



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

136.2A



UNIVERS



P. 138 L 1

MERCURE

DE

FRANCE,

LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

TOME SEPTIÈME.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE.

AN X.

BIBL. UNIV.
GENT

M E R C U R E

D E F R A N C E.

L I T T É R A T U R E.

*FRAGMENTS d'une traduction de l'Art
poétique* D'HORACE *.

Q U' U N peintre, obéissant au faux goût qui l'entraîne,
Sur le cou d'un cheval place une tête humaine;
Qu'à des membres divers ses bizarres pinceaux
Joignent, en cent couleurs, les plumes des oiseaux;
Qu'un désordre insensé dans ce tableau domine,
Et qu'un buste de femme en poisson se termine:
Dites-moi, pourriez-vous, observant chaque trait,
Ne pas rire, Pison, d'un semblable portrait?
Image d'un poème, où toutes les parties
Ne marchent point ensemble et sont mal assorties,
Où la fin répond mal au début, au milieu;
Où les pieds, où la tête, où rien n'est en son lieu:
Tel un songe confus, dont les traits vains et sombres
Sont dans un cerveau creux enfantés par les ombres.

* L'auteur nous a confié plusieurs morceaux de cette traduction d'Horace, qui est achevée. On peut la comparer à celles qui existent déjà.



4 **MERCURE DE FRANCE.**

**LE Peintre et le Poète ont droit de tout oser.
J'en use, et comme moi, vous pouvez en user.
Osez donc : mais pourtant, observateurs sévères,
Vous ne devez jamais allier les contraires,
Et par un fol accord, joindre dans nos tableaux
Les oiseaux aux serpents, les tigres aux agneaux.**

PAR un début pompeux, fruit de ses longues veilles,
Celui-ci me promet les plus grandes merveilles ;
Il va décrire, après l'arc-en-ciel, l'horizon,
Les flots du Rhin, un temple, un autel, un gazon,
Un ruisseau dont le vent effleure la surface.
Ces cyprès sont bien peints ; mais sont-ils à leur place ?
Tu soignes un cyprès quand les mers vont s'ouvrir ;
Quand sur un bois flottant le nocher va périr,
Tu fais tourner la roue avec un air d'emphase :
Voyons ; j'attends une urne : il sort un méchant vase.

C'EST peu que certains traits ravissent le lecteur ;
Au fond de l'atelier, regardez ce Sculpteur.
Le marbre, sous sa main, rival de la Nature,
Peut s'arrondir en doigt, flotter en chevelure ;
Quelques détails savants sont finis avec goût.
Mais l'ensemble est manqué, point d'accord dans le tout.
.....

UN vieux mot que le goût aura mis en sa place,
Peut de la nouveauté vous présenter la grace.
N'innovez jamais rien sans de justes sujets ;
Créez de nouveaux mots pour de nouveaux objets ;
Il vous sera permis, s'ils sont Grecs d'origine,
De les faire adopter par la Muse latine ;
Et pourquoi dépouiller Virgile et Varius
D'un droit qu'avaient jadis Plaute et Cécilius ?

Vous pourrez de ces mots enrichir le langage,
S'ils sont marqués par l'art au vrai coin de l'usage.

A U X feuillages naissants qui parent ces ormeaux,
Succéderont un jour des feuillages nouveaux.
Ainsi les mots anciens tomberont de vieillesse ;
Les nouveaux brilleront des fleurs de la jeunesse.
Tout périt : les mortels , leurs ouvrages , leurs arts ;
Le temps détruit ces ports creusés par les Césars.
Ces digues , ces canaux , ces enceintes profondes,
Où d'un fleuve étonné l'art dirige les ondes ;
Ces palais , jusqu'ici par le temps éprouvés ,
Tomberont avec ceux qui les ont élevés ;
Et lorsque tout périt , que tout change et tout passe ,
Les mots conserveraient leur éclat et leur grace ?
Quelques-uns sont tombés et renaîtront un jour ;
D'autres qu'on voit régner passeront à leur tour ;
Dominant sur les mots , le sceptre de l'usage
Leur impose des lois et règle le langage.

LE chanta d'Illion , modèle des auteurs ,
Peint en grands vers les rois , la guerre et ses horreurs.

D A N S ses vers inégaux , la touchante élogie ,
Des plaintes de l'Amour exprime l'énergie ;
Elle en sait peindre aussi l'Alégresse et les jeux.
Les juges cependant se disputent entr'eux ,
Sur le nom de l'auteur dont l'oreille si sûre ,
Des pieds de Pélégie accourcit la mesure.

O N dit que de l'Iambe Archiloque inventeur ,
S'en arma le premier pour servir sa fureur ;
L'Iambe qu'ont choisi Thalie et Melpomène ,
Est fait pour le récit , et convient à la scène ;

8 MERCURE DE FRANCE,

Il pressé l'action ; et dompte les clameurs

De ce peuple orageux qui juge les auteurs.

L'ode doit célébrer en vers mélodieux

Les courses, les festins, les amants et les Dieux.

Elle peint tour-à-tour, imposante ou légère,

Des athlètes couverts d'une noble poussière,

Des buveurs qui gaîment vont noyer leurs chagrins,

Et Jupiter qui tonne, ou sourit aux humains.

MAIS quoi ! peut-on chanter, lorsque de chaque ouvrage

On ignore le ton, la couleur, le langage ?

Lisez ; instruisez-vous. Vaut-il mieux s'égarer,

Que de prendre un flambeau qui peut vous éclairer ?

TOUT doit garder son rang : une scène comique

Déplaît en vers pompeux qu'adopte le tragique,

Et des vers familiers, dignes du brodequin,

Ne peignent point Atrée et son affreux festin.

LE comique souvent s'exprime avec noblesse ;

Parfois, dans le tragique, il faut que l'on s'abaisse ;

Crémès gourmande un fils d'un ton majestueux ;

Quand il veut m'attendrir sur son sort rigoureux.

Téléphe, à son malheur, conforme son langage,

Et des termes pompeux il ignore l'usage.

CE n'est rien de briller ; il faut savoir toucher ;

C'est toujours vers ce but que vous devez marcher,

Auteurs qui desirez réussir sur la scène :

Il est dans la nature une règle certaine ;

L'objet lugubre, ou gai, que l'homme a devant lui,

Inspiré à son esprit l'alégresse ou l'ennui,

Je regarde quelqu'un : je prends à la même heure

Un air riant, s'il rit ; un air triste, s'il pleure.

Si l'auteur, pour chercher le chemin de mon cœur,

Remplit par de grands mots la bouche de l'acteur ,
 Ses discours, ses malheurs jamais ne m'attendrissent.
 Mais lorsque vos sanglots dans mon cœur retentissent ,
 Téléphe, c'est alors que je sens vos douleurs ,
 Et lorsque vous pleurez , je sens couler mes pleurs.

L'HOMME a-t-il un air gai, ses mots sont pleins de grace ;
 Paraît-il en courroux , son langage menace ;
 Car la nature est vraie et ne trompe jamais ;
 Elle agit dans nos cœurs et se peint dans nos traits ;
 Le courroux nous transporte , ou la pitié nous touche ,
 Et les termes alors sortent de notre bouche ,
 Pénibles ou coulants , doux ou majestueux ,
 Des sentiments du cœur interprètes heureux.

QUE l'image du cœur soit donc bien exposée ,
 Ou du peuple et des grands vous serez la risée.

NE vous y trompez pas ; l'homme a ses passions ,
 Son âge, son pays, ses occupations.

A connaître ses tons que votre esprit s'applique ;
 Voyez-vous qu'un vieillard en jeune homme s'explique ?

Un sénateur jamais ne parle en financier ,
 Une nourrice en reine, un valet en guerrier.

Même, à différents traits, on reconnaît sans peine
 Celui qui fend les flots de la liquide plaine ,
 Celui qui, dans ses champs, jouit d'un doux repos ,
 Et l'habitant de Thèbe et celui de Colchos.

REPRÉSENTEZ chacun d'après la renommée.

Que l'on me peigne Achille et sa rage enflammée ;
 Io toujours errante en proie à ses tourments ;

Que j'entende d'Ino les longs gémissements ;
 Qu'Oreste soit troublé du remord qui l'accable ;
 Qu'Ixion soit perfide, et Médée implacable, etc.

.....

LA NAISSANCE DE L'ARIOSTE,
FRAGMENT du Poème de l'Imagination, par M.
 l'abbé DELILLE.

.....

DE tableaux sérieux quelquefois rembrunie,
 L'Imagination, pour égayer sa cour,
 Permet aux Ris légers d'y paraître à leur tour.
 Un jour que de l'ennui les vapeurs léthargiques
 S'exhalaient d'un amas d'écrits aporistiques,
 D'insipides sonnets, d'odes sans majesté,
 De poèmes sans art, de chansons sans gaieté,
 Pour bannir les langueurs de la mélancolie,
 La Déesse appela le Goût et la Folie,
 Et leur dit d'enfanter un prodige nouveau.
 L'Arioste naquit; autour de son berceau
 Tous ces légers esprits, sujets brillants des Fées,
 Sur un char de saphir, des plumes pour trophées,
 Leurs cercles, leurs anneaux et leur baguette en main;
 Au son de la guitare, au bruit du tambourin,
 Accoururent en foule, et fêtant sa naissance,
 De combats, de démons, bercèrent son enfance.
 Un prisme pour hochet, sous mille aspects divers,
 Et sous mille couleurs lui montre l'univers.
 Raison, gaieté, folie, en lui tout est extrême;
 Il se rit de son art, du lecteur... de lui-même,
 Inspire un sentiment qu'il étouffe soudain,
 D'un récit commencé rompt le fil dans sa main,
 Le renoue aussitôt, part, s'élève, s'abaisse.
 Ainsi d'un vol agile, essayant la souplesse,
 Cent fois l'oiseau volage interrompt son essor,
 S'élève, redescend, et se relève encor.

S'abat sur une fleur, se pose sur un chêne.
 L'heureux lecteur se livre au charme qui l'entraîne,
 Ce n'est plus qu'un enfant qui se plaît aux récits
 De géants, de combats, de fantômes, d'esprits,
 Qui, dans le même instant, pleure, desire, tremble,
 S'arrête, s'adoucit, pleure et rit tout ensemble, etc.

Dans les vers suivants, le même auteur a essayé d'exprimer ce que le peuple instruit par Moïse offre de miraculeux, et surtout la longue durée des impressions religieuses qu'il a reçues de ce grand législateur. Le culte saint, dit le poète,

Par le sage Moïse aux Hébreux fut transmise ;
 Les Hébreux dont la race, en prodiges féconde,
 Remontent dans les temps jusqu'au berceau du monde.
 Jamais législateur, par des traits si puissants,
 Ne frappa la pensée et n'ébranla les sens :
 Pour monarque à son peuple il donne un Dieu suprême,
 Ce Dieu le récompense et le punit lui-même.
 Dans les flots suspendus Dieu lui fraye un chemin.
 Ce Dieu, dans les déserts, le conduit par la main.
 Nourri par un prodige, instruit par des oracles,
 Il ne marche jamais qu'entouré de miracles.
 Reçoivent-ils la loi du Dieu de l'univers ?
 C'est au bruit de la foudre, aux lueurs des éclairs.
 Aussi cette loi sainte, avec terreur suivie,
 Saisit tous leurs pensers, soumet toute leur vie,
 Les accompagne aux champs, aux combats, aux festins ;
 Elle règle leurs mets, elle ordonne leurs bains,
 Les suit dans leurs foyers, leur parle dans le temple ;
 Sur les tables d'airain, sans cesse il la contemple.
 Chez quelles nations, dans quels temps, en quels lieux,
 Un culte plus auguste a-t-il honoré Dieu ?

10 MERCURE DE FRANCE;

Les candelabres d'or, les pierres précieuses,
Des Lévités en chœur les voix mélodieuses,
Les parfums, les métaux, les arts les plus vantés,
Tout rehaussait l'éclat de ces solennités.
Mont sacré de Sion, redis-moi quels cantiques,
Quels hymnes résonnaient sous tes palmiers antiques !
L'Esprit divin lui-même y répandait son feu,
Partout la voix, la main et le regard d'un Dieu.
Ainsi marqués dès-lors d'un sceau que rien n'altère,
Ils en ont conservé l'éternel caractère.
A travers tant d'états, d'âges, de lieux divers,
Tout seuls avec leur loi, parcourant l'univers,
Seuls ils ont demeuré sur sa base profonde,
Comme ces vieux rochers contemporains du monde.

E N I G M E.

TOUT au rebours de la chauve-souris,
Je porte plume et suis dépourvu d'aile.
Si sur la nuit ses voyages sont pris,
A cet égard je diffère encor d'elle :
Communément je ne vais que de jour.
Quand je descends au terrestre séjour,
Tel de mon vol observe la justesse,
Qui, si j'arrive au gré de son desir,
Jaloux de montrer son adresse,
Me reçoit et me chasse avec même plaisir.

L O G O G R I P H E .

A V E C cinq pieds , lecteur , je présente un mélange ,
 De vices , de vertus , de raisons , de travers.
 Si vous m'ôtez le cœur : mes caprices divers
 Gouvernement à leur gré cet assemblage étrange.
 Retranchez-vous ma tête en ce nouvel état,
 Je célèbre la paix , j'anime le combat.
 Insérez un seul pied , et je présente au sage
 De nos rapides jours une sensible image.

C H A R A D E .

D E la fidélité mon premier est l'image ;
 Par lui le brigand repoussé
 Craint que de mon second il n'aille faire usage ;
 D'un mal par fois cruel votre estomac brisé
 Avec mon entier se soulage.

*Mots de l'Enigme et du Logogriphe insérés
 dans le dernier Numéro.*

Le mot de l'Enigme est *chaise*.

Le mot du Logogriphe est *cajolerie* , ou l'on trouve
Eole , colère , lie , carie , lyre , jolie.

HISTOIRE de la Rivalité de la France et de l'Espagne, par G. H. GAILLARD, ci-devant l'un des quarante de l'Académie française, et doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 8 vol. in-12. A Paris, chez Lavoillette, rue Saint-André-des-Arcs. Prix, 2 francs.

LE respectable écrivain qui vient d'ajouter ce travail à tous ceux qui ont honoré sa vie, en a voulu retirer, dit-il, le même fruit que Tite-Live espérait de la composition de *l'Histoire de la liberté romaine*. « En reportant ma
« pensée toute entière vers les anciens souve-
« nirs, j'espère écarter un peu de moi la
« vue des maux épouvantables qui ont affligé
« notre âge * ». Le sage cherche ainsi à reposer son esprit ; il ne veut que penser, et sait que sa pensée servira l'avenir. Quand l'âge présent a tout emporté comme un déluge, il recherche dans le passé les germes qui y prospérèrent et qui peuvent redevenir féconds pour la postérité.

Les siècles, les nations, les mœurs, les combats, les combinaisons politiques, le choc des puissances qui se sont supplantées, n'offrent dans le livre du C. Gaillard rien que n'ayent surpassé quel-

* *Ego hoc laboris præmium petam uti me à conspectu malorum quæ nostra per tot annos vidit ætas, tantisper certè, dum prisca illa tota mente repeto, avertam.*

TITE-LIVE. *Præf.*

ques années de nos nouveaux Français. Tout a été extrême et prodigieux dans notre temps, la soudaineté de la ruine, l'excès des maux et de la honte qui l'ont suivie, et l'éclat de la gloire qui est survenue, amenant de tout autres destinées, et des espérances toutes nouvelles.

Les esprits ordinaires sont si remplis du spectacle qui a frappé nos regards; ils sont tellement *surmontés et suffoqués* * de cette continuité d'étonnements, que la curiosité n'y trouve presque plus de place pour les récits d'événements étrangers ou anciens, et que toute surprise, autre que celle de notre révolution, leur paraît vulgaire. De-là cette multitude de narrateurs et de discoureurs empressés; qui nous en entretiennent jusqu'à ce qu'un historien arrive. Ils sont oubliés tout-à-tour; mais ils ne le sont qu'après avoir obtenu un moment d'attention, tandis que ce moment même n'est pas accordé à de vrais écrits historiques, à des compositions sages et nobles, savantes et utiles. L'attention au temps présent détourne beaucoup de lecteurs de celle qui serait due à l'histoire, de même que l'étude et la composition de l'histoire dispensent un écrivain d'écouter trop douloureusement le bruit que font ses contemporains.

Il y a près d'un siècle et demi que la rivalité de la France et de l'Espagne est éteinte, et par des traités et des alliances, et parce que l'une des deux nations a donné des rois à l'autre, et parce que la politique a porté sa balance vers d'autres régions, et que le midi désormais ne

* Expression de Madame de Sévigné.

14 MERCURE DE FRANCE,

négocie et ne guerroye que lorsque la commotion du nord s'étend jusqu'aux extrémités de l'Europe. Tolède et Madrid furent pendant trois cents ans un foyer très-actif, d'où naissaient de grands embrasements qui devorèrent Naples, l'Italie, la Sicile, qui se communiquèrent à la France, qui menacèrent jusqu'à l'Angleterre. L'Espagne intrigua et combattit au loin. Deux de ses rois furent les premiers qui concurent, ou à qui on supposa le projet insensé d'une monarchie universelle. Mais toute cette ambition s'est éteinte au sein de l'inertie, et n'est plus qu'un ancien souvenir qui occupe encore le repos des contemplateurs studieux, mais qui n'irrite plus les passions et la curiosité de la multitude. Elle n'est émue que par un intérêt présent et d'une importance actuelle. Voilà ce qui recommande un livre à ses yeux. Les sages seuls, et ils sont toujours le petit nombre, lisent d'abord un bon ouvrage sur les temps passés; et leur suffrage, à la longue, amène des lecteurs, et dédommage le libraire de la langueur du premier débit. Ils liront cette histoire très-bien faite; et nous sommes persuadés qu'elle ajoutera, peut-être beaucoup, à la réputation de son auteur.

M. Gaillard a toujours éclairé ses travaux historiques par d'exactes recherches, et les a recommandés par une intention très-morale. Il a choisi, ou des époques intéressantes, telles que Charlemagne et François I.^{er}, ou un sujet d'un grand développement, tel que les rivalités de la France et de l'Angleterre.

Celle de la France et de l'Espagne paraît, au premier coup-d'œil, un fonds de narrations

moins riche, mais la vraie différence est que la pensée de l'Angleterre nous frappe plus vivement. Car l'ancienne rivalité subsiste pour la puissance et la gloire militaire; et le progrès des siècles en a amené une autre plus honorable, qui s'exerce même dans la paix, celle des inventions et des lumières. Nous ne combattons les Anglais qu'avec le fer ou le canon, et nous voulons aujourd'hui les vaincre, la charrue, ou la navette, ou le télescope à la main. Les arts et la prospérité sont la conquête que les deux nations se disputent. Heureux combat! puisse-t-il n'être plus jamais troublé par le bruit des armes!

Les dissensions de la France et de l'Espagne furent moins nobles et non moins animées. Elles étaient fort anciennes; mais leur grand éclat dura depuis Louis XII jusqu'à la minorité de Louis XIV, où les vieilles bandes espagnoles succombèrent sous la valeur d'un guerrier âgé de vingt-deux ans, celui qui fut dès-lors et a mérité depuis d'être appelé le grand Condé? Quel était l'objet, quel était le fondement de ces haines? Nous sommes obligés d'avouer que l'histoire en a honte. Il faut en revenir à la réflexion que notre auteur a tant répétée dans ses histoires. « C'est bien
« follement et bien inutilement que les na-
« tions se combattent; leurs guerres ont d'o-
« dieux motifs, et bien peu de fruit. » On a trouvé qu'il revenait souvent sur cette vérité; mais il a pour lui l'excuse du grand orateur, Bossuet, lorsqu'il s'écrie longuement avec l'ecclésiaste : *Vanité des vanités, et tout est vanité.* « C'est la seule parole qui me reste..... »

« Je l'ai prise sans étude et sans choix ; et
 « quoiqu'elle la vanité soit souvent nommée dans
 « ce livre du sage, elle ne l'est pas encore
 « assez à mon gré pour le dessein que je me
 « propose. Je veux, dans un seul malheur,
 « déplorer toutes les calamités du genre hu-
 « main. etc. »

Ce texte (de la vanité des guerres) avait frappé M. Gaillard dès sa jeunesse, et il l'a toujours affecté depuis environ quarante ans qu'il le traita en concurrence avec Laharpe, sous les yeux de la philosophie, c'est-à-dire pour le prix académique. Les deux ouvrages furent couronnés, et il faut avouer que le genre humain, qu'ils ont fort bien exhorté, n'en est pas devenu plus sage. Les philosophes ne corrigeront pas plus l'univers, que Socrate ne les corrigea eux-mêmes.

Il faut bien se garder de croire que cette grande vérité soit la seule qui ait occupé notre académicien ; il n'en a négligé aucune. Au mérite de l'extrême probité qui le met à la suite de Plutarque et du bon Rollin, et du petit nombre de ceux qui ont embelli de leur vertu le triste récit des folles et des méchancetés humaines, il a joint le mérite de la discussion attentive et profonde, et s'est montré digne de la savante Société dont il est devenu le doyen. Un peu de fermeté peut-être et de rapidité aurait pu recommander son style toujours clair, plus oratoire qu'éloquent. Il a plus approché du ton des mémoires et de celui des considérations morales que de celui du récit continu, sententieux, et varié qui constitue les grands historiens. Mais le dix-huitième siècle en a peu pro-

duit en France ; et, tandis que l'Angleterre s'est enorgueillie de la gloire de Hume et de Robertson, nous avons vu plutôt briller quelques talents historiques que composer des histoires. Il est impossible de ne pas nommer celle de Charles XII, par Voltaire ; c'est la seule où il ait conservé constamment le fil d'une narration continue. Dans les autres, il a peint ce qu'il a voulu, hélas ! et souvent au gré de sa fantaisie, (M. Gaillard en fait plusieurs fois la remarque quoiqu'en le réfutant avec beaucoup d'égards.)* C'est un vrai malheur qu'on ait perdu l'*Histoire de Louis XI*, par Montesquieu. Celle de Duclos est loin de nous en dédommager. Personne n'a hérité de la plume de Vertot, historien moins remarquable par la gravité que par l'intérêt et l'élégance. Après lui, on voit arriver le jésuite Bougeant, l'ami du poète Gresset, historien du *Traité de Westphalie*, chez qui brille la sagacité et l'esprit d'analyse ; ensuite l'Ecluse, très-estimable rédacteur de Sully, et enfin l'auteur encore vivant de l'*Esprit de la Ligue*, dont nous dirons pour tout éloge, qu'un homme de grand talent qui méditait ce sujet (Laharpe) y renonça dès qu'il le vit si bien traité. Tels ont été nos historiens dans ce siècle ; car personne ne nous pardonnerait d'oser nommer Raynal. Les quatre qu'on vient de compter avant lui, n'étaient philosophes ni de profession ni d'esprit, et M. Gaillard ne l'est pas davantage. La philosophie n'a donné aucun véritable historien, peut-

* En particulier à l'égard de Pierre-le-Cruel. Il est impossible de porter plus loin la démonstration historique. La conviction est flétrissante pour Voltaire.

être même chez les anciens , excepté le sage Xénophon , disciple de Socrate. Avant ce temps , tous les charlatans qui avaient arboré l'enseigne de la sagesse étaient sophistes ou rhéteurs ; c'est pourquoi le fils de Sophronisque se moqua si bien d'eux.

On nous pardonnera cette courte digression , pour montrer que si l'esprit philosophique est nécessaire pour l'histoire , ce n'est point la profession de raisonneur qui le donne. Revenons au C. Gaillard.

Avant de considérer l'époque où l'Espagne commença à rivaliser avec la France , il remonte vers les origines , et peint la nation espagnole sous les Carthaginois et les Romains , puis sous les Goths , et de nouveau sous les Africains ou Maures qui la leur arrachèrent. Elle sortit de ces ruines successives. Un grand courage , des faits d'armes heureux et répétés , y forment de petits royaumes qui eurent souvent pour souverains des Français. Ces royaumes se divisent par la politique , se réunissent par des alliances ou des conquêtes , et enfin une puissance s'établit , s'accroît , et menace des états éloignés. C'est celle de la maison d'Arragon qui vient rivaliser à Naples avec celle d'Anjou , lui disputer et enfin lui enlever la dépouille de la maison de Suabe.

Ce long et violent débat , le scandale de la papauté , des couronnes , de la chevalerie même , et pour le dire enfin des nations , est la matière du premier et du second livre ; il a été raconté dans cent histoires ecclésiastiques et civiles ; mais nous osons dire qu'il ne l'a été nulle part avec plus d'impartialité , de netteté , d'examen ; nulle part il n'a fourni des réflexions

d'une briéveté plus sententieuse. Nous citerons celle-ci qui se trouve presque au commencement, sur l'abandon où on laissa la maison de Suabe. « Il eût fallu que la réclamation fût « générale , mais les rois et les peuples « n'ont jamais su se réunir pour l'intérêt com- « mun le plus manifeste et le plus pressant. « C'est cependant la première leçon que leur « donnera la politique, si jamais il y en a « une.» Ce n'est jamais pour les réflexions que cet écrivain ralentit sa marche, ce sont ses discussions qui sont prolongées suivant le besoin, alors il n'envisage que l'intérêt de l'histoire, et cherche à débarrasser la vérité de tous les doutes. D'autres se plaisent à dessiner des portraits avec rapidité, il les grave avec patience, chaque trait a été longtemps considéré ; et quand il prononce sur un caractère, il est difficile de ne pas adopter son jugement.

Les rivalités de la seconde maison d'Anjou et de la seconde maison d'Arragon occupent le troisième livre. Dans le quatrième, qui est plus long, arrive Louis XII, puis François I.^{er}, et son heureux rival Charles Quint, et Philippe II, ennemi des derniers Valois. La haine, chez tous ces monarques, se fortifie en devenant héréditaire : l'incendie s'est accru, et après avoir ravagé les bords de la Méditerranée et consumé l'Italie, il brûle longtemps dans la Flandre et la Picardie, et un moment dans la Provence. Mais, c'est surtout dans les discordes des Français, que l'Espagne trouve des moyens de leur nuire ; et déjà, dans sa pensée, elle envahissait leur trône. Henri IV démasque ses artifices, repousse ses guerriers, l'embarrasse à son tour dans des dissensions, aide la

Hollande à s'élever et à se soustraire à son joug. Louis XIII, quoique marié à une princesse espagnole, suit, où la trace de son père, ou les impulsions de son ministre, et combat avec des succès variés dans la Valteine, en Roussillon, et par tout. Enfin, sous la régence de cette même espagnole, dans les premières armes de Louis XIV, le grand Condé arrive, et aussitôt tombe à jamais ce colosse qui avait tant inquiété la France.

Telle est la longue carrière historique que le C. Gaillard vient de parcourir dans sa vieillesse, sans que nous ayons observé en lui un moment d'affaiblissement ni d'effort. Une mémoire très-rare, un travail constant, un esprit toujours judicieux le caractérisent. Ferme ami de la vérité, jamais censeur sourcilieux, digne de l'amitié dont l'honora Malesherbes, il a rapporté avec attention un très-long procès, et en a suivi tous les incidents qui sont quelquefois très-considérables, tels que les crimes de Pierre-le-Cruel, les Vêpres siciliennes, la prison de Maximilien. Il ne flatte point les rois, et il avertit les peuples. Partout il honore la vertu, et démasque les factions. Jamais le caractère de l'honnêteté ne s'est mieux marqué dans un livre. Il serait honteux pour quiconque apprécie l'instruction de ne pas s'empresser de le lire.

Réduits à indiquer seulement son travail, sans pouvoir citer de longs morceaux, nous en détachons un trait historique que nous n'avons rencontré nulle part, et qui est narré avec une simplicité aimable*.

B. V.

* Le défaut d'espace nous oblige de le renvoyer au N.^o prochain.



ARISTIPPE et quelques-uns de ses contemporains; par WIELAND; traduit par Henry Coiffier, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Wieland; avec portraits. 3 vol. Paris, de l'imprimerie de Poignée. An 10.

AVANT de parler d'un ouvrage recommandé par le nom le plus célèbre de l'Allemagne, nous jetterons un coup-d'œil sur la littérature de ce pays. Il n'y a pas longtemps encore qu'elle jouissait d'un crédit effrayant parmi nous. Il est vrai que, les ouvrages de Gessner et de Kleist exceptés, nous n'en connaissons que des drames bizarres, ou quelques poèmes dont les beautés rachetaient à peine le désordre. Mais c'était assez pour l'enthousiasme; et même une poétique nouvelle autorisant la mode par un système, rangea toute la littérature du nord dans un genre mélancolique, où devaient puiser abondamment les habitants de la zone tempérée. Sans doute l'amour de la nouveauté eut beaucoup de part à cette vogue germanique; mais les circonstances n'y contribuèrent pas moins. Ce fut au milieu de nos déchirements politiques, et en quelque sorte à la faveur des événements de la guerre, que nos relations littéraires s'ouvrirent avec l'Allemagne. Alors les collèges étaient détruits, les bonnes études abandonnées, et notre jeunesse, sans expérience, répandue sur les bords du Rhin, dut céder facilement à l'attrait des richesses étrangères. D'ailleurs, la manie des langues modernes annonçait depuis longtemps la décadence des lettres; la langue de Virgile et celle d'Homère étaient regardées chaque jour comme moins nécessaires à une bonne éducation; nous ressemblions à des

enfants qui perdent les affections de famille, et puisque nous avons commencé par une admiration exclusive pour les ouvrages anglais, nous en devions venir à la passion de la littérature allemande. Ainsi quelque jugement que l'on en porte, on dira toujours qu'elle s'est introduite chez nous pendant l'absence des muses.

Jusqu'à présent il était assez difficile de porter ce jugement avec impartialité, au milieu des exagérations des prôneurs et des plaisanteries de leurs adversaires. Le seul parti à prendre était d'imiter ces anciens Germains, qui attendaient le lendemain d'une discussion orageuse pour se décider. L'engouement a été si loin qu'il n'a guère duré plus d'un jour, et déjà l'on peut raisonner. Nous osons même espérer que la critique sera entendue avec intérêt lorsqu'elle aura pour interprète le traducteur d'Aristippe lui-même, qui a résumé la question dans un excellent discours préliminaire. Les deux partis doivent s'applaudir d'avoir trouvé un juge à la fois aussi impartial et aussi éclairé. Nous le citerons beaucoup.

- Il me semble d'abord, dit le C. Coiffier, qu'on juge
- mal la langue allemande. De ce qu'elle est dure, on
- conclut qu'elle doit être énergique; ce qui ne me
- paraît pas juste. Embarrassée d'articles et de verbes
- auxiliaires innombrables, elle est verbeuse, souvent
- traînante, manque surtout de dignité, et ne saurait
- exprimer avec avantage les passions, du moins les
- passions fortes. Ce n'est pas qu'elle n'offre souvent
- des expressions très-énergiques; mais c'est de cette
- énergie qui peint *vrai*, sans peindre ni à *grands*
- traits, ni avec *noblesse*. Ce qu'elle excelle à rendre
- (grâce à ses diminutifs et à ses composés) sont les
- sentimens tendres, les sensations douces, les scènes
- domestiques ou champêtres, en un mot, tous ces
- petits détails de la nature qu'aucun peuple, au con-

• traire, ne saisit peut-être aussi mal que les Français. »

Il me semble que l'on peut expliquer par là les bigarrures qui se rencontrent dans leurs ouvrages, selon qu'ils s'éloignent plus ou moins du genre pastoral et descriptif : c'est encore à l'impuissance du langage, autant qu'aux mœurs allemandes, qu'il faut attribuer cette enflure de style et cette exagération de sentiment qui caractérisent un peuple ou un écrivain qui commence. Le lecteur est refroidi sans cesse par un enthousiasme factice qui contrefait mal l'inspiration, par mille conceptions alambiquées d'un idéal si chéri parmi eux, et qu'il est, dit le traducteur, aussi difficile de concevoir, que de rendre pour les étrangers. Mais ce qui doit les rebater encore davantage, c'est le défaut d'ensemble, de progression et d'unité dans presque toutes leurs productions. « Je ne doute pas, » continue le C. Coiffier, que cette assertion n'étonne beaucoup de gens, et n'en scandalise beaucoup d'autres. Car une des prétentions des Allemands, est au contraire d'avoir poussé la méthode plus loin que tout autre peuple connu. Ils n'ont pas senti que savoir faire des classifications et des nomenclatures, n'est pas savoir tracer un plan méthodique et régulier.

« Je ne sache pas avoir lu un ouvrage allemand, quel que fût son mérite, où le style familier et même populaire ne vînt se mêler à chaque instant au style noble, où il ne s'offrit des disparates et des hors-d'œuvres choquants ; en un mot, où les parties fussent toujours liées et subordonnées les unes aux autres, et surtout où l'art des transitions fût observé. »

• Nous en avons un exemple bien frappant dans le poème d'*Herman et Dorothée*, dont le genre semblait

enfants qui perdent les affections de famille, et puisque nous avons commencé par une admiration exclusive pour les ouvrages anglais, nous en devons venir à la passion de la littérature allemande. Ainsi quelque jugement que l'on en porte, on dira toujours qu'elle s'est introduite chez nous pendant l'absence des muses.

Jusqu'à présent il était assez difficile de porter ce jugement avec impartialité, au milieu des exagérations des prôneurs et des plaisanteries de leurs adversaires. Le seul parti à prendre était d'imiter ces anciens Germains, qui attendaient le lendemain d'une discussion orageuse pour se décider. L'engouement a été si loin qu'il n'a guère duré plus d'un jour, et déjà l'on peut raisonner. Nous osons même espérer que la critique sera entendue avec intérêt lorsqu'elle aura pour interprète le traducteur d'Aristippe lui-même, qui a résumé la question dans un excellent discours préliminaire. Les deux partis doivent s'applaudir d'avoir trouvé un juge à la fois aussi impartial et aussi éclairé. Nous le citerons beaucoup.

« Il me semble d'abord, dit le C. Coiffier, qu'on juge
 « mal la langue allemande. De ce qu'elle est dure, on
 « conclut qu'elle doit être énergique; ce qui ne me
 « paraît pas juste. Embarrassée d'articles et de verbes
 « auxiliaires innombrables, elle est verbeuse, souvent
 « traînante, manque surtout de dignité, et ne saurait
 « exprimer avec avantage les passions, du moins les
 « passions fortes. Ce n'est pas qu'elle n'offre souvent
 « des expressions très-énergiques; mais c'est de cette
 « énergie qui peint *vrai*, sans peindre ni à *grands*
 « *traits*, ni avec *noblesse*. Ce qu'elle excelle à rendre
 « (grâce à ses diminutifs et à ses composés) sont les
 « sentiments tendres, les sensations douces, les scènes
 « domestiques ou champêtres, en un mot, tous ces
 « petits détails de la nature qu'aucun peuple, au con-

« traire, ne saisit peut-être aussi mal que les Français. »

Il me semble que l'on peut expliquer par là les bigarrures qui se rencontrent dans leurs ouvrages, selon qu'ils s'éloignent plus ou moins du genre pastoral et descriptif : c'est encore à l'impuissance du langage, autant qu'aux mœurs allemandes, qu'il faut attribuer cette enflure de style et cette exagération de sentiment qui caractérisent un peuple ou un écrivain qui commence. Le lecteur est refroidi sans cesse par un enthousiasme factice qui contrefait mal l'inspiration, par mille conceptions alambiquées d'un idéal si chéri parmi eux, et qu'il est, dit le traducteur, aussi difficile de concevoir, que de rendre pour les étrangers. Mais ce qui doit les rebuter encore davantage, c'est le défaut d'ensemble, de progression et d'unité dans presque toutes leurs productions. « Je ne doute pas, » continue le C. Coiffier, que cette assertion n'étonne beaucoup de gens, et n'en scandalise beaucoup d'autres. Car une des prétentions des Allemands, est au contraire d'avoir poussé la méthode plus loin que tout autre peuple connu. Ils n'ont pas senti que savoir faire des classifications et des nomenclatures, n'est pas savoir tracer un plan méthodique et régulier.

« Je ne sache pas avoir lu un ouvrage allemand, quel que fût son mérite, où le style familier et même populaire ne vint se mêler à chaque instant au style noble, où il ne s'offrit des disparates et des hors-d'œuvres choquants; en un mot, où les parties fussent toujours liées et subordonnées les unes aux autres, et surtout où l'art des transitions fût observé. »

« Nous en avons un exemple bien frappant dans le poème d'*Herman et Dorothée*, dont le genre semblait

d'ailleurs très-approprié au génie de la langue allemande. Dans ce poème où l'on distingue des beautés touchantes et quelquefois d'un goût antique, c'est un *aubergiste, au lion d'or*, qui est un des principaux personnages. C'est un *pharmacien* qui remplit un chant consacré à *Erato* ou à *Calliope*, de tous les lieux communs de la conversation. Je sais bien que cette peinture est vraie, et qu'un *pharmacien* dut s'entretenir ainsi à l'*auberge du lion d'or*. Mais de tels sujets et de tels personnages sont-ils l'objet d'une imitation poétique? Combien le poète nous eût intéressé davantage, si au lieu de peindre avec tant de scrupule des détails communs, et ce demi-luxe des habitants d'un bourg à demi civilisé, il eût pris les couleurs dans une nature plus champêtre, dans une simplicité de mœurs primitive, et nous eût montré, pour ainsi dire, ses personnages dans un lointain favorable à l'imagination! La nature commune ne réussit pas mieux en poésie que les termes moyens en morale. Aristote avait dit de l'art dramatique, qu'il place *les hommes, ou plus haut ou plus bas**. Et cette règle est applicable à tout poème qui a pour objet d'émuouvoir et de plaire.

Maintenant, si l'on recherche avec le C. Goëffien les causes de tous ces défauts, on concevra peu d'espérances pour la perfection des lettres allemandes. Du moins l'on en conclura que les caractères de l'enfance d'un peuple ont de grands rapports avec ceux de sa décadence.

Ce peuple, dit-il, hâté (pour les lettres comme pour les mœurs) par le contact trop immédiat de ses voisins, se corrompt sans avoir parcouru les degrés qui sont les âges des nations. L'Allemagne, déjà inondée de sophistes, rappelle les derniers

* *Aut superiores aut deteriores facit.*

« temps de la Grèce sans avoir rappelé ses beaux
 « jours. Du siècle de la pédanterie, qui est l'enfance
 « des lettres, elle passe à celui des rhéteurs qui en est la
 « vieillesse, sans parcourir le siècle du goût qui ordi-
 « nairement les sépare. C'est un fruit qui, touché en-
 « core vert, par un fruit déjà avancé, se gâte avant
 « d'atteindre la maturité.

« Il était difficile, au reste, pour ne pas dire im-
 « possible, que la rapidité avec laquelle cette littéra-
 « ture a passé d'une extrémité du cercle à l'autre,
 « ne jetât pas une grande confusion dans les genres,
 « et qu'elle permit surtout à chacun d'eux de se fixer
 « d'une manière certaine au ton particulier qui lui
 « convient. Elle aurait donc eu besoin d'un de ces
 « génies vigoureux et sévères, propres à purger son
 « sol des plantes parasites qui le stérilisent, et à
 « diriger celles qui promettent des fruits. Mais elle
 « aurait eu besoin surtout d'un centre commun, où
 « pussent se former à la fois et la langue et le goût ;
 « car, que pourrait un Quintilien lui-même, dans un
 « pays où chaque auteur a sa poétique à part et sa
 « langue particulière ? Disons encore, et qui n'a sa
 « poétique à part que parce qu'il a la faculté d'innover
 « sans cesse dans la langue.

« Au reste, ces observations ne sont nullement appli-
 « cables aux génies heureux dont l'Allemagne s'honore,
 « et qui ont su échapper, plus ou moins, à la double
 « influence des circonstances et du climat.

« Nous avons presque toujours laissé parler le C. Coif-
 « fier, parce qu'il nous semble que personne avant lui
 « n'avait répandu tant de lumières sur cette question.
 « Le style des différents morceaux que nous avons cités
 « prouve assez que nous ne pouvions qu'y gagner. Mais
 « venons à Aristippe.

« Le sujet en est tiré du 32.^e chapitre du *Voyage*

d'*Anacharsis*, et le personnage principal y est ainsi représenté dès les premières lignes.

...« Le bruit courut qu'Aristippe de Cyrène venait
« d'arriver (à Athènes). Je ne l'avais jamais vu.
« Après la mort de Socrate , son maître , il voyagea
« chez différentes nations , où il se fit une réputation
« brillante : plusieurs le regardaient comme un novateur
« en philosophie , et l'accusaient de vouloir établir
« l'alliance monstrueuse des vertus et des vices.
« Cependant on en parlait comme d'un homme de
« beaucoup d'esprit. »

Ce caractère est parfaitement observé dans l'ouvrage de Wieland. Aristippe quitte sa patrie à l'âge de vingt ans pour étudier les arts , les mœurs et les lois des différents peuples de la Grèce. Il voit le Jupiter de Phidias , assiste aux jeux olympiques , entend les leçons de Socrate ; et , pendant deux ans , se soumet au régime modeste de l'école du fils de Sophronisque ; mais il y puisa , ou plutôt il y avait apporté d'autres principes. Dans un voyage à Egine , petite île voisine d'Athènes , il rencontra la fameuse Laïs , et l'on verra qu'il était digne de l'aimer.

Pendant une belle matinée du printemps , au milieu des bosquets odorants d'Egine , Aristippe et Laïs tracent le code de morale qui doit régler la suite de leur vie. Aristippe soumettant au calcul , les plaisirs et les douleurs , les vices et les vertus , ne s'y abandonnera qu'autant que le *calme philosophique* n'en sera point altéré. La philosophie n'est que le soin d'éviter les émotions trop fortes. La sagesse est l'art de se procurer des sensations agréables. — Laïs s'élevant au dessus de l'opinion qui prescrit des devoirs et des vertus à son sexe , dédaigne la simple condition d'une femme grecque. Elle veut anoblir le rôle de courtisane , et se rendre célèbre dans toute la Grèce par

cet art de galanterie, qu'a si bien développé Ninon Lenclos. Les sages et les sophistes viendront à ses soupers disputer sur le souverain bien, et sa maison sera convertie en un temple, où l'on apportera des vœux et des offrandes, et d'où l'on sortira, comme on sort du temple d'une idole, sans avoir rien obtenu. Le reste de l'ouvrage ne sert qu'à mettre en action cette morale qui donna naissance à celle d'Epicure.

Quelques lecteurs la trouveront peut-être un peu moderné. La doctrine d'Aristippe a de grands rapports avec cette doctrine de *l'intérêt personnel*, qui, aussi bien que la première, fut conçue au milieu des jouissances du luxe ; cependant il ne faut pas accuser Wieland d'avoir sacrifié la vérité de l'histoire au mérite de l'allusion. Les personnes instruites des mœurs et des opinions de la Grèce à ses différentes époques, savent que rien ne devait mieux ressembler à un voyage fait à Paris, vingt ans avant la révolution, qu'un voyage à Athènes, cinquante ans avant la bataille de Chéronée.

On peut donc apprécier le jugement de quelques journalistes allemands qui placent les *Lettres d'Aristippe*, à côté du *Voyage d'Anacharsis*. Il y a autant de différence entre ces ouvrages, qu'il y a de distance entre le genre d'esprit propre à écrire des lettres souvent instructives et brillantes, et le talent nécessaire pour mettre une grande histoire en action, et la soutenir par l'intérêt des choses et le charme du bon goût. D'ailleurs Barthelemy avait frayé la route ; il avait fait sortir une Grèce nouvelle de ses ruines. C'est lui qui avait montré ses principaux personnages au milieu des temples et des monuments encore debout. Après cela, l'idée d'y placer une intrigue de roman, n'est qu'une conception petite, disons même fâcheuse ; puisque des détails trop libres ne permettent

pas à tout lecteur indifféremment de profiter de l'instruction qu'on y a mêlée.

Mais il faut que nos lecteurs jugent eux-mêmes de la manière de l'auteur allemand.

Lais qui avait la prétention de concilier la philosophie avec le rôle de courtisane, voulut un jour entendre Socrate ; elle fait donc exprès le voyage d'Athènes, et raconte ainsi sa première entrevue :

• Après m'être arrêtée deux jours à Mégare, où
 • j'avais quelques affaires à régler avec un ancien ami
 • de Leontides, je poursuis ma route et arrive, par
 • une belle soirée, sur une colline voisine d'Athènes,
 • couronnée de buissons, de bosquets, et dont la
 • beauté m'engage à descendre avec mes trois nym-
 • phes. J'ordonne à mes esclaves d'avancer lentement,
 • de m'attendre près d'un temple que je voyais devant
 • moi, et je me perds bientôt avec mes compagnes
 • entre les arbres qui bordent la route ; mais à peine
 • avons-nous fait deux cents pas sur le gazon, qu'un
 • platane d'une beauté et d'une grosseur étonnante,
 • frappe tout-à-coup nos regards, et nous fait re-
 • marquer, à peu de distance, une source pure
 • comme le crystal, qui, coulant entre des massifs
 • de rose et de laurier, forme insensiblement un ruis-
 • seau, que le voyageur peut passer, pour ainsi dire, à
 • pied sec. Un vieillard, encore vigoureux quoique
 • chauve, et ressemblant, pour les traits et la stature,
 • aux images du vieux Silène, et un beau jeune
 • homme, dans la force de l'âge, étaient assis sur
 • un banc de gazon, au pied du platane, l'un couvert
 • d'un court manteau un peu délabré, l'autre vêtu
 • d'une manière moins modeste et presque avec élé-
 • gance ; tous deux étaient pieds nus, et semblaient
 • engagés dans une conversation si importante, que
 • nous sortîmes d'entre les arbres, et nous trouvâmes

• à vingt pas d'eux avant qu'ils nous eussent aper-
 • çues. Enfin, ils élèvent les yeux, nous voyent, pa-
 • raissent étonnés, se parlent bas à l'oreille et res-
 • tent immobiles, comme si une force magique les
 • eût enchaînés. Nous étions mises, il est vrai, à
 • raison de la chaleur du jour, d'une manière assez
 • légère quoique simple et décente; et il est certain
 • que l'apparition de quatre figures comme les nôtres,
 • dans un endroit aussi solitaire, dut, au premier
 • abord, avoir quelque chose de merveilleux. Je m'ap-
 • prochai lentement et leur demandai, ne sachant
 • trop que leur dire, si cette route était la plus di-
 • recte pour se rendre à Athènes. Cette question pa-
 • rut les soulager; car je parierais que le vieillard,
 • qui semblait un peu superstitieux, eût été fort
 • embarrassé, s'il lui eût fallu nous adresser le pre-
 • mier la parole, dans la crainte d'en trop faire
 • ou d'en faire trop peu. Promenant alors sur nous ses
 • grands yeux vifs et saillants, il me répondit d'un
 • air gracieux, qu'il ne nous était plus possible
 • de nous égarer jusqu'à Athènes. Ce vallon, leur
 • dis-je, me semble délicieux. Si vous y consentiez,
 • nous nous reposerions un instant près de vous, et
 • prendrions même volontiers part à votre entretien,
 • si le sujet toutefois n'en est pas un mystère.—L'un
 • et l'autre dépendent de toi, me répondit le vieil-
 • lard, quoique l'objet qui nous occupe, soit effec-
 • tivement une sorte de secret; mais les Grâces ne
 • peuvent jamais être de trop dans un lieu consacré
 • aux Muses. N'est-il pas vrai, mon jeune ami? —
 • Le jeune homme ronge, le regarde en souriant, et
 • approuve d'un regard ce qu'il venait de dire, etc. •

Il s'engage ensuite une longue discussion platonique
 sur l'amour et la beauté. Ces dialogues reviennent
 souvent dans le cours de l'ouvrage. La manière des

30 MERCURE DE FRANCE,

universités allemandes s'y mêle plus ou moins à celle du portique, et l'on trouve quelquefois que les soupers de Laïs sont trop longs.

Au reste, le critique ne pourrait s'attacher aujourd'hui qu'à des détails. Jusqu'ici le plan du voyage d'Aristippe ressemble beaucoup à celui du voyage d'*Antenor*. Mais pour les comparer, il faut les connaître, et nous n'avons encore que la moitié de l'ouvrage allemand. On achève, dit-on, de l'imprimer à Leipsick.

Le nom de Wieland est plus connu en France que ses ouvrages. Nous avons à peine entendu parler de ce nombre prodigieux de poèmes épiques, critiques, didactiques, romans, contes moraux, contes d'été, contes d'hiver, poésies légères, etc., etc., qu'il n'a cessé de publier jusqu'à présent. Mais c'est surtout à l'heureuse facilité avec laquelle il a su prendre tant de tons divers, qu'il doit le titre du Voltaire de l'Allemagne. Ses premiers essais furent des ouvrages de théologie. Dans la suite, quelques-unes de ses productions légères eurent plus de faveur, et dès-lors il se livra principalement à ce genre de composition, celui qui doit le plus réussir dans un pays divisé en une multitude de petits états, et dont chaque ville, pour ainsi dire, est la résidence d'une petite cour. Cependant des traductions de Lucien, d'Horace, et plusieurs savants commentaires prouvent qu'il n'était pas moins propre aux études sérieuses. Il évita toujours la pédanterie de l'érudition, et ne retira de son commerce avec l'antiquité, qu'une instruction variée, et quelque chose de cette grace *attique* qu'il reproduit dans sa conversation et dans ses ouvrages. On voit aussi qu'il a tâché d'imiter la manière de nos poètes et de nos écrivains modernes. Il faut convenir que ces imitations se ressentent de l'influence d'un climat moins heureux,

Mais ce qui diminuera plutôt la gloire de l'auteur d'Oberon, d'Aristippe, etc. est d'avoir renchéri sur la licence, et d'avoir adopté la doctrine anti-religieuse de ses modèles. Au surplus, on peut le placer parmi ce petit nombre de philosophes meilleurs que leurs livres; et Wieland qui, à l'âge de 78 ans, conserve encore toute la vivacité de son imagination, a toujours mérité cette considération personnelle attachée aux vertus et aux mœurs domestiques que blessent quelquefois ses écrits.

G.

LE Cultivateur anglais; par ARTHUR YOUNG:
Chez Maradan, rue Pavée. 8 nouveaux volumes in-8.° terminant la collection.

CETTE importante collection est terminée avec une célérité et un soin qui font honneur aux traducteurs et au libraire. On jouit de dix-huit volumes du célèbre anglais qui a donné aux deux nations les plus florissantes de l'Europe les leçons les plus méditées et les plus complètes qu'ait jamais reçues l'agriculture. Les Romains auraient bien fait d'accueillir les ouvrages du carthaginois Magon comme nous faisons ceux d'Arthur Young. La jalousie nationale fit perdre beaucoup de connaissances qu'avait recueillies cette nation ennemie. Notre rivalité avec les Anglais est plus éclairée, et s'exerce pour les arts utiles avec une ardeur aussi généreuse, aussi vive que celle qui brille dans les combats. Ce sont les victoires de la paix. Puissent les deux nations en remporter d'innombrables, triompher partout du sol et des climats, et par la fécondité du travail doubler et centupler les richesses de la créa-

tion ! Que le nom des agriculteurs devienne fameux comme celui des guerriers. Nous voyons avec plaisir que celui d'Arthur Young est très-honoré en France, et que le C. de Pradt, en le célébrant dans un ouvrage sur l'agriculture, vient de se rendre l'interprète de l'opinion publique. Arthur Young en sera flatté, et trouvera dans cet hommage la juste récompense de l'estime que lui-même a témoignée pour nos meilleurs agronomes *.

Son livre est à la vérité très-étendu. Les vérités y sont éparses. On y revoit souvent les mêmes matières, et rarement un coup-d'œil général et un corps de préceptes. Ce sont tantôt des voyages et des visites de contrées, tantôt des annales, et d'autres fois des réflexions et des traités particuliers. L'état actuel de la science ne comportait peut-être pas une autre forme, et un travail plus court et plus usuel. Il y a encore beaucoup à faire avant de réduire et rassembler la doctrine ; beaucoup de matériaux à amasser et à disposer avant de construire la parfaite *maison rustique* qu'avaient rêvée Olivier de Serre et le bon homme Liger, qui pourtant furent des hommes de mérite, surtout le premier. Il faut avouer qu'Arthur Young les surpasse.

B. V.

* Ses éloges ont d'autant plus de poids, qu'il exerce la censure avec beaucoup de véhémence. Par exemple, tom. 17, pages 390 et suivantes, parlant de la police des grains en 1788 et 1789, il fait une terrible sortie contre M. Necker. Nous nous abstenons d'en rien extraire. La censure littéraire est la seule que se permet le *Mercur*.

LYCÉE de Paris.

Nos lecteurs n'attendent pas de nous, sans doute, que nous tenions registre de toutes les séances des nombreux Lycées de Paris : un journal spécial y suffirait à peine. Après avoir rendu compte des séances d'ouverture des principaux Lycées, notre dessein n'était d'y revenir que lorsque quelque circonstance intéressante ou singulière y donnerait occasion ; dès sa seconde séance, le *Lycée de Paris* vient nous l'offrir.

Une femme y a donné le spectacle, assez rare encore pour être remarqué, d'une lecture publique. Profitons, pour faire quelques observations à ce sujet, du moment, qui ne sera pas long peut-être, où l'on n'est pas encore habitué avec ce phénomène. Il pourrait n'être plus temps demain ; demain, il y aurait prescription ; on nous opposerait l'usage : et en effet, celui-ci, à peine à sa naissance, a déjà fait de rapides progrès. On ne saurait contester à M.^{me} *Constance Pipelet* la gloire d'en hâter puissamment le cours ; elle achève d'émanciper son sexe.

« Elles veulent écrire et devenir auteurs ! »

s'écriait, il y a environ un siècle et demi, le philosophe de la scène. Il a eu beau crier, elles l'ont voulu opiniâtrement. Seulement, les pédantes et les savantes, les Scudéri, les Dacier, ont été plus longtemps à se relever du ridicule que Molière avait jeté sur elles. Mais de petits ouvrages, dans le genre gracieux, purent s'échapper impunément de leur plume, et passer sans conséquence. Disons même, qu'il eût fallu être ou bien rigoriste, ou bien pénétrant, pour ne pas laisser les

semmes jouir, comme d'un droit, de tout ce que les graces peuvent avouer. C'était la modeste idylle; c'étaient des romans délicats, les mémoires de leur temps et des cours où elles vivaient; délasséments, plutôt qu'occupations de l'esprit, et des jeux, bien plus que des ouvrages. Pour M.^{me} de Sévigné, s'il en existe un sous son nom, qui même occupe sur nos tablettes une place considérable, grace à Dieu, il n'y a point de sa faute; elle a fait un livre, et n'est point auteur. Nous jouissons de tout son esprit, sans qu'aucune idée d'effort vienne s'offrir au nôtre, sans qu'il lui en coûte une seule grace de son sexe; et je trouve ainsi pour quoi ce livre est, à une grande distance de tous les autres, celui qui me charme le plus.

De la galanterie élégante et épurée de M.^{me} de La Fayette, des moutons et des oiseaux de M.^{me} Deshoulières, à l'indécence, à la bizarrerie des romans déordonnés, et aux vers sententieux, érotiques, satiriques, de la plupart des femmes qui sont aujourd'hui au rang des écrivains, le passage est brusque. Serait-ce là ce qu'on doit entendre par l'irrésistible progrès des siècles et des lumières? Toutefois, auprès de ce qui restait à tenter, auprès de ce que nous venons de voir, cette licence elle-même était une retenue.

Dans une assemblée nombreuse, choisie sans doute, mais publique, M.^{me} Constance Pipelet inconnue parmi tant d'inconnus, s'est montrée avec assurance, s'est élancée au pupitre avec légèreté, s'y est affermie avec confiance, a déroulé sans trouble un ample cahier; et, sous le titre déguisé d'*Epître à une jeune et belle Sophie*, d'une voix sûre et distincte, a débité une longue et vive satire. Pour sujet, elle a choisi *les hommes*, et pour objet *le mariage*. Les premiers lui ont fourni une grande variété de portraits qu'elle a tous hardiment crayonnés; et le mariage, le sujet d'un tableau effrayant.

qu'elle offre en épouvantail à sa Sophie. O Molière ! et tu n'es pas là pour t'écrier une seconde fois, par la bouche de ce bon M. Gorgibus : *Et par où veux-tu donc qu'ils débutent ? par le concubinage ? N'est-ce pas un procédé dont vous avez sujet de vous louer ?* Du reste, M.^{me} Pipelet est habile, et, jusqu'aux précautions oratoires, elle connaît tous les procédés de l'art. *Mesdames et messieurs*, a-t-elle dit avant d'entrer en matière, *ne vous pressez pas de porter un jugement sur ce que vous allez entendre. Vous me trouverez aujourd'hui opposée au mariage ; mais attendez la suite de mes épîtres, et vous saurez ce qu'il en est. Je vous promets d'avance de me résumer et de conclure conformément à l'usage reçu.*

(Si ce ne sont ses paroles expresses, c'en est le sens.)

Et elle n'a pas vu que faire ainsi pressentir le scandale et avertir qu'on l'a aperçu, c'est l'aggraver encore ; elle n'a pas senti que cet emploi de l'art n'était que mal-adresse.

Je n'entreprendrai pas, après une seule lecture et un débit d'une volubilité remarquable, d'analyser un ouvrage qui m'a paru avoir cinq cents vers. C'est son scandale, je le dis sans déguisement, que j'ai voulu consigner ici, bien plus qu'une opinion littéraire et un examen critique, assez peu importants auprès de plus hautes considérations. Une femme, usant d'une indépendance acquise au prix d'un divorce récent, pour livrer le mariage à la risée publique ; une femme osant citer à son tribunal tous les hommes qui ambitionnent de titre d'époux ; n'omettant ni la peinture des excès et de l'intempérance du jeune âge, ni le tableau de l'affaiblissement et des privations de l'âge avancé ; souriant aux rires qu'elle excite ; s'enivrant de quelques applaudissements surpris à l'impression du moment ; une scène enfin où le désordre moral m'a paru à son comble, par la confusion des sexes, des fonctions, des

rangs : tout cet ensemble de choses et d'idées m'a affecté d'une impression que je communiquerai, si je le puis, pour l'intérêt même des femmes, par respect pour elles, et en hommage des véritables sentiments qu'elles méritent d'inspirer.

Puisque l'occasion s'en présente, je conduirai du moins les lecteurs sur les traces effacées de l'antique pudeur. *L'on conte*, dit Plutarque, dans la vie de Numa, *qu'étant un jour venu qu'une femme plaida elle-même sa cause en pleine audience, devant les juges, le sénat, qui en fut informé, envoya incontinent vers l'oracle d'Apollon, pour enquérir que cela pronostiquait devoir avenir à la ville.* Une femme répondre à la satire de Juvénal contre les femmes ! Mais une femme oserait-elle la lire ? oserait-elle avouer qu'elle a lu

Ces ouvrages tout pleins d'affreuses vérités ?

Il n'appartient pas même à un homme de transporter parmi nous le genre de satire de Juvénal. Approprié à sa langue, aux mœurs privées et publiques du temps où il vivait, ce genre ne peut nous convenir, sous aucun rapport, et ces satires admirables doivent rester à jamais parmi nous, comme ces belles médailles d'antiquité qui n'ont plus cours de monnaie.

Peut-être la langue et les temps de Régnier permettaient-ils de s'en rapprocher ; mais déjà il était trop tard à l'époque de Boileau. La langue avait pris un autre caractère ; et la société, par le commerce habituel des deux sexes et leur mélange journalier dans les assemblées publiques et particulières, avait introduit de nouvelles formes et un nouveau ton. Une satire sur les femmes dans de telles circonstances, même sous la plume de ce grand maître, ne pouvait être, et ne fut en effet qu'un ouvrage manqué. A la

place des portraits qui lui étaient interdits, il peignit des caricatures et des grotesques; mit à peine de l'humeur là où des torrents d'indignation demandaient à se répandre, et lorsque, malgré sa retenue, il lui échappe dans quelques endroits une expression trop libre, il choque le goût, blesse la décence, sans produire l'effet, ni représenter les images qu'un tel sujet lui fournissait : tellement qu'on peut dire que, parmi nous, le premier effet de la satire de mœurs appliquée à ce sujet délicat, est d'y porter atteinte.

Mais si l'ouvrage du chaste Despréaux lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche, s'il n'a pu représenter les caractères et les torts, même affaiblis, des femmes considérées comme épouses, sans inconvénient, que sera-ce de l'ouvrage d'une femme sur un sujet semblable, et d'une femme qui se montre bien moins timide qu'un homme?

Ce n'est point là un jeu d'esprit, un simple badinage; ou, croyez-moi, ces badinages ont des suites sérieuses : *Hæ nugæ seriâ ducunt.*

La bonne humeur est indulgente, et cette disposition a été très-favorable à l'ouvrage, considéré comme production littéraire. On a tout applaudi. Voici un vers qui l'a été avec éclat et à plusieurs reprises; l'auteur l'adresse à la jeune imprudente qu'elle cherche à détourner du mariage :

Les hommes ne sont pas ce que tu les supposes.

C'est à la profondeur de l'idée sans doute qu'on a rendu ces hommages, car le vers en lui-même, si c'est là un vers, est bien ordinaire.

On a paru également satisfait de celui-ci, appliqué à l'époux infidèle :

Valet de sa maîtresse et tyran de sa femme.

38 MERCURE DE FRANCE,

Je me permettrai de dire que ce n'est point le *valet*, c'est l'*esclave* qui contraste avec le *tyran*.

Toutefois il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître que parmi tant de vers, tous applaudis, quelques-uns méritaient de l'être. Je les ai remarqués et je les citerais, si ma mémoire me les rappelait. Il y a de la précision, dans celui-ci sur la contradiction :

La contradiction qui renaît d'elle-même.

Mais que sont quelques vers un peu mieux tournés dans un si long ouvrage ? Celui-ci, comme la plupart de ceux que font éclore prématurément et les lycées nombreux, et les théâtres multipliés, manque de soin, de travail et de temps ; il est languissant et imparfait. On n'achève point de tableaux quand on trouve partout le débit de ses esquisses, et quand les trépieds deviennent communs, l'inspiration devient rare.

Je bornerai à ces observations les critiques de détail sur cet ouvrage. Pour un grand nombre peut-être, la scène n'aurait été que ridicule ; mais j'ai cru y voir quelque chose de plus. Tous les jours, quelque nouvel excès nous révèle de combien de manières peut s'égarer ce sexe, lorsqu'une fois,

De l'austère pudeur les bornes sont passées.

Il nous reste encore des bienséances que l'opinion doit maintenir contre les sarcasmes ou les injures.

Qu'on nous permette de le dire, car il y a quelque parité entre ces écarts : les femmes qui osent tout dire, tout révéler dans leurs romans ; tout exposer dans leurs vers, nous paraissent se placer sur la même limite que celles qui, ayant déposé l'un après l'autre tous leurs vêtements, retiennent à peine un léger tissu. Certes, il est permis alors de jeter un cri.

M.

ESSAI sur la garantie des propriétés littéraires ;
par GOUJON (de la Somme), ex-législateur,
associé-libre du Lycée des arts. Prix, 50 c.
 A Paris, chez *Goujon fils*, imprimeur-libraire,
 rue Taranne, n.º 737.

L'AUTEUR de cette brochure, *sans autre prétention que celle d'ouvrir une carrière utile*, a fait plus. On peut dire qu'il l'a parcourue avec succès. Il est vrai qu'en défendant le domaine des gens de lettres, le C. Goujon est, pour ainsi dire, sur son terrain, et l'intérêt personnel est ici un droit de plus à la confiance et à l'estime publique.

Il examine tour-à-tour sa question sous le rapport du droit naturel, et sous celui du droit positif. Il établit facilement que s'il existe une propriété légitime et sacrée, c'est la *propriété littéraire*, la plus glorieuse à la fois et la plus pénible de toutes. En un mot, *le style est tout l'homme* ; car le *style* n'est que la pensée écrite.

• On chercherait en vain dans la nuit des siècles
 « qui précéderent la naissance de l'imprimerie, les
 « traces d'un droit quelconque, qui pût concerner la
 « propriété des auteurs. Les libraires, réduits à l'état
 « de simples copistes, avaient peu de moyens de mul-
 « tiplier leurs volumes, et apparemment un auteur s'es-
 « timait heureux de trouver des copistes pour répandre
 « son ouvrage et sa réputation. »

Mais l'imprimerie parut. On admira d'abord cette *invention plus divine qu'humaine*. Bientôt, inquiet de son usage, le gouvernement voulut le restreindre et le surveiller. De-là et de l'intérêt du fisc, les défenses d'im-

primer sans congés du prince, sans lettres de privilège. La propriété littéraire fit partie du domaine public. Le privilège défendait en même temps la contrefaçon*, et déterminait l'indemnité que pouvait prétendre l'auteur de l'ouvrage contrefait.

J'ai souligné deux fois ce malheureux mot de *privilège*. On sait en effet comme il choqua l'assemblée constituante. Elle se hâta d'abolir tout privilège, et dans cette proscription générale, l'esprit d'égalité enveloppa le privilège pour imprimer, qui ressemblait si peu à un privilège de noble ou de grand seigneur. Dès lors la propriété des gens de lettres fut envahie et ravagée comme tant d'autres; mais l'excès du brigandage fut tel; qu'en 1793 même, la convention nationale essaya de le réprimer; et c'est encore la loi du 19 juillet, de cette année, qui garantit le droit des auteurs. Cette loi consacre les principes; mais le C. Goujon la trouve incomplète. Il faut le suivre dans les moyens qu'il croit propres à fixer ce point de la législation.

Quiconque voudrait user du droit d'auteur, soit pour un ouvrage nouveau, soit pour la réédition d'un ouvrage ancien, ferait sa déclaration à un dépôt public, établi sous le nom de *Conservatoire des lettres*. Il y déposerait son manuscrit et un exemplaire de l'édition imprimée, revêtus l'un et l'autre de sa propre signature. L'auteur signerait également chacun des exemplaires en émission. La fraude serait donc facile à découvrir, et comme elle emporterait crime de faux, elle

* A ce mot *contrefaçon*, l'auteur, remontant à son étymologie, (*factio contra*) propose de substituer *contrefaction*. L'académie semble indiquer ce changement dans son dictionnaire. Nous aurons bientôt sans doute la décision de l'Institut.

serait poursuivie par la voie criminelle, et soumise à des peines aussi justes que rigoureuses.

Mais le C. Goujon ne s'est-il pas écarté des principes qu'il avait si bien établis sur la propriété littéraire et son inviolabilité? Il veut qu'après la mort de l'auteur la propriété de l'ouvrage devienne la propriété publique. La veuve et les enfants en auraient seulement l'usufruit pendant dix années. On ne conçoit pas comment une loi nouvelle limiterait ainsi le droit des auteurs que les anciens privilèges étendirent plus d'une fois jusqu'à 20 et 30 années. Il me semble que la *propriété littéraire* doit, comme les autres propriétés, rester indéfiniment à la libre disposition de l'auteur et de ses héritiers ou cessionnaires; et si l'intérêt général demande qu'un ouvrage devienne *propriété publique*, l'état leur doit une digne et généreuse indemnité.

Toutefois la *contrefaçon* est née de l'imprimerie, comme l'effet de la cause, et probablement ne finira qu'avec elle. Une loi protégera toujours faiblement les productions du génie contre les spéculations de la cupidité. Le délit est si facile et si commun; on le punira quelquefois; mais on ne l'empêchera point. Malheur aux bons ouvrages! on pourrait dire, avec autant de vérité: malheur aux hommes de génie, si la gloire ne les consolait pas des tosts de la fortune. Homère vécut, à peine de ses *rapsodies*, et les descendants de Corneille ont connu l'indigence. Ainsi va le monde littéraire; ou bien, il faut, comme le philosophe Sénèque, enseigner du milieu des trésors le mépris des richesses.

A.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES ARTS.

M.^{lle} *Bigotini* a paru une seconde fois dans le ballet de *Psyché* ; son jeu dans la pantomime et son talent dans la danse, ont mérité et ont obtenu de vifs applaudissements. Rien de plus agréable que cette scène où *Terpsichore* donne une leçon de danse à *Psyché*.

D'un côté, l'on voit M.^{lle} *Clotilde*, belle à la fois de la régularité de ses traits et de la noblesse de son maintien, développant par degrés à sa jeune élève tous les secrets de son art ; de l'autre, M.^{lle} *Bigotini*, attentive et docile, répétant avec aisance et précision tous les pas et tous les mouvements de son modèle ; l'illusion est parfaite. C'est la Muse de la danse instruisant la plus jeune des graces.

Saint-Amand, qui fait tous les jours de nouveaux progrès, a fort bien joué le rôle de l'Amour.

Beaulieu nous a paru laisser quelque chose à désirer.

On pourrait souhaiter je ne sais quoi de plus léger et de plus aérien dans l'acteur qui représente *Zéphire*. Il doit raser la terre plutôt que la toucher. Je voudrais qu'il offrit aux yeux ce que fait sentir à l'oreille l'harmonie imitative de ces vers admirables, où *Virgile* dit en parlant de *Camille* :

Illæ vel intactæ segetis per summa volaret

Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas :

Vel mare per medium, fluctu suspensa tumentis,

Ferret iter, celeres nec tingeret æquora plantas.

ÈNEIDE, liv. 7.

Voyez-vous des épis effleurant la surface

Camille, dans les champs, qui court, vole et fend l'air,

La muse suit Camille et part comme un éclair.

*Essai sur la critique de Pope; traduction de
l'abbé DURESNEL, O.*

T H É A T R E F R A N Ç A I S.

LA tragédie nouvelle intitulée *Alhamar* fut à peine achevée, au milieu des improbations tumultueuses du parterre. Nous épargnerons à nos lecteurs l'ennui de lire l'analyse d'un ouvrage qui ne reparaitra plus, et par une critique dont trop peu d'éloges pourraient adoucir l'amertume, nous n'insulterons pas à la disgrâce d'un auteur jeune encore, et qui, dans une autre pièce, pourra se montrer un jour avec plus d'avantage.

On doit des éloges aux acteurs; dans les deux premiers actes, dont les motifs ressemblent à ceux d'*Adelaide du Guesclin*. Lafond, Saint-Prix, Vanhove et M.^{lle} Volnay ont développé leurs talents accoutumés, et dans le reste de la tragédie, qui ne ressemble à rien, ils ont lutté avec courage contre les murmures et les sifflets.

Nous observerons cependant que, dans le dernier acte, *Vanhove* a montré plus de ténacité que d'adresse. La défaveur publique était à son comble, et lorsqu'on désespère de la fléchir, on doit au moins l'étuder.

Vanhove, par la pesanteur de son débit, a laissé trop de prise à la malignité. Dans ces sortes de crises, l'acteur doit animer, par la vivacité de son jeu, les scènes languissantes, passer rapidement sur les vers faibles ou ridicules, et se précipiter avec l'ouvrage vers l'action et le dénouement.

C'est le grand art de *Molé* dont le talent magique a souvent fait supporter au public les nouveautés les plus insipides.

M.^{lle} *Bourgouin* continue ses débuts avec le même succès. Elle a joué tour-à-tour *Nanine*, *Zaire* et *Monnine* dans *Mithridate*.

Il faut beaucoup d'art et d'usage pour saisir la nuance qui convient au personnage de *Nanine*. Le ton de l'actrice doit s'élever au dessus de celui de la comédie familière ; mais il ne doit pas s'élever jusqu'à l'accent tragique.

Entre ces deux écueils, la route est difficile.

Il n'est pas étonnant qu'une jeune débutante s'en soit quelquefois écartée.

Le rôle tragique où elle a le plus approché de la perfection est le rôle de *Monime*. Depuis longtemps aucun début n'a procuré une recette plus utile pour le théâtre, et des encouragements plus flatteurs pour l'actrice.

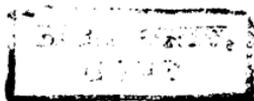
THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

DEPUIS longtemps, la comédie s'est emparée de quelques personnages historiques. On sait quel fut le succès de la Partie de Chasse d'*Henri IV*. Nous jouissons encore de celui des *Deux Pages*. Cependant ces sortes d'ouvrages sont rares sur la scène française ; ils offrent plus d'une difficulté. Il faut beaucoup d'art pour présenter, sans les dégrader, les personnages héroïques dans une situation plaisante, et dans le choix des oppositions et des caractères. La vérité connue de l'histoire ne laisse pas à l'auteur la même liberté que dans les comédies de caractère et d'invention.

Depuis quelques années, le *Vaudeville*, dont le genre aimable permet moins d'élévation, a pris plusieurs de ses sujets dans l'histoire anecdote des hommes de lettres et des artistes célèbres. Nous avons déjà vu *Scaron*, *Teniers*, *Gessner*, *Florian*. L'ouvrage que nous annonçons nous présente *Berquin*, connu par ses Romances,

et par un ouvrage en prose, intitulé *l'Ami des Enfants*. C'est un personnage moderne; plusieurs des spectateurs peuvent l'avoir connu. Nous avons eu cet avantage. Ses manières étaient simples et sa société plus douce qu'agréable; il avait ce qu'on peut appeler *les mœurs littéraires*. Revenons au Vaudeville dont il est le sujet. *Berquin* loge dans un hôtel garni; de jeunes enfants veulent faire un présent à leur ami pour le jour de sa fête: il veut, à son tour, les conduire aux Prés-Saint-Gervais, et leur offrir du lait, des fruits et des fleurs. La scène se passe dans un jardin. Ces accessoires et ces couleurs locales sont convenables; elles sont même fidèles à la vérité historique. *Berquin* logea longtemps rue et hôtel du Croissant; la maison était entourée d'un jardin qui servait aux locataires de rendez-vous et de salon de compagnie: l'intrigue est commune, et elle a été plus d'une fois employée à la scène. Le fils du propriétaire, qui est mort, avait épousé, malgré son père, une jeune personne intéressante, que son beau-père refuse de voir; mais elle loge *incognito* dans son hôtel; il l'estime et l'aime sans la connaître. *Berquin* les reconcilie. Ce motif est le même que celui du *Consentement Forcé* et du *Vieux Célibataire*. Il est singulier que sur un théâtre de chant, on n'ait point songé à faire entendre les romances de *Berquin*. Si la jeune personne, au lieu d'être veuve, eût été abandonnée par son amant, il eût été dramatique et ingénieux à la fois de toucher et de ramener l'infidèle par cette romance si connue: *Dors mon enfant, clos ta paupière, etc.* Au reste, *Berquin* a réussi au Vaudeville, comme autrefois ses ouvrages ont réussi dans le monde. On a demandé les auteurs: ce sont les CC. *Pain* et *Bouilly*.

O 4 210



A N N O N C E S.

Le C. Giguet, libraire, à Paris, imprime actuellement le poème en 8 chants de *l'Imagination*, par M. l'abbé Delille. Les autres poèmes du même auteur, *le Malheur et la Pitié*, en 4 chants, *les Trois règnes de la Nature*, en 8 chants, la traduction de l'*Enéide*, etc., seront successivement publiés, dans tous les formats et avec figures par les premiers artistes de Paris.

L'abbé Delille a fini la traduction du *Paradis perdu* de Milton, et l'envoie à Paris pour y être imprimée.

On dit enfin que l'auteur lui-même songe à revenir dans sa patrie. Delille manque à la France, et peut-être aussi la France manque à Delille.

COURS ÉLÉMENTAIRE de maladies des femmes, ou Essai sur une nouvelle méthode pour étudier et pour classer les maladies de ce sexe ; par *Joseph-Moïse-Joachim Vigardus*, professeur à l'École de médecine de Montpellier, médecin en chef de l'Hospice d'humanité, de la Société libre d'agriculture du département de l'Hérault, de la Société médicale d'émulation, etc. 2 vol. in-8.° A Paris, de l'imprimerie de *Crapelet*, chez *Déterville*, libraire, rue du Batoir, n.° 16, au X (1801).

NOUVELLE Théorie des lois civiles, où l'on donne le plan d'un système général de Jurisprudence, et la notice des codes les plus fameux, par *J. E. D. Bernardi*. Prix, 3 fr. 60 cent., et, franc de port, 4 fr. 50 cent. Chez *Garnery*, libraire, rue de Seine, n.° 1403.

DU COMMERCE des Neutres, en temps de guerre, ouvrage élémentaire, destiné à fixer les principes des conventions maritimes et commerciales entre les nations, traduit de l'italien de *Lampredi*, professeur de droit public en l'université de Pise, par *Jacques Pouchet*, membre du conseil de commerce, au ministère de l'intérieur, et de celui du département de la Seine. Un fort vol. in-8.° Prix, broché, 5 fr., et franc de port, 6 fr. 60 cent. A Paris, chez *H. Agasse*, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n.° 18.

MÉMOIRES historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort ; ouvrage composé sur des pièces authentiques, fournies à l'auteur, avant la révolution, par plusieurs ministres et hommes d'état, et sur les pièces justificatives, recueillies, après le 10 août, dans le cabinet de Louis XVI, à Versailles et dans le château des Tuileries ; orné de tableaux analytiques, historiques, politiques, etc., et de 113 portraits de personnages remarquables de cette époque, ou qui ont figuré à toutes celles de la révolution ; par *Jean-Louis Soulavie* (l'aîné), correspondant et associé d'un grand nombre d'Académies nationales et étrangères, auteur des Mémoires du maréchal de Richelieu, éditeur des œuvres complètes de Saint-Simon, etc., etc., etc. 6 vol. in-8.° A Paris, chez *Treuttel et Würtz*, libraires, quai Voltaire, n.° 2, et à Strasbourg. An X (1801).

(Nous reviendrons sur cet ouvrage.)

NOUVELLE Géographie universelle, descriptive, historique, industrielle et commerciale, des quatre parties du monde, par *William Guthrie* ; ouvrage traduit de l'anglais, sur la 19.° et dernière édition, par *Fr. Noel*, ex-professeur en l'Université de Paris, ex-ambassadeur, etc. etc. Nouvelle édition française. A Paris, chez *Hyacinthe Langlois*, libraire, quai des Augustins, n.° 45. An 10 — 1802. 10 volumes, dont 9 in-8.°, imprimés par *Crapelet*, sur carré fin double d'Auvergne, caractères neufs philosophie et petit-romain, avec des notes, et un atlas, in-fol. de 40 cartes, gravées à neuf au burin, avec les nouvelles divisions, d'après les derniers traités de paix ; augmenté de 7 grandes cartes, savoir 5 d'après d'Anville pour la *Géographie comparée*, une des nouvelles découvertes à la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, qui ne se trouvait dans aucun atlas, et une nouvelle carte de l'empire d'Allemagne, réduite sur celle de Sotzmann, en 16 feuilles.

Prix des 10 volumes, 39 fr. pour Paris, et 45 fr. port franc par la diligence.

— Papier vélin sur carré superfin d'Annonay, dont on n'a tiré que 50 exemplaires, cartonné à la Bradel ; l'atlas avec les mers lavées, les montagnes et bois piqués, 84 fr., et 92 fr. port franc.

— Le texte, *idem*, avec le *Nouvel atlas universel*, grand in-fol., de géographie ancienne et moderne pour cette nouvelle édition, composé de 60 belles cartes gravées par P. F. Tardieu, et enluminées; avec les nouvelles divisions d'après les *derniers traités de paix*, et les nouvelles découvertes de *Lapérouse*, de *Marchand*, et notamment celles de *Vancouver*, sur grand-aigle, qui ne se trouvent dans aucun atlas : demi-reliure, dos et coins de veau, 135 fr., et 145 fr. port franc.

— *Idem*, avec le même atlas *in-folio maximo*, sur jésus, mers lavées, montagnes et bois piqués, bien relié en veau, 184 fr., et 196 fr. port franc.

Les atlas se vendent séparément :

L'in-folio ordinaire de 40 cartes enluminées, cartonné, 15 fr. — Le grand in-folio de 60 cartes, demi-reliure, dos et coins de veau, 66 fr. — *Idem*, *in-folio maximo*, mers lavées, bien relié en veau, 120 fr.

ADÈLE et Cécile, Conte Moral, par un membre correspondant du Lycée de Caen. Paris, chez *Deroy*, libraire, rue Haute-Feuille, n.º 34.

VRAIS Principes du gouvernement, ou Analyse raisonnée des bases fondamentales de la vraie liberté; suivie d'un Tableau des principaux monuments politiques de notre histoire; par P. L. C. Gin, ancien jurisconsulte, et membre de la Société académique des Sciences, séante au Palais national des Sciences et des Arts. A Paris, chez *Boyez*, libraire, rue de Thionville. An IX.—1801.

ODE sur les vertus civiles; par *Fortunée B. Briquet*, de la Société des Belles-Lettres de Paris; lue par l'auteur à la séance publique du 23 vendémiaire an 10; suivie de la traduction en Italien, par *Domenico Forges-Davanzati*; brochure in-8.º de 20 pages. Prix, 30 centimes, et franc de port 40 centimes. Paris, *Charles Pougens*, imprimeur-libraire, quai Voltaire, numéro 10.

POLITIQUE.

EXTÉRIEUR.



SUITE du Précis sur l'état de l'Europe.

LA Suède, placée aux confins du monde civilisé, avec une population faible, dispersée sous un climat rigoureux et sur un sol immense et presque partout stérile, sans numéraire et sans colonies, a longtemps entretenu l'Europe du bruit de ses expéditions romanesques, et a joui, pendant plus d'un siècle, d'une considération qui ressemblait à de la puissance. Comme elle a eu une grande part à la révolution politique et religieuse que le traité de Westphalie a faite en Europe, on nous permettra d'entrer dans quelques détails sur l'histoire et l'on pourrait dire sur les aventures de cette société.

Après une alternative de quelques siècles de troubles et de guerres, de force et de faiblesse, et ces progrès lents des lumières, qui remplissent l'enfance de tous les peuples modernes et forment, pour ainsi dire, leur première éducation, la Suède échut par voie d'héritage à Marguerite de Waldemar, déjà reine de Danemarck par sa naissance, et de Norwège par son mariage avec Haquin, son dernier roi. Rien ne prouve mieux que les peuples viennent d'une famille que de voir dans les premiers temps du monde et le premier âge de presque toutes les nations, les États transmis par testament, par donation, ou portés en dot comme des biens domestiques, et deux peuples se confondre par l'alliance de deux maisons. Marguerite,

connue sous le nom de *la Danoise*, voulut unir irrévocablement ces trois parties de l'ancienne Scandinavie et de la Chersonèse cimbrique, berceau de l'Europe moderne, par le célèbre acte d'union consenti à *Calmar* en 1395. Ce projet formé par la sagesse, la folie le renversa, et il n'en resta d'autre monument que trois couronnes placées au haut de la tour de *Calmar* et dans les armes de *Danemarck*, et l'expression usitée dans la langue diplomatique de l'Europe *des couronnes du nord* pour désigner les trois états de la *Suède*, du *Danemarck* et de la *Norvège*. On prendra une idée assez juste des rapports politiques et commerciaux de ces trois pays, à cette époque, lorsqu'on saura que *Marguerite* disait à son neveu *Eric*, qui lui succéda dans ces trois royaumes : *La Suède vous nourrira, la Norvège vous vêtira, et le Danemarck vous défendra*. Ces rapports ont changé, et le *Danemarck* aujourd'hui vaut mieux pour nourrir, et la *Suède* pour défendre.

Après plus d'un siècle de succession collatérale du royaume de *Suède*, en faveur de princes étrangers à la *Suède* et même au *Danemarck*, de régences exercées par des *Suédois*, entremêlées aux règnes de quelques princes danois et d'une anarchie presque continuelle, le sort des armes fit tomber la *Suède* aux mains de *Christiern I*, roi de *Danemarck*, appelé le *tyran*, ou le *Néron* du nord; prince né pour déshonorer le pouvoir, la première loi des États, et le premier besoin des hommes.

La domination qu'un état conquérant exerce sur un peuple qu'il a conquis tout entier, est toujours plus dure que celle qu'il exerce sur quelques provinces qu'il a réunies à ses frontières, parce qu'il craint, de la part d'une nation, une révolte générale, et qu'il ne peut être dépossédé de quelques parties de territoire.

que par la guerre. Christiern voulut s'affranchir, d'un seul coup, de la crainte d'une rébellion en Suède, en se débarrassant de tous les chefs du peuple. En 1520, au jour fixé pour son couronnement, après une fête qui avait duré plusieurs jours, il fit assassiner, dans la salle du festin, à Stockholm, 100 évêques ou principaux seigneurs. Quand on rapproche cet événement épouvantable d'événements arrivés pour les mêmes motifs dans d'autres pays, on aperçoit ce que toutes les révolutions ont de semblable, et ce que chaque tyrannie a de différent.

Depuis bien des siècles, en Suède, les générations se transmettaient fidèlement l'une à l'autre une haine désespérée contre les Danois, plus encore que l'amour de leur propre indépendance; l'attentat horrible de Christiern y mit le comble, et un homme fut appelé à recueillir cet héritage national. Gustave Wasa, issu d'une maison qui avait régné sur la Suède, et échappé au massacre de Stockholm, parut, comme tous les hommes extraordinaires, au moment précis de la maturité des événements; un peu plus tôt il eût échoué, comme son successeur, bien plus grand que lui, échoua quelques années après dans de plus vastes desseins. Wasa appelle à lui, du fond des forêts et des mines de la Dalécarlie, quelques paysans occupés de leurs travaux; il leur commande de délivrer leur patrie, ils obéissent; ils chassent les Danois qui n'y sont plus rentrés depuis. Gustave rendit le pouvoir héréditaire dans sa maison; mais ce prince fut plus heureux qu'habile, c'est-à-dire, que les circonstances firent tout pour lui, et qu'il parut au dessous de sa gloire. Détesté des grands et même du peuple, il fit plutôt haïr aux Suédois la tyrannie étrangère qu'il ne leur fit aimer leur affranchissement.

Gustave détruisit lui-même les bons effets que la

Suède pouvait attendre de la révolution qu'il avait faite dans le gouvernement, par celle qu'il fit dans la religion. Le luthéranisme avait commencé depuis quelques années en Allemagne; Christiern l'avait embrassé, et le meurtre des évêques catholiques avait eu aussi pour motif un fanatisme religieux. Gustave aurait dû laisser la Suède catholique, et même parce que le Danemarck devenait luthérien.

Ce prince, mécontent des évêques, avide de richesses ecclésiastiques, adopta et fit adopter à son peuple les dogmes de la réforme. La Suède, quoique assez récemment chrétienne, et souvent troublée par la lutte des deux pouvoirs politique et religieux non encore exactement définis, opposa aux innovations une longue et forte résistance. Ce ne fut même qu'en conservant les livrées du catholicisme que le luthéranisme put s'y introduire, et l'on y retint l'épiscopat, quelque chose de la liturgie et jusqu'à un reste de confession auriculaire. * Ce luthéranisme ainsi déguisé, qui adaptait les formes pompeuses et même la hiérarchie de la religion catholique aux principes faciles de la réforme, était dans l'église absolument ce que sont dans la société politique les gouvernements aristocratiques, comme ceux de Pologne ou d'Angleterre, qui conservent les formes augustes de la monarchie, et même la dénomination de royauté avec les principes des États populaires; et, comme J. J. Rousseau dit quelque part, pour cette raison, que le luthéranisme est la plus inconséquente des opinions religieuses, on peut regarder l'aristocratie comme le moins inconséquent des gouvernements.

Telle est l'influence irrésistible que la religion exerce sur l'état, que la Suède, depuis la réforme, commença

* Dans les états qui ne sont pas monarchiques, le luthéranisme n'a point d'évêques, et n'a que des super-intendants.

à incliner sensiblement à l'aristocratie, à cet état de gouvernement toujours dans les extrêmes de la servitude ou de la licence ; la noblesse suédoise, si fière et même si fidelle, écartée, dans ses rapports avec ses rois, de cette juste mesure, que si peu de nations en Europe ont su garder, fut condamnée à tout endurer des rois forts, et à tout oser contre les rois faibles ou indulgens. On vit sous Eric, le fils insensé de Gustave Wasa, un noble suédois poignardé par ce prince, tirer, à genoux, le poignard de sa blessure, le baiser, le lui rendre et mourir ; de nos jours on a vu des nobles Suédois assassiner Gustave III ; l'histoire de la Suède, nous montre la noblesse, sous Gustave Adolphe, et plus encore sous Charles XII, entraînée loin de son pays, au fond de l'Allemagne et de la Russie, dans des guerres sans fin et sans objet ; et, à la diète de 1755, cette même noblesse traite avec indignité un roi modéré, lui disputer le droit d'apposer son sceau aux actes publics, et lui ôter jusqu'à l'éducation de son fils.

Dans les premiers temps de la révolution, la Suède dut tomber dans la servitude, parce qu'elle sortait de l'obéissance : mais combien, il faut le dire, cette dépendance un peu servile, était ennoblie par de dignes maîtres ? Quel homme et quel roi que Gustave Adolphe, petit-fils de Gustave Wasa ! Ce prince, qu'on peut regarder comme le héros de la réforme, montra la force de caractère et les vertus qui font les grands hommes, les connaissances qui font les hommes utiles, et les qualités mêmes qui font les hommes aimables. Bon et populaire pour les hommes les plus obscurs, il avait coutume de dire que les rois n'avaient de rang entre eux que celui de leurs vertus. Eloigné pendant sa jeunesse de la reine son épouse, et au milieu de la licence des camps, il s'honorait de lui avoir tou-

Jours été fidelle. Il fut le créateur de l'art militaire en Europe, le fondateur de l'école où se forma notre Turenne. Sorti de son pays avec moins de 30,000 Suédois, faiblement secouru ou même à la fin contrarié par les princes protestants, jeté au milieu de la populeuse et belliqueuse Allemagne, au siècle des lumières politiques et des connaissances militaires, en présence de la monarchie autrichienne, de Valstein et de Tilly, il éleva, il soutint même, tant qu'il vécut, cette puissance formidable qui n'avait qu'un camp pour territoire, et pour peuple que son armée, cette puissance à qui les réformés, toujours pressés de prédire, appliquaient déjà les oracles des livres saints, et toutes les prophéties de l'Apocalypse, et qui sans doute aurait pu les justifier à force d'enthousiasme religieux et de génie, si l'Ordonnateur suprême des événements n'avait, depuis l'établissement du christianisme, retiré la force à l'homme pour la donner à la société.

Le lecteur nous saura gré peut-être de lui citer ici un morceau peu connu, tiré d'un écrit oublié, intitulé : *Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne*, et qui fera mieux connaître ce grand roi que tout ce que l'on pourrait en dire. « Les Suédois alliés de la France
 « avaient en Allemagne l'armée la mieux disciplinée
 « qui ait jamais été depuis les légions de César. Ils
 « étaient presque toujours sûrs, dit un auteur du
 « temps, ou de battre ceux qui s'opposaient à leur
 « valeur, ou de faire périr par leur patience ceux qui
 « voudraient éviter le combat. Ils faisaient la guerre
 « dans toutes les saisons de l'année, et ils subsistaient
 « trois mois dans les quartiers où l'armée impériale
 « n'aurait pas pu vivre huit jours. Tous les enfants
 « qu'ils avaient eus depuis l'entrée de Gustave Adol-
 « phe en Allemagne étaient accoutumés aux mousque-

« tades , et portaient , dès l'âge de six ans , de quoi
 « manger à leurs pères dans les tranchées et dans la
 « faction. Quoique l'armée ne soit pas un lieu fort propre
 « pour élever la jeunesse , néanmoins on prenait un soin
 « très-exact de leur éducation , leur faisant apprendre
 « à lire et à écrire dans de petites écoles portatives ,
 « que l'on tenait dans le quartier ou dans le camp ,
 « lorsqu'on était en campagne. Les ennemis étaient
 « quelquefois campés si proches , que leur canon por-
 « tait jusque sur la petite école où l'on a vu trois ou
 « quatre enfants emportés d'un seul coup , sans que
 « les autres changeassent de place ou quittassent la
 « plume qu'ils avaient à la main.

« Les recrues de l'infanterie ne se faisaient plus
 « que parmi les enfants nés dans le camp. A l'âge de
 « seize ans , ils prenaient le mousquet , et n'avaient
 « garde de désertir jamais , parce qu'ils ne connais-
 « saient plus d'autre vie , ni d'autre vacation. Pour la
 « cavalerie , c'étaient les valets de leurs reîtres qu'ils
 « mettaient à cheval , après qu'ils avaient servi sept
 « ou huit ans dans l'armée. Ils étaient aguerris
 « avant que d'être enrôlés ; de sorte qu'ils pouvaient
 « dire qu'ils avaient autant de capitaines que de sol-
 « dats , ce qui a paru dans toutes les batailles et ren-
 « contres principales , où les officiers d'une compagnie
 « ayant été tués , le premier reître se mettait à la
 « tête , et la commandait aussi bien que le plus brave
 « et le plus sage capitaine du monde. Les charges se
 « donnaient au service et au mérite , sans faveur , et
 « l'on y voyait plusieurs colonels qui avaient été
 « simples soldats dans le régiment qu'ils comman-
 « daient. Cette armée était telle qu'il n'est pas au
 « pouvoir de tous les rois du monde , d'en composer
 « jamais une semblable , parce que le temps et la dis-
 « cipline l'avaient formée , et qu'ils avaient appris sous

« le grand Gustave comment il faut obéir, servir et
« commander.

« Si l'autorité des chefs était absolue dans l'armée,
« celle des ministres de leur religion ne l'était pas
« moins. C'étaient des censeurs sévères, qui ne souf-
« fraient ni le blasphème, ni le scandale des femmes.
« Sitôt qu'ils apprenaient qu'un officier avait une
« femme chez lui, qui n'était pas légitime, ils allaient
« trouver le général pour l'obliger de l'épouser ou de
« la quitter dans deux jours, et cela était exécuté
« sans rémission; de sorte que le continuel exercice
« de la guerre, et la discipline étroitement gardée
« rendaient cette armée invincible.

« Par ce moyen, la couronne de Suède était con-
« sidérée dans les négociations d'Osnabruck et de
« Münster, à l'égal des plus puissantes couronnes.
« Les Suédois faisaient la guerre aux dépens de l'ar-
« gent de la France, et du sang des Allemands. Ils
« tenaient dans l'empire 132 places, et pouvaient
« dîner dans l'une et coucher dans l'autre, depuis la
« mer Baltique jusque dans la Hongrie. »

(La suite de la Suède au numéro prochain).

I N T É R I E U R.

CONVENTION entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

LE premier consul de la république française, au nom du peuple français, et le président des Etats-Unis d'Amérique, également animés du desir de mettre fin aux différends qui sont survenus entre les deux états, ont respectivement nommé leurs plénipotentiaires, et

leur ont donné pleins pouvoirs pour négocier sur ces différends et les terminer; c'est-à-dire, le premier consul de la république française, au nom du peuple français, a nommé pour plénipotentiaires de ladite république, les CC. Joseph Bonaparte, ex-ambassadeur de la république française à Rome, et conseiller d'état, Charles-Pierre Claret-Fleuriu, membre de l'Institut national et du bureau des longitudes de France, et conseiller d'état, président de la section de la marine, et Pierre-Louis Rœderer, membre de l'Institut national et conseiller d'état, président de la section de l'intérieur; et le président des Etats-Unis d'Amérique, par et avec l'avis et le consentement du sénat desdits états, a nommé pour leurs plénipotentiaires, Oliver Ellsworth, chef de la justice des Etats-Unis, William Richardson Davie, ci-devant gouverneur de la Caroline septentrionale, et William Vans-Murray, ministre résident des Etats-Unis à la Haye.

Lesquels, après avoir fait l'échange de leurs pleins pouvoirs, longuement et mûrement discuté les intérêts respectifs, sont convenus des articles suivants :

Art. I.^{er} Il y aura une paix ferme, inviolable et universelle, et une amitié vraie et sincère, entre la république française et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'entre leurs pays, territoires, villes et places, et entre leurs citoyens et habitants, sans exception de personnes ni de lieux.

II. Les ministres plénipotentiaires des deux parties ne pouvant pour le présent s'accorder relativement au traité d'alliance du 6 février 1778; au traité d'amitié et de commerce de la même date, et à la convention en date du 14 novembre 1788; non plus que relativement aux indemnités mutuellement dues ou réclamées; les parties négocieront ultérieurement sur ces objets,

58 MERCURE DE FRANCE,

dans un temps convenable, et jusqu'à ce qu'elles se soient accordées sur ces points, lesdits traités et convention n'auront point d'effet, et les relations des deux nations seront réglées ainsi qu'il suit *.

III. Les bâtimens d'état qui ont été pris de part et d'autre, ou qui pourraient être pris avant l'échange des ratifications, seront rendus.

IV. Les propriétés capturées et non encore condamnées définitivement, ou qui pourront être capturées avant l'échange des ratifications, excepté les marchandises de contrebandes destinées pour un port ennemi, seront rendues mutuellement sur les preuves suivantes de propriété, savoir :

De part et d'autre les preuves de propriété relativement aux navires marchands, armés ou non armés, seront un passe-port dans la forme suivante :

« A tous ceux qui les présentes verront soit notoire
« que faculté et permission a été accordée à.....
« maître ou commandant du navire appelé..... de
« la ville de..... de la capacité de..... tonneaux
« ou environ, se trouvant présentement dans le port
« et hâvre de..... et destiné pour..... chargé de....
« qu'après que son navire a été visité et avant son
« départ, il prêtera serment entre les mains des offi-
« ciers autorisés à cet effet, que ledit navire appartient
« à un ou plusieurs sujets de..... dont l'acte sera
« mis à la fin des présentes, de même qu'il gardera
« et fera garder par son équipage, les ordonnances

* Le gouvernement des États-Unis, en ratifiant le traité, retrancha cet article, et ajouta le suivant : « Il est convenu
« que la présente convention sera en vigueur pendant l'es-
« pace de huit années, à dater de l'échange des ratifications. »
Le gouvernement français a consenti à ces changements,
« bien entendu que, par la suppression de l'article II du
« traité, les deux états renoncent aux prétentions respectives
« qui sont l'objet dudit article. »

« et règlements maritimes , et remettra une liste
 « signée et confirmée par témoins , contenant les noms
 « et surnoms , les lieux de naissance , et la demeure
 « des personnes composant l'équipage de son navire ,
 « et de tous ceux qui s'y embarqueront , lesquels il ne
 « recevra pas à bord sans la connaissance et permis-
 « sion des officiers autorisés à ce ; et dans chaque port
 « ou havre où il entrera avec son navire , il montrera
 « la présente permission aux officiers à ce autorisés ,
 « et leur fera un rapport fidelle de ce qui s'est passé
 « durant son voyage ; et il portera les couleurs , armes
 « et enseignes (de la république française ou des Etats-
 « Unis) durant sondit voyage ; en témoin de quoi ,
 « nous avons signé les présentes , les avons fait con-
 « tre-signer par et y avons fait apposer le sceau
 « de nos armes. »

Donné à de l'an de grace , le et ce passe-
 port suffira sans autre pièce , nonobstant tout règle-
 ment contraire. Il ne sera pas exigé que ce passe-port
 ait été renouvelé ou révoqué , quelque nombre de
 voyages que ledit navire ait pu faire , à moins qu'il
 ne soit revenu chez lui dans l'espace d'une année.

Par rapport à la cargaison , les preuves seront des
 certificats contenant le détail du lieu d'où le bâtiment
 est parti , et celui où il va , de manière que les mar-
 chandises défendues et de contrebande puissent être
 distinguées par les certificats , lesquels certificats au-
 ront été faits par les officiers de l'endroit d'où le na-
 vire sera parti , dans la forme usitée dans le pays ; et
 si ces passe-ports ou certificats , ou les uns et les au-
 tres ont été détruits par accidents , ou enlevés de
 force , leur défaut pourra être suppléé par toutes les
 autres preuves de propriétés admissibles , d'après l'usage
 général des nations ,

Pour les bâtimens autres que les navires marchands ,

les preuves seront la commission dont ils sont porteurs. Cet article aura son effet, à dater de la signature de la présente convention; et si, à dater de ladite signature, des propriétés sont condamnées contrairement à l'esprit de ladite convention avant qu'on ait connaissance de cette stipulation, la propriété ainsi condamnée sera, sans délai, rendue ou payée.

V. Les dettes contractées par l'une des deux nations envers les particuliers de l'autre, ou par des particuliers de l'une envers des particuliers de l'autre, seront acquittées ou le paiement en sera poursuivi comme s'il n'y avait eu aucune mésintelligence entre les deux états; mais cette clause ne s'étendra point aux indemnités réclamées pour des captures ou pour des condamnations.

VI. Le commerce entre les deux parties sera libre: les vaisseaux des deux nations et leurs corsaires, ainsi que leurs prises, seront traités dans les ports respectifs comme ceux de la nation la plus favorisée; et, en général, les deux parties jouiront dans les ports l'une de l'autre, par rapport au commerce et à la navigation, des privilèges de la nation la plus favorisée.

VII. Les citoyens et habitants des Etats-Unis pourront disposer par testament, donation ou autrement, de leurs biens, meubles et immeubles possédés dans le territoire européen de la république française, et les citoyens de la république française auront la même faculté à l'égard des biens, meubles et immeubles possédés dans le territoire des Etats-Unis, en faveur de telles personnes que bon leur semblera. Les citoyens et habitants d'un des deux états qui seront héritiers des biens, meubles ou immeubles situés dans l'autre, pourront succéder *ab intestat*, sans qu'ils aient besoin de lettres de naturalité, et sans que l'effet de cette stipulation leur puisse être contesté ou empêché, sous

quelque prétexte que ce soit, et seront lesdits héritiers, soit à titre particuliers, soit *ab intestat*, exempts de tout droit quelconque chez les deux nations. Il est convenu que cet article ne dérogera en aucune manière aux lois qui sont à présent en vigueur chez les deux nations, ou qui pourraient être promulguées à la suite contre l'émigration, et aussi que, dans le cas où les lois de l'un des deux états limiteraient pour les étrangers l'exercice des droits de la propriété sur les immeubles, on pourrait vendre ces immeubles ou en disposer autrement en faveur d'habitants ou de citoyens du pays où ils seraient situés, et il sera libre à l'autre nation d'établir de semblables lois.

VIII. Pour favoriser de part et d'autre le commerce, il est convenu que si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre éclatait entre les deux nations, on allouera, de part et d'autre, aux marchands et autres citoyens ou habitants respectifs, six mois après la déclaration de guerre, pendant lequel temps, ils auront la faculté de se retirer avec leurs effets et meubles qu'ils pourront emmener, envoyer ou vendre, comme ils le voudront, sans le moindre empêchement. Leurs effets, et encore moins leurs personnes, ne pourront point, pendant ce temps de six mois, être saisis; au contraire, on leur donnera des passe-ports qui seront valables pour le temps nécessaire à leur retour chez eux, et ces passe-ports seront donnés pour eux, ainsi que pour leurs bâtiments et effets qu'ils désireront emmener ou renvoyer. Ces passe-ports serviront de sauf-conduits contre toute insulte et contre toute capture de la part des corsaires, tant contre eux que contre leurs effets; et si dans le terme ci-dessus désigné, il leur était fait par l'une des parties, ses citoyens ou ses habitants, quelque tort dans leurs personnes ou dans leurs effets, on leur en donnera satisfaction complète.

IX. Les dettes dues par des individus de l'une des deux nations aux individus de l'autre ne pourront, dans aucun cas de guerre ou de démêlés nationaux, être séquestrées ou confisquées, non plus que les actions ou fonds qui se trouveraient dans les fonds publics ou dans des banques publiques ou particulières.

X. Les deux parties contractantes pourront nommer, pour protéger le négoce, des agents commerciaux qui résideront en France et dans les Etats-Unis; chacune des parties pourra excepter telle place qu'elle jugera à propos des lieux où la résidence de ces agents pourra être fixée. Avant qu'aucun agent puisse exercer ses fonctions, il devra être accepté dans les formes reçues par la partie chez laquelle il est envoyé; et quand il aura été accepté et pourvu de son *exequatur*, il jouira des droits et prérogatives dont jouiront les agents semblables des nations les plus favorisées.

XI. Les citoyens de la république française ne payeront dans les ports, havres, rades, contrées, îles, cités et lieux des Etats-Unis, d'autres ni de plus grands droits, impôts de quelque nature qu'ils puissent être, quelques noms qu'ils puissent avoir, que ceux que les nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer, et ils jouiront de tous les droits, liberté, privilèges, immunités et exemptions en fait de négoce, navigation et commerce, soit en passant d'un port desdits états à un autre, soit en y allant ou en revenant de quelque partie, ou pour quelque partie du monde que ce soit, dont les nations susdites jouissent ou jouiront.

Et réciproquement les citoyens des Etats-Unis jouiront, dans le territoire de la république française, en Europe, des mêmes privilèges, immunités, tant pour leurs biens et leurs personnes, que pour ce qui concerne le négoce, la navigation et le commerce.

XII. Les citoyens des deux nations pourront conduire leurs vaisseaux et marchandises (en exceptant toujours la contrebande) de tout port quelconque, dans un autre port appartenant à l'ennemi de l'autre nation ; ils pourront naviguer et commercer en toute liberté et sécurité, avec leurs navires et marchandises, dans les pays, ports et places des ennemis des deux parties, ou de l'une ou de l'autre partie, sans obstacles et sans entraves, et non-seulement passer directement des places et ports de l'ennemi, susmentionnés, dans les ports et places neutres, mais encore de toute place appartenante à un ennemi, dans toute autre place appartenante à un ennemi, qu'elle soit ou ne soit pas soumise à la même juridiction, à moins que ces places ou ports ne soient réellement bloqués, assiégés ou investis.

Et dans le cas, comme il arrive souvent, où les vaisseaux feraient voile pour une place ou port appartenant à un ennemi, ignorant qu'ils sont bloqués, assiégés ou investis, il est convenu que tout navire qui se trouvera dans une pareille circonstance, sera détourné de cette place ou port, sans qu'on puisse le retenir ni confisquer aucune partie de sa cargaison (à moins qu'elle ne soit de contrebande, ou qu'il ne soit prouvé que ledit navire, après avoir été averti du blocus ou investissement, a voulu rentrer dans ce même port) ; mais il lui sera permis d'aller dans tout autre port ou place qu'il jugera convenable. Aucun navire de l'une ou de l'autre nation, entré dans un port ou place avant qu'ils aient été réellement bloqués, assiégés ou investis par l'autre, ne pourra être empêché de sortir avec sa cargaison : s'il s'y trouve, lorsque ladite place sera rendue, le navire et sa cargaison ne pourront être confisqués, mais seront remis aux propriétaires.

XIII. Pour régler ce qu'on entendra par contrebande

de guerre, seront compris sous cette dénomination la poudre, le salpêtre, les pétards, mèches, balles, boulets, bombes, grenades, carcasses, piques, haliebardes, épées, ceinturons, pistolets, fourreaux, selles de cavalerie, harnais, canons, mortiers avec leurs affûts, et généralement toutes armes et munitions de guerre et ustensiles à l'usage des troupes. Tous les articles ci-dessus, toutes les fois qu'ils seront destinés pour le port d'un ennemi, sont déclarés de contrebande et justement soumis à la confiscation. Mais le bâtiment sur lequel ils étaient chargés, ainsi que le reste de la cargaison, seront regardés comme libres, et ne pourront en aucune manière être viciés par les marchandises de contrebande, soit qu'ils appartiennent à un même ou à différents propriétaires.

XIV. Il est stipulé par le présent traité, que les bâtiments libres assureront également la liberté des marchandises, et qu'on jugera libres toutes les choses qui se trouveront à bord des navires appartenants aux citoyens d'une des parties contractantes, quand même le chargement ou partie d'icelui, appartiendrait aux ennemis de l'une des deux, bien entendu néanmoins que la contrebande sera toujours exceptée. Il est également convenu que cette même liberté s'étendra aux personnes qui pourraient se trouver à bord du bâtiment libre, quand même elles seraient ennemies de l'une des deux parties contractantes, et elles ne pourront être enlevées desdits navires libres, à moins qu'elles ne soient militaires et actuellement au service de l'ennemi.

XV. On est convenu au contraire que tout ce qui se trouvera chargé par les citoyens respectifs sur des navires appartenants aux ennemis de l'autre partie ou à leurs sujets, sera confisqué sans distinction des marchandises prohibées ou non prohibées, ainsi et de

même que si elles appartenàient à l'ennemi, à l'exception toutefois des marchandises et effets qui auront été mis à bord desdits navires avant la déclaration de guerre ou même après ladite déclaration, si, au moment du chargement, on a pu l'ignorer; de manière que les marchandises des citoyens des deux parties, soit qu'elles se trouvent du nombre de celles de contrebande ou autrement, lesquelles comme il vient d'être dit auront été mises à bord d'un vaisseau appartenant à l'ennemi, avant la guerre, ou même après ladite déclaration lorsqu'on l'ignorait, ne seront en aucune manière sujettes à confiscation, mais seront fidèlement et de bonne-foi rendues sans délai à leurs propriétaires qui les réclameront; bien entendu néanmoins qu'il ne soit pas permis de porter dans les ports ennemis les marchandises qui seront de contrebande. Les deux parties contractantes conviennent que le terme de deux mois passé depuis la déclaration de guerre, leurs citoyens respectifs, de quelque partie du monde qu'ils viennent, ne pourront plus alléguer l'ignorance dont il est question dans le présent article.

XVI. Les navires marchands appartenants à des citoyens de l'une ou l'autre des deux parties contractantes, lorsqu'ils voudront passer dans le port de l'ennemi de l'une des deux parties, et que leur voyage, ainsi que les effets de leur cargaison pourront donner de justes soupçons, lesdits navires seront obligés d'exhiber en pleine mer, comme dans les ports ou rades, non-seulement leurs passe-ports, mais encore leurs certificats, prouvant que ces effets ne sont point de la même espèce que ceux de contrebande, spécifiés en l'article XIII de la présente convention.

XVII. Et afin d'éviter des captures sur des soupçons frivoles, et de prévenir les dommages qui en résultent

il est convenu que , quand une des deux parties sera en guerre , et l'autre neutre , les navires de la partie neutre seront pourvus de passe-ports semblables à ceux spécifiés dans l'article IV , de manière qu'il puisse par-là apparaître que les parties appartiennent véritablement à la partie neutre. Ces passe-ports seront valides pour un nombre quelconque de voyages ; mais ils seront renouvelés chaque année , si le navire retourne chez lui dans l'espace d'une année.

Si ces navires sont chargés , ils seront pourvus non-seulement des passe-ports susmentionnés , mais aussi de certificats semblables à ceux mentionnés au même article , de manière que l'on puisse connaître s'il y a à bord des marchandises de contrebande. Il ne sera exigé aucune autre pièce , nonobstant tous usages et réglemens contraires ; et s'il n'apparaît par ces certificats qu'il y ait des marchandises de contrebande à bord , les navires seront laissés à leur destination. Si au contraire il apparaît , par ces certificats , que lesdits navires aient des marchandises de contrebande à bord , et que le commandant offre de les délivrer , l'offre sera acceptée et le navire sera mis en liberté de poursuivre son voyage , à moins que la quantité de marchandises de contrebande ne soit trop grande pour pouvoir être prise convenablement à bord du vaisseau de guerre ou corsaire : dans ce cas , le navire pourra être amené dans le port pour y délivrer ladite marchandise.

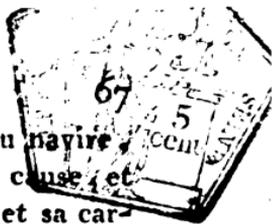
Si un navire est trouvé sans avoir le passe-port ou les certificats ci-dessus exigés , l'affaire sera examinée par les juges ou tribunaux compétents ; et s'il conste par d'autres documents ou prenyes admissibles par l'usage des nations , que le navire appartient à des citoyens de la partie neutre , il ne sera pas condamné , et il sera remis en liberté avec son chargement , la contrebande exceptée , et aura la liberté de poursuivre sa route.

N I V O S E A N X.

Si le capitaine nommé dans le passe-port du navire venait à mourir ou à être ôté par toute autre cause, et qu'un autre fût nommé à sa place, le navire et sa cargaison n'en seront pas moins en sûreté, et le passe-port demeurera dans toute sa force.

XVIII. Si les bâtimens des citoyens de l'une ou l'autre nation sont rencontrés le long des côtes, ou en pleine mer, par quelque vaisseau de guerre ou corsaire de l'autre, pour prévenir tout désordre, lesdits vaisseaux ou corsaires se tiendront hors de la portée du canon, et enverront leur canot à bord du navire marchand qu'ils auront rencontré; ils ne pourront y entrer qu'au nombre de deux ou trois hommes, et demander au patron ou capitaine dudit navire, exhibition du passe-port concernant la propriété dudit navire, fait d'après la formule prescrite dans l'article IV, ainsi que les certificats susmentionnés relatifs à la cargaison. Il est expressément convenu que le neutre ne pourra être contraint d'aller à bord du vaisseau visitant, pour y faire l'exhibition demandée des papiers, ou pour toute autre information quelconque.

XIX. Il est expressément convenu par les parties que les stipulations ci-dessus relatives à la conduite qui sera tenue à la mer par les croiseurs de la partie belligérante envers les bâtimens de la partie neutre, ne s'appliqueront qu'aux bâtimens navigants sans convoi; et, dans le cas où lesdits bâtimens seraient convoyés, l'intention des parties étant d'observer tous les égards dus à la protection du pavillon arboré sur les vaisseaux publics, on ne pourra point en faire la visite. Mais la déclaration verbale du commandant de l'escorte, que les navires de son convoi appartiennent à la nation dont il porte le pavillon, et qu'ils n'ont aucune contrebande à bord, sera regardée par les croiseurs respectifs comme pleinement suffisante; les deux parties s'engageant ré-



ciproquement à ne point admettre sous la protection de leurs convois des bâtimens qui porteraient des marchandises prohibées à une destination ennemie.

XX. Dans le cas où les bâtimens seront pris ou arrêtés, sous prétexte de porter à l'ennemi quelque article de contrebande, le capteur donnera un reçu des papiers du bâtiment qu'il retiendra, lequel reçu sera joint à une liste énonciative desdits papiers; il ne sera point permis de forcer ni d'ouvrir les écoutilles, coffres, caisses, caissons, balles ou vases trouvés à bord dudit navire; ni d'enlever la moindre chose des effets avant que la cargaison ait été débarquée en présence des officiers, compétents qui feront un inventaire desdits effets; ils ne pourront, en aucune manière, être vendus, échangés ou aliénés, à moins qu'après une procédure légale, le juge ou les juges compétents n'ayent porté contre lesdits effets sentence de confiscation (en exceptant toujours le navire et les autres objets qu'il contient).

XXI. Pour que le bâtiment et la cargaison soient surveillés avec soin, et pour empêcher les dégâts, il est arrêté que le patron, capitaine ou subrécargue du navire capturé, ne pourront être éloignés du bord, soit pendant que le navire sera en mer, après avoir été pris, soit pendant les procédures qui pourront avoir lieu contre lui, sa cargaison, ou quelque chose y relative.

Dans le cas où le navire appartenant à des citoyens de l'une ou l'autre partie serait pris, saisi et retenu pour être jugé, ses officiers, passagers et équipages seront traités avec humanité; ils ne pourront être emprisonnés, ni dépouillés de leurs vêtements, ni de l'argent à leur usage, qui ne pourra excéder, pour le capitaine, le subrécargue et le second, cinq cents dollars chacun, et pour les matelots et passagers, cent dollars chacun.

XXII. Il est de plus convenu que, dans tous les cas, les tribunaux établis pour les causes de prises dans les

pays où les prises seront conduites, pourront seuls en prendre connaissance ; et quelque jugement que le tribunal de l'une ou de l'autre partie prononce contre quelque navire ou marchandises ou propriétés réclamées par des citoyens de l'autre partie, la sentence ou décret fera mention des raisons ou motifs qui ont déterminé ce jugement, dont copie authentique, ainsi que de toute la procédure y relative, sera, à leur réquisition, délivrée, sans délai, au capitaine ou agent dudit navire, moyennant le payement des frais.

XXIII. Et afin de pourvoir plus efficacement à la sûreté respective des citoyens des deux parties contractantes, et prévenir les torts qu'ils auraient à craindre des vaisseaux de guerre ou corsaires de l'une ou l'autre partie, tous commandants des vaisseaux de guerre ou de corsaires, et tous autres citoyens de l'une des deux parties, s'abstiendront de tout dommage envers les citoyens de l'autre, et de toute insulte envers leurs personnes. S'ils faisaient le contraire, ils seront punis et tenus à donner, dans leurs personnes et propriétés, satisfaction et réparation pour les dommages avec intérêt, de quelque espèce que soient lesdits dommages.

A cet effet, tous capitaines de corsaires, avant de recevoir leurs commissions, s'obligeront devant un juge compétent à donner une garantie, au moins par deux cautions responsables, lesquelles n'auront aucun intérêt sur ledit corsaire, et dont chacune, ainsi que le capitaine, s'engagera particulièrement et solidairement pour la somme de 7,000 dollars, ou 36,820 francs ; et si lesdits vaisseaux portent plus de 150 matelots ou soldats, pour la somme de 14,000 dollars ou 73,640 francs qui serviront à réparer les torts ou dommages que lesdits corsaires, leurs officiers, équipages ou quelqu'un d'eux, auraient faits ou commis pendant leur croisière, de contraire aux dispositions de la présente convention,

ou aux lois et instructions qui devront être la règle de leur conduite ; en outre , lesdites commissions seront révoquées et annullées dans tous les cas où il y aura eu agression.

XXIV. Lorsque les vaisseaux de guerre des deux parties contractantes, ou ceux que leurs citoyens auroient armés en guerre , seront admis à relâcher avec leurs prises , dans les ports de l'une des deux parties , lesdits vaisseaux publics ou particuliers , de même que leurs prises , ne seront obligés à payer aucuns droits , soit aux officiers du lieu , soit aux juges ou à tous autres ; lesdites prises entrant dans les havres ou ports de l'une des deux parties , ne pourront être arrêtées ou saisies , et les officiers des lieux ne pourront prendre connaissance de la validité desdites prises , lesquelles pourront sortir et être conduites en toute franchise et liberté aux lieux portés par les commissions dont les capitaines desdits vaisseaux seront obligés de faire appaïoir. Il est toujours entendu que les stipulations de cet article ne s'étendront pas au-delà des privilèges des nations les plus favorisées.

XXV. Tous corsaires étrangers ayant des commissions d'un état ou prince en guerre avec l'une ou l'autre nation , ne pourront armer leurs vaisseaux dans les ports de l'une ou l'autre nation , non plus qu'y vendre leurs prises , ni les échanger en aucune manière : il ne leur sera permis d'acheter de provisions que la quantité nécessaire pour gagner le port le plus voisin de l'état ou prince duquel ils ont reçu leurs commissions.

XXVI. Il est de plus convenu qu'aucune des deux parties contractantes non-seulement ne recevra point de pirates dans ses ports , rades ou villes , et ne permettra pas qu'aucun de ses habitants les reçoive , protège , accueille ou recèle , en aucune manière , mais

encore livrera à un juste châtement ceux de ses habitants qui seraient coupables de pareils faits ou délits. Les vaisseaux de ces pirates, ainsi que les marchandises et effets par eux pris et amenés dans les ports de l'une ou l'autre nation, seront saisis partout où ils seront découverts et restitués à leurs propriétaires, agents ou facteurs dûment autorisés par eux, après toutefois qu'ils auront prouvé devant les juges compétents le droit de propriété.

Que si lesdits effets avaient passé par vente en d'autres mains, et que les acquéreurs fussent ou pussent être instruits, ou soupçonnaient que lesdits effets avaient été enlevés par des pirates, ils seront également restitués.

XXVII. Aucune des deux nations ne viendra participer aux pêcheries de l'autre sur ses côtes, ni la troubler dans l'exercice des droits qu'elle a maintenant, ou pourrait acquérir sur les côtes de Terre-Neuve, dans le golfe de Saint-Laurent, ou partout ailleurs, sur les côtes d'Amérique au nord des Etats-Unis. Mais la pêche de la baleine et du veau marin sera libre pour les deux nations dans toutes les parties du monde.

Cette convention sera ratifiée de part et d'autre en bonne et due forme, et les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois, ou plutôt s'il est possible.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé les articles ci-dessus, tant en langue française qu'en langue anglaise, et ils y ont apposé leur sceau, déclarant néanmoins que la signature en deux langues ne sera point citée comme exemple, et ne préjudiciera à aucune des deux parties.

Fait à Paris, le 8.^e jour de vendémiaire de l'an 9

de la république française, et le 3.^e jour de septembre 1800.

Signé, JOSEPH BONAPARTE, C. P. FLEURIEU, RÖDERER, OLIV. ELLSWORTH, W. R. DAVIE, W. V. MURRAY.

Pour copie conforme,

C. M. TALLEYRAND.

A l'audience des ambassadeurs, du 16 frimaire, le ministre des relations extérieures a présenté M. le chancelier Lewington, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près la république française, et M. Smith, ministre des Etats-Unis à Lisbonne.

LES séances du Corps législatif, depuis le 15 frimaire, ont été principalement consacrées aux discussions sur les traités de paix conclus avec les diverses puissances de l'Europe, et sur les premières lois du code civil. Plusieurs de ces traités ont été sévèrement examinés, quelques articles critiqués; mais en général le mot de *paix* a retenti dans la bouche des orateurs, et à la tribune comme sur les champs de bataille, ou dans les cabinets, la paix, *premier besoin du monde*, a prévalu contre toute autre considération, et réuni tous les suffrages. Les traités avec les Etats-Unis, avec le roi des Deux-Siciles, avec la Bavière, la Russie, le Portugal, ont été successivement convertis en lois, dans les séances des 15, 16, 17, 18 et 19 frimaire. Nous donnerons dans le prochain numéro le traité avec la Bavière.

Le projet de loi relatif à *la promulgation, aux effets et à l'application des lois en général*, après une longue et vive discussion, a été presque unanimement rejeté au Tribunat, défendu au Corps législatif par le C. Portalis, et définitivement rejeté à une majorité de 142 boules noires, contre 139 blanches. Le deuxième projet de loi du code civil, présenté dans la séance du 11 frimaire par Boulay (de la Meurthe), créateur du gouvernement, est soumis dans ce moment à la discussion du Tribunat. Il a pour objet de déterminer quelles sont les personnes qui jouissent des droits civils, et de fixer les cas où cette jouissance

s'acquiert et ceux où elle se perd ; soit en tout , soit en partie.—Le troisième projet concernant les *actes de l'état civil*, doit être discuté, le 11 nivose, au Corps législatif.

Le 13 frimaire, le ministre de l'intérieur a fait son rapport aux consuls sur le travail de la commission, chargée de la rédaction d'un code du commerce *.

« La plupart des dispositions qu'il renferme ont été extraites de l'édit de 1673, de l'ordonnance de 1681, et des règlements postérieurs. On a même conservé l'expression littérale de ces lois, lorsqu'on a reconnu qu'elle était précise et non surannée. Les dispositions nouvelles sont le résultat de l'expérience, ou l'expression d'un vœu émis par les grandes places de commerce. » Les circonstances exigeaient la révision de ces belles ordonnances qui illustrèrent un règne d'ailleurs si fécond en grandes choses. Elles n'avaient pas empêché ni corrigé tous les abus ; le temps en amena de nouveaux, et la révolution précipita la ruine du commerce par celle du crédit et des mœurs. Les banqueroutes furent des spéculations, et le crime une science. Des lois sévères en tout genre doivent plus que jamais être opposées aux passions, comme les digues plus fortes aux torrents plus rapides.

Un arrêté des consuls ordonne l'impression du projet, et son envoi aux tribunaux et aux conseils de commerce. Ils seront invités à transmettre leurs observations dans un délai de deux mois.

Le général Menou est parvenu à conserver et transporter en France les différentes collections que les membres de l'Institut et de la commission des arts avaient rassemblées en Egypte. Il a aussi apporté avec lui une *civette* qui se porte très-bien, et dont il fait présent au Muséum d'histoire naturelle de Paris. C'est la seule qui ait survécu de trois que lui avait envoyées le roi de Darfurt, pays situé à environ cent journées du Caire.

Une lettre du C. Fournier, géomètre, annonce que

* Projet du Code du commerce, présenté par la commission nommée par le Gouvernement, le 13 germinal an 9. A Paris, chez Giguet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfants, n.° 6. On trouve chez le même libraire une édition in-18 de 340 pages environ.

ses recherches dans la Haute-Egypte ont pleinement confirmé la théorie du C. Dupuis (*Origine des cultes*, tome III), sur l'origine et l'antiquité des figures du zodiaque. Il s'ensuivrait que ce zodiaque, tel qu'il nous a été transmis par les Grecs, est d'origine égyptienne, et qu'il remonte au moins à QUINZE MILLE ANS avant notre ère républicaine. Il y a quatre ou cinq années, un professeur célèbre de l'école polytechnique conjecturait que, dans vingt ou trente mille ans, toutes les vérités physiques seraient connues; la nature alors n'aura plus de mystères, et l'esprit humain plus de doutes. Mais les vieux monuments de l'Egypte n'avaient pas encore été interrogés, et quelques années d'une révolution où tout est science, et art, ont, sans doute, rapproché cette époque du perfectionnement de nos connaissances.

Un de nos plus habiles sculpteurs, le C. Mouchi, gendre du célèbre Pigal, est mort presque subitement d'une attaque d'apoplexie.

Le 11 frimaire, on apprit à l'Institut national que le célèbre naturaliste Dolomieu, à la suite d'un voyage qu'il venait de faire dans les Alpes, était tombé dangereusement malade à Château-Neuf, département de Saône et Loire, chez le C. Drée, son beau-frère. Les secours de l'art ont été prodigués vainement, et le 15 frimaire, on a reçu la nouvelle de sa mort*. Les CC. Mongez et Ginguené se sont empressés de rendre hommage aux travaux de cet illustre et malheureux savant, dans le sein même du Tribunal et du Corps législatif. En votant pour l'adoption du traité de paix avec le roi des Deux-Siciles, ils ont rappelé ces temps funestes où d'affreuses vengeances furent exercées au nom de la cour de Naples. Mais Dolomieu avait pardonné sa longue captivité, comme la France tous les torts de cette cour. En signant la paix, il convient d'oublier ou de taire. « L'expérience de tous les âges, comme a dit le C. Trouvé, membre du Tribunal, prouve que des peuples, ennemis aujourd'hui, peuvent se réconcilier demain, mais que l'humiliation éternise

* Le C. Haüy succède au C. Dolomieu dans la place de professeur de minéralogie, au Muséum d'histoire naturelle. (*Arrêté du 27 frimaire*).

« la haie. Aussi la France ne cherche-t-elle qu'à ramener à soi cette confiance antique qu'inspirèrent partout la modération de ses principes et la douceur de ses habitudes. »

En remplacement du C. Rallier, le Sénat conservateur a nommé membre du Corps législatif, le C. Lints, juge au tribunal de révision de Trèves, département de la Sarre.

Divers arrêtés nomment les généraux *Moncey*, *Vivion* et *Radet*, inspecteurs-généraux de la gendarmerie nationale. — *Bollemont*, commandant d'armes à Brest; *Moranger*, commandant d'armes à Grenoble. — Le C. Château-Neuf-Randon, préfet des Alpes-Maritimes.

Un arrêté du 19 frimaire règle définitivement l'organisation et la comptabilité de l'imprimerie de la république. Elle est maintenue dans les attributions que lui donnaient les lois des 8 pluviôse et 21 prairial de l'an 3. Elle continuera d'être régie sous la surveillance immédiate du ministre de la justice, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 nivôse an 5. A compter du 1.^{er} vendémiaire an 10, les dépenses dites du fond de l'imprimerie et celles de l'envoi des lois, ne seront plus à la charge du trésor public. Elles seront prises, comme toutes les autres dépenses de l'établissement, sur ses divers produits, résultants, soit des ordonnances délivrées par les ministres pour frais d'impression de leurs ministères, soit des ouvrages de sciences et arts, soit enfin des abonnements officiels et particuliers.

La compagnie chargée de la continuation du canal d'Aiguemortes à Beaucaire*, dès que la retraite des eaux le permettra, donnera la plus grande activité aux travaux dont elle est chargée, avec d'autant plus de zèle, que le gouvernement vient de lui donner un grand encouragement. Par arrêté des consuls du 19 frimaire, il a été reconnu que le tenement de la silve godésque fait partie des terrains consistants en marais, étangs, palus, laies et relaies dont la concession lui a

* Voyez dans le N.^o XXI l'arrêté qui ordonne l'achèvement de ce canal.

été faite en toute propriété depuis Beaucaire jusqu'à Mauguio.

On revient peu à peu à tout ce qu'avaient de sage et d'utile les vieilles méthodes de l'université. D'après un arrêté du préfet du département de la Seine, le cours complet des études, dans les trois écoles centrales de Paris, sera désormais de six années. Le cours de belles-lettres, généralement professé jusqu'à ce jour en français seulement, le sera à l'avenir dans les trois langues française, latine et grecque. L'ordre prescrit pour les différentes classes, sera exactement suivi par tous les élèves, et ne pourra être changé sans l'autorisation spéciale du conseil d'administration de l'école. Dans les trois premières années, les élèves suivront graduellement les classes de langues anciennes, et le cours élémentaire d'histoire et de géographie; dans la quatrième année, la classe de grammaire générale et celle de belles-lettres; dans la cinquième, la classe de mathématiques; enfin, dans la sixième, les classes de physique et chimie, et d'histoire naturelle; le cours de législation et la conférence sur l'histoire. Les élèves pourront se borner, dans cette dernière année, à l'un ou à l'autre de ces cours, selon qu'il leur importera de se livrer plus spécialement à l'étude des sciences physiques, ou à celle des sciences morales et politiques.

Un nouvel arrêté du 11 frimaire règle l'administration intérieure des écoles centrales de Paris. Chacune d'elles, à compter du 1.^{er} nivose, aura un conseil composé d'un président et de deux administrateurs, choisis parmi les professeurs de l'école. Ils veilleront à la conservation des objets de sciences et arts, à l'entretien des édifices, etc. Le président est spécialement chargé de l'exécution de l'arrêté du 24 vendémiaire dernier, qui contient le règlement des études.

L'école spéciale des langues orientales vivantes, établie près la bibliothèque nationale, a commencé ses cours le 25 frimaire, dans l'ordre suivant :

Le cours de Persan, par le C. Langlès, membre de l'Institut national des sciences et arts. Il donne ses

leçons les duodis, quartidis, septidis et nonidis, à sept heures du soir.

Le cours d'Arabe, les mêmes jours, à cinq heures, par le C. Sylvestre-Sacy.

Le cours de Turc, les primidi, tridi, quintidi et septidi de chaque décade, à cinq heures, par le C. Jaubert, secrétaire interprète de la république pour les langues orientales.

Le cours de Grec moderne, par le C. d'Ansse-Villoison.

Nous avons annoncé dans les N.^{os} XIX et XXVII; les deux premières livraisons du *Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France en pleine terre*, par Duhamel *.

Lorsqu'un bon ouvrage est ainsi publié, le public, impatient de le posséder tout entier, desire à la fois la rapidité dans la publication et la perfection dans le travail. Cette dernière condition a toujours été parfaitement remplie par l'éditeur de cet intéressant recueil; et, si la troisième livraison a éprouvé quelques retards, on est dédommagé par l'intérêt des sujets qui la composent, par leur étendue, par les vues neuves que l'on y trouve, et la manière dont ils sont traités. La méthode et le goût président à la disposition des matières et à l'explication qui les accompagne. On suit, dans les descriptions, la forme didactique, consacrée par les botanistes de l'école linéenne. Le style est ordinairement simple, toujours correct, pur et concis, souvent même fleuri et animé, comme les objets qu'il décrit. La partie typographique est belle, comme tout ce qui sort des presses de Didot, et les feuilles coloriées sont aussi de la plus grande beauté. Cet ouvrage fera époque dans l'histoire des sciences naturelles.

Les autres livraisons ne tarderont pas à paraître. Celle-ci contient : 1.^o La *Fuschsia magellanique*, ainsi nommée de *Leonard Fuschsius*, célèbre botaniste et

* On souscrit chez *Etienne Michel*, éditeur, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, n.^o 699. Les lettres de demande et l'envoi de l'argent doivent être affranchis.

médecin, né à Vembdingue, dans la Rhétie, en 1501, et mort à Tubingue, en 1566 — quatre espèces.

2.° *La Pervenche majeure.* C'est le *vinca* ou *pervinca* de Plin. L'étymologie de ce nom est *vincere*, vaincre, parce que cette plante conserve ses feuilles toujours vertes, et triomphe des rigueurs de l'hiver. — Cinq espèces. — La pervenche mineure était la plante favorite de J. J. Rousseau.

3.° *Le Chèvrefeuille.* — Vingt-deux espèces, dont neuf indigènes de l'Europe, et treize susceptibles d'y être naturalisées. Les plus remarquables sont le *chèvrefeuille des Pyrénées*, le *chèvrefeuille alpin*, le *chèvrefeuille bleu*, qui croît dans les lieux frais et humides des montagnes d'Italie, de Suisse, de France, etc., et le *chèvrefeuille Dierville*, qui habite l'Acadie, dans l'Amérique septentrionale; on le cultive en France depuis 1706; il fut apporté par *Dierville*, chirurgien français.

Les lignes qui suivent donneront une idée des morceaux qui accompagnent quelquefois l'explication des dessins :

« Les chèvrefeuilles sont, de tous les arbrisseaux, « ceux qui ornent le plus les jardins. . . . La plupart « produisent un grand nombre de bouquets de fleurs « d'un aspect agréable dont l'odeur exquise rend la pro- « menade délicieuse dans les belles matinées et les frai- « ches soirées de l'été. Qu'on les prodigue donc dans les « jardins; c'est dans ces lieux charmants que l'on « doit rassembler les plus doux présents de la nature : « c'est là que les plaisirs qu'elle accorde n'ont point « un excès dangereux. Que nos regards parcourent « les tapis émaillés, et se reposent sous les dais de « verdure. La gaieté ouvre notre ame aux sensations « de bienveillance. . . . »

Le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets des départements les modèles des tableaux de statistique, qu'ils auront à remplir pendant l'an 10. Le travail est immense; mais il doit être si utile, le gouvernement suit avec tant d'ardeur le projet de connaître enfin toute la France, ce qu'elle est déjà, et ce qu'elle peut être; les exemples de nos voisins; des essais

heureux parmi nous, et quelques-uns même qui offrent des modèles*, ont répandu une telle émulation, que c'est bien le cas de dire : *Nil desperandum*.

Suivant la lettre circulaire que Lucien Bonaparte adressa aux préfets, en prairial an 8, ils devaient envoyer chaque mois l'état respectif de leurs départements. Mais l'expérience a démontré qu'un pareil travail ne pourrait pas, en si peu de temps, offrir des résultats assez vastes ou assez fidèles. Désormais les états ne seront envoyés que tous les trois mois.

« Le ministre ne s'est dissimulé aucune des difficultés qui accompagnent cette grande entreprise. Mais il a pensé que s'il est un moment où on puisse les surmonter, c'est celui où après tant d'oscillations et de troubles, la France a enfin un gouvernement digne d'elle ; où toute couverte de gloire, la nation dirige son activité et ses efforts vers son amélioration intérieure ; et s'il est des hommes qui doivent se livrer avec zèle à ce travail, ce sont sans doute ceux que le gouvernement associe à ses nobles et généreuses pensées ; ceux dont le devoir et l'honneur sont tout entier dans la prospérité publique, dont l'estime de leurs concitoyens fait la récompense, et qui, plus que tout autre français, doivent être fiers d'une patrie qu'ils sont plus à portée de bien connaître. »

Sur tous les objets que peut embrasser l'économie politique et rurale, population, agriculture, industrie, mendicité, coutumes civiles et religieuses, mœurs privées et publiques, éducation, etc., etc. ; les préfets devront comparer la situation actuelle de leurs départements avec celle des provinces en 1789, rechercher avec soin et dire avec vérité les différences et leurs

* Nous avons reçu plusieurs ouvrages en ce genre, dont nous rendrons compte successivement. Entre autres, *Description topographique de l'arrondissement communal de Louviers, département de l'Eure* ; par J. Dutens, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Evreux. — *Statistique de la partie espagnole de Saint-Domingue* ; par le C. Lyonnet. A Paris, chez Giguet et Michaud, rue des Bons-Enfants. Prix, 1 fr., et 1 fr. 50 cent. — *Aperçu statistique de l'arrondissement de Lanzo, département de l'Eridan, en Piémont* ; par le C. Degregori, etc., etc.

causes, les maux et les remèdes. La révolution a tourmenté toutes les parties de la France, laissé ou répandu quelques germes de vie, prodigué les germes de mort. Ces grands changements survenus dans la condition des hommes, depuis dix ans, échapperont bientôt aux regards les plus attentifs ou disparaîtront en nuances fugitives, si on ne se hâte de les fixer par une comparaison exacte des deux époques les plus importantes, celle où sous une surface encore brillante des bruits sourds, annonçaient l'éruption du Volcan, et celle où la lave refroidie permet d'étudier les ruines ou même d'élever de nouveaux édifices.

On doit au C. Desquinemare, ingénieur-mécanicien, membre de la Société des inventions et découvertes, la précieuse découverte d'un enduit qui, appliqué sur la toile et les taffetas, les rend absolument imperméables à l'air et à l'eau, et dont il fait des sceaux à incendie qui sont devenus aujourd'hui d'un usage général; il vient de former un dépôt de couvertures et de caparaçons pour chevaux, que les gens du métier et les connaisseurs ont jugé être ce qu'il y avait de plus de durée et de de plus parfait dans ce genre. Ce dépôt est chez Anderson Mansand, sellier anglais, boulevard de la Madeleine.

P. S. Le général Murat est arrivé, le 23, à Paris; il accompagnera le premier consul à Lyon. Les membres de la consulte extraordinaire doivent s'y trouver pour le 10 nivose.

Amiens possède actuellement les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et de Hollande, le C. Joseph Bonaparte, lord Cornwallis, et M. Schimmelpenninck. On attend sous peu les ministres d'Espagne et du Portugal: les opérations du congrès ne tarderont pas à commencer.

La Société maternelle redouble de zèle, et sollicite de nouveau les secours de la charité. Sur 42,686 fr. qui lui ont été confiés, 32,500 ont été et seront successivement distribués dans 300 familles dont les mères garderont et nourriront leurs enfants chez elles. Les dons doivent être envoyés chez le C. Grivel, trésorier honoraire de la Société; rue Coq-Héron, n.º 58.



M E R C U R E D E F R A N C E.

L I T T É R A T U R E.

PORTRAIT DE L'IMAGINATION.

*FRAGMENT d'un poème inédit sur les sciences, tiré du
Chant de l'Homme et de la Société (IV.^{me} CHANT).*

L'IMAGINATION, rapide messagère,
Effleure les objets dans sa course légère,
Et bientôt rassemblant tous ses tableaux divers,
Dans les plis du cerveau reproduit l'univers.
Elle fait plus. Souvent sa puissante énergie,
Au monde extérieur opposant sa magie,
Dans un monde inconnu cherche à s'entretenir,
Se dérobe au présent, et vit dans l'avenir.
Source des voluptés, des terreurs et des crimes,
Elle a ses favoris, comme elle a ses victimes;
Et toujours des objets altérant les couleurs,
Ainsi que nos plaisirs, elle accroit nos douleurs.
Mais pour elle c'est peu. Lorsque le corps sommeille,
Elle aime à retracer les tableaux de la veille.

Je la vois au héros présenter des lauriers,
 Au jeune homme un carquois, un char et des coursiers,
 Jeter le Barde aux bords d'une mer blanchissante
 Et, quelquefois aussi, terrible et menaçante,
 Dans des rêves vengeurs effrayer les tyrans,
 Ou présenter l'exil aux favoris des grands.
 Que de fois au desir elle a servi de guide !
 Que de fois à la vierge innocente et timide,
 N'a-t-elle pas surpris dans un songe enchanté
 Les soupirs de l'amour et de la volupté !
 Déesse au front changeant, mobile enchanteresse,
 Qui sans cesse nous flatte, et nous trompe sans cesse !
 Mère des passions, des arts et des talents,
 Qui, peuplant l'univers de fantômes brillants,
 Et d'espoir tour-à-tour, et de crainte suivie,
 Ou dore, ou rembrunit le tableau de la vie !

CHÊNEDOLLÉ.

LE LINX ET LES TAUPES.

JADIS, un jeune Linx, contemporain d'Esopé,
 Etourdiment s'était jeté
 Dans un noir souterrain de Taupes habité,
 Et comme il n'était pas myope,
 Il ne distinguait rien dans cette obscurité.
 Les Taupes s'en moquaient ; mais bientôt plus humaine,
 Leur vanité daigna compatir à sa peine.
 Par pitié, de leur hôte, elles guidaient les pas ;
 Même à le consoler chacune s'évertue,
 Remerciant les Dieux tout bas
 De l'excellence de sa vue.

Le Lynx , humilié , se traînant de son mieux ,
 Tâcha , pour y voir clair , de fermer ses deux yeux .
 Un talent déplacé n'est qu'un meuble nuisible ;
 Les dons les plus exquis ne sont bons qu'à propos .
 Souvent l'homme d'esprit , s'il veut vivre paisible ,
 Doit être aveugle avec les sots .

E N I G M E .

D A N S tous les pays on me donne ;
 Je trompe souvent le desir ;
 Je suis très-bien reçue . Il n'est presque personne
 Qui ne m'accueille avec plaisir .
 Quelquefois légère et mignonne ,
 Je te suis en tous lieux , et j'apprends tour-à-tour
 Au ministre , au savant , au fat qui déraisonne ,
 Et l'histoire du monde , et l'histoire du jour .
 C'est quelquefois l'homme très-riche
 Qui , de mon tout , est le plus chiche .
 Apollon me reçoit souvent ,
 Et Dieu sait s'il en est content .

Par un abonné .

L O G O G R I P H E .

L'É L É M E N T que j'habite échappe à votre vue :
 Je sers en certains jeux , si vous m'ôtez le cœur ;
 Je renferme en mon sein un objet séducteur ,
 Dont l'aventure est très-connue .
 Junon en fut jalouse ; Ovide est mon auteur ;
 Vous y voyez encore un fleuve d'Italie ,

84 MERCURE DE FRANCE,

Un arbre qui plaisait à la mère des Dieux,
Cette arme dont se sert un Breton furieux,
Un oiseau babillard ; et cet homme fidèle,
Qui, du monde noyé, fut le réparateur ;

Enfin dans mes six pieds, lecteur,
Des plus parfaits amants tu verras le modèle.

Par un abonné.

C H A R A D E.

B I E N des gens semblent nés pour porter mon premier ;
C'est toujours mon second qui porte mon entier.

*Mots de l'Enigme , du Logogriphe et de la
Charade insérés dans le dernier Numéro.*

Le mot de l'Enigme est *volant*.

Celui du Logogriphe est *monde*, ou l'on trouve *mode*,
ode, *onde*.

Celui de la Charade est *chien-dent*.

ŒUVRES de P. CORNEILLE, avec le Commentaire de VOLTAIRE sur les pièces de théâtre, et des observations critiques sur ce Commentaire ; par le C. PALISSOT. Edition complète, dédiée au premier Consul. A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné, au palais des Sciences et Arts.

LA *Henriade* et le succès de ses nombreuses tragédies attirèrent à Voltaire moins d'ennemis et d'injures que ses commentaires sur *Corneille*.

La générosité du motif ne put désarmer la malignité. Les sommes considérables que produisit cette édition furent employées à réparer les torts de la fortune envers la petite nièce du grand *Corneille*; mais on ne pardonnait pas plus à l'auteur d'*Alzire* une bonne action qu'un bel ouvrage.

Les petits vers satyriques se mêlèrent aux attaques pesantes des brochures et des journaux. *Dorat*, en parlant de *Voltaire*, faisait dire à *Corneille* :

Il conspire comme *Cinna*,
Je lui pardonne comme *Auguste*.

Il n'y avait d'autre conspiration que celle de *Dorat* contre la vérité et le bon goût. Ici se présente une réflexion générale. De tout temps les écrivains les plus célèbres ont été insultés avec la plus ridicule insolence, par des hommes dont

aucun ouvrage ne justifiait la présomption, ou dont les essais malheureux attestaient la nullité. Mais *Voltaire* ! mais un poète, aussi distingué par la richesse de son imagination que par la variété de ses connaissances, n'aura pu composer un commentaire judicieux, dont les observations sévères ne déroberaient rien à l'admiration que commande le nom d'un grand homme ! *Desfontaines* et d'autres auront pu, pendant quarante ans, affirmer que *Voltaire* était un *faux bel esprit*, et l'auteur de *Mérope* et de *Mahomet* n'osera juger avec respect l'auteur du *Cid* et de *Pompée*.

Aucune de ces réflexions ne peut s'appliquer au *C. Palissot* ; il a publié des ouvrages estimables en vers et en prose, et il s'est généralement montré juste à l'égard de *Voltaire*. Si dans ses notes, il condamne quelques articles du commentaire, c'est toujours avec les ménagements qu'on doit aux hommes supérieurs quand on écrit contre eux. Il nous est impossible de n'être pas quelquefois d'un avis contraire à celui du *C. Palissot* ; mais en refusant quelques-unes de ses opinions, nous aurons aussi pour lui les égards dus à son âge et à ses longs travaux.

Les trois principaux reproches qu'on a fait à *Voltaire*, lorsque ses commentaires parurent pour la première fois, sont d'avoir pour *Racine* une prédilection secrète, d'être jaloux de *Corneille*, d'avoir relevé ses moindres fautes avec affectation et malignité. Nous tâcherons de répondre à ces trois accusations.

Voltaire avait pour *Racine*, non pas une admiration exclusive, mais un goût de préférence qu'il est permis de ne point partager, mais dont

on ne peut lui faire un reproche. Le C. *Palissot* indique quelques-unes des raisons de cette prévention secrète ; c'est peut-être le morceau de son avertissement le mieux pensé et le mieux écrit ; nous allons le citer littéralement ; il serait difficile de dire aussi bien.

« A cette époque, il existait une foule de partisans
 « outrés de *Corneille*, qui semblaient avoir hérité de toute
 « la prévention de M.^{mo} de Sévigné contre *Racine*, et
 « qui ne plaçaient ce dernier poëte qu'à une distance
 « immense du premier. On peut juger de la distance
 « encore plus grande à laquelle ils reléguaient *Plaire*.
 « Selon eux, ce n'était qu'un bel esprit, dont ils respec-
 « taient assez peu le jugement ; et à qui, par conséquent,
 « ils étaient bien loin d'accorder du génie. Quoiqu'il eût
 « déjà fait la *Henriade*, *Oedipe*, *Brutus*, *Zaïre*, *Alzire*, la
 « *Mort de César*, *Méropé* et *Mahomet*, on n'eût osé éta-
 « blir quelque comparaison entre ce bel esprit et *Cor-
 « neille*, sans s'exposer au souris le plus dédaigneux. On
 « voulait bien ne pas lui contester une certaine habileté
 « de metteur en œuvre ; au moyen de quelques paillettes
 « d'or dérobées, disait-on, et mêlées à beaucoup de
 « clinquant, il savait à peu de frais en imposer à la
 « multitude.
 « Telle était alors l'opinion plus ou moins accréditée,
 « par *Fontenelle*, *Lamotte*, (quoiqu'il se fût d'abord
 « montré plus juste) *Cyphillon père*, *Marijoux*, *Biron*,
 « et mise principalement en faveur par les amis de J. B.
 « *Rousseau*, devenu l'un des plus ardents ennemis de
 « *Voltaire*, après l'avoir comblé d'éloges.
 « Les comédiens eux-mêmes, quelque obligation qu'ils
 « eussent à *Voltaire*, ne manquèrent pas de l'adopter
 « par ingratitude ; et c'est chez eux qu'elle s'est main-
 « tenue le plus longtemps.

« Or, on s'imagine aisément l'effet que devait pro-
 « duire sur une ame sensible, et dévorée du besoin de
 « la gloire, un pareil excès d'injustice. On conçoit com-
 « bien *Voltaire*, admirateur passionné de *Racine*, et
 « à qui d'ailleurs il était permis, sans qu'on fût en
 « droit de l'accuser d'orgueil, de le juger avec un peu
 « plus de faveur que ne lui en accordaient ces prétendus
 « arbitres des réputations, devait se soulever contre une
 « cabale jalouse qui, non contente de chercher à l'a-
 « vilir, ne laissait échapper aucune occasion de le per-
 « sécuter. »

Ce passage est le seul que les bornes d'un extrait nous permettent de citer; mais il donne suffisamment à nos lecteurs l'idée d'un style sage et soutenu. Cependant, dans quelques-unes de ses notes sur les commentaires, le C. *Palissot* paraît toujours soupçonner que *Voltaire* ne louait autant *Racine* que par haine contre *Corneille*. Il est possible (car les sentiments personnels influent quelquefois sur les jugements de l'esprit), que *Voltaire* se soit ressouvenu que les détracteurs de *Racine* s'étaient déclarés contre lui-même, et avaient été ses plus ardens persécuteurs. Son admiration pour l'auteur de *Phèdre* a pu s'accroître de son indignation contre leurs ennemis communs.

En effet, on peut remarquer beaucoup de ressemblance dans les destinées de ces deux grands hommes. Ils furent tous deux insultés, au milieu de leurs nombreux triomphes. Tous deux ne parvinrent que très-tard aux honneurs littéraires; leur supériorité fut contestée jusqu'à leur mort. L'envie les poursuivit jusque dans le tombeau. La mémoire de *Racine* fut long-

temps attaquée par une faction puissante dont *Fontenelle* était le chef; et ne voyons-nous pas encore de nos jours s'élever contre la gloire de *Voltaire* un parti qui ne peut, il est vrai, s'honorer du nom de *Fontenelle*.

Cependant on peut, dans les ouvrages même de *Corneille* et de *Racine*, trouver les raisons de cette *prédilection secrète* que *Voltaire* a toujours eue pour ce dernier. Nous ne renouvelerons pas ces lieux communs de littérature, où l'on examine quel degré d'admiration méritent les deux maîtres de la scène tragique; mais nous soumettrons quelques réflexions au jugement du public, et à celui du C. *Palissot* lui-même.

L'admiration que nous font éprouver les hommes de génie peut avoir des motifs très-différents; nous louons dans les uns la création, et dans les autres la perfection de l'art. Chez les Latins et les Français, *Lucrèce* et *Corneille* sont dans la première classe, *Virgile* et *Racine* dans la seconde. Les génies créateurs doivent avoir plus de droits aux hommages de la multitude; d'abord leur nom devient, pour ainsi dire, une époque dans l'histoire de l'esprit humain; leurs beautés, qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes, ont quelque chose de plus prononcé et de plus indépendant, et cette rudesse même de leur siècle dont ils gardent toujours quelque empreinte, leur conserve un caractère plus neuf et plus original. Ils jouissent encore d'un autre avantage; pendant plusieurs années, leur éclat brille seul sur les ruines de la barbarie, et lorsqu'avertis par leur exemple, et formés par les progrès d'un siècle qui croît et qui s'éclaire,

des hommes plus jeunes ajoutent à l'art des beautés nouvelles, et le font atteindre à la perfection, ces talents, plus purs et plus polis, surpassent le premier modèle, sans pouvoir l'effacer. Leurs ouvrages s'élèvent au dessus des siens, mais leur gloire reste au dessous de la sienne.

D'ailleurs les hommes médiocres et jaloux, désespérant de flétrir une renommée consacrée par de longs hommages, tournent tous leurs efforts contre les renommées naissantes. La haine des succès présents leur fait exagérer les succès passés, et leur rage contre *Racine* adore jusqu'à la *Bérénice* de *Corneille*.

Les mêmes passions n'existent plus pour les générations suivantes. Mais d'autres causes dirigent dans le même sens l'opinion de la multitude.

Le jugement des bons esprits acquiert peu à peu une autorité longtemps contestée, mais enfin inévitable. Bientôt sont reconnues et senties les beautés secrètes et sans nombre renfermées dans le tissu du style de *Virgile* et de *Racine* (car j'aime à joindre le nom de ces deux grands hommes qui brillent d'un éclat pareil, et que le ciel n'a placés à deux époques différentes qu'afin que le siècle de *Louis XIV.* n'eût rien à envier au siècle d'*Auguste*).

Les poètes d'un demi-talent, dont la conscience littéraire est quelquefois fort opposée à leur doctrine ostensible, désespérant d'atteindre à l'art inimitable de *Virgile* et de *Racine*, vantent avec un feint enthousiasme les hommes d'un génie sublime, mais inégal, non qu'ils aient aucune ressemblance avec leurs beautés, mais ils en ont du moins avec leurs défauts.

Telle est l'opinion du moderne *Quintilien*.
 Tes défauts, dit-il en s'adressant à *Corneille* :

Tes défauts, qui n'ont point obscurci ta mémoire,
 Rassurent en secret ceux qu'effrayait ta gloire ;
 Mais la perfection qu'on ne peut égaler
 Désespère toujours sans jamais consoler.

LAHARPE. *Discours sur les préjugés littéraires.*

Voltaire avait souvent pénétré dans le secret
 des vers de *Racine*.

Si son style est moins savant, il rachète, par
 le mouvement et l'éclat de ses images, les légères
 négligences que l'œil exercé peut y découvrir,
 mais qui blessent rarement les convenances et
 le goût.

L'auteur d'*Alzire*, en admirant la perfection
 de *Racine*, a dû être blessé plus qu'un autre
 des incorrections de *Corneille* qui tombe de
 plus haut parce qu'il s'est élevé davantage, et
 parce que des vers communs et même ridicules
 se trouvent placés auprès des vers les plus su-
 blimes que la langue française ait produits.
 Si Voltaire eût pu être jaloux de quelqu'un,
 c'eût été, sans doute, de *Racine*, et le C. *Pa-
 lissot* convient que *Racine* n'eût pas de plus vé-
 ritables admirateurs.

Le jugement sévère que Voltaire a porté sur
 quelques pièces de *Corneille*, ne peut être
 attribué à l'envie qui ne loue ni ne critique ja-
 mais avec franchise, et qui s'étudie moins à
 faire remarquer les défauts qu'à nier et à obscur-
 cir les beautés des bons ouvrages. Dans ses com-
 mentaires, Voltaire admire les beautés de *Cor-
 neille* avec la même franchise qu'il critique ses

défauts. Nous n'en citerons que trois exemples; en parlant de la belle exposition de Pompée, dont il marque d'ailleurs les fautes et les négligences.

« Ces défauts dans le détail (ajoute-t-il) n'empêchent pas que le fond de cette première scène ne soit une des plus belles expositions que l'on ait vues sur aucun théâtre. Les anciens n'ont rien qui en approche; elle est auguste, intéressante, importante; elle entre tout d'un coup en action: les autres expositions ne font qu'instruire du sujet de la pièce; celle-ci en est le nœud; placez-la dans quelque acte que vous vouliez, elle sera toujours attachante: c'est la seule qui soit dans ce goût. »

Et dans les notes sur le *Menteur*:

« Qu'il me soit permis de dire en passant que, dans les quatre scènes précédentes, la résurrection d'*Alcippe*, le nouvel embarras de *Dorante* avec *Géronte*, la noble confiance de ce dernier, forment les situations les plus heureuses et les plus piquantes. On ne voit point de tels exemples chez les Grecs et chez les Latins. »

Il s'exprime encore avec plus de force en examinant la fin du second acte des *Horaces*.

« J'ai cherché, dit-il, dans tous les anciens et dans tous les théâtres étrangers une situation pareille, un pareil mélange de grandeur d'âme, de douleur, de bienséance, et je ne l'ai point trouvé. »

Ainsi Voltaire nous présente *Cornille* comme un homme qui non-seulement créa en France la tragédie et la comédie, mais qui encore s'éleva

dans les deux genres à des beautés que les anciens n'ont point connues, et que les modernes n'ont point égalées.

Ainsi nous ne croyons pas, comme le C. *Palissot*, que *Voltaire* ait en général jugé *Cornéille* avec trop de sévérité, ni qu'il ait eu tort d'entreprendre ses commentaires. Mais en répondant aux détracteurs de *Voltaire*, ce n'est pas au C. *Palissot* que nous avons cru répondre. Nous avons sur ce point l'avantage d'être souvent de son avis, et son admiration est presque toujours d'accord avec la nôtre.

En parlant de *Polieucte*, le C. *Palissot* observe, avec quelque vraisemblance, que la haine de *Voltaire* contre les idées religieuses a pu influencer sur le jugement qu'il a porté de cette tragédie.

Cependant nous opposerons à cette assertion une citation du commentaire. « *Voltaire* vient qu'il y a de très-beaux traits dans le rôle de *Polieucte*, et qu'il a fallu un très-grand génie pour manier un sujet si difficile. »

Et auparavant :

« L'extrême beauté du rôle de *Sévère*, dit l'auteur de *Zaïre*, la situation piquante de *Pauline*, sa scène admirable avec *Sévère*, au quatrième acte, assurent à cette pièce un succès éternel : non-seulement elle enseigne la vertu, mais la dévotion et la perfection du christianisme. »

Et d'ailleurs qui a su mieux que *Voltaire*, dans la *Henriade*, revêtir des couleurs de la poésie les mystères sacrés de la religion chrétienne? Où la religion est-elle plus tendre et

plus dramatique que dans la bouche de *Zaïra*, amante d'un musulman et fille des rois de Jérusalem, placée entre le trône des Sultans et le tombeau de Jésus-Christ?

Où la morale de l'évangile est-elle plus importante que dans le beau rôle d'*Alvarès*, plus touchante et plus vraie que dans le repentir de *Gusman*, qui pardonne sa mort à son rival?

Il est vrai, comme l'observe le C. *Palissot*, que, dans les dernières années de sa vie, *Voltaire* porta sa rage philosophique jusqu'au délire. D'*Alembert*, *Voltaire* et *Frédéric*, avaient formé un triumvirat pour écraser la religion chrétienne, qu'ils désignaient sous le nom de *l'infame*.

Mais en lisant avec attention leur correspondance, qui constate cette conspiration, on s'aperçoit que d'*Alembert*, comme esprit froid et comme géomètre, était le seul dont l'impiété fut incurable; *Voltaire*, comme grand poète, et *Frédéric*, comme grand roi, étaient sans cesse, par cette raison supérieure qui est l'instinct du génie et des gouvernements, ramenés comme malgré eux vers cette religion, qui, d'un côté, est la base la plus ferme de l'ordre social, et qui, de l'autre, peut seule reculer pour l'imagination les bornes du monde idéal jusque dans l'infini et dans l'éternité.

Voltaire, en admirant la première scène de *Pompée*, lui reproche quelquefois des déclamations et des vers de mauvais goût. *Palissot* accuse *Voltaire* de trop de sévérité. Pour justifier *Voltaire*, nous opposerons *Boileau* lui-même au C. *Palissot*. Après avoir cité le qu'il mourût du vieil *Horace*, et avoir loué dans ce

mot une simplicité qui en fait la grandeur, il ajoute :

« Ce sont-là de ces choses que *Longin* appelle sublimes, et qu'il aurait beaucoup plus admiré dans *Corneille*, s'il eût vécu du temps de *Corneille*, que ces grands mots dont *Ptolomée* remplit sa bouche au commencement de la mort de *Pompée*, pour exagérer les vaines circonstances d'une déroute qu'il n'a point vue. » Préface de *Longin*.

On peut voir encore, dans les réflexions critiques qui suivent la traduction de *Longin*, quelle était l'opinion générale de *Boileau* sur le théâtre de *Corneille* :

« *Corneille* est celui de tous nos poètes qui a fait le plus d'éclat en notre temps; et on ne croyait pas qu'il pût y avoir jamais en France un poète digne de lui être égalé. Il n'y en avait point en effet qui eût plus d'élevation de génie, ni qui eût plus composé; tout son mérite pourtant, à l'heure qu'il est, se réduit à huit ou neuf pièces de théâtre qu'on admire, et qui sont, s'il faut ainsi parler, comme le midi de sa poésie, dont l'orient et l'occident n'ont rien valu. Encore, dans ce petit nombre de bonnes pièces, outre les fautes de langue, qui y sont assez fréquentes, on commence à s'apercevoir de beaucoup d'endroits de déclamation qu'on n'y voyait pas autrefois. »

Ainsi le jugement de l'auteur de la *Henriade* se trouve d'accord avec celui de l'auteur de *l'Art poétique*, et nous observerons que *Voltaire*, qui fut accusé pendant cinquante ans d'avoir cor-

rompu le goût de son siècle, a le premier rétabli l'autorité du législateur du goût, longtemps insultée et méconnue.

Quant aux notes sur les détails, le C. *Palissot* nous paraît quelquefois se plaindre à tort de la sévérité de *Voltaire*, lorsque celui-ci condamne, dans les commentaires, des tours de phrases incorrects ou des expressions vieilles et inusitées. Il ne pouvait en avertir avec trop de soin les jeunes poètes, à qui le grand *Corneille* aurait servi d'excuse et d'autorité; mais quelquefois aussi *Voltaire* a eu tort d'accuser dans les vers de *Corneille* des hardiesses que condamne la timide exactitude de la prose, mais que réclame le langage de la poésie; et sur ce point, comme sur plusieurs autres, *Palissot* a raison contre *Voltaire*.

Ici se présente une dernière réflexion. Depuis environ cinquante ans que le C. *Palissot* est entré dans le monde, il s'est élevé des hommes doués d'une imagination plus riche et plus brillante, et dont les ouvrages sont marqués au coin d'un talent plus prononcé que le sien. Mais tous les écrits du C. *Palissot* se font remarquer par une conception sage, et par un style élégant et pur. Il est au moins inutile d'énoncer ici notre opinion sur la *Dunciade*, et les autres écrits satiriques de *Palissot*; mais en mettant à part les préventions de l'auteur, ses mémoires littéraires annoncent un esprit fécondé par la lecture des bons modèles. Il recueille aujourd'hui le prix de ses longs travaux et de son bon esprit. Depuis longtemps il n'a point produit d'ouvrages d'imagination; il a su s'arrêter à propos, et n'a point exposé son ancienne ré-

putation au jugement incertain d'une génération nouvelle. Mais lorsqu'il ne donne plus d'exemples, il peut encore donner des préceptes ; de pareils travaux conviennent à l'âge du C. Palissot, et ajoutent à sa réputation.

C'est ainsi que dans les anciennes républiques, ceux dont les talents et le courage avaient illustré la jeunesse en recueillaient le prix dans l'âge avancé, et venaient s'asseoir avec honneur parmi les juges de ces jeux dont autrefois ils avaient partagé la gloire.

FLINS.

PROJET d'éléments, idéologie à l'usage des écoles centrales ; par le C. DESTUTT-TRACY, membre du Sénat conservateur et membre associé de l'Institut national. 1 vol. in-8.° Paris, chez Pierre Didot l'aîné, imprimeur, aux galeries du Louvre, n.° 3 ; Firmin Didot, rue de Thionville, n.° 116.

« O n n'a qu'une connaissance imparfaite d'un animal, si l'on ne connaît pas ses facultés intellectuelles. — L'idéologie est une partie de la zoologie, et c'est surtout dans l'homme que cette partie est importante et mérite d'être approfondie. »

C'est ainsi que l'auteur annonce, dès les premières lignes, l'esprit et l'objet de son ouvrage. Nous croyons inutile de faire remarquer l'insuffisance du mot *idéologie* pour indiquer la science

qui traite de l'intelligence de l'homme, c'est-à-dire, de ses idées, de ses affections et de ses penchans, il nous suffira de montrer en peu de mots que la suite de l'ouvrage est parfaitement d'accord avec le début.

Nos idées sont la sensation elle-même lorsqu'elle a lieu, et le souvenir de la sensation lorsqu'elle a cessé. La pensée ou la faculté de penser peut se réduire à quatre facultés élémentaires, savoir : la *sensibilité* proprement dite, ou la faculté de recevoir une sensation présente ; la *mémoire*, ou la faculté de sentir un souvenir ; le *jugement*, ou la faculté de sentir des rapports ; la *volonté*, ou la faculté de sentir des desirs. *Penser* n'est toujours que *sentir*.

Ainsi, *la colique, ce dérangement mécanique opéré dans nos organes*, lorsque nous le sentons toutefois et que nous ne sommes pas gangrenés, est vraiment un acte de la pensée. O que de penseurs, grâces à l'idéologie !

Mais la faculté de sentir est nécessairement liée à celle de nous mouvoir, facultés aussi inséparables que nos muscles et nos nerfs ; car c'est par nos nerfs que nous sentons, et par nos muscles que nous nous mouvons. « A le bien prendre, l'action de penser ou de sentir n'est qu'un « effet particulier et comme une dépendance de « l'action de nous mouvoir. Ce mouvement est le « produit de la force vitale, et nous pouvons nous « le représenter comme le résultat d'attractions « et de combinaisons chimiques qui, pendant un « temps, donnent naissance à un ordre de faits « particuliers, et bientôt, par des circonstances

« inconnues, rentrent sous l'empire de lois plus
 « générales, qui sont celles de la matière inorga-
 « nisée. Tant qu'elle subsiste, nous vivons, c'est
 « à-dire que nous sentons et que nous nous
 « mouvons. »

Si l'on étudie avec soin les chapitres où l'au-
 teur examine les rapports de la faculté de nous
 mouvoir avec celle de sentir, l'influence de
 notre volonté sur la faculté de nous mou-
 voir et sur celle de penser, et les effets que
 produit en nous la répétition des mêmes actes,
 on aura le corps complet de cette doctrine qui
 doit expliquer tous les mystères de l'homme et
 servir d'introduction à l'étude des sciences, de
 la morale et de la législation.

Veut-on savoir comment un homme dominé
 par un désir devenu habituel (par exemple par
 le désir habituel de voler), agit pour le satis-
 faire contre les lumières les plus évidentes de
 la raison? « D'abord l'on établira cette loi gé-
 « nérale de tous nos mouvements, que plus ils
 « sont répétés, plus ils deviennent faciles et
 « rapides, et que plus ils sont faciles et rapides,
 « moins ils sont perceptibles. » Et ensuite l'on
 dira « que tandis que cet homme porte avec
 « réflexion quelques jugements sensés qu'il per-
 « çoit nettement, parce qu'il les porte avec
 « peine, il en porte en même temps un grand
 « nombre d'autres, dont il ne s'aperçoit pas
 « précisément, parce qu'ils lui sont extrêmement
 « familiers, et que, par cette raison-là même,
 « ils en excitent une foule d'autres qui l'en-
 « traînent. » Maintenant si l'on oppose à cet
 homme qu'il n'a pu contracter cette habitude



de mouvements familiers sans une première volonté coupable, il répondra qu'à la vérité sa volonté a une certaine influence sur ses mouvements, tant intérieurs qu'extérieurs, mais que les desirs qui déterminent sa volonté, sont le résultat de mouvements antérieurs qui s'exécutent d'eux-mêmes. L'on voit donc, pour n'en citer qu'un exemple, comment, à l'aide de l'idéologie appliquée à la jurisprudence, l'on peut remonter à la question intentionnelle, et déterminer la moralité d'une action. Pour nous, il nous semble que si cette science pouvait être comprise, elle dispenserait bientôt d'un code civil et criminel.

Il est remarquable que, dans un temps où les sciences physiques ont conduit à tant de résultats utiles à la société, les sciences morales n'ont été que des spéculations vaines et souvent désastreuses. C'est que l'on a toujours confondu ces deux ordres de vérités si distinctes, et voilà comme la métaphysique de Locke a été réduite à l'*idéologie*. Observons un instant quelle distance les sépare, et combien l'analyse a été meurtrière.

Locke qui, suivant l'expression du lord Liddelton, est le père de la réforme philosophique, et que l'on n'a jamais cité que pour en abuser, reconnaît deux sources de toutes nos idées; la *sensation* et la *réflexion*; c'est-à-dire, cette faculté de l'ame qui se replie sur elle-même pour combiner les perceptions acquises par les sens et en découvrir les rapports. Condillac admit les deux principes du philosophe anglais; mais il s'en écarta dans la suite, et mérita d'être appelé le créateur de l'*Idéologie*. Il parut oublier tout ce

que l'homme doit à la *réflexion*, pour ne s'occuper que de ce qu'il doit à ses besoins physiques.

Il répète sans cesse que nos idées ne sont que des sensations transformées, et qu'avec la *sensation transformée*, il avait expliqué dans sa statue toute la suite des opérations de l'entendement humain; alors les idéologues ne virent plus dans l'homme que la statue de Condillac. Les circonstances furent favorables à cette nouvelle école; car c'est à l'époque où les arts de l'imagination déclinent que commencent les maladies de l'esprit. Toutefois, il en arriva de la philosophie comme des ouvrages de goût, les imitations de la médiocrité outrèrent les défauts du modèle. L'entendement de l'homme, successivement analysé par cette foule de disciples jaloux d'ajouter à la science, perdit ce qu'il avait d'intellectuel, et la société fut attaquée par ces systèmes qui laissent tant de conséquences à tirer, et dont la plupart se rattachent à l'histoire de nos derniers malheurs.

Platon exprime, par une image bien frappante, l'influence de cette doctrine que l'on affecte de nous montrer dans ses rapports avec la législation et la morale, lorsque dans cet ouvrage admirable où il compare successivement les différents caractères de l'homme avec les différentes formes du gouvernement, il ajoute : « Mais pour celui qui se laisse gouverner par ses sens, (ou qui n'a que des sensations transformées), et dont la raison n'apaise pas le courage*, comme un berger apaise son chien,

* Le mot *courage* est pris dans le sens de Platon pour l'*animation*, la *force vitale*.

« nous le comparerons à l'état démocratique où
 « la multitude fait la loi, où la voix de l'homme
 « de bien ne peut se faire entendre sur la place
 « publique, etc.; etc. »

Au reste, nous n'avons trouvé de nouveau dans cet ouvrage que le titre; c'est aux écoles centrales qu'il est dédié. C'est au moment où toutes les âmes sont appauvries par le long oubli des principes religieux, où les croyances ont été remplacées par une crédulité stupide, où les diseurs de bonne fortune se multiplient dans nos rues et nos places publiques; que l'on propose à la génération nouvelle cette science qui substitue le mouvement de la brute à la raison humaine, et ne voit dans l'homme que des muscles et des nerfs! Mais l'auteur n'a-t-il pas compris que son travail serait bientôt inutile, et que, s'il faut partager ses espérances sur les progrès de l'*idéologie*, et de l'*idéologie comparée*, dans dix ans d'ici, il n'y aura de classique pour les écoles centrales que les livres sur l'*Art de procréer les sexes et les hommes de génie à volonté*? Heureusement, le cœur de l'homme, plus infallible que l'analyse, instruit mieux sa raison et le temps emporte tous ces systèmes, si douloureusement démentis, et qui ne sont, pour ainsi dire, que l'écume qui reste sur le rivage après la tempête.

Oui: les hommes admireront toujours les productions du génie, parce qu'ils croiront à une étincelle cachée qui se dérobe aux mesures de l'*angle facial*. Ils contracteront toujours des relations d'amour et d'amitié, parce qu'ils distingueront leurs joies et leurs afflictions de l'effet de quelques verres de vin, ou de la

suite d'une mauvaise digestion ; ils viendront toujours pleurer sur les tombeaux, parce qu'ils ne verront pas seulement dans la mort la *cessation d'attractions et de combinaisons chimiques*. En un mot, l'homme cherchera toujours à satisfaire les immenses besoins de son esprit et de son cœur dans un ordre de choses mystérieuses et éternelles, et il s'élève de toute la société un cri de réprobation contre cette doctrine froidement brutale qui tue le germe des arts, dessèche les affections de famille, et menace même de détruire les bienséances qui sont encore les faibles gardiennes des mœurs. Nous ne dirons plus qu'un mot : les ennemis de la philosophie l'accusent de corrompre la morale publique ; les défenseurs de la philosophie l'invoquent à l'appui de principes qu'elle désavoue. Quelle espérance lui reste-t-il entre ses adversaires qui l'accusent, et ses défenseurs qui la calomnient ?

G.

SATIRES de Juvénal et de Perse, traduites en vers français, avec des notes; par F. DUBOIS-LAMOLIGNIÈRE. 1 vol. in-8.° Avec cette épigraphe :

Dulcia non meruit qui non gustavit amata.

Paris, chez *Ch. Pougens*, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n.° 10, et chez *Colas*, libraire, place de Sorbonne, n.° 412.

L'AUTEUR de cet extrait, dans l'un des articles du dernier N.° du *Mercur*, avait dit, à propos des satires, ou plutôt de la manière de Juvénal : *Ce genre ne peut nous convenir sous aucun rapport, et ces satires admirables doivent rester à jamais parmi nous, comme ces belles médailles d'antiquité qui n'ont plus cours de monnaie.*

Soit pour le redresser et le contredire, soit par tout autre motif, on s'est empressé de lui faire parvenir une traduction en vers, assez nouvelle, de ces satires. Il ne la connaissait point. Frappées une seconde fois au bon coin de la poésie, sans doute ces médailles pourraient redevenir monnaie et reprendre cours. Il est quelques poètes anciens, en assez petit nombre à la vérité, à qui des traducteurs poètes ont rendu ce service. Reproduit par Delille, Virgile est devenu français. Le C. Saint-Ange ne s'est pas donné des soins inutiles pour faire parler notre langue à Ovide. Mais, nous le disons à regret, nous doutons beaucoup que Juvénal et Perse soient jamais redevables à leur nouveau traducteur d'une semblable na-

généralisation. Ainsi nous comptons en ce genre mille tentatives pour un succès, et l'expérience apprend, qu'en poésie, il n'est pas moins difficile de rendre la vie que de la donner.

Toutefois on ne doit décourager aucun essai, ni prononcer témérairement à l'avance qu'une entreprise, quelle qu'elle soit, est inexécutable. Le génie, et même le talent seul, aidés de patience et de temps, ont heureusement donné plus d'un démenti à ces décisions prématurées. Cependant on est autorisé à dire que, dans le nombre de ces entreprises, il en est qui offrent d'excessives difficultés. On a fort bien développé, dans des écrits qu'il suffit d'indiquer et qu'il serait inutile de répéter ici, comment les poésies anciennes, et même toute poésie en langue étrangère, du genre qu'on peut appeler domestique, résistent plus que toute autre à une poésie nouvelle; la comédie plus que la tragédie; l'épître et la satire plus que l'*Epopée* et que le genre lyrique lui-même. Il n'est point de bon esprit qui n'en aperçoive aussitôt la cause générale et essentielle. Il suffit d'observer que le genre héroïque se sert de moyens et de couleurs à peu de chose près invariables pour tous les temps et dans tous les lieux, et que le genre domestique doit s'approprier aux mœurs privées et se conformer aux circonstances locales. On peut quelquefois l'imiter avec avantage, rarement le copier avec succès. Ainsi nous conjecturons que les meilleures traductions d'Horace, de Juvénal, de Perse, seront longtemps pour nous les belles imitations que Despréaux en a faites. Je dis pour nous, car il paraît qu'on peut aller beaucoup plus loin dans d'autres pays. Nous avons lu, il y a peu de temps, qu'on a représenté dans une ville d'Allemagne, avec le plus grand succès, et dans sa langue, une comédie de Térence. Cette ville est sans doute *le pays latin* de l'Al-

Allemagne, comme l'était autrefois pour Paris la rue Saint-Jacques. Encore peut-on douter qu'en aucun temps un pareil essai y eût fait fortune. Déjà même les Allemands pourraient donner de tristes nouvelles à l'Allemagne de nos dispositions pour les spectacles en idiome étranger : mais les Allemands sont tout autre chose.

Si l'on était prudent et avisé, on s'en tiendrait à s'exercer pour soi, et pour soi seul, à la traduction de ces sortes de poésie ; à peu près comme les peintres s'appliquent longtems à copier des têtes d'après l'antique et à dessiner d'après la bosse. On acquerrait dans cet exercice de grands avantages pour produire dans les mêmes genres. En outre, on y trouverait pour le besoin un fonds d'avance, où le discernement et le goût feraient ensuite d'heureux emprunts ; et c'est ainsi que les peintres, pour suivre notre comparaison, font entrer fréquemment dans leurs ouvrages un grand nombre de traits copiés de leurs études. Mais, de tous les artistes, les poètes furent toujours les plus avides de jouissances précoces. Il en est peu qui n'ayent fait libéralement présent au public de leur premier thème.

Expectes eadem a summo minimoque poeta.

Ne nous lassons pas toutefois de leur faire entendre ce conseil judicieux ; mais bien habile qui réussira à le leur faire adopter :

Croyez-moi, résistez à vos tentations ;

Dérobez au public ces occupations.

Il n'y a pas un honnête homme qui, consulté d'avance par le traducteur de Juvénal et de Perse dont il s'agit dans cet article, ne lui eût donné cet avis salutaire ; mais comme déjà, sans doute, témoin du froid accueil que reçoit son ouvrage, il n'est pas à se repentir de

ne l'avoir pas demandé ou de ne l'avoir pas suivi ; nous lui épargnerons , ainsi qu'aux lecteurs , une critique minutieuse. Pour justifier l'opinion que nous énonçons , il nous suffira de prendre au hasard quelques passages , et nous n'abuserons pas de la triste facilité de multiplier les preuves que ce travail infortuné nous fournirait à toutes les pages.

Transcrivons d'abord ces vers foudroyants de l'auteur original , au sujet de la dépravation des mœurs de son temps ; ces vers qui ont coulé d'une source si pleine et qu'on dirait que l'indignation a fournis tout faits à son poète :

*Aude aliquid brevibus gyariis , et carcere dignum ,
Si vis esse aliquid : probitas laudatur et alget.
Criminibus debent hortos , prætoriam , mensas ,
Argentum vetus et extantem extrâ pocula caprum.
Quem patitur dormire nurus corruptor avaræ ?
Quem sponsæ turpes ? et prætextatus adulter ?
Si natura negat , facit indignatio versum
Qualemcumque potest , quales ego , vel Cluvenus.*

Écoutez à présent le traducteur :

Vive l'honneur , dit-on ; mais il manque de tout.
Voulez-vous parvenir ? Osez ; entrez en lice.
Risquez un de ces tours qui frisent le supplice.
Les mets fins , les châteaux , les jardins , les palais ,
Les métaux ciselés sont le prix des forfaits.
Oh ! qui peut fermer l'œil , quand ce beau-père infame
Déshonore son gendre en séduisant sa femme ?
Fût-on né sans talent , tel que moi , tel qu'Arcas ,
Sur un rival d'Hébé qui ne vomirait pas ?
Et contre l'homme affreux haletant sur ses traces ,
Le courroux seul suffit , et doit venger les Graces.

Relever tous les défauts de pareils vers , les rapprocher de ceux de l'original , montrer en quoi ils en dif-

fèrent, soit par les traits omis, soit par ceux qu'on a substitués, serait un travail trop ingrat pour la critique, trop fastidieux pour les lecteurs, et, nous le pensons, sans utilité pour l'auteur. Il n'y a point de témérité à prononcer que celui qui, ayant un pareil modèle devant lui, et, s'il faut le dire, les temps présents sous les yeux, imite avec tant de faiblesse une peinture si vigoureuse, n'a point reçu la vocation de la poésie; qu'il n'est point né poète, et qu'ainsi, quoi qu'il fasse et quoi qu'on lui puisse dire, il ne le deviendra pas; et quant au goût, qu'en attendre lorsque sans y être obligé, sans que l'original lui en fournisse le plus léger prétexte, il nous parle *de vomir sur un rival d'Hébé*, et s'érige un vers après *en vengeur des Graces*?

Nous sommes bien loin assurément d'offrir comme un modèle la traduction de ce même morceau que nous venons de faire à la hâte. Nous croyons y avoir mieux conservé la ressemblance avec l'original; et c'est tout ce que nous nous sommes proposés en faveur de ceux de nos lecteurs qui, ignorant sa langue, en prendraient une idée bien étrange d'après le travestissement de la traduction :

Avez-vous mérité le carcan, la potence ?
 Osez briguer alors un emploi d'importance.
 En estimant l'honneur, on le laisse transir.
 Ces jardins, ces palais, et la pourpre de Tyr,
 Et l'argent ciselé qui brille sur leurs tables ;
 Ils les doivent au crime, en ces temps détestables.
 Eh ! qui peut au sommeil laisser fermer ses yeux,
 Quand l'adultère veille et se glisse en tous lieux ?
 Quand l'épouse introduit l'opprobre en sa famille ?
 Quand un père, à prix d'or, corrompt sa belle-fille ?
 Fût-on né sans talent, comme moi, comme Affron,
 Les vers naissent alors de l'indignation.

Quel Œdipe pourra trouver un sens à un vers tel que celui-ci :

Qu'un plaisant raille un sot; que l'ivoire, l'ébène?

Eh bien! c'est une hardiesse, une ellipse. On conviendra qu'elle est forte. De tels *latinismes* réclameraient une traduction nouvelle, et il est nécessaire de dire à beaucoup de lecteurs que le dernier hémistiche doit s'interpréter de la manière suivante : *que l'ivoire raille l'ébène*. Le vers correspondant dans l'original est celui-ci :

Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus.

Et l'on voit tout de suite qu'indépendamment d'une tournure si vicieuse, le sens est entièrement manqué. Entre deux variétés de la même espèce, et d'homme à homme, on peut opposer le blanc au nègre. Mais l'ivoire et l'ébène étant des substances d'une nature entièrement différente, l'opposition n'est point rendue.

Tout le monde connaît, tout le monde a retenu ces vers admirables de la satire VI.

*Nunc patimur longæ pacis mala : sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.*

« Nous souffrons à présent tous les maux d'une longue paix : plus cruelle que les armes, la luxure exerce ses ravages; elle venge l'univers de nos victoires. » Du moins voilà le sens littéral. Il est beau; mais qu'est-ce auprès du poète? Il faut entendre rugir le monstre. Pour le traducteur, assurément il ne rugit pas, et le monstre est bien apprivoisé.

La Paix; la Paix a fait plus de mal que la guerre.
Le luxe est plus funeste, il a vengé la terre.

Quelle nuit après tant d'éclat! après ce tonnerre,

quel chétif frédon ! et jusqu'au sens qui est manqué ; car le luxe assurément n'est pas ici l'équivalent de luxure.

Cependant, voici une heureuse rencontre. Les vers qui précèdent, ceux-là immédiatement méritent d'être cités avec éloge, et j'en saisis l'occasion avec une satisfaction véritable :

Sous le chaume, jadis nos pères vertueux
Voyaient, dans leurs moitiés, des épouses, des mères,
Toutes à leurs devoirs, aimables et sévères ;
Et qui, lorsqu'Annibal assiégeait leurs maris,
S'occupaient noblement à filer leurs habits.

Ces vers sont très-bons, le dernier est très-beau, l'opposition d'*aimables et sévères*, très-heureuse, et *noblement et filer*, rapprochés comme ils le sont, méritent d'être cités parmi les belles alliances de mots dont notre poésie offre des exemples. Peut-être avons-nous été trop prompts à désespérer d'un talent qui a pu, ou rencontrer ou choisir des beautés de cet ordre. Cependant l'impression que nous a laissée la lecture de la totalité de l'ouvrage, ne nous permet pas de nous démentir. Après tout, la critique sévère et même la critique injuste peuvent affliger, mais non pas étouffer le talent véritable.

.....*Ab ipso*
Ducit opes, animumque ferro.

Avec quel empressement nous nous rétracterions, si l'auteur y donnait lieu ! Mais ce qui redouble nos craintes, c'est la malheureuse préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage. Il y professe, avec une légèreté réfléchie, en quelque sorte, les opinions littéraires les plus déraisonnables ; et jusqu'au mépris de Boileau, après lequel il n'y a plus rien.

Respect à Despréaux, jeunes imprudents, novices littérateurs ! Et qu'on vienne encore reprocher à Laharpe de trop s'étendre, de s'animer trop contre les mauvaises doctrines, de trop insister sur les paradoxes diserts de Lamotte et Fontenelle. Le goût de la littérature est passé ; on ne l'aime plus, et cette prétendue lassitude n'est qu'un triste symptôme de notre dégoût. On l'a trouvé diffus aussi dans son article sur Boileau. Il a tout dit en effet, tout combattu, tout terrassé. Mais qui ignore que, dans des disputes qui se renouvellent sans cesse, on réduit tous les jours à l'absurde certains adversaires, sans réussir jamais à les réduire au silence ? Nous ne dirons pas,

Hercule est sous la tombe, et les monstres renaissent.

Il est dans l'arène ; il y combat sans relâche avec une vigueur qui ne s'affaiblit point ; et toujours abattues, les cent têtes de l'Hydre repoussent toujours. Tout ce qu'on reproduit ici a été victorieusement réfuté d'avance dans le *Couts de littérature*. Mais qu'importe au C. Dubois-Lamolignière ? Erigeant en idole, selon l'usage, l'auteur qu'il entreprend de traduire, il se croit obligé, d'honneur, à lui immoler tous ses rivaux, et Nicolas Boileau-Despréaux lui a paru sans doute la victime qui devait lui être la plus agréable. En effet ; *de quelle utilité nous sont aujourd'hui ses faibles diatribes ? Des éloges fades, des critiques injustes, et le mépris le plus révoltant pour l'homme malheureux, voilà le fond de ses satires. D'ailleurs, pas un mot sur les mœurs de son siècle, fort peu de bons préceptes, jamais une effusion de cœur : il plaisante, il égaye ; mais à la réflexion il nous glace. . . . C'est un homme fort, qui, par lâcheté, n'attaque que la discrétion, l'infortune ou la faiblesse.*

Citer de pareils traits, c'est y répondre. Mais une

prévention, aussi injuste que toutes les autres, s'est accréditée davantage au sujet de Boileau. On voudrait faire admettre sans contradiction qu'il ne fut rien qu'un vil adulateur; et, après l'avoir supposé, on s'indigne tout à son aise de la bassesse d'un tel caractère dans un satirique de profession, qu'on représente comme s'acharnant impitoyablement sur les auteurs, sous l'égide des grands, aux pieds desquels il n'a pas cessé de ramper. Parmi tant de traits qu'il lance contre les uns, il ne lui en échappe aucun, dit-on, contre les autres.

On pourrait répondre d'abord, que s'il lui avait plu de se borner à la satire littéraire, laissant à part la satire des mœurs, il en était le maître sans doute. Mais loin de là, les mœurs le réclament comme le goût, et sa lecture ne satisfait pas moins l'honnête homme que l'amateur éclairé des arts de l'esprit.

Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur a toujours guerre avec la fortune,
Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
Et va la mitre en tête et la crosse à la main.

S'agit-il d'auteurs dans ce passage? et le dernier vers est-il un trait assez hardi et assez fort contre des hommes assez puissants et assez élevés?

Boileau un flatteur!

Pour un si bas emploi, ma muse est trop altière;
Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme grossière.

Eh quoi! dit-on, les nobles et les grands, Boileau ne s'est-il pas toujours servilement prosterné devant eux? Oui; et en voici de bonnes preuves;

.... Je ne puis souffrir qu'un fat, dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une vaine noblesse,
Se pare insolemment du mérite d'autrui,
Et me vante un honneur qui ne vient pas de lui.

....A le voir avec tant d'arrogance
 Vanter le faux éclat de sa haute naissance ,
 On dirait que le ciel est soumis à sa loi ,
 Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.

.....
 On ne m'éblouit point d'une apparence vaine ;
 La vertu , d'un cœur noble , est la marque certaine.

.....
 Si vous ne faites voir qu'une bassesse insigne ,
 Ce long amas d'aïeux que vous diffusez tous ,
 Sont autant de témoins qui parlent contre vous ;
 Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie ,
 Ne sert plus que de jour à votre ignominie.
 En vain , tout fier d'un sang que vous déshonorez ,
 Vous dormez à l'abri de ces noms révévés ;
 En vain vous vous couvrez des vertus de vos pères :
 Ce ne sont à mes yeux que de vaines chimères ;
 Je ne vois rien en vous qu'un lâche , un imposteur ,
 Un traître , un scélérat , un perfide , un menteur ,
 Un fou , dont les accès vont jusqu'à la furie ,
 Et d'un tronc fort illustre une branche pourrie.

Il faut nous arrêter ; car nous commençons à craindre de représenter Boileau comme *un philosophe*.

Le voilà pourtant ; voilà ce flatteur déhonté des nobles , ce distributeur d'éloges fades , cet homme qui , *par lâcheté , n'attaque que la faiblesse*. Mais on exige peut-être qu'il eût fait des applications plus directes de ces traits généraux ; il devait nommer tel et tel grand , comme il a nommé tel et tel poète ; voilà qui est puissamment raisonné ; et , comme nous l'avons dit , on ne peut pousser plus loin un adversaire dans ces sortes de disputes. Quant aux éloges de Louis XIV , c'est un lieu commun de querelle qu'on a tant épuisé , que nous nous abstiendrons d'en dire un seul mot. Louis restera grand , et Boileau un honnête homme , en dépit des

criailleries de tous les petits hommes d'état et de tous les petits écrivains de toutes les révolutions politiques et littéraires du monde.

Si ce n'était pas sortir des bornes, dans un extrait où l'on ne peut qu'effleurer les objets, il serait aisé de prouver que Boileau s'est autant formé dans Juvénal que dans Horace, et qu'il a imité l'un aussi fréquemment que l'autre : et peut-être est-ce là le sujet de tant d'humeur et de chagrin ;

Inde iræ et lacrymæ.

En effet, veut-on connaître Juvénal, et Juvénal tout entier ? Ce n'est pas à cette traduction complète qu'on doit recourir. Dix vers de ce Boileau, que l'on décrie, vont y suffire :

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés ;
Soit que sur un écrit, arrivé de Caprée,
Il brise de Séjan la statue adorée ;
Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
D'un tyran soupçonneux, pâles adulateurs,
Ou que, poussant à bout la luxure latine,
Aux porte-faix de Rome il vende Messaline.
Ces écrits pleins de feu partout brillent aux yeux.

Nous terminerons en rappelant à l'auteur, qu'on a souvent entendu Voltaire dire, dans ces épanchements familiers où tous les vrais sentiments s'échappent, *celui qui n'aime pas Nicolas ne prospérera pas*. L'anathème s'est accompli.

M.



S U I T E du Salon de l'an 9.

P O R T R A I T S.

LE nombre des portraits compose chaque année plus d'un tiers du salon. De toutes les branches de la peinture, c'est celle qui procure le plus aisément à ceux qui s'y livrent les ressources les plus faciles. Les succès ne s'y obtiennent pourtant pas plus facilement que dans tout autre genre ; les Titien, les Vandick, les Rubens, les Rembrandt seront toujours rares.

Un tableau qui fut exposé assez tard pour que l'on pût craindre d'en être privé, vient enfin d'être offert à l'empressement du public. Une dame est assise avec grace, sur un lit de repos. Son maintien est noble, sa physionomie a du calme et de la dignité ; on devine qu'elle est bonne et généreuse ; on reconnaît l'épouse du premier consul. La plus parfaite ressemblance est le premier mérite de ce tableau ; il y règne cette grace qui fait disparaître les difficultés de l'art, et qui n'abandonne jamais le pinceau de Gérard. Cependant ne peut-on pas lui reprocher un ton un peu jaunâtre dans les chairs, qui, d'ailleurs, pourraient être modelées avec plus d'étude ?

Depuis longtemps les femmes se sont exercées avec avantage dans le genre du portrait. Mesdames Lebrun et Guiard ont acquis une célébrité qui a fait naître l'émulation. Quelques-unes de leurs élèves les ont suivies de près ; et s'aidant des conseils les plus distingués, elles ont dirigé leurs talents vers une route plus sévère.

M.^{me} Villers a présenté cette année le portrait d'une jeune femme ; elle est assise près d'une fenêtre. La figure presque entièrement dans la demi-teinte est gra-

cieuse de mouvement, de dessin et de couleur; l'effet en est piquant; les oppositions douces, le fond adroitement composé. On retrouve dans ce tableau le caractère du précieux talent de Giraudet, dont M.^{me} Villers a, dit-on, reçu des leçons. Cependant on peut désirer que l'auteur, parvenue à ce degré de talent, cherche à se faire un caractère original, et quitte un peu les lisières de l'école.

Le principal ouvrage de M.^{me} Chaudet nous offre un enfant endormi dans un berceau; plus de grace et d'éclat que de vérité. Le blanc et le rose qui dominent dans les chairs leur ôte cette transparence si précieuse, qui charme dans la nature, et qui se fait admirer surtout dans les tableaux de l'école flamande.

Trois charmants tableaux assurent à M.^{lle} Gérard le succès le plus mérité; pinceau précieux et spirituel, harmonie riche et douce, scènes agréables, présentées avec les moyens les plus adroits de la composition: si, à tant de mérites divers, M.^{lle} Gérard pouvait joindre plus de décision dans les formes et plus de vérité dans les chairs, rien ne manquerait à ce talent aimable.

Nous demandons place ici pour une réflexion générale. Aucune mode ne fut jamais plus favorable à la peinture que le costume actuel des femmes. Cependant l'œil est fatigué par l'uniformité qui règne au salon dans tous ces portraits de femmes vêtues en blanc. Ne pourrait-on pas remédier à cet inconvénient en variant la couleur des étoffes, ou du moins en faisant servir ces schalls officieux dont les artistes n'apprécient pas assez l'usage? Les chairs y gagneraient de l'éclat, et les tableaux de la richesse et de l'harmonie.

Quitterai-je les femmes sans parler de *Greuse*, qui a employé trente ans de travaux applaudis à peindre leurs graces et leurs vertus? Il vient d'exposer au salon quel-

ques portraits, et un tableau représentant un cultivateur qui, en présence de sa famille, remet sa charrue dans les mains de son fils. On reconnaît, dans les ouvrages de cet artiste, les principes d'un homme qui a beaucoup réfléchi sur son art.

On pourrait se livrer ici à une critique qui, sans manquer de justesse, blesserait les convenances. Ne doit-on pas plutôt être étonné du ressort qui existe encore dans un talent dont la jeunesse eut tant de droits à notre reconnaissance? Tant il est vrai, pour tous les arts, que les idées puisées dans la nature et dans les grands modèles, après avoir mis un frein à l'ardeur inconsidérée du premier âge, soutiennent le talent dans l'âge le plus avancé, et peuvent en retarder la chute.

On reconnaît la main d'un maître dans le portrait d'*Arnaut*, par *Vincent*. Au mérite d'une grande ressemblance, ce portrait réunit tout ce que l'art peut ajouter d'adresse et de fermeté. Dans le tableau de la mélancolie, par le même auteur, on retrouve l'homme dont une main habile seconde la pensée. Tout y est relatif au sujet; la touche est ferme et grave; c'est la production d'un talent mur. Heureux si la santé de l'artiste lui permettait de donner moins rarement un tableau d'une plus grande proportion!

Berthon a représenté une jeune personne touchant de la lyre. Le mouvement de la figure est doux et simple; la couleur locale du tableau est agréable; mais l'œil est fatigué par la rencontre de plusieurs lumières qui se disputent entre elles, soit pour les formes, soit pour l'éclat. *Berthon* n'a laissé que peu de jours au salon le portrait en pied du premier consul, qui se faisait remarquer, par le même mérite et par les mêmes défauts.

Le portrait de *Guérin*, par *Robert-Lefevre*, est un des meilleurs ouvrages de son auteur. Le ton en est brillant et sage. La figure bien posée donne une juste

indication de l'habitude de l'artiste qu'il représente. Que ne nous est-il permis de louer autant, dans un autre portrait de Robert-Lefevre, l'attitude de cette femme qui tient un médaillon ?

Quoique moins abondant cette année que les précédentes, Droling n'en a pas moins de droits à nos éloges. Il a exposé deux ouvrages peints sur porcelaine, un portrait de grandeur naturelle, et un petit tableau, représentant un enfant distrait dans ses occupations. Ces deux tableaux nous ont paru mériter d'autant plus d'éloges, qu'il faut savoir gré à l'artiste des difficultés qu'il rencontre dans l'emploi des couleurs, et dans le cacul des tons à qui l'action du feu fait toujours éprouver quelque altération. Ces considérations ajoutent encore au mérite réel de l'ouvrage, et peuvent faire pardonner un ton généralement trop violâtre qui y domine.

M I G N A T U R E.

Les peintres en miniature se multiplient tous les jours. On doit peu s'en étonner. Ce genre est le refuge ordinaire de ceux qui, fatigués d'avoir fait des efforts inutiles pour avancer dans une carrière plus distinguée, se voyent forcés de prendre une route plus facile. Cependant on aurait tort de faire l'application de cette vérité générale à quelques peintres en miniature. Je pourrais citer plusieurs exemples de cette exception honorable ; je me contenterai d'en nommer deux. Isabey et M.^{lle} Capet, tous deux instruits dans l'art du dessin, nous offrent dans la miniature des modèles de perfection. Leurs manières, entièrement différentes, sont également fidèles à la vérité qui s'allie dans leurs ouvrages, à l'esprit, à la force et à la douceur.

Augustin, dans une tête en émail ; *Auber*, *Laurent*, *Dumont* et *Davin-Mirvault*, ont de la finesse et beaucoup de précieux. Ce dernier s'est surpassé lui-même

dans le portrait d'un enfant qui préfère les armes aux autres objets de son éducation.

Le Gai , dans ses ouvrages peints sur porcelaine , n'est pas moins recommandable qu'eux pour son fini et sa richesse de ton.

T A B L E A U X D E G E N R E .

Le genre , proprement dit , comprend le paysage , les animaux , la marine , et même ce qu'on appelle la nature morte.

Les peintres de genre offrent encore des talents plus variés que les peintres de portraits ; dans l'exposition de cette année , les élèves ont montré des progrès rapides , les maîtres se sont surpassés eux-mêmes. Parmi les derniers , nous aimons à citer *Taunay* , dont l'abondance , la grace et la finesse caractérisent la manière ; et *Demarne* , brillant , riche et animé dans sa couleur et dans ses compositions. Cependant nous reprocherons au premier , une tendance à une masse de ton trop grisâtre , et au dernier , trop d'éclat , même dans les objets qui n'en sont pas susceptibles.

Swebach dit *Fontaine* pétille d'esprit , mais il lui manque un peu d'étude ; *César-Vauloo* , après un long séjour en Italie , est enfin revenu enrichir l'école française d'un talent facile et vrai. Les fabriques et les figures dont sont ornés ses paysages , font connaître que le style historique ne lui est pas étranger.

Le style de Valenciennes est pur. Ses figures sont bien combinées , ses sites nobles et riches. On est fâché d'y apercevoir un ton généralement jaunâtre , et trop peu d'études dans ses premières places.

Dans la classe des peintres de genres qui , depuis l'année dernière , ont fait des progrès sensibles , nous pouvons compter *Granet* et *Forbin*. Tous deux semblent se plaire à représenter les anciens monuments , et à

produire les effets les plus riches et les plus singuliers de la lumière. Quoique l'un soit plus simple de façon de faire et plus riche de ton, et que l'autre, avec une manière moins large, choisisse de préférence les tons grisâtres; tous deux tendent également à la vérité.

Bertin, élève d'une école pure en principes, s'était d'abord attaché à la manière de Valenoïennes, son maître, avec la timidité de la modestie; mais il a pris depuis un essor auquel il doit ses nouveaux succès. Ne pourrait-on pas cependant lui demander plus de résolution dans les masses, et plus de profondeur dans le ton?

Bourgeois était connu seulement par de beaux dessins; mais les moyens de la palette lui semblaient peu familiers. Cette année, il a, pour la première fois, exposé des paysages. L'accent des premiers maîtres s'y trouve réuni à la douceur de la couleur, à la finesse du pinceau, et place cet artiste sur la ligne des plus grands talents.

Je dois un coup-d'œil à Vandaël, peintre de fleurs et de fruits.

Les trois petits tableaux qu'il a présentés sont sans doute d'un genre moins important que ceux de l'année dernière; mais c'est la même transparence de couleur, la même vérité, la même perfection.

Je crois en avoir dit assez pour donner une idée des richesses que nous offre la peinture, et je passe aux dessins qui, ainsi que la gravure, en sont des dérivés.

En m'occupant des dessins, je rejeterai ceux qui ne supposent qu'une minutieuse patience, et ne présentent que des imitations plus ou moins faibles des ouvrages produits, dans ce genre, par Isabey.

Cette manie de réduire cet art, à la fatigue de remplir un espace donné, par des points rangés ave :

un soin extrême, a perdu un grand nombre d'élèves, et a fait des manouvriers de dessins, au lieu de dessinateurs.

La distance qui existe entre les premiers et les seconds, est facile à apprécier; je ne parlerai donc que de ceux qui joignent au génie qui conçoit, le talent de rendre leur pensée avec grace et simplicité.

Je citerai dans cette classe *Boichot*; habile statuaire. Le caractère de ses ouvrages rappelle celui de *Pinnaticé*; ses compositions sont originales, ses groupes bien disposés, son style fermé et gracieux; les mouvements de ses figures fins et animés.

Prud'hon, déjà connu par plusieurs dessins et des ouvrages d'un vrai mérite, a exposé un dessin allégorique représentant la paix; l'ordonnance en est riche et noble.

Chaudet, statuaire du premier ordre, a pris ses sujets dans la tragédie d'*Athalie*. Ces dessins sont remarquables, ainsi que ses autres ouvrages, par la finesse d'intention et par la pureté du style.

Moreau jeune étonne par sa fécondité. Ses charmantes vignettes sont toujours d'une composition agréable, et souvent d'un très-bon style. Personne n'est plus adroit dans l'invention de ses fonds, aussi variés que multipliés, et qui présentent presque toujours des moyens aussi heureux que nouveaux.

Je dois aussi parler avec éloge de *Barabaud*. Il rend avec vérité l'image des oiseaux et des insectes; ils sont peints sur papier vélin, et de grandeur naturelle. Ce genre présente plus de difficultés qu'on ne le croit communément; il exige une parfaite connaissance des objets à représenter, et dans l'imitation une fidélité scrupuleuse qui satisfasse également et le naturaliste, et l'homme instruit dans les arts.

Que ne m'est-il permis d'accorder à la gravure les louanges qu'il m'a été si doux de donner à la peinture et aux dessins? Mais nous ne pouvons nous dissimuler que l'art de la gravure est loin de la perfection dont il pouvait s'enorgueillir au temps des *Edelmet* et des *Audran*.

On pourrait en accuser, dans nos graveurs modernes, leur ignorance presque générale de l'art du dessin, et dans leur soin minutieux de ranger avec propreté les tailles plus ou moins multipliées. Application stérile qui les distrait et les empêche d'étudier le caractère des maîtres qu'ils traduisent. Cependant nous exceptons de cette censure générale, *Desnoyers* et *Geofroy*. *Desnoyers* a représenté, d'après le tableau de *Carrase*, *l'Espérance soutenant l'homme jusqu'au tombeau*. On trouve, dans cette estampe, assez de ton, de la douceur et de l'intelligence dans le travail; d'ailleurs le caractère de l'original est fort bien conservé.

La manière de *Geofroy* est agréable. Ses estampes ont de l'effet.

Nous croyons aussi que si d'habiles artistes, que nous pourrions citer, eussent exposé cette année, nous aurions pu multiplier de justes éloges.

Nous sommes loin d'égaliser les anciens dans la gravure en pierres fines et en médailles. Nous n'avons distingué que *Jeuffroi* dont le goût approche fort du goût antique. Son portrait de M.^{me} *Bonaparte* est fin et d'un beau travail. Les talents de *Simon Dror* et *Andrieux* appellent aussi l'attention. Il nous semble qu'on devrait encourager cet art difficile qui, par la nature du travail et des matières employées, laisse des monuments durables et précieux à l'histoire.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

NOUVEAU succès d'une petite pièce tirée d'un nouveau roman. C'est *Ida*, ou *Que deviendra-t-elle ?* Il est aisé de deviner ce qu'elle deviendra. Elle est jolie et sage. *M. Potten*, bon allemand, est honnête et sensible. Elle ne possède qu'une robe de toile, et elle la donne à sa pauvre voisine. *M. Potten* lui donne une bourse pleine d'or ; elle enrichit encore sa voisine du présent de son bienfaiteur. Qui pourra résister à tant de graces et de vertus ? Ce ne sera sûrement pas *M. Potten*. Il finit par épouser la charmante *Ida*. Et ne croyez pas que son bonheur lui ôte rien de sa modestie ! Elle vient encore s'incliner devant le public, et lui dire, en jolis vers, ce que je vais traduire en mauvaise prose. *Si la pièce tombe, c'est la faute de l'auteur qui n'aura pas su tirer parti du roman. Si l'ouvrage est applaudi, c'est au roman seul à qui l'auteur de la pièce devra son succès.* Et le public alors d'applaudir ; et la modeste *Ida* est aussi bien traitée par tous les bons Français qu'elle le fut par le bon Allemand.

A qui doit-on ce nouveau succès ? A *Radet* qui a fait la pièce, et à *M.^{lle} Desmare* qui a joué le rôle d'*Ida*.

O.

L'abondance des matières nous oblige de remettre l'article des autres spectacles au N.^o prochain.

A N N O N C E S.

ŒUVRES de Plutarque, traduites par *J. Amyot*, avec les notes de MM. *Brotier* et *Vauvilliers*; nouvelle édition, revue, augmentée de la version de divers traités et fragments inédits de Plutarque, par *E. Clavier*; proposée par souscription, en 25 vol. in-8.°, ornés de fig. en taille-douce, et d'un grand nombre de portraits des hommes illustres, ou monuments antiques ayant traits à leurs vies. A Paris, chez *Cussac*, imprimeur-libraire-éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, n.° 33; à Lyon, chez *Maire*; à Rouen, chez les frères *Vallée*, ainsi que chez les autres libraires les plus acrédités de France et de l'étranger.

On paye en souscrivant :

Pour l'in-8.°.... { carré fin... 12 fr. } et { 6 fr. n. c. } le vol.
 { carré vélin 25 } { 12.. 50 }

Pour le gr. in-8.° { gr. rai. fin. 17 fr. } et { 8 fr. 50c. } le vol.
 { gr. rai. vel. 33 } { 16.. 50 }

Au moyen de ce paiement de souscription fait d'avance, les tomes 24 et 25 seront livrés aux souscripteurs, à la présentation de la reconnaissance.

Cet ouvrage se continue avec succès. La 3.° livraison qui vient de paraître, est composée des tomes 5 et 6 des vies des hommes illustres. L'exécution typographique de ces deux vol., ne le cède en rien à celle des précédentes livraisons. Les six vol. imprimés sont ornés de 10 fig. en taille-douce; et de 37 médaillons artistement gravés en bosse, dont l'impression se fait en même temps que celle de l'ouvrage. Cette découverte, susceptible de perfection, démontre suffisamment son utilité, surtout dans le style lapidaire où il n'est besoin que du simple trait; l'exécution de cette intéressante entreprise en fera peut-être mieux connaître tout l'avantage. Il ne faut pas s'attendre à trouver la finesse du burin, dans la description de ces médaillons ou monuments; mais bien des traits mâlement tracés, quelquefois même

de la rudesse, comme dans les têtes d'Hercule, de Brutus; que nous représentent ces froids monuments de l'antiquité, ceux mêmes composés des métaux les plus purs, ou les pierres les plus précieuses? Que de simples traits. Si l'art a quelquefois cherché à tromper la nature, c'est presque toujours en s'écartant de la vérité.

Ces monuments ne sont donc pas un vain ornement de luxe, mais une réunion de portraits des grands-hommes échappés à la destruction du temps, exposés dans cet ouvrage comme dans une galerie, à l'admiration du lecteur. L'éditeur peut donc se flatter que cette nouvelle édition, parée de tous ces monuments et enrichie des notes du C. Clavier, sera favorablement accueillie du public.

La modicité du prix attribué à chacun des vol., obligera le C. Cussac à fermer incessamment la souscription; ceux qui n'auront pas souscrit payeront alors l'ouvrage plus cher. Le public en sera prévenu quelques jours d'avance.

Les tomes 7 et 8 paraîtront vers les premiers jours de pluviôse.

VUES, costumes, mœurs et usages de la Chine; par Alexandre, dessinateur attaché à l'ambassade du lord Macartney, annoncés dans le dernier Mercure. Le prix de chaque livraison, imprimée sur beau papier; est de 3 fr., et de 3 fr. 25 cent. franc de port. On a tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin. Prix, 5 fr. A Paris, chez S. Simon, graveur, rue Saint-Jacques, n.º 77, et F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n.º 20.

La seconde livraison a suivi de près la première et ne lui est pas inférieure.

JOURNAL général de littérature étrangère, ou Indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, cartes géographiques, etc. etc., qui paraissent dans les divers pays étrangers à la France; avec la Notice des Sociétés savantes et des prix qui y ont été proposés, les nouvelles découvertes et inventions, la nécrologie des écrivains et artistes célèbres de l'Europe, etc. Douze cahiers ou première année complète. Prix de la souscription, pour l'année, 21 francs, franc de port. Chez Treuttel et Würtz; à

Paris, quai Voltaire, n.º 2; et à Strasbourg, grand'rue, n.º 15.

Parmi les entreprises utiles au progrès des sciences et des lettres, il faut distinguer le *Journal Général de Littérature*. Nous avons maintenant sous les yeux une année de ce recueil, et il justifie les espérances qu'il avait annoncées. On ne peut qu'applaudir à l'ordre de la distribution, à la variété des sujets, à la modération des jugements. Dans la courte Notice qu'ils donnent de chaque ouvrage, les rédacteurs n'ont point prétendu donner un extrait qui dispensât de recourir à l'original. Ils ont voulu seulement exciter la curiosité en annonçant toutes les productions dignes de quelque intérêt qui ont paru en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Portugal et en Espagne. C'est un guide instructif qui sera souvent consulté par les savants et les écrivains qui ont besoin de rassembler des faits ou des opinions.

Nous avons aussi remarqué dans ce recueil plusieurs Notices sur l'état présent des lettres, des Sociétés savantes, etc. chez différents peuples du Nord et du Midi de l'Europe. Ces détails entièrement inconnus parmi nous sont aussi précieux par leur nouveauté que par les recherches qu'ils supposent.

Le journal de *Littérature étrangère*, correspond à un *Journal ou Indicateur général de la Littérature française*, rédigé dans les mêmes vues, et que les mêmes libraires publient depuis quatre années.

MANUEL de la justice de paix, ou *Traité des différentes fonctions civiles et criminelles des officiers publics qui y sont attachés, avec des formules d'actes et un recueil chronologique des lois intervenues sur cette matière, rédigé d'après les bases établies par la loi du 8 pluviöse an 9; par A. F. N. Levasseur, ancien jurisconsulte. 1 vol. in-8.º broché, 4 fr., et franc de port 5 fr.*

Cet ouvrage contient deux parties. La première traite des fonctions civiles de la justice de paix :

1.º Comme tribunal contentieux, la compétence, la demande, l'instruction, les incidents, le jugement et ses suites.

2.° Comme bureau de conciliation, quelles affaires doivent y passer, la citation, le procès-verbal à dresser.

A Paris, chez *Garnery*, libraire, rue de Seine, hôtel Mirabeau.

MANUEL et nouveau style des huissiers, contenant, dans l'ordre alphabétique, l'analyse des lois relatives à leurs fonctions, et les formules des actes qui se font par leur ministère, tant au civil qu'au criminel; avec un supplément et le texte entier des lois des 13 brumaire, 22 frimaire an 7, et 27 ventose an 9, sur le timbre et l'enregistrement; par l'auteur du *Manuel alphabétique des maires, de leurs adjoints et des commissaires de police*. Prix, 2 fr. 50 cent., et franc de port 3 fr. 50 cent. A Paris, chez *Garnery*, libraire, rue de Seine, ancien hôtel Mirabeau. An 10—1801.

PRINCIPES d'économie politique, ouvrage couronné par l'Institut national, dans sa séance du 15 nivose an IX (5 janvier 1801); et depuis revu, corrigé et augmenté par l'auteur; par *N. E. Canard*, ancien professeur de mathématiques à l'École centrale de Moulins. Un volume in-8.° de 250 pages. Prix 3 fr. broché, et 3 francs 75 centimes, franc de port par la poste. A Paris, chez *F. Buisson*, libraire-imprimeur, rue Hautefeuille, n.° 20.

TOME VI.° et dernier des Constitutions des principaux états de l'Europe, et des Etats-Unis d'Amérique; par *J. V. de la Croix*, ancien professeur de droit public au Lycée, etc. 1 vol. in-8.° de 440 pages, avec une table alphabétique, très-ample, des matières contenues dans les 6 volumes. Prix, 4 fr. 50 c., et 5 fr. 50 c. par la poste, franc de port.

L'ouvrage complet en 6 volumes, coûte 27 fr., et 34 fr., franc de port. On invite les personnes qui ont les premiers volumes de cet ouvrage, à se compléter incessamment. A Paris, chez *F. Buisson*, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n.° 20.

DE l'Énergie de la Matière, et de son influence sur le système moral de l'univers; par *Jean-François-Marie Daon*. A Paris, de l'imprimerie de *Didot jeune*.

JOURNAL de l'instruction publique; par une société de gens de lettres.

L'éditeur n'a rien négligé pour mériter les suffrages

du public : il s'est adjoint des collaborateurs versés dans la littérature, les sciences et les arts ; il fait, d'ailleurs, un appel aux savants, aux gens de lettres, et aux professeurs des écoles centrales ; il cherchera moins à paraître qu'à faire connaître les auteurs ; ce journal ne devant pas simplement se borner à des analyses, mais devant être *comme un salon littéraire et scientifique* où l'on exposera, dans leur entier, les ouvrages d'une certaine étendue.

Ce journal paraîtra, le 5 de chaque décade, par cahier de quatre feuilles in-8.^o, caractère cicéro. Le prix de l'abonnement est de 40 fr. par an, de 22 fr. pour six mois, et de 12 fr. pour trois mois.

Le premier numéro de ce journal paraîtra le 5 de nivose.

Il faut adresser, *franc de port*, les abonnements et les demandes de toute espèce au directeur du *Journal de l'Instruction publique*, rue du Bacq, hôtel des Colonies, n.^o 1066 ; et chez tous les directeurs de la poste aux lettres.

On ne recevra point de paquet qui ne soit affranchi.

Ce journal comprendra les lois, réglemens, arrêtés et décisions touchant la matière des *cultes* ; les lois relatives à l'*instruction publique* ; le tableau des principaux établissemens publics et particuliers, consacrés à l'Instruction de France et chez les peuples voisins ; les mémoires sur les arts et les sciences, des réflexions sur les divers genres de littérature, des mélanges en vers et en prose ; les consultations, mémoires, plaidoyers et jugemens des causes célèbres ; les institutions, les spectacles, les fêtes nationales, sous le rapport de la morale, des arts et des sciences ; les actes de vertu et d'héroïsme, les bons-mots et nouvelles littéraires, les expériences nouvelles ; une notice sur la vie et les ouvrages des savants, des littérateurs et des artistes distingués ; un bulletin typographique et bibliographique universel de livres, cartes géographiques, gravures et œuvres de musique ; enfin, tout ce qui concerne la régénération des mœurs : la propagation des lumières, le progrès et la prospérité des arts et des sciences.

P O L I T I Q U E.

E X T É R I E U R.

S U I T E du Précis sur l'état de l'Europe et de la Suède.

GUSTAVE-ADOLPHE succomba à Lutzen, au sein même de la victoire, et quoique l'impulsion qu'il avait donnée aux affaires se prolongeât encore quelque temps après lui, sa mort permit la paix à l'Europe. Des hommes de cette force, nécessaires au mouvement général du monde, sont incompatibles avec le repos qui doit succéder: ils ressemblent aux tempêtes envoyées de temps en temps pour donner à l'air une agitation salutaire, et c'est pourquoi ils naissent et meurent toujours à propos. La France, qui n'avait voulu que troubler l'Allemagne, et non y élever une puissance formidable, rassurée par la mort de Gustave sur les progrès de la Suède, se servit d'elle pour conclure la paix, comme elle s'en était servi pour faire la guerre; elle cacha son influence derrière la médiation de la Suède, et si celle-ci garantit à l'Allemagne sa constitution, la France, par son alliance et ses subsides, garantit à la Suède sa puissance. C'était, de part et d'autre, promettre plus qu'on ne pouvait tenir, et garantir ce qu'on ne pouvait assurer. L'auteur de cet article a considéré ailleurs ce fameux traité de Westphalie, événement peut-être le plus décisif de l'histoire moderne *, où la France ébranla la religion ancienne de l'Europe pour en affermir la politique nouvelle. Dans ce traité, la constitution germanique, aristocra-

* Du traité de Westphalie. Chez *Lenormand*, rue des Prêtres-Saint-Germain.

tique dans ses formes, mais monarchique dans son esprit et son principe, devint au contraire aristocratique dans le principe, et monarchique seulement dans sa forme. Cette constitution si vantée, comme si la nécessité de la garantir ne supposait pas la certitude de son impuissance, conserva une force suffisante pour empêcher le prince de Neuwied et son voisin le prince d'Isembourg, de guerroyer l'un contre l'autre, à la tête de leurs domestiques, ou les bourgeois d'Ulm d'aller brûler les faubourgs de Ratisbonne; mais elle n'a pas empêché la France de s'étendre en Allemagne, l'empereur de s'y accroître, même de nouveaux royaumes de s'y former; et cette constitution ne sera jamais qu'un moyen lent, mais sûr, d'amener sans trop de déchirements et de troubles, la Germanie entière sous la domination de deux à trois puissances. La paix de Westphalie a eu, sous d'autres rapports, une influence plus décisive. Elle a fait germer l'indifférentisme pour toute religion en consacrant la rivalité de tous les cultes, et elle a préparé ainsi les voies à la philosophie moderne et à la révolution qui pèse sur l'Europe.

Les braves Suédois qui avaient été l'honneur de leur pays et la terreur de l'Allemagne, nés dans la guerre, élevés pour la guerre, périrent dans la guerre, et très-peu revirent leur patrie. Les restes de ces troupes valeureuses passèrent au service de la France, où leur nom s'est perpétué, comme leur esprit, dans les deux régiments de *Royal-Suédois* et de *Royal-Allemand*.

Gustave-Adolphe ne laissa qu'une fille qui hérita de sa couronne et même de son esprit. Sans doute pour gouverner la Suède, au sortir de la guerre de trente ans, et apaiser ce lion irrité d'un si long combat, une femme habile valait mieux qu'un homme médiocre; mais Christine qui, toute disposée qu'elle était à la religion romaine qu'elle embrassa depuis, n'avait pas

les faiblesses de la dévotion, avait la faiblesse du bel esprit, plus opposée que toute autre à l'esprit de gouvernement; lasse des devoirs de la royauté; et plus jalouse de la liberté de ses goûts, promena dans toute l'Europe son inquiétude et peut-être ses passions, et finit ses jours à Rome, asile le plus décent des rois détrônés, parce que Rome appartenant, comme centre de la religion de l'Europe, à tous les états, les rois n'y sont sujets de personne; même alors qu'ils ne sont plus souverains.

Dans l'origine d'une société, les chefs forment leur nation, mais la nation une fois formée doit former ses chefs. C'est ce qui arriva en Suède lors de l'abdication de Christine, et les trois princes de la maison des Deux-Ponts qui se succédèrent, furent tous dignes de recueillir l'héritage de Wasa; austères, vigilants, belliqueux, fermes dans le commandement, et même portant ces qualités à l'excès, et jusqu'à se faire redouter de leurs sujets et haïr de leurs voisins.

La Suède, destinée à faire des révolutions partout où elle porte ses armes, avait fait une révolution en Allemagne sous Gustave-Adolphe; plus tard Charles XII hâta la révolution de la Russie; Charles X, son grand père, successeur immédiat de Christine, mit le siège devant Copenhague, et ce siège, sans fruit pour la Suède, fut pour le Danemarck l'occasion de la révolution de 1658, dans laquelle les Danois, fatigués de l'aristocratie des grands, se soumirent à l'autorité royale sans réserve, avec une plénitude de dépendance et une bassesse, ou plutôt une abjection d'expressions à laquelle, deux cents ans plutôt, aucune nation chrétienne ne serait descendue. Mais la religion réformée avait fait perdre de vue à la société le principe du pouvoir, et par conséquent la mesure de l'obéissance. Elle avait posé comme un dogme fon-

damental que la souveraineté vient du peuple, et en même temps elle avait attribué au magistrat la suprématie de l'autorité religieuse; en sorte que, donnant à la fois aux peuples et aux rois ce qui n'appartient qu'à Dieu et à ses ministres, elle avait mis la rivalité à la place des rapports, et placé la société entre la licence populaire et le despotisme royal.

Ce despotisme, au reste, a été tempéré en Danemarck, comme il l'est dans la Hesse et dans la Prusse, par les vertus personnelles des souverains, et il aboutit à la langueur et non à la violence.

Nous avons parlé de Charles XII à l'article de la Russie, de ce prince qui semble un composé de l'antique et du moderne, brave comme Achille et comme Turenne, austère comme un stoïcien et un anachorète, zélé pour la discipline chrétienne dans ses armées, au point que son historien remarque « qu'on faisait « toujours dans son camp la prière deux fois par jour, « qu'il ne manqua jamais d'y assister et de donner à « ses soldats l'exemple de la piété comme de la va-
leur. » La vie de Charles XII a été écrite par M. de Voltaire, avec la simplicité de style qui convenait si bien à la grandeur romanesque du héros; mais on lui reproche de l'inexactitude, comme si tout devait être fabuleux dans Charles XII, et même son histoire.

Les expéditions de Charles XII achevèrent d'épuiser la Suède d'hommes, tellement que plusieurs années après, et même dans des temps voisins du nôtre, les femmes s'y livraient aux travaux les plus rudes, et selon le rapport d'un voyageur, servaient de postillons dans les postes aux chevaux.

L'ardeur effrénée pour la guerre extérieure avait été en Suède, comme elle l'est dans tout état, l'effet d'un vice intérieur de constitution qui se développe avec violence. Lorsque son épuisement, et aussi l'affermissement

du système politique du nord, ne permirent plus à la Suède ces fréquentes éruptions, alors l'aristocratie du patriciat suédois (car partout où un ordre de citoyens a quelque part au pouvoir législatif, il y a un patriciat électif ou héréditaire, et il n'y a pas de noblesse dont l'essence est de servir l'état et non de le gouverner), l'aristocratie, dis-je, affaiblie par la continuité d'une même race et de rois toujours forts, se réveilla à la mort de Charles XII. Elle trouva l'occasion favorable dans l'accession au trône de la princesse sœur du dernier roi, que les états obligèrent de renoncer solennellement à tous droits héréditaires, et bientôt après, dans l'élévation d'une race étrangère. Il en résulta une lutte qui n'est peut-être pas encore terminée entre la royauté et le patriciat; lutte dont les chances ont été variées selon le caractère des chefs. Les puissances étrangères prirent part dans la querelle; la Russie, par des craintes récentes, la France par d'anciens souvenirs, et toutes deux avec aussi peu de motifs l'une que l'autre; car la Russie alors n'avait pas plus à craindre de la Suède que la France ne pouvait en espérer. Cette guerre intestine où les deux partis, *les bonnets et les chapeaux*, se distinguèrent comme en Angleterre et même ailleurs, par le genre de coiffure, affaiblit la Suède par la division qu'elle produisit, avilit les Suédois par la vénalité scandaleuse qu'y introduisirent les intrigues des deux puissances qui combattaient, l'argent à la main, dans le sénat et les diètes. Lorsque le patriciat triomphait, ce qu'on appelait dans un parti, et particulièrement en Russie, le triomphe de la liberté, l'autorité royale était comprimée au point de ne plus être qu'une dignité de pure représentation à peu près semblable au dogat de Venise, et funeste au bonheur de la Suède, parce qu'elle était inutile à sa défense. Bientôt, comme l'abus

de deux cents pouvoirs est bien plus pesant, bien plus excessif que l'abus d'un pouvoir, les haines privées se joignirent aux oppositions politiques, et des patriciens vindicatifs, non contents d'avoir ôté au roi toute influence publique, le tourmentaient même dans ses affections privées, et les choses furent au point qu'en la diète de 1756, ils voulurent lui ôter jusqu'à la direction de l'éducation de son fils. Cependant le gouvernement distrait par cette guerre, entre la nation et sa constitution, ne pouvait se défendre contre l'étranger, et la Suède perdait peu à peu toutes les conquêtes qu'elle avait gagnées par les faits d'armes les plus mémorables, et qui lui avaient été assurées par les traités les plus solennels.

L'autorité royale devait s'anéantir sans retour, ou réagir avec force, et cette loi est de l'ordre moral comme de l'ordre physique. Elle réagit, il y a peu d'années, et fit, avec l'argent de la France et les talents de son ambassadeur, la célèbre révolution qui rendit au père du roi régnant l'autorité, et qui fut effectuée sans troubles, sans effusion de sang, avec de la force sans violence, comme toutes les opérations où les hommes secondent la nature.

Mais cette révolution fut plutôt celle des hommes que celle des institutions. Le sénat fut abaissé, mais il subsista toujours prêt à se ressaisir de l'autorité, et d'autant plus redoutable qu'il confondait des ressentiments récents avec d'antiques prétentions. Les premiers effets de ces fâcheuses dispositions se firent sentir dans la guerre que la Suède déclara à la Russie; et où le roi se montra digne de son rang, et de ses prédécesseurs, et de sa nation. Plusieurs de ses officiers l'abandonnèrent, dans l'opinion sans doute que la cause de leur pays était mieux aux mains de la Russie qu'en celles de leur propre souverain, ou que la Suède ne



pouvait être libre que lorsqu'elle serait gouvernée par trois ou quatre cents sénateurs. Quelques années après, la haine des patriciens contre le roi éclata avec fureur, et produisit l'attentat dont je crois que la Suède était pure encore, et qui fut tramé par un vieux général, et exécuté par un jeune officier des gardes. L'horreur qu'il inspira, autant que la fermeté du régiment, empêcha le patriciat d'en recueillir le fruit, et il semble même qu'il ait tourné à l'avantage de la couronne, s'il est vrai, comme l'ont dit les journaux, qu'un certain nombre de sénateurs ayent, à la diète de Norkioping, donné la démission de leur noblesse, c'est-à-dire, du pouvoir de gouverner l'état, car on ne peut renoncer à le servir. Si cela était, la Suède serait sortie de l'enfance, et il serait temps de conjecturer ce qu'elle peut devenir.

La Suède, et l'on peut dire aussi la Norvège, manquent d'habitants * ; et ces contrées qui ont envoyé de nombreuses colonies dans toute l'Europe, sont aujourd'hui à moitié désertes. On ne peut attribuer cette dépopulation au climat, ni même uniquement aux guerres après lesquelles la population se rétablit promptement, lorsqu'elle n'a pas à combattre quelque autre cause ; la raison de la dépopulation d'un pays civilisé ne peut être que dans ses habitudes et ses institutions. Le commerce maritime, très-périlleux dans les mers du nord, où l'on a vu, cette année, jusqu'à deux cents vaisseaux naufragés sur la côte de Scanie, peut affaiblir la population de la Suède. La guerre ne consume que des célibataires, mais la navigation consume les pères de famille, et elle doit être plus

* J'ai lu quelque part que la Norvège ne s'était jamais remise de la peste du quatorzième siècle qui commença, dit-on, au Cathai, près du Japon, et parcourut toute l'Europe.

funeste à la population d'un pays qui n'a point de colonies pour réparer les pertes de la métropole. L'excessive intempérance des peuples du nord, et leur goût pour les liqueurs fortes, qui tient un peu du sauvage, compromet annuellement la subsistance en pain de la Suède par l'énorme quantité de grains que consomme la distillation des eaux-de-vie *; et, qui sait même si l'excès de cette boisson ardente ne produit pas un effet contraire à celui que Montesquieu attribue à la consommation abondante du poisson dans les ports de mer?

A conjecturer les destinées de la Suède sur des circonstances locales et des considérations naturelles qui prévalent à la longue sur tous les motifs particuliers des hommes, la Suède doit perdre avec la Russie, et gagner sur le Dapemarck. La Russie, en plaçant sa capitale à une extrémité, s'est imposé la loi d'étendre de ce côté sa frontière, et la portera sans doute jusqu'au golfe de Bothnie, vers lequel elle a déjà fait un pas. La Suède, bornée de ce côté par la mer et la Russie, doit, ce semble, s'étendre sur la Norwège, séparée de tout autre état, même du Danemarck, par la mer, contiguë à la Suède dans sa plus grande longueur, et sur laquelle le roi de Suède prétend d'anciens droits de propriété. La Laponie danoise suivrait le sort de la Norwège, et alors la Suède, adossée aux extrémités du monde, acquerrait, par la nature des hommes et des lieux, en force de résistance, ce qui lui manquerait en moyen d'agression.

Le Danemarck n'est pas, à beaucoup près, dans une position aussi stable. Composé de parties anciennement plutôt que naturellement réunies, continental à la fois et maritime, et partageant moins les avan-

* C'est un goût aujourd'hui très-répandu en France, et qu'elle doit à la révolution.

âges que les inconvénients de cette double situation, il offre à l'ambition de la puissance qui grandit au nord de l'Allemagne le fertile pays du Jutland et du Sleswick, et la Norwège à l'ambition de la Suède. Ces deux belles îles d'Odensée et de Fionie recevraient la loi de deux parties voisines du continent, et malheureusement le Danemarck, devenu trop commerçant pour faire la guerre lui-même, ne l'est pas assez pour la payer. La constitution de tout état qui, pour se défendre, consulte le cours du change, est à peu près comme le tempérament d'un homme qui consulte, avant de sortir de chez lui, le temps qu'il fait. Un état commerçant, dit J. J. Rousseau, ne peut se conserver libre qu'à force de grandeur ou de petitesse, et le Danemarck n'est pas assez fort, ou n'est pas assez faible. *(La suite aux numéros prochains).*

I N T É R I E U R.

SUR LA RÉVOLUTION.

LES opinions et les erreurs se multiplient à mesure qu'on perd de vue les principes. Ceci est généralement vrai, et peut expliquer comment depuis un demi-siècle et plus, nous sommes accablés d'ouvrages sur l'éducation, de traités sur la politique, d'essais sur l'art de gouverner. A force de raisonnements profonds et d'analyses subtiles, on est arrivé à la folie, et de la folie à la fureur. Sans doute l'homme qui se trompe est plus excusable que l'homme qui veut et commet le crime. Mais en politique, comme dans un ordre de choses plus élevé, l'erreur est plus funeste que le crime; car le crime passe, et l'erreur subsiste; devenue principe, elle serait bientôt la source même des crimes; et telle est celle que repousse le C. Fiévée dans un écrit de quelques pages*,

* Du Dix-Huit Brumaire, opposé au Système de la terreur: A Paris, chez *Maradan*, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n° 16.—An X.—1802.

desquelles on peut dire, sans crainte d'être démenti, et presque sans restriction, que la raison les avoue, et que l'histoire les réclame.

Un ouvrage récent contient cette étrange assertion. « C'est au terrorisme que la France elle-même, dans sa position topographique, doit cette majestueuse et redoutable contenance qu'elle s'est donnée, en s'appuyant sur le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et la Méditerranée. Ce sont les armées de Robespierre qui ont tracé ces limites. . . . »

On sent bien que cette monstrueuse erreur ne résiste pas au premier examen. Aussi tombe-t-elle aussitôt devant la distinction que le C. Fiévée établit entre le terrorisme et l'esprit militaire; l'un, moyen de conservation, l'autre, de destruction; l'un, pouvoir et force, l'autre, impuissance et faiblesse; l'un, qui corrige ou fait naître les circonstances, l'autre, qui leur obéit; celui-ci enfin, toujours inquiet parce qu'il est coupable; cruel, parce qu'il est lâche; menaçant, parce qu'il tremble: celui-là tranquille, modéré, pacifique, parce qu'il prévoit, parce qu'il peut, parce qu'il règle les choses et se confie aux hommes (Mais l'esprit militaire n'est pas le gouvernement militaire).

Ces idées sont parfaitement développées dans l'ouvrage que nous annonçons, et particulièrement dans le chapitre VI.^{me}, où l'auteur venge les armées françaises qui n'étaient pas les armées de Robespierre, et montre comment nous avons vu à la fois l'excès de la honte au dedans, l'excès de la gloire au-dehors.

Au reste, nous ne prétendons pas faire connaître ici tout ce que cet écrit renferme de vérités importantes et fécondes. Il faut le lire: On y verra toute la révolution, et l'assemblée constituante qui renverse tout avec ses principes éternels, ses raisonnements sublimes, ses vues libérales; et l'assemblée législative, envoyée pour assister à la chute de l'ancien gouvernement; et la convention, qui gouverne en parlant, et ne parle que les livres des écrivains politiques-philosophes à la main; et le directoire qui veut régulariser les effets de la terreur, et se perd dans ses conceptions métaphysiques; enfin le 18 brumaire, et le consulat, qui arrête la révolution et nous rend l'espérance. C'a été

en quelque sorte le *conclusum* de cette grande et terrible leçon que la Providence a voulu donner aux peuples et aux rois pour les ramener réciproquement à leurs devoirs. Nous transcrivons seulement les dernières pages, qui offrent un parallèle aussi juste que précis entre les résultats de ces deux principes de gouvernement, le terrorisme et l'esprit militaire, si le terrorisme peut être appelé un principe, ou n'est pas plutôt l'absence de tous.

« L'esprit de la terreur a régné sur la France sans aucune influence de l'esprit militaire; il en est résulté pour le gouvernement, le comité de salut public.

L'esprit militaire est venu; il a créé le gouvernement consulaire. Jugeons par les faits, c'est la seule manière de ne pas se tromper.

Qu'a voulu la terreur ?

Au profit de la tyrannie, rendre la souveraineté du peuple active.

Aujourd'hui, au profit de la tranquillité publique, la souveraineté du peuple, entièrement passive, est un hommage que le gouvernement se rend à lui-même au nom de la nation.

Qu'a voulu la terreur ?

Mettre tous les états en démocraties, et toutes les démocraties dans une seule république.

Aujourd'hui toutes les nations sont respectées dans leurs gouvernements, et tous les gouvernements sont appelés, par l'esprit militaire, à fixer les destinées de l'Europe.

Qu'a voulu la terreur ?

Anéantir toutes les religions, et les remplacer par le déisme ou l'athéisme, dont les effets, pour la société, sont absolument les mêmes.

Les religions qui existaient en France, ou qui y sont arrivées par la réunion de plusieurs pays, compteront dans les dépenses nationales, et le soin de les protéger fera partie des devoirs du gouvernement. Un ministre est créé pour que la tolérance accordée aux autres religions ne soit pas un sujet de troubles à venir pour l'état. La religion de l'immense majorité des Français est de nouveau rattachée à la grande famille des catholiques de toutes les parties du monde; et c'est dans cette im-

portante négociation qu'il faut reconnaître que l'art, si difficile de gouverner, ne s'apprend pas dans les livres, puisque, depuis cinquante ans, tous les livres de philosophie politique ont eu principalement pour but de séparer ce que le concordat tend à réunir.

Qu'a voulu la terreur ?

Détruire toutes les propriétés pour enrichir le peuple.

Il est convenu aujourd'hui que la prospérité de l'agriculture et du commerce, seuls fondements de la richesse du peuple, tient non-seulement au respect pour les propriétés, mais à une certaine étendue des propriétés. Le temps, maintenant, ne servira qu'à rendre cette vérité plus évidente.

Qu'a voulu la terreur ?

Eterniser les haines par la proscription, et les proscriptions par la haine.

Aujourd'hui les proscriptions et les haines disparaissent devant l'intérêt de l'état.

Qu'a voulu la terreur ?

Briser les familles par l'émancipation précoce des enfants et le divorce scandaleux des époux.

Aujourd'hui toutes les lois combattent pour recréer les familles.

Qu'a voulu la terreur ?

Plonger les Français dans la barbarie, en anéantisant toutes les distinctions qui naissent du pouvoir, de l'éducation et de l'emploi des richesses.

Aujourd'hui les distinctions que la politesse des nations établit, reprennent leur ascendant, parce que la nation française retourne à la prospérité.

Qu'a voulu la terreur ?

Déraciner toutes les habitudes et n'en préparer qu'une, celle de la férocité.

Aujourd'hui nous revenons à nos usages, parce que, depuis qu'il nous est permis de nous estimer, nous sentons que tout fut honorable dans notre ancienne existence nationale.

Sur quoi reposait le système de la terreur ?

Sur l'ignorance.

Quels étaient ses moyens en politique et en administration ?

Un seul ; la mort.

Anjourd'hui tout est retour vers l'ordre, tout est conservation, création ; la promptitude dans le bien est même écartée comme un moyen que l'on croit dangereux.

Je ne pousserai pas plus loin la liste des oppositions. Mais il m'a paru nécessaire de remarquer une fois, 1.^o qu'il y a autant de défaut de vues politiques que de dangers à absoudre le crime, en lui prêtant des résultats qu'il n'a pas eus, qu'il ne pouvait pas avoir ; 2.^o que de l'ignorance la plus profonde de toutes idées sur l'art de gouverner, il ne pouvait pas naître un gouvernement énergiquement constitué ; 3.^o que l'agrandissement de la France n'est pas dû *aux armées de Robas-pierre*, mais aux armées françaises et à la paix ; 4.^o que la paix n'eût jamais été l'ouvrage du terrorisme, parce qu'elle dépendait plus encore de grandes conceptions politiques que de la victoire ; 5.^o que ceux dont la folie constante fut le renversement de tous les trônes et l'anéantissement de toutes les religions, n'avaient certainement dans la tête aucune conception politique ; 6.^o qu'ils n'en pouvaient avoir aucune, parce qu'ils ne connaissaient rien du gouvernement que ce qu'ils en avaient appris dans les livres des philosophes ; 7.^o que l'art de gouverner, le plus difficile de tous les arts, ne s'apprend pas dans les livres ; 8.^o enfin, que dans le moment où nous nous vantions ridiculement de nos lumières, nous n'en savions plus assez pour pouvoir soupçonner notre ignorance.

Cette dernière vérité est particulièrement celle que j'ai désiré établir.

L'auteur a parfaitement réussi ; il a porté cette vérité et beaucoup d'autres jusqu'à la démonstration. Sans doute parmi tant de volumes que la révolution a déjà produits, l'écrivain qui sera jugé digne d'écrire son histoire, distinguera ce petit nombre de pages, et souvent y trouvera les jugements de la postérité.

On a beaucoup déclamé contre les anciennes méthodes d'enseignement ; on a imaginé grammaires sur grammaires, méthodes sur méthodes. On a feint, à l'égard de l'éducation et de plusieurs autres choses, d'ignorer

que le but est atteint et la route tracée. Mais on revient sur ses pas. On commence à se douter que tous ces frais d'idéologie, de métaphysique, n'étaient pas nécessaires, ou même sont dangereux pour de jeunes esprits. On retourne aux Fénelon, aux Rollin, et depuis une ou deux années le public accueille, avec cet empressement qui suit une disette, de nouvelles éditions d'excellents ouvrages, que trop d'ouvrages modernes nous ont appris à estimer.

Un des livres les plus utiles que l'amour des lettres et le zèle de l'éducation aient inspirés, c'est le *Cours de latinité de M. Vanière* *. Les intentions les plus pures l'ont dicté. La religion et le goût ont présidé à sa composition. Cet avantage est si rare ! Il est précieux surtout dans un moment où l'on songe à rétablir les vraies bases de la morale. Les étrangers comme les Français y trouvent un moyen aussi sûr que facile d'apprendre les deux langues française et latine. L'auteur l'a destiné aux personnes de l'un et l'autre sexe ; il leur promet qu'elles pourront l'entendre sans le secours d'aucun maître. Au moins est-il certain que le père et l'instituteur pourront en peu de temps instruire leurs élèves, et leur former à la fois l'esprit et le cœur. Une autre raison encore recommande le *Cours de latinité*. Un grand nombre de jeunes gens ont vu leurs études arrêtées par la révolution, ils éprouvent le besoin de les reprendre, et aucun livre ne leur présente plus de facilité avec plus d'agrément et d'instruction.

Le conseiller d'état Du Bois, préfet du département de la Gironde, a autorisé, l'année dernière, les CC. Rodrigues et Goethals à ouvrir à Bordeaux un *Muséum d'instruction publique*. L'ouverture aura lieu tous les jours, et commencera vers le mois de thermidor prochain. Ce *muséum* offrira des collections 1.° d'objets d'histoire naturelle ; 2.° de tableaux, sculptures, dessins, etc. ; 3.° d'antiques médailles, et objets rares et curieux tenant à l'histoire des mœurs de l'homme ; 4.° d'instruments de physique. Il y aura un salon de

* Quatrième édition : A Paris, chez *Bedin*, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n.° 22, 3 vol. in-8.° Prix 10 fr. et 14 fr. franc de port.

lecture, où l'on trouvera une bibliothèque choisie, et les journaux scientifiques et littéraires. Il sera fait annuellement des cours d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de mathématiques, de théorie, de peinture, d'astronomie, d'histoire, appliquée particulièrement à Bordeaux et aux villes voisines. Un journal consacré aux sciences et aux arts sera publié tous les mois. L'inauguration des cours, s'est faite le 30 frimaire, en présence d'une nombreuse assemblée. — C'est, il nous semble, une heureuse idée de multiplier les moyens d'instruction dans les villes commerçantes, dans celles surtout qui, comme Bordeaux, tiennent par leur commerce au monde entier. La littérature, le goût des beaux-arts, l'amour des sciences doivent peut-être tempérer par des idées plus élevées et plus généreuses, l'influence trop commune des spéculations mercantiles. Voyez la Hollande, etc., etc.

Il est impossible d'assigner les bornes de l'esprit humain. Nous mettons en avant cet axiome de philosophie, extrait du prospectus dont nous allons faire connaître l'objet, et l'on verra s'il était nécessaire de préparer ainsi le lecteur.

Antonio Callegari, musicien italien; par une méthode aussi profonde que simple, est parvenu à composer un ouvrage au moyen duquel les personnes qui ignorent l'art de la composition musicale, et même qui n'ont aucune connaissance de la musique, peuvent composer, sur le champ et sans la moindre difficulté, des airs, tels qu'ariettes, romances, chansons, duo et trio. Ces airs, en nombre presque infini, n'ont entre eux rien de semblable, et offrent constamment une musique harmonieuse, de facile exécution, et dans les tons les plus agréables. Le hasard seul préside à leur composition; un enfant de six ans, sans autre guide que son caprice, fera tout de suite plusieurs morceaux tous gracieux et pleins de mélodie; enfan de la musique italienne. — Cet ouvrage, dédié à M.^m Bonaparte, est en cinq cahiers, contenant environ 100 pages de 12 portées chacune. On souscrit chez le C. Turrel, notaire à Paris, rue des Prouvaires, d'ici au 20 pluviôse, et l'on ne payera qu'en retirant l'ouvrage chez l'éditeur, le C. Frède-Boudin, rue des Saints-Pères, n.º 26, ou chez le C. Dubut, place Thionville. — Prix, 12 fr. pour les souscripteurs; 18 fr. pour les autres.

N O M I N A T I O N S.

Le C. *Otto*, nommé ministre plénipotentiaire de la république française auprès des Etats-Unis d'Amérique, a été nommé, par arrêté du 9 frimaire, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique, pour en exercer les fonctions jusqu'à la paix définitive.

Le général *Hédouville* est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Quatre arrêtés du 9 frimaire, nomment conseillers d'état :

Le C. *Bigot-Préameneu*, section de législation ;

Les CC. *Forfait*, ex-ministre de la marine, et *Bruix*, section de la marine, et le C. *Dessolles*, section de la guerre ;

Le C. *Grégoire*, législateur, a été proclamé membre du Sénat conservateur ; le C. *Hoffmann*, receveur du département du Mont-Tonnerre, remplace, au Corps législatif, le C. *Pison du Galand*.

On a reçu nouvellement les démissions suivantes : René Demoustiers Démérainville, évêque de Dijon ; François-Marie Paget, évêque de Genève ; Jean-Henry Frankenberg, cardinal archevêque de Moulins ; Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont, évêque de Saint-Diez ; Et. Fr. Xavier des Michels de Champorcin, évêque de Toul ; Ferdinand-Maximilien Meriadec, prince de Rohan Guemené, archevêque de Cambrai ; Clément Venceslas de Saxe, prince royal de Pologne, archevêque électeur de Trèves, évêque et prince d'Augsbourg ; l'évêque de Ruremonde ; Charles Alexandre d'Arbert, évêque d'Ypres ; Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne ; Camille-Louis-Apolinaire de Polignac, évêque de Meaux ; Frédéric Charles-Joseph baron d'Hertat, archevêque de Mayence, évêque de Worms ; Charles-Eugène Valpergue, évêque de Nice ; Jean-Marc de Royère, évêque de Castres.

Le traité de paix avec la Bavière, conclu à Paris le 6 fructidor an 9 (24 août 1801), et dont les ratifications ont été échangées le 27 fructidor de la même année (14 septembre 1801), a été promulgué comme une loi de la république, le 17 frimaire dernier :

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et son altesse sérénissime l'électeur palatin de Bavière, ayant à cœur de rétablir d'une manière solennelle et incontestable les anciens rapports d'amitié et de bon voisinage qui ont subsisté entre la France et la sérénissime maison bavaro-palatine, après la guerre qui a été terminée entre la république française et l'empire germanique, par le traité de paix de Lunéville, et à laquelle son altesse électorale avait pris part, non-seulement moyennant les secours fournis en vertu des arrêtés de la diète, mais aussi en sa qualité d'auxiliaire des puissances alliées ; les parties contractantes sont convenues de constater le retour parfait d'une bonne harmonie entre elles par un traité de paix particulier ; et, à cet effet, elles ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir : le premier consul, au nom du peuple français, le cit. Caillard, garde des archives du ministère des relations extérieures, et son altesse sérénissime électorale l'électeur de Bavière, le sieur Antoine de Cetto, son conseiller-d'état actuel, et ministre plénipotentiaire au cercle électoral et à celui du Haut-Rhin, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivants :

Art. I.^{er} Il y aura paix, amitié et bon voisinage entre la république française et l'électeur palatin de Bavière. L'une et l'autre ne négligeront rien pour maintenir cette union, et se rendre réciproquement des services propres à resserrer de plus en plus les liens d'une amitié sincère et durable.

II. Sa majesté l'empereur et l'Empire ayant consenti, par l'article IV du traité conclu à Lunéville, le 20 pluviôse an 9 de la république, ou le 9 février 1801, à ce que la république française possède désormais en toute souveraineté et propriété les pays et domaines situés sur

la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'Empire germanique, son altesse électorale palatine de Bavière renonce pour elle, ses héritiers et successeurs, aux droits de supériorité territoriale, de propriété et autres quelconques, que sa maison a exercés jusqu'ici, et qui lui appartenaient sur les pays et domaines à la rive gauche du Rhin. Cette renonciation a lieu nommément pour le duché de Juliers, le duché de Deux-Ponts avec ses dépendances, et tous les bailliages du Palatinat du Rhin, situés sur la rive gauche de ce fleuve.

III. Convaincue qu'il existe un intérêt pour elle à empêcher l'affaiblissement des possessions bavaro-palatines, et conséquemment de réparer la diminution de forces et de territoire qui résulte de la renonciation ci-dessus, la république française s'engage à maintenir et à défendre efficacement l'intégrité des susdites possessions à la droite du Rhin dans l'ensemble et l'étendue qu'elles ont ou qu'elles doivent avoir d'après le traité et les conventions conclues à Teschen le 13 mai 1779, sauf les cessions qui auraient lieu du plein gré de son altesse électorale et du consentement de toutes les parties intéressées.

La république française promet en même temps qu'elle usera de toute son influence et de tous ses moyens, pour que l'article VII du traité de paix de Lunéville, en vertu duquel l'Empire est tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement pris dans son sein, soit particulièrement exécuté à l'égard de la maison électorale palatine de Bavière; en sorte que cette maison reçoive une indemnité territoriale, située, autant que possible, à sa bienséance, et équivalente aux pertes de tous les genres qui ont été une suite de la présente guerre.

IV. Les parties contractantes s'entendront, dans tous les temps, en bons voisins, et en suivant, de part et d'autre, les principes d'une parfaite équité pour régler les contestations qui auraient lieu, soit par rapport au cours du Talweg entre les états respectifs, qui, aux termes de l'art. VI du traité de paix de Lunéville, sera désormais la limite du territoire de la république française et de l'empire germanique, soit par

rapport à la navigation du Rhin et au commerce, soit à l'égard des constructions à faire sur l'une ou l'autre rive.

V. L'article VIII du traité de paix de Lunéville, concernant les dettes hypothéquées sur le sol des pays de la rive gauche du Rhin, servira de base à l'égard de celles dont les possessions et territoires compris dans la renonciation de l'article II du présent traité, se trouvent grevés.

Comme ledit traité de Lunéville ne reconnaît à la charge de la république française que les dettes résultantes d'emprunts consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites par l'administration effective desdits pays; et comme, d'un autre côté, le duché de Deux-Ponts, ainsi que la partie du Palatinat du Rhin, cédés par l'article II du présent traité, ne sont pas pays d'états, il est convenu que les dettes desdits pays, qui, à leur origine, ont été enregistrées par les corps administratifs supérieurs, seront assimilées à celles qui ont été consenties par les états dans les pays où il y en a.

Immédiatement après l'échange des ratifications du présent, il sera nommé, de part et d'autre, des commissaires pour procéder à la vérification et à la répartition des dettes éloignées ci-dessus.

VI. Les dettes particulières contractées par les communes et les ci-devant bailliages, sous l'autorité du gouvernement, restent à leur charge, et seront acquittées par eux.

VII. Tous les papiers, documents et actes relatifs aux propriétés publiques et particulières des pays cédés par l'article II ci-dessus, seront, dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, délivrés fidèlement au commissaire nommé par le gouvernement français pour les recevoir.

La même chose aura lieu pour tous les papiers, documents et actes concernant les objets d'administration qui se rapportent exclusivement auxdits pays. Quant à ceux desdits papiers, documents et actes qui concernent les intérêts communs des états de la maison palatine, tant ceux cédés sur la rive gauche, que ceux qu'elle conserve à la rive droite, il en sera fait, à frais communs, des copies collationnées qui seront remises au commissaire français.

VIII. Du jour de l'échange des ratifications, tous séquestres qui auraient été mis, à cause de la guerre, sur les biens, effets et revenus des citoyens français, dans les états de son altesse sérénissime électoral, et ceux qui auraient été mis dans le territoire de la république française, sur les biens, effets et revenus des sujets ou serviteurs de sa susdite altesse sérénissime, domiciliés sur la rive droite et propriétaires sur la rive gauche du Rhin, sont levés. Il n'est pas fait d'exception par rapport aux sujets ou serviteurs bavaro-palatins qui, lors de l'entrée des armées françaises, se sont retirés de la rive gauche à la rive droite du Rhin.

IX. Le présent traité sera ratifié par les parties contractantes, dans l'espace de vingt jours, ou plus tôt, si faire se peut, et son altesse sérénissime l'électeur palatin de Bavière s'engage à procurer, dans le même espace de temps, un acte d'accession de la part de son altesse sérénissime Guillaume, duc de Bavière, aux cessions faites par ledit traité.

Fait à Paris, le 6 fructidor, l'an 9 de la république française (24 août).

Ainsi signé : ANTOINE-BERNARD CAILLARD, et ANTOINE DE CETTO.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Nous avons dit, dans un précédent numéro, que les tribunaux criminels avaient élevé la question, s'ils pouvaient encore appliquer la peine de mort. Le ministre de la justice répondit affirmativement, en observant que l'époque fixée par la convention pour l'abolition de cette peine, n'était point arrivée, puisque la paix définitive n'était pas encore générale. Une loi du 8 nivose justifie cette décision, et prolonge même indéfiniment l'application de la peine capitale :

« La peine de mort continuera d'être appliquée dans les cas déterminés par les lois, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. »

Cette loi n'a éprouvé aucune opposition, et n'en devrait point attendre. On a cité Montesquieu et même

le philanthrope auteur du *Contrat social*, etc. Il suffisait du tableau de la France, tel que l'a présenté l'orateur du Tribunal, ou tel que le présentent journellement les correspondances publiques ou particulières. Ce n'est pas au moment où de nouveaux crimes * confondent l'imagination et désolent la société, qu'il convient d'ôter au scélérat sa dernière crainte, au citoyen sa dernière garantie.

La plupart des orateurs qui ont démontré la nécessité actuelle de cette loi, ont énoncé un vœu que l'humanité semble dicter d'abord, dont la philosophie s'est beaucoup vantée, mais que malheureusement l'expérience des siècles ne justifie pas. La paix de toutes les nations entre elles, la paix de tous les individus d'une société avec la société elle-même, doivent être mis au nombre de ces rêves fortunés qui consolent pour un moment l'homme de bien, mais n'abuseront jamais la pensée du législateur. Il est vrai, comme a dit le tribun Gary, « le législateur qui tourmenterait
 « par une sévérité inutile un peuple naissant, encore
 « peu nombreux, ami de l'ordre et du travail, chez
 « qui régneraient la douceur et la pureté des mœurs,
 « l'union dans les familles, la concorde entre les ci-
 « toyens, où les vertus publiques auraient enfin pour
 « fondement et pour appui toutes les vertus privées,
 « un pareil législateur serait la honte et même le
 « corrupteur de son pays. » Mais où retrouver ce
 peuple dans les siècles à venir? Où même le trouver
 dans les siècles qui ne sont plus, si ce n'est peut-être
 dans l'âge d'or des poètes?

Nous sera-t-il permis d'énoncer à notre tour un vœu que l'humanité inspire, que la charité commande, que la religion se charge de remplir, comme elle seule le peut et le veut? Elle seule sait résoudre les problèmes les plus difficiles de l'ordre social, et concilier les intérêts si souvent ennemis de la société et

* Le journal officiel annonce l'arrestation de plusieurs scélérats qui, armés de fers tranchants et de brevages mortels, exerçaient la profession d'avorteurs. On a dit, avec raison, que les mœurs d'un peuple formaient sa langue. Avant la révolution, il y avait des *avortements*, mais non pas des *avorteurs*.

de l'individu. Plusieurs fois déjà les papiers publics ont remarqué qu'on commençait à revoir de vertueux prêtres accompagner sur l'échafaud les criminels condamnés au dernier supplice. Les peuples doivent bénir, les lois mêmes autoriser le sublime ministère d'un homme qui, dans ces terribles moments, médiateur entre le criminel et sa conscience, entre la justice humaine, qui va frapper, et la justice divine qui laisse encore espérer le pardon, obtient du coupable qu'il pleure sa vie et ne maudisse pas sa mort. La philosophie doit admirer cette religion qui imprime à l'enfance un caractère sacré, découvre à la vieillesse une nouvelle vie, et n'abandonne pas un scélérat sur l'échafaud. C'est ainsi que le crime est puni; et la société, en se vengeant, verse sur le criminel des larmes moins amères.

Un projet de loi rétablissait la marque pour le crime de faux. De longues et orageuses discussions sur le code civil remplissaient les séances... Le 13 nivose les consuls ont envoyé le message suivant au Corps législatif : « Législateurs, le gouvernement a arrêté de retirer les projets de loi du code civil, et celui sur le rétablissement de la marque.

« C'est avec peine qu'il se trouve obligé de remettre à une autre époque les lois attendues avec tant d'intérêt par la nation. Mais il s'est convaincu que le temps n'est pas venu où l'on portera, dans ces grandes discussions, le calme et l'unité d'intention qu'elles demandent. »

A. R.

M.^{lle} Hortense Beauharnais épouse Louis Bonaparte.

Le général *Lamartilière* est nommé sénateur.

Le ministre des relations extérieures et celui de l'intérieur, le conseiller d'état Pétiet, ministre de la république française à Milan, sont arrivés à Lyon. Le premier consul s'y rendra incessamment. L'archevêque de Milan, venu pour voir Bonaparte qu'il avait connu en Italie, vient d'y mourir à l'âge de 82 ans. On lui prépare des obsèques convenables.

*SUITE de la Statistique du Département des Deux-Sèvres **

On trouve dans Parthenay des juriconsultes instruits, des médecins, quelques mathématiciens, des hommes qui pourraient faire honneur aux lettres, si les fonctions publiques n'absorbent tous leurs moments. L'art dramatique est le principal amusement de la jeunesse. Il existait, avant la révolution, un collège dont le rétablissement est réclamé avec instance.

Les environs de Parthenay n'offrent rien de symétrisé; la nature a fait tous les frais des beautés simples de cet arrondissement. C'est un pays mêlé de vallons, de montagnes, d'étangs, de forêts: ce sont partout des tableaux, des paysages variés et charmants. Le sol est sec, pierreux et sablonneux, aquatique dans les bas-fonds, et, en général, peu fertile; il produit peu de seigle, mais des pâturages et des fourrages excellents. La culture y est encore dans son enfance; la terre, très-maigre, a besoin d'être fumée tous les ans, ce qui exige des frais considérables, et la modicité des fortunes du pays s'oppose aux améliorations. D'ailleurs, peu de propriétaires se livrent à l'agriculture; ils l'abandonnent à l'aveugle routine des paysans. Il croît, dans les environs de Parthenay, une grande quantité de plantes médicinales. On y trouve des carrières de granit ordinaire et de granit à bandes. Cette espèce de pierre très-compacte est bonne pour toutes sortes de constructions; mais les frais d'exploitation sont coûteux; le pied cube peut revenir à 25 centimes d'extraction. Elle a d'ailleurs l'inconvénient de répandre une grande humidité dans les maisons.

A I R V A U T.

Airvaut est situé à cinq lieues nord de Parthenay. L'air y est vif et sain; les vents nord et ouest y dominent. On y voit rarement des maladies épidémiques, si ce n'est la petite-vérole, dont le retour paraît périodiquement marqué tous les sept à neuf ans; peut-être la

* Voyez le N.° XXXIV.

vaccine nous en délivrera. Les maladies les plus communes sont les fièvres putrides, printannières et automnales, les fluxions de poitrine. La population, de 2,068 individus, était plus considérable il y a dix ans. Ce décroissement ne peut être attribué qu'à la guerre de la Vendée; un grand nombre de jeunes gens ont été tués en défendant la ville de Thouars. Plus de deux cents ont aussi péri sur les frontières, en combattant glorieusement pour la république. Les habitants d'Airvaut sont généralement doux, honnêtes, hospitaliers, actifs, laborieux, unis entre eux, attachés au gouvernement et à la religion. Sans être riches, ils vivent dans une honnête médiocrité.

On remarque une belle église d'architecture gothique, bâtie dans le huitième siècle. La tour, élevée sur quatre piliers, est légère, et a quarante-sept mètres de hauteur. Devant l'église, au milieu de la principale place, est une fontaine qui, à six cents mètres de distance, fait tourner un moulin. Le canal qui y conduit l'eau passe sous la ville, et forme dans chaque maison un bassin propre et commode.

On fabrique à Airvaut quelques étoffes de laines du pays, et il y a au moins deux cents métiers de tisserands, occupés à faire des toiles fortes et bien conditionnées, de chanvre et de lin. Le commerce consiste en vin, eau-de-vie, blé, laine, lin et chanvre, qui sont les productions du territoire. Le sol, sans être très-fertile, produit néanmoins tout ce qui est nécessaire à la vie. Il paraît propre surtout à la culture de la vigne; mais cette culture est bien susceptible d'amélioration. On y possède un plant de Bourgogne, dont le raisin est excellent; le vin en est léger, agréable, et se conserve longtemps. Mais cette espèce de vignes rapporte moins que les autres; et l'homme qui entend mal ses vrais intérêts, aime mieux l'abondance que la qualité. Les environs d'Airvaut sont fort agréables; ils offrent, d'un côté, de belles plaines couvertes de riches moissons, et, de l'autre, des coteaux de vignobles, au pied desquels le Thouet serpente en traversant de riantes prairies. Les étymologistes se sont exercés sur Airvaut: les uns y voient *Ara Vallis*, et attribuent ce nom à un autel dédié à quelque dieu de l'ancienne Gaule; d'autres expliquent

Airvaut par *Aurea Vallis*, la Vallée-d'Or. En effet, les anciens prononçaient et écrivaient *Orvaut* : on doute cependant que jamais les productions du pays, ou la science de ses habitants aient pu donner lieu à une si riche dénomination.

S A I N T - L O U P .

Saint-Loup et Secondigny ont eu, dit-on, le titre de villes, et ne sont aujourd'hui que des villages. Saint-Loup avait un petit hôpital qui a perdu la presque totalité de ses revenus. Un homme bienfaisant, qui avait acheté un assez beau château, bâti sous Louis XIII, par le cardinal de Sourdis, donnait 300 liv. à quiconque venait s'établir à Saint-Loup, avec un métier quelconque. Cette générosité attira plusieurs ouvriers en draperie, et l'on voit encore de fort bons tapis, fabriqués à Saint-Loup. Après la mort de ce bon citoyen, l'industrie cessa d'être encouragée, et il ne resta plus que quelques tanneries. La commune de Saint-Loup, se glorifie d'avoir donné le jour au père de Voltaire. Il existe encore quelques Arouet dans les environs.

Secondigny, à la source du Thouet, fabrique quelques étoffes de laine sur fil, comme *droguets* et *trois-marches*, et de laine sur laine, comme *serges*, *molletons* et *ratines*.

On fabrique des étoffes du même genre à Moncoutant.

Il y a encore quelques fabriques de tiretaines croisées, chaîne de fil et trame de laine en demi-aune ; de molletons croisés, tout en laine, en demi-aune ; de boulangers cinq huitièmes, chaîne de fil et trame de laine ; de droguets unis et rayés en demi-aune, dans les communes d'Azay, Saint-Jouin, Largeasse, les Moutiers, Vernon. Ces fabriques, ainsi que les autres fabriques de laine existant dans l'arrondissement de Parthenay, ont beaucoup perdu depuis la suppression des inspecteurs jurés, qui s'assuraient de la qualité des étoffes et de leur largeur. Il serait utile de rétablir ces préposés.

A Largeasse et à Labsie on fabrique des toiles de lin en-aune.

Il y a dans divers endroits de cet arrondissement des tuileries et briqueteries.

Il existait jadis, à la Chapelle-Séguin, canton de Moncoutant, une verrerie où l'on faisait toute sortes de verres, et même des glaces. Les matières premières se prenaient sur les lieux ou à peu de distance. Ces moyens ne sont pas détruits; la manufacture pourrait se rétablir avec quelques avances.

On trouve, à l'est, du côté du département de la Vienne, la forge de la Peiratte, qui a appartenu au gouvernement. Cette usine est maintenant une propriété particulière, et elle a besoin d'encouragement. Il faudrait lui affecter des coupes de bois, et lui donner plus de latitude pour la fouille du minerai. Son fer est recherché pour les instruments aratoires et pour les gros ouvrages.

Le village de Saint-Pardoux possède un petit hôpital; il y en a un autre à Ménigoute, qui est assez bien doté.

Saint-Jouin avait autrefois une riche abbaye de bénédictins. Il subsiste encore plusieurs grands tableaux peints par un de ces moines, et qui ne sont pas sans quelque mérite.

L'arrondissement de Parthenay, comme celui de Thouars, renfermait autrefois un grand nombre de châteaux, où les ci-devant seigneurs habitaient toute l'année. Ils ont été brûlés pendant la guerre. Sur la route de Parthenay à Saint-Maixent, on voit encore celui de la Meilleraye, qui fut bâti pour la belle *Hortense Mancini*, nièce du cardinal Mazarin. Il y avait dans la cour une statue en marbre du cardinal de Richelieu. Dans le temps qu'on mutilait les statues, un particulier trouva gai d'acheter la tête de celle-ci pour servir de poids à son tourne-broche.

L'arrondissement de Parthenay, a encore, avec celui de Thouars cette grande conformité, que sa partie orientale (les cantons d'Airvaut, Saint-Loup et Thenezay) renferme de vastes plaines, plantées de quelques arbres aux environs des habitations seulement, et produisant en abondance d'excellent froment; de belles prairies, des coteaux ornés de pampres, tandis que la partie occidentale, connue sous le nom de *Gâtine*,

offre une continuité de collines et de ravins, de landes et de forêts. Là, des chênes antiques ombragent une terre siliceuse, qui ne donne à ses habitants que du seigle et du blé noir. Là, chaque propriété est close d'une haie impénétrable, et les terres exigeant un long repos, servent presque toujours de pâturages. Plus d'une ferme de cent hectares ne produit que 600 francs de revenu, et il faut 2,400 francs de bestiaux pour l'exploiter.

La grande quantité de vipères qu'on rencontre dans la Gâtine, et qu'on vient chercher d'assez loin pour l'usage de la pharmacie, expose les habitants à en être fréquemment mordus, et donne lieu à beaucoup d'accidents. La morsure de ce reptile se guérit très-prompement avec l'alcali volatil (ammoniac), ou seulement l'eau de Luce; mais les chirurgiens de campagne en sont rarement pourvus.

On croit que ce nom de *Gâtine* ou *Gastine* a une étymologie teutonique, et veut dire petite principauté. *Gast*, en cette langue, signifiait chef ou seigneur. La plupart des chefs germains, dont parle Tacite, ont leurs noms terminés par ce radical: *Arbogast*, *Hildogast*, *Nevogast*, etc.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Le troisième arrondissement, au sud des deux premiers, est composé de quatre-vingt-seize communes, dont les plus considérables sont Niort et Saint Maixent.

N I O R T.

Niort, chef-lieu de la préfecture des Deux-Sèvres, est situé au bord de la Sèvre, sur le penchant de deux collines. Cette ville, prise et saccagée par les Anglais, et qui a été dix-huit ans en leur puissance, est fort ancienne. C'est la cinquième ville de France qui ait été municipalisée; ses chartes sont de 1222. Elle était protégée par un château formé de deux grosses tours, hautes de trente-cinq mètres et demi, et réunies par un massif. Ce château subsiste encore, et sert de maison d'arrêt. La ville est assez grande, mais mal bâtie, sans édifices, sans aucune fontaine publique, quoiqu'il y ait

des sources pures et très-abondantes à bien peu de distance. On élève une salle de spectacle, on travaille à redresser et aplanir les rues. Les halles ont été détruites pendant la guerre, ainsi que de très-belles promenades dont on vient de replanter une partie. Il reste un corps de casernes de cavalerie, propre à recevoir trois cents chevaux, établissement d'autant plus utile, que les fourrages sont abondants à Niort, et de fort bonne qualité. L'hôpital général, très-mal construit, renferme deux cent quatre individus; on y emploie avec succès les soupes à la Rumpford. Il y avait un bel hôpital militaire qui vient d'être supprimé; les malades ont été transportés à la Rochelle, quoique l'air de cette dernière ville soit bien moins favorable que celui de Niort, à la guérison des fièvres et des plaies. Niort a la préfecture, le tribunal criminel, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une société d'agriculture, une école centrale assez florissante, soutenue par un pensionnat d'environ cent élèves que dirigent plusieurs professeurs, anciens oratoriens. Le cours de dessin est particulièrement suivi. La bibliothèque renferme douze mille volumes; mais trop peu d'ouvrages modernes. Le jardin botanique est très-vaste, propre à tous les genres de culture et de production. Le professeur d'histoire naturelle y fait un cours-pratique d'agriculture. La population de Niort est de quinze mille vingt-huit individus, sans y comprendre les faubourgs, qui en contiennent plus de deux mille. Elle était à peine de onze mille en 1789. Cet accroissement tient à la sûreté dont on a constamment joui à Niort, même au plus fort de la guerre, et au bon esprit de ses habitants, qui ont su éloigner d'eux, par leur union, les malheurs dont tant d'autres villes ont été la proie. Beaucoup d'habitants des campagnes, et même des départements voisins, sont venus s'y réfugier.

Il paraît pourtant que la population de Niort était, il y a cent cinquante ans, au moins aussi nombreuse qu'aujourd'hui. Dans un ouvrage publié, à cette époque, par Christophe Augier, maire de Niort, on voit que le nombre des communicants était de onze à douze mille, sans compter les réformés. Un octroi de bienfaisance est établi à Niort.

Niort est avantageusement situé pour le commerce.

Plusieurs grandes routes y aboutissent de Paris ; de Rochefort, de la Rochelle, de Bordeaux par Saint-Jean-d'Angely, de Nantes par Fontenay, de Saumur par Saint-Maixent. La Sèvre, est d'ailleurs, navigable depuis Niort jusqu'à la mer ; son cours est très-sinueux ; mais, au lieu de le redresser, il serait bien plus utile de creuser un canal qui aboutirait à la Rochelle.

Les principales manufactures de Niort sont les chamoiseries. On y apprête des cuirs de bœuf en chamois blanc et jaune, qu'on appelle vulgairement *buffle* *, dont on fait des ceinturons et des porte-gibernes. On y prépare la majeure partie des peaux de chevreuil et de daim, qui sont apportées de la Louisiane. Ces peaux servent à faire des gants et des culottes. Les chamoiseries de Niort fournissaient, avant la révolution, les culottes et les gants à plus de trente régiments de cavalerie et de dragons ; elles ne leur fournissent plus rien, aussi sont-elles sensiblement déchues et appauvries. Elles occupent encore cent soixante-neuf ouvriers. Ce sont ces chamoiseries qui fournissent aux tanneurs la matière appelée *dégras*, connue pour la préparation des peaux de veau ; mais si elles ne trouvent pas, comme autrefois, dans les troupes à cheval, le débouché de leurs peaux, elles ne pourront continuer à produire ce dégras si nécessaire, et on aura la douleur de voir les Anglais fournir cette matière, et nous rendre leurs tributaires par ce nouveau moyen. On peut assurer que les chamoiseries de Niort rivalisent et surpassent, dans la préparation des peaux, les chamoiseries anglaises. Il se fait à Niort grande quantité de gants

* Vers le milieu de l'an 6, des commissaires, envoyés en Italie par le gouvernement français pour la recherche des objets de sciences et arts, firent partir pour la France un troupeau de quatre buffles mâles et douze buffles femelles. Ils ont été transportés à Rambouillet, et le ministre de l'intérieur vient d'en envoyer huit dans le département du Gard. — Cet animal est moins terrible que le bœuf : sa peau, plus épaisse et plus dure, est d'un grand usage pour l'équipement des troupes. La femelle est peu propre au travail, mais elle donne du lait abondamment, et son lait produit plus de beurre et de fromage que celui de vache. Le buffle mâle est extrêmement fort.... Tout fait croire que l'on s'empressera, surtout dans le Midi, d'employer ces utiles animaux. (*Moniteur du 12 nivose an 10*).

de peaux de daim et de gants de peau de mouton qui imitent parfaitement les premiers, à un prix modique, qui y fixe ce genre de commerce. Ces gants s'envoient dans tous les départements, en Piémont, en Italie; il s'en introduit par fraude en Espagne. On y fait aussi une quantité de culottes de peau. Cet ouvrage de couture occupe six cent vingt-cinq femmes ou enfants. Il y a aussi quelques tanneries à Niort.

Niort possède plus de quatre cents ouvriers cordonniers. On y fabrique des chapeaux communs, faits avec des laines d'agneaux du pays, du département de la Haute-Vienne et de celui de la Gironde, mêlées par moitié avec les laines d'Arragon. Cinquante ouvriers sont journellement employés à Niort à forger des clous, tant pour la consommation intérieure, que pour vendre aux foires et marchés voisins. On compte à Niort quarante ouvriers en peignes. Cette manufacture est, depuis les désastres de la Vendée, diminuée d'un tiers.

Niort possède aussi deux papeteries; la plus considérable a trois cylindres qui entretiennent quatre grandes cuves; elle fournit annuellement huit ou neuf mille rames de papier fin, et fabrique peu de commun; elle occupe quarante ouvriers. L'autre, à mailloches, n'a que huit ouvriers, et donne par an environ deux mille rames de meilleure qualité.

Il y a une tuilerie qui fournit à la consommation; une amidonnerie languissante; deux vinaigreries qui suffisent en grande partie aux besoins du département; l'une d'elles approvisionne l'hôpital de la marine à Rochefort. Elles pourraient brûler des lies de vin, et les convertir en cendres gravelées qui s'emploient dans les teintures.

Niort est renommé pour ses excellentes confitures d'angélique. La consommation en est diminuée de plus de trois quarts depuis la cherté du sucre.

Il y a plusieurs fabriques d'étoffes communes; pinchinas croisés, pinchinas lisses, draps lisses, molletons croisés, flanelles lisses, kalmouks croisés, campas noires croisées, redins croisés ratinés, tiretaines croisées et unies, etc. etc. On expédiait autrefois une grande quantité de ces étoffes pour la Louisiane et le Canada.

Avant la guerre maritime, les négociants de Niort tiraient de Marseille les productions du Midi, et les

entreposaient dans cette ville pour la consommation des départements de la Charente, de la Vienne et d'une grande partie de la Vendée.

Il se faisait aussi un commerce assez considérable des sels qui se tiraient par Marans des îles de Ré et d'Oléron; de résine venant des landes de Bayonne par mer. Ces objets se transportaient par voitures, dans les départements voisins.

Le commerce actuel a pour objets la graisserie, les laines du pays, qui sont recherchées par les fabriques d'Amiens, Reims, Beauvais, Rouen, Darnetal, Bourges et autres, d'où elles reviennent ensuite manufacturées, pour être vendues aux foires de Niort, aux marchands de Bordeaux, des deux Charente, des deux Vienne.

Les farines fabriquées à Lamothe-Sainte-Heraye, s'entreposent à Niort, où elles s'embarquent pour l'approvisionnement de Rochefort, la Rochelle et les îles.

Niort a de très-bonnes foires de bestiaux.

Niort a aussi une fabrique de salpêtre, produisant douze milliers par an, et susceptible de donner trente milliers, si celui qui la dirige était en état de faire quelques avances, ou si le gouvernement pouvait l'aider.

Les habitants de Niort sont naturellement gais, affables, hospitaliers, braves, soumis aux lois, paisibles, mais un peu nonchalants. Ils sont robustes et d'une taille moyenne, adonnés au commerce, économes sans parcimonie; tous ont de l'aisance, et plusieurs sont riches; ils aiment à placer leurs épargnes en fonds de terres.

Les vents qui dominant à Niort, sont d'est-nord-est et de sud-ouest; ce dernier qui vient de la mer, amène presque toujours de la pluie. Les froids sont ordinairement très-courts et très-supportables; les chaleurs sont plus longues, mais souvent tempérées par des pluies d'orage. On y voit assez souvent des centenaires. Les maladies y sont peu compliquées; ce sont des dysenteries en automne, des fièvres quartes pendant l'hiver; la petite vérole y est bénigne, et se montre épidémique à peu près tous les six ans; l'inoculation y lutte avec peine contre les préjugés. On voit à Niort

et dans les villages voisins beaucoup de boiteuses et de bossues , on doit attribuer ces difformités à la maladresse des sages-femmes et des nourrices.

Les environs sont très agréables ; il est difficile de trouver des promenades plus délicieuses que les bords de la Sèvre et du Lambon , petit ruisseau qui s'y jette. La terre produit beaucoup de fruits et de légumes ; et quoique les jardiniers de Niort soient peu habiles , ils étaient cependant en possession de fournir les premiers petits pois à la table des rois de France. On y récolte de bon fourrage , du blé , et un vin faible , qui n'a pas toujours été sans réputation , si l'on en juge par ce vers de Philippe-le-Breton :

Lodunumque ferax Cereris , Bacchique Niortum.

Le voyageur ne doit point quitter Niort , sans avoir vu les jardins et les bosquets de la *Moujotterie*.

Il y a aux environs de Niort , des carrières de pierre blanche , propre à la bâtisse , et se taillant au ciseau , attendu qu'elle est remplie de petites parties siliceuses , qui empêchent de la débiter à la scie. Cette pierre est très-sujette au salpêtre , lorsqu'elle est employée dans les endroits humides.

A quatre lieues de Niort , sur le territoire d'Ardin , on trouve une carrière de marbre. Cette carrière est formée d'une chaîne de rochers , s'élevant d'un mètre ou deux , et même dans quelques endroits , de plusieurs doubles mètres au dessus du sol , sur le penchant d'un petit coteau , en partie couvert de bois et en partie inculte. Ce marbre est d'un tissu très-fin , et par-là , susceptible d'un beau poli ; sa couleur en général est d'un gris cendré , rayé d'un blanc pur ; dans quelques veines du rocher , il est noir ou noirâtre , également rayé de blanc. Il s'en trouve aussi de ces deux couleurs , qui est nuancé de blanc et de rougeâtre. On avait commencé , il y a quelques années , l'exploitation de ce marbre dans l'une des extrémités du rocher ; mais sans avoir , à proprement parler , ouvert de carrière , on peut présumer qu'il descend assez profondément.

(La suite aux numéros suivants.)

M E R C U R E
D E F R A N Ç E.

L I T T É R A T U R E.

DESCRIPTION des Harpies *, livre 3.^{me},
vers 209 et suivants. *Servatum ex undis*, etc.
C'est ÉNÉE qui parle.

LES strophades enfin, ces îles renommées
Dans la mer d'Ionie en désordre semées,
Sur leurs tranquilles bords accueillent nos vaisseaux,
Echappés avec peine à la fureur des eaux.
C'est-là qu'ont autrefois abordé les Harpies,
Quand, chassés par la peur, ces convives impies
Eurent du roi Phinée abandonné la cour.
Jamais monstres pareils ne souillèrent le jour;
Et des marais du Styx, la colère céleste
Ne fit sortir jamais un fléau plus funeste.
Ces oiseaux d'une vierge ont l'aspect et la voix,
Et d'un ventre hideux traînent l'énorme poids;

* Fragment d'une traduction inédite de l'Énéide.

Leurs bouches de la faim offrent les traits livides,
 Et des ongles crochus arment leurs mains avides.
 Nous entrons dans le port, lorsque, de toutes parts,
 Des troupeaux sans pasteurs s'offrent à nos regards.
 Nous saisissons le fer; on vole, et, pleins de joie,
 Nous invitons les Dieux à partager la proie.
 Le banquet sur la rive est préparé soudain,
 Et des mets abondants apaisaient notre faim,
 Quand, sur le dos d'un mont, dès longtemps accroupies,
 S'élèvent tout-à-coup les immondes Harpies.
 Leurs ailes, dont le choc accroît les battements,
 Epouvantent les airs de leurs longs sifflements.
 Elles fondent sur nous, et leurs bouches impures
 Sur tous nos aliments impriment leurs souillures;
 Et s'exhalant du sein d'une horrible vapeur,
 Une effroyable voix répand au loin la peur.
 Nous fuyons. Dans les flancs d'un roc immense et sombre
 Qu'entoure un bois épais du rempart de son ombre,
 Le banquet par nos mains est de nouveau dressé,
 Et sur d'autres autels le feu saint est placé.
 Mais dans les airs bientôt prenant une autre voie,
 Le bruyant escadron plane encor sur sa proie,
 Et verse sur nos mets son souffle dégoûtant.
 Aux armes, compagnons, m'écriai-je à l'instant,
 Et que le fer vengeur combatte ces Furies!
 Chaque guerrier, soudain dans l'herbe des prairies,
 Va chercher son épée avec son bouclier.

DÉJA dans les forêts, prompte à se replier,
 La horde de ses cris remplissait la colline,
 Quand Misène, placé sur la roche voisine,
 Donne aux accents du cor le signal convenu.
 Engageant un combat jusqu'alors inconnu,

Nous lançons mille dards sur ces monstres sauvages ;
 Mais nos traits impuissants glissent sur leurs plumages ,
 Et , sans blesser leurs corps , le fer tombe émoussé.
 Aussitôt dans les airs l'escadron élançé
 Remonte et laisse aux lieux qu'ont souillés ses atteintes,
 De sa voracité les hideuses empreintes.

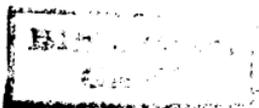
LATRESNE.

E N. I G M E.

MES pleurs annoncent ma naissance ,
 Et lorsque je parais , tout reprend la gaité.
 Malheur à l'être ingrat qui , plein d'indifférence ,
 A mon aspect n'est pas tendrement agité !
 Des millions de rubis décorent ma couronne ;
 On ne peut me fixer quand ję sors de mon trône ;
 Et , par un contraste étonnant ,
 Le riche me dédaigne ; il n'est que l'indigence
 Qui , peut-être , me voit avec reconnaissance ,
 Et me bénit souvent.

L O G O G R I P H E.

N'EN déplaise à l'égalité ,
 Je m'élève au dessus de ce qui m'environne.
 J'ai sept pieds , si j'ai bien compté.
 Décomposez mon tout : votre étrenne mignonne
 Offre d'abord un saint en tout lieu très-vanté.
 Nymphé invisible , je résonne ;



Sur les ondes par moi vous vous voyez porté;
 Si l'acteur craint les sifflets du parterre,
 Qu'il me rende avec vérité;
 Enfin, sur une ame vulgaire
 Mon pouvoir est illimité.

C H A R A D E.

MON premier de ses bras environne la terre,
 Et l'enfant d'Esculape opère mon second.
 Ce Dieu qu'à plus d'un titre à la fois l'on révère,
 De mon entier, lecteur, te présente le nom.

A U T R E.

Mon premier est un ordre,
 Mon second est un ordre,
 Et mon tout un désordre.

*Mots de l'Enigme, du Logogriphe et de la
 Charade insérés dans le dernier Numéro.*

Le mot de l'Enigme est *étrenne*.

Le mot du Logogriphe est *pigeon*, où l'on trouve
pion, Io, Po, pin, poing, pie, Noé.

Le mot de la Charade est *bâteau*.

CHARLES et MARIE ; par l'auteur d'Adèle de Sénanges (M.^{me} DE FLAHAUT). Brochure in-12 d'environ 150 pages. Chez *Maradan*, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

ERNESTINE, le plus court des romans de M.^{me} Riccoboni, fut peut-être le plus remarqué. Quelqu'un le comparait à un *diamant sans tache*, substance précieuse qui tient peu d'espace et jette la lumière. Charles et Marie fera le même honneur à M.^{me} de Flahaut ; il n'y a point d'image trop gracieuse, ni de comparaison trop aimable pour exprimer l'effet de cette composition.

Charles Lenox est le meilleur jeune homme, le plus candide, qui se rend à lui-même le compte le plus exact de ses actions et de leurs motifs ; et aussi des actions, des paroles, du silence, des regards, du maintien de Marie Seymour. Il ne veut point être trompé par lui-même non plus que par elle, et examine non-seulement s'il en est aimé, mais s'il obtiendra de lui-même et de son caractère, ce qui obtient et conserve l'amour. Car son caractère, très-passionné, est un peu rude, comme il convient à un jeune étudiant d'Oxford, qui n'a point conversé encore avec les graces.

« Etendu sur le gazon, je me suis demandé
« compte de ce penchant qui m'entraîne vers
« Marie ; moi, dont l'ame semble réunir tous
« les contrastes ; moi, jaloux, susceptible, in-
« quiet, et léger. Oui, léger, car je fuirais
« Marie à l'aperçu d'un défaut, et peut-être

« que la perfection me fatiguerait. Comment
 « oserais-je me livrer à l'amour ! L'amitié n'a-
 « t-elle pas eu quelquefois à souffrir de mes
 « injustices ? Marie me rendra malheureux, ou
 « je la tyranniserai. Sera-t-elle calme ? Je la
 « supposerai indifférente. Si, en me revoyant,
 « elle paraît gaie, je croirai qu'elle ne s'est point
 « aperçue de mon absence. Je la trouve triste !
 « elle ne jouit pas assez de mon retour. Enfin,
 « je n'aime pas encore, et j'entrevois déjà toutes
 « les agitations de l'amour. »

C'est ainsi que cet excellent jeune homme se juge bien insupportable, et il n'a pas tout-à-fait tort ; car il se montrera *jaloux*, *susceptible*, *inquiet*, mais non *léger*, il aura beau faire pour l'être, il n'y aura pas moyen. Marie le ramènera d'un mot, d'un coup-d'œil, et souvent sans y songer. Il aura précisément autant de défauts qu'il est nécessaire pour qu'il ressente et cause les peines d'un amour heureux et délicat. Le roman sera suffisamment intrigué ; Charles écrit chaque jour ce qui arrive : or, chaque jour amène quelque obstacle, ou fait faire quelques progrès ; et ces annales de trois mois qui ont précédé un mariage tout ordinaire, contiennent beaucoup de *grands événements* du cœur.

Voulez-vous connaître cette Marie Seymour ? Elle est fille de ce lord qui se tient « dans un grand fauteuil, à gauche de la cheminée, avec deux gros chiens à ses pieds ; qui leur parle sans cesse, et dit à l'un d'eux : *je t'aime toi, parce que tu n'es pas sensible.* » (Cette vilaine épigramme était dirigée contre la sensibilité de Marie). Vous saurez d'abord qu'elle

chante parfaitement. Charles, entré par hasard dans le parc, et s'y promenant au clair de la lune, a entendu le son de cette voix inconnue, « mais qui semblait venir du ciel ou devoir y pénétrer. » Il sentait un charme qu'il ne peut définir ; « mais cette voix s'est interrompue, et à l'instant plusieurs personnes ont loué vivement celle qui venait de chanter, alors *toute mon illusion a cessé* ; ces applaudissements m'ont troublé. Je ne sais si celle à qui j'avais dû de si douces impressions, m'avait inspiré trop d'intérêt, mais j'éprouvais de l'humeur contre elle ; je me la représentais flattée de briller ; c'est à force d'art, me disais-je, qu'elle a trouvé ces notes sensibles, qu'elle a surpris mon cœur sans défense. »

Certes, Charles Lenox est difficile à gâter. Il se demande si cette femme, par malheur, serait une coquette, « Une voix secrète lui a crié en même temps : *Si elle est laide!* — Laide? non, non pas même une figure ordinaire. » Telles sont ses agitations.

On se doute bien qu'il sera présenté au château du lord Seymour. Son père l'y conduit, il y trouve toute la famille ; Milady est une de ces mères parfaites que se rappellent toujours ceux qui ont vu les mœurs des vrais honnêtes gens en Angleterre. Elle a trois filles, brillantes de jeunesse et de beauté. « Miss Sara, qui est l'aînée, a paru en habit de cheval ; elle a pris le parti d'être sémillante et gaie, s'occupe de chevaux et de chiens, m'a compté d'avance parmi ses compagnons de chasse, sans daigner s'informer si je pouvais la suivre. »

Miss Eudoxie est arrivée ensuite. C'est une



savante qui estime bienheureux les gens qui habitent Oxford. Elle paraît quelquefois dans le cours du livre, et s'y montre envieuse, perfide, ennuyeuse surtout, comme il convient à celles de sa profession. On demandera où est Marie, dans ce salon; elle est auprès de sa mère : c'est sa compagne fidelle. « Elle prête, « dit Milady, à ma faiblesse l'appui que je donne à son enfance. » Jamais fille n'a plus ressemblé à sa mère. « Comme la timidité l'empêche de parler, ses beaux yeux seulement « cherchent les vôtres, quand vous avez dit une « chose qui lui a plu : et si un mot, un oubli, « lui paraissent inconcevables, elle ne s'en rapporte plus à elle; ses regards demandent à sa « mère si elle a raison d'être mécontente.

« Marie, j'ignore si c'est vous dont la voix « m'a touché, je n'ai même plus le désir de « m'en instruire; je ne sais si je voudrais vous « trouver ces talents enchanteurs; j'ai besoin « de vous aimer, je craindrais d'être séduit. « Marie, je vous aime de tout l'amour que vous « portez à votre mère; je vous aime encore de « tous les défauts de vos sœurs; chacune de « leurs prétentions fait ressortir vos qualités; « je vous aime pour cette réserve, ce silence, « qui semblent promettre à un seul la connaissance de votre cœur. Marie, j'ignore si vous « êtes riche, et je suis sûr que vous êtes bien « faisante. Si le pauvre ne prononce pas votre « nom avec amour, avec reconnaissance, mon « cœur reviendra d'un long rêve. »

Nous avons transcrit tout entier ce morceau un peu étendu. C'est un exemple des continuelles réflexions de Charles, sur chaque circonstance relative à son amour.

Le lecteur crâindra peut-être que cette marche ne soit un peu longue, et ne retarde sans cesse le dénouement. Il se trompe, et l'auteur a su donner à cette petite action le degré de rapidité nécessaire. Il n'y a qu'un interlocuteur, qui est Charles, et comme il doit se marier avec réflexion et par amour, il est nécessaire qu'il aime beaucoup et ne réfléchisse pas moins. Ces deux choses sont rarement réunies; et de-là les surprises, le repentir, l'inconstance. On est rassuré sur le sort à venir de Charles, et l'on sent qu'il aimera toujours, et sera toujours heureux. Il n'y a que lui qui parle, mais il n'est pas le seul qui agit. Le contraste des caractères des trois sœurs amène des événements. Ce contraste étonne d'abord. Comment cette admirable lady Seymour a-t-elle souffert que, sur trois filles, deux lui ressemblassent si mal? L'auteur a pris soin d'indiquer les causes qui ont produit ces différences, et elles ne sont pas rares dans les familles; car à quoi tient souvent leur bonheur, la succession des agréments et des vertus? Souvent, dis-je, c'est dans la maison paternelle que les enfants se dépravent et s'égarant. Sara fut encouragée par son père à adopter ses goûts campagnards et bruyants. Une tante riche s'est emparée d'Eudoxie, et en a fait ce chef-d'œuvre qu'idolâtrèrent tous les pédants du pays. Elles n'ont pas manqué l'une et l'autre d'essuyer les goûts du jeune arrivant d'Oxford. Il a suivi Sara à une chasse; « Sa franche gaieté excita la
« mienne. Il me semblait que nous avions passé
« notre vie ensemble. J'admirais ses graces, son
« courage et même sa témérité. Le soleil était
« dans son éclat, l'air pur, le ciel sans nuage.

« Nous franchissions tous les obstacles ; elle me
 « semblait une divinité aérienne. » Par malheur
 la divinité parut bientôt une mortelle si inconsidérée, si étourdie, que Charles revint de la
 chasse, préservé pour jamais de l'amour des
 beautés cavalières.

Remarquons encore ici un trait de pinceau.
 « Lord Seymour nous rejoignit. Je revins avec
 « le reste de la chasse, caressant mon cheval
 « de temps en temps, lui parlant comme un
 « ami. Ce pauvre animal ne savait pas qu'il de-
 « vait toute cette faveur à ce que Sara m'avait
 « déplu ; qu'auparavant, je l'aurais sacrifié pour
 « la suivre ou la dépasser à la course. Il en est
 « de même dans le monde, me disais-je, celui
 « qui reçoit une marque d'intérêt inattendue,
 « devrait chercher à côté de lui le sentiment
 « de joie ou d'humeur à qui il en est redeva-
 « ble. » Cette réflexion est jolie, mais si elle se
 présentait détachée, on l'attribuerait plutôt à
 quelque bel esprit délicat qui a observé le monde,
 qu'à un jeune homme qui secoue à peine la pous-
 sière des écoles d'Oxford. Il me semble qu'il dit
 trop bien.

Il est plus, dans la juste mesure, en peignant
 la pédante Eudoxie. Comme elle veut l'éblouir
 dès la première parole ! Comme elle est indignée
 de son bon sens ! Comme elle le laisse là, tandis
 qu'elle s'entoure des demi-savants qui sont venus
 lui faire leur cour ! Mais quand elle s'aperçoit
 que ce jeune ignorant a su intéresser lady Sey-
 mour, et que l'on converse avec lui, elle accourt
 pour enlever cette proie, et l'*aval*er, comme dit
 M.^{me} de Sévigné. Elle lui parle, lui reparle,
 et sans cesse, et avec tant de bruit, que la bonne

et souffrante Lady demande la permission de se retirer. « A l'instant, Marie a donné le bras à sa mère, et s'est éloignée. A l'instant, ce salon m'a paru vide, et cette conversation insupportable. J'entraînai mon père, etc. » Voilà les vraies couleurs, et de l'esprit sans mélange de recherche, et d'allusions fines. Si l'auteur avait voulu, combien d'allusions se seraient présentées sur ces *Eudoxies* discoureuses de notre pays, comme de celui-là, dont le babil, tour-à-tour subtil et pétulant, fait pâmer d'aise la vaine philosophie, taire ou enfuir le bon sens; et qui croient que leur conversation est une *sorte de phénomène*.

Quant à Marie, qui se taît, et que sa sœur juge à peine digne de verser le thé à messieurs les savants, elle avance rapidement dans le cœur de son jeune et clairvoyant ami ! Comme elle a, par hasard, avec lui un innocent et heureux tête-à-tête, dans la cabane qu'elle a arrangée au jardin, où va venir déjeuner sa mère. Quel charmant embarras de ces deux jeunes gens ! Soyez sûr pourtant qu'il entrera dans la cabane, qu'il déjeunera avec la mère et la fille, que celle-ci chantera ; et quel chant ! Mais, quand il y aura bien pensé, il dira : « Non, Marie n'est pas coquette ; elle chantait parce que sa voix plaît à sa mère. Marie, mon cœur est à vous, etc. » Miss Sara avait dit le premier jour que Charles parut au château, *Marie ne dépasse pas l'ombre de la maison*. Elle se trompait, car, le 20 juillet, Charles la rencontre dans le village. « N'osant lui offrir mon bras, je me suis promené seul à côté d'elle. Marie est entrée dans différentes chaumières où on

« n'existe que par ses bienfaits : mon cœur pal-
 « pitait d'amour et de joie, en voyant le res-
 « pect, l'adoration qu'elle inspire, etc. » Mais
 quand il faut se quitter, ce sera un autre em-
 barras. Citons encore : « Marie m'a dit adieu ;
 « je suis resté à la même place, tant que j'ai
 « pu l'apercevoir. Elle s'est retournée plusieurs
 « fois, et toujours un signe obligeant m'a fait
 « voir que non-seulement elle me voyait, mais
 « qu'elle s'attendait à me voir. Arrivée près
 « d'un sentier qui devait me la cacher entière-
 « ment, elle m'a regardé une dernière fois ; et,
 « de sa main, de son mouchoir, m'a dit un
 « dernier adieu, tandis que moi, presque immo-
 « bile, je ne pouvais pas même la saluer, etc. »
 Ce détail est charmant, et rappelle Virgile, et
 le *long* adieu qu'on dit au bel Iolas :

Et longum formose vale, vale inquit, Iola.

Tel est le style de M.^{me} de Flahaut ; tel est
 son art, que nous n'appellerons point sublime,
 mais qui certes est très-aimable. Des événements
 simples lui fournissent de vives peintures ; c'est
 l'innocence même de ces deux amants qui forme
 et noue, et avance leur intrigue. Ce sont les
 vertus de Marie qui font naître un grand orage,
 dont sa prospérité et celle de Charles est trou-
 blée. Qu'allait-elle faire dans cette maison voi-
 sine du parc, chez la mère d'un certain Phi-
 lippe qui vient de partir pour les Indes, mais
 qui a longtemps et familièrement vécu au châ-
 teau ? Quel intérêt Marie prend-elle à ce Phi-
 lippe ? Eudoxie, la savante, a dit que c'était un
 amant, et n'a pas ajouté qu'elle a vainement es-

sayé d'attirer son amour. Voilà le nœud de la pièce. L'esprit du jeune homme est obscurci de doutes fâcheux ; la candeur de miss Seymour pourra seule les dissiper ; mais il faut qu'elle parle, et il faut qu'il l'écoute, et cela souffrira des obstacles. Mais enfin elle parle. Son apologie est douce, et naïve, et convaincante. Tout le secret d'un cœur innocent y est mis à découvert. C'est un des endroits où l'auteur a montré plus d'adresse et de grace. On sourit, mais on est touché de la dernière raison qui enfonce le cœur de l'ami courroucé, et en fait sortir tous les soupçons. C'est que la mère de Philippe a jugé elle-même qu'il n'était pas aimé. Et à quoi l'a-t-elle jugé ? A la manière dont Marie prononçait le nom de Charles. (Il y a un accent auquel les femmes ne se trompent jamais). Voilà donc Charles à jamais reconquis ; vous êtes sûr qu'il va se marier. Mais son cheval ne vient-il pas, par malheur, à faire une chute effroyable, dont le cavalier est blessé, est dans un affreux danger. La fièvre le prend ; il est fou. J'avoue que je me fâche au moins contre le cheval et contre la folie. C'est un tableau affligeant et usé. Nous avons eu, pendant quelques années, tant de *folles d'amour* ! J'aurais désiré que l'auteur se fût passée de cette ressource devenue vulgaire ; mais personne ne s'en est mieux servi qu'elle. Tout est noble dans la peinture qu'elle fait, et rien ne désespère. On est touché du courage de Marie qui s'immole au milieu du danger de cette situation effrayante. Ils sont unis, et il est rendu à la vie et à l'amour.

Voilà l'histoire de Charles et Marie. Nous avons cru pouvoir donner quelques pages à l'éloge d'une

lecture que nous avons mêlée, sans regret, à d'autres plus importantes et plus longues. Celle-ci nous a paru ne pouvoir blesser la sévérité même ; ces autres concernent des opinions, et discutent des préjugés bien délicats à éclairer, bien soupçonneux et sujets à s'offenser. Il est vrai que nous préférons toujours, et c'est notre devoir, de parler des ouvrages d'une utilité reconnue ; et lorsque, d'un côté, une dame se joue dans un récit gracieux, et que, de l'autre, le génie s'élève vers de hautes conceptions, ou que le travail s'exerce à approfondir quelque vérité utile, c'est vers eux que notre inclination se range, et nous préférons de leur offrir le tribut de notre estime. Mais puisque le savant évêque Huet n'a pas dédaigné d'écrire deux volumes sur les romans, le *Mercur*e peut-il balancer à en indiquer quelqu'un d'estimable ? D'ailleurs, il lui appartient de dire comme La Fontaine : *Diversité, c'est ma devise*, et il faut plaire à plusieurs sortes de lecteurs.

Ce serait ici l'occasion de discuter si les romans peuvent être composés d'une suite de lettres, ou doivent offrir un récit continu. M.^{me} de Flahaut a préféré que Charles Lenox écrivît à un de ses amis l'histoire journalière et détaillée de tous les mouvements de son cœur. Peut-on bien supposer une telle correspondance, et quelqu'un s'en est-il jamais avisé ! On garde pour soi ces secrets précieux, on s'en entretient avec sa mémoire, ou tout au plus avec sa femme. J'aurais voulu un récit au lieu de lettres. Cette forme de lettres n'est pas ancienne. Des personnes d'un grand talent s'en sont servies, et je la crois plus commode, sans la croire meilleure. Ernestine,

dont nous parlions au commencement de cet article, est, ce me semble, en récit; la princesse de Clèves est de même. L'abbé Prévost a toujours pris la peine de raconter : Voltaire a raconté dans *Zadig*, et *Babouc*, et *Memnon*, et, *quoiqu'on die*, il a raconté avec talent et avec charme.

B. V.

TRADUCTION D'ATALA.

IL n'y a pas encore un an qu'Atala a paru, et déjà elle est traduite dans presque toutes les langues de l'Europe; elle a fourni des chants à la musique, des tableaux à la peinture, *rien ne manque à sa gloire*. La manière dont elle a été accueillie dans les pays étrangers, prouve assez que son succès n'est pas dû à l'esprit de parti, comme quelques personnes ont voulu le faire croire. Au reste, les critiques, les parodies, les satyres sont oubliées, et l'on relit toujours Atala avec un nouveau plaisir; on y retrouve toujours quelque expression, quelque pensée, quelque sentiment qui avaient échappé aux premières lectures, et qui s'approprient aux diverses situations de l'ame. Comme l'on n'a point encore parlé des diverses traductions d'Atala, nos lecteurs nous sauront gré peut-être d'en comparer quelques morceaux avec l'original. L'on verra que c'est injustement que les étrangers accusent notre langue de ne pouvoir se ployer à toutes les sortes d'harmonies.

Nous choisirons cette description du désert, si harmonieuse et si mélancolique.

« Le village de Stico, avec ses tombes pyramidales
 « et ses huttes en ruines, se montrait à notre gauche,
 « au détour d'un promontoire : nous laissions à droite
 « la vallée de Keaw, terminée par la perspective des
 « cabanes de Jore, suspendues au front de la mon-
 « tagne du même nom. Le fleuve qui nous entraînait
 « coulait entre de hautes falaises, au bout desquelles
 « on apercevait le soleil couchant. Ces profondes so-
 « litudes n'étaient point troublées par la présence de
 « l'homme. Nous ne vîmes qu'un chasseur indien, qui,
 « appuyé sur son arc, et immobile sur la pointe d'un
 « rocher, ressemblait à une statue, élevée dans la mon-
 « tagne, au génie de ces déserts.

« Atala..... fit
 « éclater dans les airs une voix pleine d'émotion et
 « de mélancolie ; elle chantait la patrie absente. Heu-
 « reux ceux qui n'ont point vu les fêtes de l'étran-
 « ger, et qui ne se sont assis qu'aux festins de leurs
 « pères !

« Merveilleuses histoires racontées autour du foyer,
 « tendres épanchements du cœur, longues habitudes
 « d'aimer si nécessaires à la vie, vous avez rempli les
 « journées de ceux qui n'ont point quitté leur pays
 « natal ! Leurs tombeaux sont dans leur patrie avec
 « le soleil couchant, les pleurs de leurs amis, et les
 « charmes de la religion, etc. ».....

Traduction espagnole.

Sobre la izquierda, à la vuelta de un promontorio,
 se descubria el lugar de Estico con sus tombas piramida-

dales, y sui chozas arruinadas, y à la derecha dexa bamos el valle de Keow, terminado con la perspectiva de las cabanas de Jore, suspendidas al frente de la montanna del mismo nombre. Arrastrados por el rio, corriamos con el por entrepennascas empinados, y sabre sus eumbres veiamos ponerse el sal, la presencia del hombre no turbaba aquellas profundas sole dades, no vimos mas que un indio cazador, que apaya do sobre su arco, e immobil sobre la punta de una roca, semé jaba una estatua erigida en la montana al genio de los desiertos.

Atala..... hizo rezonar por los ayres una voz lliena de emociàn y de melancolia : ella cantaba la patria ansente dichosos los que no han visto el lunno de las fiestas del extrangero, y que no se han sentado sino à las festines de sus padres, etc.....

Traduction italienne.

Il villaggio di Stico, colle sue tombe piramidali e sue capanne rovinate, mostravasi alla sinistra sul rovescio d'un promontorio : lasciavamo alla dritta la valle di Keow terminata dalla prospettiva delle capane di Jora, saspese sulla fronte della montagna del medesimo nome. Il fume che ci portava seco, scorreva fra le alte arene all' estremità delle quali vedevasi il sol cadente. Queste solitudini profonde non erano turbate dalla presenza dell' uomo; non vedevano che un solo cacciatore indiano; il quale appoggiato sull' arco ed immobile sulla punta d'una rupe samigliava ad una statua eretta supra la montagna al genio de' deserti.

Atala..... fece

sentire per l'aria una voce piena di passione e di malinconia ; ella cantava la patria assente.

Felici quelli che non han veduta il fumo delle feste dello straniero e che non hanno mai assistito che al sali conviti de' loro padri, etc.....

Il nous semble que l'espagnol, avec ses finales en *os*, en *es* et en *as*, est trop fastueux pour l'âpreté du désert, ses sons éclatants interrompent le silence des vallées avec trop de fracas. L'italien, au contraire, est trop sourd pour les échos de la montagne. Le français n'exagère, ni n'affaiblit la sauvage grandeur de la scène. La douceur de son harmonie ne trouble point le repos du désert, et cependant il est assez sonore pour se marier au bruit des eaux, des brises ; et, comme dit l'auteur d'*Atala*, aux voix de la solitude. C'est une erreur de croire que les voyelles fermées soient harmonieuses. Ce sont les consonnes, à la fin des mots, qui retentissent ; remarque si vraie que la poésie italienne est obligée de supprimer ses voyelles finales pour se donner ces terminaisons en *ar* et en *or*, si fréquentes dans notre langue.

Notre *e* muet, loin d'être nuisible à l'harmonie, comme on l'a prétendu, lui est donc quelquefois très-favorable.

Nous demanderons ensuite si quelques expressions françaises n'ont pas plus de charme que les expressions espagnoles et italiennes qui y correspondent. Le mot de *mélancolie*, par exemple, si agréable en français, est rendu en espa-

gnol par *melancolia*, dont le son est moins tendre, et en italien par *melinconia*, qui est presque burlesque. *Debile* et *debale*, en parlant de l'écho, offrent une nuance moins délicate que le mot faible employé dans l'original.

Mais ces remarques ne tombent que sur les idiomes comparés, et point du tout sur les traducteurs qui nous paraissent avoir rendu le texte avec beaucoup d'exactitude, et souvent très-heureusement.

Nous observons, avant de terminer cet article, que l'originalité du style d'*Atala* est telle qu'elle perce encore à travers les idiomes étrangers, et que cette *fille du désert* conserve partout quelque chose de sa grace native et sauvage. N'est-ce pas, en général, que l'imitation vraie de la nature se distingue par un caractère d'*unité* que l'on saisit toujours, malgré la variété des talents et des idiomes?

Que chacun garde donc avec soin les singularités qui lui sont propres quand elles ne blessent point la raison. L'essentiel est d'être naturel pour soi, et on le paraît bientôt aux autres. Il faut suivre son génie.

Chacun pris dans son air est agréable en soi,
Cé n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi;

Nous sommes fâchés de n'avoir pas sous les yeux les deux traductions anglaises. La langue dans laquelle M. Macpherson a fait gémir le vieux barde de la Calédonie, doit bien exprimer les douleurs du vieux sauvage de la Louisiane. On dit que la traduction allemande de M. Cramer est un modèle d'élégance et de fidélité. Quel-



ques personnes ont entendu lire un autre épisode du génie du christianisme. C'est l'histoire de ce jeune René *poussé dans le désert par des passions et des malheurs.*

On dit que le fond de cette histoire est aussi neuf, et encore plus simple que celui d'*Atala*, le style plus continuellement élevé et l'intérêt aussi pressant. Le public en jugera bientôt, car on assure que l'impression du génie du christianisme est fort avancée. Nous allons voir enfin paraître cet ouvrage, attendu peut-être avec autant d'impatience par les critiques que par les admirateurs d'*Atala*.

TRAITÉ élémentaire de métaphysique et de morale ; par M. l'abbé de LAMBLARDIE.

Paris, chez *Leclerc*, quai des Augustins. —

Prix, 2 fr., et franc de port, 2 francs 75 centimes.

Ce petit traité est un recueil de quelques lettres sur la métaphysique, adressées par un instituteur à son élève. A la simplicité du genre épistolaire, il joint le mérite d'une grande précision, qui n'est jamais achetée aux dépens des choses essentielles et de toute la clarté nécessaire à l'enseignement de la métaphysique. Nous n'examinerons pas d'ailleurs si, dans sa méthode et ses définitions, l'auteur est bien ce que l'on appelle au courant de la science; et, dans tous les cas, nous ne sommes point tentés de lui en faire un reproche; car, pour rien dire de ces théories monstrueuses qui substituent des absurdités à des choses incompréhensibles, et blessent le sens commun pour expliquer l'entendement hu-

main , que nous reste-t-il de toutes ces distinctions de modes mixtes, d'idées simples, complexes du premier et second ordre, si ce n'est la faculté d'en recommencer d'autres tout aussi fondées en raison ?

Ce traité est destiné à un élève qui vient d'achever ses études : il nous semble que l'on se méprend beaucoup aujourd'hui sur l'ordre et la place que doit tenir cette science dans le système général de l'éducation. Autrefois le jeune homme n'apprenait à distinguer les diverses opérations de son entendement, que lorsqu'il était enrichi des couleurs d'Homère, de Virgile, et de plusieurs connaissances utiles et agréables ; alors son intelligence était développée. Ses idées allaient, pour ainsi dire, prendre leur essor ; c'était le moment de lui apprendre à le régler. On ajoutait même au cours de philosophie, suivant le conseil de Mallebranche, quelques notions sur les mathématiques, et ces notions tout élémentaires, dans un temps où la science était réservée à ceux qui l'appliquaient à une profession, suffisaient pour donner à l'élève l'habitude d'un raisonnement précis et rigoureux. Du reste, il est aessz prouvé que les mathématiques transcendantes, si fécondes dans leurs applications aux sciences et aux arts, sont à peu près stériles pour l'esprit, et que les détails et le mécanisme du calcul en dérobent au plus grand nombre et le raisonnement et la marche.

Aujourd'hui, l'on donne aux enfants de gros livres de métaphysique et de mathématiques, sous prétexte qu'ils y apprendront l'art d'être clairs et méthodiques ; c'est-à-dire, que l'on s'empresse de mettre de l'ordre dans une tête vide, et Dieu sait comme l'on y réussit. Mais la sécheresse de l'imagination, et une certaine routine d'esprit, toujours esclave, sont le moindre inconvénient de ce renversement de méthode. Le jeune homme, séduit par les affirmations de ses maîtres, qui

annoncent leur science comme la clef de toutes les autres; se persuade qu'en remontant à *l'origine des idées*, il va puiser abondamment à la source de toutes les connaissances humaines. Qui sait même s'il ne croit pas, sur la parole de Condillac, que l'on peut faire une tragédie comme Corneille *en procédant du connu à l'inconnu* * ? et c'est ainsi qu'il demeure toute sa vie dans cette ignorance que Socrate appelle la pire de toutes; c'est le faux savoir.

Locke observe que, de son temps, la philosophie était très-favorable aux prétentions de la médiocrité; cette remarque trouve surtout son application aujourd'hui. A vrai dire, la philosophie n'est plus qu'un temple en ruine, auquel l'opinion attache encore un droit d'asile pour les amours-propres blessés, et tous les talents impuissants et jaloux. Cette science, en passant des scolastiques aux gens du monde, dut perdre nécessairement ce qu'elle avait de repoussant et même de ridicule; mais elle s'entoura d'un appareil malheureusement plus aisé à contrefaire. Eh! quel grand travail d'esprit, quel effort de pensée exige cette étude qui se réduit à une froide anatomie ou à des suppositions puériles et arbitraires!

Helvétius ne put être poète, et il fut philosophe; c'est l'histoire de la plupart de ses successeurs qui, avec bien moins de talents, en eurent toujours assez pour calomnier l'intelligence humaine, ou discourir sur les idées avec cette espèce de netteté qui n'en est que la disette.

L'ouvrage de M. de Lamblardie est divisé comme le titre l'annonce, en deux parties; l'une analytique, et l'autre morale; cette division est prise dans la nature des choses. Il est au moins inutile de connaître nos facultés intel-

* Voyez la langue des calculs.

lectuelles, si cette connaissance ne nous conduit à celle de nos devoirs. Ce serait imiter des législateurs qui, au lieu d'un code civil, donneraient au peuple les droits de l'homme. Nous ne saurions trop recommander ce petit traité aux instituteurs, amis des vrais principes de l'éducation, et nous félicitons l'auteur d'avoir enfin concilié la métaphysique et la morale.

G.

VIE polémique de VOLTAIRE, ou Histoire de ses proscriptions, avec les pièces justificatives, par G. . . . y. Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n.º 240.—An X, 1802.

VOLTAIRE avait donné une juste idée de ces pamphlets, qui, de tout temps, ont déshonoré les lettres, lorsqu'il s'écriait :

Que de fiel s'évapore, et que d'encre est perdue!

Je ne sais si l'on peut juger, avec cette gaieté indulgente, un ouvrage qui, après tant d'années, revient sur d'affligeantes querelles, et les reproduit avec tout leur scandale et leur dégoût.

Tel est le livre qu'on vient de publier sous le titre de *Vie polémique de Voltaire*. On y a réuni ce qu'on a lu cent fois, ce qu'on a lu partout sur ses démêlés avec des gens de lettres de tout étage, depuis le célèbre Jean-Baptiste Rousseau, jusqu'au très-obscur M. Grasset. Tous les greffes littéraires ont été soigneusement com-

pulsés pour former ce volume. Voudrait-on entreprendre pour la littérature, comme pour la jurisprudence, un recueil de *causes célèbres* ? L'humanité ne serait pas représentée plus en beau dans l'un que dans l'autre, et, dans celui-ci, la laideur ne serait pas rachetée par l'utilité; d'ailleurs, le plus souvent, en littérature, les juges sont eux-mêmes parties. Il n'est qu'un seul tribunal compétent, la postérité, qui, dans la plupart de ces querelles, ne prononce que des arrêts d'oubli.

Mais ce livre, où l'on juge avec tant d'autorité, n'est pas même une instruction. Du commencement à la fin, c'est un parti pris de trouver Voltaire toujours en faute, toujours également coupable, et dans le fond et dans la forme. Il y est toujours agresseur, toujours odieux dans ses attaques, odieux dans ses défenses, toujours succombant, ou devant succomber, quel que soit le sujet de la dispute, philosophique ou littéraire, d'érudition ou de goût. Voici, pour citer un exemple, ce qu'on lit à l'article de l'abbé Makarti, que l'auteur ne paraît connaître que par les invectives de Voltaire contre lui. « *Nous ignorons ce qui peut avoir fait dire ces compliments à cet abbé (nous ne ferons point de réflexions sur ce style), nous nous contentons de soupçonner qu'il devait avoir du mérite, etc , etc* ». Tel est l'esprit et le résumé de tout l'ouvrage. Excepté Voltaire, tous ceux dont il y est question sont des gens de mérite.

Le ton qui y règne est précisément celui qu'on emploierait contre un adversaire qui devrait répondre demain à la page qu'on lui adresse aujourd'hui. On dirait que Voltaire est en présence, qu'il est là, qu'il sentira tous les coups qu'on lui porte, qu'il s'abreuvera de toutes les injures qu'on lui prodigue, et que l'on pourra jouir encore de son indignation, provoquée à la fois par

leur platitude et leur injustice. C'est ainsi qu'à propos de l'abbé Nonotte, que Voltaire avait sans doute appelé ex-jésuite, l'auteur prend feu et riposte avec vivacité.

« M. de Voltaire était *ex* par bien des endroits, *ex*-chambellan, *ex*-pensionnaire d'un grand roi, *ex*-de Prusse, *ex*-de France, *ex*-de vingt autres pays, *ex*-chrétien, *ex*-philosophe, *ex*-bon poète, etc. etc. etc. »

Nous avons prévenu que nous ne ferions aucune remarque sur le style; mais quel ton! quelle manière! et contre un mort! dans quelques passages l'apostrophe est directe. Sans doute on transcrit alors littéralement quelque pamphlet du moment; et ce volume même ne paraît être en grande partie qu'un recueil de centons, copiés dans les brochures polémiques du temps.

Pour nous, nous ne troublerons pas la cendre des morts; et sans chercher qui, de Desfontaines ou de Voltaire, eût tort dans cette rencontre, et raison dans cette circonstance; quand ce fut Labaumelle qui manqua aux égards, et quand ce fut Voltaire; quand il est arrivé à Fréron d'être juste et impartial, et ainsi de tous les autres, nous laisserons dormir tant d'écrits dans la poussière et l'oubli dont une haine aveugle et puérile voudrait les retirer.

Cette production, si stérilement volumineuse, porte tous les caractères d'une de ces spéculations qui se fondent sur un nom célèbre; elle rappelle l'industrie de ce plaideur de profession, de qui Dufresny a dit si plaisamment :

Il achetait sous main de petits procillons,
 Qu'il savait élever, nourrir de procédures;
 Il les empâtait bien, et de ces nourritures,
 Il en faisait de bons et gros procès du Mans!

Ce serait là sans doute le côté le plus gracieux de

Pouvrage ; mais s'il était entrepris pour servir la cause honorable de la morale et de la religion , il donnerait lieu à d'autres réflexions. Nous croirions mieux la défendre en repoussant de tels moyens , non-seulement comme odieux par leur injustice , mais encore comme nuisibles par leur mal-adresse. En est-on réduit , pour ôter à Voltaire son influence pernicieuse , à la ressource désespérée d'une partialité révoltante ? Non , sans doute , ou plutôt on perd , en y recourant ses meilleurs avantages , et contre lui , et en faveur d'une cause si belle. C'est prendre une bien fausse position que de l'attaquer , tantôt par ses productions purement littéraires ; tantôt , comme ici , en se joignant aveuglément et indistinctement à tous ses ennemis. Votre injustice évidente et votre acharnement ridicule décréditent d'avance tous les reproches si justes et si graves qu'il mérite trop souvent. Nous n'entendons point décourager ceux qui s'appliquent à détruire les impressions qu'il a faites sur la génération contemporaine , et à prévenir celles que ses écrits , si témérairement reproduits et multipliés , menacent d'exercer sur la génération qui s'élève. Mais cet ouvrage , c'est à la raison qu'il appartient de l'exécuter , et non pas à la passion , bien moins encore à la cupidité.

M.

V A R I É T É S.

L'AMBASSADE infructueuse, trait historique, tiré de l'Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne, par G. H. GAILLARD, ci-devant l'un des quarante de l'Académie française, et doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 8 vol. in-12. A Paris, chez Lavillette, rue Saint-André-des-Arcs. Prix, 20 francs.

LES Historiens d'Italie et d'Espagne font connaître une ancienne maison Arborea, famille sarde, dont le chef s'intitulait *juge et prince d'Arborea*. Les droits en ont passé dans la maison Doria et dans celle de Narbonne-Lara. Cette maison tirait vraisemblablement son nom d'Arborea, ville ancienne de l'île de Sardaigne, qu'on croit être la même que Oristagni, qui était en effet le séjour des juges d'Arborée.

Vers le milieu du douzième siècle, dans un temps où les Génois et les Pisans, après avoir enlevé aux Sarasins l'île de Sardaigne, s'en disputaient la possession, Barissone, qui était de cette maison Arborea, profita de leurs divisions pour se faire roi de Sardaigne;mais il ne put s'y maintenir: ce fut lui dont la fille épousa un André Doria. La Sardaigne fut de nouveau partagée entre les Pisans et les Génois; les rois d'Arragon s'en emparèrent vers la fin du treizième siècle, en vertu de concessions de pape; mais les seigneurs de la maison Arborea, sous les titres de *juges* et de *princes*, non plus de rois, défendaient vaillamment leur pays contre ces usurpateurs étrangers. Vers le milieu du quatorzième siècle, Mariano, juge et prince d'Arborea, faisait la guerre avec de grands

succès à ce même Pierre IV, dit le *Cérémonieux*, roi d'Arragon, ennemi du duc d'Anjou; Mariano mourut vers l'an 1376. Hugues, son fils, est ce juge d'Arborée, à qui le duc d'Anjou envoya cette ambassade en 1378; il était le vingt-deuxième juge et prince d'Arborea; les titres qu'il prenait étaient : *Hugues, par la grace de Dieu, juge et prince d'Arborée, comte de Gociano, vicomte de Bosa*. Ce fut Béatrix, sa sœur, qui, par son mariage avec Amauri VIII, vicomte de Narbonne porta, dans la maison de Narbonne-Lara, les droits de la maison Arborea, et les aînés de cette branche de Narbonne portèrent dans la suite le titre de *juge et prince d'Arborea*.

Hugues continua la guerre avec gloire contre le roi d'Arragon; c'est le motif qui engagea le duc d'Anjou à rechercher son alliance. Il avait déjà fait précédemment avec Hugues un traité qui était resté sans exécution, comme on va le voir par le précis de la relation de cette ambassade de 1378.

Les ambassadeurs partirent, le 5 août, d'Avignon; le 23, de Marseille; ils arrivèrent, le 28, au port de Bosa en Sardaigne, d'où ils envoyèrent à Oristagni, séjour du juge d'Arborée, pour lui annoncer leur arrivée. Il était tard, lorsqu'ils se présentèrent pour entrer dans la ville de Bosa; le podestat et les anciens leur déclarèrent qu'il était impossible de les y introduire; que les défenses du juge d'Arborée à cet égard étaient expresses; que la crainte des corsaires catalans qui croisaient sans cesse dans ces parages pour nuire aux habitants de la Sardaigne, rendait cette précaution nécessaire *. Le 30, ils arrivèrent à Oristagni, dont les gardes leur fermèrent la porte, en leur déclarant qu'ils

* *Res dura et regni novitas me talia cogunt*

Moliri, et latè fines custodè tueri.

V 1. 26. *Enéid*, lib. 1.

ne pouvaient entrer sans un ordre exprès du juge d'Arborée. La porte s'étant ouverte plus d'une heure après, ils entrèrent et allèrent dans une hôtellerie où, sur le soir, un officier du palais, nommé don Pal, accompagné de quatre massiers et d'environ une vingtaine d'hommes armés d'épées, vint les prendre pour les mener à l'audience du *prince* ou *juge*; ils le trouvèrent couché sur une espèce de petit lit de repos, ayant des bottines de cuir blanc, à la manière des Sardes; la chambre et le lit sans aucun ornement: il avait avec lui un évêque, son chancelier, qu'il fit sortir. Ce juge d'Arborée était un fier et sauvage insulaire, qui n'entendait rien à la politique des princes de l'Europe, qui regardait tout traité comme un engagement sacré, qui ne savait pas qu'il y en a qu'on fait par précaution et à tout événement, et sur l'exécution desquels personne ne compte que d'après les intérêts et les circonstances; qu'on traite, d'un côté, avec ses amis, pour obtenir du secours contre ses ennemis, et de l'autre, avec ses ennemis, pour se passer du secours de ses amis, et se dispenser de leur en fournir. Le duc d'Anjou, par des traités précédents, avait fait quelques promesses qu'il n'avait pas tenues; le juge d'Arborée le reprocha durement aux ambassadeurs: « Je suis très-mécontent de votre maître, leur dit-il; c'est un parjure, il a manqué à sa parole: n'est-il pas bien indécent que le fils d'un roi n'observe pas ce qu'il a promis et juré? Il m'a fait tort; il a tiré de mon île, à la faveur de notre alliance, des arbalétriers et d'autres guerriers qui m'étaient nécessaires; il n'en a fait aucun usage pour notre cause commune, et il m'a empêché de pousser la guerre contre le roi d'Arragon, aussi vigoureusement que je l'aurais fait: il traitait avec lui pendant qu'il s'alliait avec moi. Ce roi d'Arragon m'a aussi envoyé des ambassadeurs pour traiter de la paix; je

« ne les ai pas seulement voulu voir. Je ne sais pas ce
 « que c'est que de traiter avec mes ennemis , au préju-
 « dice de mes amis. »

Les ambassadeurs , un peu étourdis de ce ton , au-
 quel ils n'étaient pas accoutumés , répondirent que
 leurs instructions contenaient des réponses satisfai-
 santes à ces reproches : « Eh bien ! dit-il , donnez-m'en
 « copie , ainsi que de vos pouvoirs : je vous ferai ma
 « réponse en peu de mots , et vous expédierai en peu
 « de temps. »

Le duc d'Anjou avait en effet envoyé précédemment
 au juge d'Arborée une ambassade , qui avait conclu
 avec lui contre le roi d'Aragon , un traité d'alliance ,
 resté jusqu'alors sans exécution. Il excusait ce délai
 dans les instructions de ses nouveaux ambassadeurs . . .

S'il n'a pas encore commencé la guerre contre l'Ar-
 ragon , ces négociations du roi de Castille en sont en
 partie la cause ; mais de plus , le roi de France , son
 frère , l'avait prié de ne point s'engager dans cette
 guerre , tant que durerait celle qui se faisait alors contre
 les Anglais ; mais enfin , quelque chose qui arrive , il
 est résolu de commencer la guerre contre le roi d'Ar-
 ragon en 1380. S'il prend un si long terme , c'est
 pour s'y mieux préparer , et même il l'abrègerait , et
 commencerait dès l'année prochaine , 1379 , si le juge
 d'Arborée le désirait. Enfin il lui annonce , comme à
 son ami et à son allié , qu'il lui est né un fils le 7 oc-
 tobre 1377 , et il lui offre ce fils pour sa fille ; il ne
 lui cache pas que le roi de Castille a demandé cet
 enfant pour la fille du duc de Girone , fils du roi d'Ar-
 ragon , et qu'il a voulu faire de ce mariage le gage
 de la réconciliation du duc d'Anjou avec le roi d'Ar-
 ragon ; beaucoup d'autres puissants princes lui avaient
 demandé son fils pour leurs filles ; mais c'est au juge
 d'Arborée qu'il donne la préférence pour la sienne.

En effet , les nouveaux ambassadeurs étaient munis de pouvoirs, non-seulement pour confirmer et renouveler les alliances, mais encore pour contracter ce mariage.

Une telle proposition devait, selon les apparences, flatter sensiblement un petit prince, qui n'était pas même compté parmi les souverains de l'Europe, et que les rois d'Arragon regardaient comme un aventurier et un rebelle. Elle ne le flattait point du tout ; il répondit : « Cette proposition n'est dans votre intention qu'une
 « fourberie nouvelle, et elle n'est en elle-même qu'une
 « dérision et un ridicule : ma fille est nubile, votre fils
 « n'a pas un an ; je prétends marier ma fille de mon vi-
 « vant, et voir ses enfants, qui seront ma consolation
 « et ma joie, et non pas attendre les vents, qui, dit-
 « on, souffleront un jour, *et non expectare ventos fu-
 « turos.* »

Quant aux autres propositions contenues dans les instructions des nouveaux ambassadeurs, voici quelle fut la réponse du juge d'Arborée :

« J'ai donné ordre qu'on fit voir aux nouveaux am-
 « bassadeurs les articles arrêtés et jurés par les pre-
 « miers, en présence du peuple, dans la cathédrale
 « d'Oristagni, afin qu'ils eussent connaissance des dom-
 « mages et intérêts, et des autres peines auxquelles le
 « duc d'Anjou s'est soumis, en cas d'infidélité ; je saurai
 « en temps et lieu lui demander ces dommages et in-
 « térêts, et lui faire subir les peines qu'il a encourues.
 « J'ai vu ses fausses et frivoles excuses, et ses offres nou-
 « velles d'entrer en guerre avec l'Arragon ; il n'a point,
 « il n'aura point de guerre avec l'Arragon : en tout cas,
 « peu m'importe ; que chacun fasse ses affaires de son
 « côté, sans toutes ces frauduleuses alliances. Les Arra-
 « gonis et les Catalans sont mes ennemis ; je leur fais
 « la guerre avec honneur depuis quatorze ans, soit pour
 « mon pere, soit pour moi-même, sans autre secours

« que celui de Dieu , de la bienheureuse vierge Marie ;
 « de mon bon droit et de mes sujets sardes ; je la con-
 « tinuerai sans autre secours. Je ne trompe personne ,
 « et l'on ne me trompe pas deux fois ; je n'ai besoin ni
 « du duc d'Anjou , qui , s'étant montré une fois parjure ,
 « est présumé l'être toujours , ni d'aucune autre puis-
 « sance : que les princes se trompent les uns les autres ,
 « puisque ce jeu les amuse ; je ne veux d'alliance avec
 « aucun d'eux ; je suffis seul et à ma défense et à ma
 « vengeance. Que le duc d'Anjou songe donc , non à
 « s'allier avec moi , non à donner à ma fille un enfant
 « pour mari , mais à me dédommager convenablement
 « de l'inexécution du traité , sinon j'en porterai mes
 « plaintes , et j'en demanderai justice à tous les princes
 « et à tous les peuples du monde , non pour implorer
 « leur secours , mais pour faire connaître ce prince tel
 « qu'il est , et pour que toutes les puissances de la terre
 « sachent comme il se joue de la foi des traités. »

A cette réponse , était jointe une lettre adressée au
 duc d'Anjou : « J'ai vu vos ambassadeurs ; ils m'ont
 « fait part de vos frivoles excuses ; je leur ai fait re-
 « mettre ma réponse , et j'ai pris la précaution de faire
 « enregistrer le tout dans ma chancellerie. »

A la dureté des réponses , le juge d'Arborée joignit
 la dureté des procédés à l'égard des ambassadeurs.
 Ceux-ci , ayant remis leurs papiers au juge , atten-
 daient tranquillement sa réponse au palais archiépiscop-
 al , où le juge les avait fait loger et traiter assez
 honorablement. Le mardi , dernier août , deux massiers
 et deux sergents ou domestiques , armés d'épées et por-
 tant la livrée du prince , vinrent leur dire , dans la
 langue du pays , que monsieur le juge les mandait.
 Arrivés dans la grande cour du palais du prince , ils
 la trouvent remplie d'un peuple immense , au milieu
 duquel on distinguait un évêque , frère mineur , entouré

d'autres frères mineurs, une multitude de prêtres et de moines, et quantité de domestiques à la livrée du prince. Les ambassadeurs voulurent se tirer de la foule, et passer, comme la veille, de cette grande cour extérieure dans la petite cour intérieure, qui menait à la chambre du juge; on leur en ferma brusquement la porte, et ils furent obligés d'attendre dans la première, confondus parmi le peuple. Au bout d'un certain temps la porte s'ouvrit, et ils virent paraître l'évêque-chancelier, tenant un papier à la main, et assisté d'un notaire ou secrétaire qui portait aussi divers papiers. Avec eux étaient don Pal, cet officier du palais, qui, la veille, avait introduit les ambassadeurs dans la chambre du juge; le Podestat, et à leur suite un grand nombre de massiers, de sergents et domestiques du juge. L'évêque, élevant la voix pour être entendu de toute l'assemblée, cria, dans la langue du pays: « Bonnes gens, monsieur le juge vous
 « a fait assembler ici pour vous faire connaître les variations et l'infidélité du duc d'Anjou, en présence
 « de ses nouveaux ambassadeurs. Voici le traité dont
 « vous avez entendu les premiers ambassadeurs jurer
 « solennellement l'exécution dans l'église de Sainte-
 « Marie; il est possible que les nouveaux ambassa-
 « deurs n'en aient pas connaissance; c'est pourquoi
 « nous avons voulu vous le lire en leur présence.
 « Voici ensuite la nouvelle dépêche du duc d'Anjou,
 « apportée par ses nouveaux ambassadeurs; elle con-
 « tient l'aveu formel de l'inexécution du traité, avec
 « de nouvelles promesses qui ne seraient que de nou-
 « veaux mensonges. Voici la réponse que monsieur le
 « juge fait à toutes ces fourberies. »

(On a vu plus haut cette réponse).

En même temps le chancelier fit lire toutes ces pièces qu'il accompagnait de commentaires pour aggraver les

torts du duc d'Anjou, et pour rendre plus sensible l'infidélité qu'on lui reprochait; ensuite se tournant vers les ambassadeurs, il leur dit, de la part du juge d'Arborée, qu'ils eussent à sortir de ses terres, dans le jour, et à se retirer dans leur navire; et que c'était ainsi que le juge leur donnait leur congé. *Ce n'est pas ainsi qu'il doit être donné à des gens de notre caractère*, répondirent les ambassadeurs; et ils demandèrent à l'évêque-chancelier une copie de la réponse du juge, et la permission de le voir pour prendre congé de lui. *Attendez ici un moment*, leur dit l'évêque; et il alla prendre les ordres de Hugues. Don Pal qui était rentré avec lui, revint un moment après, et dit aux ambassadeurs qu'ils ne pouvaient voir le juge, mais qu'ils retournassent dîner au palais (archiépiscopal), et qu'ils attendissent ses ordres. Ils dînèrent tristement, et après le dîner, que la relation appelle *prandium pessimum*, n'entendant parler de rien, ils envoyèrent jusqu'à deux fois à don Pal des personnages des plus distingués pour demander de nouveau la permission de voir le juge. La première fois, ils ne purent pas même parvenir jusqu'à don Pal; la seconde, ils le virent, mais ils en reçurent pour réponse définitive, que le juge ne voulait point absolument revoir les ambassadeurs: on leur fit même toute sorte d'avanies, soit par ordre du juge, soit en croyant entrer dans ses vues; on retint les provisions de vivres que le juge leur avait permis de faire dans la ville pour leur voyage, et qu'ils avaient exactement payées; on arrêta leurs malles à la porte de la ville, et on les fouilla très-rigoureusement, pour voir s'ils n'avaient point de papiers secrets ou suspects; mais ils avaient pris leurs précautions à cet égard.

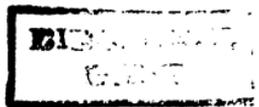
Ce même mardi, 31 août, à l'entrée de la nuit, les ambassadeurs étant dans leur navire, François Pisani



vint; de la part du juge d'Arborée, leur apporter la copie de la réponse de ce prince, qui avait été lue dans l'assemblée du peuple, et sa lettre adressée au duc d'Anjou *.

Le retour en France ne fut pas sans danger; on craignait surtout la rencontre des navires catalans. Le vaisseau qui portait les ambassadeurs avait été loué à Marseille; le patron était marseillais: les Provençaux, alors sujets de la reine Jeanné I.^{re} de Naples, étaient en paix avec les Arragonois et les Catalans; c'était un danger de moins. Le vaisseau relâcha, pour faire eau, dans un port du golfe d'Algéry, à dix milles de distance de cette place. Algéry et toute cette partie de la Sardaigne appartenaient aux Arragonois: une barque survient, portant pavillon marseillais, plusieurs hommes en sortent, entre autres un consul, résident à Algéry, pour les Marseillais et les Provençaux; ils entrent dans le vaisseau des ambassadeurs, et, s'adressant au patron; se disent envoyés par le gouvernement d'Algéry, qui s'étonne, qu'attendu l'amitié qui règne entre les Provençaux et les Catalans, le patron ne se soit pas adressé à lui pour demander des rafraîchissements; il le prévient donc, et les envoie pour lui en offrir. Nous sommes très-bien pourvus de tout; répondit le patron; et pour le prouver, il leur fait servir d'excellent vin dans des vases d'argent; et se met à boire avec eux. Tout en buvant et en causant, on lui demande amicalement d'où il vient: « Je viens, dit-il, de donner la chasse à quelques corsaires sarravins qui ont exercé des brigandages dans la mer de Marseille. — Oh! non, répond un des envoyés d'Algéry; vous revenez de Sardaigne, vous portez deux ambassadeurs français.» Il lui en dit les noms; surnoms, titres et

* On a vu ci-dessus ces deux pièces.



qualités. « Le gouverneur d'Algéry, ajouta-t-il, en est bien instruit, et n'en est pas médiocrement inquiet : comment avez-vous l'imprudence de vous engager ici dans un golfe arragois ? Croyez-moi, ne vous y arrêtez pas plus longtemps ; vous n'y seriez pas en sûreté. » Le patron, qui était homme de cœur, répliqua : « Le voulez-vous ainsi ? Eh bien ! tout ce que vous dites est très-vrai ; j'ai dans mon vaisseau les ambassadeurs français ; je prétends les remettre sains et saufs à Marseille : je ne crains point monsieur le gouverneur d'Algéry ; qu'il fasse du pis qu'il pourra. Je ne pars d'ici que demain au matin, je soupe ici, je dors ici ; si l'on me réveille, nous verrons : et sachez qu'il n'y a pas dans le port de Marseille un seul vaisseau qui ne soit aux ordres du duc d'Anjou, sauf l'obéissance due à notre souveraine. »

Après ce discours, les envoyés partirent ; le patron resta comme il l'avait dit, et ne partit que le lendemain matin. Le nom de cet homme courageux était Jean Casse.

Les ambassadeurs, dans le reste de leur course, esuyèrent de violentes tempêtes qui maltraitèrent leur navire au point qu'il faisait eau de tous côtés, et que chacun s'attendait à périr ; on prit terre, et on le radouba : à peine s'était-on remis en mer, qu'on aperçut deux vaisseaux de corsaires, qui donnèrent la chasse à celui des ambassadeurs ; mais celui-ci étant meilleur voilier, leur échappa.

Les ambassadeurs n'arrivèrent à Marseille que le 16 septembre ; par le compte des frais du nolage, ils se trouvèrent devoir au patron 1,075 livres ; ils n'avaient point cette somme ; ils offrirent des otages ; le général Jean Casse les refusa, ne voulant point d'autre

sûreté que leur promesse et la protection du duc d'Anjou.

Ils arrivèrent, le 18, à Avignon, où ils séjournèrent quelque temps; ce ne fut enfin que le 11 d'octobre qu'ils purent remettre à Toulouse, au duc d'Anjou, les réponses et la lettre du juge d'Arborée, et rendre compte du mauvais succès de leur ambassade*.

VOYAGE au Sénégal, pendant les années 1784 et 1785, d'après les mémoires de LAJAILLE, ancien officier de la marine française, contenant des recherches sur la géographie, la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serra-Léone, avec des notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X; par P. LABARTHE; orné d'une très-belle carte. Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n.º 240.

CE voyage offre plus de faits que de détails, plus de résultats que d'aventures, et par conséquent plus d'utilité que d'agrément. Mais si l'on n'y trouve pas beaucoup de particularités qui amusent, on y trouvera des notions sur la navigation de la côte occidentale d'Afrique, sur les lieux propres aux stations des équipages; sur les denrées qui s'y vendent avec le plus de succès, des tableaux comparatifs d'exportations et d'importations; en un mot, des renseignements précieux et puisés aux sources les plus sûres. Ils acquièrent un intérêt plus

* Tiré du tome 3 de l'ouvrage du C. Gaillard.

particulier au moment où la paix vient d'ouvrir de nouvelles espérances au commerce.

On sait que jusqu'à la révolution, la traite des nègres était le principal objet de nos relations au Sénégal; par elle nous fournissions des bras à nos diverses colonies, dont le défaut de culture, suivant les relevés de notre auteur, priverait la France d'un revenu réel de 160 millions, et le gouvernement d'un bénéfice de 20 millions, et nous rendrait tributaires des colonies anglaises.

Nous ne reviendrons pas avec lui sur la question de la traite des nègres; elle est décidée par l'événement. Il est inutile aujourd'hui d'insister sur les dangers du brusque affranchissement de ces hommes furieux et incapables de liberté, dont la servitude, insensiblement adoucie par le progrès de la civilisation européenne, se convertissait en une sorte de domesticité, à la fois plus conforme à la dignité de l'homme, et plus avantageuse à eux-mêmes. D'ailleurs, comme le dit fort bien le C. Lebarthe, ces déclamateurs philanthropes, qui réclamaient avec tant de chaleur les droits de l'Africain, et ne craignaient pas d'ébranler les fondements de la société qui les protégeait, ne se sont jamais entendus: témoin Raynal, l'orateur le plus emporté de la liberté des nègres, qui assure formellement dans son Histoire philosophique, que: « La loi de Constantin, qui dé-
 « clarait libres les esclaves qui se feraient chrétiens,
 « fut une des causes de la chute de l'empire romain;
 « que cette loi, dictée par l'imprudance et le fanatisme,
 « quoiqu'elle parût l'être par l'humanité, peut servir
 « à nous faire voir qu'une grande innovation est souvent
 « un grand danger, et que les droits primitifs de l'espèce
 « humaine, ne peuvent être toujours les fondements de
 « l'administration! » Et voilà le christianisme en défaut, là où la philosophie doit avoir raison! Au reste, la liberté des nègres n'était pas l'objet principal de l'auteur

de l'histoire philosophique , et même des armateurs encore existants pourraient nous certifier que ses malheureux clients n'ont pas moins servi à sa fortune qu'à sa réputation littéraire.

On ne parcourra pas sans utilité les notes qui sont à la suite de ce voyage, et qui donnent des détails sur la situation actuelle de cette côte d'Afrique ; elles sont terminées par un extrait des mémoires présentés au ministre de la marine et des colonies en 1783 , sur la manière la plus avantageuse à l'état , de faire le commerce du *Sénégal*. On y discute tour-à-tour les motifs en faveur de la liberté du commerce , les motifs en faveur du privilège exclusif des compagnies ; et la conclusion est favorable à la liberté indéfinie ; on y démontre que : « Les compagnies qui , jusqu'à présent , ont fait le commerce exclusif du Sénégal , ont été obligées de l'abandonner par leur mauvaise administration ; que l'établissement des compagnies exclusives amène le découragement parmi les naturels et les habitants du Sénégal , et la stagnation du commerce national , ce qui , en 1791 , amena la suppression de celle du Sénégal. » Ces raisonnements paraissent victorieux , mais jusqu'à présent ils n'ont point persuadé les gouvernements. Smith , qui jouit d'une si grande considération parmi ses compatriotes , a consacré plusieurs volumes à prouver que la balance du commerce ne pouvait s'établir que par une liberté indéfinie ; et les douanes , les primes , les privilèges exclusifs , subsistent en Angleterre. La compagnie d'Afrique vient d'être rétablie parmi nous. Ces défenseurs de la liberté du commerce , dont on estime d'ailleurs les talents et les connaissances , ressemblent à ces poètes que les magistrats de la république de Platon renvoyaient couronnés de fleurs.

G.

S P E C T A C L E S .

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES ARTS.

LE 10 nivose, il n'y a pas eu d'Opéra. La salle de la République et des Arts était consacrée à une autre solennité.

Le ministre de l'intérieur y distribua les prix aux élèves du Conservatoire. Il prononça un discours analogue aux circonstances, où il décrivit les effets des différents instruments de musique. La présence du premier consul, et des ambassadeurs étrangers, les membres des différentes autorités, qui, sans avoir été invités en corps, y assistaient comme particuliers; des femmes élégantes et distinguées, une illumination brillante, tout donnait à cette assemblée l'air d'une fête nationale.

Dans ces temps où la tyrannie la plus absurde pesait sur tous les Français, on n'eût osé, sous peine de mort ou d'exil, hasarder aucune idée contraire aux institutions alors existantes; mais telle est ma confiance dans cette véritable liberté dont nous jouissons depuis le 18 brumaire, qu'en exprimant mon opinion avec franchise sur la fête dont il s'agit, je ne craindrai point d'offenser le gouvernement, et de manquer, ni au respect dû au ministre d'un grand empire, ni à l'estime, acquise depuis longtemps à un savant distingué, ni aux sentiments particuliers qui m'attachent à sa personne. Nous observerons d'abord que cette fête fut instituée dans les temps révolutions

naires ; après le 18 brumaire , *Lucien Bonaparte* , ministre de l'intérieur , et *Chaptal* , qui lui succéda , se conformèrent à l'usage établi.

Personne ne nous soupçonnera de blâmer les encouragements accordés aux arts ; mais ces encouragements doivent être proportionnés à l'importance des arts différents auxquels le gouvernement accorde sa bienveillance ; et telle est la pompe dont est entourée cette distribution des prix décernés aux élèves du Conservatoire , qu'ils paraissent recevoir des honneurs plutôt que des récompenses. Supposons un étranger que l'on aurait introduit, le 10 nivôse , dans la salle de l'Opéra , sans l'avoir prévenu du motif de cette brillante réunion. A qui décernez-vous (aurait-il dit) ces honneurs et ces triomphes ? Est-ce à ces généraux français qui ont vaincu et pacifié l'Europe ? Et lorsqu'on lui aurait répondu que ces couronnes ne leur étaient point destinées , il aurait cru qu'elles allaient être offertes à ces hommes d'état , qui , dans les orages de la révolution , ont rendu leur courage et leur sagesse également redoutables aux ennemis de la liberté et aux partisans de l'anarchie. Si on lui avait expliqué que des musiciens étaient l'objet de ce triomphe , il se serait attendu , pendant quelques moments , à voir couronner les bustes de *Piccini* , de *Gluck* , ou de *Sacchini* , après une représentation de *Didon* , d'*Alceste* ou d'*Iphigénie en Tauride* ? Mais quelle aurait été sa surprise , lorsqu'il aurait vu couronner , par un ministre , en présence des premières autorités de la république , de jeunes élèves , qui pourront un jour jouer agréablement de la flûte ou de la clarinette ?

On m'opposera peut - être l'usage établi dans l'Université , où le premier prix était offert par le premier président du parlement. Quelle différence !

c'étaient aussi des élèves, sans doute ; mais des élèves appelés à parcourir les carrières les plus honorables, et dont plusieurs étaient destinés à briller dans les premières places de la monarchie. L'un d'eux devait être *Bossuet* ; l'autre, *Turenne* ; celui-ci *Catinat* ; celui-là, *Lamoignon*.

La carrière des élèves du Conservatoire est circonscrite ; et du premier au dernier sujet, la seule différence qui puisse jamais exister, consiste en plus ou moins d'habileté sur le clavecin ou sur le violon.

On doit, sans doute, encourager et récompenser les jeunes gens qui annoncent d'heureuses dispositions pour la musique ; mais on ne doit point les honorer à l'égal de ceux qui sont destinés, par leur genre d'instruction, à devenir des héros ou des hommes d'état. Que dans l'enceinte de leur école, les élèves du Conservatoire reçoivent des prix offerts par leurs professeurs, rien de plus raisonnable. Mais que les pompes solennelles soient réservées, par exemple, pour les prix accordés aux élèves de cette école polytechnique, dont les maîtres illustres ont, les premiers en France, honoré le nom de sénateurs ; à ces jeunes hommes enfin, aujourd'hui l'espérance, demain l'honneur de la république.

La reprise d'*Adrien* n'a encore eu que deux représentations ; elle est, dit l'affiche, interrompue par l'indisposition de M.^{lle} *Maillard*, qui a cependant reparu dans les *Mystères d'Isis*. Il serait injuste de juger, avec rigueur, la musique de cet ouvrage, composé depuis douze ans. On y trouve et l'harmonie et l'éclat des accompagnements qui recommandent *Méhul* à l'estime des savants musiciens. Mais il a depuis daigné, dans *l'Irato*, compatir à l'ignorance des oreilles, qui ne

sont que sensibles , et composer des airs que l'on chante et que l'on répète avec plaisir.

Il faut espérer qu'enfin les premiers principes de l'art dramatique seront connus et sentis.

Le secret est d'abord de plaire et de toucher.

Ce ne sera pas en vain que la musique de *Mozart* , à l'Opéra , et celle de *Pasiello* , au théâtre des Bouffons , donne tous les jours aux compositeurs français des leçons harmonieuses.

O.

THÉÂTRE FRANÇAIS DE LA RÉPUBLIQUE.

CE théâtre n'offre point de nouveautés.

M.^{lle} *Bourgoing* est reçue à quart de part.

Baptiste aîné et *Michot* ont reparu tous deux avec succès. Le premier dans le *Glorieux* et la *Métromanie*, le second dans la *belle Fermière*.

THÉÂTRE DE LA RUE DE LOUVOIS.

DEPUIS quelques temps le théâtre de la rue de Louvois n'avait rien présenté de remarquable.

La pièce en répétition , quoique l'ouvrage de deux auteurs estimés , n'a eu qu'un succès médiocre. L'*Auberge de Calais* , avec moins de mérite peut-être , ne s'est jusqu'à présent soutenue au théâtre que par le jeu piquant et animé de *Picard*.

Les comédies transportées d'un autre théâtre ont été

plus heureuses. Le *Tom-Jones à Londres de Desforges*, et la *Nuit aux aventures de Dumaniant*, avec différents degrés de succès et d'estime, ont réussi au théâtre de la rue de *Louvois*, comme autrefois aux *Italiens* et aux *Variétés*. Mais rien de tout cela n'amenait l'affluence. Enfin la *Grande Ville* fut annoncée. La salle était pleine à cinq heures et demie; il resta plus de personnes en dehors qu'il n'y en avait en dedans, et l'on plaça moins de spectateurs que l'on ne renvoya de curieux. La séance fut orageuse, et le bruit des improbations fut prêt d'étouffer celui des acclamations. La seconde représentation fut plus tranquille, quoique plusieurs sifflets se soient fait entendre. Il paraît qu'à la *troisième*, où l'affluence était aussi grande qu'à la première, d'un côté, la turbulence des malveillants, de l'autre, le zèle inconsidéré des amis, ont causé quelques désordres. On a même répandu à ce sujet, contre la garde de Paris, des propos calomnieux que *Picard* s'est empressé de démentir.

On retrouve dans cet ouvrage la gaieté franche, le naturel et la vérité qui caractérisent le talent de *Picard*; mais on peut lui reprocher aussi toutes les négligences d'une facilité dont il devrait se défier davantage. Il s'occupe en ce moment à supprimer le cinquième acte. Pour énoncer notre opinion sur la *Grande Ville*, nous attendrons qu'elle ait reparu avec les corrections que l'auteur a lui-même jugées nécessaires.

O.

ANNONCES.

TRADUCTION libre des odes d'Horace, en vers français, suivie de notes historiques et critiques. 2 vol. in-8.° 7 fr. 50 c., et 10 fr. franc de port. A Paris, chez *Belin*, imprimeur, rue Saint-Jacques, n.° 22.

L'ACHILLEÏDE et les Sylves de Stace, traduites en français; par *P. L. Cormilïolle*, de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris, et traducteur de la *Thébaïde* du même auteur; avec cette épigraphe :

*Maroneique sedens in margine templi,
Summo animum, et magni tumulis adcano magistri.*

Lib. 4, Sylv. 4, v. 54.

2 vol. in-12, br. Prix, 4 fr., et 5 fr. 75 cent. franc de port. Paris, *Demoraine*, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n.° 99.

Cet ouvrage manquait à notre littérature, et était désiré depuis longtemps. Réuni à la *Thébaïde*, imprimée en 1783, il complète la collection des *Œuvres de Stace*, et celle des traductions des anciens poètes latins. Le *C. Cormilïolle* n'a rien négligé pour rendre son travail digne des regards du public et de l'accueil favorable que les gens de lettres ont fait à sa *Thébaïde*.

Trente-cinquième suite de la *Notice de l'Almanach sous verre*; pour l'an 10 de la république française: contenant les découvertes, inventions ou expériences nouvellement faites dans les sciences, les arts, les métiers, l'industrie. Cette brochure, grand in-4.° à deux colonnes, paraît tous les ans. Prix, 1 fr. 20 cent., et 1 fr. 50 cent. franc de port. La collection complète, 25 fr., et 28 fr. 50 cent. franc de port. Paris, *Demoraine*, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n.° 99.

Trente-cinq ans d'existence prouvent suffisamment en faveur de ce recueil. Formé avec soin, on n'y trouve que des faits exacts, instructifs, et d'une utilité directe.

Il est remarquable, cette année, par plusieurs morceaux très-curieux en *physique, médecine, chirurgie, etc.*

HISTOIRE d'Agathon, traduction nouvelle et complète, faite sur la dernière édition des *Œuvres de M. Wieland*; par l'auteur de *Pietro d'Alby* et *Gianetta*. 3 vol. in-12. Prix, brochés, 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port par la poste. — A Paris, chez *Maradan*, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n.º 16.

LA Morale en action, ou Elite de faits mémorables, de contes moraux, d'apologues et d'anecdotes instructives propres à faire aimer la sagesse, à former le cœur des jeunes gens, par l'exemple de toutes les vertus, et à orner leur esprit des souvenirs de l'histoire. Ouvrage utile aux élèves des écoles centrales, militaires, des collèges et maisons d'éducation de l'un et l'autre sexe. 1 vol. in-12 de 324 pages. Prix, 2 fr. et 3 fr. franc de port. Chez *Michel*, libraire, hôtel Longueville, près le Carrousel, et *Batillot jeune*, libraire, rue Hautefeuille.

PRINCIPES d'économie politique, ouvrage couronné par l'Institut national, dans sa séance du 15 nivose an 9 (5 janvier 1801); et depuis revu, corrigé et augmenté par l'auteur; par *N. E. Canard*, ancien professeur de mathématiques à l'école centrale de Moulins. 1 vol. in-8.º de 250 pages. Prix, 3 fr. br., et 3 fr. 50 c., franc de port par la poste. A Paris, chez *F. Buisson*, libraire-imprimeur, rue Hautefeuille, n.º 20.

NOUVEAU traité du change, contenant un cours complet d'opérations et d'arbitrages de banque, un traité du pair des changes étrangers, et de la valeur intrinsèque et numéraire des monnaies, etc.; par *Edm. Degrange*, auteur de la *Tenue des livres*, rendue facile, professeur et arbitre en matière de commerce, à Bordeaux. Vol. in-8.º de 404 pages. Prix, 5 fr. 25 cent., et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez *Hocquart*, libraire, rue de la Harpe.

ANNOTATIONS sur le projet de code civil ; par *Fr. Robert*, de la Côte-d'Or, géographe, de l'Institut de Bologne, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, ancien député de la Côte-d'Or, au conseil des Cinq-cents. Paris, chez *Charles Pougens*, quai Voltaire, n.º 10. 1801.

HISTOIRE des quatre espagnols ; par *F. L. C. Montjoye*. Nouvelle édition revue et augmentée. 4 vol. in-12. Prix, 7 fr. 50 cent., et 10 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez *Lenormant*, libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. An 10—1801.

PENSÉES de Cicéron en trois langues, sur trois colonnes ; traduction en italien, par *Dessous* ; en français, par *d'Olivet*, avec le texte latin de *Cicéron*.

Ouvrage aussi instructif qu'intéressant, particulièrement destiné à l'instruction des jeunes gens. Un vol. in-8.º de 252 pages. Prix broché, 1 fr. 80 centimes, et 2 fr. 75 cent., franc de port pour les départements. Se trouve à Paris, maison de l'auteur, au *Dépôt des poudres d'Ailhaud*, rue Saint-Benoit, n.º 16 ; et chez *Nyon le jeune*, libraire, place des Quatre-Nations.

BIBLIOTHÈQUE française, ouvrage périodique, rédigé par *Charles Pougens*, membre de l'Institut national de France, de l'Institut de Bologne, etc. Deuxième année. A Paris, chez *Charles Pougens*, rédacteur, quai Voltaire, n.º 10 ; *Lamy*, quai des Augustins, n.º 26.

Il paraît, tous les 21 de chaque mois, un volume in-12 de 216 pages au moins, sur caractère Didot, n.º 9, interligné.

Prix de l'abonnement. Paris, l'année 21 fr.—Six mois 10 fr. 50 centimes. Les départements, l'année 27 fr.—Six mois 13 fr. 50 c.

On trouve dans la Bibliothèque française, l'analyse des ouvrages nouveaux en tout genre imprimés en France, et de tous les livres imprimés en français dans les pays étrangers.

208 MERCURE DE FRANCE,

Sciences exactes, Histoire naturelle, chimie, chirurgie, etc. *Cuvier, Desmarest, La Billardière, La Croix, Lassus, Valmont de Bomare*, membres de l'Institut; *Fortia d'Urban*, etc.

Economie politique et rurale : *Tessier*, de l'Institut.

Législation, politique : *Delamalle*, jurisconsulte *Paul Ustéry*, etc.

Histoire, antiquités, voyages : *Langlès, Laporte-Dutheil, Leblond, Mentelle, Emmanuel-Toulangeon*, membres de l'Institut; *Chardon Larochette, P. H. Murron, Ste.-Croix*, etc., etc.

Philosophie, littérature, poésie, théâtre, romans : *Molé, Sicard, Villeterque*, membres de l'Institut; *Boufflers, Ségur aîné*; Mesdames *Beaufort-d'Hautepoul, Henriette Bourdic-Viot, Louise-St-Léon, Antoinette Legroing-la-Maisonneuve, Hélène Maria Williams*, etc.

On souscrit aussi chez tous les directeurs de poste, et chez les principaux libraires de l'Europe.

ANALYSE des blessures d'armes à feu et de leur traitement, par *Pierre Dufouart*, officier de santé supérieur, et chirurgien en chef à l'hôpital militaire de Paris.— Paris, chez *Charles Pougens*, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n.º 10.

Cet ouvrage, comme le titre l'annonce, se partage en deux parties, et présente, dans un grand détail, une analyse théorique, appuyée sur les faits, et une pratique sage, fondée sur cette théorie. On y trouve l'empreinte de cet esprit méthodique, dont on sent de plus en plus la nécessité pour assurer les progrès des sciences, et dont l'influence s'est fait trop peu sentir jusqu'ici dans l'enseignement de la médecine externe en particulier. Ce traité, joint à celui des blessures, faites par les armes blanches que l'auteur nous promet, formera un cours complet de chirurgie militaire, et lui donnera des droits à la reconnaissance publique. Elle est la première récompense des guerriers qui versent leur sang pour la patrie, et de celui qui consacre à leur soulagement ses talents et son existence.

P O L I T I Q U E .

E X T É R I E U R .

SUITE du Précis sur l'état de l'Europe.

Nous continuerons le tour de l'Europe par la Pologne et la Turquie; l'un, enfant déshérité, l'autre, enfant bâtard de la grande famille européenne. Ces deux Etats, si opposés dans leurs mœurs et leur religion, sont, plus qu'on ne pense, semblables dans leur constitution; de-là la faiblesse de l'un et de l'autre; l'anéantissement de la Pologne déjà effectué, l'anéantissement inévitable de la Turquie, retardé par son éloignement et par des intérêts particuliers. D'autres Etats ont péri par les abus de leurs administrations; la Pologne et la Turquie périssent par des vices de constitution; tous deux peuvent offrir au publiciste un cours de politique pratique, à peu près comme ces cours de médecine clinique que l'on fait sur les malades eux-mêmes. Mais le lecteur nous permettra de lui rappeler ici des principes contenus dans quelques ouvrages politiques assez récents*, pour lui faire mieux sentir la vérité des principes dans la justesse de l'application.

La loi fondamentale de toute société est celle de l'unité de pouvoir, et la seconde, aussi nécessaire, aussi fondamentale que la première, est celle de la nécessité du ministère qui exécute l'action conservatrice du pouvoir envers le sujet. Ainsi il y a dans chaque

* Le divorce, considéré au dix-neuvième siècle.

société un chef, un ministère qui sert au chef, et des sujets qui sont le terme de la volonté de l'un et du service des autres. L'orgueil humain peut se révolter contre cette doctrine, mais la nature l'établit ou la rétablit partout : elle s'aperçoit, cette loi de l'unité de pouvoir, jusque dans les Etats qui s'en sont le plus écartés ; elle paraît même dans les corps législatifs où un seul propose la loi et vide le partage, dans les corps exécutifs ou les armées où un seul commande ; en sorte que le gouvernement populaire, chez un peuple nombreux, n'est qu'un Etat où l'on cherche qui sera le chef ; et si je voulais faire entendre à un enfant toute ma pensée par une comparaison familière, je lui représenterais le pouvoir dans ces gouvernements comme ces royautés de festin qu'on tire au sort.

Ces trois personnes sociales, le chef, le ministère, le sujet, doivent être homogènes ou de même nature, comme la *cause*, le *moyen* et l'*effet*. Elles ont deux manières d'être ; elles sont, au moins les deux premières, mobiles ou fixes, c'est-à-dire, électives ou héréditaires. Si le chef est électif, le ministère doit être électif ; si le chef est héréditaire, le ministère doit l'être aussi ; et, sous cette forme, il s'appelle *noblesse*. Nous ne prononçons point ici entre ces formes de gouvernement, et nous nous contentons d'exposer des faits.

Or, en Pologne et en Turquie, l'homogénéité des personnes sociales, ou n'a jamais existé, ou n'existait plus depuis longtemps ; et, quoique la manière soit différente dans l'un et dans l'autre Etat, le résultat a été le même pour tous les deux : je m'explique. Le pouvoir ou le chef, en Pologne, était devenu électif, et le ministère ou la noblesse était restée héréditaire. En Turquie, au contraire, le pouvoir était héréditaire et le ministère électif ; et de-là ces élévations subites

et fréquentes d'un jardinier du sérail, ou d'un *icoglan*, aux premiers postes de l'état; de-là, un double désordre : le chef électif, en Pologne, était devenu trop faible pour contenir dans de justes bornes le ministère héréditaire qui, écarté de sa destination naturelle, faisait des lois, au lieu de servir à leur exécution; et le roi n'était plus lui-même qu'un ministre, ou plutôt qu'un esclave. En Turquie, le chef héréditaire n'avait trouvé aucune limite à ses caprices dans la mobilité perpétuelle de tout ce qui existait autour de lui; et, dans ses volontés arbitraires plutôt qu'absolues, il n'avait plus été servi que par des esclaves ou des satellites. De-là le despotisme du chef en Turquie, et le despotisme du patriciat en Pologne; de-là le gouvernement tumultuaire des Turcs, et le gouvernement orageux des Polonais; de-là, en Turquie, ces soldats qui se révoltent et qui déplacent le pouvoir; et, en Pologne, ces luttes éternelles du chef et des grands qu'il voulait soumettre; de-là, dans ces deux Etats, l'anarchie, la misère, la dépopulation, la faiblesse, l'avilissement, la destruction. L'influence nécessaire des lois sur les mœurs, c'est-à-dire, de la société publique sur la société domestique, s'était fait sentir dans ces deux états et de la même manière. Le despotisme avait passé en Turquie de la famille dans l'Etat, et la polygamie, qui est le despotisme domestique, avait produit le despotisme politique; mais en Pologne, le despotisme était descendu de l'Etat dans la famille, et malgré le catholicisme dominant en Pologne, les dissolutions de mariage, pour empêchement dirimant, étaient devenues chez les grands une véritable polygamie; car quoique les femmes les provoquent même plus souvent que les hommes, elles n'en sont que plus esclaves, puisqu'elles le sont à la

fois des passions des hommes et de leurs propres passions. Ce sont ces abus , sur les sentences en nullité de mariage , qui ont fait dire , mais à tort , que le divorce était permis en Pologne. La religion y avait maintenu , là comme ailleurs , le principe général de l'indissolubilité du lien conjugal ; mais les passions des hommes qui n'étaient pas contenues par une autorité suffisante , faisaient du principe une application vicieuse.

Nous reviendrons ailleurs à la Turquie , et nous ne nous occuperons ici que de la Pologne.

La Pologne , convertie au christianisme dans le 10.^{me} siècle , et entourée , même encore aujourd'hui , de nations barbares ou de voisins inquiets , s'était rapidement formée , à l'aide de l'influence des deux causes les plus efficaces qui puissent agir sur une société , la religion et la guerre ; l'une , je parle de la religion chrétienne , qui perfectionne les mœurs ; l'autre , qui fortifie les âmes et les corps. Elle était parvenue à un haut degré de considération parmi les peuples du nord , et avait laissé bien loin derrière elle les *Borusses* , devenus depuis les prussiens , et les Moscovites ou les Russes.

Les Jésuites s'y étaient introduits ; et , soit l'extrême richesse des premières maisons de Pologne qui leur permettait de faire donner à leurs enfants une éducation soignée , soit l'habitude , commune à presque tous les Polonais , de parler latin , qui les disposait à l'étude de la littérature ancienne et à celle des lois , soit enfin leur gouvernement où le talent de la parole et la pratique des affaires donnaient de l'influence , il est certain qu'il y avait de l'instruction en Pologne , autant que de la valeur et de la générosité , et plus d'instruction peut-être chez les grands que partout ailleurs ; qu'elle a fourni à la littérature du nord des hommes distingués dans tous les genres de connais-

sances utiles et agréables , dans tous les arts de la guerre et de la paix. La Pologne avait donc en elle-même , et dans le caractère , et l'esprit de ses habitants , tous les moyens de civilisation et de politesse , s'ils n'eussent pas tous été rendus inutiles ou même funestes au bien du pays par une constitution vicieuse ; c'était un homme qu'un tempérament faible empêche de mettre à profit , pour son utilité personnelle , ses moyens naturels ou acquis. Il faut remonter aux causes de ce désordre , et c'est ici surtout que l'histoire , qui est la leçon des hommes , est aussi la leçon des sociétés.

Le pouvoir , en Pologne , fut de bonne heure héréditaire. A mesure que l'on remonte vers l'enfance des peuples , la société ressemble à la famille , au point de n'être plus qu'une famille , et c'est ce qui fait qu'on retrouve la loi de l'hérédité en usage dans les temps héroïques de la Grèce , les plus anciens gouvernements politiques dont nous ayons connaissance. A cet âge de la société , ces théories subtiles et composées de gouvernement , ce jeu de pouvoir où on le tire à chaque délibération comme une loterie , où chacun le cherche et le poursuit continuellement , et quelquefois sans pouvoir l'atteindre , ne pouvaient pas se présenter à l'esprit d'hommes simples accoutumés à respecter le pouvoir domestique dans le père de famille , et d'hommes violents qui , dans la simplicité native de leur bon sens , sentaient que cette pomme de discorde jetée au milieu d'eux y produirait des troubles effroyables , y anéantirait toute union et conséquemment toute force publique , et qu'après avoir été la risée de leurs voisins , ils finiraient par en devenir la proie. Les Polonais vécurent donc jusqu'en 1572 , et presque sans interruption , sous le gouvernement héréditaire des deux races vénérées des *Piast* et des

Jagellons * (cette dernière était passée de la Lithuanie en Pologne). Ce fut sous leur conduite que la Pologne combattit, et souvent avec avantage, les chevaliers Teutons, les Borusses, les Moscovites et les Tartares ; car elle se trouvait aux postes avancés, dans cette guerre longue et terrible, que le mahométisme et l'idolâtrie du nord ont déclarée à la chrétienté depuis que la guerre contre le christianisme a cessé au midi par la destruction de l'empire romain. On n'a pas assez remarqué cette lutte sanglante de la barbarie contre la civilisation, qui a été marquée par des accidents si extraordinaires, et par le plus extraordinaire de tous, les invasions des Normands et les croisades. La Pologne nous fournira à ce sujet des réflexions intéressantes. Lorsque la race des *Jagellons* s'éteignit, les opinions des Hussites de Bohême, renouvelées et étendues par Luther, avaient ébranlé partout, et surtout au nord de l'Europe, le principe de l'obéissance, et fait perdre de vue la nature du pouvoir politique, là même où elles n'avaient pas changé le culte public.

Les nobles Polonais, déjà puissants par leurs richesses, profitèrent de l'extinction de la famille régnante pour envahir l'exercice du pouvoir. Ils cessèrent d'être nobles, *ministres*, c'est-à-dire, *serviteurs*, et devinrent patrieciens, ou pouvoir eux-mêmes, puisqu'ils en disposèrent par l'élection, et y nommèrent, pour la forme, quelques princes étrangers, ou même quelques-uns d'entre eux ; mais ils crurent le donner, et ne firent jamais que le céder ou le vendre. Les maisons souveraines voisines de la Pologne, la regardaient, ou peu s'en faut, comme un apanage pour leurs cadets. La Suède, la Saxe, la Russie, la Tran-

* On croit que ce sont les mêmes que les *Gallizins* de Russie.



sylvanie, et même la France, donnèrent, à force d'argent et d'intrigues, ou voulurent donner des dictateurs à cette turbulente république. A Rome, ces magistrats, nommés seulement pour les dangers pressants, étaient toujours des hommes d'un grand talent, et souvent des hommes d'un grand génie que faisait éclore un gouvernement toujours armé, où toutes les grandes passions étaient sans cesse en haleine ; au lieu qu'en Pologne, une fermentation intérieure, fruit de la corruption des diètes et de l'intrigue des cours étrangères, ne pouvait produire que des hommes médiocres, s'ils étaient choisis parmi les Polonais ; et presque la seule circonstance où ils aient nommé d'eux-mêmes un grand homme, c'est lorsque le danger commun réunit tous les esprits en faveur de Sobieski.

L'état de faiblesse, toujours croissant, où cette forme de gouvernement retenait la Pologne, n'était pas indifférent à des voisins longtemps balancés et souvent humiliés par ses succès. Il était dans l'ordre de cette politique qui s'est établie depuis quelques siècles en Europe, que ces mêmes voisins, loin d'aider cette malheureuse nation à sortir de l'état d'enfance où elle était retombée, cherchassent à l'y retenir ; entreprise d'autant plus facile, que la liberté en était le prétexte, et l'argent le moyen, l'argent dont ces Grands fastueux étaient avides pour le dépenser, plus que les avares ne le sont pour l'entasser. C'était toujours pour maintenir la liberté dans les diètes, et conserver à la nation son indépendance, que les étrangers faisaient entrer en Pologne les troupes qui l'asservissaient et y commandaient la liberté des suffrages. Ils élevaient un parti opposé ; et des confédérations sans unité ne manquaient jamais de se former, appuyées par des troupes sans discipline. Le principe était le même de part et d'autre. Tous voulaient élire le chef : ils ne différaient que sur la personne, et

cette personne, quelle qu'elle fût, nommée par les uns ou par les autres, sous condition qu'elle serait l'esclave d'un parti et l'ennemi de l'autre, revêtue de la pourpre royale, mais chargée d'une couronne d'épines, et tenant un rozeau pour sceptre, montait sur ce trône chancelant au dessus des abymes, et y traînait dans les dégoûts et les douleurs une vie inutile à sa gloire, fatale à son repos, et toujours sans fruit pour le bonheur de la Pologne.

L'anarchie religieuse précéda à la fois et suivit l'anarchie politique. La Pologne était sincèrement attachée au culte dominant en Europe, et même la religion chrétienne était chargée de la tutelle dans les minorités périodiques de cette société. L'archevêque de Gnesne, primat du royaume, prenait les rênes de l'Etat à la mort du roi, et gouvernait pendant l'interrègne; institution sublime, qui mettait la nation sous la garde du pouvoir général de la chrétienté, lorsque son pouvoir particulier était suspendu, ainsi que dans une famille, le pouvoir domestique, à la mort du père, retourne à l'aïeul; institution très-politique, puisqu'elle attribuait l'exercice du pouvoir à des fonctions qui n'avaient d'autre force que celle que leur donnait le respect des peuples, et qu'elle en empêchait ainsi l'usurpation violente, si facile dans un temps d'interrègne et de faction. Mais toutes les sectes rivales entre elles et ennemies du culte dominant, grecs non-unis, ariens et sociniens, sous le nom de frères Polonais, anabaptistes, luthériens, d'autres sectes occultes et plus dangereuses avaient germé en Pologne et y formaient le parti nombreux des *dissidents*. Pour combler les maux de ce malheureux pays, une immense population de juifs s'y était emparée de toutes les branches de commerce et de tous les débouchés de l'industrie. Les plus riches d'entre eux ruinaient les grands seigneurs par leurs avances; les plus pauvres, à l'affût, de tous

les moyens de gagner, ôtaient au peuple le travail, et, par conséquent, la subsistance, et ils mettaient sous les yeux de tous, le spectacle continuel de cette activité prodigieuse pour acquérir de l'argent; de cette industrie usuraire et cruelle qui spécule sur la détresse particulière comme sur les malheurs publics, sur les haillons de l'indigence comme sur les revenus de l'État, ne connaît aucun sentiment de générosité, et étouffe ainsi toutes les vertus privées et publiques.

Cet état de choses ne pouvait durer. Le règne si agité du dernier roi, le plus aimable et le plus instruit des hommes, annonçait assez que la maladie tirait à sa fin, et que le moment fatal était arrivé où une nation, depuis longtemps avertie par ses troubles intérieurs, et toujours inutilement, de revenir à l'ordre dont elle s'est écartée, tombe dans la crise inévitable qui l'y ramène.

(La suite aux numéros prochains).

*DE Dresde et de ses environs **

Dresde a perdu environ un cinquième de sa population depuis la guerre de 1756, mais ses édifices se sont agrandis et perfectionnés.

Celui qui frappe le plus un étranger, c'est l'église catholique ** située près du pont, assurément l'un des plus beaux temples de l'Allemagne, quoique l'architecte se soit écarté des formes qui passent aujourd'hui pour règles et pour modèles. C'est un bâtiment oblong que surmonte un toit plat, couvert de cuivre et entouré d'une double galerie ornée de plus de cinquante statues. Le clocher est rond, élané et à trois étages; chacun d'eux est entouré de colonnes élé-

* Voyez le N.^o XXIX où nous avons déjà parlé de Dresde.

** On sait que l'électeur est catholique, et le peuple protestant; le culte s'exerce alternativement dans la même église, selon l'un et l'autre rit.

218 MERCURE DE FRANCE,

gantes. On monte jusqu'au dernier étage par une rampe de fer artistement placée entre les colonnes. On admire également et la beauté de l'ensemble, et la richesse des détails. Un tableau magnifique du célèbre Mengs, orne le maître-hôtel; il représente l'Ascension. Une douzaine de personnages paraissent agités de mouvements divers : l'expression est aussi naturelle que les contrastes sont heureux. Aux traits doux et majestueux de la figure principale, à ces torrents de lumière qui l'entourent, on reconnaît aussitôt le Dieu sauveur qui rentre en possession de sa gloire. On voit, dans une chapelle à droite, un calvaire que tout être sensible contemple avec une émotion profonde, quelle que soit d'ailleurs sa croyance. Mais ce qui attire surtout la foule, c'est l'excellente musique de la chapelle de l'électeur; il suffit de nommer un Naumann, un Schuster, un Scidelmann *. A l'exception de Rome et de Naples, aucune capitale de l'Europe ne possède une musique d'église comparable à celle de Dresde.

Quoique l'auteur des *Lettres sur Dresde* paraisse, en général, n'offrir à ses lecteurs que les résultats d'observations multipliées et sûres, on a peine à croire qu'il ne se soit pas glissé quelques erreurs dans son ouvrage. Par exemple, on lit dans la lettre XXV : « Sur une douzaine d'enfants, vous en trouverez toujours trois ou quatre qui sont estropiés, déhanchés, et dont le corps ou les jambes sont difformes. La pâleur de leur visage, au lieu de ce charmant coloris, partage ordinaire des enfants bien constitués, l'œil morne et déjà éteint quand il est à peine ouvert, la fatigue qu'ils éprouvent à suivre leurs petits camarades, tout cela vous déchire le cœur... » Et cependant l'auteur observe plus bas : « qu'il n'est peut-être

* D'après le calendrier de la Cour pour cette année, l'électeur souloit jusqu'à 67 musiciens.

pas de ville en Allemagne, Berlin excepté, qui offre un plus grand nombre d'individus des deux sexes, distingués par une taille haute, svelte et avantageuse. Cette observation rend presque incroyable ce qu'il dit de la proportion des enfants mal conformés avec ceux qui ne jouissent pas d'une bonne conformation. Cette proportion déjà si étonnante, l'est cependant bien moins que celle qu'il établit entre les enfants trouvés et les enfants avoués. Il assure que le nombre des premiers est à celui des seconds comme un est à quatre; chose inouïe, surtout dans un pays dont les habitants sont généralement aisés.

Peut-être l'auteur n'aurait pas dû établir ces proportions, sans y mettre le ton du doute.

On ne peut que partager son opinion sur le défaut de casernes dans une ville comme Dresde. Il en résulte que le soldat est logé, ou plutôt relégué chez le citadin auquel il est à charge, et que celui-ci, pour alléger son fardeau, loge le défenseur de la patrie aussi mal que possible.

On trouve aussi une véritable sagesse dans ses observations sur la manière dont sont employés et gardés les forçats. Bien vêtus et bien nourris, distingués par une certaine décoration en fer qu'ils portent à la jambe gauche, ces malheureux soignent la propreté des rues. Ils finissent par acquérir une sorte de politesse et de civilisation; la morale et la société y gagnent également; trop souvent ailleurs ils sont perdus pour l'une et pour l'autre.

Enfin, dans plusieurs lettres, et spécialement dans la 17.^e et la 21.^e, l'auteur rend un juste hommage à l'électeur actuel, vrai père de ses sujets, et il repousse avec horreur les reproches qu'ont osé faire à ce souverain, des hommes qui ne peuvent s'accoutumer à voir le talent de gouverner, là où ils sont forcés de reconnaître des vertus.

I N T É R I E U R.

C O R P S L É G I S L A T I F.

LES séances sont comme suspendues, ou du moins l'intérêt est presque nul en ce moment. Aux termes de la constitution (art. 27 et 31) un cinquième des membres du corps législatif et du tribunat doit sortir chaque année; le premier renouvellement (art. 38) doit avoir lieu dans le cours de l'an X; cette mesure va s'exécuter. Le sénat, auquel appartient le droit d'élection, désignera nominativement les quatre cinquièmes qui doivent rester.

On ne parle pas du congrès d'Amiens: on lit seulement dans les papiers anglais que des courriers sont partis de Londres pour cette ville et pour Paris, à l'issue d'un conseil de cabinet, tenu le 5 janvier, dans lequel les articles du traité définitif ont été pris en considération.

Tous les regards se tournent vers Lyon. On s'attend à de grands résultats d'une convocation si solennelle. La consulta, dit-on, a ouvert ses séances.

Le premier consul, parti de Paris le 19 nivose, à une heure du matin, a couché à Lucy-les-bois; le 20, il a dîné à Autun, et couché à Châlons: il est arrivé à Lyon le 21, à huit heures du soir. Les autorités constituées de la ville, 150 jeunes lyonnais à cheval, tous les corps militaires, les préfets des départements méridionaux, une députation considérable de la consulta cisalpine, et un concours immense de peuple, réunis aux ministres des relations extérieures et de l'intérieur, ont été à sa rencontre, jusqu'à une lieue de la ville. Il a été reçu aux acclamations de tous, et a recueilli sur toute sa route les témoignages multipliés de l'affection et de la confiance dont jouit le gouvernement.

Le 22, à midi, toutes les autorités constituées du département et de la ville, ainsi que les corps militaires, dont un grand nombre revenant d'Égypte, ont

été présentés au premier consul. Il a reçu ensuite des députations du commerce et des sociétés savantes ; il a entretenu chacune d'elles de leurs intérêts, de leurs travaux, et il leur a donné l'assurance de l'empressement du gouvernement à favoriser leurs efforts et à en assurer le succès. Il a pareillement reçu et entretenu en particulier chacun des préfets des départements méridionaux convoqués ici, et s'est occupé avec eux de ce qui concerne leur administration.

Après cette première partie de l'audience, le premier consul a reçu les membres de la consulte extraordinaire, au nombre de 450, et, dans leur propre langue, les a entretenus des changements dont ils s'occupaient dans l'organisation de leur république, du respect qu'ils devaient prendre pour eux-mêmes en devenant une nation libre, et des devoirs qui en résulteraient pour eux ; les exhortant à mettre au premier rang le maintien des propriétés et le respect pour la religion. Cette seconde audience a duré jusqu'à six heures, et tous les membres de la consulte ayant recueilli cette nouvelle preuve de l'intérêt que le gouvernement français porte à l'indépendance de leur pays, se sont retirés avec une joie qui éclatait de toutes parts, et qui aura été pour eux un encouragement à consommer leurs travaux de la manière la plus conforme au véritable intérêt de la Cisalpine.

Dans la soirée, le premier consul s'est rendu au spectacle, où l'on jouait *Méropé*, et les acclamations sans cesse répétées des spectateurs, les illuminations générales qu'il a trouvées à sa sortie, comme le jour précédent, l'ont fait jouir avec transport de l'attachement et de la confiance qu'inspire le gouvernement à tous les habitants de cette cité, si intéressante par ses malheurs, par son dévouement, par les efforts renaissans de son commerce, de son industrie manufacturière, et par toutes les espérances qu'ils donnent pour la prospérité même du commerce extérieur de la république.

On ne saurait dire assez combien, parmi les transports qui ont éclaté ici, ont été remarquables ceux des troupes qui arrivent d'Égypte.

Le cardinal Bellinzone, envoyé du pape à la consulta,

et député à la même consulta comme évêque de Cessenne, a diné, le 22, avec le premier consul.

Le premier consul sera de retour à Paris dans la première décade de pluviose.

Le gouvernement provisoire de la république lucquoise a fait publier, le 26, la nouvelle constitution de ce pays.

Le C. Reding, membre de la diète helvétique et premier landman, vient de quitter Paris pour retourner en Suisse. Tout porte à espérer que les autorités actuelles de ce pays prendront des mesures telles qu'il aura un gouvernement stable et définitivement constitué, qui le replacera au nombre des puissances de l'Europe.

Les journaux anglais publient des nouvelles désastreuses de Saint-Domingue, en date des 25 et 30 octobre. Une armée de nègres se serait révoltée, aurait entrepris d'incendier le Cap-Français, massacré les blancs et même les noirs revêtus de quelque autorité... enfin le chef des rebelles serait arrêté. On doute beaucoup de l'authenticité de ces nouvelles.

N O M I N A T I O N S.

Le C. Daguesseau, président du tribunal d'appel, séant à Paris, est nommé ministre plénipotentiaire en Danemarck.

Le C. Treilhard, vice-président de ce tribunal, remplace le C. Daguesseau, et est lui-même remplacé par le C. Agier, juge au même tribunal.

Le C. Merlin de Douai est nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, en remplacement du C. Bigot-Préameneu.

Le C. Jean-Bon-Saint-André, est nommé préfet du département du Mont-Tonnerre, commissaire-général dans les départements de la rive gauche du Rhin, en remplacement du C. Jollivet, qui reprendra ses fonctions au conseil d'état.

Le C. Desmeuniers, tribun, est nommé membre du Sénat.

Le C. Duquesnoy a publié récemment un ouvrage intitulé : *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres* ; par *Jérémie Bentham* *. Nous en rendrons compte dans un prochain Numéro. Nous jetterons un coup-d'œil sur les établissements qui se multiplient si heureusement pour le soulagement des pauvres, et qui font espérer l'extirpation de la mendicité.

On sait que l'institution des *conseils généraux* a pour but de constater, chaque année, l'état de leurs départements respectifs, sous tous les rapports que peut embrasser l'administration. Ils font connaître au gouvernement leurs besoins et leurs vœux, et lui indiquent les moyens d'y satisfaire. La session de l'an 8 offrit peu de résultats utiles, et l'on en conçoit facilement les raisons. Le 18 brumaire lui-même ; une première année nous apprit que nous existions encore : une seconde nous permit de reconnaître comment nous existions. Aussi le travail de l'an 9 est bien supérieur au précédent. Il présente plus d'objets d'une utilité générale ; il offre des vues saines sur les contributions, le commerce, les arts, l'agriculture, les hospices, les maisons d'instruction, le culte public, etc. « Du dépouillement de tous les procès-verbaux, dit le ministre dans son rapport aux consuls, il résulte une vérité consolante : c'est que toutes les parties de l'administration s'améliorent chaque jour, et que, peut-être, pour arriver au degré de perfection où tendent tous nos efforts, il ne faut plus que le mérite, à la vérité, le plus rare de tous, celui de savoir attendre. Une nation ne prospère que par la pratique des bonnes institutions ; mais ces institutions ne sont pas seulement le résultat d'une loi, ni le produit d'un arrêté ; elles sont l'effet naturel d'une bonne morale publique, et du sentiment du bonheur chez le peuple : elles naissent surtout de l'amour et du respect pour le gouvernement. »

Le ministre publie aujourd'hui l'analyse de tous les procès-verbaux de la dernière session **. L'ordre observé

* A Paris, chez *Henrichs*, rue de la Loi.

** A Paris, de l'imprimerie de la République.

dans cette analyse devra servir de modèle au travail de l'an 10. Une marche uniforme pour tous les départements, constante pour toutes les années, doit donner au gouvernement toutes les lumières qu'il sollicite avec tant de courage. L'ensemble offrira les renseignements les plus précieux à l'administrateur, à l'écrivain politique, et doit intéresser tout français jaloux de connaître sa patrie.

Nous ferons connaître, quand l'occasion s'en présentera, ce qui concerne chaque département, l'opinion des conseils généraux sur les divers objets qui intéressent la religion et les sciences, l'agriculture et le commerce, etc. Nous n'en donnerons ici qu'une légère idée.

Par exemple, à l'article du *culte public*, on lit :

ARRIÈGE. La majorité des habitants tient au culte de ses pères, presque autant qu'à la vie.

DORDOGNE. Laisser la plus grande latitude au culte religieux. Exempter les ecclésiastiques de tout serment relatif à leur ministère.

CALVADOS. Les habitants aiment leur religion. Ils regrettent les jours de repos consacrés par elle : ils regrettent ces jours où ils adoraient Dieu en commun. Leurs temples étaient pour eux des lieux de rassemblement où les affaires, le besoin de se voir, de s'aimer, réunissaient toutes les familles et entretenaient la paix et l'harmonie. Ils forment hautement le vœu de voir renaître ce temps de bonheur pour eux. Le gouvernement, loin de s'en alarmer, y trouverait un grand avantage : s'il protège la religion, la religion à son tour le soutient et l'affermi, etc., etc., etc.

LANDES. Les ministres du culte catholique ne sont pas exempts de reproches ; une surveillance active peut seule tranquilliser les citoyens paisibles.

On peut juger par-là, que les opinions ont été émises avec une grande franchise, qu'elles ont été recueillies de même ; c'est ainsi qu'un gouvernement veut et fait le bien. C'est en connaissant toutes les opinions et tous les vœux, qu'il pourra peut-être trouver le moyen de ramener tous les Français à l'union religieuse et politique.

COURS historique et élémentaire de peinture , ou Galerie complète du Muséum central de France ; par une société d'amateurs et d'artistes.

Cet ouvrage , conçu depuis longtemps , mais retardé par les circonstances , a pour but de faire connaître les compositions les plus célèbres , le caractère des auteurs , et les particularités qui les distinguent , et d'enseigner aux jeunes artistes la route qu'ils doivent suivre pour les atteindre. Chaque livraison , grand format *in-8.* , sera accompagnée d'un texte descriptif et raisonné , rédigé par le C. *Caruffe* , peintre. On fera sentir les beautés et les défauts des principaux ouvrages. Cette analyse donnera lieu à des digressions sur le dessin , la perspective , l'anatomie , le coloris , l'art en général , les différents genres en particulier , sur la nature , le beau idéal et la poésie de la peinture. Les planches seront exécutées avec précision. Elles ne sont confiées qu'à des artistes d'un mérite reconnu , parmi lesquels sont déjà les citoyens Duplessi-Bertaux , Masquelier , Paquet , Coigny , etc. , pour les figures ; Pillement fils et Dessaux , son élève , pour le paysage ; Delaporte et Réville , pour l'architecture.

Telles sont les promesses. Une gravure jointe au Prospectus , et qui représente *St. Paul prêchant à Ephèse , et faisant brûler les livres profanes* , annonce qu'elles seront fidèlement remplies. Il paraîtra par mois une livraison d'estampes , avec le texte explicatif. Chaque livraison sera composée de 5 tableaux et d'une statue. Le prix est de 8 francs , sur papier fin , nom de Jésus , et de 12 francs , sur papier vélin. La première paraîtra en ventose. On souscrit à Paris , chez Filhol , graveur et éditeur , rue Sainte-Hyacinthe , n.º 684 , et chez les principaux libraires de Paris , des départements et de l'étranger.

La partie typographique est d'une grande beauté ; elle est du C. Gilié , rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Le Muséum national d'histoire naturelle a fait une perte qui sera difficilement réparée. L'éléphant mâle est mort le 17 nivose. Son examen anatomique a été confié au C. Cuvier ; des peintres habiles doivent en représenter toutes les parties , jusqu'à présent peu connues.

226 MERCURE DE FRANCE,
INSTITUT NATIONAL.

Séance publique du 15 nivose an 10.

P R I X.

Dans la séance publique du 15 germinal an 8, la classe de littérature et beaux-arts avait proposé pour sujet de prix qu'elle devait décerner le 15 nivose an 10, la question suivante :

Analyser les rapports qui existent entre la musique et la déclamation.

Déterminer les moyens d'appliquer la déclamation à la musique, sans nuire à la mélodie.

Le prix a été donné au mémoire portant pour épigraphe :

Incedo per ignes.

(HORAT).

L'auteur est le C. FRAMERY, homme de lettres.

Extrait de la notice des travaux de la classe des sciences mathématiques et physiques.

Pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, les membres de la classe ont particulièrement dirigé leurs travaux vers les progrès de la physique expérimentale, de la chimie, de la minéralogie, de la botanique et de l'agriculture.

Le C. Volta, professeur de Pavie, est venu leur communiquer les résultats de ses nombreuses recherches sur la nature des phénomènes auxquels on a donné le nom de *phénomènes galvaniques*, parce que les premiers de ces effets que l'on a découverts, ont été observés par feu le physicien *Galvani* *.

Une commission, composée des CC. Laplace, Coulomb, Hallé, Monge, Fourcroy, Vauquelin, Pelle-

* Nous avons souvent parlé du galvanisme dans nos précédents numéros, et particulièrement dans les numéros XXIV et XXXIV.

tan, Charles, Brisson, Sabathier, Guyton et Biot, a répété les principales expériences de Volta, et avant de présenter à la classe le tableau général qui comprendra toutes les découvertes des physiciens français au sujet du galvanisme, elle a désiré exposer la théorie du savant de Pavie.

D'après le rapport fait, au nom de cette commission, par le C. Biot, le C. Volta annonça le premier que lorsque, dans les expériences galvaniques, on voit des contractions musculaires excitées par le contact d'un arc métallique, ces contractions, que l'on avait regardées comme la partie la plus importante du phénomène, n'étaient que l'effet de l'action électrique produite par le contact des métaux dont l'arc exciteur était formé. Le C. Volta a depuis fait connaître un grand nombre d'autres faits; il en a composé une théorie très-ingénieuse et dont les bases paraissent invariables. Parmi les phénomènes dont l'ensemble forme cette théorie, celui dont les autres découlent consiste dans le changement qu'éprouve l'électricité de deux métaux différents, isolés, et qui, n'ayant que leur quantité d'électricité naturelle, sont mis en contact: lorsqu'on les retire du contact, l'un est positif, et l'autre négatif. L'action subsiste aussi longtemps que le contact dure; mais son intensité n'est pas la même pour tous les métaux.

Le professeur de Pavie croit que non-seulement les métaux, mais encore, suivant beaucoup de probabilités, tous les corps de la nature exercent une action réciproque sur leurs électricités respectives, au moment de leur contact. Il a montré ensuite la grande influence qu'avait sur le développement de l'électricité métallique, l'intervention d'une substance mouillée ou d'un conducteur humide placé immédiatement au bout d'une lame composée de deux métaux différents. C'est en multipliant cette succession de deux métaux

différents et d'un conducteur humide, en plaçant plusieurs fois et alternativement au dessus l'une de l'autre une paire de lames métalliques différentes l'une de l'autre et une substance mouillée, que le C. Volta a construit sa pile ou colonne électrique, qui dorénavant portera son nom, comme le portent depuis longtemps le condensateur et d'autres instruments précieux aux physiciens qui s'occupent d'électricité. Il a facilement expliqué les phénomènes que produit cette pile, en appliquant à ses diverses parties, ce qu'il avait déjà exposé au sujet des deux lames métalliques suivies d'une substance humide. Il a considéré sa colonne comme isolée, et il a fait voir que les quantités d'électricité croissent pour chacun des éléments de cette pile de la base au sommet, dans une progression arithmétique dont la somme est égale à zéro. Il a montré que, lorsque le nombre des éléments est pair, la pièce inférieure et la pièce supérieure sont également électrisées, l'une en plus et l'autre en moins; qu'il en est encore de même de toutes les pièces prises à égale distance des extrémités de la pile; qu'avant de passer du positif au négatif, l'électricité devient nulle, et que les deux pièces qui jouissent de l'électricité naturelle se trouvent au milieu de la pile.

Le C. Volta a prouvé ensuite que, lorsque la colonne n'est point isolée, les quantités d'électricité des différents éléments qui la composent, croissent dans une progression arithmétique, dont le dernier terme est d'autant plus fort, et la somme d'autant plus grande, que le nombre des paires métalliques est plus considérables, et que l'action de la colonne peut être amenée ainsi au degré nécessaire pour faire éprouver des commotions très-sensibles, donner des étincelles, charger une bouteille de Leyde, et produire, d'une manière très-marquée, d'autres phénomènes électriques.

Il a cru devoir diviser les conducteurs *galvaniques*

ou *électriques* en deux classes ; la première comprend les corps solides, et la seconde les substances liquides. Sa pile ne peut être construite que par un mélange convenable de corps appartenants à ces deux classes ; il est du moins impossible de la former uniquement avec des substances de la première.

Le même savant a pensé que les acides et les dissolutions salines favorisent l'action de sa colonne, principalement parce qu'ils augmentent la propriété conductrice de l'eau dont on imbibe les pièces non métalliques, et il a considéré l'oxydation qu'éprouvent les pièces de métal, comme établissant un contact plus étroit entre les éléments de la pile, et rendant son action plus continue, ainsi que plus énergique.

Le C. Biot a terminé son rapport par faire observer de nouveau comment la théorie du C. Volta réduisait tous les phénomènes galvaniques à un seul, au développement de l'électricité métallique par le contact des métaux.

C'est à la suite de ce rapport, que les commissaires, rappelant une proposition qui avait été faite quelques jours auparavant par un des membres de la classe (le C. Bonaparte), ont présenté un projet d'arrêté que la classe a adopté, et d'après lequel elle a donné au C. Volta une médaille d'or, comme une marque de son estime particulière, et du désir qu'elle a de voir les savants étrangers lui communiquer le résultat de leurs travaux.

(La suite aux numéros prochains).

Le C. Desessarts, homme de lettres et libraire, place de l'Odéon, vient d'acheter des héritiers de *Thomas*, les manuscrits qui contiennent les œuvres posthumes de cet académicien. Elles formeront 2 vol. in-8.^o ou 2 vol. in-12 ; on les vendra séparément ou réunis à la collection complète de ses œuvres que le même libraire

fera paraître incessamment. Outre 6 chants du poème épique, *la Pétréide*, les 2 vol. contiendront une traduction en vers de la satire des *Vœux*, de Juvénal; un traité de *la Langue poétique*, et des *Mélanges*, tant en prose qu'en vers.

Le fils du célèbre *Larater*, auteur du *Traité de la Physiognomonie*, annonce un tome 4.^{me}, faisant suite aux 3 vol. in-4.^o de la belle édition de cet ouvrage. On souscrit chez le C. Royez, libraire, rue de Thionville, n.^o 20.

Le même libraire ouvre une souscription pour réimprimer un ouvrage publié à Londres en 1800. C'est un choix d'extraits et même d'ouvrages entiers, en prose et en vers, des meilleurs écrivains français, sous le titre de *Bibliothèque portative*; en payant 6 fr. d'avance, on s'assurera les 4 vol. in-8.^o qui coûteront 24 fr.— Il ne faut pas les confondre avec les petites *Bibliothèques portatives* dont il distribue des prospectus, et qu'il annonce pour étrennes: celles-ci sont de jolies boîtes, sous la forme d'un grand volume qui en renferme 25 à 50 en petit format, tous reliés élégamment, et qu'on choisit soi-même.

Lettres philosophiques sur la magie *! Ce titre est hardi: la philosophie et la magie, ces deux mots semblent se heurter, se repousser l'un l'autre. Depuis si longtemps, nous n'avions entendu parler de magie, ni de sorciers. Le 19.^{me} siècle allait oublier les *Trois-Echelles*, les *Gaufredy*, les *Grandier*, les *Diabes de Loudun*, etc., etc.; non qu'il n'y ait autant et plus que jamais des *devins*, *faiseurs de pronostics*, *astrologues*, *disetteurs de bonne fortune*, *bohémien*s et *bohémien*nes, *empoisonneurs*, *enleveurs d'hommes*, et autres gens de cette sorte, dont parlent les ordonnances, arrêts, jugements, auteurs célèbres, et naguere les journaux d'Angleterre et de France. Mais dans tout cela, on ne voit plus que des filoux, des brigands, des hommes enfin, et non plus des diables. On pourrait donner mille raisons graves ou plaisantes, de ce que *le siècle des lumières* nie obstinément les opérations

* A Paris, chez *Richard*, *Caille* et *Ravier*, libraires, rue Hautefeuille, n.^o 11. Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 v. franc de port.



et même l'existence de l'esprit infernal. Nous voyons les curieux, voire les philosophes, à l'ouvrage du C. Fiard, publié en l'an 9, et que nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt.

« Ces lettres affichées à Paris, dans les premiers jours d'août 1792, furent presque aussitôt retirées que livrées au public. La tourmente survenue à cette époque mit les esprits dans une agitation peu favorable à leur lecture, qui demande du calme. »

On voit d'abord que l'auteur y va franchement. Il ne prétend pas effrayer ou séduire les imaginations; il veut du *calme*, un grand amour pour la vérité, une saine logique; il se présente avec des autorités, des raisonnements, des faits; il croit rendre un grand service à la société en lui dénonçant le diable et ses suppôts, en lui prouvant, non pas précisément l'existence actuelle des sortilèges et des sorciers, mais du moins leur possibilité. Rien de plus louable que ses intentions. Il avoue tous les progrès de la physique depuis un siècle, les arts perfectionnés, les propriétés de la matière mieux connues, l'action étonnante de certains corps, leurs forces, leurs facultés, les causes et les effets du mouvement, toutes les découvertes, en un mot, qu'a faites et que peut faire la science des corps; mais en même temps, au nom de la *bonne philosophie*, avec les *de Thou*, les *Daguesseau*, les *Peiresc*, les *Gilbert*, les *Gassendi*, les *Bossuet*, les *Mallebranche*, les *Nicole*, les *Bayle*, avec les textes nombreux des lois divines et humaines, enfin avec l'ENCYCLOPÉDIE, il soutient qu'il serait insensé de ne pas croire que les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme magie.

On peut être tranquille aujourd'hui sur les conséquences de cette doctrine. Les tribunaux ne s'écarteront pas de la circonspection que leur recommande Montesquieu dans la poursuite de la magie. Le C. Fiard la recommande aussi: mais il a cru nécessaire de montrer que le diable n'était pas étranger à toutes les absurdités et friponneries de ce monde. Du reste, il ne s'est pas dissimulé à combien de fines plaisanteries, de sarcasmes ingénieux, de facéties et de bons-mots, il se dévouait d'avance. Il est si facile de ridiculiser des histoires de diables et de sorciers!

Pour nous, si nous prenons la question sous un point de vue général, il nous semble que dès longtemps le procès est vidé, et que d'abondant la révolution l'a jugé en dernier ressort : il est trop visible que le diable se mêle des choses d'ici-bas. Nier Dieu et le diable, nier l'un ou l'autre, c'est faire trop et trop peu d'honneur à l'espèce humaine. Depuis que l'histoire consacre les vertus et les crimes des hommes, leurs inconcevables folies, leurs délirantes fureurs, ou leurs actions sublimes, il s'est fait et s'est dit des choses si étonnantes, si surprenantes, si merveilleuses, si miraculeuses, si étourdissantes, si inouïes, si singulières, si extraordinaires, si incroyables, si imprévues, si grandes, si petite et si basses, si éclatantes, si secrètes, ajoutons, puisqu'enfin nous parlons sérieusement, on a vu tout à la fois, dans tous les temps, un tel excès de grandeur d'âme et d'avilissement, de résignation et de violence, de courage et de faiblesse, de liberté et de servitude, de raison et de démence, de douceur et de cruauté, que tout a été au dessus et au dessous de l'homme. Malesherbes ou Robespierre sur l'échafaud : sous des aspects si différents, je reconnais un Dieu, Qui punit le crime, et couronne la vertu.

Phalaris chauffant son taureau d'airain, Néron souhaitant que le peuple romain n'ait qu'une seule tête, Robespierre célébrant la fête de l'Être suprême, Marat au Panthéon, voilà l'œuvre du diable ; et Dieu nous préserve de ces hommes-diables. Je croirais volontiers qu'ils furent sorciers ; oui, sorciers, *hommes-liges de Satan*, comme dit Bayle, *qui lui vouent une obéissance sans réserve, et s'imaginent qu'afin de se maintenir dans ses bonnes grâces, il n'est rien tel que de faire mille crimes, de profaner les choses saintes, d'ôter la vie à des enfants, d'empoisonner ses amis, de voler les fortunes, de causer des maladies, etc., etc., etc.*

Nous n'avons rien dit du style, et ce n'est pas en effet le principal mérite de ces lettres, quoiqu'il soit ordinairement correct et simple ; mais la singularité et le grand nom du sujet, beaucoup de faits, d'autorités, de l'énergie et de la méthode dans la discussion, un vrai desir d'être utile, recommandent l'ouvrage aux lecteurs curieux, quelle que soit leur opinion pour ou contre le diable et ses affidés.

A. R.

SUITE de la Statistique du Département des Deux-Sèvres.

SAIN-T-MAIXENT est bâti sur le penchant d'une colline, et baigné par la Sèvre niortaise, qui n'est point navigable à cette hauteur, mais qui peut le devenir. La grande route de Paris à la Rochelle, par Niort, en traverse les faubourgs; celle d'Angers par Saumur, Thouars et Parthenay y aboutit également. Cette ville doit sa naissance à un monastère, fondé en 507, par le moine *Adjutor*, et autour duquel beaucoup de personnes pieuses vinrent habiter. Les manufactures de laine, notamment la bonneterie, furent en grande activité à Saint-Maixent, jusqu'à la guerre de la Vendée. Leur principal débouché était la Bretagne; mais les troubles ayant intercepté cette communication, les pays qui tiraient de Saint-Maixent ont pris l'habitude de s'approvisionner ailleurs; cependant les fabriques de cette ville occupent encore deux mille cinq cents individus; leur produit annuel est d'environ 200,000 francs en bonneterie, 30,000 francs en serges, et 3000 fr. en ras. Saint-Maixent a aussi des foires de bestiaux très-fréquentées. Il y avait autrefois un tribunal d'élection, un district et un évêché. Ces établissements sont détruits; et la population en souffre; elle n'est plus que de cinq mille habitants. Il reste un hôpital pour dix malades, susceptible d'en recevoir cent cinquante, si ses revenus étaient augmentés; il se soutient par un droit d'octroi sur la viande. La ville n'est pas jolie, mais elle est entourée de promenades très-agréables. Les habitants sont bous et honnêtes. La température y est douce; les vents dominants sont d'ouest et sud-ouest. Les fièvres printannières sont communes. Autour de Saint-Maixent, la campagne est de la plus grande richesse, et les bords de la Sèvre couverts de peupliers, offrent mille points de vues délicieux.

On trouve encore dans l'arrondissement de Niort,

et près de la Gâtine, *Chamdeniers*, dont les foires de bestiaux sont renommées, *Coulonges* et *Mauzé*.

Le sud-ouest de cet arrondissement consiste en marais ou en terres arides, pierreuses, de très-mauvaise qualité pour toute autre culture que celle de la vigne. Des propriétaires industriels y ont fait de grands établissements de ce genre; ils récoltent beaucoup de vin donnant de très-bonne eau-de-vie. Elle passe dans le commerce pour eau-de-vie de Cognac, et s'expédie pour la Hollande. Cette spéculation est très-favorable à la population, puisque trois arpents de vigne suffisent pour occuper et faire vivre une famille, tandis que trois cents arpents de la même terre, semée en grains, feraient une mauvaise métairie. Aussi voit-on les villages naître autour du propriétaire qui donne à ses capitaux cet emploi utile. Ce commerce d'eau-de-vie attire en France l'or de l'étranger, et sous tous les rapports, il mérite que le gouvernement veuille bien l'encourager. Planter en vignes fécondes des champs qui ne rapportaient au laboureur que tout au plus deux grains pour un, c'est un véritable défrichement qui devrait jouir pendant quelques années de l'exemption de contributions. Cette faveur, loin d'être perdue pour l'état, lui rendrait bientôt au centuple le montant de ses sacrifices.

Dans le marais, on recueille beaucoup de chanvres et lins. Cette culture aurait besoin d'encouragement; elle pourrait donner assez de matières pour établir à Niort une manufacture de toiles à voile, qui suffirait à l'approvisionnement de Rochefort et de la Rochelle.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Le quatrième arrondissement ne renferme aucune grande commune. Les plus considérables sont Melle, Chef-Boutonne et La Mothe-Sainte-Heraye.

Melle est très-ancien. Le recueil des ordonnances nous apprend qu'on y battait monnaie avant le règne de *Charles-le-Chauve*. En 1600, il y avait six cents maisons; le nombre n'en est plus que de trois cent

trente, pour une population de mille sept cent quarante et un individus. Cette diminution tient aux persécutions exercées contre les protestants; tout le pays de Melle avait embrassé la réforme, et souffrit beaucoup des guerres de religion et de la révocation de l'édit de Nantes. Cette ville a eu deux hôpitaux; il reste l'emplacement d'un seul. Elle possède quatre à cinq tanneries, et huit à dix métiers occupés à fabriquer des étoffes de laines fortes, épaisses et d'un bon usage. Son commerce consiste en bestiaux et en laines du pays. Elle sert d'entrepôt aux marchands étrangers qui viennent acheter des mules dans les Deux-Sèvres et la Vendée. On y remarque une fort jolie promenade. Melle est bâtie sur une colline; le mauvais état des chemins en rend l'accès très-difficile. L'air y est très-sain. Les vents dominants sont, en été, nord-est, et en hiver sud-ouest. Les habitants sont doux, pacifiques, peu industriels, et quittant difficilement leurs foyers. Les environs sont riants et pittoresques; le sol est favorable à toutes les productions, excepté à la vigne. A trois lieues, la fontaine de *Fontadan*, dont les eaux sulfureuses n'ont point encore été analysées, a quelque réputation pour la guérison des maladies de peau.

Un octroi de bienfaisance est établi à Melle.

Chef. Boutonne, bourg très-ancien, mentionné dans les commentaires de César, et défendu autrefois par un château fort, est bâti à la source de la Boutonne, d'où lui vient son nom. Sa population est de quatorze cent vingt-deux habitants, adonnés au commerce des laines, des grains et des bestiaux. Il y a une manufacture de faïence très-commune, dont le produit peut s'élever à 8000 fr. par an: il y a aussi quelques tanneries languissantes, auxquelles six ouvriers suffisent, et dont le produit est évalué à la même somme. Les terres sont fortes, grasses, argileuses. C'est un pays de plaine.

Le bourg de *Lamothe-Sainte-Heraye* est la commune la plus importante de l'arrondissement de Melle, à cause de ses marchés et de ses foires, où les Normands viennent acheter des bestiaux pour l'approvisionnement de Paris. Les Espagnols et les Piémontais y viennent aussi faire emplette de mules. Sa population, de deux mille

cinq cent quinze individus, est brave, industrieuse, a l'esprit mercantile, et, sans être riche, sait se préserver de la pauvreté. On y trouve quelques tanneurs, et des fabricants d'étoffes grossières à l'usage de la campagne; mais surtout des meuniers, connus sous le nom de *minotiers*, qui convertissent le blé en farine pour la Rochelle, Rochefort, etc. Ce commerce de farines, autrefois plus considérable, languit depuis qu'il ne se fait plus d'embarquement. Cependant cent vingt moulins à Lamothe - Sainte - Heraye et une lieue à la ronde, peuvent tourner toute l'année, et fournirent en très-peu de temps, lors de l'expédition de Jean-Bon Saint-André, quarante mille quintaux de fleur de farine, malgré la disette et le *maximum*.

Cette commune, fondée par Sainte-Heraye, dans les premiers siècles de la monarchie française, est située sur la Sèvre, à une lieue de sa source. Ses environs sont très-agréables; le sol en est pourtant de médiocre qualité, plus favorable au seigle qu'au blé; les prés y sont assez bons, mais les bois y croissent avec peine. On y récolte de mauvais vin, et l'on y cultive le sainfoin, le trèfle et la luzerne, tant pour la nourriture des bestiaux, que pour en recueillir la semence qui s'envoie dans les départements voisins.

Les affections nerveuses, vaporeuses, scrofuleuses, ainsi que les rhumatismes, sont assez communs à Lamothe. On attribue ces maladies à l'air humide et malsain que respirent les habitants; le bourg étant bâti au niveau de la rivière, les eaux séjournent dans les rues une grande partie de l'année.

Aux environs de Lamothe-Sainte-Heraye, on aperçoit du fer à la superficie du terrain. Quelques fouilles faites au hasard, donnent la conviction que le minerai est abondant et riche. La quantité de bois nationaux et particuliers, situés dans un rayon de trois lieues, permettrait de construire une forge pour l'exploitation de ces mines; mais il serait difficile de trouver un emplacement sans nuire aux prés, qui sont d'une valeur précieuse pour le pays.

On trouve encore dans cet arrondissement, *Chizé*, qui a soutenu siége contre les Anglais, et ensuite contre

Henri IV. Il est situé sur la rive droite de la Boutonne, au revers d'un coteau, dont l'exposition est à l'est. Sa population s'est accrue de trois dixièmes depuis vingt ans; elle est actuellement de sept cent cinquante. La belle forêt, qui n'en est qu'à un mille, détermine l'industrie de ses habitants vers le commerce du bois, du charbon, des sabots; des pelles, etc. Son commerce, en bétail, est peu considérable. Il y a un vieux château ruiné, sur l'emplacement duquel on pourrait établir un vaste champ de foire; un hôpital pour neuf malades. Les terres sont pierreuses et peu fertiles.

A l'extrémité sud-est de l'arrondissement de Melle, sur les confins du département de la Charente, on trouve des mines de fer. Celle de Montalembert est de fort bonne qualité et abondante; celle de Mairé lui est encore supérieure. L'une et l'autre pourvoient les forges de Ruffec (département de la Charente); le fer en est doux et malléable.

Les communes rurales du département des Deux-Sèvres sont presque toutes composées de hameaux épars, de métairies isolées; chaque hameau s'appelle village, et celui qui possède le clocher, donne son nom à la commune. La population de ces communes varie depuis 80 jusqu'à 2515.

DESCRIPTION DU SOL.

Les collines et coteaux sont très-multipliés. Une chaîne principale, ou une sorte de plateau d'une moyenne élévation, lié au système général des montagnes de France, divise le département en deux bassins.

Le premier (sud-ouest) se compose de grandes plaines dont le terrain est généralement de nature calcaire, où l'on trouve une prodigieuse quantité de restes pétrifiés d'animaux marins. Les coteaux sont formés d'une croûte siliceuse assise sur un banc d'argile très-profond; ce qui a donné lieu à un grand nombre d'établissements de tuileries.

Le second bassin (nord-ouest) ne renferme, pour ainsi dire, point de plaines, surtout la partie que l'on nomme *Gatine*; elle ne présente qu'une suite de coteaux et de

ravins. La nature du sol n'est pas la même dans toute son étendue : le revers sud-ouest du plateau, dans une largeur de plus de cinq lieues, est formé d'un banc *schisteux* assez profond, et disposé verticalement. Le revers opposé est entièrement granitique. Il faut excepter la partie orientale des arrondissements de Thouars et de Parthenay, qui, s'abaissant insensiblement, se terminent en plaines de nature calcaire.

Les coteaux nombreux qui traversent ces deux bassins, et particulièrement celui du nord, y forment une multitude de *vallées* par lesquelles s'écoulent les ruisseaux et les rivières, qui prennent leurs sources dans ces mêmes coteaux. Les plus remarquables de ces vallées sont, dans la partie méridionale, celle dans laquelle coule la Sèvre niortaise ; dans la partie du nord, celles qu'arrosent le Thouet et l'Argenton.

R I V I È R E S.

Sans être sensiblement élevé, ce département ne reçoit aucune rivière des départements voisins, et toutes celles qui l'arrosent ont leur source sur son territoire.

La *Sèvre niortaise* prend sa source près d'une petite commune dite de Sevret, passe à Lamothe-Sainte-Heraye, à Saint-Maixent et à Niort, entre dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée, qu'elle sépare, pour aller se rendre dans la mer au-delà de Marans. Son embouchure est dans le pertuis breton, vis-à-vis la pointe d'Aiguillon. Sa longueur navigable commence à Niort, et est d'environ 75,000 toises, dont 28,000 dans le département des Deux-Sèvres. Sa moyenne largeur est de 20 à 25 toises, sa profondeur moyenne de deux pieds réduits ; il y a une écluse placée à la Roussille ; mais sa construction est vicieuse. La navigation de la Sèvre est presque interrompue dans les basses eaux de l'été pendant environ deux mois. Ses plus gros bâtiments sont du port de quinze à vingt tonneaux. Il n'y a nulle part de chemin de halage ; les mariniers ne conduisent leurs bateaux

qu'avec beaucoup de difficulté, surtout en remontant*.

On a présenté, depuis longtemps, le projet d'ouvrir un canal de navigation entre la Rochelle et Niort. Ce canal serait une source de richesses pour ces deux villes. Il servirait en outre à dessécher 50,000 arpents de marais dans les départements de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres, et rendrait salubre un pays qui maintenant est presque inhabitable. Mais pour obtenir ces avantages, il faudra diriger le canal sur Damvix, et non pas sur Marans, comme l'ont proposé quelques ingénieurs. On ne saurait trop recommander ce projet à la sollicitude du gouvernement.

La *Sèvre nantaise* est couverte d'usines, dont la majeure partie sert à moudre les grains du pays; et l'on croit que la rapidité de sa pente, l'escarpement de ses bords et la nature de son lit, qui est de granit, sont des obstacles invincibles à ce qu'on puisse en tirer parti pour la navigation et pour la flottaison; comme elle est bordée d'excellentes prairies, susceptibles d'être étendues et améliorées par les irrigations, il serait facile de la rendre utile sous ce rapport.

Le Thouet prend sa source vers Secondigny. Il serait possible de le rendre navigable depuis Thouars jusqu'à Montreuil-Bellay où il porte bateau.

L'Argenton prend sa source près de la commune de Therves, et va se jeter dans le Thouet, en deçà de Montreuil-Bellay. Elle a très-peu d'eau pendant l'été, et comme elle est, ainsi que le Thouet et la *Sèvre nantaise*, sur un fond de roc dur, que ses bords sont très-escarpés et sa pente rapide, on ne présume pas qu'elle puisse jamais servir à la navigation. Toute son utilité se borne aux irrigations et aux usines.

La Dive du nord prend sa source du côté de Mirebeau, et se jette aussi dans le Thouet, au dessous de Montreuil. On a projeté de prendre une partie des eaux de ce ruisseau, au dessous d'Oyron, et de les conduire dans le Thouet. Cette dérivation aurait le

* Le C. Dupin, préfet des Deux-Sèvres, a proposé pour sujet d'un prix de poésie *la Navigation de la Sèvre niortaise* (Voyez le N.° XXXIII du *Mercur*).

triple avantage d'arroser une grande étendue de terrain trop sec en été, de dessécher beaucoup de marais noyés, et de procurer au Thouet une meilleure navigation. Ce projet mérite d'être examiné. L'inondation des marais dont la Dive est bordée, provient probablement de la quantité de moulins qui suspendent son cours, et qui auront insensiblement élevé son lit à fond vaseux.

Il n'y a aucun parti à tirer pour le flottage et la navigation de la Dive du midi.

Le Mignon prend sa source près Saint-Etienne-la-Cigogne, et se jette dans la Sèvre niortaise. Ce ruisseau est peu de chose par lui-même dans son état actuel; mais il pourra faire un jour partie accessoire du projet général de navigation de la Sèvre, et devenir navigable jusqu'à Mauzé, ce qui serait fort utile au pays.

La Boutonne prend sa source à Chef Boutonne, et se jette dans la Charente. On pourrait la rendre flottable à partir du bourg de Chizé; elle servirait alors au transport des bois de la forêt nationale qui avoisine ce bourg.

On voit, par ce que l'on vient de dire, que le département des Deux-Sèvres, quoique arrosé d'un assez grand nombre de ruisseaux et de rivières, n'est pas aussi heureusement conformé qu'il serait à désirer pour y établir une bonne navigation: il faut excepter toutefois la Sèvre niortaise, dont il est possible de tirer un grand parti, sous le double rapport de la navigation et du dessèchement d'une quantité de marais très-considerable.

(La suite aux numéros prochains).

E R R A T A.

Page 150, ligne 14; lisez, *ainsi le crime est puni*, et la société, etc.

Page 157, note ligne 7, *moins terrible*; lisez, *moins traitable*.

M E R C U R I E D E F R A N C E.



L I T T É R A T U R E.

LA PROPHÉTIE DU TAGE,

*O D E imitée de l'espagnol, de LOUIS DE LÉON,
religieux de l'ordre de Saint-Augustin.*

LOIN du monde et du bruit, Rodrigue, aux bords du Tage,
A la belle Florinde * exprimait ses amours :

* Cette Florinde, surnommée *Caba*, était fille, d'autres disent femme du comte Julien. Le roi *Roderic*, ou Rodrigue, en devint amoureux et l'enleva. Le comte, indigné de l'outrage, appela les Maures en Espagne. Il se livra un sanglant combat auprès de Xerès, dans lequel Rodrigue perdit la vie après avoir perdu la plus grande partie de son royaume. Dans ce morceau lyrique, visiblement imité de l'ode d'Horace : *Pastor cum traheret*, le poète suppose que le Dieu du Tage reproche au roi son indolence et sa lâcheté. On sait que cette ode produisait sur les Espagnols le même effet que le *ranz-des-vaches* sur les Suisses. Le nom du jeune auteur de ces vers est connu par un poème sur le Potager, dont on a rendu compte dans ce journal, et où l'on distingue les germes d'un véritable talent.

242 MERCURE DE FRANCE,

Le fleuve, hors des eaux découvrant son visage,
De l'avenir ainsi lui dévoila le cours.

Pour goûter cette ivresse où ton ame se plonge,
Infame ravisseur, tu prends mal tes moments.
Déjà Mars gronde, éclate; et dans les airs prolonge
L'horreur de ses frémissements.

Que de pleurs expîront cette joie insensée !
Quelle grêle de dards sur l'Espagne amassée
Et cette belle, hélas ! source de mille maux,
Dont un astre sanglant a marqué la naissance,
Fatale à ta puissance,
Qu'elle doit coûter cher à l'empire des Goths !
Monarque sans honneur, qu'un fol amour dévore,
Tu verras, mais trop tard, après ces doux moments,
Le deuil, le feu, la mort, tous les fléaux éclore
De tes embrassements.

Quels longs combats ! quelle ruine
Menacent ces peuples lointains,
Qui, sous les tours de Constantine*,
Cultivent les champs africains ;
Ceux qui de l'Ebre boivent l'onde,
Les bords que mon fleuve féconde,
De plus près soumis à ta loi,
Les habitants de la Bétique,
Et la Lusitanie antique,
Et l'Ibérie entière, et toi !

Déjà, pour te punir de ta lâche insolence,
Le comte dans Cadis appelle la vengeance :

* Ville d'Afrique, aussi nommée *Cirthe*.

La vengeance l'anime encor plus que l'affront.
 Il crie, impatient de ta mort qui s'apprête,
 Et hâte la tempête
 Qui doit frapper ton front.

Entends la trompette bruyante
 Dont tout l'Olympe est ébranlé :
 Regardé dans les airs la bannière ondoyante,
 Sous qui le Maure est rassemblé.

L'Arabe, s'agitant dans son désert immense,
 Bat les vents, à grand bruit ; et, brandissant sa lance,
 Appelle les hasards.

Dieu ! quel vaste appareil ! quelle innombrable armée
 S'assemble, se grossit, en un clin d'œil formée
 De pelotons épars !

Toute la nation déjà couvre la terre :
 Sous les voiles au loin disparaissent les mers.
 Le bruit confus des voix imite le tonnerre :
 Des tourbillons de poudre enveloppent les airs.

Vois ceux-ci s'élançer sur la flotte infidelle ;
 Ceux-là, sur l'aviron, roidir leurs bras vengeurs.
 Le flot blanchit d'écume, et la mer étincelle,
 Sous l'effort des rameurs.

Eole, d'un souffle propice,
 Pousse leurs agiles vaisseaux :
 Pour eux, de sa main protectrice,
 Neptune aplanissant les eaux,
 Leur ouvre ce détroit rapide,
 Où l'on voyait, avant Alcide,
 Des deux mers se briser les flots.

Cependant que fais-tu ? Potentat ridicule,
 Tu languis mollement dans le sein des amours ;
 Et voilà que le port où l'on adore Hercule *

A l'ennemi livre ses tours.

Réveille-toi ; va, cours, franchis les monts, arrive.
 Ne donne ni repos, ni relâche à ton bras ;
 Charge une armure enfin sur ton épaule oisive :
 Agite et fais briller le glaive des combats.

O combien cette guerre, en désastres féconde,
 Fait tomber de guerriers,
 De braves fantassins, de nobles cavaliers !
 Quelle sueur inonde
 Et soldats et coursiers !

Et toi, fleuve Bétis, dans ton onde sanglante,
 Combien tu rouleras de casques fracassés !
 Dans les gouffres muets de la mer dévorante,
 Combien s'engloutiront de cadavres pressés !

Durant cinq jours entiers d'attaque et de défense,
 L'horrible Mars tiendra la victoire en balance,
 Aux deux partis rivaux également cruel ;
 Et la sixième aurore, hélas ! ô ma patrie,
 Verra la barbarie

Consommer sans pitié ton opprobre éternel !

J. B. LALANNE.

* Cadix, où Hercule avait un temple fameux.

V E R S adressés au C.ⁿ T A L...., min. des relat. ext. le jour de sa fête, en lui donnant une boîte sur laquelle était le portrait de sa chienne, nommée Jonquille.

U N Œillet occupait, dans son loisir aimable,
 Le Héros de Rocroi, de Nerwinde et de Lens :
 D'un ministre admiré par l'Europe équitable,
 Jonquille amuse les moments.
 La Nature a lié, par un charme durable,
 Les goûts simples aux grands talents.
 Que cet hommage, offert aux repos du génie,
 Arrête quelquefois vos yeux :
 Le pinceau que guidait le cœur de votre amie
 Aurait pu réunir des traits plus précieux.
 Une famille qui vous aime
 Eût fourni des portraits charmants ;
 Mais on a choisi cet emblème
 Pour vous peindre ses sentiments.

E N I G M E S.

J E viens sans qu'on y pense ;
 Je meurs à ma naissance,
 Et celui qui me suit
 Ne vient jamais sans bruit.

A U T R E.

D'U N père lumineux je suis la fille obscure,
 Je méprise la terre, et je m'élève aux cieus,
 Où j'apaise souvent la colère des Dieux.
 Si mon père est aimé, personne ne m'endure,
 Car je coûte des pleurs aux gens les plus joyeux.

L O G O G R I P H E.

TREMBLE, lecteur, je suis pour le malheur du monde
 Un monstre à double tête, et monté sur deux pieds,
 Je porte la terreur sur la terre et sur l'onde ;
 Je détruis et défends des peuples effrayés.

Coupe moi la seconde tête,

Tous mes desirs sont dans l'éternité.

Je te distingue de la bête.

Repose cette tête à mon extrémité,

Tu verras bientôt les grimaces

De l'enfant qui me trouve avec ses aliments.

A l'autre bout si tu le places,

Je fendrai les flots écumants.

Retranche-moi deux pieds, lecteur, et tu vas lire

Un des mots qu'un auteur doit rarement écrire.

A présent que mon tout rentre en l'ordre premier,

Si tu veux entre chaque pied

Mettre ma double tête, alors mon eau bourbeuse.

Souvent donne aux poissons une existence heureuse.

Par un abonné de Bourg.

C H A R A D E.

ON aime mon dernier mais devant mon premier.

Hélas ! Si mon dernier est toujours mon premier,

On le plaint ; car bientôt il n'est que mon entier.

*Mots de l'Enigme, du Logogriphe et de la
 Charade insérés dans le dernier Numéro.*

Le mot de l'Enigme est *aurora*.

Celui du Logogriphe est *clocher*, où l'on trouve
Roch, écho, coche, rôle, or, etc.

Le mot de la première Charade est *Mercuré* ; celui
 de la seconde est *vacarme*.

VOYAGE de la Troade , fait dans les années 1785 et 1786 , par J. B. LECHEVALIER , membre de la Société des Sciences et Arts de Paris , du Lycée de Caen , des Académies d'Edimbourg , de Gottingue , de Cassel et de Madrid ; trois volumes in-8.º , ornés d'un bel atlas de 37 planches , cartes , vues , médailles , etc. ; précédé de l'analyse de toutes les planches , sur papier jésus , formant 16 pages. Prix , papier carré double d'Auvergne , 25 fr. , et 30 fr. , franc de port , par la poste ; papier façon hollandaise , premières épreuves , 36 fr. et 42 fr. ; papier grand raisin vélin , (Delagarde) , dont il n'a été tiré que 25 exemplaires , figures avant la lettre ; prix , 60 fr. et 66 fr. A Paris , chez Dentu , imprimeur-libraire , palais du Tribunat , galeries de bois , n.º 240.

« Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre !
D'y trouver d'Ilion la poétique cendre ! »

CE vœu d'un poète , que , dans un beau mouvement d'enthousiasme , exprima si harmonieusement Despréaux , devient l'expression la plus naturelle qui s'offre pour témoigner à l'auteur du *Voyage de la Troade* la satisfaction que fait éprouver la lecture de son intéressant ouvrage. Déjà , il a fourni à ce journal un extrait * , que notre ancien collaborateur Esménard , a orné avec goût des morceaux

* N.º IV , 16 thermidor an 8.

les plus brillants de l'original, et qu'il a enrichi en outre du tableau pittoresque, qui lui appartient en propre, du magnifique aspect de Constantinople. En suivant après lui *Lechevalier* dans ses belles recherches, nous éviterons de repasser sur des traces, où déjà nos lecteurs ont trouvé plus d'agrément que nous ne pourrions leur en promettre; et même nous remplirons mieux ce qu'ils doivent attendre de nous, en nous attachant plus particulièrement à leur faire connaître les nouveaux objets que cette édition offre abondamment à l'intérêt et à la curiosité.

Elle est considérablement augmentée. *Le Voyage de la Troade*, n'avait eu jusqu'ici qu'un volume; il en a trois dans cette nouvelle édition, enrichie en outre d'un bel atlas composé de cartes et de gravures; et parmi celles-ci, il en est plusieurs, telles que celles du port d'Ithaque, de la fontaine Aréthuse, du temple de Minerve au promontoire Sunium, de la plaine de Troie, des sources du Scamandre, qui réunissent au charme des souvenirs qu'elles retracent, un mérite d'exécution très-distingué. Ainsi l'auteur nous fait jouir par les sens comme par l'esprit de toutes les positions qu'il a retrouvées, de tous les objets qu'il nous a rendus.

Dans le compte qu'il avait donné jusqu'ici de ses découvertes, on le trouvait envahissant tout-à-coup sa conquête, et se plaçant brusquement au centre du domaine qui lui appartient, à des titres qui ne lui seront point contestés par les amis de l'antiquité, ni surtout par les amis d'Homère, à la gloire duquel il a même l'honneur d'avoir ajouté quelque éclat. Ce beau

domaine littéraire, il l'a fondé sur les débris poétiques d'Ilion, depuis le rivage où les mille vaisseaux des Grecs s'étendaient sur deux rangs, entre les postes d'Achille et celui d'Ajax, placés aux deux extrémités du camp, jusqu'aux murs de la ville assiégée, aux portes *Scées*, dont il a retrouvé la place; et au-delà même, jusqu'aux plus hauts sommets de l'Ida, d'où le Simois se précipite encore avec impétuosité dans la plaine, où il retrouve encore le fidelle Scamandre :

*Hic Dolopum manus, hic sævus tendebat Achilles;
Classibus hic locus, hic acies certare solebant.*

Jusqu'à présent, l'auteur nous transportait soudainement et sans nous y conduire, au milieu de ce site si riche de grands souvenirs; il nous associait sans préparation à ses recherches; nous révélait à la fois toutes ses découvertes dans cette plaine fameuse, combattant de nouveau tous les grands combats des Grecs et des Troyens, indiquant toutes les positions, retrouvant tous les lieux, non pas dans des ruines périssables elles-mêmes, *etiam periere ruinæ*; mais sur le sol durable *, contemporain de tous les temps, *et campos ubi Troja fuit*.

Aujourd'hui sa narration reprend de plus haut : il nous fait parcourir la route qui l'a conduit au terme; et l'on verra combien nous aurions à regretter qu'il eût persisté à nous priver du récit du trajet. C'est encore la Grèce; c'est toujours cette antiquité poétique qui ne vieillira

* Le sol, *solidum*.

point ; partout nous recueillons des souvenirs homériques sur cette route qu'a sondée partout , avec une merveilleuse exactitude , le bâton sacré du divin aveugle. Ainsi nous sommes conduits au terme de la course , et dans le champ des grandes découvertes tout disposés à la confiance. Il suffit de cette considération pour faire sentir combien cette partie de l'ouvrage était nécessaire à l'autre ; non-seulement elle y mène , mais elle y prépare. La comparaison de la topographie ancienne et moderne de la plaine de Troie , qui est le but de l'ouvrage , et dont il s'agit d'établir la concordance , l'est à moitié quand nous y arrivons ; déjà nous avons vu l'accord parfait de la poésie avec la géographie et l'histoire , et Homère trouvé fidelle en toutes ses descriptions.

L'auteur s'embarque à Venise ; traverse le golfe de ce nom , celui de Morée , l'Archipel , les Dardanelles , et arrive à la plaine d'Asie opposée à Constantinople , terme de sa course , et objet de ses recherches. Mais rendons à ces mers leurs anciens noms de mer Adriatique , Ionienne , Égée , Hellespont ; et aussitôt les souvenirs poétiques de la jeunesse du monde et de la nôtre même s'offrant en foule à notre esprit , nous nous sentons transportés comme par un charme magique , dans d'autres temps , dans d'autres lieux , au milieu d'autres peuples. Partout , nous rencontrons sur ces mers orageuses , unis ou dispersés ; sous la protection ou livrés au courroux des dieux , les vaisseaux confondus des vaincus et des vainqueurs. Ici , c'est Ulysse ; là , c'est Énée ; et toujours , marchant devant nous , et nous servant de guides ,

Homère et Virgile; toujours leurs chants antiques, leurs vers sacrés assiégeant la pensée, s'échappant de la mémoire, et se plaçant, à notre inscu, dans tous nos récits. Triomphe de la poésie! *O sacra et magnus vatum labor!* Quel autre art, quelles sciences peuvent se vanter de produire et d'éterniser de telles impressions? A l'exclusion de tout autre, le génie poétique jouit seul de ce privilège; et il ne l'a pas perdu, il ne le perdra pas, même en s'éloignant des premiers temps; même à la distance la plus reculée de cette haute antiquité. Quels que soient le lieu, le temps, et en quelque langue qu'il s'exprime; qu'il s'empare d'un sujet heureux et fécond, qu'il y sème les grandes images, les belles descriptions, l'héroïsme et le pathétique des sentiments vrais; enfin qu'il s'élève à la perfection du style poétique, et il vivra; il vivra à jamais dans la mémoire des hommes. Ainsi le Tasse, ainsi Racine sont entrés en partage de l'immortalité d'Homère et de Virgile.

Ces réflexions ne sont point une digression dans cet extrait. A toutes les pages, *le Voyage de la Troade* en réveillera de semblables dans l'esprit des lecteurs; l'auteur lui-même les indique partout. Mais nous allons le suivre de plus près dans sa course; nous ne le perdrons plus de vue.

L'antique Venise, où déjà l'on a vu qu'il s'est embarqué, appartient à l'antiquité moderne; à moins que, par déférence pour les érudits Bas-Bretons*, nous ne consentions à faire remonter son origine jusqu'aux Celtes, ou Vé-

* Le brigant, etc, etc.

nètes, lesquels, disent-ils, sont évidemment le même peuple, issu de la célèbre ville de *Vannes*, berceau et métropole de tous les peuples anciens, des Etrusques, des Pélasges, des Phéniciens, colonies éloignées, mais incontestablement originaires de Basse-Bretagne. Sans égard pour ces prétentions, auxquelles il néglige même de donner la plus légère attention, *Lechevalier* paraît plus agréablement attiré par l'occasion offerte d'un vaisseau partant directement pour *Ténédos*:

*Est in conspectu Tenedos, notissima famâ
Insula.*

Le célèbre naturaliste Spallanzani, aussi familier avec Homère et Virgile, qu'avec Pline et Aristote; le chevalier Zuliani, *ambassadeur*, qui réunissait l'amour des sciences et des arts, aux talents d'un négociateur habile; un compatriote d'Ulysse, officier du vaisseau; enthousiaste d'Homère, qu'il sait par cœur dans sa langue, toujours prêt à appliquer à chaque lieu, à chaque objet, le passage descriptif, le vers propre du poète géographe et historien; voilà en quelle compagnie *Lechevalier* s'embarque pour *la Troade*; voilà quelle attente est offerte au lecteur: elle ne sera point trompée. Sous la conduite de tels guides, rien n'échappe; l'antiquité est fouillée jusqu'en ses plus secrètes profondeurs; la poudre des ossements se ranime; tous les débris des monuments se relèvent. Ainsi, l'amphithéâtre romain de l'antique *Pola*, colonie des peuples de la Colchide, suivant quelques auteurs; des

Pélasges et des Etrusques, selon quelques autres, aujourd'hui ville d'Istrie; son arc de triomphe, ses deux autels à Auguste, sont visités et décrits; *Spalatro*, retraite de l'empereur Dioclétien, indiquée; les monts Acrocerauniens, *infames scopulos*, dépassés; l'île de Calypso, la même que *Fano*, suivant la conjecture très-probable du célèbre Danville, reconnue; et la *Skéria* d'Homère, la *Corcyre* des historiens grecs, aujourd'hui l'île de Corfou, abordée. Ici, nous nous retrouvons dans le domaine d'Alcinoüs, au milieu des Phéaciens, dans des champs couverts de pommiers, de poiriers, de figuiers, de vignes, de grenadiers, de dattiers, d'orangers, de citronniers, riche et simple parure des jardins fameux dont nous reconnaissons l'emplacement, ainsi que le fleuve et le port qui offrirent à Ulysse, errant au gré des flots depuis deux jours et deux nuits, un abri sûr et commode. La côte opposée d'Epire, la ville de *Buthrotum* (Butrinto); l'autel où Pyrrhus tomba sous les coups d'Oreste; le simulacre de Troie, qu'Andromaque éleva sur cette rive, ou pour tromper, ou pour entretenir sa douleur,

..... *Parvam Trojam, simulataque magnis,
Pergama;*

« Andromaque, à travers de mille cris de joie,
Porte jusqu'aux autels le souvenir de Troie. »

Virgile, Racine! Quels noms!
Quels souvenirs! *Lechevalier* n'y résistera point. Il loue un bateau pour s'y rendre; il y arrive, et sa curiosité ne sera point vaine: *la situation de Buthrotum resta profondément*

gravée dans sa mémoire, et ces souvenirs dans la suite ne lui furent pas inutiles pour la découverte de l'ancienne Troie.

Nous voici parvenus au promontoire d'*Actium*, à l'entrée du golfe de Larta, (*Ambracicus sinus*). Les ruines de *Nicopolis*, la ville de la victoire, fondée par Auguste, pour consacrer le grand souvenir de celle qu'il y remporta, lui rendent encore témoignage. De l'aspect de ce promontoire, qui nous a rappelé tant de souvenirs d'histoire, nous passons bientôt à celui *Leucate*, qui réveille tant de souvenirs d'amour. Son escarpement sur les flots a été reconnu par nos voyageurs, comme très-propre en effet à mettre fin aux tourments qu'il nous cause; toutefois on n'y relâcha point: sans doute ce vaisseau ne portait point d'amants malheureux.

Mais déjà on a aperçu *Ithaque*; on a pu distinguer les troupeaux de chèvres qui paissent sur ses collines. Ici, l'officier qui retrouve sa patrie, ne peut plus contenir ses transports. Ulysse, Télémaque, le vieux Laërte, le fidelle Éumée, n'en firent point éclater de plus vifs, et ne les exprimèrent point en un autre langage. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il montre, il l'expose dans les vers d'Homère; et les vers d'Homère correspondent à tout ce qu'il montre, à tout ce qu'il voit: « N'est-ce pas, dit avec raison, à ce sujet, l'auteur du *Voyage*, un véritable « sujet d'admiration pour les amis d'Homère, « d'observer avec quelle exactitude ses descriptions correspondent encore avec la nature, « après tant de siècles, et après toutes les altérations qu'ont éprouvées les ouvrages et les « pays dont il nous offre le tableau. »

Les bords de l'île voisine de Zante (Pharos, Zacinthe), sont encore renommés par l'abondance des phoques, à la chasse ou à la pêche desquels ses habitants sont toujours périlleusement adonnés; nouveau témoignage en faveur du *véridique vieillard*, qui a placé dans ces lieux le séjour de l'immortel Protée :

..... *immania cujus*
Armenta, et turpes pascit sub gurgite phocas.

De cet endroit, le vaisseau passera en vue de l'heureuse *Elide*, « où aucun soldat étranger « ne pouvait pénétrer sans déposer ses armes « à la frontière, et que toutes les nations de « la Grèce avaient mise sous la sauve-garde de « Jupiter. » Ils ne violeront point cet asile, et ils s'en tiendront à reconnaître respectueusement l'embouchure du fleuve *Alphée*. Quant aux îles *Strophades*, séjour des immondes harpies, ils ne seront pas tentés sans doute d'y descendre et d'y prendre leur repas; ils éviteront même d'entrer, en remontant, le *Pamisus*, dont le nom et l'embouchure les inviteront vainement au port appelé aujourd'hui *Calamata*, « dont « les habitants désignés par les autres peuples « de l'Archipel, sous le nom de *Mavra matia*, « (hommes aux yeux noirs), passent pour être « les dignes successeurs des brigands de Lacé- « démone. » Il y a de l'amertume dans ce souvenir, le seul que donne en passant notre voyageur au peuple de Lycurgue.

Une tempête affreuse, décrite dans l'ouvrage avec une effrayante vérité, les accueille au cap Sant-Angelo, qui n'est autre que le pro-

montoire *Malée*, où Ménélas, à son retour de Troie, manqua aussi de faire naufrage; rapport singulier, et qui a pu ne pas déplaire à des navigateurs aussi homériques que ceux dont nous suivons les traces. Enfin cet orage les pousse à *Cythère*; et c'est ainsi toujours qu'on y aborde. « *Cythère* est une île sauvage, aride, et presque inhabitée. » On ne s'en plaignait pas, et sans doute on ne s'en apercevait pas même, lorsqu'elle était le séjour des Amours et de leur mère. Spallanzani observa que l'île de Cérigo était une production toute volcanique, et même qu'elle a dû sortir du sein des eaux, par l'action des volcans. La naissance de *Cythérée*, son union avec *Vulcain*, telles que les rapportent les mythologistes, ne seraient-elles qu'une allégorie physique?

Après *Cythère*, *Athènes*: telle est la route que suivent nos voyageurs. Ainsi, après les Amours, les arts, les lettres, les sciences. Je ne cherche ni n'écarte ces rapports qui viennent s'offrir d'eux-mêmes. L'ancien port de *Sunium*, est la première terre d'Attique où ils descendent. Au dessus, s'élève avec les belles ruines du temple de *Minerve* et les souvenirs de *Platon* toujours subsistants, le fameux promontoire de ce nom. Quel vif empressement, et même quelle sorte d'émotion religieuse excitera cette association des idées et des objets! Mais il faut laisser l'auteur exprimer lui-même les sensations qu'il éprouve. Ce morceau un peu étendu, donnera, de plus, aux lecteurs, une idée de sa manière, que je me reproche d'avoir tardé si longtemps à leur faire connaître. Il faut les prévenir qu'une circonstance, née de l'impatience

même de l'auteur, pour visiter Athènes, l'a séparé de ses compagnons et du vaisseau, qu'il ne rejoindra plus. Il a cherché un lieu élevé pour tâcher de les découvrir au point du jour, et ce lieu sera le promontoire lui-même :

« Je montai donc aussitôt sur le sommet du Cap ,
 « afin d'observer le lendemain , au point du jour , si je
 « ne l'apercevrais pas dans la rade de l'île Longue ,
 « ou dans les environs de l'île de Zea. Le ciel était pur ;
 « les étoiles brillaient de leur éclat ordinaire dans ces
 « beaux climats ; l'air était embaumé du parfum des
 « plantes aromatiques. Je m'étends sur les marches du
 « temple de Minerve , et je m'endors au bruit des va-
 « gues qui viennent se briser au pied du Cap.— Lorsque
 « le soleil parut sur l'horizon , et qu'il frappa de ses
 « premiers rayons les sommets de l'île de Zea et les
 « colonnes antiques au pied desquelles j'étais assis , un
 « mouvement d'enthousiasme s'empara de mon âme ;
 « le spectacle de la mer , le chant des oiseaux , le
 « bois touffus dont ces belles ruines sont entourées ,
 « l'Attique enfin , l'Attique et ses grands souvenirs , tout
 « semblait concourir à m'exalter l'imagination. Je jouis-
 « sais par toutes les facultés de mon âme. A ma gau-
 « che , au pied du Cap , était l'île de Cranaé , où Paris
 « reçut les premières faveurs d'Hélène. J'avais à ma
 « droite l'île de Patrocle et le port Sunium , autrefois
 « une des plus fortes places des Athéniens. Un canal
 « étroit me séparait de l'île de Zea , l'ancienne *Ceos*.
 « A une grande distance vers le nord , j'apercevais l'île
 « d'Andros et la pointe méridionale de l'Eubée. — C'est
 « ici , me disais-je , qu'aborderent Ménélas et Nestor ,
 « unis d'une intime amitié , lorsqu'à leur retour de Troie ,
 « ils voguaient ensemble vers les rivages de leur patrie.

« C'est ici qu'Apollon perça de ses flèches invisibles le
 « fils d'Onetor, Phrontis, supérieur à tous les hommes
 « dans l'art de guider un navire pendant la tempête.
 « Dès-lors, sans doute, quelque divinité avait un
 « temple sur ce promontoire, puisqu'Homère l'appelle
 « *la Pointe sacrée* de l'Attique. Peut-être Ménélas et
 « Nestor ont-ils foulé les marches sur lesquelles j'ai re-
 « posé cette nuit ? Peut-être ont-ils touché de leurs
 « mains la colonne sur laquelle je suis maintenant ap-
 « puyé ! — C'est aussi du fond de ce vestibule que
 « Platon, observant la tempête qui s'élevait sur l'ho-
 « rizon, expliquait à ses disciples la formation du
 « monde, et leur annonçait, au bruit du tonnerre, un
 « Dieu unique, immuable et infini.... »

Combien je regrette de ne pouvoir placer ici les remarques intéressantes de l'auteur, même après celles d'*Anacharsis*, sur l'Athènes ancienne, qu'il a toujours cherchée, et qu'il a toujours su découvrir dans l'Athènes moderne ! Je voudrais pouvoir le montrer, en le citant encore, et dans la plaine de Marathon, auprès du tombeau de Miltiade ; et sur le mont Hymète, d'où son œil plonge dans la ville et embrasse au loin ses environs ; et au milieu des ruines majestueuses du temple de Minerve, de ce temple, où on lui raconta que, « Peu de temps auparavant, un Fran-
 « çais aveugle s'était fait conduire, qu'il s'était
 « jeté à genoux au pied de ses colonnes, les
 « avait embrassées en versant des larmes d'atten-
 « drissement sur la destruction d'un monument
 « aussi fameux. A ce mouvement d'enthou-
 « siasme, continue l'auteur, et au portrait qui
 « me fut fait du voyageur français, je reconnus
 « un ami des arts et de l'antiquité : c'était l'abbé

« Delille, qui allait à Constantinople avec l'ambassadeur Choiseul-Gouffier, et qui en effet, « avait alors perdu la vue. » Eh bien ! du sein de ces ruines magnifiques, s'élève une misérable mosquée construite de leurs débris ; et même, s'il faut le dire, cet emploi des chefs-d'œuvres mutilés des Phidias et des Praxitelle, est celui dont il faut savoir le plus de gré aux Turcs. Le plus souvent on les trouvera dans le cours de cet ouvrage, ou brisant ces marbres animés pour en faire de la chaux, ou transformant un chapiteau corinthien en un mortier à broyer, ou l'arrondissant d'un ciseau grossier pour en faire un boulet : « détruire est leur « ouvrage. » Et que serait-ce si, faisant usage contre eux de toutes les accusations ou plutôt de toutes les preuves de barbarie rapportées dans l'ouvrage, je rappelais les incroyables et familières atrocités qui constituent le droit de guerre d'un peuple qui n'a point un droit des gens ? si je représentais un pacha de Janina, forçant des prisonniers, dans lesquels tout autre ennemi aurait respecté autant de héros, à dépouiller, à saler les têtes de leurs camarades, de leurs amis, de leurs chefs sanglants et tués à leurs côtés ou à leur tête, et à les porter pendant quarante-six jours de marche, des confins de l'Albanie à l'extrémité de l'Europe, qui ne s'indigne point d'inscrire au nombre de ses villes principales, la capitale d'une nation stupidement barbare et étrangère à l'Europe ; et qui changeant tout au milieu d'elle, et s'accordant pour effacer jusqu'à d'antiques royaumes chrétiens, n'est plus choquée de cette inconcevable alliance de mots : *Turquie européenne* ?.. Mais

achevons ce tableau, dans les termes mêmes de l'auteur, et ajoutons encore à l'indignation :
 « Lorsque trop affabili par la douleur, la faim ou
 « le froid, quelqu'un d'eux se traînait avec trop
 « de difficulté, un tartare le poussait sur le bord
 « d'un fossé, lui tranchait la tête, et la donnait
 « à porter à ses compagnons. »—Le lecteur doit souffrir dans l'extrait, cette opposition de tableaux, et ce contraste d'objets, comme il est dans l'ouvrage; les omettre, ou les déguiser, ce ne serait pas le lui faire connaître.

Une chaloupe, ayant pour tout équipage un vieillard de soixante-dix ans, et un enfant de douze, remplace le vaisseau de 74 pièces de canons, que *Lechevalier* n'a pu rejoindre; et c'est ainsi qu'il s'embarque au *Pirée*, ce port fameux qui contenait toute la marine des Athéniens, et où quatre de nos frégates ne pourraient aujourd'hui trouver place. Hâtons-nous de le conduire au terme de son voyage, à travers une navigation dangereuse, et par la fragilité du bâtiment, et par l'inhabilité des pilotes, et par la rencontre des pirates, et par les tempêtes, et par les îles, les écueils dont ces mers étroites sont toujours semées. On le retrouvera dans ce trajet, suivant toujours les traces poétiques qui ne l'égareront point, soit à Trézène où il touche, soit à Scyros où il relâche, soit à Ténédos où il aborde enfin, et dont la rade justifie encore l'idée qu'en a donnée Virgile, non moins exact qu'Homère dans la description des lieux :

Nunc tantum sinus et statio malefida carinis.

Moins contrarié à Ténédos par les vents en-

nemis, que le roi des rois, et sans être obligé
d'immoler une vierge,

Pour obtenir les vents que le ciel lui dénie,

il arrive au rivage troyen en traversant l'Hellespont, qui du moins n'a pas perdu toute la grace antique de son nom, en le changeant pour celui des *Dardanelles*, qui se rattache lui-même au souvenir de l'antique cité de *Dardanus*. D'avance, il avait formé son plan de recherches dans Homère, et il l'a réalisé sur le terrain, avec un succès qui a rempli toute son attente. La plaine de Troie, telle qu'elle existe, se rapporte à la plaine de Troie décrite par Homère avec une exactitude parfaite : l'emplacement de la ville et celui du camp des Grecs ont été reconnus ; les sources du Scamandre retrouvées ; son cours et celui du Simois suivis et retracés, depuis leur origine qui les sépare, jusqu'au confluent qui les réunit ; et de là, jusqu'à l'embouchure où ils portent ensemble leur tribut à la mer. Les tombeaux mêmes, les tombeaux d'Achille, d'Hector et d'Ajax, se distinguent encore ; ils ont subsisté parce qu'ils ne peuvent périr ; parce qu'ils ne furent point les ouvrages d'un art sur lequel les hommes et le temps exercent à l'envi leurs ravages ; parce qu'ils ne furent ni de marbre ni d'airain. A cette époque, sur le corps des chefs, des héros qu'on voulait honorer, l'armée, le peuple entier, élevaient une colline, entassaient une montagne : *terræ congestio super ossa tumulus dicitur*. Le monument était durable, et par sa masse, et



par la simplicité des matériaux, et par le respect qui l'entourait :

Et la vigne flexible, et le lierre aux cent mains,
qui dans les monuments fastueux des arts,

Achèvent d'ébranler l'ouvrage des Romains,

eux-mêmes achevaient d'affermir, de lier ensemble l'ouvrage de peuples qui n'avaient de matériaux que le sol, d'instruments que leurs bras, d'industrie que le nombre, et d'art que le travail. Du reste, toutes ces découvertes de *Lechevalier* ont déjà été constatées par des voyageurs, même défiants, qui l'ayant suivi pour le contredire, se sont réunis pour le justifier. Nous nous y arrêterons moins dans cet extrait, parce qu'elles ont été exposées avec détail, ainsi qu'on l'a dit, dans un des premiers cahiers de ce journal. On en lit toutes les circonstances singulières et intéressantes dans le second volume de cette édition, qui diffère peu des premières publications.

Le troisième se compose de la traduction d'un ouvrage anglais bien inférieur au sien, que l'auteur a eu la politesse de faire, sans doute pour répondre à celles qu'il y reçoit, et qui ne sont au reste qu'une justice qu'on lui rend. Toutefois ce volume a le mérite réel d'être une confirmation de tout ce qu'on a vu dans les précédents; l'auteur, M. *Morritt*, accompagné de quelques-uns de ses compatriotes, juges compétents et peu prévenus, a repassé avec eux sur toutes les traces de *Lechevalier*, et a été forcé d'admettre sur les lieux, les mêmes

inductions qu'il en avait tirées, avec une sagacité à laquelle on rend un entier hommage ; en outre, le nouveau voyageur réfute fort au long dans son ouvrage, l'opinion insensée d'un de ses compatriotes, qui veut à tout prix, qu'on cherche en Egypte la célèbre Troie du poète grec, et qui, de son cabinet, prétend bien l'y avoir retrouvée. Il faut croire que cet anglais, comme notre père Hardouin, s'est toute sa vie levé à quatre heures.

Ceux qui, parmi nous, ont présent à la mémoire l'ouvrage d'un écrivain plus imposant, l'auteur d'Anacharsis, l'opposeront à *Lechevalier*, comme un adversaire plus redoutable. Barthelemi, en effet, a conduit son jeune héros sur le rivage de Troie, et lui a fait dire : « Je ne
 « pus reconnaître les lieux immortalisés par
 « les poèmes d'Homère ; il ne reste aucun ves-
 « tige de Troie, les ruines mêmes ont dis-
 « paru ; des atterrissements et des tremblements
 « de terre ont changé toute la face de cette
 « contrée. » L'exact Barthelemi ne manque pas d'alléguer ses autorités, de citer ses garants, Hérodote, Strabon. Ces noms imposent ; mais l'auteur, qui n'a pu ni les ignorer, ni passer sous silence ce qu'ils ont dit ou paru dire, en opposition avec les résultats de ses recherches, a aussi examiné, pesé, comparé les passages. C'est une discussion qu'on doit lire dans l'ouvrage ; elle est lumineuse, propre à satisfaire, et concilie tout. J'ajouterai qu'ayant examiné le texte d'Hérodote qu'indique Barthelemi, je n'y ai rien trouvé qui se rapporte à un tremblement de terre, le seul fléau qu'on se repré-

sente comme capable de rendre un vaste site entièrement méconnaissable ; encore pouvait-on reconnaître la campagne autour de Lisbonne , même après la mémorable catastrophe qui bouleversa la ville. Quant à Strabon , il est bien reconnu qu'il n'a point été sur les lieux , et qu'il s'en est rapporté à un témoignage qui n'a pas la même valeur qu'aurait le sien , *Démétrius de scepsis*. J'ai confiance , je l'avoue , à la constance des grandes formes que la nature a imprimées aux lieux considérés dans une vaste étendue ; et les découvertes faites dans la Troade ne font point naître dans mon esprit des idées vagues et confuses d'improbabilité. Je crois avoir lu sans prévention , mais avec soin , et j'ai été convaincu. J'en remercie l'auteur. Un grand charme est attaché à une grande conviction. Et pourquoi , s'il ne fallait , à l'imagination , que de belles images , pourquoi des poésies toutes fantastiques , les Nuits arabes , l'enluminure orientale , qui ne manque point d'éclat , et tout ce qui y ressemble , la séduiraient-elles à peine , et nous fatigueraient-elles sitôt ? Oui , toutes les fictions , et même celles d'Homère , pour opérer leur effet et produire des impressions réelles et durables , ont besoin de quelque vérité ; et s'il n'exista même ni ville ni plaine de Troie , si le mont Ida est aussi chimérique que les divinités qui s'y reposent , le Simois et le Scamandre sans réalité ; enfin si toute cette structure sans charpente repose sur le vide absolu ; à commencer par mon plaisir , tout s'évanouit. Ainsi , la satisfaction que m'ont donnée les recherches sur

la Troade, tient à l'appui qu'elles ajoutent à ma confiance en la réalité des événements principaux et du site lui-même; laissant ensuite à l'imagination et au génie, à peindre et à embellir. L'esprit de l'homme est donc bien fait pour la vérité, puisqu'il en faut même à la fiction pour lui plaire. La topographie de la Troade, sous les yeux, je sens que je vais relire pour la centième fois, mais avec un charme plus parfait et nouveau à quelques égards, le poème du chantre immortel; oui:

« Je vais, plein de son nom, plein de ses vers sacrés,
 * Les lire aux mêmes lieux qui les ont inspirés. »

M.

LETTRES de M. de LALLY TOLENDAL, sur le bref du pape aux évêques français. In-8.° de 108 pages, publié à Londres, et imprimé à Paris. Chez Leclere, quai des Augustins, et Desenne, palais du Tribunat.

CES lettres, au nombre de trois, adressées au rédacteur du *Courrier de Londres*, et datées des derniers jours de septembre, n'ont été réimprimées en France qu'après plus de trois mois, et nous en attendons encore la suite. Mais tel est le talent de l'auteur, que dès qu'il a posé les questions, et qu'il en a traité quelques-unes, les autres paraissent résolues d'avance; et que le commencement d'un ouvrage semble déjà, sous sa main, une œuvre complète. On dira, avec son éditeur qui est lui-même un homme d'une éloquence re-

connue), que dans les deux questions qu'il a traitées, il a épuisé son sujet.

Cet éditeur ajoute : « Si l'on demandait ici, comme on a fait à Londres, quel est cet homme qui vient défendre une cause à laquelle il semble si étranger, voici ce que nous pourrions répondre : » et cette réponse est un magnifique éloge qu'il termine ainsi : « Vainement un tel homme voudrait rester inconnu ; il a trop uni sa personne à ses ouvrages, ses vertus à ses talents, et ses succès à sa vie entière. »

Cette réponse est belle et imposante. Croirait-on que celle de M. de Tolendal est plus belle et plus imposante encore ? « Quel est cet homme, a-t-on dit, qui est venu tout-à-coup au milieu de si tristes débats, faire entendre sa voix à tous les partis, et parler à terre des choses du ciel ? Qui l'a envoyé ? De quel ministère est-il revêtu ? De quel droit s'est-il porté pour le héraut proclamant les vérités évangéliques ? Voilà le cri qu'ont répété peut-être quelques personnes simples ou inattentives : mais qu'ont élevé les premiers, qu'ont propagé de toutes leurs forces ceux-là qui, consternés de ne pouvoir rien opposer à la doctrine, ont imaginé de disputer sur la mission.

« Or, voici ce que j'ai à leur répondre à tous : Qu'importe ce que je suis, si ce que je dis est la vérité, si ce que je réfute est l'erreur, si ce que je défends n'est rien moins que la religion, la morale, la paix des nations ? Est-ce donc le mérite de la cause, ou la qualité du défenseur qu'il s'agit de juger ?

« Si j'étais un de ces faux prophètes contre lesquels vous avez été avertis de vous mettre en garde....
«

« Eh bien ! jugez-moi d'après les principes que votre
 « divin législateur a lui-même établis pour votre règle.
 « Si la cause que j'ai embrassé est sainte, si la doc-
 « trine que j'énonce est pure, etc., etc., etc., vous
 « voyez *les fruits*, vous en savez assez sur *l'arbre*.
 « Je serais revêtu du plus auguste sacerdoce, il ajou-
 « terait sans doute beaucoup au poids de la prédica-
 « tion, mais il n'ajouterait rien à l'essence de la vé-
 « rité. La vérité existe par elle-même, elle se confond
 « avec Dieu qui en est la source. On peut dire d'elle ce
 « qu'il a dit de lui : LA VÉRITÉ EST CELLE QUI EST.
 « Que je sois un simple fidelle perdu dans le trou-
 « peau.....Toutefois je suis homme et chrétien,
 « et n'admets pas que rien me soit étranger de ce qui
 « intéresse à un tel degré le christianisme et l'huma-
 « nité. Niera-t-on que des brigands de toute espèce
 « n'aient, depuis dix ans, couvert de blessures la re-
 « ligion et la morale ? Selon le langage de Jésus-
 « Christ, ce n'était pas une huile sacrilège que versait
 « le samaritain dans ces plaies qu'avaient dédaignées
 « en passant un prêtre et un lévite.,.....
 «Je cherche qui fit
 « autrefois l'apologie du christianisme auprès de l'em-
 « pereur Adrien, l'an 126 ; auprès d'Antonin, l'an
 « 153 ; auprès de Marc-Aurèle, l'an 177 ; auprès de
 « Sévère ; l'an 209 ; et je trouve que ce fut un Aris-
 « tide, philosophe d'Athènes, un Justin, un Athéna-
 « gore, autres philosophes, un Minucius Félix, juris-
 « consulte romain. Je trouve qu'Origène, soupçonné
 « d'erreur presque aussitôt qu'il eut été élevé à la prê-
 « trise, avait, simple laïque, rendu les oracles les plus
 « purs, comme les plus solennels, sur les vérités de la
 « religion, sur les dogmes et sur la discipline.....
 «Et qu'a été Lactance, surnommé le
 « Cicéron chrétien ? Et, dans ces derniers temps,

« qu'était Pascal, lorsque dans ses immortelles *pensées*
 « il préparait une si sublime défense de la religion?
 « On sent bien que tous ces rapprochements ont pour
 « unique objet le caractère extérieur, l'état des per-
 « sonnes; car qui oserait dire: *J'ai la science et le*
 « *zèle d'Origène, j'ai le génie et les vertus de Pascal?*
 « Mais l'un répand avec confiance tous ses trésors,
 « et l'autre dépose humblement son *denier*, etc. »

Telle est, en substance, la réponse de M. de Tolendal à cette question. Quel est cet homme, et de quel droit parle-t-il? Cette réponse modeste et fière nous rappelle le mot de Tertullien sur l'humilité, *Incedit superbè dejecta humilitas*. C'est le vrai caractère chrétien: oser tout en ne présumant rien, et aller droit au bien que l'on peut faire. Nous supprimons ce qu'il ajoute; nous avons abrégé ce que nous avons extrait, et nous regrettons également ce que nous laissons et ce que nous avons retranché. Mais ce que nous en donnons suffit au lecteur pour juger la marche oratoire de M. de Tolendal. Elle est facile, variée, et noble, et savante, et assurée. On est charmé, dans tout le cours de l'écrit, de ce fond d'érudition chrétienne qui en forme la contexture, et qui devait la former. La science y est employée par le raisonnement, et celui-ci, est toujours fort, toujours paré des richesses du style. Il rappelle ces orateurs des anciennes républiques, qui, s'appuyant sans cesse sur les anciennes lois, sur les usages des ancêtres, *præscripta majorum*, avaient soin d'être en même temps nerveux comme de simples dialecticiens, brillants et harmonieux comme des poètes, et déployaient l'art, ce grand art de parler tout ensemble à la pensée, à l'imagination et au cœur, qui saisit tout l'homme à la fois et le renverse. Il sait bien que beaucoup d'esprits se complaisent aujourd'hui à vivre dans l'ignorance des choses chrétiennes, qu'ils

s'en font presque un titre et un orgueil, et ne s'en croient que de plus vigoureux raisonneurs. « Je con-
 « çois, dit-il, que, pour certaines gens du monde,
 « cette manière de voir les événements et de juger les
 « questions, le rapport entre les choses du ciel et
 « celles de la terre, toutes ces citations, tous ces vieux
 « souvenirs peuvent paraître bizarres. Mais puisque
 « parmi ces gens du monde, puisque dans les cercles du
 « monde, aux soupers, au jeu, au théâtre, les courti-
 « sans, les enfants, jeunes ou vieux, veulent citer le
 « pape, interroger le pape, prononcer sur les devoirs,
 « sur les actions, sur les lettres du pape, il faut bien
 « cependant qu'ils apprennent la langue du pape, à
 « moins qu'ils n'ayent la prétention de lui enseigner
 « la leur, etc. »

C'est donc cette *langue du pape* qu'il emploie et qu'il fait comprendre, et il la parle avec une propriété, une abondance, une onction même (car l'*onction* appartient proprement à cette langue), en un mot, il la parle de manière à ce qu'on puisse, sans exagération, lui appliquer l'éloge donné par un concile général à un prince, *vous avez parlé comme un évêque*. Si nous avons nous-mêmes quelque connaissance et quelque faible habitude de ce langage, nous osons dire que nous n'ayons point vu de notre temps, que, dans les temps passés, on a très-rarement et presque jamais vu qu'un homme du monde sût allier cette justesse théologique à tout l'éclat de la diction oratoire.

Nous voudrions transcrire, mais les bornes d'un extrait nous permettent à peine d'indiquer tous les morceaux remarquables par le genre de mérite que nous venons de louer : par exemple celui sur l'unité de l'église. C'est un tableau entier qui embrasse son histoire depuis ses saintes origines jusqu'aux pénibles occurrences de nos temps; et ce tableau, pour employer en passant le

langage des peintres, nous paraît de l'école de Bossuet.

Une autre peinture, moins vaste, moins savante, mais attachante et sensible, est celle d'un bon curé rentré dans un canton de France, peuplé d'environ dix-huit mille âmes, que sa situation à un peu isolé du reste de l'empire. Trois pasteurs soignaient autrefois ce troupeau. Deux étaient morts; le troisième paraissait attaqué d'une maladie mortelle. Elle a cédé à l'air natal dès qu'il l'a respiré, et surtout à la vue des anciens objets de son zèle. Il s'est mis à rassembler le troupeau et à bâtir le bercail, c'est-à-dire, la paroisse. « Sa première prédication a été en pleine campagne. D'anciens souvenirs lui ont ramené les uns, « la nouveauté l'a fait écouter par d'autres. A mesure « qu'il a parlé, il a retrouvé son ascendant sur le « cœur des premiers : les vieillards ont entraîné les « jeunes. Il leur a dit à tous : Levons-nous et bâtissons un tabernacle au seigneur. *Surgamus et ædificemus.* Tous se sont levés avec lui; avec tous, il a « dressé une tente sous laquelle il a élevé un autel; « des feuillages, des branches, des toiles, ont à la « suite de cette tente, marqué et couvert une enceinte « destinée à la réunion du peuple fidèle : on a eu un « sanctuaire, une nef, une église. De place en place, « de maison en maison, de cabane en cabane, le « champêtre et pieux Esdras a été, avec un langage « paternel, inviter les cœurs et les consciences à la « pureté, à la réconciliation, à la paix, aux fêtes du « Seigneur, aux sacrements de l'église, aux devoirs « du christianisme, etc. »

Tout le récit est du même intérêt; il dure plusieurs pages. On dirait une longue lettre de Saint-Vincent-de-Paul; tant la sollicitude et le zèle pastoral s'y expriment avec une grace naturelle. On éprouve, ce que Bossuet dit, en rapportant de la princesse Palatine des

paroles simples et des actions d'une humble charité. Il méprise l'éloquence, lui ! Bossuet ! il la méprise et dit : *Je voudrais ne plus parler que ce langage.* M. de Tolendal paraît s'être plu comme lui au milieu de cette simplicité et de ces œuvres modestes du vénérable pasteur.

Et s'il peint avec charme la vraie piété, avec quelle force ne tonne-t-il pas contre l'ostentation et les minuties dévotives, contre cette piété qui veut toujours s'asseoir à part, se distinguer par certaines œuvres, se sanctifier avec gloire, se dire seule *pure*, et réprover tout l'univers, et surtout les pasteurs qui prennent la liberté de gouverner ? Il faut avouer que certaines personnes, et particulièrement telle et telle dames, ont, dans ces derniers temps, étalé un christianisme presque aussi orgueilleux que la philosophie de telle autre. Des deux côtés, on a rêvé ambitieusement la perfection ; ici, sous le nom de *perfectibilité*, là, sous celui de pureté, ou, si l'on veut, de *purisme*. Et qu'a-t-on rencontré des deux côtés ? De pures imaginations, et, comme dit le sage, *vanité et affliction d'esprit.*

M. de Tolendal ne souffre pas qu'on vante, et à peine souffre-t-il qu'on excuse certaines assemblées qui se sont appelées de culte, qui ont cru que le culte était renfermé chez elles, et exclusivement même aux paroisses les plus catholiques ; enfin, pour nommer la chose, ces oratoires qui ont fait commettre à tant de dames tant de petits péchés de médisance et d'orgueil, et leur ont fait prononcer contre les prêtres *soumis* tant de sentences de damnation que le pape, grace au ciel, n'a point ratifiées. Détacherons-nous pour elles, dans M. de Tolendal, un endroit fort véhément contre leurs oratoires, aux pages 69, 70, 71, 72 ? Il suffit de le leur indiquer, ou plutôt elles le connaissent. Car

elles ont été très-avides de lire M. de Tolendal , et charmées de lui , excepté pour le morceau sur les oratoires , dont quelques-unes nous ont paru aussi affligées qu'elles le disaient. Au reste , nous devons remarquer ici , ce qui est très-vrai , que chez M. de Tolendal , cette même censure est grave et religieuse en même temps que véhémence ; et que de plus elle tient à une des questions qu'il a proposées sur l'état actuel du culte en France. Son caractère s'éloigne de tout ce qui ressemble à la satire , en même temps que son talent n'en a pas besoin. Certes , dans une question grave , le sarcasme est la ressource d'un esprit stérile ou dépravé , et si l'ironie est permise , si même elle est utile lorsqu'il ne s'agit que du ridicule , comme en parlant des prétentions de quelque sophiste , ou de l'emphase d'un charlatan qui se loue lui-même , il faut bien se donner de garde de l'employer lorsqu'on traite d'un grand intérêt , du *sentiment sacré* de la conscience ; d'une occurrence difficile où l'illusion même provient d'un motif non-seulement excusable , mais respectable ; où l'on veut engager des hommes d'une grande dignité , d'une instruction reconnue , éprouvés par un long malheur , à consommer le plus douloureux sacrifice , à *briser leur cœur pour l'immoler* à un devoir tout-à-fait nouveau , extraordinaire , imprévisible. Cette question toute neuve dans l'église , cette occurrence unique , cet abandon des affections qui paraissent les plus sacrées , ce brisement du cœur , ce triomphe de l'obéissance , c'est ce qui vient d'être traité avec quatre-vingts évêques français , et dont la décision approche. Ce n'est qu'avec le plus respectueux ménagement que M. de Tolendal se permet d'en parler d'avance. S'il a ensuite « à parler non plus de ce qu'on « devra faire , mais de ce qu'on aura fait ; on verra , « dit-il , comment je traiterai cette question dès qu'elle

« ne sera plus entière ; on verra si j'aurai la témérité
 « coupable, si j'aurai la barbarie de décider que tous
 « ceux qui, dans ce premier moment, auront refusé
 « leur démission, se seront pour cela dépouillés de
 « toutes leurs vertus et de tous leurs mérites, auront
 « terni leur carrière, et se seront rendus dignes d'être
 « confondus avec les souillures, qu'on prétend balayer
 « devant soi. Ah ! je n'ai pas besoin de sortir de moi
 « pour sentir les combats qu'ont dû éprouver au-de-
 « dans d'eux-mêmes tous les prélats français. Que la
 « bonne-foi soit partout, et, je le répète, j'admire la
 « victoire, je respecte la défaite, je plains l'une et
 « l'autre. »

Nous sommes trompés si nos lecteurs ne trouvent dans ce morceau, et dans beaucoup d'autres, les deux plus beaux caractères qui doivent signaler l'éloquence, LA HAUTEUR ET LA CONVENANCE. On ne doit jamais s'en détacher dans les grandes matières, et Cicéron lui-même a tort quelquefois, lorsqu'il descend à la sa- cécité, comme lorsqu'il emploie les termes injurieux. Les gens polis sont choqués, lorsqu'à la première ligne de sa harangue contre Pison, il l'appelle *Bellua*, bête féroce ; et les gens de goût sont blessés de ses jeux de mots contre le brigand, l'oppresser, le meurtrier Verrès.

Il faut avouer (en n'accordant aux modernes que les avantages qui leur appartiennent) que le sentiment de la décence est bien plus perfectionné qu'il ne l'était chez les anciens. Ils ne présentent guère d'exemple de la politesse avec laquelle M. de Tolendal honore son adversaire, M. de Montlosier, en foudroyant toutes les lignes de son écrit. De quel écrit ? D'un article de journal, espèce d'ouvrage envers lequel on se met plus à l'aise, et on traite plus légèrement l'auteur. M. de Tolendal s'empresse à lui reconnaître, et presque à

lui supposer un grand talent. Après ce beau morceau sur l'unité de l'église, que nous avons indiqué, il lui dit : « Je n'abuserai pas, monsieur, de l'émotion que vous a surement causée cette faible esquisse d'un si grand tableau. (Eh ! que n'a-t-il été tracé par vous !) Mais convenez qu'une telle exposition était plus digne de votre ame et de votre génie, plus digne surtout de votre sujet, plus digne de la vérité et de la gravité des circonstances. »

Et ailleurs, avec quelle franchise, mais en même temps avec quel ménagement de délicatesse il loue, il exalte un très-beau trait d'éloquence, dont M. de Montlosier charma, mais épouvanta l'assemblée constituante. Il rapporte ce trait, il l'admire, et il épargne à la pudeur de son adversaire de rougir de l'éloge et de s'entendre dire directement : C'est vous qui disiez ce beau mot.

Nous renvoyons les lecteurs à l'écrit de M. de Tolland, pour qu'ils aient le plaisir d'observer cet endroit et cent autres : mais nous répéterons une réflexion devenue très-nécessaire aujourd'hui, c'est qu'il faut toujours dans les disputes, excepté le cas d'impossibilité absolue et d'indignation nécessaire ; il faut, dis-je, autant qu'on le peut, honorer son adversaire. Cela est même utile contre sa cause ; si la raillerie, cette arme légère et facile, fait de sanglantes piqûres, la décence seule contient toujours, et unie à la force des raisons elle abat irrésistiblement l'homme qui a tort. Voyez Bossuet, nous le citons souvent, et on ne peut assez le citer ; voyez-le, dis-je, dans son *Histoire des Variations*, dans ses *Avertissements contre Jurieu*, on ne peut unir plus de calme, plus d'aménité, plus de charité à plus de zèle. Si contre quelque autre (que le respect pour les grands hommes nous empêche de nommer) il a montré plus de véhémence, et peut-être

quelque âpreté, ç'a été un oubli passager de sa grandeur ; et on a eu droit de le lui reprocher. Fénélon ; ah ! je le nomme enfin, son aimable nom m'échappe ; Fénélon en a paru plus intéressant, et sa douceur plus vénérable.

Terminons sur M. de Tolendal, et que ce soit encore s'il se peut par des réflexions utiles à l'éloquence. Nous laissons la question qu'il a traitée. Il nous paraît plus convenable au *Mercur*e de la respecter et de s'en taire ; mais le talent avec lequel il l'a traitée excité toute notre attention. Ce n'est point le succès de son écrit que nous remarquerons ; il a eu un grand nombre de lecteurs, et il sera relu. Mais c'est la cause de son succès qui importe, et cette cause est proprement dans le génie de l'orateur, et non pas seulement dans l'intérêt d'une grande question, religieuse tout ensemble et politique, et que beaucoup de gens veulent décider au gré de leur passion ou de leur indifférence. Sans doute la nouveauté d'un sujet éveille les esprits, mais ce qui les détermine c'est le talent ; et tout sujet devient neuf entre des mains habiles à le traiter. Sans doute aussi, il est heureux pour celui qui descend dans l'arène de l'éloquence, d'y rencontrer les passions pour les vaincre, et l'indifférence pour l'émouvoir. En triompher, est le but de son art et l'acquit de son devoir ; et l'honneur de ce triomphe survit quelquefois longtemps à l'intérêt de la cause. Que sont trop souvent les questions sur lesquelles on s'est partagé avec plus de chaleur, et dont la décision a demandé plus d'efforts à l'éloquence ? Que m'importe la couronne que prétendait Démosthène et la jalousie d'Eschine qui veut la lui arracher, et les dispositions des auditeurs qui accoururent à la place publique, et l'humeur dont étaient ce jour-là les Athéniens qui changeaient si souvent d'humeur ? Mais la harangue victorieuse de Démos-

thène a survécu, elle m'émeut encore, et je contemple sa victoire. *Le monstre a rugi* : Athènes entière a été émue, et je vois Eschine fuir en répétant à toute la Grèce : *Ah! si vous aviez entendu le monstre. C'est ainsi que l'éloquence doit vaincre, et c'est ainsi qu'on doit publier ses triomphes.*

Le nom de Démosthène est bien grand, dira quelqu'un! Nous le savons, et s'il nous revient à l'esprit, au sujet d'une brochure récente, ce n'est point que nous veuillons établir un vain parallèle entre notre contemporain et le plus invincible des orateurs anciens. Mais l'idée du célèbre athénien se présente dès qu'on rencontre, dans une composition oratoire, une dialectique pressante et des mouvements véhéments et précis. L'auteur des *Mémoires* dont nous avons parlé a su élever la familiarité du genre jusqu'à l'empire de l'éloquence, non comme les innombrables déclamateurs de nos jours, en couvrant la faiblesse d'un raisonnement vague et confus de l'éclat des mots, et de la pompe des figures, mais en procédant avec la force d'une raison armée et d'une ame toujours émue. Il est raisonneur et passionné. Celui qui serait ces deux choses à la fois, et dans un souverain degré, serait le plus éloquent des hommes, il serait Démosthène. Qu'ensuite, comme ce même Démosthène ou comme notre Bossuet, il mêle à la dignité des mouvements la simplicité des tournures, ou même l'extrême familiarité des mots, ou que, comme Cicéron, il veuille flatter l'oreille et la remplir de l'harmonie des périodes, ou amuser l'esprit par les grâces de l'urbanité, ou les saillies de la dicacité romaine, toujours est-il vrai qu'il n'est orateur, et qu'il ne règne que par l'autorité du raisonnement et par la sympathie des passions qui se communiquent de l'homme qui parle à ceux qui l'écoutent, et de ceux-ci à celui qui leur parle; ensorte que bientôt



l'orateur et l'assemblée ne sont plus qu'une ame, et une ame souverainement émue, et qu'ils sont entièrement identifiés l'un avec l'autre. Voilà L'ŒUVRE ORATOIRE, comme s'exprime Cicéron. Les anciens savaient la produire, et à cause de cela tout ami de l'éloquence se rappelle avec vénération les anciens, lorsqu'il est satisfait d'un moderne; et M. de Tolendal m'inspire de célébrer Démosthène.

B. V.

L'ANNÉE la plus remarquable de ma vie, suivie d'une Réfutation des Mémoires secrets sur la Russie, par AUGUSTE DE KOTZBUE, traduit de l'allemand, par G... D.-P...c. et J. B. D.....s; deux volumes in-8.º de 700 pages, sur beau carré d'Auvergne, et caractère de cicéro, avec les portraits d'ALEXANDRE I.º et de KOTZBUE, prix 8 fr., brochés, et 10 fr., par la poste, franc de port. A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n.º 20; Bertrandet, rue de Sorbonne, n.º 384; et Mongie l'aîné, palais du Tribunat, galeries de bois, n.º 224.

CE doit être, en effet, une année assez remarquable pour M. Kotzbue, que celle où il se vit tout-à-coup transporté au fond de la Sibérie, sans accusation, sans jugement préalables; puis appelé bientôt après à la cour de Paul I.º, où il fut comblé de présents. Le nom de l'auteur, célèbre sur tous les théâtres du

nord, a excité un grand intérêt pour cet événement ; et sa relation qui a eu beaucoup de lecteurs dans son pays, n'en aura pas moins dans le nôtre.

On y verra donc , comment il fut arrêté aux frontières de la Russie , où il venait visiter la famille de son épouse ; comment il fut arraché des bras de cette épouse évanouie , de ses enfants en pleurs , et sous prétexte d'aller à Pétersbourg , assister à l'examen de ses papiers , conduit à Tobolsk à travers des fleuves débordés , des forêts que la flamme parcourait , et les dangers et les intempéries de ces contrées. M. Kotzbue n'omet aucune particularité du voyage ; il nous fait d'abord le portrait du conseiller d'état qui l'accompagnait , du courrier qui faisait préparer les chevaux de poste , et qui ressemblait beaucoup au conseiller. Il raconte la suite qu'il tenta vainement , les vertus hospitalières des paysans russes , le peu de commodité des auberges livoniennes , etc. et mille autres particularités , qui seraient déplacées dans le récit d'un voyage , et qui le sont moins ici , tant le malheur répand d'intérêt sur tout ce qui l'environne.

Chacun sait qu'il nous rend naturellement observateurs de petites choses ; d'ailleurs , qui pouvait attirer l'attention de notre voyageur dans le silence de ces routes affreuses , si ce n'est un malheureux comme lui , conduit dans une *kibitche* * , sous la garde d'un conseiller d'état et d'un courrier , quelquefois traînant à pied la chaîne des malfaiteurs ; ou bien de petites bandes d'hommes et de femmes , chargés d'instruments de labourage et de métiers divers , et allant tristement peupler une colonie sur les bords de la mer Baltique ?

Nous dirons cependant la rencontre qu'il fit à sa pre-

* Espèce de chariot découvert.

mière station en Sibérie; elle nous semble bien propre à annoncer cette terre d'exil et de souvenir.

« Nous étions arrêtés dans un village, pour y changer
 « de chevaux, et pendant qu'on les attelait, nous buvions
 « dans une auberge, du lait aigre, qui nous avait été
 « offert amicalement; j'étais moi, sur le pas de la
 « porte, trempant mon pain dans le breuvage. Je vois
 « venir un vieillard de 70 ans, avec les cheveux et la
 « barbe blanche; il se jette à mes genoux, avec une
 « peine infinie, et me demande avec empressement si
 « je lui apporte quelques lettres de Rével; à ces mots,
 « je fus tellement surpris, que je regardai fixement
 « ce malheureux; il me répéta, avez-vous apporté de
 « Rével quelques lettres pour moi? Je ne pouvais lui
 « répondre. Il pense que je ne l'avais pas entendu, et
 « il allait recommencer encore, lorsqu'une paysanne
 « se mit entre nous deux, et me dit tout bas en riant:
 « C'est un homme insensé; toutes les fois qu'un voyageur
 « passe, il se lève de son lit de mort et vient, ou
 « plutôt il se traîne, ne pouvant se soutenir même
 « sur son bâton, pour faire la même demande. Elle
 « nous pria de lui donner un morceau de papier, car,
 « ajouta-t-elle, pour le satisfaire et s'en débarrasser,
 « il faut lui lire quelque chose qui ressemble à une
 « lettre; autrement il pousse des cris lamentables
 « et ne veut pas quitter la place. Je donnai à cette femme
 « le papier dont elle avait besoin, l'infortuné qui suivait
 « des yeux tous mes mouvements, montre les transports
 « de sa joie, au seul aspect de ce qu'il croyait une
 « lettre; la paysanne s'approchant de lui, et feignant de
 « lire, lui dit: Mon cher mari, je me porte bien, nos
 « enfants sont aussi en bonne santé, nous viendrons
 « bientôt te voir, nous t'apporterons tout ce que tu
 « peux désirer. Cette fausse lecture, qu'il avait écouté
 « avec la plus vive attention, ranima sa vieillesse, il

« parut moins faible, moins courbé; le sourire du bon-
 « heur vint rafraîchir ses lèvres, il me fit mille remer-
 « cements, ainsi qu'à la paysanne; et prenant, avec
 « le plus grand soin, la lettre qui l'avait tant charmé;
 « il la porta sur son cœur, l'y pressa tendrement, et
 « promit qu'elle n'en sortirait jamais. Il me raconta
 « ensuite qu'il avait été soldat, qu'il avait servi sur
 « la flotte à Rével, à Cronstadt, et que depuis le mo-
 « ment de sa retraite, il n'avait plus entendu parler
 « de sa famille. . . . Quand il fut assis sur un banc près
 « de nous, le conseiller et le courrier voulurent plaisanter
 « avec lui; il parut ne faire attention à eux; et se parlait
 « à lui-même, sans qu'il fût possible de rien distinguer;
 « enfin il prononça tout haut, ces paroles: Où es-tu
 « maintenant ma Colombe? Es-tu à Rével, à Riga,
 « à St.-Pétersbourg? Ces mots avaient tant de rapport
 « avec ma situation, ils m'émurent si vivement, qu'à
 « peine eus-je la force de me retirer dans la cour de
 « l'auberge. Grands dieux! m'écriai-je, est-ce encore
 « un avertissement que je reçois? etc. »

La démence de ce vieillard, dont la dernière pensée
 avait été pour sa famille, intéresse et déchire le cœur.
 Combien d'autres, plus malheureux, poussés par les
 discordes civiles, peut-être jusque dans les climats
 sauvages, venaient alors presser les genoux du voya-
 geur, et l'interroger sur la patrie, sur tout ce qu'ils
 aimaient?

La réputation de M. Kotzbue l'avait précédé en
 Sibérie. On jouait sur le théâtre de Tobolsk, *Misan-
 thropie et repentir, la Vierge du soleil*, etc.; aussi reçut-
 il plusieurs témoignages d'une considération flatteuse,
 mais à peu près rendue stérile par la crainte du nom
 de Paul I.^{er}, qui remplissait les villes et les déserts
 de son empire.

Cet ouvrage offrira plusieurs détails sur la vie de cet

empereur, qui sans doute ne sont pas les moins curieux. On sait déjà que l'épreuve fut aussi courte, pour M. Kotzbue, qu'elle avait été cruelle; après deux mois d'exil, il fut appelé à Pétersbourg, où l'attendaient sa femme et ses enfants, et bientôt il fut admis dans la familiarité de Paul I.^{er}, qui lui donna un bien de la couronne, d'un revenu de 4 mille roubles, et le nomma directeur du théâtre allemand de Pétersbourg. Il vit donc de près ce souverain qui pouvait inspirer un peu d'attachement, et beaucoup de terreur, violent plutôt que cruel; du reste, imitant mal la politesse européenne, mais unissant à une sorte de magnificence asiatique, la galanterie d'un cosaque nouvellement fait chevalier; il faut en citer un trait.

Paul affectionnait particulièrement son palais de *Michailowitch*, qui venait de s'élever, comme par enchantement, dans l'espace de quatre années. Il en montrait lui-même avec complaisance, les appartements, où il avait entassé à grands frais, le marbre et les tableaux d'Italie; mais une couleur rougeâtre en rendait l'aspect extérieur désagréable; voici l'origine de cette bizarrerie: une dame de la cour, qu'il aimait, se présenta un jour avec des gands rouges. Cette couleur lui plut tellement, qu'il envoya sur le champ, un de ces gands à son peintre, avec ordre d'en imiter la couleur, et d'en couvrir son palais.

On s'attend que M. Kotzbue, qui habitait ce palais où il entretenait l'empereur douze heures avant sa mort, rapportera quelques circonstances de cet événement; mais jusqu'ici la politique ou la prudence les ont enveloppées du secret; et quel écrivain peut se dispenser de suivre la prudence et d'imiter la politique?

Si la critique avait quelque droit sur un ouvrage qui sera lu avec d'autant plus d'avidité, qu'il est de la na-

ture de ceux qui ne se relisent pas, nous dirions que l'on y a porté jusqu'à l'excès, l'amour des détails inutiles. Il nous semble encore qu'il y a quelque chose de faux, et même de fatigant, dans cette sensibilité allemande, qui s'exaltant à tout propos, ne laisse d'autre parti que de s'évanouir pour une grande circonstance. Néanmoins l'auteur intéresse toujours à ses malheurs; il vous attache par des peintures de mœurs et de pays, et par des particularités de sa vie privée, qui prouvent que les affections de famille, sont mieux connues ou plus vantées chez les Allemands, que chez nous.

G.

SPECTACLES.

THÉÂTRE DE LA RUE DE LOUVOIS.

Les Provinciaux à Paris.

PICARD a fait sur son nouvel ouvrage une soustraction plutôt que des corrections. Il a supprimé le cinquième acte. Les trois premiers n'ont point subi de changements; le quatrième n'a éprouvé que ceux qui étaient absolument nécessaires pour amener le dénouement. L'affiche a fait de plus grands sacrifices: elle avait annoncé d'abord *la Grande Ville* ou *les Provinciaux à Paris*; mais à la quatrième représentation elle n'a plus conservé que ce dernier titre. Celui de *la Grande Ville* avait paru trop ambitieux. Mais nous observerons que ce fut d'abord le public qui parut indiquer à *Picard*, et l'idée et le titre de sa nouvelle comédie.

On se souvient du succès de *la Petite Ville*; le sujet était piquant, sans être absolument neuf. Dans *la Comtesse d'Escarbagnas*, Molière avait opposé les prétentions et les ridicules d'une comtesse de province aux manières simples et nobles d'un homme et d'une femme

de la cour, On se rappelle aussi ces vers du *Tartufe*, dans lesquels *Dorine* dit à *Mariane* :

Vous irez par le coche en sa petite ville,
 Qu'en oncles ou cousins vous trouverez fertile,
 Et vous vous plairez fort à les entretenir.
 D'abord chez le beau monde on vous fera venir.
 Vous irez visiter pour votre bien venue,
 Madame la Baillive, ou madame l'Elue,
 Qui, d'un siège pliant, vous feront honorer.
 Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer
 Le bal et la grand-bande, à savoir deux musettes,
 Et par fois Fagotin, et les mariounettes.

Ces vers et quelques lignes de *La Bruyère* fournirent sans doute à *Picard* les premières idées de *la Petite Ville*; plusieurs personnes parurent désirer que l'auteur, après avoir représenté des hommes de Paris, dans une ville de province, offrit ensuite des provinciaux à Paris, et que *la grande Ville* succédant à *la petite Ville* lui servit, pour ainsi dire, de pendant.

Picard obéit aux vœux du public, mais les vœux du public, et les talents de l'auteur n'ont pu rendre le sujet de cette seconde pièce aussi heureux que celui de la première. Un sujet vaste n'est pas toujours un sujet riche.

Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé,
 Réplit abondamment une Iliade entière.
 Souvent trop d'abondance appauvrit la matière.

Dans une petite ville, les mœurs et les manières sont assez uniformes, et, malgré la différence des caractères, elles ont un air de famille. Tous les gens bien élevés ne forment guère qu'une même société, et rien n'est plus aisé que de réunir toute la bonne compagnie de la ville, dans un même salon.

Dans Paris, au contraire, je ne dis pas un seul quartier, une seule rue, mais une seule maison, présente souvent les états, les éducations, les fortunes, les mœurs, les manières, les religions, et les langues différentes, de gens qui habitent sous le même toit,

en restant absolument étrangers les uns aux autres, aussi les poètes comiques dans la plupart de leurs ouvrages, ont représenté partiellement les mœurs et les caractères de ceux qui habitent *la grande ville*, mais personne n'avait encore essayé de peindre *la grande ville* dans un seul tableau.

Les Provinciaux à Paris offraient un cadre plus heureux, que l'auteur pouvait étendre ou resserrer à son gré. *Molière* dans *Pourceaugnac*; *Colin* dans *les Mœurs du jour*, et *Picard* lui-même dans *l'Entrée dans le monde*, l'avaient tenté avec succès. Mais revenons à la nouvelle comédie.

Pierre Gaulard, cultivateur de *Ligny*, son fils et sa fille, *George* et *Fanchette Gaulard*, arrivent à Paris, dans un hôtel garni; ils apprennent à l'hôtesse, qu'ils ont hérité de quelques cent mille écus, et qu'ils viennent se fixer dans la capitale. Ajoutez à cela un léger souvenir de *George Gaulard* pour une petite paysanne de *Ligny*, voilà toute l'avant-scène. On entend du bruit, c'est un fiacre renversé par un carrosse; l'on voit arriver ensemble, et la dame du fiacre qui se trouve mal, et le maître du carrosse qui vient à son secours et lui fait des excuses. Bientôt l'un et l'autre sont informés par *Pierre Gaulard*, et de sa nouvelle fortune et de ses nouveaux projets. *M.^{me} Dercour*, (c'est la dame du fiacre), et *Dorival*, (c'est le maître du carrosse), se promettent de tirer parti de l'aventure.

L'une cherche et réussit bientôt à plaire au jeune *Gaulard*; l'autre a quelques projets sur la main de *Fanchette*; mais sous le prétexte d'une entreprise avantageuse: il espère surtout tirer du père *Gaulard*, beaucoup d'argent comptant. *Dorival* se vante tout haut d'un grand crédit auprès des ministres. *M.^{me} Dercour* révèle en secret à *George Gaulard*, qu'elle est marquise polonoise, arrivée en France avec le roi Stanislas, elle a éprouvé tous les malheurs de la révolution, mais elle espère bientôt rentrer dans ses biens; elle desire se lier avec l'aimable famille, qu'elle invite à déjeuner pour le lendemain. Cependant un grand jeune homme, fort bien tourné, qui est entré avec les autres, sans paraître connu de personne, se fait aussi connaître; il se nomme *Launay de St.-André*, et prie tous les

Gaulard à dîner pour le jour suivant ; il a aussi ses vues sur la petite *Fanchette*, qui n'est point ingrate, et le trouve fort aimable. Le lendemain nos paysans enrichis vont déjeûner chez M.^{me} *Dercour*, la passion qu'elle a inspirée au jeune *Gaulard*, s'accroît et se déclare ; mais tout le charme est rompu par l'arrivée d'une femme de campagne ; elle nous apprend que la marquise polonoise, n'est autre chose que *Manetto Robin*, fille d'un quincaillier, à qui un étudiant en médecine a fait un enfant, dont elle vient réclamer les mois de nourrice. Les bonnes gens de Ligny, un peu consternés, vont dîner au faubourg St.-Germain, chez *Launay de St.-André*, où les attend une nouvelle catastrophe. *Dorival* reconnaît dans *Launay de Saint-André*, son ancien laquais, qui, d'après l'aventure de la veille, a quitté son maître, et s'est établi dans un hôtel garni, pour mieux tromper les nouveaux débarqués ; il démasque à son tour *Dorival* qui veut épouser *Fanchette*, quoiqu'il soit déjà le mari d'une femme bel-esprit, dont *Gaulard* le père est amoureux, et qu'il est aussi sur le point d'épouser ; les bonnes gens un peu détrompés de la grande ville, retournent à Ligny.

Cette comédie renferme deux morceaux épisodiques pleins de naturel et de gaieté, mais qui ne tiennent point à l'intrigue. Dans le premier acte, une espèce de lanterne magique que l'on nomme *Panorama moral*, fait passer en revue des joueurs, des usuriers, des journalistes, des procureurs, etc. ; c'est au moins un coin du tableau de la Grande Ville dans un cadre un peu trivial. Au troisième acte, le propriétaire chez qui loge M.^{me} *Dercour*, est un bourgeois du Marais, homme flegmatique et plaisant à la fois, est très-fier d'être inscrit sur la liste nationale. Nous observons qu'il est permis de se moquer de ces listes composées telles qu'elles le sont aujourd'hui, pour la plupart ; mais elles ne devront plus être exposées aux traits de la malignité, lorsqu'elles offriront les noms d'anciens propriétaires, ou d'hommes dont les talents et la moralité donneront une autre espèce de garantie à la nation qu'ils représentent.

D'après l'extrait que nous venons de présenter, il est aisé de voir quel est le défaut principal des *Pro-*

vinciaux à Paris. Dans un pareil sujet, l'homme de province devait être ou intéressant par ses qualités personnelles et les dangers réels auxquels il se trouve exposé, comme le jeune homme qui arrive à Paris dans *l'Entrée dans le monde*, ou ridicule par ses propres travers et par les pièces comiques dont il est entouré, comme le *Pourceaugnac* de Molière. Or, la famille *Gaulard* n'est ni très-intéressante, ni très-ridicule. On ne connaît guère les dangers auxquels elle est en but, que lorsque ces dangers ne sont plus à craindre, et que les intrigants sont dévoilés.

D'ailleurs l'intérêt se trouve partagé entre le père et les enfants, et il faut toujours offrir, dans un drame comme dans un tableau, un principal personnage auquel les autres sont subordonnés, et autour duquel tous les fils de l'action se nouent et se rallient.

Les Fâcheux de Molière, et le *Mercur*e galant de Bour-saut, sont aussi des comédies épisodiques; mais toutes les scènes sont liées par un même motif, elles tendent également par des moyens différemment comiques à impatienter l'auteur du *Mercur*e et l'homme de cour; et à les empêcher de se trouver avec la femme qu'ils aiment et qu'ils finissent par épouser. Dans les *Provinciaux à Paris*, un musicien et un petit savoyard qui semblent d'abord se liguier contre les intrigants en faveur de la famille *Gaulard*, ne servent ni à nouer, ni à dénouer l'intrigue, puisque la fausse marquise est dévoilée par la nourrice de son enfant, le laquais de *Dorival* par son maître, et *Dorival* par son laquais. Nous le demandons à *Picard* lui-même, n'eût-il pas été possible de donner un intérêt plus tendre et plus dramatique aux souvenirs de *Georges Gau'ard*, pour ses amours de village? Sa maîtresse abandonnée n'aurait-elle pu jouer un rôle dans la pièce et servir elle-même à démasquer l'avanturière qui est prête de séduire son amant?

Au reste, les *Provinciaux à Paris* attirent toujours la foule, et sont censurés avec sévérité. On peut expliquer cette espèce de contradiction, sans accuser ni le public de mauvais goût, ni les censeurs d'envie et de malignité. *Dumoustier* et d'autres auteurs nés avec un faux bel-esprit, avaient introduit sur la scène une nature

de convention qui ne se trouve que dans leurs ouvrages, et un prétendu bon ton qui ne fut jamais celui des hommes bien élevés. Nous avons, il est vrai, deux poètes comiques qui appartiennent à la bonne école; mais les comédies de *Colin* sont rares, celle d'*Andrieux* est unique.

Aucun des ouvrages de *Picard* (en exceptant peut-être le premier acte des *Amis du collège*) n'est égal pour le talent du vers comique au *Vieux célibataire* et aux *Étourdis*. Mais tout ce qui sort de sa plume porte l'empreinte d'une imagination facile et d'une gaieté franche; joignez à cela une extrême fécondité, et il n'est point étonnant que *Picard* attire la foule, jouisse de beaucoup de réputation, et ait, à trente ans, au théâtre une école.

D'un autre côté, les connaisseurs sévères que ses succès même ont rendu difficiles, voudraient qu'il cherchât à s'élever vers de plus hautes conceptions, et que la force de ses moyens et de son style comiques fût égale au naturel de son expression et à la vérité de ses caractères. Ils trouvent dans ses ouvrages une nature toujours vraie, mais ils desirent quelquefois une nature plus choisie. Le public jouit avec plaisir et reconnaissance des comédies agréables qu'il multiplie avec tant d'esprit et de facilité; mais ses amis ont un peu d'humeur de ne pas voir arriver le mieux qu'ils ont le droit d'attendre d'un homme déjà fameux par ses succès nombreux à l'âge où les premiers poètes comiques étaient à peine connus par leurs premiers essais.

Ainsi *Picard* doit également les succès dont il jouit et les critiques qu'il éprouve, à l'intérêt et à l'estime qu'inspire un talent véritable.

Nous devons en général des éloges au zèle et au talent des acteurs qui ont joué dans la *Grande Ville*; mais la longueur de cet article nous empêche de parler d'aucun d'eux en particulier.

O.

THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

ACHILLE à *Scyros* n'a eu qu'une représentation.

Ce théâtre réussit dans les interrogations. Après *Quo deviendra-t-elle ?* il a donné *Se fâchera-t-il ?* c'est une espèce de proverbe qui n'a fâché personne. Un père fort raisonnable se livre à des emportements feints pour guérir son fils sujet à des emportements véritables. Le fils, déjà corrigé, est soumis à des épreuves plaisantes. On distingue, dans ce petit ouvrage, une scène qui appartient à la bonne comédie. Parmi de jolis couplets, nous avons remarqué celui-ci : un valet, après avoir donné un tarif pour les coups de canne et les soufflets auxquels l'expose une commission dangereuse, ajoute :

Je suis maintenant convaincu ;
 Il n'y a plus rien à rabattre :
 Coups de canne un petit écu ,
 Chaque soufflet un gros écu.
 Le premier comptera pour quatre.
 Monsieur, voudrait-il, s'il lui plaît,
 M'avancer le premier soufflet ?

Dans le *Joueur*, *Tout-à-bas* avait dit :

Vous plairait-il, monsieur, de m'avancer le mois ?

Mais *m'avancer le premier soufflet*, nous paraît plus drôle.

O.

Errata du N.° XXXIX.

Page 67, ligne 17, au lieu de *difficile à gâter* ; lisez, *difficile à ganter* ; p. 232, lig. 23, au lieu d'un *vers*, ne voyez que de la *prose*.

Une erreur importante s'est glissée à l'article *Dresde*, page 217 ; dans la seconde note, il faut lire : *L'église catholique est uniquement réservée aux catholiques, et les protestants ont leurs édifices séparés.*

POLITIQUE.

EXTÉRIEUR*.

PROCÈS-VERBAL des opérations de la Consulta extraordinaire de la république Cisalpine, à Lyon.

LA république cisalpine formée, au milieu de la guerre, par la réunion de plusieurs états, ne pouvait attendre que de la paix, du temps et d'un gouvernement fort, sa consistance politique et sa tranquillité intérieure. Son vœu était d'obtenir une organisation définitive; elle en fit la demande au premier consul, et attendit de la main qui l'avait fondée en l'an 6, et rétablie deux ans après, l'appui dont elle avait besoin pour se constituer et s'unir en corps de nation.

Le premier consul, en déférant au vœu qui lui était exprimé, voulut s'entourer de toutes les lumières que pouvaient avoir les Cisalpins eux-mêmes sur les intérêts de leur pays; et ce fut pour répondre aux vues bienveillantes du premier consul, et pour lui donner les renseignements qu'il désirait, qu'une *consulta* extraordinaire de 450 membres, choisis parmi les membres les plus éclairés et les plus recommandables de la république cisalpine, fut convoquée par son gouvernement. Lyon fut désigné pour le lieu de la session, comme plus à portée de cette république et du premier consul, et plus remarquable par ses nombreux rapports avec le nord de l'Italie.

Le ministre des relations extérieures se rendit à Lyon

* L'intérêt général qu'excite l'organisation de la *république italienne*, nous a déterminés à donner en une seule fois tout ce qui la concerne. Nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro la suite du *Précis sur l'Etat de l'Europe*.

le 7 nivose, et le C. Marescalchi, député de la république cisalpine près le gouvernement français, devenant en cette qualité l'intermédiaire naturel des communications du ministre avec les notables cisalpins, lui présenta successivement ceux du Milanais, des trois légations ecclésiastiques, des pays détachés de l'état de Venise, du ci-devant Modénois, du Novarrois et de la Valteline.

Ces conférences partielles avaient l'avantage d'établir des rapports plus intimes entre le ministre et les notables de chacune des fractions territoriales de la république cisalpine.

Une consulta aussi nombreuse n'aurait pu se réunir sur le territoire français, sans l'autorisation du gouvernement, et c'était à lui qu'appartenait la désignation du mode suivant lequel elle pouvait s'assembler. Le ministre s'occupa de l'organisation de la consulta, de concert avec un bureau de délibération, composé de cinq membres appartenants aux cinq divisions territoriales de la Cisalpine; à la connaissance des intérêts, des localités, les membres joignaient l'avantage de pouvoir servir de centre de réunion.

La consulta législative, dont les membres faisaient partie de la consulta extraordinaire, et qui avait rendu la loi sur la convocation de celle-ci, concourait encore à l'exécution de cette loi, en discutant et en convertissant en arrêtés les propositions du bureau de délibération. Elle devint un nouveau lien de communication entre ce bureau et l'assemblée générale, et, d'après la proposition du bureau, elle arrêta que la consulta extraordinaire serait partagée en 5 sections, dont chacune correspondait également à l'une des cinq principales nations cisalpines, dans une assemblée dont les éléments étaient si peu homogènes. Cette division promettait des opérations plus calmes; elle offrait plus de facilité pour constater l'assentiment de chaque peuple à sa réunion en un seul état; et cet assentiment bien prononcé devenait nécessaire pour donner plus de consistance à la république.

Les cinq sections s'assemblèrent séparément, et leur bureau fut formé des CC. Melzi et Strigelli pour la

section milanaise ; Aldini et Belmonte pour les légations ; Bargnani et Carissimi , pour les provinces vénitiennes ; Paradisi et Candrini , pour le Modénois ; de Bernardi et Guicciardi Guido , pour le Novarrois et la Valteline. Dans chaque section , l'on suivit une marche uniforme , afin d'avoir , au moment de l'arrivée du premier consul , une opinion bien formée sur les différents objets sur lesquels il desirait des renseignements. Les bases de la constitution , déjà adoptée par la consulta législative de Milan , furent présentées aux différentes sections , pour obtenir d'elles les observations les plus propres à en déduire des lois organiques. Chaque section jugea convenable de charger de cet examen une commission particulière prise dans son sein , et elle discuta ensuite les observations. Toutes celles que les cinq sections adoptèrent furent réunies et présentées au ministre des relations extérieures.

Chaque assemblée était aussi chargée de préparer une liste nombreuse des citoyens que la confiance et l'estime publique appelaient de préférence au Corps législatif. On passa au scrutin secret ; chaque membre donna soixante noms , et ces bulletins furent remis au ministre , pour être présentés au premier consul. Le premier consul prit connaissance des opérations antérieures ; et regardant la formation des trois collèges électoraux comme la base de la nouvelle organisation de la Cisalpine , il desira que chaque section lui remit une liste qui contint le double du nombre des citoyens qui auraient les qualités requises pour être membres des collèges. En même temps , il réunit chez lui les présidents des cinq sections , fit lire et discuter les observations qu'elles avaient présentées sur la constitution ; y fit quelques changements qui lui furent indiqués par l'expérience et par la connaissance des intérêts de la Cisalpine.

Il ne restait qu'à s'occuper de faire connaître les personnes qui pouvaient remplir les premières places du gouvernement.

Un comité de trente membres fut chargé , par la consulta réunie pour la première fois en assemblée générale , de former des listes de candidats , doubles du nombre

des places à remplir, pour indiquer au premier consul les hommes que l'opinion publique y appelait.

Le comité, après s'être occupé de l'opération qui lui était confiée, fit à l'assemblée générale de la consulta extraordinaire, le rapport suivant :

Citoyens députés,

« Votre commission des trente, après s'être attaché avec le plus grand soin à proposer une liste d'hommes en état d'entrer dans la composition du gouvernement, vous fait part du résultat de ses réflexions sur le choix du premier magistrat.

« Elle s'est occupée, pendant trois de ses séances, de cet objet le plus important de tout ; et après avoir discuté toutes les idées qui s'associaient à cette nomination, elle est toujours arrivée, par des voies différentes, à une même conséquence.

« Si l'on compte très-peu d'hommes capables d'être élevés à la première place du gouvernement, il faut convenir que notre situation intérieure doit les faire paraître parmi nous plus rares qu'ils ne le sont réellement. Il est facile de voir que le peu de temps qui s'est écoulé depuis que la Cisalpine a été formée de six nations différentes, ne peut pas suffire pour qu'elles se connaissent entre elles, et pour que les hommes les plus remarquables leur inspirent une égale confiance. Ce n'est pas sans crainte que l'on peut choisir entre eux, si l'on considère que, divisés, comme nous le sommes, de lois, d'usages et de mœurs, et habitués en tout genre à des opinions différentes, on ne peut guère espérer de trouver un homme qui, renonçant à tout système particulier, puisse ainsi arracher la masse du peuple à ses anciennes habitudes, et lui donner (ce qui est le fondement le plus solide des républiques) un esprit national.

« L'histoire des vicissitudes qu'a éprouvées la république cisalpine, rendait plus difficiles les recherches de la commission. Si les hommes de cette époque n'avaient été attachés à aucune magistrature, on ne pourrait pas présumer qu'ils fussent assez versés dans la science toujours difficile, mais plus encore au milieu de nous, de gouverner la république. S'ils avaient tenu, à cette époque, les rênes du gouvernement, agités comme ils l'étaient par le trouble des opinions,

distraits de mille manières, emportés par l'influence étrangère, ils ne pouvaient pas s'élever à cette considération qui, dans des temps moins malheureux, leur aurait gagné la confiance publique.

« Mais en supposant qu'après avoir surmonté ces nombreux obstacles, on eût pu désigner un homme capable de soutenir une si grande charge, beaucoup d'autres difficultés plus graves empêcheraient bientôt qu'on ne pût entièrement se reposer sur ce choix. Les troupes françaises ne peuvent pas encore complètement évacuer la Cisalpine : un grand nombre de raisons politiques et notre propre intérêt ne le permettraient pas dans le moment actuel, et au milieu de notre dénue-
ment de troupes nationales.

« La Cisalpine d'ailleurs, quoiqu'elle ait été garantie par les traités de Tolentiao et de Lunéville, ne peut dans les premiers moments espérer d'obtenir par elle-même, de la part des anciens gouvernements de l'Europe, cette considération nécessaire pour se consolider au-dedans et au-dehors; il faut qu'on la fasse reconnaître par plusieurs puissances qui ne sont pas encore entrées en relations avec elle: elle a besoin d'un homme qui, par l'ascendant de son nom et de sa puissance, la mette au rang qui convient à sa grandeur; mais ce nom, cette puissance, on les aurait inutilement cherchés parmi nous.

« Ce fut donc pour mettre la dignité du gouvernement à l'abri de l'influence des troupes étrangères, et pour ajouter un éclat et une grandeur nouvelle aux commencements de la Cisalpine que la commission crut qu'il était essentiel au bonheur de cette république que, dans les premiers moments, elle eût un appui qui l'emportât sur tout autre, en force et en élévation.

« D'après des motifs d'une telle importance, la commission a cru devoir conclure que si, d'un côté, la consulta extraordinaire doit former le vœu que la constitution soit proclamée, et que les collèges, la législature et les autres autorités soient inessamment choisis parmi les hommes qu'elle a cru les plus dignes de son estime, afin de voir cesser enfin le gouvernement provisoire; d'un autre côté, elle doit desirer ardemment

que le général Bonaparte veuille honorer la Cisalpine en retenant la magistrature suprême, et en ne dédaignant pas, au milieu de la direction des affaires de la France, d'être la grande pensée de notre gouvernement pendant le temps qu'il croira nécessaire pour amener à une parfaite uniformité les différentes parties de notre pays, et faire reconnaître, par toutes les puissances de l'Europe, la république cisalpine.»

Le vœu du comité devint l'opinion unanime de la consulta extraordinaire réunie, le 5 pluviôse, en assemblée générale; elle décréta par acclamation et au milieu des plus vifs applaudissements, que le rapport du comité qu'elle venait d'entendre, serait présenté au premier consul, comme l'expression fidèle des sentiments et des opinions de la consulta extraordinaire.

Le résultat de cette délibération ayant été présenté au premier consul, il reconnut que, d'après toutes les lumières qu'il avait recueillies, l'état des choses exigeait une prompte organisation; qu'il pouvait en confier la partie intérieure, sans compromettre les intérêts et le bonheur de la république, aux citoyens que l'opinion générale avait désignés comme les plus propres aux différentes fonctions constitutionnelles; mais qu'en même temps les motifs puissants exprimés dans le rapport, se rennissant à prouver que, dans la position actuelle de la Cisalpine, il lui serait presque impossible de s'élever par ses propres moyens à ce degré de consistance et de force auquel elle est appelée parmi les puissances de l'Europe, il ne pouvait se dissimuler la nécessité impérieuse de conserver la haute direction des affaires, jusqu'à ce que la Cisalpine puisse se trouver en état de soutenir par elle-même son indépendance. Il annonça que le lendemain, 6 pluviôse, il se rendrait au milieu de la consulta extraordinaire formée en assemblée générale, pour proclamer la constitution et le choix des membres destinés à entrer dans la première formation des autorités.

A deux heures, le premier consul se rendit à la séance, accompagné des ministres des relations extérieures et de l'intérieur, des CC. Petiet, Cretet, Najac, et Bourrienne, conseillers-d'état, des généraux et des préfets

réunis à Lyon, et des principales autorités de cette commune.

Le premier consul, au-devant duquel se porta une députation nombreuse de Cisalpins, fut reçu dans la salle, au milieu des applaudissements; il se plaça sur une estrade, et prononça le discours suivant :

« La république cisalpine, reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes.

« Les premiers efforts que l'on a faits pour la constituer, ont mal réussi.

« Envahie depuis par les armées ennemies, son existence ne paraissait plus probable, lorsque le peuple français, pour la seconde fois, chassa par la force de ses armes, vos ennemis de votre territoire.

« Depuis ce temps, on a tout tenté pour vous démembrer....

.... « La protection de la France l'a emporté....

.... « Vous avez été reconnus à Lunéville.

« Accrus d'un cinquième, vous existez plus puissants, plus consolidés, avec plus d'espérances !!!

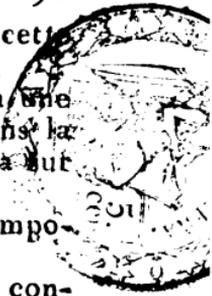
« Composés de six nations différentes, vous allez être réunis sous le régime d'une constitution plus adaptée que toute autre à vos mœurs et à vos circonstances.

« Je vous ai réunis à Lyon autour de moi comme les principaux citoyens de la Cisalpine. Vous m'avez donné les renseignements nécessaires pour remplir la tâche auguste que m'imposait mon devoir, comme premier magistrat du peuple français, et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création.

« Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité.

« Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays, pour la lui confier.

« Le procès-verbal que vous m'avez fait remettre par votre comité des trente, où sont analysées, avec autant de précision que de vérité, les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'ont vivement pénétré. — J'adhère à votre



vœu. — Je conserverai encore pendant le temps que ces circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.

« Au milieu des méditations continuelles qu'exige le poste où je me trouve, tout ce qui vous sera relatif et pourra consolider votre existence et votre prospérité ne sera point étranger aux affections les plus chères de mon ame.

« Vous n'avez que des lois particulières, il vous faut désormais des lois générales.

« Votre peuple n'a que des habitudes locales, il faut qu'il prenne des habitudes nationales.

« Enfin vous n'avez point d'armées ; les puissances qui pourraient devenir vos ennemis en ont de fortes ; — mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple qu'a donné dans toutes les circonstances essentielles le premier peuple de l'Europe. »

Le discours du premier consul, interrompu à chaque phrase par de nombreux applaudissements, fut suivi de la lecture de la constitution. Au moment où l'on en lisait le titre, un mouvement général de l'assemblée indiqua le vœu de substituer au nom de la république cisalpine, celui de république italienne, et le premier consul parut se rendre à ce vœu général.

CONSTITUTION de la république italienne.

TITRE PREMIER.

Art. 1.^{er} La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état.

2. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens.

3. Le territoire de la république se divise en départements, districts et communes.

TITRE II.

Du droit de cité.

4. Tout homme né d'un père cisalpin, et demeurant sur le territoire de la république, acquiert les droits de citoyen à sa majorité.

5. Le même droit est accordé à tout étranger qui, possédant dans le territoire de la république une propriété foncière ou un établissement d'industrie ou de commerce, y a séjourné pendant sept années consécutives, et a déclaré vouloir être citoyen cisalpin.

6. Indépendamment de l'exigence du domicile, la loi accorde la naturalisation à ceux qui peuvent justifier, ou d'une propriété remarquable sur le territoire de la république, ou d'une rare habileté dans les sciences et les arts, même dans les arts mécaniques, ou qu'ils ont rendu des services importants à la république.

7. Les naturalisations accordées par le passé, n'ont d'effet qu'après qu'on a vérifié si elles s'accordent avec les conditions précédentes.

8. La loi détermine le terme de la minorité, la valeur de propriété nécessaire pour acquérir de droit le titre de citoyen, et les causes pour lesquelles l'exercice des droits de citoyen est suspendu ou perdu.

9. Elle règle également la formation d'un registre civique. Les seuls citoyens inscrits dans ce registre sont éligibles aux fonctions constitutionnelles.

TITRE III.

Des Colléges.

10. Trois colléges électoraux, savoir, le collége des *Possidenti*, celui des *Dotti*, celui des *Commercianti*, sont l'organe primitif de la souveraineté nationale.

11. Sur l'invitation du gouvernement, les colléges se rassemblent au moins une fois tous les deux ans, pour se compléter et pour nommer les membres de la consulte d'état, du corps législatif, des tribunaux de révision et de cassation, et les commissaires de la comptabilité. Leur session ne peut durer que quinze jours.

12. Ils délibèrent sans discussion et au scrutin secret.

13. La séance de chaque collége n'est légale que par l'intervention de plus d'un tiers de ses membres.

14. A chaque session ordinaire des colléges, le gouvernement présente à chacun d'eux la liste des places vacantes et les renseignements relatifs aux nominations

à faire. Les collèges peuvent recevoir directement les réclamations de ceux qui allèguent quelque titre pour y être admis.

15. Ils approuvent ou rejettent les dénonciations qui leur sont faites d'après les articles suivants : 109 , 111 et 114.

16. Ils prononcent sur les réformes d'articles constitutionnels qui leur sont proposées par la consulte d'état.

17. Les membres de chaque collège doivent avoir au moins 30 ans. Ils sont élus à vie.

18. On cesse d'être membre des collèges, 1.° par banqueroute frauduleuse légalement constatée; 2.° par une absence prolongée sans cause légitime et pendant trois sessions consécutives du collège dont on est membre; 3.° par acceptation de service chez une puissance étrangère, sans autorisation du gouvernement; 4.° par continuation d'absence hors de la république, six mois après avoir été légalement rappelé; 5.° enfin par toutes les raisons qui font perdre le droit de cité.

19. Chaque collège, avant de se séparer, transmet à la prochaine censure le procès-verbal de sa session.

TITRE IV.

Du collège des Possidenti.

20. Le collège des *Possidenti* est composé de trois cents citoyens choisis parmi tous les propriétaires de la république qui ont en biens fonds un revenu de 6,000 livres au moins. Sa résidence, pendant les dix premières années, est à Milan.

21. Chaque département a droit d'avoir dans le collège des *Possidenti* au moins autant de membres que la population doit en donner à raison d'un pour 30 mille habitants.

22. S'il ne se trouve pas dans un département un assez grand nombre de citoyens qui aient le revenu exigé par l'article 20, ce nombre se complète sur une liste quadruple des plus grands propriétaires du même département.

23. A chaque session, ce collège se complète lui-même d'après les états de propriété foncière qu'il a droit de demander au gouvernement.

24. Il choisit dans son sein neuf membres qui composent *la censure*.

25. Il forme, à la majorité relative des votes, une liste triple pour l'élection des fonctionnaires publics indiqués à l'article 11, et il la présente à la censure.

TITRE V.

Du collège des Dotti.

26. Le collège des *Dotti* est composé de deux cents citoyens choisis parmi les hommes les plus célèbres dans tous les genres de sciences ou arts libéraux et mécaniques, ou parmi les plus distingués par leur doctrine en matières ecclésiastiques, ou par leurs connaissances en morale, en législation, en politique et en administration. Sa résidence, pendant les dix premières années, est à Bologne.

27. A chaque session, le collège transmet à la censure une triple liste des citoyens qui ont les qualités précédentes et d'après laquelle la censure nomme aux postes vacants.

28. Il choisit dans son sein six membres, lesquels font partie de la censure.

29. Il forme, à la majorité relative des suffrages, une double liste pour l'élection des fonctionnaires publics, indiqués à l'article 11, et la présente à la censure.

TITRE VI.

Du collège des Commercianti.

30. Le collège des *Commercianti* est composé de deux cents citoyens choisis parmi les négociants les plus accrédités et les fabricants les plus distingués par l'importance de leur commerce. Sa résidence, pendant les dix premières années, est à Brescia.

31. A chaque session, le collège se complète, à l'aide des renseignements qu'il a droit de demander au gouvernement.

32. Les articles 28 et 29 lui sont communs.

TITRE VII.

De la Censure.

33. La *Censure* est une commission de vingt-un membres, nommés par les collèges de la manière et dans les proportions indiquées aux articles 24 et 28. Sa résidence, pendant les dix premières années, est à Crémone.

34. Elle se réunit nécessairement cinq jours après la session des trois collèges.

35. Elle n'est pas rassemblée plus de dix jours, et ses séances ne sont légales que par la présence de dix-sept de ses membres.

36. Sur les listes des trois collèges, elle nomme aux emplois constitutionnels indiqués à l'article 11, à la pluralité absolue des voix.

37. Elle proclame l'élection des fonctionnaires nommés à la majorité absolue par les trois collèges.

38. Elle nomme aux places vacantes dans le collège des *Dotti*, conformément à l'article 27.

39. Elle doit terminer les nominations qui lui sont confiées par la constitution, dans le délai fixé pour ses sessions.

40. Elle exerce les fonctions qui lui sont dévolues par la constitution, aux termes des articles 109, 111 et 114.

41. La *Censure* se renouvelle à chaque session ordinaire ou extraordinaire des collèges électoraux.

42. Les actes de la *Censure* doivent être présentés aux collèges dans leur plus prochaine session.

TITRE VIII.

Du Gouvernement.

43. Le gouvernement est confié à un président, à un vice-président, à une consulte d'état, à des ministres, et à un conseil législatif, d'après leurs attributions respectives.

44. Le président reste dix ans en fonctions, et il est indéfiniment rééligible.

45. Le président a l'initiative de toutes les lois, conformément à l'article 63.

46. Il a également l'initiative de toutes les négociations diplomatiques.

47. Il est exclusivement chargé du pouvoir exécutif, qu'il exerce par le moyen des ministres.

48. Il nomme les ministres, les agents civils et diplomatiques, les chefs de l'armée et les généraux. La loi pourvoit à la nomination des officiers de grade inférieur.

49. Il nomme le vice-président, qui, à son défaut, prend sa place dans la consulte d'état, et le représente dans toutes les parties qu'il veut lui confier. Une fois nommé, il ne peut être écarté durant la présidence de celui qui l'a élu.

50. Dans tous les cas où la présidence vient à vaquer, il a toutes les attributions du président jusqu'à l'élection du successeur de celui-ci.

51. Les sceaux de l'état sont confiés au président. Un secrétaire d'état choisi par lui, lequel a le rang de conseiller, est chargé, sous sa responsabilité personnelle, de lui présenter, dans le délai de trois jours, les lois sanctionnées par le corps législatif, d'y apposer le sceau de l'état, et de les promulguer.

52. Le même secrétaire d'état contre-signé la signature du président, et tient un registre particulier de ses actes.

53. Le traitement du président est de cinq cent mille livres de Milan. Celui du vice-président est de cent mille livres.

TITRE IX.

De la Consulte d'état.

54. La consulte d'état est composée de huit citoyens âgés de quarante ans au moins, élus à vie par les collèges, et distingués par des services signalés rendus à la république.

55. Le président de la république préside la consulte d'état. Un de ses membres, au choix du président, est ministre des affaires étrangères. Celui-ci préside la consulte, à défaut du président.

56. La consulte d'état est spécialement chargée de

l'examen des traités diplomatiques et de tout ce qui a rapport aux affaires extérieures de l'état.

57. Les instructions relatives aux négociations diplomatiques, sont discutées dans la consulte, et les traités ne sont définitifs qu'après avoir été approuvés par la majorité absolue de ses membres.

58. Si le gouvernement, par des motifs de sûreté pour la république, a ordonné l'arrestation de quelque personne suspecte, le président doit, dans le terme de dix jours, la renvoyer par-devant les tribunaux compétents, ou en considération des circonstances particulières où se trouve l'état, obtenir de la consulte un décret de prorogation pour ce renvoi. Le décret doit être signé par le président et par la majorité des membres de la consulte.

59. Un décret semblable est également nécessaire lorsqu'il s'agit d'éloigner de la ville centrale de la république, quelque citoyen qui en trouble le repos.

60. Toutes les mesures particulières qui ne sont pas appuyées sur le texte d'une loi générale, mais seulement réclamées par la sûreté de l'état; sont nécessairement l'objet d'un décret spécial de la consulte.

61. Si la sûreté de l'état exigeait de mettre hors la constitution un département, ou si l'insurrection de quelque corps armé ou la conduite de quelque grand fonctionnaire, nécessitait quelque mesure extraordinaire pour le salut de la république, cette mesure doit être préalablement autorisée par un décret de la consulte d'état.

62. Tout décret de la consulte est constamment restreint au cas particulier qui l'a déterminé.

63. Le président a exclusivement l'initiative de toutes les affaires qui se proposent dans la consulte d'état, et sa voix est prépondérante dans toutes les délibérations.

64. La consulte d'état, en cas de cessation, renonciation ou mort du président, élit son successeur, à la pluralité absolue des suffrages et dans le délai de 48 heures, et elle ne peut se séparer avant d'avoir achevé la nomination. Le vice-président préside à cette session, à défaut du président.

65. Le traitement des membres de la consulte d'état est de 30,000 liv.

TITRE X.

Des Ministres.

66. Les ministres sont choisis par le président , et il peut les révoquer.

67. Le gouvernement peut nommer un grand juge national qui est de droit ministre de la justice. Il est nommé par le président , mais il ne perd sa charge que par démission ou condamnation.

68. Les attributions particulières du grand juge sont : 1.° d'établir des réglemens sur la manière de procéder dans les tribunaux ; 2.° de pouvoir suspendre , pour un semestre, le juge négligent ou dont la conduite n'est pas conforme à la dignité de son emploi ; 3.° d'avoir le droit de présider , quand le gouvernement l'y invite , le tribunal de cassation avec voix prépondérante.

69. Lorsque le gouvernement juge convenable de nommer un secrétaire d'état de la justice , et de lui confier ce département , le grand juge conserve son titre , mais il en cesse les fonctions. Le secrétaire d'état de la justice remplit les fonctions de ministre de la justice , sans jouir des prérogatives du grand juge.

70. Le ministre des relations extérieures est nécessairement pris parmi les membres de la consulte d'état au choix du président , lequel le nomme et le destitue à son gré.

71. Un ministre est spécialement chargé de l'administration du trésor public. Il veille aux recettes , ordonne les mouvemens de fonds et les payemens autorisés par la loi ; mais il ne peut permettre aucun payement , si ce n'est en vertu , 1.° d'une loi , et jusqu'à la concurrence des fonds spécialement assignés à un objet de dépenses déterminé ; 2.° d'un arrêté du gouvernement ; 3.° d'un mandat signé par un ministre.

72. Il doit , sous sa propre responsabilité , faire présenter , chaque année , le compte général du trésor public aux commissaires de la comptabilité , dans le dernier semestre de l'année suivante.

73. Chaque ministre doit publier , chaque année , les comptes détaillés de ses dépenses , signés de lui.

74. Aucun acte du gouvernement ne peut avoir de force , s'il n'est signé d'un ministre.

Du Conseil législatif.

75. Le conseil-législatif ne peut être composé de moins de dix citoyens âgés au moins de trente ans, élus par le président, et qui peuvent être révoqués par lui au bout de trois ans.

76. Les membres de ce conseil ont voix délibérative sur les projets de loi proposés par le président, et qui ne peuvent être approuvés qu'à la majorité absolue des suffrages.

77. Ils ont voix consultative dans toutes les autres affaires, quand le président juge convenable de les consulter.

78. Ils sont spécialement chargés de la rédaction des projets de loi, de l'exposition des motifs qui les ont déterminés, des conférences avec les orateurs du corps législatif et des discussions qui y sont relatives, conformément aux articles 87 et 88.

79. Les ministres peuvent assister au conseil-législatif d'après l'invitation du président.

80. Le traitement de chaque conseiller est de 20,000 l.

TITRE XII.

Du Corps législatif.

81. Le corps législatif est composé de 75 membres, âgés d'au moins 30 ans. La loi détermine le nombre des membres qui doivent être choisis dans chaque département, à raison de la population; la moitié au moins doit être prise hors du collège.

82. Il se renouvelle par tiers, tous les deux ans: la sortie du premier tiers et du second est déterminée par le sort; elle est réglée ensuite par l'ancienneté.

83. Le gouvernement convoque le corps législatif et il en proroge les séances; elles ne peuvent cependant durer moins de deux mois par an.

84. Il ne peut délibérer sans avoir plus de la moitié de ses membres présents, non compris les orateurs.

85. Les membres des collèges, ceux de la consulte d'état, ceux du conseil législatif et les ministres ont droit d'assister aux séances du corps législatif, dans la tribune qui leur est spécialement destinée.

86. Le corps législatif nomme dans son sein une

chambre d'orateurs, dont le nombre ne peut être de plus de quinze. Tout projet de loi transmis par le Gouvernement est communiqué à cette commission.

87. La commission l'examine, confère secrètement avec les conseillers du Gouvernement, et porte au Corps législatif son vote d'approbation ou de rejet.

88. Le projet est discuté, en présence du Corps législatif, par deux orateurs et deux conseillers du Gouvernement.

89. Le Corps législatif délibère sans discussion, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages : les orateurs n'ont point de voix.

90. La promulgation de la loi est faite par le Gouvernement, trois jours après la décision du Corps législatif.

91. Durant cet intervalle, la loi peut être dénoncée comme inconstitutionnelle.

92. La dénonciation suspend la promulgation et l'effet de la loi.

93. Le traitement des membres du Corps législatif est de 6,000 liv. de Milan; celui des orateurs est de 9,000 liv.

TITRE XIII.

Des Tribunaux.

94. Les différends entre particuliers peuvent être terminés par arbitres : leur jugement est sans appel et sans recours en cassation.

95. On ne peut appeler de deux sentences conformes l'une à l'autre, la révision a lieu dans le seul cas de deux sentences contradictoires.

96. Le tribunal de cassation, 1.° annule les jugements sans appel dans lesquels les formes ont été violées, ou qui contiennent une contravention manifeste à la loi; 2.° il prononce sur les demandes de renvoi d'un tribunal à l'autre, pour cause de soupçons légitimes ou de sûreté publique; 3.° il prononce également sur la question d'incompétence dans les affaires criminelles, et sur les actes d'accusation portés contre quelque tribunal; 4.° il dénonce aux collèges les actes du Corps législatif ou du Gouvernement qui portent usurpation du pouvoir judiciaire, ou mettent obstacle à son libre exercice.

97. En matière de délits, il y a des tribunaux criminels : quant aux délits qui emportent peines afflictives ou infamantes, un premier jury admet ou rejette l'accusation. Lorsqu'elle est admise, un second jury reconnaît et constate le crime, et les juges appliquent ensuite la loi ; leur jugement est sans appel.

98. La loi établit l'organisation, la compétence, la juridiction territoriale, les fonctions des tribunaux et le traitement des juges.

99. La loi fixe l'organisation des jurys, et l'époque de leur activité qui ne peut pas être retardée de plus de dix ans.

100. Les questions d'administration publique sont de la compétence particulière du Conseil législatif.

101. Les chambres de commerce prononcent sommairement dans les affaires de commerce.

102. Les délits militaires sont jugés par des conseils de guerre, conformément au code militaire.

103. Les membres du tribunal de cassation et de celui de révision sont nommés par les collèges. Ceux des tribunaux d'appel, les juges ordinaires et les juges de paix, sont nommés par le Conseil législatif, sur les listes qui leur sont présentées par les tribunaux de cassation, de révision et d'appel. La loi règle la formation de ces listes.

104. Les juges sont nommés à vie ; ils ne sont destitués que pour fautes relatives à leur emploi, et pour toutes les causes qui font perdre le droit de cité.

TITRE XIV.

De la responsabilité des fonctionnaires publics.

105. Les fonctions des membres des collèges et de la censure, du président et du vice-président du Gouvernement, des membres de la Consulte d'état, du Conseil législatif, du Corps législatif, de la chambre des orateurs, des tribunaux de révision et de cassation, ne sont soumis à aucune responsabilité.

106. Pour les délits personnels et qui ne dérivent pas de l'exercice des susdites fonctions, les prévenus sont renvoyés aux tribunaux compétents par les corps auxquels ils appartiennent.

107. Les ministres sont responsables, 1.° des actes du

Gouvernement signés par eux ; 2.^o de l'inexécution des lois et des réglemens d'administration publique ; 3.^o des ordres particuliers qu'ils auraient donnés et qui seraient contraires à la constitution et aux réglemens qui la maintiennent ; 4.^o de la malversation des deniers publics.

108. Le Gouvernement, la chambre des orateurs, le tribunal de cassation, chacun dans les objets de leur compétence, dénoncent aux tribunaux les actes inconstitutionnels et les dilapidateurs de la fortune publique. Si deux collèges déclarent que la dénonciation mérite d'être prise en considération, elle est renvoyée à la censure.

109. La censure, d'après le vote des deux collèges, examine la dénonciation, entend les témoins, cite les accusés, et lorsqu'elle croit l'accusation fondée, les renvoie au tribunal de révision qui les juge sans appel et sans recours en cassation.

110. Quelle que soit l'issue du jugement, le décret par lequel la censure admet l'accusation, prive le fonctionnaire de son emploi, et le rend pour quatre ans inhabile à tout emploi public.

111. Outre les cas de dénonciation prévus dans les articles 108 et 109, la censure peut faire directement connaître au Gouvernement qu'un fonctionnaire a perdu la confiance de la nation, ou qu'il a dilapidé la fortune publique. Cette communication est secrète.

112. Le Gouvernement, ou destitue le fonctionnaire dénoncé, ou communique par un message au collège, les raisons pour lesquelles il ne partage pas l'opinion de la censure.

113. Les collèges, s'ils adhèrent à l'opinion du Gouvernement, passent à l'ordre du jour sur la dénonciation ; s'ils adhèrent à l'opinion de la censure, ils renvoient le message du Gouvernement à l'examen de la prochaine censure.

114. La seconde censure, après le vœu des deux collèges, examine le fonds de la dénonciation, entend l'accusé et les témoins ; et quand elle croit l'accusation fondée, elle renvoie le prévenu au tribunal de révision. Ce renvoi produit les effets indiqués à l'article 110.

115. Les juges civils et criminels sont également ren-

voyés au tribunal de révision par le tribunal de cassation, pour les délits relatifs à leurs fonctions.

TITRE XV.

Dispositions générales.

116. La constitution ne reconnaît d'autre distinction civile que celle qui dérive de l'exercice des fonctions publiques.

117. Chaque habitant du territoire cisalpin est libre dans l'exercice particulier de son culte.

118. L'arrestation, sans mandat préalable d'une autorité qui ait droit de l'ordonner, est nulle, à moins que le délinquant n'ait été pris en flagrant délit ; mais cette arrestation peut être rendue légale par l'arrêté postérieur d'une autorité compétente, motivé sur des indices suffisants.

119. La république ne connaît de privilège et d'entraves à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur, que ceux qui sont fondés sur la loi.

120. Il y a dans toute la république uniformité de poids, de mesures, de monnaies, de lois criminelles et civiles ; il y a uniformité dans le cadastre territorial et dans le système élémentaire d'instruction publique.

121. Un institut national est chargé de recueillir les découvertes, et de perfectionner les sciences et les arts.

122. Une comptabilité nationale règle et vérifie les comptes des recettes et des dépenses de la république. Cette magistrature est composée de cinq membres nommés par les collèges : elle se renouvelle par la sortie d'un de ses membres tous les deux ans ; ils sont indéfiniment rééligibles.

123. La troupe soldée est subordonnée aux règlements d'administration publique. La garde nationale ne l'est qu'aux lois.

124. La force publique est essentiellement obéissante : aucun corps armé ne peut délibérer.

125. Toutes les dettes et créances des anciennes provinces, aujourd'hui cisalpines, sont reconnues par la république. La loi détermine les dispositions relatives à celles des communes.

126. L'acquéreur de biens nationaux, quelle que soit leur origine, qui en jouit d'après une vente légalement faite, ne peut, à aucun titre, être troublé dans la possession des biens acquis; sauf au tiers réclamant, toutes les fois qu'il y a droit, d'être indemnisé par le trésor public.

127. La loi assigne sur les biens nationaux non vendus un revenu convenable aux évêques, à leurs chapitres, aux séminaires, aux curés et aux fabriques de cathédrale. On ne peut en changer la destination.

128. Si, après l'intervalle de trois ans, la Consulte d'état juge nécessaire la réforme de quelque article constitutionnel, elle le propose aux collèges qui en jugent.



Le C. Mariani ayant obtenu la parole, développa l'esprit de cette constitution, et tous les avantages qui devaient en résulter pour l'ensemble de l'état, et tout ce qu'elle avait de conforme aux vœux et aux intérêts de chacune des divisions territoriales de la Cisalpine; il déclara avec quel empressement toutes les parties de cette république devaient déposer l'esprit de localités pour ne former qu'une seule nation.

On fit ensuite une lecture de la première loi organique de la constitution, qui est celle du clergé.

LOIS ORGANIQUES.

SUR LE CLERGÉ.

TITRE I.^{er}

Des ministres du culte catholique.

1. Les évêques de la république cisalpine sont nommés par le Gouvernement et institués par le saint-siège, avec lequel ils communiquent librement pour les affaires spirituelles.

2. Les curés sont élus et institués par l'évêque, avec l'agrément du Gouvernement.

L'évêque peut, d'après les besoins du diocèse, envoyer dans les paroisses vacantes des coadjuteurs.

3. L'évêque peut ordonner, à titre de bénéficiers, de chapelains, de légats, le nombre d'ecclésiastiques nécessaires pour les besoins spirituels des peuples.

TITRE II.

Etablissements ecclésiastiques.

1. Les limites des diocèses ne sont soumises à aucune innovation ; partout où elles auraient été changées, on en concertera le rétablissement avec le saint-siège.

2. Chaque diocèse a son chapitre attaché à une métropole ou une cathédrale, et doté en conséquence.

3. La possession des canonicats et autres bénéfices non-vendus, qui ont été saisis ou occupés en tout ou en partie, est conservée aux évêques, aux chapitres et aux curés. On leur rend les archives et les papiers qui concernent leurs biens actuels et leurs emplois respectifs.

4. Chaque cathédrale jouit, sous le titre de fabrique, d'un fonds pour ses dépenses de réparations et pour celles du culte qui s'y exerce.

5. Chaque diocèse a son séminaire épiscopal doté convenablement et destiné à l'éducation du clergé, laquelle, suivant les formes canoniques, est confiée à l'autorité de l'évêque.

6. Les biens et les dotations des évêchés, des chapitres, des séminaires, des fabriques seront fixés sous trois mois.

7. Les conservatoires, les hôpitaux, établissements de charité et autres fondations pieuses, sont dirigés par un conseil administratif de bienfaisance publique, dont l'évêque est nécessairement président, quand c'est par les évêques qu'ils ont été institués. Dans les lieux où il n'y a pas de semblables institutions, l'évêque sera toujours membre de l'administration.

8. L'aliénation et le séquestre des biens qui seront assignés par la loi pour doter les évêchés, chapitres, séminaires et fabriques, n'aura plus lieu : les biens actuellement possédés par ces corps et par les curés ne pourront être vendus. On assurera, par des moyens efficaces, le paiement des pensions accordées aux individus des corps supprimés.

TITRE III.

Etablissement de discipline.

1. Les chancelleries des évêques et leurs archives respectives sont conservées. Les ministres nécessaires pour faire observer les règles de leur institution

et celles de discipline qui ont été établies pour assujettir le clergé aux corrections et aux peines canoniques ; exerceront leurs fonctions.

2. L'évêque peut ordonner à l'ecclésiastique délinquant une retraite de pénitence dans les séminaires ou dans quelque couvent. Si le délit est grave, il l'interdit des fonctions de son ministère, et suspend pour lui la perception des revenus de son bénéfice, afin d'assurer le salaire de celui qui occupe l'*interim*, et de faire remplir les charges attachées au bénéfice. Si le coupable refuse d'obéir, l'évêque a recours au bras séculier.

3. Si un ecclésiastique trouble la tranquillité publique dans l'exercice de ses fonctions, l'évêque est requis de l'interdire; et s'il ne s'y prête pas, on a recours à l'autorité civile ordinaire.

4. Quand le délit d'un ecclésiastique emporte peine infamante ou afflictive, on donne connaissance du jugement à l'évêque, qui peut, avant l'exécution de la sentence, faire tout ce qui, dans des cas semblables, est prescrit par les lois canoniques.

5. Le clergé est dispensé de toute espèce de service militaire.

6. Tout ce qui tend à dépraver publiquement les bonnes mœurs et à avilir le culte et ses ministres, est défendu.

7. Un curé ne peut être forcé par aucune autorité à administrer le sacrement de mariage à quiconque est lié par un empêchement canonique.

Lorsque la lecture de cette loi fut terminée, l'archevêque de Ravenne exprima, dans un discours, l'assentiment de tout le clergé cisalpin, et invita tous les ministres du culte à se servir de leur ascendant sur le peuple pour lui imprimer le respect dû aux propriétés, et pour l'attacher au nouveau pacte social qui venait d'être proclamé.

Le premier consul confirmant le vœu exprimé par l'archevêque de Ravenne, fit sentir combien le peuple devait être attaché aux principes de sa religion, et combien le clergé devait l'être aux principes adoptés par la république.

Les listes des membres du collège des *Possidenti*, de

celui des *Dotti*, de celui des *Commercianti*, la liste des membres du Gouvernement, qui devaient composer la Consulte d'état et le Conseil législatif, et celle des membres du Corps législatif, furent lues successivement, et toutes les nominations furent accueillies avec les témoignages de satisfaction les plus éclatants.

Les membres du Gouvernement sont :

Melzi, François, vice-président ; Guicciardi, Diegue, secrétaire d'état ; Spanocchi, grand juge.

Le premier consul invita le vice-président, le C. Melzi d'Eril, à venir se placer auprès de lui. Il le prit par la main et l'embrassa. Ce mouvement affectueux et spontané communiqua à l'assemblée une vive émotion.

Le C. Prina demanda la parole, et, en peu de mots, fit sentir combien on avait droit d'espérer qu'une constitution fondée sur les intérêts et la situation de la Cisalpine, lui permettrait d'atteindre rapidement aux belles destinées qui lui sont promises. « Si la main, a-t-il dit, qui nous a créés et défendus, veut bien se charger de nous guider vers ce but, aucun obstacle ne peut nous arrêter, et notre confiance doit être égale à l'admiration que nous inspire le héros à qui nous devons notre bonheur. »

Après le discours du C. Prina, le premier consul leva la séance et fut reconduit au palais du Gouvernement au milieu des acclamations des Cisalpins et des Lyonnais réunis.

Le premier consul, avant de quitter Lyon, a fait remettre, par le préfet du palais, au cardinal Bellinzoni, envoyé du pape à la Consulta, une tabatière sur laquelle se trouve son portrait.

Le premier consul, parti de Lyon, le 8 pluviôse, à 6 heures du matin, est arrivé à Paris le 11, à 6 heures du soir.

Le 12, il a reçu la visite d'un grand nombre de membres du Sénat conservateur. Ensuite une députation de vingt-quatre membres du Corps législatif a été introduite, et la félicité par l'organe du C. Devisme. Le premier consul a fait la réponse suivante :

« Il était de la gloire et de l'intérêt de la France d'assurer pour toujours le sort d'une république qu'elle a créée.

« J'espère que sa constitution et ses nouveaux magistrats feront son repos et son bonheur.

« Ce bonheur et ce repos ne seront point étrangers au nôtre. Notre prospérité ne peut désormais être séparée de la prospérité des peuples qui nous environnent.

« J'ai recueilli dans mon voyage la plus douce récompense des efforts que j'ai faits pour la patrie; j'y ai recueilli surtout l'expression libre et franche de l'opinion publique, dans l'abandon de la confiance particulière, dans le langage simple du commerçant, du manufacturier, du cultivateur. Tous demandent que le gouvernement soit fidèle aux principes qu'il a développés : c'est de-là qu'ils attendent leur bonheur.

« J'étais déjà plein de reconnaissance pour les marques d'intérêt dont la nation a honoré mes premiers efforts.

« Je reviens pénétré de sentiments encore plus profonds.

« Le sacrifice de toute mon existence ne saurait payer les émotions que j'ai senties. J'en éprouve une bien douce en vous voyant associer votre vœu au vœu de la nation. »

Le lendemain, 13, une députation du Tribunal, à la tête de laquelle était le C. Delpierre, président, a exprimé les mêmes sentiments d'admiration et de joie. Le premier consul a reçu successivement les félicitations des tribunaux, de l'état-major, etc.

On a remarqué dans la réponse du premier consul au président du tribunal de première instance, les traits suivants : Le conseil d'état et les savants rédacteurs qui ont présenté et discuté le projet du code civil ne cesseront pas de s'en occuper.... J'espère qu'avant la fin de l'année ces lois seront présentées au Corps législatif, qui sentira sûrement que le mieux possible est ennemi du bien....

Nota. Nous reviendrons, dans le prochain numéro, sur ce qui s'est passé à Lyon, l'organisation des hospices, les gratifications accordées à plusieurs savants, l'établissement d'un conseil de commerce.

S U I S S E.

Plusieurs journaux ont imprimé une lettre du pre-

mier consul au C. Reding, premier landammian de la république helvétique. Cette lettre a été tronquée ; voici la véritable :

Paris, le 16 nivôse an 10.

Citoyen Reding, depuis deux ans, vos compatriotes m'ont quelquefois consulté sur leurs affaires. Je leur ai parlé comme l'aurait fait le premier magistrat des Gaules, dans le temps où l'Helvétie en faisait partie.

Les conseils que je leur ai donnés pouvaient les conduire à bien, et leur épargner deux ans d'angoisses ; ils en ont peu profité. Vous me paraissez animé du desir du bonheur de votre patrie ; soyez secondé par vos compatriotes, et que l'Helvétie se replace enfin parmi les puissances de l'Europe.

Les circonstances de la guerre ont conduit les armées françaises sur votre territoire : le desir de la liberté a armé vos peuples, et surtout ceux des campagnes, contre les privilégiés. Des événements de différente nature se sont succédés en peu d'années ; vous avez éprouvé de grands maux ; un grand résultat vous reste ; l'égalité et la liberté de vos concitoyens.

Quel que soit le lieu où naisse un suisse aujourd'hui, sur les bords du Léman, comme sur ceux de l'Aar, il est libre : c'est la seule chose que je voie distinctement dans votre état politique actuel.

La base du droit public de l'Europe est aujourd'hui de maintenir dans chaque pays l'ordre existant. Si toutes les puissances ont adopté ce principe ; c'est que toutes ont besoin de la paix et du retour des relations diplomatiques et commerciales.

Le peuple français ne peut donc reconnaître qu'un gouvernement qui serait fondé sur les principes qui vous régissent aujourd'hui.

Vous êtes sans organisation, sans gouvernement, sans volonté nationale. . . . Pourquoi vos compatriotes ne feraient-ils pas un effort ? qu'ils évoquent les vertus patriotiques de leurs pères ! qu'ils sacrifient l'esprit de système, l'esprit de faction, à l'amour du bonheur et de la liberté publique !

Alors vous ne craignez pas d'avoir des autorités qui soient le produit de l'usurpation momentanée d'une faction ; vous aurez un gouvernement, parce qu'il aura pour lui l'opinion et qu'il sera le résultat de la volonté

nationale. Toute l'Europe renouvellera avec vous ses relations; la France ne sera arrêtée par aucun calcul d'intérêt particulier; elle fera tous les sacrifices qui pourront assurer davantage votre constitution, l'égalité et la liberté de vos concitoyens; elle continuera par-là à montrer pour vous ses sentiments affectueux et paternels qui, depuis tant de siècles, forment les liens de ces deux parties indépendantes d'un même peuple.

C O L O N I E S.

Le C. Magallon a été confirmé dans le gouvernement des îles de France et de la Réunion. Il avait remplacé provisoirement le général Malartic, nommé par Louis XVI à la fin de 1791, et qui mourut le 28 juillet 1800, vivement regretté de toute la colonie.

Les journaux anglais et les débats du parlement offraient, depuis quelque temps, des soupçons et presque des plaintes au sujet de la sortie de l'escadre de Brest. Le journal officiel du 13 pluviôse répond à ces vaines alarmes. « Il est difficile de concevoir comment, lorsque nous sommes en état de paix, une expédition qui se rend à Saint-Domingue pour y établir la tranquillité, peut inquiéter la Jamaïque. . . . Ces discussions puérides, et qui montrent simplement la mauvaise foi des hommes qui les provoquent, sont bien contraires aux ordres qui furent donnés à Brest, lors de la signature des préliminaires. Le préfet demandant des instructions pour le cas où l'escadre du lord Cornwallis, poussée par le mauvais temps, serait forcée de se réfugier à Brest, il lui fut répondu, non-seulement de la laisser entrer dans le port, mais même de ne prendre aucune espèce de précautions extraordinaires : car c'est la plus grande injure qu'on puisse faire à des Européens civilisés, que de leur laisser voir que l'on soupçonne possible une conduite que l'honneur et les droits des nations ont rendue sans exemple. »

On écrit de Baltimore, en date du 29 novembre, qu'une insurrection a eu lieu au Cap, le 11 de ce mois. Il en est résulté le massacre de tous les blancs qui résidaient sur leurs plantations. Ils ont été, à la réserve de deux, impitoyablement égorgés par les nègres révoltés. Tous les habitants du Cap, et même les Américains du continent, étaient destinés au même sort. Ils doivent leur salut à la prudence et à la fermeté du

316 MERCURE DE FRANCE,

noir Christophe, qui commande dans la ville, et qui a découvert ce complot un moment avant que l'on en commençât l'exécution.

Il paraît que cette trame était ourdie par le général Moïse, neveu de Toussaint. Non-seulement tous les blancs, mais même les noirs attachés à ce dernier devaient être également massacrés. Heureusement ce complot n'a pas réussi dans toute son étendue, et jusqu'à présent les habitants des plantations en ont seuls été victimes. Les chefs de la conspiration ont été arrêtés, et plusieurs d'entre eux ont été exécutés. On a encore de grandes craintes sur les conséquences que la paix peut entraîner, et l'on appréhende avec raison qu'elle ne cause de nouvelles révoltes, qui pourraient à la fin dégénérer en une insurrection générale de la colonie. J'espère toutefois que ceci n'arrivera point; et je pense que si le Gouvernement français n'use point de trop de précipitation à l'égard de Toussaint, et sans témoigner de ressentiment pour sa conduite passée, le traite avec douceur, l'on peut compter que tout ira bien.

C O N G R È S D' A M I E N S.

M. le chevalier d'Azzara, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne au congrès d'Amiens, est arrivé dans cette ville le 9 pluviôse. Les conférences se suivent avec la plus grande activité entre les différents plénipotentiaires.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Le 17 nivôse, les consuls de la république ont envoyé au Sénat conservateur le message suivant :

Sénateurs,

L'article 38 de la constitution veut que le renouvellement du premier cinquième du Corps législatif et du Tribunat ait lieu dans l'an 10, et nous touchons au quatrième mois de cette année.

Les consuls ont cru devoir appeler votre attention sur cette circonstance. Votre sagesse y trouvera la nécessité de vous occuper sans délai des opérations qui doivent précéder ce renouvellement.

Dans la séance du 8 pluviôse, le Sénat a proclamé membre du Corps législatif, le C. Bollemont, général d'artillerie.*

Dans la séance du 14 pluviôse, le C. Fontanes (des Deux-Sèvres), ancien rapporteur près du ministre de

L'intérieur, a été nommé membre du Corps législatif, et le C. Robin, commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de la Seine, membre du Tribunal.

Le C. Millin, conservateur des médailles de la Bibliothèque nationale, rédacteur du *Magasin encyclopédique*, fait paraître un ouvrage qui lui assure un nouveau droit à la reconnaissance des gens de lettres et des artistes. Sous le titre de *Monuments antiques, inédits ou nouvellement expliqués*, cet ouvrage offrira les statues, bas-reliefs, bustes, peintures, mosaïques, gravures, vases, inscriptions, médailles et instruments tirés des collections nationales et particulières, accompagnés d'un texte explicatif. Il fera suite aux recueils de Caylus * et de Guattani**.

Chaque volume, composé de cinquante feuilles de texte et d'au moins quarante planches, sera distribué en 6 livraisons. Chaque livraison coûte 6 fr., prise à Paris, et 6 fr. 60 cent., rendue franche de port dans les départements. L'ouvrage aura six volumes, et sera terminé en moins de quatre années. L'impression est du C. Didot jeune. Les gravures sont de la plus grande fidélité, et plus ou moins terminées selon la nature et l'intérêt des objets qu'elles représentent.

La première livraison de cet ouvrage a déjà paru; elle doit satisfaire également l'amateur et l'artiste, l'historien et l'homme de lettres, celui qui veut éclaircir les questions difficiles de la palæographie et de la numismatique, et celui qui se contente de connaître nos richesses en ce genre. On distingue particulièrement la description du beau camée du cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom des *Vainqueurs à la course*, et la dissertation sur un vase grec orné d'une peinture qui représente la mort d'Actéon.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Nous avons annoncé, dans le N.º du 1.º vendémiaire an 10, la formation de cette société. Deux mois se sont à peine écoulés depuis qu'elle a arrêté le plan de son organisation, et déjà elle commence à justifier ses promesses.

* Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines.

** (*Monumenti antichi inediti.*)

Tout fait espérer qu'elle rivalisera bientôt avec la Société d'encouragement de Londres, qui lui a servi en partie de modèle.

Deux assemblées générales auront lieu chaque année; l'une en nivose, l'autre en messidor. L'assemblée générale de nivose est consacrée particulièrement à proposer les prix que la Société croira devoir accorder pour l'encouragement de l'industrie nationale, et à décerner ceux qui ont été proposés dans les séances précédentes.

La Société s'est en effet réunie le 9 nivose au palais national des Sciences et des Arts, dans l'ancienne salle de l'Académie française, que le ministre de l'intérieur lui a concédée : son conseil d'administration, nommé le 27 brumaire, s'était occupé de rechercher les besoins les plus pressants de notre industrie, et les moyens d'obtenir les perfectionnements qu'elle réclame. Voici les cinq sujets de prix qu'il a proposés comme les plus importants, et les plus convenables aux circonstances :

1.° Pour celui qui présentera des échantillons de filets pour la pêche, fabriqués au métier, ou par tout autre moyen qui pourrait en accélérer la confection; le prix consistera en une médaille et une somme de 1000 fr.

2.° Pour celui qui aura trouvé l'art de fabriquer le blanc de plomb avec une perfection qui satisfasse pleinement aux besoins des arts; — une médaille et une somme de 2000 fr.

3.° Pour celui qui aura fait connaître un procédé pour obtenir constamment, et au prix du commerce, le bleu de Prusse d'une beauté et d'une nuance égales à celles des qualités les plus recherchées dans les arts; une médaille et une somme de 600 fr.

4.° Pour celui qui trouvera le moyen de fabriquer des vases de métal, revêtus intérieurement d'un vernis ou émail fortement adhérent, non susceptible de se fendre ou de s'écailler, d'entrer en fusion étant exposé à un feu ordinaire, inattaquable par les acides et par les substances grasses, et d'un prix qui ne soit pas supérieur à celui des vases en cuivre dont on se sert dans nos cuisines. Le prix consistera en une médaille et une somme de 1000 fr.

5.° Pour le cultivateur français qui aura, au printemps prochain, repiqué des grains d'automne dans un plus grand espace de terrain. — Un premier prix de la va-

leur de 1000 fr., et un second de la valeur de 600 fr. pour celui qui en aura le plus approché.

Les pluies, qui n'ont presque pas discontinué depuis le commencement de l'automne, ont produit deux fâcheux effets; l'un, d'empêcher l'ensemencement de celles des terres pour lesquelles la grande humidité est toujours un obstacle; l'autre, par les débordements des rivières, qui en ont été la suite, de détruire des grains déjà en pleine végétation.

Sans doute, ceux qui en auront la facilité se pourvoient de grains de mars, soit pour remplir les champs qu'ils n'auront pu ensemer avant l'hiver, soit pour remplacer ce que les inondations auront ravagé. Il est désirable qu'au printemps prochain ces cultures en grand soient aussi multipliées que le besoin l'exigera, et qu'on les favorise par tous les moyens possibles. Mais indépendamment de ce qu'il est à craindre que, pour remplir ce but utile, on ne trouve pas assez de grains de mars de la nature de ceux qui sont destinés à la nourriture de l'homme, on sait que les grains qui n'ont qu'une végétation courte, tels que ceux qu'on sème au printemps, n'ont jamais des produits aussi abondants que les grains dont la végétation a commencé avant l'hiver.

Ces considérations déterminent la Société à faire entrer dans ses encouragements l'emploi d'un moyen aussi simple que facile, qui, tout à la fois, peut épargner beaucoup de semence, couvrir les champs qui n'ont pu en recevoir cet automne, et donner des produits avantageux. Ce moyen, c'est le repiquage ou la transplantation des grains d'automne.

On peut l'exécuter de deux manières; à la charrue pour les grandes parties, et au plantoir pour celles qui ont peu d'étendue.

Le moindre champ de blé, de seigle ou d'esourgeon, est en état de servir de pépinière pour une quantité considérable de terrain. Il suffit d'y prendre des touffes par un temps qui ne soit pas sec, de les partager par brins en laissant à chacun des racines, et de les placer à la distance les uns des autres, de 9 à 18 centimètres (3 à 6 pouces), et à la profondeur de 9 centimètres (3 pouces).

Les méthodes usitées pour la plantation du colza et la multiplication des légumes, sont celles qui conviennent à la transplantation des grains d'automne. L'intelligence des cultivateurs saura, suivant les pays et le sol, trouver la manière d'accélérer le travail.

La Société exige des concurrents qu'ils indiquent la manière dont ils auront procédé, et les produits de leurs plantations de grains, comparés avec ceux des champs de qualité égale et amandés de même, qui, ensemencés en automne, n'auront point souffert.

Les préfets sont invités à répandre ce programme. C'est à eux que les concurrents s'adresseront dans chaque département, pour faire constater leurs expériences. La Société s'en rapportant au zèle de ces magistrats et à leur amour pour la vérité et pour l'utilité publique, espère qu'ils voudront bien lui transmettre les noms seulement des deux cultivateurs qui auront employé le plus en grand la pratique du repiquage des grains d'automne, avec les détails de leurs expériences. C'est dans la réunion de tous les noms, accompagnés de ce que chacun aura fait, que la Société distinguera ceux qui auront le plus mérité les prix.

Si la Société est assez heureuse pour que le concours soit nombreux, elle se consolera de n'avoir à donner que deux prix, par la certitude que les concurrents trouveront dans les produits mêmes de leurs expériences une récompense suffisante de leur travail.

Pour tous les autres sujets de prix, les modèles, mémoires, descriptions, renseignements, échantillons et pièces, destinés à constater les droits des concurrents, seront adressés, franc de port, au secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, au palais national des Sciences et des Arts. Ils doivent être remis avant le 1.^{er} brumaire de l'an 11 : ce terme est de rigueur.

Les étrangers sont admis à concourir ; mais dans le cas où l'un d'eux aurait obtenu un prix, la Société conservera la propriété du procédé, à moins qu'il ne le mette à exécution en France en prenant un brevet d'invention.

(N.º XLI.) 1.^{er} Ventose. An 10.

M E R C U R E

D E F R A N C E.

L I T T É R A T U R E.

*ÉPIQUE du Poème de L'ÉTUDE, extrait
du troisième chant.*

V E R S A I L L E S.

J'ERRAIS dans ces jardins où la main du Génie
Ouvrit à tous les Arts sa carrière infinie ;
Je marchais entouré de ces grands monuments,
Des loisirs du grand Roi nobles amusements,
Ces monuments, vainqueurs des discordes civiles,
Lorsque tout s'écroutait.... restèrent immobiles.

.....
De la cour de Louis je m'avance entouré.
Peut-être en ce bosquet la Vallière a pleuré,
Quand son cœur dédaigné, retenant le murmure,
Pardonnait de l'oubli l'impardonnable injure.
O royales amours ! ô jours d'enchantement !
O trop long repentir d'un court égarement !
Modèle idolâtré de vertu généreuse,

La Vallière ! à jamais ton amour malheureuse
 Dans les sensibles cœurs gravera ton destin.
 Quand , du soir de ta vie expiant ton matin ,
 Tu voulus effacer par tes larmes fidelles ,
 D'un amour réprouvé les traces criminelles ;
 A cet époux divin , qui payâ mieux ta foi ,
 Tu vins offrir un cœur , hélas ! à peine à toi :
 Ce cœur , d'où les tourments du jeûne et du cilice
 Ne chassaient pas l'objet d'un cruel sacrifice ,
 Ce cœur saigna longtemps ; mais quand Louis en deuil
 Pleurant tous ses lauriers sur un triple cercueil ,
 Changé par des revers constants comme sa gloire ,
 Redemandait un fils promis à la Victoire ;
 La Vallière se tût , et son pieux remord
Déplorait sa naissance encor plus que sa mort....
 Des nobles souvenirs , quelle est donc la puissance !
 Ces beaux lieux sont tout pleins des beaux jours de la
 France.

C'est d'ici que Louis étendait ses regards
 Sur les fils d'Apollon et sur les fils de Mars ,
 De ses fiers ennemis ordonnait la ruine ,
 Et retrouvait son cœur dans les vers de Racine.

.....
 Là , Louis embrassait le vainqueur de Rocroy ;
 Plus loin il relevait le triste Villeroy.
 Ici , le souverain de Gênes désolée
 Apportait en tribut sa grandeur exilée.
 O d'un règne si beau , fin trop digne de pleurs !
 Longue prospérité mère de longs malheurs !
 Celui dont les vaisseaux asservissaient Neptune ,
 Quand les remparts tombaient au bruit de sa fortune ,
 Qui vit s'humilier , au sein de ses Etats ,

L'orgueil encor surpris du front des Potentats ;
 Pour avoir épuisé la coupe de la gloire ,
 Confiait , en tremblant , ses lauriers à l'Histoire.
 Voyez-vous arriver la saison des revers ,
 Frapper ces cheveux blancs de palmes tout couverts
 Hélas ! voilà la fin de ces jours qu'on renomme
 Et ce superbe Roi gémit ainsi qu'un homme
 Oh ! si j'avais ce luth du Dieu de Ténédos !
 Beaux lieux ! plus noblement à vos nobles échos ,
 J'aurais dit dans mes vers : au retour des batailles
 Louis créant d'un mot vos superbes murailles ;
 On l'aurait vu réduire un terrain mutiné ,
 Pour la première fois d'un obstacle étonné ,
 Et forçant les rameaux à donner leur parure ,
 Comme ses ennemis subjuguier la nature.
 Mais je n'ose fixer de mes yeux éblouis
 Cet immortel éclat de l'immortel Louis.
 Moi , j'oserais saisir les crayons héroïques !
 Non , j'aime mieux rêver des vers mélancoliques ,
 J'aime mieux égarer mes paresseux penchants
 Mais , hélas ! de l'oubli qui défendra mes chants ?
 O Muse ! à nos neveux ne sois pas inutile !
 Laisse luire un peu d'or pour un futur Virgile.
 Si je suis orgueilleux de cet humble destin ,
 Qu'obtenait Ennius de l'Homère latin ,
 Que je pare mon front de ce laurier modeste ,
 Qu'il suffise à mes vers , et qu'un tel nom me reste :
 Mais qu'il soit oublié des censeurs indécens ,
 Insultant le Génie , au nom de leur bon sens ;
 Devant leur tribunal en arrêts trop fertile ,
 Amenant sans pudeur et Laharpe et Dëlille ;
 Risibles magistrats , dont l'arrêt condamné



324 MERCURE DE FRANCE,

Est puni du trépas qu'il n'a jamais donné,
Et qui, pour échapper à l'ennui des ténèbres,
Joignent leurs noms obscurs aux noms les plus célèbres.
Tel ce monstre fameux, entre les grands pervers,
Condamné par Virgile à vivre dans ses vers,
Dans les accès nouveaux d'un féroce Génie,
Attachait un cadavre à des corps pleins de vie.

ET vous, qui des Héros dispersiez les autels,
Qui transformiez les vœux en projets criminels,
Qui profaniez l'honneur du repos de Turenne,
Et sur de grands débris signalant votre haine,
Arrachiez sans effroi, du cercueil indigné,
L'or des riches lambeaux qui couvraient Sévigné;
Vous qu'un siècle fameux fatigue de sa gloire,
Pardonnez quelques vers indignes de mémoire,
Permettez-nous l'espoir d'un meilleur avenir,
Et ne défendez pas des pleurs au souvenir, etc. etc.

CORIO LIS.

FRAGMENT de la *PÉTRÉIDE*. Chant
de L'ANGLETERRE.

*LE Czar est conduit par la Liberté dans les
tombeaux de Westminster.*

LE spectre épouvanté voulut s'enfuir. Arrête:
Sur l'échafaud sanglant, regarde cette tête.
La connais-tu? D'horreur, le spectre fut frappé,
Et d'un deuil éternel son front enveloppé
Retombe dans la nuit. Le Czar reste immobile.
Grand Dieu! quel est le sang qui profane cette île?

Quel horrible appareil ! quel spectacle ! — Tu vois,
 Et les crimes du peuple, et les fautes des rois ;
 Malheur aux lieux, aux temps où des lois téméraires,
 Forcent d'approfondir ces terribles mystères,
 Ces bornes du pouvoir, ce secret des états !
 L'imprudence bientôt conduit aux attentats.
 Le danger suit de près l'audace curieuse.
 D'un voile antique et saint, la nuit religieuse,
 Rend aux yeux des mortels leurs devoirs plus sacrés ;
 Et plus ils sont obscurs, plus ils sont révévés.
 Charles, que de son père égarait la doctrine ;
 Charles, réclamant trop la puissance divine,
 Hardi dans ses projets, faible dans ses moyens,
 Peu terrible aux guerriers, et trop aux citoyens ;
 Emporté par sa fougue, et cédant par mollesse,
 Méconnut tour-à-tour sa force et sa faiblesse.
 Par les chocs opposés, son pouvoir s'irritant,
 Compromit sa grandeur en la précipitant ;
 Il perdit ce respect, rempart de sa puissance :
 Et le peuple, à son tour, las de l'obéissance,
 Le peuple aussi terrible en sa férocité,
 Qu'il est docile esclave avant d'être irrité,
 Au nom sacré des lois ose briser sa chaîne ;
 Il ose mesurer la grandeur souveraine,
 Et ne vit, dans son roi, qu'un fameux criminel.
 Tu sais le reste. — O jour ! jour d'opprobre éternel,
 S'écria le Héros. Ombre trop malheureuse !
 Tu ne méritais pas ta destinée affreuse.
 L'univers, indigné, doit s'attendrir sur toi ;
 Et, roi, mon cœur gémit sur le destin d'un roi. •

E N I G M E.

ON m'a souvent pour une obole;
 J'exige des soins assidus.
 Quand on me perd, on se désole;
 Quand on me gagne, on ne m'a plus.

L O G O G R I P H E.

COMBINE les trois pieds dont mon être se forme;
 Je suis nymphe, arbre, Dieu, le terme du mépris.
 Au comptoir du marchand, aux boudoirs de Cypris,
 Mon tout se donne pour la forme.

C H A R A D E S.

UTILE à l'écrivain et commun au barreau,
 Mon premier de l'oreille est surtout le fléau.
 Aux grands combats de mer, mon second se rallie;
 Mon tout, en se montrant, éveille la folie.

A U T R E.

De mille trous criblé, pour épargner ton sang,
 Mon premier, sexe aimable, est un meuble important.
 En formant mon dernier, ta blonde chevelure,
 Sous tes doigts délicats, ajoute à ta parure.
 Enfin, lecteur, veux-tu connaître mon entier?
 C'est l'état où longtemps a gémi le rentier.

S...U.

*Mots des Enigmes, du Logogriphe et de la
 Charade insérés dans le dernier Numéro.*

Le mot de la première énigme est *éclair*; celui de la seconde est *fumée*.

Le mot du logogriphe est *arme*, où l'on trouve *ame*, *amer*, *rame*, *me*, *mare*.

Le mot de la charade est *bonhomme*.

HISTOIRE de quatre Espagnols ; par L. F. MONTJOIE. Nouvelle édition revue et augmentée.

J'abhorre les méchants,
Leur esprit me déplaît comme leur caractère,
Et les bous cœurs ont seuls le talent de me plaire.

GRESSET.

A Paris, chez *Lenormant*, libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis l'église.

DON Pedro de Massarena, grand seigneur espagnol, doit le rétablissement de sa fortune aux soins et aux talents de *Texado*, célèbre avocat. Ce dernier meurt, et laisse, avec une veuve sans fortune, un fils, *Fernand Texado*, et deux filles, *Bénédictine* et *Rosalie*. *Massarena* conserve aux enfants de *Texado* l'amitié qu'il avait pour le père. Il fait nommer le jeune *Fernand* secrétaire d'ambassade, et l'emmène à Naples, où il est lui-même envoyé par le roi, en qualité d'ambassadeur. Voilà l'avant-scène, et le roman commence.

Fernand entretient une correspondance exacte et suivie avec *don Carlos*, fils de *Massarena*, son protecteur. La confiance de *Fernand* pour *don Carlos* est sans réserve. Il le charge de découvrir le nom et l'état d'une jeune inconnue dont il est éperdument amoureux, et dont les manières distinguées trahissent la naissance et

l'éducation, malgré la simplicité de ses habits et l'état modeste d'ouvrière en robe.

Après plusieurs événements épisodiques, on découvre que *Josephine* (c'est le nom de celle qu'aime *Fernand Texado*) est la fille de *César de Suza*, condamné à mort pour un crime capital; et qui, pour échapper au supplice, s'est réfugié dans les environs de Naples. *Fernand* l'a rencontré par hasard, s'est lié avec lui sans le connaître, et s'est vu forcé de le livrer à l'ambassadeur d'Espagne, à qui sa cour a donné l'ordre de faire arrêter *César* et de l'envoyer à *Madrid*. *Massarena* obéit d'abord; mais après avoir interrogé celui que l'on croit si coupable, il croit avoir acquis les présomptions morales de son innocence, et, en attendant des certitudes plus positives, il s'assure de sa personne sans le livrer à la justice. Cependant *don Carlos* entretient toujours une correspondance suivie avec le jeune *Fernand*, il lui parle surtout de *Josephine* et des deux sœurs, qu'il a laissées à *Madrid*, *Benedictine* et *Rosalie*. *Benedictine* a tous les ridicules d'une bourgeoise à prétentions; *Rosalie*, que l'on destine à l'état de religieuse, est sensible, douce et modeste. On sent d'abord qu'elle est la favorite de son frère; et elle devient bientôt celle du lecteur. Sur ces entrefaites *don Carlos* tombe dans une maladie de langueur; sa famille a perdu l'espérance ainsi que son médecin, qui croit pourtant que la cause du mal est dans le cœur. Mais *Carlos* s'obstine à garder le silence. *Don Pedro de Massarena*, prêt de perdre son fils unique, envoie près de lui *Fernand*, son jeune ami, qui lui promet de ne lui rien cacher,

et de lui faire parvenir les détails les plus fidelles sur l'état de son fils. Le danger est à son comble, et déjà l'on pleure la mort de *don Carlos*. Écoutez *Fernand* lui même :

« Au même instant une sueur froide découla de son front, et il lui prit un léger hoquet. Il ne nous répondit plus; il ne donna plus aucune marque qu'il nous entendit. Sa mère, aussi pâle que lui, le contemplait avec des yeux où se peignaient l'amour, l'inquiétude et l'horreur. Elle avait la main droite en avant, comme si elle eût voulu repousser la mort, et lui disputer son fils.

« Cette agonie ne fut pas longue. Les yeux de don Carlos se fermèrent. Sa tête se pencha et tomba sur son épaule. Sa mère voulut le saisir dans ses bras; mais elle l'eut à peine touché, qu'elle retomba sur son siège en disant d'une voix étouffée, c'est le froid de la mort...! je ne le verrai plus...! Elle s'évanouit en prononçant ces derniers mots. Ses femmes la transportèrent chez elle. Tout l'hôtel retentit aussitôt de gémissements, de cris de désespoir. Jamais la douleur ne se peignit sous une image plus terrible. Vous croyez peut-être que je m'abandonnai comme les autres aux larmes et aux plaintes? Non, j'étais accablé, mais calme et seul impassible au milieu de la consternation générale. Le triste tableau que j'avais sous les yeux m'étonnait plus qu'il ne m'effrayait. Je doutais si mes yeux me faisaient un fidèle rapport. Je priai toutes les personnes qui étaient dans l'appartement, et même don Juan de sortir et de me laisser seul. Vous avez raison, me dit-il, vous l'avez trop aimé pendant sa vie pour qu'un autre que vous doive se charger du soin de sa sépulture.

« Sa sépulture, dis-je, lorsque je fus tout seul; quel
 « est donc ce charme qui leur fascine les yeux? M'as-
 « seyant ensuite, comme à l'ordinaire, à côté du lit,
 « et parlant à don Carlos, comme s'il eût dû me ré-
 « pondre, je lui dis: Que pensez-vous de ce délire uni-
 « versel? j'en perdrai la tête. Ils veulent absolument
 « que vous soyez mort. En disant cela je levai les yeux
 « sur lui, et voyant ce corps sans vie, je fus, à mon
 « tour, frappé de terreur. Je me levai en sursaut, je
 « reculai d'effroi. Reprenant ensuite un peu de cou-
 « rage, j'allai ouvrir les fenêtres, parce qu'il y avait
 « réellement de l'odeur dans l'appartement, et je m'i-
 « maginaï que c'était le mauvais air qu'on y respirait
 « qui l'avait suffoqué. Je revins à lui, je l'appelai inu-
 « tilement à diverses reprises, par son nom; je fis
 « comme San-Domingo, j'appliquai ma main sur son
 « cœur; il était froid comme le marbre.

« Tout-à-coup la porte s'ouvre, et je vois entrer des
 « pénitents noirs. Ils s'approchent du lit. Je leur de-
 « mande avec beaucoup de tranquillité et sans bou-
 « ger ce qu'ils desirent. L'un d'eux, me présentant un
 « de ses sacs dont ils se revêtent, me dit, qu'ils viennent
 « habiller le mort. Un autre, en même temps, s'appro-
 « chant de plus près de don Carlos, se met en devoir
 « de lui remplir les narines de coton. Oh! alors j'en-
 « trai en fureur comme une lionne à qui on enlève
 « ses petits. Je me levai, je repoussai avec violence
 « ces gens-là; je fermai les rideaux; je m'adossai contre
 « le lit; j'étendis les bras contre les rideaux, et je m'é-
 « criai: n'approchez pas, sortez d'ici, gardez-vous de
 « toucher à ce dépôt; c'est à moi qu'il est confié, c'est
 « à moi à en rendre compte. — Mais seigneur, me dit
 « l'un d'eux, vous devez connaître nos usages; pour-
 « riez-vous nous blâmer de notre pitié envers les
 « morts? — Eh! qui vous a dit, répondis-je, qu'il

« était mort ? Non , non , il n'est pas mort , il som-
 « meille. Quand il serait mort, il sera temps dans vingt-
 « quatre heures de songer à votre ministère Retirez-
 « vous, vous dis-je. Ils m'obéirent, je les suivis jusqu'à
 « la porte, et là, je m'écriai de nouveau de manière
 « à être entendu des domestiques: Je trouve souverai-
 « nement extraordinaire qu'on introduise ici quelqu'un
 « sans mon agrément ; on profite de la circonstance ,
 « mais on n'oubliera pas impunément que c'est moi seul
 « qui commande ici, et que c'est à moi seul qu'on
 « doit obéir.

« Rentré dans l'appartement , je me promenais à
 « grands pas ; je rêvais, je fatiguais mon imagination,
 « et je ne la fixais pas ; tout me disait, tout me criait
 « que j'avais perdu mon ami sans retour : et cette idée
 « qui, si je m'en fusse occupé, m'eût donné la mort
 « à moi-même, ne put jamais entrer dans mon esprit ;
 « je m'arrêtai à une circonstance qui était une véri-
 « table puérité, et je crois que c'est d'elle seule que
 « je tirai la conviction impertubable que mon ami n'était
 « point mort, que je jouirais encore des douceurs de
 « sa société. J'avais envoyé de Naples, un petit chien
 « à ma sœur Rosalie, la supérieure n'ayant pas voulu
 « lui permettre de le prendre, don Carlos l'avait gardé
 « avec lui ; j'avais remarqué, depuis que j'étais arrivé,
 « que ce petit chien lui était singulièrement attaché,
 « du moment où don Carlos avait été obligé de garder
 « le lit, cet animal avait pris sa place à ses pieds, et
 « n'en bougeait que pour satisfaire à ses besoins ; il se
 « hâtait de revenir aux pieds de son maître, et on était
 « obligé de lui porter là sa nourriture. Lorsque don
 « Carlos avait reçu les dernières onctions, l'animal avait
 « semblé partager la tristesse universelle, et l'avait té-
 « moigné par des hurlements lamentables ; lorsque les
 « pénitents s'approchèrent du lit, il quitta son poste,

« s'élança sur eux avec furie, et revint lorsqu'ils furent
 « partis, reprendre paisiblement sa place.
 « Je me disais à moi-même : l'instinct de cet animal
 « veut mieux que toute notre prétendue habileté, s'il
 « avait la conscience que son maître fût mort, il hur-
 « lerait d'une manière bien plus pitoyable encore, que
 « lorsqu'il nous a vu accompagner de nos gémissements
 « les dernières prières du prêtre, et cependant il se tait ;
 « son silence m'est une preuve que le repos de don
 « Carlos n'est pas celui de la mort, que ce n'est qu'un
 « sommeil ; si, lorsque les pénitents sont venus, l'animal
 « s'est jeté sur eux, c'est qu'il voulait m'avertir de ne
 « point partager l'erreur où l'on est, que son maître a
 « perdu la vie ; je ne dois pas négliger cet avertissement.
 « Cette idée toute puérile, toute folle qu'elle était,
 « me plut tellement, je la repassais en moi-même avec
 « une telle complaisance, que je vis dans la conclusion
 « que j'en tirai la vérité, l'évidence et tout levain d'in-
 « quiétude s'échappa de mon esprit. Je regardai la
 « pendule, il était dix heures ; j'ouvris la porte, j'ap-
 « pelai Cascara, et avec une tranquillité d'âme qui
 « lui fit croire que j'avais entièrement perdu l'esprit,
 « je lui dis : Cascara, allez-vous en de ce pas, chez
 « San-Domingo, amenez-le moi sur le champ, faites
 « une diligence extraordinaire. — Eh ! mon cher sei-
 « gneur, me répondit-il, vous feriez bien mieux de
 « quitter ce triste objet, d'entrer dans votre apparte-
 « ment et de permettre qu'on vous donne des soins. —
 « Jour de dieu, m'écriai-je, en m'emportant, que veut
 « dire ceci ? et vous aussi Cascara, vous ne savez plus
 « m'obéir. Par Saint-Jacques, je ne sais ce qui me re-
 « tient de faire voir sur le champ qu'il n'est pas bon
 « de manquer aux ordres que je donne, et que je donne
 « de la part de don Pedro, qu'on devrait mieux res-
 « pecter, surtout en telle circonstance. Ne répliquez

pas *Cascara*, partez; si, lorsque onze heures sonneront, vous n'êtes pas ici avec San-Domingo, ne remettez jamais les pieds dans l'hôtel; ni l'âge, ni les services, ni les infirmités, ne vous y feront rentrer; obéissez.

Cascara obéit. Un peu avant onze heures, la porte s'ouvre, San-Domingo paraît, fait deux pas dans la chambre; je cours à la porte, j'en tire la clef, je la ferme en dedans et je mets la clef dans ma poche. Je fis tout cela si promptement, que je crois que le docteur ne s'en aperçut pas. Il fixa *don Carlos*, leva les épaules; et, faisant un mouvement pour revenir sur ses pas, il me dit avec humeur: Allons donc, vous moquez-vous de moi? pour qui me prenez-vous? quel moment prenez-vous pour vous égayer? est-ce que l'on mande un médecin pour voir un mort? — Seigneur, lui dis-je, je vous jure que mon ami n'est pas mort. — Ce visage, me répondit-il, est d'un mort de deux heures; laissez-moi donc passer, laissez-moi donc sortir. — Eh bien! non, m'écriai-je, en me tenant toujours entre la porte et lui; non, morbleu, vous ne sortirez pas, vous mourrez ici avec moi, si vous n'avez la complaisance de faire ce que je vous demande: à quoi se réduit ma prière? à tâter le pouls de *don Carlos*. Quoi! homme barbare, vous voyez son ami poignardé par le désespoir, et vous lui refusez cette légère consolation, pour satisfaire à je ne sais quelle morgue!... Au nom de dieu! continuai-je, en me jetant à ses pieds, et embrassant ses genoux, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, prenez quelque pitié de moi; vous ne savez pas ce que je perds, si je perds *don Carlos*; accordez-moi la faible grâce que je vous demande: venez lui tâter le pouls; à quoi peut vous engager cette condescendance envers le plus malheureux des

« hommes? Craignez-vous le ridicule? eh! qui saura
 « que vous m'aurez rendu ce service? rendez-le moi,
 « je vous en conjure; si je l'obtiens, demandez-moi
 « tout ce que j'ai, tout ce que je possède, tout mon sang
 « est à vous. — Pauvre jeune homme, répondit le doc-
 « teur! il est bien excusable, il me fait pitié.

« En disant cela, le docteur s'avança vers le lit, et
 « me pria de lui apporter une bougie, j'en apportai
 « deux, il en prit une, la passa et repassa plusieurs
 « fois sans mot dire, devant le visage de don Carlos,
 « et me la rendit; il glissa ensuite sa main droite sous
 « le drap, et la colla contre le cœur de mon ami, en
 « se penchant comme un homme qui écoute avec la
 « plus grande attention; au bout d'environ quatre mi-
 « nutes, il agita la main gauche, en me regardant de
 « manière à me faire entendre qu'il me recommandait
 « de ne me point laisser aller à quelqu'extravagance,
 « lorsqu'il romprait le silence; quand il crut que je
 « comprenais le sens du geste qu'il me faisait, il tira
 « sa main droite, et me dit : ce cœur palpite encore,
 « il n'est pas mort. »

Ce morceau donne une idée suffisante d'un style qui fait desirer quelquefois plus de soin et d'élégance; mais la narration nous a paru remplie d'un véritable intérêt. *Don Carlos* y est rappelé du tombeau, et revient à la vie, sans mouvements heurtés et sans incidents invraisemblables. Cependant il laisse échapper son secret pendant sa convalescence. Il aime en secret *Rosalie*, sœur de son ami *Fernand*, la reconnaissance fait oublier à *don Pedro de Massarena* la distance que la hiérarchie sociale a mise entre sa famille et celle des *Texado*. Il consent au mariage de *don Carlos* avec *Rosalie*. Mais *don*

Carlos pourrait-il être heureux, si son ami *Fernand* ne l'était pas? *Fernand* peut-il être heureux sans épouser *Josephine*? et peut-il s'unir sans déshonneur à la fille d'un homme qu'un jugement légal vient de condamner à une mort ignominieuse? La Providence vient au secours de tout le monde. Un soldat qui a voulu assassiner *don Carlos*, au moment de monter sur l'échafaud, s'accuse d'un crime caché jusqu'alors. Il a été domestique de *Cesar de Suza*, père de *Josephine*; c'est lui qui a commis l'assassinat pour lequel son maître a été condamné. *Cesar de Suza*, réhabilité par les lois et par l'opinion, donne sa fille au jeune *Fernand*, qui obtient un poste honorable.

Nous avons présenté les faits et les caractères principaux des *Quatre Espagnols*; mais on y trouve encore des événements et des caractères épisodiques qui y répandent de l'intérêt et concourent au nœud et au dénouement de la fable.

Don Juan de Spenoletto, oncle maternel de *don Carlos*, est un véritable Espagnol, trop vain à la fois de sa noblesse, et trop familier avec les ministres méprisables de ses plaisirs; dévot par faiblesse, libertin par habitude, et qui, dans tout le cours du roman, fait enlever de jeunes filles, et finit par se faire chartreux.

Salomon Wjanderghen, fils d'un juif enrichi par des usures criminelles, réunit dans son caractère l'audace et la bassesse de l'ambition. Sa perfidie et sa lâcheté se montrent jusque dans un duel, où il expose sa vie, et son audace ne l'abandonne pas lorsque, convaincu de plusieurs crimes, il prévient la vengeance des lois en se

donnant lui-même la mort. Mais les vices d'*Inigo Astusia* ne sont rachetés par aucune qualité ; c'est un scélérat imbécille , qui inspire moins d'horreur que de dégoût. *Ambroise Hombregreno* est un coquin encore plus atroce et plus bête ; c'est lui qui a commis l'assassinat pour lequel *Cesar de Suza* a été condamné. L'auteur en a fait un apprenti auteur , et *Salomon* se sert de ses prétentions au bel-esprit pour en faire l'instrument de ses desseins pervers. Il y a quelque vérité dans cet aperçu ; les prétentions littéraires , lorsqu'elles sont trompées , aggrissent l'amour-propre , dénaturent le caractère et transforment souvent en lâches coquins des hommes qui n'étaient nés que pour être ridicules. Mais ce goût de littérature vient un peu tard à *Ambroise* , qui est déjà d'un âge mûr , et qui a été tour-à-tour soldat , déserteur , jardinier , domestique. D'ailleurs , il est un peu trop bête , et pas assez sot pour un bel-esprit.

Plusieurs romans modernes sont écrits avec plus de soin et d'élégance que les *Quatre Espagnols* , mais il en est peu qui présentent plus d'intérêt et de moralité. Les sentiments n'y sont point exagérés , les faits ont de la vraisemblance , les caractères de la vérité. Les hommes mûrs peuvent lire cet ouvrage avec plaisir , et les jeunes personnes sans danger. C'est beaucoup pour un roman.

O.

TOME VI et dernier des Constitutions des principaux Etats de l'Europe, et des Etats-Unis d'Amérique ; par J. V. DE LA CROIX, ancien professeur de droit public au Lycée, etc. Volume in-8.° de 440 pages, avec une table alphabétique, très-ample, des matières contenues dans les 6 volumes. Prix, 4 francs 50 cent., et 5 fr. 50 cent. par la poste, franc de port. L'ouvrage complet en 6 vol. coûte 27 francs, et 34 francs, franc de port. On invite les personnes qui ont les premiers volumes de cet ouvrage, à se compléter incessamment. A Paris, chez F. Buisson, imp.-libraire, rue Hautefeuille, n.° 20.

C E volume complète et termine l'ouvrage de J. V. de la Croix sur les constitutions des principaux États de l'Europe. On doit le regarder comme le complément du *Cours de droit public*, commencé par l'auteur, en 1790, au Lycée, appelé depuis *Républicain*, et bientôt interrompu par des événements qui ne se conciliaient ni avec la libre exposition, ni même avec l'exercice assuré d'aucun droit public ou privé. Cependant le C. de la Croix, fidelle, et peut-être trop fidelle à son plan, en a suivi l'exécution avec persévérance. Le professeur a interrompu ses leçons, mais l'écrivain a continué son travail. Il avait choisi la forme oratoire ; et, en considérant ses habitudes, et surtout le temps, le lieu, les personnes auxquelles ce cours était destiné, sans approuver ce choix, on en trouve la raison. Dans l'exercice de sa profession d'avocat consultant, le C.

de la Croix s'était déjà honorablement distingué par des compositions qui, par leur nature, ne laissaient pas le choix d'un autre genre d'écrire. En outre, dès cette époque, quel que fût le sujet qu'on traitât, on aspirait surtout à éblouir, à frapper les esprits; ce qu'on appelait, viser à l'effet. On ne peut guère douter que cette disposition, qui, depuis ce temps, ne s'est point affoiblie parmi nous, et dont l'influence, en s'étendant de la chaire du professeur à la tribune de l'orateur politique, rend raison de tant de discours, et expliquerait même tant de conduites, n'ait eu une grande part au choix de la forme de ces leçons de *droit public*. L'instruction était bien le prétexte, mais ne pouvait être le but réel du concours de tant de personnes du grand monde qui se portaient en foule au Lycée. Les professeurs ne pouvaient s'y méprendre. Les formes sévères, sans lesquelles il n'y a point d'instruction solide, auraient repoussé bien loin les grands enfants qui ne consentaient à venir s'asseoir une heure sur ces bancs académiques, que sous la condition tacite qu'un plaisir d'un nouveau genre leur y serait offert: c'était le spectacle du matin. Il fallait bien que le professeur se transformât un peu en acteur; et l'orateur, dans l'exercice d'un art dont une des conditions est d'émouvoir et de plaire, a bien quelque affinité avec ce personnage. C'est ainsi, et nous ne croyons pas cette conjecture trop hasardée, que l'auteur de cet ouvrage a été entraîné à lui donner à son origine la forme oratoire, dont ensuite il ne s'est plus départi. Mais on peut craindre que cette forme, bonne pour l'occasion, et favorable au succès du mouvement, ne le soit pas de même à la lecture et au succès durable. Des leçons applaudies ne forment pas toujours un ouvrage approuvé. Il est quelques sujets heureux, tels que ceux qui appartiennent à des genres purement littéraires, et l'on peut y joindre quelques parties

des sciences naturelles, où, au-delà des premiers éléments qu'on suppose acquis, l'obligation de charmer est elle-même une condition du devoir d'instruire. Mais, l'exposition du droit public, l'analyse des constitutions, des documents historiques, appartiennent à un ordre de connaissances tout autre. Le bon esprit découvre des sujets de dissertations plutôt solides que brillantes, et des questions que la dialectique revêt d'éclat sur l'éloquence. On peut croire qu'il eût mieux convenu de les traiter en une suite de chapitres, qu'en une suite de discours.

Ce défaut est capital ; et tout ce grand ouvrage, estimable sous beaucoup de rapports, et surtout par une véhémence indignation contre les fureurs et les excès des partis, qui y est fortement empreinte, en est malheureusement frappé. Dans des matières toutes du ressort du jugement, justesse et clarté sont les qualités essentielles, on peut même dire les vrais ornements des idées et du style ; l'ambition de les embellir touche à l'abus de les dénaturer. Dans un pareil sujet, un lecteur judicieux ne demande point à être entraîné ; il veut suivre. *Qu'on ne me fasse point de reproche*, nous dit l'auteur dans un avertissement, *si, fidelle à mon plan, je n'ai présenté dans le cours de cet ouvrage que des masses et des résultats*. Nous ne serons point les seuls peut-être à ne trouver dans ces paroles que l'aveu implicite d'un auteur qui cherche à pallier aux yeux d'autrui un défaut qu'il ne se dissimule point à lui-même. Il n'y a point de mérite à être fidelle à un plan defectueux ; et on ne nous prévient point favorablement en ne nous faisant entrevoir, au terme d'une longue course, que *les résultats des masses*.

Pour nous renfermer dans ce qui nous concerne spécialement, et ne parler que des spéculations de l'auteur sur notre histoire et notre gouvernement, aux-



quelles il a consacré les trois derniers volumes de son ouvrage, nous croyons que bien vainement on y chercherait un résultat quelconque ; soit incertitude réelle de principes, et faute d'une opinion arrêtée sur la forme et la nature de l'institution la plus convenable à la France, soit circonspection et embarras de concilier ses opinions particulières avec celles qui, dans les circonstances où il a écrit, se sont manifestées avec tant d'intolérance, et ont appelé tant de violence à leur aide, il ne donne de l'appui à aucun système, n'indique ni ne saisit aucun point fixe. La masse du peuple y reçoit tour-à-tour des respects et des outrages. Ici on lira : « C'était peut-être à cette époque (celle de la guerre de 1741), qu'il eût été à désirer que la nation éclairée par l'expérience *se fût levée toute entière*, pour nous servir d'une expression dont on a trop abusé ; que, dans une assemblée de tous les ordres du royaume, elle arrêtât que le prince ne pourrait plus disposer arbitrairement de la fortune et du sang des citoyens, que leur vœu et leur intérêt seraient toujours consultés avant de prendre les armes. Mais le moment n'était pas venu de mettre des bornes à l'autorité royale. Le peuple français ne faisait qu'un avec son monarque, etc., etc. » Et ailleurs, ce même peuple, dont on vient de dire qu'il serait si sage de consulter nominativement dans toutes les grandes circonstances l'intérêt et le vœu, recevra cette rude apostrophe : « Peuple lâche dans l'oppression, effréné dans la licence, jamais tu ne sauras garder une juste mesure : tu passeras toujours envers ceux qui te gouvernent, de l'adulat on la plus insensée à l'audace la plus brutale. Pourquoi des princes s'occuperaient-ils de ta prospérité ? Tu ne sais ni punir les mauvais, ni conserver les bons. » Enfin, voici comment on capitule avec lui ; voici à présent tout ce qu'on lui

demande, comme la chose la plus simple et la plus facile : « Serait-ce trop exiger de vous, qui avez tant parlé de républiques, que de demander de vous élever à la hauteur des républicains qui ont illustré Rome sous ses premiers consuls? » Rien que cela, et l'auteur est content. Nous le serons aussi nous-mêmes, et bien difficile qui pourrait exiger davantage. Mais tout lecteur judicieux se demandera ce que c'est qu'un livre de politique, et sur les constitutions, où, à la place du raisonnement, on rencontre presque toujours des déclamations pareilles à ce qu'on vient de lire; où le langage vide du rhéteur courant après la phrase, obtient toujours la préférence sur le langage ferme du publiciste, seul convenable dans un pareil sujet, et où l'importante question de l'influence du peuple dans la constitution est résolue au gré des circonstances, et suivant que, dans le long cours des événements de l'histoire, celui qui les raconte trouve en faute ou le peuple ou le prince?

On a assez relevé, dans des feuilles où l'on a rendu compte avant nous de cet ouvrage, l'extrême inconséquence de l'auteur dans tout ce qu'il dit de la religion et de ses ministres. On sait qu'il lui a paru beau, et même assez adroit, de réclamer en leur faveur et d'en prendre la défense, en faisant hautement profession d'esprit fort, et jactance d'incrédulité; à peu près comme ces personnes du bel-air, qui, à table, entourées de laquais, disaient spirituellement : C'est pour ses gens qu'on va à la messe. Mais on n'a pas remarqué comme on l'aurait dû, où conduit cet abandon de principes et d'opinions qu'on laisse dédaigneusement au vulgaire, en affectant de publier que *l'on avoue que les opinions qu'on a reçues dans son enfance, se sont tellement effacées de son esprit, qu'on ne croit plus qu'à la nécessité d'adorer Dieu dans ses sublimes productions, etc.*

Fastueuse déclaration, où, avec la même emphase déclamatoire, se retrouve le même vide d'idées en matière de religion, que nous avons trouvé jusqu'ici en matière de politique. Or, voici ce que nous enseignent ces sublimes esprits, si bien dégagés de leurs opinions de l'enfance, lorsqu'il leur arrive d'aborder une question de mœurs, et de traiter de morale. *Les mœurs*, dit-on dans cet ouvrage, *sont la probité de la vie* (entendra cela qui pourra), *et non l'extinction des facultés de l'homme* (Ceci se devine à peu près; c'est un trait lancé contre de sages préceptes qui tendent à régler, et non pas à éteindre certaines facultés de l'homme). Mais c'est à l'application qu'il faut voir ce que devient cette *probité de la vie*, ces *mœurs* du citoyen, dont la société ne doit se mettre en souci qu'autant qu'elles ont rapport à son état, à sa profession; de telle sorte que *lors même qu'il a à rougir devant une épouse en larmes, à l'aspect d'un père, à l'approche de ses enfants, son front peut se lever avec assurance aux yeux de la république assemblée.* — Jamais la licence des maximes n'a été portée plus loin. Ainsi, voilà le mauvais fils, le mauvais père, le mauvais époux, proclamés excellents citoyens! Voilà ceux qui leveront le front avec assurance aux yeux de la république assemblée! On s'est donc bien trompé en admirant jusqu'ici, comme l'expression réalisée du beau idéal, cette disposition d'une loi ancienne qui prescrivait qu'un avis salutaire à la république, s'il était proposé par un citoyen notoirement décrié par ses mœurs, avant d'être porté à la délibération du peuple, devait s'épurer en passant par la bouche de l'homme honnête. La censure de Rome eut d'autres formes, mais fut instituée sur les mêmes principes; et nous-mêmes, nous qui eûmes de si belles institutions, nous qui pouvions faire une assez belle révolution

seulement en remontant à leur esprit et en les rappelant à leur exécution, dans l'enquête de vie et de mœurs, pour arriver aux grandes magistratures et dans les fonctions du ministère public, nous avons consacré les mêmes principes et retenu une ombre de cette censure. — Et voilà de quelle hauteur nous sommes tombés! et l'on paraît s'étonner que toutes ces doctrines folles ou perverses qui caractérisent le siècle nommé fastueusement le siècle de la philosophie, aient mis en discrédit et en horreur même auprès de quelques-uns, le nom de philosophie, et flétri le siècle qui les a engendrées, répandues, adoptées et mises en pratique! Dirai-je même que la douleur profonde qu'excite dans une ame honnête l'influence pestilentielle d'un pareil siècle, redouble en la voyant s'étendre à des hommes, à des écrivains tels que le C. de la Croix, personnellement si estimable, qu'on n'a pu connaître, même légèrement, et rencontrer dans le monde, sans être attiré par l'agrément de son esprit et l'affabilité de ses manières; et qui, s'élevant à une plus grande hauteur, quand tout se précipitait dans l'avilissement, a attiré sur sa personne un grand respect par des traits de conduite et des actes de courage, qui, dans la stupeur générale des ames et des esprits, excitèrent, si on ose le dire, l'effroi de l'admiration! Mais aussi quel siècle et quels temps que ceux qui altèrent et égarent de tels hommes eux-mêmes! *aerem etiam constupratum diceres.*

Du reste, ce volume devient indispensable à ceux qui possèdent les cinq premiers, et comme complétant l'ouvrage, et comme renfermant la table générale des matières qui y sont contenues.

M.

ŒUVRES diverses du Cit. GIN , ancien magistrat.

Nous recevons en même temps les ouvrages suivants :
Vrais principes du Gouvernement , ou Analyse raisonnée des bases fondamentales de la vraie liberté. 2 vol. in-12. Chez Royez, rue Thionville, et Bertrand, quai des Augustins.

Odes de Pindare, unique traduction complète, en prose poétique, avec un volume de notes. Chez Artus Bertrand et Moutardier, quai des Augustins.

Idylles de Théocrite et Eglogues de Virgile. Traduction nouvelle, deuxième édition. Chez Artus Bertrand et Royez. 2 vol. in-12.

On annonce, sous peu de temps, du même auteur :

1.° *Odes d'Anacréon, Bion, Moschus, Sapho, et autres lyriques grecs;*

2.° *Suite du discours de Bossuet sur l'Histoire universelle.* 2 vol. in-4.°;

3.° *De la religion, par un homme du monde.* 5 vol. in-8.°, 2.° édition; la première, par Moutard, étant épuisée.

Le même auteur a publié les traductions de l'*Iliade* et l'*Odyssée*, les *Harangues de Démosthènes*, etc., etc.

Voilà un nombre de volumes tel qu'il faudrait en consacrer un tout entier au compte que nous en voudrions rendre, et; certes, ce compte serait animé d'un sentiment de bienveillance et même de respect pour la vieillesse laborieuse de l'auteur. Voilà le fruit de 75 années, et de l'ardeur infatigable que lui inspira le souvenir des noms illustres dans la littérature, auxquels il était allié. Son aïeule était la sœur de l'immortel Nicolas Boileau-Despréaux. Il appartient, par une autre

descendance, à la famille du docte Sirmond. Quand on parcourt cette liste d'ouvrages, et qu'on sait qu'il a traité aussi les matières de jurisprudence auxquelles son état le consacrait, on voit qu'il n'a rien médité de frivole, et que sa carrière a été vraiment littéraire. Nous ne parlerons point de sa candeur extrême et de l'ingénuité de ses mœurs, sinon pour déplorer qu'il ait eu à gémir quelquefois des assauts inconsidérés et des sarcasmes de la critique. Il est bon qu'un écrivain qui entreprend beaucoup, soit souvent et judicieusement averti, afin que sa fécondité se préserve de négligence. Mais c'est une injustice envers lui, et ce n'est point une utilité pour les lettres, qu'il soit le jouet de la légèreté et la proie de la haine. Il n'est que trop vrai que cet écrivain les a rencontrées l'une et l'autre dans toutes les routes où il a voulu faire quelques pas. On a décrié plutôt que jugé ses traductions; on a calomnié ses principes politiques; on a feint de dédaigner ses travaux religieux. Nous ne répéterons pas avec Ovide que *les livres ont leur destin* qui domine et trompe les efforts des auteurs, et que tel était le sort qui attendait M. Gin. Mais nous observerons qu'il a choqué des partis dont les opinions prévalaient: il déplaisait aux parlements, il déplaisait aux philosophes; il a été froissé dans tous les heurts de son siècle. Nous pourrions cependant montrer à ceux qui l'accusent d'avoir favorisé la puissance monarchique, que ses *Vrais principes de Gouvernement*, imprimés il y a vingt ans, sont précisément le même ouvrage qu'il a depuis présenté à la république, et qui ne paraît pas exciter de réclamation. M. de Voltaire a connu cet ouvrage, il en a écrit à l'auteur, et sa lettre, que celui-ci ajoute à ses deux volumes, n'en est nullement la censure. Quant à sa *Religion d'un homme du monde*, on peut et on doit louer les recherches dont elle est rem-

plie, et on n'y trouve ni personnalités, ni violence. Je sais qu'il y a une sorte de hardiesse, et même d'ambition un peu inconsidérée, d'oser, de la même plume dont on multiplie des volumes si divers, traduire et Homère, et Démothènes, et Pindare, et Théocrite, et Virgile, etc. Qui peut parler tous les langages de tant de Muses ?

Non mihi si centum linguæ.

Mais ce choix des plus grands modèles annonce des principes et un goût de littérature puisé dans l'antiquité. Le grand siècle, notre siècle par excellence, était très-indulgent pour les traductions, parce qu'il en sentait à la fois et la difficulté et le besoin. Marolles et du Ryer ne furent point, dans leur temps, frappés de tout le ridicule qu'ils avaient mérité. D'Ablancourt reçut beaucoup trop d'éloges. M. Gin est plus fidelle que d'Ablancourt ; et, sans doute, il est bien moins négligé que du Ryer et que Marolles. D'ailleurs, quelle traduction a le bonheur de satisfaire et les lecteurs et les critiques ? Ne voyons-nous pas comment ceux-ci tombent avec roideur sur d'assez légères imperfections ? N'est-ce pas l'usage quand quelqu'un hasarde, dans notre langue, quelque ouvrage d'un ancien, ne fût-ce qu'une lettre de Cicéron (celle à Brutus par exemple), ou bien quelque tirade poétique de Claudien, de Catulle, aussitôt un concours se forme sans même être indiqué, et vingt traducteurs appellent leur *page* comme la seule bien traduite ? Ils tombent ensuite, et bientôt, dans le grand fleuve de l'oubli. La traduction est une œuvre ingrate qui procure rarement la gloire ; mais le travail du traducteur est considérable et digne d'égards. S'il sait les langues, s'il est fidelle, ce sont deux grands points : et je crois, après avoir parcouru les volumes de M. Gin, que sur ces deux articles il est à peu près

sans reproches. Mais cela ne suffit pas ; outre l'obligation de rendre le sens, il faut exprimer le génie propre à chaque grand auteur. Il ne faut point ressembler à M. Dubois de Port-Royal qui, dans ses traductions, faisait parler Cicéron précisément comme Saint-Augustin. Cela est arrivé à bien d'autres, ne fût-ce qu'à l'abbé Auger, lisez son Cicéron, son Démosthènes, son Saint-Basile, et vous aurez toujours l'abbé Auger. Ce ne sont pas les traducteurs seuls qui tombent dans cet inconvénient d'altérer le génie d'un auteur, en conservant le sens de son texte. Les commentateurs, par leurs gloses, leurs similitudes, leurs paraphrases, changent une pensée noble en une phrase triviale. Celui dont le savant Heyne estime le plus le travail sur Pindare, Benedicte, a occasionné, à notre avis, une petite faute de ce genre à M. Gin dans son Pindare. Le poète dit que les Dieux cachent les maux de la vie sous les biens, *tournant en dehors ce qui est beau*. Là dessus le commentateur et le traducteur ajoutent ainsi *qu'on cache en dessous la tache qui dépare un vêtement*. Ce vêtement et cette tache rappellent une ruse du fripier. C'est comme si on se servait de l'expression proverbiale, *parer le panier*, à cause des marchands de fruits qui mettent les plus beaux *par-dessus*. L'impétueux et sublime Pindare n'a point de ces locutions vulgaires, et si un scoliaste ose les lui prêter, il faut dédaigner le scoliaste.

Quand M. Gin donnera la *Suite du discours de Bossuet sur l'Histoire universelle*, nous ne doutons pas qu'il *suive* ce grand homme de moins loin que le faible abbé de Parthenay ; mais si lui-même échouait dans une si haute entreprise, il faudrait qu'il se consolât par cette maxime d'un ancien : *In magnis cecidisse decorum est*.

C'est dans un grand projet qu'il est beau de tomber.

B. V.

APOLOGUES et Allégories chrétiennes, ou la Morale de l'Évangile, développée et rendue sensible dans quatre livres d'Apologues et d'Allégories en vers français. Vol. in-12 de 250 pages. Paris, chez *Leclerc*, quai des Augustins.

UN livre de piété pourrait en même temps être un ouvrage de littérature exquise. La piété et la poésie, s'entendant ensemble, avanceraient mutuellement leurs affaires. Mais la piété le plus souvent se cache, même pour édifier. Cependant Racine et son fils, et J.-B. Rousseau, et même quelquefois Poinpignan, ont su sanctifier les sons de la lyre, sans en affaiblir l'harmonie. Ces deux beaux langages, religieux et poétiques, peuvent former de si belles alliances. Corneille y échoua en traduisant l'imitation en vers; et que dirai-je de Racan, de Godeau, du bon homme d'Andilly, et de tant d'autres:

Faibles rimeurs, et grands hommes de bien,
Ensevelis au *Parnasse chrétien*.

Où dans quelque autre semblable recueil?

Il me paraît que la poésie sacrée ne s'est guère exercée avec succès parmi nous, que sur David et les prophètes. On tirerait un grand parti des descriptions du livre de Job. Il y a, dans d'autres parties de la Bible, quelques apologues faciles à revêtir de la forme poétique. L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons a puisé les siens dans les similitudes et paraboles de l'Évangile, et a voulu y appliquer la langue de notre inimitable fabuliste. Comme nous connaissons cet auteur, nous dirons qu'il joint la

candeur du bon La Fontaine aux vertus d'un homme apostolique ; surtout il en a la douceur ; on vante sa patience, et l'on n'accuse point son zèle. Mais a-t-il ce don de raconter qui distingue l'immortel bon homme ? Nous nous avançons jusqu'à dire qu'il en aurait un peu approché, s'il s'était exercé davantage et de meilleure heure. Il offre de temps en temps des traits de narration excellente ; par exemple, *le Voleur qui s'est emparé d'une maison* (livre 3 , apol. 5).

Ennuyé de passer ses jours
 Dans les bois et parmi les ours ,
 Ayant pour tout bien le pillage ,
 Pour palais un antre sauvage ,
 Un jour il observe un château
 Sis à l'écart , et fort , et de grande apparence ,
 Le choisit , sans façon , pour lieu de résidence ;
 Et , chassant le Seigneur , s'y loge bel et beau.
 Point ne fallut-il de notaire ,
 De témoins , de tabellion :
 Pour le mettre en possession ,
 Un coup de main en fit l'affaire.
 Le voilà là-dedans qui tranche , qui commande ;
 Aux gens du logis fait la loi ,
 Assaisonnant la réprimande
 De mots qui répandent l'effroi :
 Bat les valets , fait enfuir les servantes ,
 Boit les bons vins , fait apporter les rentes , etc..

Voici un autre récit (même livre , apol. 12).

Un homme se mit en tête
 De devenir opulent.
 Il avait des amis , n'était pas sans talent :
 Le voilà qui se lance ; il court , rien ne l'arrête.
 Ennemi , ni concurrent ,
 Orage , vent ni tempête ;
 Il devint riche et puissant

En un clin d'œil, et partant
Insolent.

Qu'importe? de la roue il a gagné le faite;

Tout lui rit, chacun le fête;

Il est au plus haut point de la prospérité.

Mais funeste retour, cette félicité

Ne fut pas de longue durée.

Vint la cruelle mort qui de lui fit curée.

Impitoyable mort! ô mort dénaturée!

A peine il jouissait qu'il se vit emporté,

Plus d'un voisin cessa de lui porter envie;

Car, à quoi lui servit sa fortune arrondie,

Ce palais, ce grand nom à grands frais acheté,

Et tout cet éclat emprunté? etc.

Terminons par *Héraclite* et *Démocrite*.

Après le dolent *Héraclite*,

Qui de nos vices s'attristait,

Parut le joyeux *Démocrite*

Qui seulement en plaisantait.

Héraclite pleurait sans cesse;

Toujours *Démocrite* riait,

Et chacun se glorifiait

D'avoir rencontré la sagesse.

Or, qui des deux avait raison?

Je le laisse à juger. Seulement la tristesse,

Si j'en crois l'Évangile, est ici de saison,

Bien plus souvent que l'allégresse.

Quelques-uns de ces vers faciles auraient besoin d'être encore retouchés. Dans le dernier, *l'allégresse* n'est pas le mot. Le plaisir malin que prenait *Démocrite*, en riant de nos travaux, n'est pas de *l'allégresse*. Quelques vers plus haut, *chacun* est mis pour *tous les deux*, et ne signifie pas la même chose; car il fait une légère amphibologie. Un plus grand défaut dans le cours de l'ouvrage, c'est que le style de l'auteur ne se hâte pas assez; c'est toujours un malheur de paraître long. Il

s'embarrasse surtout , quand il veut arriver à la moralité , à ce mot de l'Évangile qui doit consacrer son récit. Que l'art des vers a de difficultés , même dans les plus petites compositions ! Celles-là mêmes sont peut-être celles qu'on veut plus parfaites. Mais la critique se tait , quand elle songe que c'est la vertu qui tint la plume. Son temps appartient aux bonnes œuvres , et elle abrège les instants où elle se délasse.

B. V.

MES Souvenirs, ou Recueil de poésies fugitives
D'HOFFMAN,

Beatus ille qui procul negotiis.

A Paris , chez *Huet* , libraire , rue Vivienne , n.º 8 ; et *Charon* , libraire , passage Feydeau.

HOFFMAN est connu par l'opéra d'*Adrien* , et surtout par des opéras comiques , dont le style est plus soigné que celui de ses rivaux dans un genre où l'on n'exige pas un talent très-distingué pour les vers. On a retenu ces deux vers de *Stratonice* , qui seraient remarquables dans un ouvrage plus important.

La pitié d'une femme et , plus douce et plus tendre ,
Au cœur des malheureux sait mieux se faire entendre.

La plupart des poésies contenues dans le petit volume que nous annonçons , avaient déjà paru dans différents recueils. On y trouve souvent des idées ingénieuses ; mais quelquefois aussi l'on peut y blâmer un goût au moins très-bizarre. Voici , par exemple , le

commencement d'une pièce intitulée : *L'Origine du drame.*

Quand de Sapho les jeunes prosélites,
 Au cœur brûlant, aux regards hypocrites,
 Par les douceurs d'un art tout féminin,
 Charmaient l'ennui du sexe masculin,
 On n'a point vu leur fureur libertine
 Se féconder de leurs baisers menteurs ;
 Et de tout temps la maîtresse Lucine
 A dédaigné leurs stériles ardeurs. *

Ces vers courraient les risques d'être obscènes, s'ils étaient moins obscurs, et nous ne les avons cités que dans l'espérance que nos lecteurs ne les entendront pas plus que nous ; mais pour les réconcilier avec l'esprit et le goût du C. Hoffman, nous leur offrirons deux fables ingénieuses qui ne sont pas les seuls morceaux de ce recueil digne d'estime et d'éloges.

LE MIROIR OU LE PORTRAIT.

F A B L E.

Au temps jadis une *femelle*,
 Sans agréments, sans esprit, sans beauté,
 Et pourtant pas sans vanité,
 Desira son portrait. Vint un enfant d'Apelle
 Qui lorgna, dessina, mais surtout qui vanta
 Toutes les graces du modèle.
 Vous êtes charmant, lui dit-elle ;
 Mais ne me flattez pas, le peintre la flatta.
 Le portrait fait, il l'apporta.
 Dieux ! quel plaisir ! ô surprise charmante !
 Mais c'est bien moi ! *Mais, mais* j'y suis parlante !
 Parents, voisins, sont accourus ;
 Qui répètent tous en chorus,

Il est parlant! mais c'est à s'y méprendre.

Si ce n'est que Madame a l'air encor plus tendre,
Le coloris plus frais, plus de feu dans les yeux;

A cela près, le portrait est au mieux.

Ainsi dans l'art, croyant voir la nature,

L'original admirait la peinture,

Sans se lasser de la revoir,

Quand, par malheur, la folle aperçut un miroir.

Ciel! quelle horreur! Dieux! quelle *glace impure!*

Que ce verre est mauvais! que ce miroir est faux!

Il m'a renversé la figure.

Vîte au miroir elle tourna le dos,

Et caressa la mignature.

On chérit le flatteur qui cache nos défauts;

On fuit l'ami qui les censure.

Nous avons souligné quelques expressions qui nous ont paru défectueuses. Nous observons qu'on dit le *coloris d'un tableau*, mais non pas le *coloris d'un visage*.

Un autre fable nous a paru renfermer une sage moralité dans des vers recommandables pour leur précision.

LA DOULEUR ET L'ENNUI.

F A B L E.

MOURANT de faim, un pauvre se plaignait;

Rassasié de tout, un riche s'ennuyait;

Qui des deux souffrait d'avantage?

Ecoutez sur ce point la maxime d'un sage :

De la douleur et de l'ennui.

Connaissez bien la différence.

L'ennui ne laisse plus de desirs après lui;

Mais la douleur près d'elle a toujours l'espérance.

D. E. Q.

V A R I É T É S.

DES anciens et des modernes.

LA longue querelle entre les anciens et les modernes sur le mérite de leurs productions littéraires, n'a jamais offert de résultat satisfaisant, parce qu'on s'est obstiné à porter des jugements formels, au lieu de procéder par arbitrage, et de chercher des compensations. Avant de comparer la littérature ancienne et la littérature moderne, il eût fallu peut-être examiner si une comparaison entre elles était possible; si notre apologue était l'apologue des anciens, notre tragédie la tragédie des anciens, notre épopée l'épopée des anciens, notre société enfin la société des anciens. Car la littérature est l'expression de la société, comme la parole est l'expression de l'homme. C'est sur ce sujet qui n'a peut-être pas été considéré dans ses principes, que nous allons hasarder quelques réflexions, bien moins pour le traiter que pour l'indiquer.

La manière dont le poète fait agir et parler les *personnages* de son poème ou les êtres qu'il *personnifie*, s'appelle les *mœurs*. Dans ce sens, il y a les *mœurs* des animaux, les *mœurs* des plantes, les *mœurs* des hommes, les *mœurs* mêmes des dieux, si le poète les met en scène. Il y a les *mœurs* de l'âge et les *mœurs* du sexe. Ces *mœurs* sont bonnes, si elles expriment l'état naturel de l'individu considéré sous tel ou tel rapport; elles sont mauvaises si elles expriment un autre état que cet état naturel. Ce sont là les *mœurs* de l'individu; mais la société a aussi les siennes, et comme elle est domestique ou publique, les *mœurs* seront privées ou publiques, et ces *mœurs* sociales seront bonnes ou mauvaises, selon qu'elles exprimeront ou n'expri-

meront pas les rapports naturels des êtres en société. Ainsi, si le poète représente une épouse dans un état de société qui lui permette de se séparer de son époux par le divorce, les mœurs domestiques sont mauvaises, quoique l'individu puisse n'être pas vicieux; et de-là vient qu'il ne faut pas un grand talent pour rendre intéressante au théâtre la fidélité conjugale, et que tout l'art du monde ne peut y rendre le divorce même supportable. C'est par la même raison qu'un héros, accompli d'ailleurs, est un personnage vil sur le théâtre, s'il est traître à son pays, parce que ses mœurs publiques sont mauvaises.

A cette distinction générale de mœurs poétiques en mœurs privées et en mœurs publiques, correspond une distinction générale des ouvrages d'esprit en deux genres: l'un, le genre familier et en quelque sorte domestique, pastoral, géorgique, élégiaque, érotique, bachique, comique, qui chante les occupations, les plaisirs, les peines de l'homme privé, et qui représente les scènes de la vie domestique; et le genre héroïque qui célèbre les grands personnages et les grands événements de la société publique, religieuse ou politique. Ces deux genres se confondent quelquefois dans ce genre mixte ou plutôt bâtard qui forme la comédie héroïque ou la tragédie bourgeoise ou drame, et où l'on voit tantôt des hommes publics occupés de petits intérêts, et tantôt des hommes privés livrés à de grandes passions: l'unique raison du discrédit où ce genre est tombé.

La perfection du genre familier est le naturel naïf, dont l'excès est le puéril ou le niais; la perfection du genre héroïque est le naturel grand, élevé, appelé sublime par excellence, et l'excès est le gigantesque, le monstrueux. Les anciens, plus près des temps où les nations n'étaient encore que des familles, ont excellé dans le genre familier, et Homère surtout, offre, même

dans son poème épique, des modèles accomplis du sublime de naïveté. Les modernes, placés dans un état de société plus avancé, ont excellé dans le genre héroïque, et Bossuet et Corneille entr'autres, offrent de ces traits de grandeur sublime dont les anciens n'avaient pas même l'idée. Je pourrais m'autoriser ici des réflexions de M. de Voltaire, sur la tragédie. A mérite égal d'expression, le genre héroïque l'emporte sur le familier. Qui n'aimerait pas mieux avoir fait l'*Énéide* que les *Géorgiques*, quoique les *Géorgiques* soient plus parfaites ou du moins plus finies que l'*Énéide*? A mérite inégal, le familier l'emporte sur l'héroïque, et l'on aimerait mieux avoir fait des idylles comme Théocrite, ou des élégies comme Tibulle, que des poèmes héroïques tels que l'*Achilléide* de Stace, ou l'*Enlèvement* de Proserpine, par Claudien. La société passe de l'état domestique à l'état public; c'est là le progrès du temps; la littérature passe avec la société, de l'expression familière dans le genre, même héroïque, à l'expression noble et élevée même dans le genre familier; c'est là le progrès du goût.

Là, si je ne me trompe, est le point décisif du progrès, et le moyen d'accommodement.

Pour pouvoir comparer avec fruit la littérature ancienne et la littérature moderne, il faut prendre les deux extrêmes des deux genres, la poésie pastorale pour le genre familier, la poésie épique pour le genre héroïque. La comparaison est facile, et elle sera extrêmement exacte, car nous avons les idylles de Théocrite les bucoliques de Virgile, et les pastorales de Gessner, le coryphée de ce genre chez les modernes, et nous avons pour l'épopée, l'*Illiade*, l'*Énéide* et la *Jérusalem délivrée*. Or, en examinant avec attention ces trois ouvrages à la fois, dans chaque genre, on remarque l'enfance des genres dans les premiers, et au

temps de l'enfance de la société ; l'adolescence des genres dans les seconds, et au temps de l'adolescence de la société ; la virilité des genres dans les troisièmes, et au temps de la perfection de la société. Elles peuvent dire, en forme de proportion géométrique, que les idylles de Théocrite, les bucoliques de Virgile et les pastorales de Gessner sont entre elles dans les mêmes rapports que les épopées d'Homère, de Virgile et du Tasse. Je ne parle pas des individus, qui sont, dans toutes, des bergers ou des héros, ni même des mœurs individuelles, car tous ces poètes font agir et parler leurs individus d'une manière relative à leur âge et à leur sexe, mais des mœurs sociales, c'est-à-dire, des mœurs de la famille et de celles de l'Etat.

Ainsi, dans Théocrite, les mœurs sont d'une simplicité qui approche de la grossièreté, et il y a même, sous le rapport des mœurs domestiques, un reproche bien plus grave à lui faire, et dont Virgile n'est pas exempt, quelque sens favorable qu'on donne aux amours de Corydon et d'Alexis. Dans Gessner, on voit une nature simple, mais décente, sans grossièreté et sans luxe, qui a, à la fois, de la parure dans sa simplicité, et de la simplicité dans sa parure. Il est aisé de voir que Virgile tient le milieu entre la simplicité inculte de Théocrite, et la simplicité décente et parée de Gessner. Les mêmes rapports se remarquent entre les trois épopées ; je ne parle pas du sujet de chacune d'elles ; il est, dans chaque poète, relatif au temps et à l'âge de la société : purement familier dans Homère, où il s'agit d'une esclave enlevée à son maître, plus national dans Virgile, c'est Rome dont son héros jette les fondements ; plus général dans le Tasse, c'est la religion du monde civilisé, et qui doit devenir la religion du monde entier, que les héros chrétiens vengent des outrages des infidèles. Les objets, dans le Tasse ne sont



pas au dessous de la majesté du sujet : c'est l'Europe entière, qui s'arrache de ses fondements pour tomber sur l'Asie ; ce sont tous les rois de l'Europe qui vont combattre sous les peuples de l'Orient : et, sous ce rapport, Homère, et même Virgile, ne peuvent soutenir la comparaison avec le Tasse qu'à la faveur de l'éloignement des temps qui, comme la distance des lieux, a le privilège d'agrandir de petits objets ; et d'affaiblir l'impression de très-grands événements.

Je viens aux mœurs des personnages de l'épopée, ou des hommes publics.

Agamemnon est brave et sait gouverner les peuples ; ce sont des mœurs publiques bonnes dans un chef, mais, par son orgueil et sa brutalité, il indispose tous ses alliés. Énée est brave et religieux, ses mœurs sont meilleures, mais sa folle passion pour Didon lui fait oublier la grandeur de ses destinées et les ordres des dieux. Godefroi a toutes les qualités d'un héros et d'un chef, sans aucun des vices ni des faiblesses de l'homme privé ; sublime pensée du Tasse qui attribue la perfection au chef, et laisse les faiblesses aux subalternes ! et ce beau poème est plein de ces grandes intentions. Voltaire, dans *la Henriade*, donne des faiblesses à son héros : l'histoire l'y autorisait, mais nos idées, plus justes sur la société, ne le permettent peut-être plus ; et S. Louis eût été beaucoup plus propre à l'épopée, si le Tasse n'eût point épuisé le sujet des croisades, ou si celle de S. Louis eût fini heureusement.

Les héros d'Homère s'occupent de détails domestiques, ceux de Virgile s'amuse à des jeux, ceux du Tasse éprouvent les tourments de l'amour.

Les faiblesses du cœur sont les seules passions de l'homme privé qu'on puisse, sans déroger à la noblesse du genre héroïque, mêler aux scènes de la tragédie ou aux récits de l'épopée. Les détails des besoins do-

mestiques, ou des jeux doivent en être bannis, parce qu'ils sont des entraves ou des obstacles aux soins publics, et qu'il est vrai de dire, dans un sens, que l'homme public ne doit connaître ni besoins, ni jeux. Il en est de ces détails dans la vie de l'homme public, comme de ces lieux destinés à apprêter les aliments, et que, dans un palais, on place au plus loin de la chambre du conseil.

La valeur noble, généreuse, toujours la même, des héros du Tasse, est préférable à la valeur brutale, grossière, féroce et souvent en défaut des héros d'Homère; et l'on aperçoit sensiblement dans le Tasse, l'influence du *droit des gens* reçu chez les chrétiens, qui accorde à l'humanité tout ce qu'il peut accorder sans rien ôter à la valeur. Les héros de Virgile, moins civilisés que ceux du Tasse, sont moins grossiers que ceux de l'Iliade. En général, on peut remarquer des progrès sensibles dans la raison, d'Homère à Virgile, et de Virgile au Tasse. (Virgile est placé à égale distance du siège de Troie et des croisades). Ce progrès est surtout sensible dans la philosophie du sixième livre du poème latin, et dans les *mœurs* des divinités de l'Énéide, comparées à celles des dieux d'Homère.

Ce sont là des vérités de tous les temps et de tous les lieux, et qui ne seraient pas moins des vérités, quand elles auraient été défendues par la Mothe, ou combattues par Despréaux. Racine, qui met en scène le fier Atride et le bouillant Achille, leur donne les *mœurs* que le Tasse donne à ses héros; et Boileau, s'il eût fait un poème épique, dont le sujet eût été pris dans la Grèce antique, n'eût pas donné à ses héros les *mœurs* qu'Homère prête aux siens. Le poète, il est vrai, peignait les *mœurs* de son temps, comme le barde du nord peint les brouillards et les tempêtes de son pays; et peut-être est-ce le contraste d'une nature

puérile et familière, et d'une expression très-élevée et très-noble, qui est une des sources de notre admiration pour ce grand poète : car rien ne nous plaît autant que les contrastes. Homère a peint une nature de société dans l'enfance ; Virgile une nature plus avancée le Tasse une nature parfaite : il est l'extrême d'Homère. Celui-ci a célébré les temps héroïques du paganisme ; le Tasse a chanté les temps chevaleresques de la chrétienté : ils ont suivi chacun leur siècle. « Dans le siècle d'Auguste, dit Terrasson, Homère n'eût pas mis ou laissé tous ces dérangements de caractères et de discours qui se trouvent dans son poème »

Mais Homère a-t-il mieux peint l'enfance de la société, ou Virgile ses progrès, que le Tasse n'a peint sa virilité ? C'est-là le point de la question ; et si, ainsi posée, elle était décidée contre le Tasse versificateur, le Tasse poète pourrait en appeler, et demander que l'on compensât l'infériorité de l'expression, avec des beautés d'un autre ordre, et la supériorité de son sujet et de son plan. On a dit, dans un journal, qu'Homère est constamment épique, et que le Tasse vise au pastoral : on a confondu les artistes et leurs instruments. La langue d'Homère est plus héroïque que son sujet, et le sujet du Tasse plus héroïque que sa langue. La langue italienne, faible, molle et sans dignité, ne convient qu'au genre familier. Lorsqu'elle parle l'épopée, on croirait entendre jouer le vieil Horace par l'amoureuse du théâtre italien. C'est *Herminie* qui prend les armes d'Argant pour combattre *Tancrede*. Homère et le Tasse sont deux musiciens, dont l'un joue quelquefois une ariette sur des orgues, et l'autre une sonate sur une musette. Aussi, remarquez que les reproches que *Despréaux* fait au Tasse, portent principalement sur les *concetti* de sa langue, et que ceux qu'*Horace* fait à Homère tombent plutôt sur la conduite du poème.

De-là vient qu'Homère et Virgile perdent tout à être traduits, et que le Tasse y gagne peut-être, et que son poème est meilleur dans toutes les langues de l'Europe qui sont plus mâles et plus héroïques que la sienne.

Les mêmes rapports, absolument les mêmes que nous avons remarqués dans le caractère de la pastorale et de l'épopée antiques, nous les retrouverions, et plus marqués peut-être, dans la tragédie grecque, comparée à la tragédie française, où il y a bien plus d'art, d'intérêt et d'action, des mœurs bien plus nobles et bien plus soutenues dans le genre élevé; mais ici nous ne pourrions en faire la comparaison avec la tragédie latine. Les six qui nous restent ne peuvent y servir, et sans doute, comme les Romains n'osaient pas mettre leurs anciens rois sur la scène, et qu'il n'était pas permis d'y présenter les magistrats de la république, obligés de prendre leurs sujets dans l'histoire grecque, ils ne pouvaient que copier les Grecs. La comédie permettrait plutôt ce parallèle. La bouffonnerie d'Aristophane, la décence de Térence, l'élevation de Molière et de nos bons comiques, dans le Misanthrope, le Glorieux, le Méchant, dont le genre noble, sans être héroïque, n'était pas connu des anciens, nous donneraient nos trois termes de l'enfance, de l'adolescence et de la virilité. Nous les retrouverions aussi distinctement marqués dans la nudité d'Esopé, dans la simplicité de Phèdre et dans les grâces de La Fontaine; enfin les épigrammes de l'*Anthologie*, celles de Martial et les nôtres nous offriraient les mêmes points de comparaison.

En un mot, et pour nous résumer, les anciens ont trop souvent rabaisé le genre héroïque par des détails d'une excessive *familiarité*, et les modernes ont relevé le genre même familier par la noblesse et même la

dignité des détails. Dans La Fontaine, le chêne et le roseau, ou la belette et le lapin parlent plus décemment que les héros de l'Iliade.

Le christianisme n'est pas étranger à ces progrès de l'art ; et, puisqu'il est incontestablement la cause des progrès de la société, il l'est nécessairement de ceux de la littérature. Le christianisme a donc aussi son génie même poétique, et c'est ce qui nous sera incessamment démontré. « Le fil du bon goût, dit Terrason, vient des Grecs, plus châtié par les Latins, et porté à sa perfection, du moins quant à sa théorie, par les Français. Les ennemis de l'érudition voudraient nous faire perdre la première moitié de ce fil, et l'admiration outrée pour les anciens nous ferait perdre la dernière. » *Nihil majus præstandum est, dit Sénèque, quàm ne, pecorum ritu, antecedentium gregem sequamur, pergentes non quàm eundum est, sed quàm itur.*

B... , auteur du Précis sur l'État de l'Europe.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE FRANÇAIS DE LA RÉPUBLIQUE.

TALMA, et M.^{lle} *Vanhove* sont revenus de Lyon, et ils ont tous deux reparu à ce théâtre dans l'*Andromaque* de *Racine*.

THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

SOPHIE, ou la Malade qui se porte bien, n'a eu qu'un demi-succès. Un tuteur dupé, un amant travesti ne pouvaient guère offrir qu'une intrigue de vieille comédie ; mais il nous semble qu'elle aurait pu être rajeunie, avec plus d'esprit et de grace, par l'aimable auteur de l'*Opéra-Comique*. O.

ANNONCES.

BULLETIN de l'Institut de jurisprudence et d'économie politique. Première livraison *.

Les anciennes écoles de droit sont peut-être de tous les établissements que la révolution a renversés, ceux qui excitent le moins de regrets. Cependant, ici comme ailleurs, il fallait réformer les abus, et non pas détruire l'institution. Aussi le gouvernement a senti la nécessité de ces écoles. Il en promet de nouvelles, et sans doute elles seraient établies, si leur formation ne devait concourir avec les nouveaux codes civil, criminel et commercial, que la France sollicite. En attendant, les institutions particulières qui conservent et transmettent les principes de cette science, appelée autrefois *la science des choses divines et humaines*, et qui portent la lumière au milieu du chaos de notre législation actuelle, ne sauraient être trop encouragées.

L'*Institut de Jurisprudence et d'économie politique*, paraît surtout mériter la confiance. Cet établissement, autorisé l'année dernière par le ministre de l'intérieur, a commencé ses cours et obtenu des succès. Le directeur est le C. Lamourque, jurisconsulte et ancien magistrat.

L'enseignement est distribué en cinq cours.

Le premier, de législation naturelle et d'économie politique, par le C. Perreau, membre du Tribunal;

Le second, de droit romain et français, par le C. Bernardy, jurisconsulte, chef de division au ministère de la justice;

Le troisième, de jurisprudence-pratique, ou *procédure*, par le C. Pirault-Deschaumes, jurisconsulte, avoué près le tribunal de la Seine;

* Le *Bulletin de l'Institut* et le *Journal de Jurisprudence*, font chacun dix à douze feuilles, suivant l'abondance des matières, format in-8°, caractère de cicéro. Le *Bulletin* paraît le premier, et le *Journal*, le 15 de chaque mois. Le prix de l'abonnement, soit au *Bulletin*, soit au *Journal*, est de 30 fr. pour un an, 15 fr. pour six mois, et 7 fr. 50 cent. pour trois mois. Tous les renseignements, demandes, lettres, abonnements, envois de fonds, seront adressés, franc de port, au directeur général, quai Voltaire, hôtel Labriffe, n.° 2. A Paris.

Le quatrième, de législation criminelle, par le C. *Morand*, jurisconsulte, professeur à l'école centrale de la rue Saint-Antoine;

Le cinquième, de logique et d'éloquence, par le C. *Gallais*, hommes de lettres, ancien professeur.

Les cours finissent le 30 fructidor de chaque année.

L'abonnement à la totalité des cours, comme à un seul, est de 100 fr. pour leur durée, qui est de dix mois. Cette somme est payable par cinquième, de deux mois en deux mois, et d'avance.

UNE année mémorable de la vie d'Auguste de Kotzebue, publiée par lui-même. 2.^e édition originale, revue et corrigée. 2 vol. in-12. Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 60 cent. franc de port. A Paris, chez *Henrichs*, à l'ancienne librairie de *Dupont*, rue de la Loi. An 10—1802.

DICIONNAIRE botanique et pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux et des animaux, avec les préparations de pharmacie, internes et externes, les plus usitées en médecine et en chirurgie, d'après les meilleurs auteurs, et surtout d'après les modernes; par une société de médecins, de pharmaciens et de naturalistes. Grand in-8.^o, divisé en deux parties, imprimé sur beau papier, en caractère *petit romain* neuf, avec 17 grandes planches, divisées dans l'ouvrage, sortant du livre, et représentant 278 plantes gravées avec le plus grand soin. Le prix de ces 2 vol., brochés en carton et étiquetés, est de 12 fr., et 15 fr. pour les départements, brochés en papier, la poste ne se chargeant pas de brochures en carton. A Paris, chez *J. Fr. Bastien*, rue des Poitevins, n.^o 18; et chez *Boiste*, imprimeur, rue Hautefeuille, n.^o 21.

Beaucoup d'éditions de cet ouvrage, faites à Paris et ailleurs, assurent le succès de cette nouvelle, entièrement refondue et augmentée. Elle en diffère encore par le format, qui est grand in-8.^o, un vocabulaire, les tables, les figures qui y sont ajoutées pour la première fois, etc.

Cet ouvrage, indistinctement utile et presque nécessaire à tout le monde, convient particulièrement aux médecins, aux chirurgiens, aux pharmaciens, et surtout à ceux qui veulent se soigner eux-mêmes dans beaucoup de maladies.

MÉTROLOGIES constitutionnelle et primitive, comparées entre elles et avec la Métrologie d'ordonnances; ouvrage approuvé par l'Institut national en l'an 6. 2 v. in-4.^o; par le C. *Lesparat*, ancien jurisconsulte.

« L'auteur appelle *Métrologie constitutionnelle* notre système métrique décimal; *Mesures d'ordonnances* celles qui étaient en usage en France avant le nouveau système, et dont la valeur a été fixée par des lois ou par des jugements, à différentes époques de la monarchie; enfin, il appelle *Métrologie primitive* celle d'un peuple primitif qui aurait pris la base de son système métrique dans la grandeur de la terre. »

L'auteur présente dans un très-grand détail l'exposition des poids et mesures propres à chacune des trois métrologies, leurs évaluations rigoureuses, et des tables qui les résument, le tout rapporté d'abord au mètre provisoire des trois dimensions, et au kilogramme provisoire, puis au mètre et au kilogramme définitifs.

Il donne, en outre, la description d'un compas graphique dont les différentes ouvertures forment, au moyen de l'équerre cursive adaptée à l'une de ses branches, toutes les échelles graphiques possibles.

L'Institut national vient récemment encore de témoigner au C. *Lesparat*, par l'organe d'un de ses secrétaires, combien il était satisfait de cet intéressant ouvrage. Il est tiré à 750 exemplaires seulement, imprimé in-4.^o, sur beau papier carré, avec un caractère Saint-Augustin neuf, et se vend chez *Jansen*, rue des Maçons-Sorbonne. Prix, pour le particulier, 18 fr.

VOCABULAIRE français ou Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand Dictionnaire de l'Académie française; contenant une définition claire et précise de tous les mots usités, leur genre, et les différentes acceptions dans lesquelles ils sont ou peuvent être employés, tant au sens propre, qu'au sens figuré. 4.^{me} édition, augmentée de tous les mots nouveaux, au nombre de plus de 6000 adoptés par l'usage, et de ceux créés pendant le cours de la révolution qui ne se trouvent point dans le Dictionnaire de l'Académie: précédés d'une table pour la conjugaison des verbes, de remarques sur la formation des temps ou modes de chaque verbe et des essais de

Grammaire, par *d'Olivet*. On trouvera à la fin de chaque volume un Vocabulaire géographique très-étendu, dans lequel on a indiqué les principaux changements arrivés dans les quatre parties du monde, et particulièrement la nouvelle division de la France en départemens, préfetures, sous-préfetures. Deux vol. in-8.° à deux colonnes, en petit caractère. Prix, 7 fr. 50 cent. A Paris, chez *Calixte Volland*, libraire, quai des Augustins, n.° 25. An 10.—1862.

LE *Buffon* des écoles, à l'usage de la jeunesse, ou Histoire naturelle calquée sur la classification des animaux par Linnæus, avec des descriptions familières, comme celles de Goldsmith, Buffon et Pennant, traduit de l'anglais de Guillaume Mavor, docteur en droit, vicaire de Hurley, etc. Orné de 103 figures en taille-douce. 2 vol. in-12. A Paris, chez *Gueffier jeune*, et au cabinet de lecture, boulevard Cérutti, n.° 21. An 10—1862.

On peut dire que ce livre justifie son titre, *Buffon des écoles*, à l'usage de la jeunesse, et c'est en faire un assez grand éloge. Car il faudra qu'il contente l'imagination avide et curieuse des enfans, qu'il leur donne au moins assez de connaissances pour exciter en eux le desir de l'instruction; il faudra surtout qu'il satisfasse à ce précepte, trop oublié, de Quintilien: *Maxima debetur puero reverentia*. L'ouvrage de Guillaume Mavor remplit toutes ces conditions. Aussi est-ce l'ouvrage d'un père, adressé à son enfant.

Pour inspirer la confiance que mérite le *Buffon des écoles*, il suffirait de dire qu'à l'exemple de notre Pluche, et comme a fait récemment Louis Despréaux dans son estimable ouvrage des *Leçons de la Nature**, l'auteur anglais, en même temps qu'il éclaire l'esprit et enrichit l'imagination, songe à nourrir le cœur de la pensée du dieu qui créa la mousse et l'Univers.

Ainsi Racine faisait dire à l'enfant des rois :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Sans doute l'*Histoire naturelle*, étudiée sous ce point

* Ou *Histoire, naturelle physique et la chimie, appliquée à l'esprit et au cœur*. A Paris, chez la veuve Ajon, rue du Jardin.

de vue, mérite tous les éloges qu'on prodigue à cette science, et toutes les recherches des Buffon, des Dommieu, des Fourcroy.

TRAITÉ des plaies d'armes à feu, dans lequel on démontre l'inutilité de l'amputation des membres, à la suite des blessures faites par les coups de fusils, et l'inutilité générale de cette opération dans le plus grand nombre des autres cas; par *Jean Mehés*, médecin et professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grace, etc. A Paris, chez *Gabon, Donier et Gérardin*, libraires.

Ce traité est divisé en trois parties : la première se borne à l'examen des accidents qui accompagnent les coups d'armes à feu : ces accidents sont primitifs ou consécutifs; l'auteur réduit les premiers à la contusion et à la commotion, et quelquefois y comprend la lésion des parties; les seconds varient suivant la nature de l'instrument, la partie qu'il a frappée, la gravité de la blessure, etc. L'auteur pose ensuite les principes généraux d'un traitement méthodique, pour en faire l'application dans la troisième partie : c'est là, que parcourant en détail les différents cas où une balle a frappé un membre, soit dans le corps de l'os, soit dans l'articulation, il établit, d'après sa théorie, et par un grand nombre d'observations qui lui sont propres ou qui lui ont été fournies par des auteurs estimés, que jamais les désordres qui suivent ces blessures ne peuvent nécessiter l'amputation; que la gangrène même qui survient quelquefois ne doit pas faire recourir à ce moyen extrême, et peut céder à un traitement convenable. Cependant il ne partage point l'opinion exagérée de ceux qui, dans tous les cas, ont voulu proscrire l'amputation. Dans les coups de feu où la contusion est si forte qu'elle doit nécessairement produire la gangrène et la mortification, il juge que l'unique ressource est dans l'amputation, et il fixe sagement l'époque où elle doit être pratiquée. Cet ouvrage, écrit avec méthode, où les préceptes sont moins fondés sur des théories, toujours incertaines, que sur des faits nombreux et précis, se recommande également aux méditations des gens de l'art, par l'importance de son objet et par la manière dont il est traité.

368 MERCURE DE FRANCE;

Du retour à la Religion. 1 fr., et 1 fr. 25 cent., franc de port. A Paris, de l'imprimerie de *Giguet et Michaud*, rue des Bons-Enfants, n.º 6. — 1802.

Brochure de quelques pages, et que la dédicace recommande assez. L'auteur s'adresse à BONAPARTE. « La richesse et la paix proclament votre nom sur tout le globe. La voix de la renommée s'empresse à publier vos exploits : celle de la reconnaissance bénit vos succès!

Au milieu de ce concours d'actions de grâces, une voix céleste se fait entendre et vous dit : « Examinez les faits, étudiez les causes, et pendant que vous verrez les empires tomber presque d'eux-mêmes, et la religion se soutenir par sa propre force, vous connaîtrez aisément qu'elle est la solide grandeur, et où un homme sensé doit mettre son espérance (*Bossuet, disc. sur l'Hist. univ.*)

L'auteur a considéré la religion comme bienfaitrice du genre humain : *pertransiit benefaciendo*. Il a voulu prouver qu'elle importe également aux nations et aux individus, au philosophe et à l'homme du peuple. Il a réussi.

MYTHOLOGIE des enfants; par *J. B. A. B. . . .*, agrégé de l'université de Paris. Chez *Debray*, palais du Tribunat, n.º 235, ou à son dépôt, place du Muséum, n.º 9; de l'imprimerie de *Gillé fils*. An X — 1802.

NOUVEAU dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation; composé sur le système orthographique de Voltaire, par *P. Catineau*; contenant les principes de la langue française, un traité de prononciation, des remarques sur les signes orthographiques, un paradigme des conjugaisons, qui les réduit presque toutes à une seule; la liste des verbes réguliers et irréguliers, etc., etc.; plus de cinq mille mots, ou omis dans les dictionnaires même les plus estimés, ou francisés depuis peu d'années. Prix, 7 fr., relié, broché, 6 fr., et franc de port, 7 fr. A Paris, chez *Batilliot père*, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs; *Batilliot fils*, rue du Foin-Saint-Jacques, et *Batilliot jeune*, rue Hautefeuille. — An 10 — 1802.

P O L I T I Q U E.

E X T É R I E U R.

SUITE du Précis sur l'état de l'Europe et de la Pologne.

C E P E N D A N T la Pologne , à la veille de sa perte , cherchait un remède à ses maux. En 1771, le comte *Wielhorski* demanda à J. J. Rousseau un plan de constitution , et , dans le même temps , d'autres Polonais , ou peut-être le même seigneur , s'adressèrent à l'abbé de Mably. Cette demande prouvait plus d'amour de la patrie que de lumières politiques. On peut demander à l'homme un plan d'administration , mais on ne doit demander une constitution de société qu'à la nature ; et ces bons polonais faisaient comme des malades qui prieraient un médecin de leur faire un tempérament , au lieu de le consulter sur le régime qu'ils doivent suivre. Ils n'avaient qu'à jeter les yeux sur l'Europe , et voir où il y avait le plus de force , de paix , de lumières , d'amabilité , où était le clergé le plus instruit , la magistrature la plus grave , le militaire le plus dévoué , où il y avait plus de freins à la violence , plus de secours pour la faiblesse ; et , s'ils ne voulaient pas chercher des modèles au loin , ils n'avaient qu'à lire leur propre histoire et se rappeler les temps où ils se soutenaient à forces égales contre leurs voisins , malgré des vices nombreux d'administration et même quelques défauts de constitution qui tenaient à l'âge de leur société , une des plus jeunes

de l'Europe. Mais les idées philosophiques avaient germé en Pologne, et même, plus que partout ailleurs, chez ces magnats opulents et oisifs qui ne voyaient la liberté de la nation que dans leur propre indépendance, et la prospérité publique que dans leur puissance individuelle. Quoi qu'il en soit, nos deux philosophes, érigés tout-à-coup en législateurs, se regardèrent comme ces sages de l'antiquité à qui les peuples demandaient des institutions, ou qui parcouraient le pays, distribuant des lois sur leur passage, et ils écrivirent l'un et l'autre sur le gouvernement qui convenait à la Pologne, quoique J. J. Rousseau déclarât modestement « que, dans toute la vigueur de sa tête, il n'aurait pu saisir l'ensemble de ces grands rapports, et qu'au moment qu'il écrivait, il lui restait à peine la faculté de lier deux idées. »

Il y a peu de lectures plus amusantes pour un observateur que celle de ces deux écrits, lorsqu'on les rapproche des événements qui se sont passés en Europe depuis qu'ils ont paru. Nous croyons entrer dans l'esprit d'un journal consacré à répandre l'instruction, en comparant entre elles et avec l'état présent des choses, ces deux législations philosophiques, semblables dans les principes, différentes dans les formes, selon la diversité d'état et de caractère de leurs auteurs. Ce rapprochement est d'autant plus instructif qu'on y retrouve la théorie de nos deux révolutions législatives, celle de 1789 * et celle de 1793; la première, faite

* J'ai sous les yeux l'édition in-8.° de Mably, faite à Londres, 1789, tome 8. Ce que j'ai à en citer parafra si dépourvu de raison, que je suis quelquefois tenté de supposer, en lisant la date de l'édition, que les disciples de l'auteur en France ont altéré son texte à l'instant qu'ils voulaient en faire usage, et qu'ils nous ont donné leurs projets pour les opinions de leur maître.

d'après les principes de Mably ; la seconde, d'après ceux de J. J. Rousseau , pris à la rigueur. Si les bornes d'un article nous permettaient de donner à cette discussion tout le développement dont elle est susceptible , il n'y aurait pas , nous osons l'assurer , de meilleur traité de droit politique que la comparaison et la réfutation de ces deux systèmes sur le gouvernement de Pologne ; l'un , celui de J. Jacques , composé avec chaleur , écrit avec force , et où brillent quelquefois des lueurs de raison et même de génie ; l'autre , diffus et froid comme une mer de glace , ouvrage d'un auteur chagrin et pédantesque , dont l'esprit est étroit , mais dont l'orgueil est sans bornes. Mably ne saurait faire un pas , s'il n'a , d'un côté , les Grecs et les Romains pour en admirer tout , et , de l'autre , les modernes pour y tout censurer.

Ces deux écrits sont d'autant plus intéressants à lire ; qu'ils sont l'un et l'autre l'application des théories politiques de leurs auteurs à un gouvernement particulier , et c'est ce qui fait qu'elles nous paraissent aujourd'hui si ridicules : semblables à ces mécaniques mal organisées où tout se remue , et où rien ne joue.

Les deux législateurs partent également de ce principe , que le chef d'une nation est nécessairement l'ennemi de sa liberté et de ses lois. « Tout législateur , » dit Mably , doit partir de ce principe que la puissance exécutive a été , est et sera éternellement l'ennemie de la puissance législative ; » proposition aussi raisonnable que si l'on disait que l'action dans l'homme a été , est et sera éternellement l'ennemie de la volonté. J. J. Rousseau qui s'était moqué , dans le *Contrat social* , de cette division de pouvoirs introduite par M. de Montesquieu , qu'il compare , sans respect pour sa réputation , à ces charlatants du Japon qui dépecent un enfant et le font reparaître vivant , n'avait garde d'employer , au moins sans correctif , les ex-

pressions de puissance législative et de puissance exécutive dont Mably se sert ; mais il présente au fond la même idée en d'autres termes : « C'est un grand mal « que le chef d'une nation soit l'ennemi né de sa « liberté dont il devrait être le défenseur. » Cependant, plus raisonnable que Mably, il ajoute : « que « ce mal n'est pas tellement inhérent à cette place « qu'on ne puisse l'en détacher ; » car J. J. Rousseau pense juste toutes les fois que son imagination, ce qui est rare, n'égare pas sa raison.

Ce principe posé, la législation faite pour rendre *unes* les volontés et les actions, pour réunir tous les hommes dans la société, suivant cette maxime du grand maître, *que tout royaume divisé contre lui-même sera détruit*, ne pouvait plus être que l'art d'organiser la division et de *régulariser* le désordre ; et des philosophes ne faisaient que mettre en pratique l'axiome favori des tyrans, *divide et impera*. Dès-lors Mably et Rousseau, s'ils différaient entre eux, ne pouvaient différer que dans les moyens ; plus décidés et plus expéditifs chez le Genèveois, plus lents, plus timides chez l'ecclésiastique, mais tout aussi efficaces.

Mably, par lequel je commence, parce qu'on a commencé en France par ses principes, Mably, avant tout, conseille fort sagement aux Polonais, divisés, battus, qui n'ont ni argent, ni troupes, de chasser de leur territoire les armées russes, et, dans tout le cours de son ouvrage, il leur donne les moyens les plus sûrs d'éterniser chez eux l'influence de la Russie. Dans ses idées de collège, il veut faire de la diète de Pologne le sénat romain, et l'on dirait qu'il prend la puissance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, comparée à celle de la Pologne, pour les forces de Tigiane, de Persée ou d'Antiochus, comparées à celles des Romains.

Le premier et le plus important des soins du législateur est la formation d'une puissance législative « dont « l'anéantissement, dit-il, est la cause de tous les « maux dont la république se plaint » : Comme si la Pologne, comme si un État qui a un chef et des ministres, eût jamais manqué de lois, et n'eût pas plutôt besoin de force pour les faire exécuter. Il établit donc une puissance législative, mais une puissance « armée, « dit-il lui-même, d'une force à laquelle rien ne puisse « résister. » Et même, craignant qu'elle n'étrangle les lois, c'est son expression, lorsqu'il devrait craindre qu'elle n'étouffe la nation, il regarde comme un *reste de l'ancienne barbarie des Sarmates* le terme fixé à la diète pour sa session, ce qui prouve seulement que les Sarmates s'entendaient mieux en législation que les philosophes. Nous avons vu en France, en 1789, cette puissance législative, infinie dans sa puissance et illimitée dans sa durée.

Cette puissance législative, Mably la place dans l'ordre équestre assemblé en diète générale, qu'il rend très-nombreuse, pour qu'il y ait sans doute plus d'unité dans les résolutions; comme pour donner plus d'ensemble à la puissance exécutive, il la rend *multiple* et l'attribue au sénat et au roi à la fois. L'objet perpétuel de ses craintes est que cette puissance législative, résidant dans un corps riche et nombreux, ne soit entravée dans le développement de son énorme pouvoir. « Je voudrais, dit-il, qu'on déclarât de la « manière la plus solennelle que le roi, les sénateurs « et les ministres n'ont aucun droit de s'opposer aux « résolutions de la diète générale, et que *l'espèce* « *d'hommage* qu'elle leur rend avant de se séparer, « n'est dans le fond qu'une *façon polie* de leur communique les lois de la nation, et les lois qu'ils « doivent observer eux-mêmes en veillant à leur exé-

« cution dans les palatinats de la république. » Tout ceci est écrit, en 1771, du château de Liancourt, et l'on voit que Mably, dans sa constitution philosophique, n'oubliait rien de ce que nous avons vu depuis, pas même les politesses dérisoires qu'on prodigue à un pouvoir humilié.

• Mably a investi la puissance législative d'une force prodigieuse, d'un *pouvoir monstrueux*; il songe un peu tard à l'abus qu'elle peut en faire, et les freins qu'il lui oppose sont capables de le prévenir, comme quelques gouttes d'eau d'empêcher l'éruption d'un volcan.

• Mais, continue-t-il, après avoir donné à la diète générale tous les droits de la souveraineté, c'est-à-dire, le pouvoir de faire de nouvelles lois, de changer, modifier et annuler les anciennes, il faut songer, autant que le permet la dépravation actuelle des mœurs, à disposer de telle manière la police, le régime et tous les mouvements de la diète, qu'elle ne puisse se servir de sa souveraineté que pour le plus grand bonheur de la nation. • C'est avec cette simplicité, vraiment enfantine, que Mably veut contenir, par des réglemens de police, un corps légalement investi de la puissance de faire des lois même constitutionnelles, et qu'il croit qu'il est aussi aisé à l'homme de dire aux passions humaines lancées dans l'arène de l'ambition : « Vous respecterez cette limite, » qu'il l'a été au Créateur de dire à la mer : « Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin. »

• Avant d'opposer des freins à l'abus de ce pouvoir, Mably commence par ôter tous les obstacles qui pourraient en gêner l'exercice. Il s'élève contre le *liberum veto*, qu'un seul noble, nonce à la diète, pouvait opposer aux résolutions de l'assemblée entière; droit assez récent, remède désespéré au danger toujours imminent d'une diète factieuse, et qui peut-être en

avait jusque-là préservé la Pologne; droit enfin dont l'abus de la part d'un seul n'était guère à craindre en présence d'une assemblée où tous siégeaient le sabre au côté. C'est encore dans les mêmes vues que Mably proscriit l'usage de ces confédérations armées, *liberum veto* plus efficace, et qui, pareil à l'insurrection de Crète, ne défendait la nation de l'extrême oppression que par l'extrême désordre. C'est pour contrebalancer ces moyens terribles d'opposition, moins forts encore que la puissance qu'ils avaient à combattre, que Mably prescrit gravement: « que tous les nonces « (dont il a eu la précaution de rendre la personne « inviolable et même sacrée), tenant la main sur « l'évangile, prêteront serment d'observer les lois fondamentales, » et même celles qu'ils doivent faire et qui ne sont pas encore connues; » que si un nonce « porte l'oubli de ses devoirs jusqu'à mettre le sabre « à la main, il doit être déclaré coupable de lèse-majesté, parce qu'il a porté atteinte à la majesté de la nation. » Cependant telle est la force de cette législation, que si une *diétine** intraitable s'obstinait à rejeter une loi émanée de cette puissance à laquelle rien ne doit résister, « il vaudrait mieux ne pas l'y soumettre. » En sorte que le même législateur qui ne veut pas de confédérations contre les lois, autorise les résistances. Il n'est pas hors de propos de remarquer que nos athées de 1793 ne savaient nous lier que par des serments qui ne sont rien, si on ne les fait à la Divinité; et que Mably, fortement soupçonné de déisme, ne trouvait pas de plus sûr garant des engagements publics que l'évangile. Continuons.

Mais c'est surtout dans l'organisation de la puissance exécutive que paraissent également, et les petites craintes du législateur, et le petit esprit du philosophe.

* Assemblée particulière d'une province.



Mably la place dans un sénat dont la composition ; très-indifférente en elle-même, ne mérite pas de nous arrêter. Le roi ne doit en être que le président ; première inconséquence, car s'il ne fallait qu'un président, tout membre du sénat était bon pour cette fonction, mais ce qui est plus inconséquent encore, c'est que Mably le veut héréditaire. « J'ose avancer, dit-il, « que, dans la situation actuelle des choses, il im-
 « porte de rendre, en Pologne, la couronne hérédi-
 « taire, et quelque révoltante que paraisse d'abord
 « cette proposition, je prie M. le Comte et ses amis
 « de suspendre leur colère et d'avoir la patience d'é-
 « couter et de discuter mes raisons. » En effet, il les
 déduit fort au long, comme s'il était besoin de prouver
 le danger de l'élection ou les maux de la Pologne. Mais
 on peut se reposer sur l'écrivain, du soin de rendre
 la royauté nulle et l'hérédité même illusoire. Mably
 qui s'entrapporte avec tant d'abandon au serment civique
 d'une multitude de nonces, n'a pas la même con-
 fiance à celui qu'un seul homme doit prêter en pré-
 sence de toute la nation, d'observer les *pacta conventa* ;
 et il entrave de toutes les manières ce malheureux être
 royal placé, en apparence à la tête, et réellement aux
 pieds de la nation.

« D'abord, dit-il, il faut bien se garder d'imiter
 « l'exemple des Anglais qui ont mis entre les mains
 « de leur prince de grandes richesses. *Plus la liste*
 « *civile sera petite, plus la loi qui l'aura réglée appro-*
 « *chera de la perfection.* » Ce qui pourrait aller, comme
 l'on voit, jusqu'à la pauvreté absolue. Non-seulement la
 liste civile sera petite, mais de peur qu'elle ne s'accroisse
insensiblement, le revenu royal ne sera pas établi sur des
 fonds de terre. Tout est prévu : « surtout, ajoute le
 « sévère législateur, défense absolue d'acquitter les
 « dettes du roi, sous quelque prétexte, ni raison que

« ce puisse être. » La république doit hériter de tout l'argent qu'il pourra laisser (un roi héréditaire!) « On sent aisément l'esprit de ces lois, et l'on ne veut pas que le prince puisse se servir de ces richesses pour débaucher les citoyens et les attacher à ses intérêts. » Et, à ce propos, il cite le gouvernement anglais avec aussi peu de raison que de connaissance.

Non-seulement le roi n'aura pas l'influence que donne la richesse, mais il n'aura pas celle que donne la nomination aux emplois. « Dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, starosties, biens royaux, tout doit être conféré, *si vous voulez*, au nom du prince, et donné véritablement par la diète et le sénat, qui doivent présenter trois candidats pour les places inférieures comme pour les supérieures, entre lesquels le roi choisira. . . . Mais comme il pourrait arriver que le prince eût l'esprit gauche et le cœur dépravé, il serait à propos de statuer que quand un candidat serait recommandé pour la troisième fois par la diète ou le sénat, *il serait du bon plaisir du roi* de le préférer à ses concurrents. »

Rassasé par toutes ces précautions auxquelles certainement on n'aurait pu rien ajouter, s'il eût été question de conférer la royauté de la Pologne au kan des Tartares, Mably dit gravement : « la royauté même héréditaire, bornée à représenter la majesté de l'état, comme un roi de Suède * ou un doge de Venise, recevra des hommages respectueux, et n'aura qu'une ombre d'autorité. » Il répète ailleurs la même expression, et ne veut jamais d'autorité qu'en ombre. C'est après ces cruelles dérisions, que, content de lui-même et admirant son courage, il

* Mably écrivait en 1771, avant la dernière révolution de Suède.

« s'écrie : « Il me semble que l'hérédité , accompagnée
 « de toutes les précautions que je propose , ne peut
 « inspirer aucune alarme. » Insensé , qui ne voit
 pas que ce qui doit inspirer les plus justes alarmes
 à l'homme vertueux est *une ombre d'autorité publique*
 qui laisse usurper à toutes les passions particulières
 une autorité réelle ! Mais nous avons entendu les
 rêveries d'un bel esprit , écoutons les oracles du
 « génie : C'est une grande erreur , dit Bossuet , de
 « croire avec M. Jurieu , qu'on ne puisse donner de
 « bornes à la puissance souveraine qu'en se réservant
 « sur elle un droit souverain ; ce que vous voulez faire
 « faible à vous faire du mal , par la condition des
 « choses humaines , le devient autant à proportion à
 « vous faire du bien ; et , sans borner la puissance
 « par la force que vous vous pouviez réserver contre
 « elle , le moyen le plus naturel pour l'empêcher de
 « vous opprimer , c'est de l'intéresser à votre salut. »
 Mably craint jusqu'à la pitié qu'une majesté ainsi
dégradée , car il se sert quelque part de cette expres-
 sion , pourrait inspirer aux Polonais. « On regarde ,
 « dit-il , communément en Pologne le roi comme un
 « ennemi domestique dont il faut toujours se défier ;
 « pourquoi donc s'y ferait-on un scrupule ou une dif-
 « ficulté de le dépouiller pour rendre sa dignité ou son
 « nom plus cher à ses sujets ? »

L'abbé législateur porte cet esprit heureux de réforme
 jusque dans la religion , qu'il traite à peu près comme
 la politique. Nous retrouvons encore ici l'histoire de notre
 révolution religieuse de 89 : « Pour ne trouver , dit-il , au-
 « cune opposition dans la cour de Rome , il faut commen-
 « cer par priver vos ecclésiastiques de la protection
 « du *Saint-Père* ; il faut séparer les intérêts des deux
 « puissances unies , en apprenant aux laïques que la
 « Pologne doit avoir ses libertés , et à vos évêques qu'il

« est temps qu'ils jouissent de la même indépendance
 « que ceux de plusieurs autres États. » (Le pape, comme
 le roi, ne recevait en Pologne que des respects, et y
 obtenait peu de soumission). « Dès que cette doctrine
 « salutaire commencera à s'établir, la puissance législa-
 « tive pourra publier les lois qu'elle jugera les plus néces-
 « saires pour le bien de la religion ; mais cette révolution
 « ne doit se faire qu'en répandant les lumières qui peu
 « à peu dissiperont l'erreur et les préjugés. »

Tel est le plan de constitution qu'au 18.^{me} siècle, en 1771, un philosophe du pays le plus éclairé de l'Europe, un écrivain que l'on imprime, que l'on vend, qu'on lit peut-être, propose à une nation raisonnable et belliqueuse dont le territoire, beaucoup plus grand que la France entière, entouré de voisins ambitieux, barrière de l'Europe contre les inondations des Tartares, ouvert de toutes parts, et sans défense naturelle, ne peut en trouver que dans la force de sa constitution. L'expérience de la turbulente faiblesse des gouvernements populaires de l'antiquité, et de la force toujours croissante des gouvernements monarchiques des temps chrétiens, est perdue pour le philosophe. Aussi malheureux dans ses applications qu'il est absurde dans sa théorie, il vante à tout propos *l'excellent* gouvernement que la Suède se donna à la mort de Charles XII, où elle tomba dans cette aristocratie vénale et factieuse dont elle a tant de peine à sortir, et il avoue ingénument que « *l'excellent* gouverne-
 « ment de la Suède a *quelque peine* à s'affermir. » Et effectivement il fut renversé moins de dix ans après. Enfin, il finit cet amas de rêves incohérents par un trait digne de la comédie, et qui peut paraître plaisant même dans un sujet aussi sérieux. « Je ne suis
 « point du tout, dit-il, dans l'admiration de ces politiques
 « étourdis et présomptueux qui, sans connaître les

« hommes, prétendent les gouverner. Ils ignorent que nous avons des passions et des habitudes plus fortes que leurs vérités, leur évidence et leur pouvoir. »

Au reste, absorbé dans la lecture de l'antiquité, il avoue lui-même qu'il néglige l'histoire de son temps, au point de ne pas lire même les nouvelles politiques, et l'on dirait que c'est pour lui tout exprès que l'illustre Leibnitz écrivait, il y a un siècle, ces paroles remarquables : « La plupart des écrivains politiques sont travaillés d'une maladie qui, leur ôtant tout goût pour le moderne, fait qu'ils ne sont curieux que de l'antiquité, et ne nous parlent que de choses dont à peine il subsiste de notre temps quelque vestige. Aussi, quand ils parlent du droit public et du droit des gens, ils disent des choses pitoyables, et l'on apprendra plus dans un recueil de gazettes de dix années, que dans cent auteurs classiques. » *Tome 4, part. 3, p. 355. De jure suprematús.*

(La suite au numéro prochain).

R U S S I E.

Un grand nombre d'améliorations et de réformes ont signalé le commencement du règne d'Alexandre I.^{er} Les propriétés plus libres, les travaux publics repris avec zèle, le commerce plus étendu, les sciences et les manufactures encouragées, les hôpitaux, et particulièrement la maison des Enfants-Trouvés, à Moscou, visités et gratifiés par l'empereur lui-même : la rédaction d'un nouveau code civil et pénal, confiée à un seul homme, le comte de Sawadofsky, à la fois jurisconsulte et homme d'état, qui d'ailleurs peut s'entourer de tous les secours nécessaires; les paysans ramenés ou promis *graduellement* à l'aisance et à la liberté*, etc. Tels sont les bienfaits qui ont déjà mérité la reconnaissance des Russes.

** A la fin de la réfutation des *Mémoires secrets sur la Russie*, qui termine l'année la plus remarquable de ma

Un nouvel ukase, remarquable par son objet et par ses motifs, rétablit les ordres vénérés qu'avait institués Catherine, du vainqueur et saint martyr Georges, et du saint apôtre et prince Wladimir. « Combien de fois, dit l'empereur, des guerriers russes, en méprisant la mort sur le champ de bataille, n'ont-ils pas triomphé de leurs ennemis dans l'unique vue d'être décorés de l'ordre du grand vainqueur Georges? Combien de fois les vertus civiles, desirant se distinguer dans une profonde paix, n'ont-elles pas suivi les sentiers de la justice, de l'ordre et du bien public, uniquement pour mériter la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir? »

Ainsi, celui qui aura rendu de grands services à l'humanité, à l'agriculture, celui qui aura mérité, dans son district, le titre d'*arbitre de paix*, celui qui, par son génie et ses connaissances, aura mérité l'estime, non-seulement de ses compatriotes, mais même celle des principales sociétés savantes de l'Europe, etc., aura le droit de prétendre à l'ordre de Wladimir.

L'empereur ajoute : « Ayant ouvert au vrai mérite tous les chemins de la gloire, ayant fixé et assuré ses droits et ses récompenses, nous désirons que le sentiment de l'honneur, qui réveille le citoyen au milieu de ses occupations paisibles, et qui conduit le guerrier aux grandes actions, soit dorénavant pour les Russes l'unique guide de leurs pensées et de leurs démarches, et que tous leurs efforts tendent à l'avan-

vie, par KOTZEBUE, on lit cette lettre d'Alexandre I.^{er} à un grand de l'Empire, qui lui demandait une terre héréditaire.

« Pour la plus grande partie, les paysans de la Russie sont esclaves. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'avilissement et le malheur d'un état pareil. J'ai donc fait vœu de ne pas en augmenter le nombre, et j'ai pris pour principe de ne pas donner des hommes en propriété. Cette terre vous sera accordée en arrentement à vie (c'est-à-dire en emphytéose) à vous et à vos descendants; ce qui revient à peu près à la même chose, avec la seule différence que le paysan ne peut être vendu ou aliéné comme une bête. Voilà mes raisons, et je suis persuadé que vous en agiriez de même à ma place. (*L'original est français. Cet extrait en est tiré mot à mot.*)

L'année remarquable de ma vie, dont on a donné l'extrait dans le dernier N.^o, se vend aussi chez *Lepetit jeune et Gérard*, libraires, rue Pavée St.-André-des-Aros, et au palais du Tribunal. Prix, 3 francs, et 4 francs.

« tige et à la gloire de la patrie reconnaissante. »

Il semble qu'on peut prédire des vertus, du bonheur et des destinées brillantes à un état où l'honneur peut être présenté comme un si puissant mobile à toutes les classes de la société; où, en même temps, on sait *garder la modération dans le bien*, et ne pas proclamer tout d'un coup *les droits du pauvre et de l'opprimé*.

COLONIES.

D'après un écrit, signé *Toussaint-Louverture*, en date du 16 brumaire dernier, la tranquillité était rétablie partout dans l'île Saint-Domingue. Les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que les travaux de la culture fussent repris, et le moindre tumulte réprimé. Un bâtiment entré, le 14 pluviose, dans la rivière de Bordeaux, et venu du cap en 30 jours, a rapporté que depuis l'exécution de Moïse, auteur de la dernière insurrection dans laquelle cent blancs ont péri, tout était tranquille. On désirait des nouvelles de France, et l'on croyait que l'escadre française ne trouverait aucune opposition.

Nous avons fait connaître, dans le n.° du 16 fructidor an 9, l'arrêté des consuls qui organisait le gouvernement de la Guadeloupe; le contre-amiral Lacrosse fut nommé capitaine général, et déjà il avait rétabli quelque ordre dans cette colonie longtemps désolée. Les papiers anglais ont publié un manifeste, du 3 décembre 1801, par lequel il annonce qu'elle vient de se révolter par les intrigues de quelques factieux. Il dénonce cette rébellion à tous les états amis ou alliés de la France, et les requiert d'empêcher toute exportation d'armes et de munitions à l'usage des rebelles. Les vaisseaux destinés pour la Guadeloupe aborderont aux trois petites îles des *Saintes*, qui appartiennent à sa majesté britannique, et qu'elle accorde à cet effet jusqu'à nouvel ordre.

L'île-de-France est vraiment l'île fortunée. La tranquillité qui y règne permet de jouir de toutes les délices de son séjour. Il a paru si agréable aux compagnons du capitaine Baudin *, que quelques-uns des dessinateurs

* L'expédition y a relâché le 27 ventose an 9.

partis avec lui ont borné là leur voyage autour du monde. L'état florissant de la colonie, les richesses dont jouissent en général les habitants, ont mis ces artistes dans le cas d'y exercer avec fruit leurs talents, et avec d'autant plus d'avantages, que l'éloignement de l'Europe privant cette île de la présence des hommes qui cultivent les arts, ils n'ont point eu de concurrence à craindre. L'un d'eux a déjà acquis, du fruit de son travail, une maison, des terres, des nègres, etc.

A propos de ces nègres, on rapporte une aventure qui donne tout à la fois une idée du caractère de ces hommes et de la police qui s'exerce dans l'île. Cet artiste, voulant passer la soirée au spectacle, avait donné ordre à cinq ou six de ses nègres de l'attendre dans un endroit convenu. Il s'y rendit et ne les y trouva pas. Une heure après ils le rejoignirent; il se contenta de les gronder de leur négligence, et n'y songea plus.

Le lendemain matin, il est réveillé par des cris perçants; il se lève avec empressement, vole vers le lieu d'où partent ces cris, et trouve ces mêmes nègres que la police faisait fustiger pour avoir désobéi à leur maître. Elle avait été avertie par une femme qui avait été témoin de l'indulgence de l'artiste. Son cœur fut fortement ému d'un spectacle si nouveau pour lui, et dont il était la cause innocente. Il employa les prières, les larmes même pour qu'on abrégeât le châtement; mais ce qui surtout eut droit de le surprendre, ce fut que les autres nègres présents tournèrent son humanité en ridicule; ils ne concevaient pas comment un événement qu'ils trouvaient si naturel, pouvait le toucher si vivement.

Traité de paix entre la République française et la Régence d'Alger, conclu le 26 frimaire an 10.

Le gouvernement français et la régence d'Alger reconnaissent que la guerre n'est pas naturelle entre les deux états, et qu'il convient à la dignité, comme aux intérêts de l'un et de l'autre, de reprendre leurs anciennes liaisons.

En conséquence, Mustapha pacha dey, au nom de la régence, et le C. Charles-François Dubois-Tainville, chargé d'affaires et commissaire général des re-

lations commerciales de la république française, revêtu des pleins pouvoirs du premier consul, à l'effet de traiter la paix avec la régence, sont convenus des articles suivants :

Art. I.^{er} Les relations politiques et commerciales sont rétablies entre les deux états, telles qu'elles existaient avant la rupture.

II. Les anciens traités, conventions, stipulations seront revêtus, dans le jour, de la signature du dey et de celle de l'agent de la république.

III. La régence d'Alger restitue à la république française les concessions d'Afrique, de la même manière et aux mêmes conditions que la France en jouissait avant la rupture.

IV. L'argent, les effets et marchandises dont les agents de la régence se sont emparés dans les comptoirs, seront restitués, déduction faite des sommes qui ont servi à payer les redevances dues à l'époque de la déclaration de guerre du 1.^{er} nivose an 7. Il sera en conséquence dressé, de part et d'autre, des comptes qui devront être consentis mutuellement.

V. Les lismes ne seront exigibles que du jour où les Français seront rétablis dans les comptoirs.

VI. A partir de cette époque, le dey, pour indemniser la compagnie d'Afrique des pertes qu'elle a éprouvées, lui accorde une exemption générale de lisme d'une année.

VII. Les Français ne pourront être retenus comme esclaves dans le royaume d'Alger, en quelque circonstance et sous quelque prétexte que ce soit.

VIII. Les Français saisis sous un pavillon ennemi de la régence, ne pourront être faits esclaves, quand même les bâtiments sur lesquels ils se trouveront se seraient défendus, à moins que, faisant partie de l'équipage comme matelots ou soldats, ils ne soient pris les armes à la main.

IX. Les Français passagers ou résidants dans le royaume d'Alger sont soumis à toute l'autorité de l'agent du gouvernement français. La régence ne peut, et ses délégués n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la France en Afrique.

X. Les capitaines de bâtiments français, soit de l'état, soit particuliers, ne pourront être contraints de rien

embarquer sur leurs bords contre leur gré , ni être envoyés où ils ne voudraient point aller.

XI. L'agent du gouvernement français ne répond d'aucunes dettes pour les particuliers de sa nation , à moins qu'il ne se soit engagé , par écrit , à les acquitter.

XII. S'il arrive une contestation entre un Français et un sujet algérien , elle ne pourra être jugée que par les premières autorités , après toutefois que le commissaire français aura été appelé.

XIII. S. E. le dey s'engage à faire rembourser toutes les sommes qui pourraient être dues à des Français par ses sujets , comme le C. Dubois-Thainville prend l'engagement , au nom de son gouvernement , de faire acquitter toutes celles qui seraient légitimement réclamées par des sujets algériens.

XIV. Les biens de tous Français morts dans le royaume d'Alger , sont à la disposition du commissaire-général de la république.

XV. Le chargé d'affaires et les agents de la compagnie d'Afrique choisissent leurs drogmans et censeaux.

XVI. Le chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la république française continuera à jouir de tous les honneurs , droits , immunités et prérogatives stipulés par les anciens traités. Il conservera la prééminence sur tous les agents des autres nations.

XVII. L'asile du commissaire français est sacré : aucune force publique ne peut s'y introduire , s'il ne l'a lui-même requise des chefs du gouvernement algérien.

XVIII. Dans le cas d'une rupture (et à Dieu ne plaise qu'un pareil événement puisse jamais arriver) , les Français auront trois mois pour terminer leurs affaires. Pendant ce temps , ils jouiront de toute l'étendue de liberté et de protection que les traités leur assurent en pleine paix. Il demeure entendu que les bâtimens qui aborderaient dans les ports du royaume pendant ces trois mois , participeront aux mêmes avantages.

XIX. S. E. le dey nomme Salah Khodjx pour se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur.

Signé , MUSTAPHA PACHA , dey d'Alger.

DUBOIS-THAINVILLE , chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la république française.

I N T É R I E U R .

LE traité de Lunéville a consacré l'indépendance de la république italienne ; au moment où le traité se signait , ce pays , encore pays de conquête , vivait sous un régime provisoire , tout-à-fait à la disposition du général commandant l'armée française .

Il a fallu procéder à l'organisation de ce pays : cela a été l'objet de la consulte à Lyon .

Il y avait deux espèces d'organisation à lui donner .

Une dans le genre de celle qu'elle avait eue en 1796 . On pouvait l'imposer par la force , mais elle n'aurait jamais été accueillie par les habitants . Elle aurait produit désordre et dissensions civiles ; elle aurait été pour les voisins de la Cisalpine un objet d'épouvante , parce qu'elle aurait été un centre d'anarchie .

La seconde était une organisation à peu près dans le genre de celle que les habitants ont proposée , avec un gouvernement central et fort .

Toutes les places ont été facilement remplies , car peu de pays abondent en citoyens aussi distingués par leurs lumières , par leur probité .

Mais la première place , dans ces circonstances , n'était pas facile à remplir . On a pris , à cet égard , le parti que dictait l'intérêt du pays , et , nous osons le dire , l'intérêt bien entendu de ses voisins .

Le gouvernement est installé à Milan .

Les principales lois qui doivent mettre en mouvement la constitution vont se faire sans effort ; et , dans peu de temps , le pays se trouvera entièrement organisé .

Ceux qui croient que les nations peuvent s'organiser dans un jour , dans une heure , par la seule rédaction d'une charte , doivent trouver dans cette marche quelque chose d'extraordinaire .

Mais ceux qui sont convaincus qu'un peuple n'a une constitution que lorsqu'elle marche , et que , chez toutes les nations , les moments d'organisation sont des



crises terribles, qui produisent des malheurs, seront bien convaincus que le parti qu'a pris la consulte à Lyon, est à la fois sage et naturel; et alors tout ce que l'on peut débiter pour chercher dans son résultat ce qui n'y est pas, n'est que du bavardage.

Mais la France va donc réunir à ses trente millions d'habitants, l'accroissement d'influence attaché aux quatre millions qui habitent la république italienne!!! De-là on feint de s'alarmer, et l'on se récrie sur la puissance et l'ambition de la France.

Comparons cependant l'influence de la France dans les différentes parties de l'Europe, depuis le traité de Lunéville, à celle qu'elle avait en 1788.

En 1788, la France exerçait en Italie une espèce de patronage bien déterminé sur le roi de Sardaigne, sur le roi de Naples, et sur la république de Venise.

Sur la république de Venise! parce qu'elle était géographiquement l'ennemie de l'Autriche.

Sur le roi de Naples! par le pacte de famille.

Sur le roi de Sardaigne! il était lié à la France par l'impuissance de défendre la Savoie et le comté de Nice; par des doubles alliances, et plus encore par les prétentions de la maison d'Autriche sur le Montferrat: ainsi donc dans le système de l'Europe, la France avait une influence marquée en Italie, sur trois grands Etats, ayant douze millions de population.

Aujourd'hui Venise est à l'empereur.

Naples... le pacte de famille n'existe plus.

La république italienne doit donc compenser l'une et l'autre de ces pertes.

Ainsi la France n'a pas accru son influence.

La cession de Venise à l'empereur a donné à ce prince un ascendant marqué et sur l'Adriatique, et sur l'Italie; et si la république italienne languissait désorganisée; si elle n'était pour la France une alliée sûre et fidelle, la politique de l'Italie serait à la disposition de l'Autriche. Il n'y aurait plus d'équilibre, et le résultat d'une guerre où nous avons vaincu dans cent combats, où nous avons deux fois trouvé la paix sous les murs de Vienne, aurait été de nous mettre dans une position pire que celle où nous étions avant la guerre.

La France ne doit pas exercer sur les pays voisins un

pouvoir désordonné ; mais elle doit veiller avec attention à conserver l'équilibre , véritable garant de la durée de la paix.

Dans le système de l'Allemagne, la Pologne, la Turquie et la Suède se réunissaient au système politique de la France. La Pologne n'est plus ; elle a augmenté la puissance de nos voisins.

La Turquie, en proie à la guerre civile, n'a juste que la consistance nécessaire pour continuer à exister. Elle ne peut plus être d'aucun poids dans les affaires d'Allemagne.

L'acquisition qu'a faite la Russie en Pologne, le degré de civilisation et de puissance auquel cet état est parvenu dans les temps modernes, le temps qui change et modifie tout, a appelé les descendants de Charles XII à maintenir l'équilibre de la Baltique, mais ne leur a plus laissé aucune puissance réelle dans les affaires d'Allemagne.

L'accroissement des quatre départements du Rhin n'équivaut pas pour la France à l'accroissement qu'ont reçu ses voisins par le partage de la Pologne. Par-là la France a fait double perte, puisqu'elle a vu un de ses alliés naturels d'une population considérable, non-seulement s'annuler dans la balance de l'Europe, mais encore renforcer ceux qu'il devait contenir.

Dans l'équilibre des affaires d'Allemagne, la France a donc encore plutôt perdu que gagné ; et si elle eût dû souscrire aux deux partages de la Pologne, et n'avoir en compensation, ni la Belgique, ni les quatre départements du Rhin, elle aurait cessé d'être, ce qu'elle a toujours été, *puissance du premier ordre*.

Nous ne continuerons pas plus longtemps ce parallèle, et nous ne démontrerons pas combien est différente la position de la France en 1788, ou après les préliminaires de Londres. Tippto-Saïb, comme la Pologne, a disparu du système de l'Inde, et ses Etats ont accru l'immense territoire des Anglais.

Aucune nation n'a montré autant de modération que la France.

Conquérante dans la guerre, elle a tout restitué à la paix. Mais elle doit se tenir dans des limites qui,

si elle les dépassait , décélèrait dans le gouvernement une indigne faiblesse et une étrange ineptie.

Equilibre dans les affaires d'Allemagne , équilibre dans les affaires d'Italie , voilà le système de la France.

Qu'elle ne donne pas la loi , mais qu'elle ne la reçoive pas !

A considérer la situation politique de l'Europe sous tous les points , on voit que la France n'a gagné aucune nouvelle influence , elle s'est maintenue au rang où elle était.

Plusieurs membres de la consulte de Lyon , sont arrivés à Milan. Leur retour a produit l'enthousiasme et le contentement dans toute l'étendue de la république. Par un mouvement spontanée , toute la ville de Milan a été illuminée pendant trois jours. Le comité de gouvernement , avant de cesser ses fonctions , a proclamé , aux acclamations du peuple , l'acceptation de la constitution , la nomination de NAPOLEON BONAPARTE , premier président de la république , et celle de l'excellent C. MELZI , vice-président. (*Extrait du journal officiel.*)

Le pape a nommé Monsignor Arezzo , nonce apostolique près le roi d'Etrurie.

L Y O N.

NOUS ne répéterons pas ici tous les témoignages d'attachement et de joie qui ont été prodigués au premier consul pendant son séjour dans cette ville , soit de la part des Lyonnais dont il relève les ruines , soit de la part des autres départements. Plusieurs députations ont exprimé le vœu de recevoir à leur tour Bonaparte dans le sein de leurs villes. Il a annoncé que son intention était de visiter , aussitôt que les circonstances le permettraient , les diverses parties de la république.

Les fêtes données au premier consul et à son épouse n'ont rien laissé à désirer pour la richesse et l'élégance des préparatifs , l'affluence des spectateurs français ou étrangers , et surtout la commune allégresse.

Des bienfaits durables marqueront cette époque dans les annales de Lyon.

Le premier consul et le ministre de l'intérieur ont

visité les principaux établissements, constaté leurs besoins encore considérables, et les améliorations dont ils sont susceptibles. Ils ont laissé partout des espérances, qui ne seront point trompées.

Dès le 25 nivose, le ministre des relations extérieures avait annoncé aux trois maires de Lyon, que le premier consul, sans cesse occupé des moyens de faire prospérer l'industrie manufacturière, avait profité du rétablissement de la paix avec la Russie, pour inviter l'auguste chef de cet empire à favoriser le retour et l'extension des anciens rapports de commerce entre les deux puissances.

« Sa majesté l'empereur de Russie, qui se montre aussi éclairée sur les moyens d'assurer la prospérité de ses états, qu'empressée de les mettre en usage, a écrit directement au premier consul une lettre pleine des dispositions les plus analogues à celles du gouvernement français, et les plus favorables au développement avantageux des relations commerciales entre la France et la Russie.... »

Le 29 nivose, le ministre de l'intérieur a établi un conseil de commerce dans la ville de Lyon, et nommé les membres qui le composent au nombre de trente-deux. Ce conseil est divisé en trois sections, section de Commerce, section de Manufactures et d'Arts, section d'Agriculture. Son installation a eu lieu le 11 pluviôse. Il a de grands maux à réparer. Lyon surtout a souffert de tous les coups portés au commerce pendant la révolution. Mais les plus terribles sont ceux qui ont anéanti, aux yeux de tant d'individus, les principes de la probité et de la bonne-foi. Des profits honteux ont souvent remplacé les ressources légitimes. Les maisons de jeu se sont multipliées; elles dévoraient le patrimoine des familles, les produits de l'industrie, et même ceux de l'agriculture. Le préfet vient d'ordonner, conformément au vœu de tous les négociants honnêtes, la fermeture de toutes les maisons de jeu qui existaient dans le département.

Sur l'avis que les membres du bureau consultatif de commerce ont donné au ministre de l'intérieur, de la position malheureuse où languissait, à l'âge de 73 ans, le C. Richard, créateur de l'art de chiner les étoffes de

soie à Lyon, une gratification annuelle de 600 fr. a été aussitôt accordée à cet artiste. Les membres de l'Académie ont obtenu une pareille gratification pour le C. Lefebvre, membre de la ci-devant Académie de Lyon et de la Congrégation de l'Oratoire, professeur distingué de physique au grand collège.

3,000 fr. ont été accordés à la Société d'Agriculture, pour faciliter les améliorations nécessaires.

Enfin les hospices ont été organisés. Par un arrêté du 28 nivose, l'administration en est confiée à un conseil général, composé du préfet du département, des trois maires de Lyon, et de quinze citoyens. Il a été installé le 4 pluviôse.

Lyon * renferme deux hospices civils; l'un, sous la dénomination d'hospice des malades, reçoit les malades, les femmes enceintes, au terme de leur grossesse, et les fous; l'autre, appelé l'hospice des vieillards, orphelins et *enfants de la patrie*, retire, à vie, les vieillards septuagénaires, recueille et entretient les orphelins et enfants abandonnés, jusqu'à l'âge de 16 ans, et admet les filles enceintes, au terme de leur grossesse.

Les revenus des deux hospices étaient considérables avant la révolution. La munificence charitable qui a toujours distingué les citoyens de Lyon, avait richement doté ces asiles de la douleur et de l'infortune, et leur assurait une grande abondance de secours journaliers. Peu de sociétés de commerce se formaient où l'on ne fit intervenir les hospices, pour une part dans les bénéfices; il y avait peu de dispositions testamentaires où les hospices fussent oubliés. Telle était la piété généreuse des Lyonnais, que le soin de les administrer gratuitement était le premier titre à la considération publique, et un indispensable degré pour monter aux fonctions municipales. Sous d'aussi heureuses influences, les hospices n'avaient pu que prospérer. Les malheurs de la révolution leur ont fait perdre une partie de leurs biens et de leurs ressources; des hommes égarés semblaient s'être proposé de tarir la

* Ce qui suit est extrait de la Statistique du département du Rhône, rédigée par le C. Verninac; prédécesseur du préfet actuel.

source même de la bienfaisance, en faisant briser les marbres sur lesquels la reconnaissance avait gravé les noms des bienfaiteurs de ces asiles, outrage que l'administration préfectorale s'est empressée de réparer. La bienfaisance des Lyonnais est restée la même. Comprimée par les circonstances qui ont atteint toutes les fortunes, elle se signalera de nouveau, lorsque les produits du travail et du commerce seconderont son noble penchant.

C O R P S L É G I S L A T I F.

On assure que l'élection du cinquième qui remplacera les sortants, commencera le 1.^{er} ventose. Aux termes de la constitution, le Sénat choisira dans les listes d'éligibilité nationale.

Le journal officiel n'a point encore publié les noms de ceux qui sortent cette année.

Le C. Sébastiani est arrivé de Constantinople. Il a remis au premier Consul une lettre du sultan Sélim, et lui a fait connaître la manière distinguée dont il a été reçu par le sultan et les principaux officiers de la Porte. Tous lui ont témoigné le désir d'une paix longue et sincère.

Tout ce que disent les journaux anglais, relativement aux préliminaires signés avec la Porte, et à ses relations actuelles avec la France, est dénué de fondement. Jamais les deux nations n'ont été animées d'une volonté aussi franche, pour cultiver l'ancienne amitié et rétablir les liens dont elles se sont si bien trouvées pendant si longtemps (*Journal officiel*).

Le général Abd. J. Menou a adressé de Marseille, le 16 nivose, au premier consul une lettre, par laquelle il l'informe de l'arrivée des membres qui composaient l'Institut et la Commission des Arts en Egypte. Plusieurs rapportent, en collections et en dessins, des choses extrêmement précieuses.

Un arrêté du 17 pluviôse ordonne que les mémoires, plans, dessins, et généralement tous résultats relatifs aux sciences et aux arts, obtenus pendant le cours de l'expédition, seront publiés aux frais du gouvernement.

Il s'est formé à Berlin un établissement pour l'instruction des sourds muets, dont la méthode semble avoir encore perfectionné celle de l'abbé de l'Épée et de Sicard. L'instituteur leur apprend à former des sons rauques, confus, inexacts, il est vrai, mais tels cependant qu'avec de l'attention et de la patience, on parvient à comprendre plusieurs phrases de suite prononcées par ces enfants. L'instituteur leur apprend aussi à placer eux-mêmes leurs mains sur leur gosier, de manière à faire rendre tel ou tel son.

Un autre point sur lequel cette méthode paraît encore avoir l'avantage sur l'ancienne, c'est que les élèves devinent assez rapidement et presque toujours sûrement les mots que l'on a prononcés, en voyant le mouvement (un peu ralenti) des lèvres, surtout quand le col découvert leur laisse apercevoir en même temps les mouvements de la gorge.

On s'occupe d'un travail sur cet intéressant établissement, qui doit être envoyé au ministre Chaptal.

Le Lycée du Gard, dont nous avons annoncé la formation, propose, pour sujet du premier concours, l'*Éloge de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes*.

Le prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 600 fr.; il sera donné dans la séance publique du 25 messidor an 10 (14 juillet 1802). L'ouvrage couronné sera lu dans cette même séance.

Le concours sera fermé le 25 floréal prochain. Ce terme est de rigueur.

Un grand nombre de personnes bienfaisantes envoient journellement des offrandes à l'établissement des soupes économiques. Le C. Lucien Bonaparte a fait remettre 1800 fr. valeur de 100 souscriptions. Un grenadier de la garde consulaire, le C. *Chanoine*, à cause de l'heureux retour du premier consul, a voulu que la somme de 36 fr. fût employée de cette manière au soulagement des indigents.

*Notice * sur le cardinal MUZIO GALLO , évêque de Viterbe.*

Les papiers publics m'apprennent que le cardinal Muzio Gallo, évêque de Viterbe, vient de mourir, frappé d'apoplexie.

J'ai connu ce vénérable prélat, et dans des temps dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Je lui dois la vie, celle de ma femme et des personnes qui me suivaient à Malte, où j'allais remplir les fonctions de commissaire du gouvernement.

Qu'il me soit permis de publier, après la mort de ce vieillard, des traits de vertu héroïque que, par respect pour ses ordres formels, j'ai dû taire pendant sa vie.

Dans les premiers jours de frimaire an 7, l'armée napolitaine avait pénétré dans l'état romain, et s'avancait vers la capitale avec des forces supérieures. L'ordre d'une évacuation générale fut donné à tous les Français. Je me trouvais alors à Rome, et j'en sortis le 5 frimaire, avec ma famille et un grand nombre d'employés de tous grades, pour me rendre à Civita-Castellana, où le quartier-général fut établi le même soir.

Trompé par de faux avis, je changeai de route, et je me dirigeai avec plusieurs de mes compatriotes vers Viterbe, où nous arrivâmes le 7, sur les six heures du matin.

Bientôt la ville retentit de cris séditieux; on court aux armes de toutes parts; les portes sont fermées, et l'auberge où nous étions descendus est investie d'une multitude furieuse qui menace nos jours. Nous étions trente Français rassemblés; notre mort nous paraissait inévitable; et quelle mort!!! Dans ce péril extrême, un prêtre** à jamais recommandable se présente, nous console par les moyens que sa piété lui suggère, et, loin de nous abuser par un espoir qu'il avait perdu lui-

* Le défaut d'espace a retardé l'insertion de cette lettre intéressante, sous plus d'un rapport. Celui qui l'a écrite vient à Paris avec l'autorisation du gouvernement.

** Le père Martinelli, prieur des Cordeliers, aujourd'hui secrétaire-général de cet ordre.

même, nous exhorte à finir nos jours dans des sentiments religieux.

Parmi les voyageurs retirés dans cette auberge, se trouvaient un enfant et plusieurs femmes; la mienne était du nombre. Nous pouvions nous résoudre à périr; mais voir massacrer sous nos yeux des êtres aussi chers, sans pouvoir les défendre! cette idée, qui se présentait avec toutes les circonstances d'un horrible carnage, nous jetait dans les convulsions du désespoir.

Effrayé de notre situation, le digne religieux engagea nos femmes à se revêtir d'habits du pays, et leur offrit une retraite dans son couvent: cette proposition fut acceptée avec transport, et de suite réalisée. Ce n'est pas ici le lieu de peindre ce que cette séparation, que tout annonçait devoir être éternelle, eut de déchirant, ni d'exprimer, ce qui est au dessus de toute expression, les tourments que nous éprouvâmes pendant cinq heures d'agonie.

Pendant nos chevaux étaient emmenés, nos voitures brisées, et tous nos effets livrés au pillage. Nous attendions le coup fatal, lorsque M. le comte Zelli Pazzaglia, que les insurgés venaient de nommer gouverneur de la ville, vint dans notre auberge, et sur le champ nous donna ordre de le suivre à son palais. Nous y trouvâmes sa famille réunie. Jamais nous ne pourrions nous acquitter envers ces personnes généreuses et sensibles de tout ce que nous leur devons. Point de périls auxquels ne se soit exposé pour nous M. Zelli; point de sacrifices qu'il n'ait faits, point d'attentions délicates, de soins empressés qu'il ne nous ait prodigués: conduite d'autant plus admirable, qu'il ne partageait pas nos opinions, et que les mauvais traitements que sa famille avait reçus de Français indignes de ce nom, devaient exciter ses ressentiments contre ceux que le sort remettait entre ses mains.

M. Zelli, qui d'abord n'avait cédé qu'à la générosité de son cœur en nous donnant asile, conçut un attachement sincère pour plusieurs d'entre nous. Ses bontés envers les proscrits lui avaient fait perdre presque tout son crédit sur l'esprit des insurgés: les choses en vinrent au point qu'il n'était plus en son pouvoir de garantir notre vie, et peut-être la vie des siens. Enfin, le

26 au soir, il fut informé que les Français seraient saisis dans son hôtel pendant la nuit, et que tout y serait abandonné à la discrétion de la multitude.

Dans cette cruelle position dont il voulut nous épargner l'horreur en nous la dissimulant, cet homme incomparable, toujours ingénieux à trouver les moyens de nous protéger, recourut au cardinal Muzio Gallo; il lui représenta le danger imminent dont nous étions menacés, et le détermina à venir coucher dans son hôtel, afin de nous couvrir de son influence, des égards dus à son âge; à ses vertus et à sa dignité.

Le cardinal, malgré sa faiblesse et son grand âge (il avait 82 ans) n'hésita point à suivre M. Zelli. Sa présence ramena le calme dans le palais; nous lui fîmes tous notre visite, et nous le quittâmes émus de respect et d'attendrissement.

Le 27 au matin, un corps de l'armée française parut devant la ville, pour tenter notre délivrance. Tout-à-coup un attroupement se forme à la porte de Rome; et de là, leur nombre se grossissant dans les rues, les séditeux se dirigent vers notre asile, armés de torches, de fusils et de poignards. La terreur se répand dans la maison; les femmes fuient de toutes parts en remplissant l'air de lamentations; les cris redoublés de *viva Maria, morte a li Francesi*, retentissent partout; déjà la porte est frappée à grands coups de haches.

Au premier bruit, le cardinal s'était levé; ce bon vieillard se hâta de s'habiller, et s'indignait de la lenteur de ses valets de chambre. Nous étions tous autour de lui; il daignait nous rassurer; mais l'effroi était à son comble; s'il tardait quelques minutes encore, c'en était fait; peut-être sa dignité était-elle méconnue, et le sang de trente personnes déchirées en lambeaux allait inonder la chambre étroite où nous étions amoncelés.

Le prélat, soutenu de deux ecclésiastiques, se transporte au balcon; il demande silence, et à peine a-t-il prononcé quelques mots, que cette multitude perd sa furie, tombe à genoux, reçoit la bénédiction, et se retire.

Pendant ce temps, le canon grondait, et le combat se prolongeait au-dehors. Nos alarmes et nos espérances se succédaient suivant le bruit plus ou moins éloigné du canon et de la mousqueterie.

Revenus de notre premier trouble, nous descendîmes chez madame Zelli. Toutes les fenêtres étaient fermées; une lampe seule éclairait faiblement l'appartement: cette dame était dans un état affreux: mes chers enfants, nous dit-elle sitôt qu'elle nous vit, vous êtes sauvés pour le moment; mais cette journée est la dernière pour nous tous. Nous ne pouvions répondre que par les larmes et le silence; le cardinal l'encourageait et la consolait.

La tentative des Français fut encore cette fois infructueuse, et nous restâmes plongés dans un abyme d'incertitudes sur le sort qui nous était réservé.

Sur les six heures, le cardinal se retira à son palais; mais il était trop hasardeux pour nous de rester dans notre premier asile. Le cardinal avait donné ordre qu'on nous préparât des lits dans ses propres appartements. Nous nous y acheminâmes sur les dix heures du soir, précédés de M. Zelli et de toute sa famille, non sans beaucoup de périls dignes d'être rapportés, mais dont le récit augmenterait trop cette notice.

Nous arrivons donc au palais du cardinal, édifice d'une architecture gothique, que l'on prétend avoir été bâti par Frédéric-Barberousse. Nous sommes aussitôt admis à une collation, et ensuite répartis dans les chambres qui nous avaient été préparées. Le cardinal reçut, avant de nous séparer, l'expression de notre reconnaissance avec la simplicité la plus touchante. Le comte Magnoni, son gentilhomme d'honneur, fut chargé de veiller à nos besoins; et, pour faire son éloge en un seul mot, il était digne d'être l'ami de Muzio Gallo.

Les nouvelles les plus contradictoires se succédaient, et nous annonçaient souvent des événements sinistres. Les jardins de l'évêché, adossés aux remparts, étaient gardés par des séditeux dont les cris jetaient l'épouvante parmi nous. Notre occupation constante était de chercher un refuge pour nous garantir des assassins, dans le cas où ils violeraient la demeure de leur évêque. D'abord, nous avons imaginé de soulever quelques tombes sépulcrales, et de nous réfugier dans l'asile de la mort contre la mort elle-même; mais outre l'horreur que nous inspirait cette voie de salut, elle était peu certaine, et cette profanation des tombeaux, si

elle avait été connue, eût, elle seule, assuré notre perte.

Le cardinal occupait le premier appartement : ses habits pontificaux étaient disposés sur un autel près de la porte, afin qu'il pût s'en revêtir au besoin, et se présenter aux rebelles avec toutes les marques de sa dignité. M. Zelli, sa femme, son fils, ses filles, occupaient le second, dans l'intention de nous couvrir de leurs personnes ; nous occupions les chambres suivantes.

Le 29 au soir, M. Zelli nous demanda, au C. Mangourit et à moi, une conférence particulière : il nous apprit que, deux jours avant, le général Kellermann avait envoyé sommer la ville de se rendre, et de mettre en liberté les Français, sous peine d'exécution militaire ; que les gens raisonnables avaient inutilement tenté de déterminer la populace à se rendre à cette sommation ; qu'enfin les séditieux avaient résolu, dans le cas où le général Kellermann insisterait et enverrait une sommation nouvelle, de s'emparer de nous, de nous enfermer dans une maison située près de la porte Saint-Pierre, sur la route de Toscanella, d'y placer des barils de poudre, et de nous faire sauter à la première apparition de l'armée française. Cette sommation itérative, qui devait décider de notre sort, était arrivée ; M. Zelli l'avait reçue à trois heures de l'après-midi : il ne l'avait pas fait connaître ; cependant, il ne pouvait pas se dispenser de lui donner de la publicité, et de faire encore un effort pour sauver la ville. Il est facile de juger de l'impression que fit sur nous cette déclaration terrible. « *Du reste*, ajouta le comte Zelli, *je périrai avec vous, et nous vendrons cher notre vie.* » J'ai décidé près de deux cents bourgeois notables à se réunir à l'évêché au premier signal : nous combattons ; et s'il faut battre en retraite, nous barricaderons successivement les chambres du palais, et nous nous réfugierons dans des souterrains qui conduisent jusqu'à Toscanella, où doit être le quartier du général Kellermann. Tant d'héroïsme nous pénétrait d'enthousiasme et de douleur. La nuit pouvait être terrible : les femmes et nos compatriotes reposaient ; mais nous, instruits du péril, le moindre

bruit nous faisait frissonner d'effroi et dresser les cheveux sur la tête.

Dès le lendemain, nous visitâmes ces souterrains : leur communication avec Toscanella n'était qu'une fable populaire ; ils ne nous offraient aucune sûreté. Le hasard nous fit découvrir une retraite cachée par un lambris, nous pouvions nous y réunir tous. Pour la rendre plus secrète et plus respectable, nous approchâmes devant la porte un autel portatif, et nous le chargeâmes de madones, d'images de saints, de chapelets et d'une foule d'objets de dévotion....

Le cardinal, n'écoulant que son courage et son humanité, voulait sortir en habits pontificaux pour haranguer la multitude et l'amener à des principes raisonnables. Nous le conjurâmes de ne point s'exposer pour nous, et nous ne pûmes déterminer ce généreux vieillard à renoncer à son dessein, qu'en lui observant que s'il arrivait qu'on manquât une seule fois au respect qui lui était dû et qui nous servait d'égide, nous péririons infailliblement.

Tandis que nous cherchions ainsi des retraites contre les assassins, et que nous nous disposions aux événements les plus funestes, nous étions près de notre délivrance. Le chef des insurgés vint nous trouver ; nous traitâmes avec lui et un colonel napolitain, qui n'avait pas su conserver le commandement de la place, et s'assurer par-là d'une capitulation quelconque. Les détails de ces négociations bizarres sont piquants et méritent d'être connus ; ils trouveront place ailleurs.

Enfin, le 1.^{er} nivose, nous eûmes la satisfaction d'embrasser des Français. Le général Kellermann descendit chez le comte Zelli, et le remercia de sa conduite, au dessus de tout éloge ; il s'empressa de faire une visite au cardinal Muzio Gallo, et de témoigner au père Martinelli combien il avait été touché de son dévouement.

Nous quittâmes Viterbe le 5 nivose. En retournant en France, je passai par cette ville ; je volai chez le comte Zelli ; il n'y habitait plus et s'était retiré en Toscane : ses ingrats concitoyens, qu'il avait honorés, servis et sauvés de la vengeance de l'armée française,

l'avaient proscrit. J'allai présenter mes hommages au cardinal Gallo : il m'accueillit avec toute l'expansion de la tendresse. « Mon cher fils, me dit ce bon prélat, « mon très-cher fils, souvenez-vous du vieillard de « Viterbe ; il priera toujours Dieu pour vous ; mais je « vous défends de parler de ce que j'ai eu le bonheur « de faire pour vous servir. »

Non, jamais le souvenir du vieillard de Viterbe ne s'effacera de mon cœur. Sa mémoire me sera toujours chère ; elle le sera à toutes les âmes honnêtes et sensibles.

Au moment même où j'apprenais, par la voie publique, la mort du cardinal Muzio Gallo, M. le comte Salvatico, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi d'Etrurie, me donnait des nouvelles satisfaisantes de sa santé. Le même jour fut marqué pour moi par la joie de savoir exister mon bienfaiteur, et par la douleur de l'avoir perdu.

Je ne terminerai pas cet article sans consacrer les noms des romains qui ont concouru à notre salut.

Que le recommandable évêque d'Aquapendente, Paolo Bartholi ; le chanoine viterbois, Vincenzo Parentlai ; l'avocat des pauvres, Sciofi, reçoivent avec bonté cette marque de souvenir et de reconnaissance.

Je n'oublierai pas non plus un honnête ecclésiastique français, déporté ; je ne tairai ni son nom, ni l'action généreuse qui le recommande d'une manière spéciale à l'estime des gens de bien et à la bienveillance du gouvernement. Au moment de l'insurrection de Viterbe, trois militaires français étaient à l'hospice, et en danger d'être massacrés : Etienne Salle, prêtre de Montpellier, que les circonstances avaient forcé de se retirer dans l'état ecclésiastique, et qui avait été placé dans un couvent de Viterbe, recueillit ces trois militaires dans sa cellule, partagea, pendant vingt-six jours, sa modique ration avec eux, au risque de périr lui-même, s'il avait été découvert. Cette belle action eût été ignorée, sans une circonstance qui nous la fit connaître, et qu'il serait trop long de rapporter ici.

MÉCHIN, *préfet des Landes.*



M E R C U R E

DE FRANCE.

L I T T É R A T U R E.

EXTRAIT de la Pétréide. CHANT des Mines. Un Génie montre au Czar les merveilles du monde souterrain.

ICI d'un vieil airain, usé dans les combats,
Les tronçons avec bruit venaient heurter ses pas ;
D'une armure ignorée il contemplait les formes,
Les larges boucliers et les lances énormes,
Monuments des Héros. Ces restes effrayants
Semblaient lui rappeler les combats des géants,
La rouille dévorait les formidables piques,
La roche s'incrustait dans des casques antiques,
Ailleurs gissaient au loin des dômes écroulés,
Des images d'airain, des marbres mutilés,
Obélisques, palais, colosses, pyramides,
Brisés, rompus, couchés sous des cendres arides,
Sous le gouffre des mers, des traces de chemins,
Les Dieux des nations morts comme les humains,
Des milliers de tombeaux et des urnes funèbres,
Veuves depuis longtemps de morts longtemps célèbres.

Le Héros croyait voir les âges rassemblés ;

Il touchait de la main les siècles reculés ,

Premiers enfants du monde , aînés de la nature.

« Grand Dieu ! de vastes tours je vois l'architecture ,

« Est-ce une illusion qui trompe mes regards ? »

C'étaient plusieurs cités ceintes de leurs remparts ,

Sous le globe debout restant ensevelies ,

Que vingt siècles encor n'avaient pas démolies.

Pierre approche, aperçoit des portiques ouverts ,

Des cirques désolés , des théâtres déserts ;

L'œil y cherchait en vain leurs pompes disparues.

Un silence effrayant seul habitait les rues ,

Partout régnait la mort et sa lugubre paix.

Il ose pénétrer dans le sein des palais.

Sous les enfoncements des voûtes solitaires ,

Dans les temples , séjour des antiques mystères ,

Les Dieux étaient encor debout sur leurs autels ,

Et près d'eux les foyers pour l'encens des mortels.

Sous des toits plus obscurs , de plus profonds asiles ,

Son œil vit des vieillards , des formes immobiles

De femmes et d'enfants qui semblaient respirer ;

Les mères sur leurs fils se penchaient pour pleurer.

Dès longtemps de la vie ils n'avaient plus que l'ombre.

Il crut voir des mortels ; à l'œil farouche et sombre :

C'étaient des criminels , depuis deux mille hivers ,

Aux murs de leurs prisons attachés par des fers.

Le Czar , en frémissant , sort de ces lieux terribles ,

De ces mornes remparts , peuplés d'ombres visibles ,

Où la destruction qui repose et qui dort ,

Semble joindre la vie au calme de la mort.

« O spectacle , dit-il , qu'avec effroi j'admire !

« Roi de ce monde obscur , quel formidable empire !

« Ici tout est ruine ; et d'un crêpe obscurcis ,

« Chacun sur leurs tombeaux , les siècles sont assis ,

« Animaux , végétaux , et l'homme et ses ouvrages.

- « Ici la mer des temps roule tous les naufrages.
 « O de destructions redoutables trésors !
- « Ce que tu ne vois pas est plus terrible encor,
 « Dit le Génie. Ici chaque grain de poussière
 « Fut jadis animé. Ces couches de matière,
 « Élément insensible et foulé sous tes pas,
 « Que ton regard distrait même n'aperçoit pas,
 « Ont vécu comme toi, guerriers, monarques, princes,
 « Ou peuples habitant d'innombrables provinces.
 « Au moment où la vie éclipse son flambeau,
 « Chaque homme sur la terre hérite d'un tombeau ;
 « Mais les débris de l'homme en ses couches profondes,
 « Reposent par climats, par siècles et par mondes.
 « Vois, comme par la mort, chaque rang est pressé !
 « Vois-tu ? le premier lit sous la terre enfoncé !
 « Du premier genre humain sa poussière est la trace ;
 « La trace du second occupe cette place.
 « Il périt par les feux ; englouti par les eaux,
 « L'autre mêle sa poudre à ces lits de roseaux.
 « Vois des monceaux épars de royales poussières ;
 « Là, des peuples pasteurs ; là, des races guerrières.
 « Dans leur cendre enfermés, vois des peuples savants ;
 « J'ai vu, même après eux, leurs noms encor vivants,
 « Répétés sur la terre au milieu des hommages,
 « Se perdre en échos sourds dans le lointain des âges.
 « J'ai vu mourir enfin leur immortalité ;
 « On ne saura jamais s'ils ont jamais été. »
-

LE COUCOU.

F A B L E.

UN sansonnet de sa cage avait fui,
 Et vers les champs volait d'une aile agile.
 Un coucou le rencontre et l'apostrophe ainsi :
 De nous autres oiseaux , que dit-on à la ville ?
 Du rossignol y prise-t-on les chants ?
 —Très-fort.--De la fauvette?--On dit qu'elle est gentille ,
 Et l'on vante les soins qu'elle a pour sa famille.
 —Et du merle ! —Le merle a bien ses partisans ;
 On trouve qu'il siffle avec grace.
 —Et de moi , que dit-on ?—De toi ? pas un seul mot ;
 Personne ne s'en embarrasse.
 —De moi , rien , me dis-tu ; me prend-on pour un sot ?
 De ces gens-là vraiment la bêtise est extrême :
 De moi l'on ne dit rien ; mais j'en parlerai , moi ;
 Et mes chants désormais seront pleins de moi-même.

Que de gens qui seraient ignorés comme lui ,
 Si d'eux ils ne parlaient sans cesse !
 L'impudence les sert , et souvent cette espèce ,
 En se louant beaucoup , séduit encor autrui.

J. L. GRENUS.

E N I G M E.

FEMMES, enfans, vieillards, ne peuvent se lasser
 De prêter leur oreille à ma voix séduisante ;
 Et, de leur propre aveu, quoique souvent je mente,
 Par mes contes toujours ils se laissent bercer.
 S'il n'était indécent de se louer soi-même,
 Je dirais que du sort les coups sont superflus,
 Lorsqu'il faut m'arracher au malheureux que j'aime,
 Et qu'on peut me nommer bien de qui n'en a plus.

L O G O G R I P H E.

J E suis haut, fier ; mon caractère
 Passe partout pour orgueilleux ;
 Aussi voit-on ma tête altière
 Sur onze pieds chercher les cieus.
 J'ai payé cher ma suffisance,
 Et je porte au fond de mon cœur
 Le regret, l'ennui, le malheur
 Dont j'abreuvai longtemps la France.
 Si ces traits sont insuffisants,
 Tu peux décomposer mon être,
 Jouet de tant d'événements.
 Souvent il m'a fallu paraître
 Sous bien des aspects différens.
 D'abord, l'ami d'Alcibiade
 Se présente à toi sur sept pieds.
 L'ami! . . . j'entends, vous souriez ;
 Mais le pays des Miltiade
 T'offre encor un grand nom justement célèbre
 Dans la savante antiquité ;

Ensuite un animal immonde ;
 De tout métier le plus triste du monde ;
 Le plus léger des éléments ,
 Même les fameux instruments ,
 Avec lesquels on y fait des voyages ;
 Le ton de la plupart des sages ,
 Le nom d'un célèbre conteur ,
 Mais d'un conteur de comédie ;
 Terme qui doit faire partie
 De l'idiome du bréteur ;
 Une échange commerciale ;
 De cupidon l'arme fatale.
 Encor un mot ? Hé bien , de l'Angleterre
 Un usage transmis à tous nos grands repas.
 Me permettras-tu donc à présent de me taire ?
 Comment à tant de traits ne me connaître pas ?
G. A.

*Mots de l'Enigme , du Logogriphe et des
Charades insérés dans le dernier Numéro.*

Le mot de l'Enigme est *procès*.

Celui du Logogriphe est *foi*.

Les mots des Charades sont *carnaval* et *détresse*.

EDITION complète des Œuvres d'ANTOINE THOMAS, de l'Académie française. Chez Desessarts, place de l'Odéon. 7 vol. in-8.^o 24 fr. Les deux derniers se vendent à part ; in-8.^o 7 fr., et in-12, 5 fr.

EN voyant réunis, comme en un seul monument, ce que nous avait donné le travail de Thomas, et les commencements de ce qu'il préparait pour l'avenir ; ces premiers discours qui élevèrent sa réputation, et si promptement et si haut, et ces projets d'épopée qu'il aurait désespérément suivis jusqu'à sa dernière vieillesse ; quand on se rappelle l'élévation de son ame, combien il desirait la gloire, et combien il la voulait pure, on ne sait ce qu'on doit regretter davantage, ou qu'un espace de vie trop limité n'ait point suffi à une si noble ambition, ou que des desirs si vastes aient fatigué son ame et accéléré la décadence de ses forces. Ses yeux mourants jetaient un regard douloureux sur ce grand ouvrage de la *Pétreïde*, par lequel il avait espéré, dans sa jeunesse, associer son nom à ceux des plus grands poètes. Il avait assemblé, non des matériaux ordinaires, faciles à remuer et à polir, mais des masses et des rochers dont il avait taillé quelques-uns, se promettant de les réunir et de disposer un édifice. Vain espoir ! Je ne laisserai, disait-il, dans une lettre, trois ans avant sa mort, « Je ne laisserai que des ruines, qui ressembleront trop à celles de nos jardins anglais, des ruines mortes en naissant et qui n'ont hérité

« d'aucun grand souvenir. Je me sens loin de
 « la force qu'il faut pour reprendre et continuer
 « mon ouvrage. » Et vers le même temps il
 s'écriait : « Misérable espèce humaine ! Depuis
 « deux ans, je travaille à conserver ma vie. Cela
 « en vaut-il la peine? . . . Eh ! qu'importe de vi-
 « vre, puisque tout est si fragile, si court, etc. »
 Ce langage est touchant, et l'on s'intéresse à
 cet homme studieux, ardent, courageux, qui
 ne vécut que pour l'avenir. Il ne regardait que la
 postérité, et *l'envisageait en face*, et ne pou-
 vait souffrir, disait-il, *ceux qui, lorsqu'on la*
nomme, pâlisent et détournent la tête. Voilà
 donc quelle amertume remplace l'illusion, et
 comme *l'espérance trompée se flétrit* ! Du moins,
 il ne manqua pas à la gloire ; il s'efforça de la
 mériter, et employa sa vie. Il est toujours pé-
 nible d'avoir satisfait d'honorables desirs ; mais
 un chagrin plus inconsolable est celui d'avoir
 pu s'illustrer par des travaux, et d'avoir consumé
 vainement et dissipé ses beaux jours.

Les lettres qu'on a recueillies de Thomas
 furent toutes écrites pendant cette dernière
 époque de sa vie. Elles respirent, ainsi que les
 derniers entretiens que ses amis se rappellent,
 une mélancolie, une sorte d'exaspération secrète
 qu'il dissimulait mal aux autres et à lui-même ;
 car il n'était pas content de ses contemporains,
 et il lui semblait que leur admiration se retirait
 de lui, et que sa réputation commençait à dé-
 choir. Il le disait ainsi lui-même, et peut-être
 qu'en allant au loin, il fuyait Paris autant qu'il
 cherchait la santé. Il vanta les solitudes cham-
 pêtres qu'il visita, et crut s'y reposer ; mais on
 soupçonne que Lyon eut pour lui plus d'attrait,

et que les honneurs qu'il y reçut lui plurent. Surtout il se consolait par la communication avec ses amis, et il s'écrie quelque part, qu'il s'attache à son sentiment pour eux *comme le malheureux Pilatre* s'attachait de toutes ses forces à sa galerie, en tombant du haut des airs. Quelle image funeste ! Pilatre et Thomas semblent tous deux renouveler la fable d'Icare ; mais Pilatre seul avait été téméraire.

Thomas aurait pu compter beaucoup d'amis, mais il n'admettait que ceux dont l'ame lui semblait *en harmonie* avec la sienne. Il n'y eut d'exception que pour Barthe ; il le vit périr et le pleura, après lui avoir été fidelle, malgré toutes ses inconvenances, et put dire qu'il avait traîné jusqu'à la fin le poids de cette amitié. Mais les vraies délices de ce sentiment furent pour lui, dans le commerce de Ducis, de M.^{me} Necker, de M.^{me} Monnet. La dernière est connue par ses *Contes orientaux*, qui peignent fort bien son genre d'esprit. Elle portait, dans toute sa vie et dans son amitié, je ne sais quel tourment intérieur qui était fait pour intéresser vivement un homme aussi sensible que Thomas. Cet intérêt était presque celui d'une douce compassion ; un exercice de la bonté. Celui qui l'attachait à M.^{me} Necker était bien plus fort et même il paraissait de plus d'un genre, la renommée de l'époux, la bienfaisance de la femme, l'admiration qu'ils lui prodiguaient tous deux. Cette maison était pour lui le temple de la gloire, il y rendait un culte assidu, et en recevait un qui ne l'était pas moins. On sait que cette dame et lui vécutrent dans un mutuel et vertueux enthousiasme. Mais cet enthousiasme les tint à une

hauteur d'idées et de langage où nous autres mortels craindrions de nous élever dans la conversation ou dans le commerce épistolaire. Ils parlent de l'espace, de l'infini, du temps, et de toute l'*ontologie*. Ils sont au dessus de la terre et conversent dans le langage des planètes. « Le monde, lui dit-il, le monde qui vous entoure ne peut vous suffire ; vous vivez comme les Cassini et les Newton, qui avaient les pieds sur la terre et la pensée dans les Cieux. » Elle lui répondait des choses non moins admirables, du genre de celles qu'elle écrivait aussi à Buffon ; un peu d'amour platonique tempérant ces sublimités, et même Thomas (par respect humain) y mêlait un air de galanterie. Lorsqu'il lui rend compte de son voyage à Vaucluse, il ne manque pas de comparer son héroïne à celle de Pétrarque ; à cette Laure, célébrée dans ces vers charmants :

Non sa egli come amor ancide e sana.

Che non sa come ella dolce sospira,

E come dolce vide, e dolce parla.

Vous allez croire que Thomas exagère ; mais sachez qu'au contraire c'est Pétrarque qui rêvait les perfections de sa Laure, et que la réalité est ce que Thomas voyait tous les jours. O ! que les métaphysiciens en amour sont heureux !

Cette illusion est touchante, mais on aperçoit l'illusion ; et on est plus satisfait de sa correspondance avec Ducis que de celle avec M.^{me} Neker. Le ton en est moins *solennel*, et le mérite moral et littéraire de cet ami est un fond qui supporte mieux les ornements de l'imagination : il s'en faut bien qu'il le flatte. « Mon cher ami, vous

« êtes le missionnaire du théâtre; vous faites
 « la tragédie comme le père Bridenne faisait
 « ses sermons, parlant d'une voix de tonnerre,
 « criant, pleurant, effrayant l'auditoire, comme
 « on effraye des enfants par des contes terri-
 « bles, les enlevant tous à eux-mêmes avant
 « qu'ils aient eu le temps de se défendre, mê-
 « lant dans l'éloquence le désordre à la gran-
 « deur, et trouvant, sans y penser, le sublime
 « dans le pathétique. Mon cher Bridenne, je
 « voudrais bien pouvoir assister à votre sermon
 « du roi Léar. »

Nous observerons en passant que dans ce peu de lignes où Thomas badine, on trouve ce caractère qui donna tant de gravité à son éloquence, cette volonté d'exprimer tout ce que contient une idée, et de ne l'abandonner que quand elle ne fournit plus rien. Un autre se serait borné à dire : *Vous êtes le missionnaire du théâtre, vous faites la tragédie comme le père Bridenne faisait ses sermons.* Mais le voilà qui ajoute la peinture et presque la pantomime du père Bridenne, et puis celle des enfants qu'on effraye par des contes; et ensuite le désordre mêlé à la grandeur, et le sublime trouvé sans y penser dans le pathétique. Ce n'était pas *sans y penser* que Thomas le rencontrait. Nous n'avons garde d'en multiplier les exemples; ils abondent; mais il faut nous hâter dans un extrait, et parler de son poème, ou de cette *pensée épique* qui l'occupait et le consumait pendant vingt-cinq ans, sans qu'il ait pu la réaliser.

Puisque chacun publie aujourd'hui ses souvenirs, celui qui écrit ceci s'honore de dire que dès l'an 1760, M. Thomas lui récita quelques

vers, les premiers, sans doute, qu'il destina pour cette grande composition. Il croit les reconnaître dans le chant de l'Angleterre, en particulier celui-ci, en parlant de la liberté romaine :

Et l'ame de Caton fut son dernier asile,
et ceux qui suivent immédiatement :

Sur sa tombe sacrée elle versa des pleurs,
Et courut dans le Nord pour venger ces douleurs.
Là, parmi les forêts, les rochers et les glaces,
Elle donna le jour à de nouvelles races,
Tout-à-coup les lança du sein de leurs déserts,
Et du monde opprimé courut briser les fers.

Il est clair que ces vers peuvent être d'un jeune homme, et n'ont point la coupe laborieuse et cette empreinte de travail qui se remarque dans les autres. Ce fut deux ans après, que, s'occupant de Duguay-Trouin et de la gloire maritime, il imagina le chant de la Hollande. Lorsqu'il voulut bien me faire sa première confidence, je lui demandai quel était son plan; il ne put faire qu'une réponse confuse, qu'il méditait une conception immense qui étonnait le génie. Huit et dix ans après, lorsque je réitérai ma question, il ne me dit rien de plus clair. Un jour, qu'il vint me voir, je voulus lui conseiller de réduire son sujet; en l'intitulant : *Voyages du Czar Pierre*. Il se tut, et un air de dépit se marqua dans son sourire. Il avait résolu de peindre une action très-étendue; la révolte du Czarowitz en devait faire partie, ainsi, dit-on, qu'un épisode d'un prince tartare, banni de ses états. Cet

épisode manque. Il n'a véritablement chanté que les voyages de son héros, en Hollande, où il est instruit par le génie de la marine; en Angleterre, par celui de la liberté; en France, par celui des arts, en Allemagne, par celui qui préside aux richesses souterraines. Toujours des génies! des êtres moraux! quoiqu'il ait dit (tome VII, page 121) : « Ce genre de merveilleux, « adopté par Voltaire, par égard pour des têtes « françaises et philosophiques, est une sorte de « voile transparent qui laisse peut-être voir l'ob- « jet moral de trop près. Mais par cette raison « même, il ne s'empare point assez de l'imagi- « nation, et ne lui donne point de ces secousses « vives et fortes, dont l'homme a besoin pour « sortir de son calme habituel, et oublier sa « propre nature, au dessus de laquelle il doit « s'élever, soit par l'admiration, soit par la ter- « reur, etc. »

Comme dans Virgile, le vaillant Enée pleure souvent par tendresse; ainsi l'infatigable Pierre, à force de travail, est souvent vaincu par le sommeil; il s'endort au chantier de Sardam, il s'endort au fond d'une mine, en Allemagne, etc.; et toujours en dormant, il brille d'une majesté divine; et toujours il a quelque songe prophétique, admirable. Cette machine, si c'en est une, est encore imitée du songe de Henri IV, mais si on s'en sert plusieurs fois, on est soupçonné de stérilité.

Il y a des gens attachés à leurs vieilles lectures, qui aimeront mieux les voyages d'Ulysse ou ceux de son fils, dans Homère et dans Fénelon, que ceux du Czar dans M. Thomas; et les inventions de la fable, que les détails de

marine et de minéralogie. Les richesses de la science ne valent pas, en poésie, les charmes de la fiction. Quelle muse amoureuse du genre ténébreux a suggéré à ce poète le *Chant des mines*, dont les DOUZE CENTS VERS obstruent si violemment une épopée, et cette descente dans des paniers, et par des échelles, et le long des rocs, aux abymes qui recèlent le métal, et le cortège lugubre qui, à la clarté des torches, embarque le héros dans son voyage, et entonne pour lui un *requiem*.

Dieu, maître de la mort ! si leur frêle poussière
 Ne doit plus remonter vers la douce lumière,
 Daigne les recueillir dans ton sein paternel.
 Donne leur, Dieu des morts, le repos éternel.
Le repos éternel ! à l'oreille attentive
 Trois fois fut répété par la roche plaintive,
 L'abyme murmura *le repos éternel*.
 Quel chant, s'écria Pierre, affreux et solennel !

On sera de l'avis de Pierre ; mais il ne faut point se hâter de rejeter l'ouvrage d'un homme tel que Thomas. Je serai juste. Je ne l'ai jamais entendu parler de cette partie de son poème. Mais je suis persuadé qu'il se félicitait de l'avoir créé, et qu'il croyait s'être élevé à la sphère la plus voisine de Milton. Je lui pardonne cette illusion quand je remarque une foule de beautés âpres, qu'il a répandues dans ce sujet si nouveau pour la poésie. Dans le peu que je viens de citer, j'aime ce vers :

L'abyme murmura le repos éternel.

Il y a grand nombre de vers, frappés fortement,

savamment fabriqués, mais un grand malheur est qu'ils ne rompent pas la monotonie, et qu'à chaque instant on revoit les mêmes formes et on entend les mêmes sons, ce qui, à la longue, tuerait les chants d'Orphée lui-même. Il est évident qu'il a imaginé ce chant des mines pour équivaler à ces descriptions des enfers, que l'on admire chez Homère et Virgile, chez le Tasse, chez ce Milton, que je ne sais quel auteur (anglais je crois) a appelé le poète *excellamment infernal*. L'intérieur d'une mine, ces ténèbres, ces flammes, ces bruits des outils qui se brisent, des roues qui gémissent, des rochers qui éclatent, offrent des images très - approchantes de l'enfer. Mais M. Thomas n'a pu oublier que ces grands poètes ont grand soin de remédier à la terreur en conduisant dans des lieux de délices; Virgile dans son Elysée, Milton dans Eden. Le génie de Thomas n'est pas si heureux en contrastes, quoiqu'il les aimât beaucoup et qu'il en parlât souvent. Car ce mot était répété sans cesse par Barthe; son écho, qu'on appelait aussi son *errata*. Le contraste donc qu'il a imaginé pour la peinture des mines, est celle de toutes les cavernes de la terre, de tous ces grands et obscurs laboratoires de la nature où elle travaille les métaux, les diamants, etc., etc.; du noir il passe à du noir. Le Czar, profondément endormi sur un rocher d'argent, sous une voûte argentée; et reposant *comme un dieu*, rêve une promenade souterraine. L'idée de cette promenade n'est pas précisément nouvelle dans la poésie. Virgile l'a indiquée dans sa fable d'Aristée, et le Tasse, dans son épisode d'un sage enchanteur. L'un et l'autre révèlent les berceaux des

fleuves; Thomas dissèque savamment la matrice des métaux, des diamants, de tout ce qu'a enseveli plus profondément l'avarice de la nature, et que celle des hommes cherche à lui dérober et à lui ravir. Je le répète, il en tire des trésors d'une instruction que n'a jamais cherché l'*Epopée*, et comme son héros ne ressemble à aucun autre, sa poésie étonne l'oreille de sons hardis et inconnus, d'une suite de vers fort travaillés, fort beaux et admirablement fatigants. L'imagination qui aime tant à varier et se délasser, ne trouve chez lui que travail, fierté stoïque, chagrin de philosophe; et ce songe qui devait, en reposant le Czar, le récompenser du courage qui le conduisit au fond des mines, ce songe finit par une épouvantable phantasmagorie, dont on serait malade pendant huit jours.

Tout-à-coup le Héros entend des cris funèbres,
De longs gémisséments, des fers dans les ténèbres,
Se roulant, se traînant l'un sur l'autre heurtés.
Le Héros tressaillit : de lugubres clartés
Guident ses pas ; il marche à ces voix douloureuses.
Il croit voir dans la nuit des ombres malheureuses
Pleurant :

Ce participe rejeté au commencement d'un vers, ne fait pas un effet heureux. Suivons :

.....elles formaient un innombrable essaim ;
Et de longs traits de sang leur sillonnaient le sein.
Il distingue à l'entour des roches éclatantes ;
C'était des mines d'or, mais de sang dégouttantes :
L'or distillait le sang , l'or distillait les pleurs.
Où suis-je ? quel spectacle et quel cri de douleurs !
J'aperçois *sous ce globe* un monde de victimes,
Est-ce ici le Tartare où l'on punit les crimes ?

—Oui. Tu vois un enfer créé par les humains.
 C'est ici, c'est ici que de barbares mains
 Ont plongé les enfants de la vaste Amérique.
 Deux cents peuples, semés sous le double tropique,
 Sont disparus ici, sous les coups des tyrans ;
 A des peuples de morts succédaient des mourants ;
 L'esclavage y tremblait en servant l'avarice.
 Pour hâter la richesse, on hâtait le supplice.
 Sur des tas d'ossements roulait chaque trésor ;
 Les habitants d'un monde ont péri pour de l'or.
 Vois leurs mânes plaintifs. Un jour dans tes contrées,
 Quand l'homme creusera des mines ignorées ;
 Ce spectacle sanglant t'avertit d'être humain.
 —J'en fais, dit le Héros, le serment dans *ta main*.

.....
 Ah ! pour les rois, dit-il, que de leçons sublimes !
 Que les trônes sont bas au fond de ces abîmes, etc.

Voilà le rêve que donne Thomas à son héros pour le délasser au fond des mines ! et en même temps il suit le sien (qui était alors le rêve à la mode), de donner aux rois des leçons *sublimes*. N'en est-ce pas une de leur dire : *Que leurs trônes sont bas au fond de ces abîmes ?* Je souhaite que cette *incorrigible espèce*, appelée les rois, s'amende par les leçons des poètes et des philosophes ; mais en attendant les poètes trouveront ici une leçon utile pour eux. Il est toujours bien fait de gourmander les puissances comme fait Thomas, *qui tumido diligit ore*. Mais il faut se souvenir pour soi-même et pour ses vers, du précepte tant répété par Horace, et Despréaux, et Voltaire ; variez vos tons, passez du grave au doux.

L'hexamètre est fort beau, mais parfois ennuyeux.

La grandeur sans variété et sans souplesse, est un colosse sans jointures et qui ne peut se mouvoir. Tel fut le poème de Thomas dans sa tête; il ne s'y débrouilla jamais; il a obstinément tâché de rouler cette pierre, tournant autour comme aurait eu à faire ce sculpteur grec qui voulait tailler le mont Athos en statue; il en a arraché quelques blocs; il y a imprimé fortement et savamment son ciseau; les connaisseurs, en voyant ces fragments, diront: Cet homme savait *manier l'outil*; beaucoup de ses vers ont le mérite qu'on appelle de facture, jamais le bonheur de la grâce. On montrerait aisément qu'il a presque le même mécanisme de versification que Delille, son contemporain, son ami, et qui, étant plus jeune de quelques années, parut d'abord presque son élève; mais leurs poèmes qui existent et qui prouvent entre eux cette espèce de ressemblance, montrent bien en même temps qu'à Delille seul, par la flexibilité de son talent et le choix de ses sujets, appartenait de s'asseoir entre les grands poètes. La place de Thomas est parmi les hommes de beaucoup d'esprit, d'une vaste instruction, d'un travail obstiné, qui font tout, et même des vers, mais jamais la poésie, disait Métastase dans une lettre que j'ai vue, *i versi bene, ma non mai la poesia*: la Muse, lorsqu'ils naquirent, n'a point regardé complaisamment leur berceau,

*Quos non Melpome semel
Nascentes placido lumine viderit.*

N'anticipons pas ce que nous dirons à la fin de notre article sur cet homme très-estimable,

et présentons aux lecteurs un autre morceau de son poème. Nous en présenterons d'autres encore à la tête de nos prochains numéros. Ils en seront ornés ; car ses vers , en manquant de quelque attrait , sont rarement dépourvus de mérite.

Voyons le Czar lancer à la mer le vaisseau qu'il construisit à Sardam.

Trois fois l'astre des nuits , parcourant sa carrière ,
 Avait vu dans les cieus éclipser sa lumière ;
 Et , ramenant trois fois son disque renaissant ,
 Avait de nouveaux feux argenté son croissant .
 Tout est prêt. Du vaisseau , la structure immortelle
 Semble d'un art divin présenter le modèle.
 Déjà les ais serrés ont revêtu ses flancs ;
 Le bitume épais sur les fourneaux brûlants ,
 A la fureur des eaux le rend impénétrable .
 Le rivage est couvert d'une foule innombrable .
 Sous le regard de Pierre , un prodige nouveau
 Au sein des vastes mers va lancer ce fardeau .
 Environné d'appuis , le colosse tranquille ,
 Reste encor suspendu sur son centre immobile .
 Le signal est donné. Le vaisseau chancelant
 S'ébranle ; on voit marcher ce colosse tremblant .
 Sa pente s'accélère , et les cris retentissent .
 Les cables sont rompus , les madriers gémissent .
 L'air siffle , le sol tremble. En sa course emporté ,
 Comme un bruyant tonnerre il est précipité :
 Son chemin est brûlant ; son lit fume et s'embrase ,
 La rive a disparu sous le poids qui l'écrase ;
 L'onde mugit , bouillonne , et s'ouvre en frémissant ;
 Le vaisseau dans son sein s'élançe en bondissant .
 Jusqu'en ses profondeurs la mer est ébranlée ,
 Le noir limon se mêle à la vague troublée ;

Elle roule en fureur, et le flot écumant
Frappe, à coups redoublés, le rivage fumant.

Jamais procès-verbal d'un vaisseau lancé ne fut si complet et si brillant. Virgile n'aurait pas voulu accumuler tant de détails ; mais Lucain s'y serait plu, et Stace encore davantage. Quoi qu'il en soit, au défaut peut-être des Muses, Neptune est content.

Ce bruit a pénétré dans ces grottes profondes,
Où le vieil Océan, le souverain des ondes,
Garde, loin du tumulte, une éternelle paix.
Il sort : des branches d'algue, et de roseaux épais
Ombrent de son front la vieillesse éternelle,
Une flamme azurée en son œil étincelle ;
Il tenait dans sa main ce sceptre redouté,
Qui frappe quelquefois le globe épouvanté.

.....
.....
De sa main immortelle il toucha le navire,
Et dit : je te reçois au sein de mon empire,
Vaisseau sacré, bâti de la main d'un Héros ;
Que sous ton pavillon la mer courbe ses flots.

.....
Nous avons regret à supprimer quelque chose ;
mais c'est la faute de Thomas, toujours long,
lors même qu'il est très-beau. Aurions-nous mis
ce vers-ci ?

**La mer devant son roi s'incline avec respect.*

Il faut mettre fin à cette critique, et résumer
notre opinion sur cet homme qui a honoré une
belle époque du dernier siècle, qui excita l'at-
tention publique, lorsque de si grands talents



l'occupaient, qui se montra plutôt leur élève que leur élève, qui lui même, de bonne heure, entouré d'admirateurs et de disciples, parut avoir formé une école et créé un genre noble et moral.

Voici ce que nous écrivions sur lui, il y a quelques années, lorsqu'on publia cette relation de la captivité du grand Frédéric à Custrin, qui termine la nouvelle édition :

Thomas a su, dans cette intéressante anecdote, allier la simplicité du récit à la dignité historique. Ce morceau, et quelques notes de ses éloges, prouvent que s'il eût entrepris d'écrire l'histoire, ce n'était pas le talent qui lui aurait manqué; il en avait beaucoup en des genres très-divers. La poésie, l'éloquence, l'histoire, la morale, la méthode de composer les traités, les genres même familiers et agréables, rien ne lui était étranger. Il avait beaucoup cultivé, exercé, retourné en quelque sorte un fonds d'esprit excellent et profond. Heureux, s'il avait su se contenter du produit naturel de ce fonds, s'il n'eût pas quelquefois surchargé, exagéré sa pensée; si, dans l'espoir idéal de je ne sais quelle perfection, qu'il desira plus qu'il ne l'a conçut, il n'avait pas substitué à son talent réel cette manière ambitieuse, déclamatoire, stoïque que M. de Voltaire appella un jour du nom malin de *Galithomas*. Certes, Voltaire ne prétendait pas, par un mot plaisant, retirer l'estime publique à un écrivain d'un grand mérite, mais indiquer son défaut, qui était *le malheur de tâcher*. Thomas aurait pu éviter ce malheur, et l'on voit de la facilité et de la grace dans des ouvrages qui sont incontestablement de lui, quoiqu'il n'y ait pas attaché son nom. Ce nom, au reste, est respec-

table dans l'éloquence, et marche après les premiers. Il y a peu d'hommes de lettres qui n'ayent les Œuvres de Thomas dans leur bibliothèque, et qui n'ayent lu plus d'une fois son *Descartes* et son *Marc-Aurele*. Ce dernier, surtout, se distingue par une noblesse, et une élévation de style plus exempte d'efforts; mais tous ses ouvrages annoncent le penseur appliqué, l'homme de courage. Tous respirent une odeur de vertu qui accompagnera sa mémoire et attirera encore la postérité, comme elle laisse un doux souvenir à ceux qui, comme moi, ont été les compagnons de sa jeunesse et les témoins de sa vie.

Virtutis veræ custos rigidus que satelles,

B. V.

E L É M E N T S de Grammaire générale appliqués à la langue française; par R. A. SICARD, directeur de l'institution des sourds-muets, membre de l'Institut national de France, etc. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, chez Dcterville, libraire, rue du Battoir, n.º 16, quartier St.-André-des-Arcs.

C E livre, que le nom de son auteur et le prompt débit d'une édition précédente recommandent assez, doit être distingué de la foule des ouvrages de même nature; et cet avertissement devient plus nécessaire que jamais. Il n'est aujourd'hui personne qui ne veuille faire sa grammaire. On ne voit que *méthodes nouvelles et simplifiées*. On nous montre les conjugaisons en *panorama*; une gram-

maire générale même, est une œuvre légère. Cela prouve-t-il que les règles du langage soient mieux connues et plus suivies? A peu près, comme la multitude des lois suppose l'ordre et la prospérité d'une république; et jamais on ne vit plus de grammaires, que depuis que l'on parle moins français.

On conviendra aussi qu'une grammaire, toute excellente qu'on la suppose, est d'une faible ressource pour les progrès et la réforme d'une langue; ce ne sont pas les grammairiens, mais les bons écrivains qui forment les bons écrivains. Et après une révolution, où le désordre général s'est introduit dans la langue, où les abus de la langue ont été un puissant moyen de désordre, ce seront encore moins les méthodes et les préceptes qui la ramèneront à son caractère primitif, et suivant l'expression de Tacite ^{*}, rendront le nom aux choses. Plus d'un siècle après la première tragédie de Racine, l'abbé Dolivet ne comptait qu'un seul mot employé par ce grand poète, dont la signification ait été restreinte; l'autorité de tous les grammairiens du monde ne pourrait jamais consacrer une seule expression.

Mais surtout, quelle confiance doivent inspirer tant de réformateurs indiscrets, qui chargent de commentaires ce que mille autres ont dit clairement avant eux, ou qui, s'imaginant avoir trouvé un système, parce qu'ils ont rencontré quelque terme barbare, refont la langue de la grammaire, parce qu'on a refait celle de la chimie? Les règles de l'art de la parole ont-elles si peu de rapport avec le bon goût et les convenances? Au reste, il y a place ici bas, pour tous les ridicules. Je remarquerai seulement, que les juges naturels des difficultés du langage, de ses dé-

* *Rediit nomen rebus. ANN.*

licatesses et de ses usages, ont été, dans tous les temps, des hommes choisis, recommandables par d'excellents ouvrages, ou capables d'en produire.

La première grammaire raisonnée sortit de Port-Royal. Ces petits chapitres que, dans son loisir, le savant Arnaud dictait au bon Lancelot, renferment à peu près toutes les vues fécondes que l'on a développées dans la suite; ils expliquent, par le raisonnement, ce qu'auparavant on expliquait par les caprices de l'usage, et montrent que la métaphysique est aussi inséparable de la grammaire, que la pensée de la parole. Duclos, par ses notes piquantes, ajoute beaucoup d'intérêt et d'utilité à la grammaire de Port-Royal. Mais son respect pour les usages de la langue parlée, l'entraîne trop loin des sources de l'étymologie. Duclos par ses nouveautés hardies, a peut-être encouragé les novateurs de nos jours, qui n'ont ni les mêmes titres, ni les mêmes lumières. Je passe de suite à Dumarsais, qui travailla sur le plan de Port-Royal. Il est probable que s'il eût achevé l'ouvrage dont nous ne connaissons que les fragments épars dans l'Encyclopédie, on ne serait plus embarrassé sur le choix d'une grammaire générale. Je pourrais grossir cette liste des noms célèbres de plusieurs écrivains qui réfléchirent sur la métaphysique des langues en général, ou bien, essayant de remonter à la langue qu'aurait parlée un peuple primitif, crurent voir la succession et les alliances des familles de la terre, dans la variété et les analogies de leurs idiomes, et rencontrèrent plusieurs vérités en poursuivant une chimère. D'autres, bornant l'objet de leurs recherches, rendirent des services plus positifs à l'esprit humain, et à la langue française. Un abbé Girard, par exemple, qui fixa les nuances délicates qui distinguent les mots entre eux; il avait répondu d'avance aux déclai-

mations que l'on répète aujourd'hui, en démontrant que la richesse d'une langue ne consiste pas tant dans le nombre des mots, que dans celui de leurs combinaisons, ou la variété des formes; suivant lui, et comme il est aisé de s'en convaincre par la lecture de nos classiques, la répétition d'un même mot, n'est jamais choquante, lorsqu'il est nécessaire à la clarté du discours, ou qu'il est signe d'une idée différente; que de pronoms et de particules répétés dans les vers de Racine, sans nuire à leur élégance et à leur l'harmonie. Ainsi, notre langue qui exige en quelque sorte des idées parfaites, n'est vraiment pauvre que pour les écrivains médiocres. Est-ce un si grand inconvénient de repousser ainsi la médiocrité? A côté de l'abbé Girard se place naturellement le doyen de l'Académie, l'abbé Doliwet, qui mérita de critiquer Racine, et dont Voltaire aimait à reconnaître l'autorité. Nous compterions encore aujourd'hui de dignes collègues de l'abbé Doliwet, tels que le C. Morellet et quelques autres, dont on a trop oublié les services, et négligé le secours, etc.

Personne, sans doute, ne pouvait mieux les remplacer que le respectable instituteur des sourds-muets. Comme eux, il voit toujours la grammaire dans ses rapports nécessaires avec la logique; mais il sut encore tirer de sa position particulière des ressources qui manquèrent à ses prédécesseurs. Obligé, dans l'instruction des sourds-muets, de leur faire considérer le langage comme la peinture des idées, tandis que, pour les autres enfants, le langage est la peinture des sons, qui sont eux-mêmes les signes des idées; toutes ses démonstrations durent être sensibles et rigoureuses. Les idées intermédiaires, les rapports les plus fugitifs furent fixés avec précision pour ces intelligences qui n'avaient été prévenues par aucune habitude de la société; en un mot, il fallut faire la grammaire pour

les yeux ; et cette marche , plus lente et aussi plus féconde , conduisit quelquefois l'auteur à des aperçus nouveaux et lui fournit des procédés heureux pour l'enseignement de l'enfance en général.

Veut-il , par exemple , exprimer la fonction de l'article qui détermine la signification vague du nom , et qui sert en quelque sorte à le prendre pour l'employer dans le discours ? Il le compare à l'anse qui sert à porter un vase , et cette image sensible est mieux comprise que la définition la plus complète de l'article.

Un des changements les plus considérables qui distinguent cette seconde édition , est le système de conjugaison que M. l'abbé Sicard a cru devoir adopter d'après Beauzée. On connaît ce système dans lequel chaque temps du verbe , considéré par rapport à l'instant de la parole et par rapport à l'époque où s'opère l'action exprimée par le verbe , reçoit un nom qui indique ce double rapport. Dans cet exemple , *je chantai hier* ; *je chantai* , exprime une action présente par rapport à hier ; mais une action passée par rapport à l'instant où je parle. C'est tout à la fois un présent et un passé , ce sera donc un *présent antérieur*. *Je chanterai demain* , qui exprime une action présente par rapport à une époque qui doit suivre l'instant de la parole , sera un *présent postérieur*.

Le besoin d'abrégé ne nous permet pas d'entrer dans un plus grand développement et de motiver nos objections sur ce mode de conjugaison. Nous renvoyons le lecteur à ce qu'en a dit Condillac. Sa grammaire , défectueuse à plusieurs égards , ne laisse rien à désirer sur le verbe , et le chapitre où il en expose la théorie passe généralement pour un chef-d'œuvre d'analyse et de précision. Le système de M. Beauzée , comme il nous l'apprend lui-même , lui avait paru , au premier coup-d'œil , aussi solide qu'ingénieux ; mais , après de mûres

réflexions, il crut devoir l'abandonner en profitant toutefois de plusieurs vues de ce grammairien célèbre.

« Il est vrai, continue-t-il, que ce qui est simultanée avec une époque, soit antérieure, soit postérieure, est présent par rapport à cette époque. Mais si, en conséquence, on voulait regarder comme des présents, *j'aime et j'aimerai*, on confondrait tout : il n'y aurait plus ni passé, ni futur, puisque tout ce qui arrive est nécessairement simultanée avec une époque quelconque. »

Et ailleurs :

« L'époque actuelle ne saurait être plus ou moins présente ; car ou elle est simultanée avec le moment où je parle, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, elle est présente ; et si elle ne l'est pas, elle est antérieure ou postérieure, et par conséquent passée ou future. Il n'y a donc qu'une manière d'envisager le présent, et il n'y a aussi qu'un seul présent dans chaque verbe *j'aime*. »

Je n'ajouterai pas que, malgré les éclaircissements de M. l'abbé Sicard, la méthode de Beauzée peut paraître trop compliquée pour l'enfance. Les méthodes doivent varier comme la portée des esprits ; chacune est bonne, pourvu qu'elle remplisse son objet qui est d'instruire.

Je ne crois pas encore qu'il soit nécessaire de surcharger nos conjugaisons des verbes auxiliaires *falloir* et *devoir*, et je m'appuierai toujours de Condillac. Il montre, par une analyse aussi juste que déliée, que ces expressions *je dois faire, j'ai à faire*, que l'on confond avec des futurs en doivent être distinguées.

Par exemple, si je dis : *je crains le jugement que vous devez porter de mon ouvrage ; devez porter* est pour *porterez* ; mais observons les accessoires qui font la différence de ces deux tours.

Si je ne doute pas que vous ne portiez un jugement, je préférerais de dire : *je crains le jugement que vous porterez de mon ouvrage* ; et je dirai, au contraire, le jugement que vous *devez porter*, si je présume que votre jugement ne sera pas favorable. *Porterez*, a donc pour accessoire la persuasion où je suis que vous jugerez mon ouvrage, et l'*accessoire* de *devez porter* est la présomption où je suis que vous n'en jugerez pas favorablement. Or, serait-on fondé, d'après ces accessoires, à regarder les expressions comme deux futurs différents ? etc.

Ne perdons pas une délicatesse de style pour compter un verbe auxiliaire de plus, et n'enrichissons pas notre grammaire aux dépens de notre langue. En vain dirait-on que le futur indiqué par le verbe auxiliaire *devoir* correspond au *shall* des Anglais : ce n'est pas une raison pour nous le donner. Assurément les scolastiques qui voulaient nous apprendre le français avec des rudiments, l'entendaient beaucoup mieux que les réformateurs qui veulent faire notre grammaire avec celles des étrangers. Car, enfin, notre langue qui, dans ses premiers essais, porte les marques d'une origine latine, conserve toujours des rapports avec elle. C'est en y remontant que nos écrivains célèbres ont trouvé des formes et des expressions heureuses ; c'est en y remontant encore que peut-être on en trouverait de nouvelles, que nous laissons dans les écrits de Montagne, d'Amyot et de Charron. — En un mot, le rapprochement des deux langues sera toujours fécond ; c'est un fleuve qui se renouvelle en communiquant avec ses sources. Mais quels tours et quelles expressions analogues pouvons-nous tirer d'une langue dont les éléments, empruntés de la nôtre, ont été assortis à d'autres vues et combinés avec d'autres idiomes ? Ce serait peut-être ici le lieu d'examiner cette préférence

que l'on donne à la langue anglaise comme plus *philosophique*.

Avant tout, il faudrait s'entendre sur la signification de ce mot *philosophique*. Je suppose, qu'en terme de grammaire, il soit le synonyme de *claire*; et, sans entrer dans une comparaison détaillée, je remarquerai que ce ne sont pas tant les détails de la grammaire mécanique que la grammaire logique, la construction, la syntaxe, qui font la clarté d'un langue ou la rendent *philosophique*. Nos langues modernes seront d'autant plus claires que leur construction se rapprochera davantage de l'ordre logique des idées, ou que, s'en écartant, elle présentera une variété de terminaisons suffisante pour indiquer cet ordre.

Or, je demande à présent si la langue anglaise où les genres, quelquefois les nombres et les autres accords de la syntaxe, ne sont pas distingués par les sons ou par l'orthographe, où les verbes sont modifiés par des prépositions rejetées à la fin, et qui souvent ajoutent au vague de leur signification; où les inversions enfin sont plus fortes et plus hardies que dans la nôtre, peut être appelée plus *philosophique*.

Il serait trop facile d'opposer à cette étrange assertion le témoignage de l'Europe entière, et en particulier celui des bons auteurs anglais, dont la construction se rapproche insensiblement de la nôtre.

Un homme d'esprit, qui a beaucoup voyagé, observait dernièrement que les Français étaient le seul peuple qui n'attendissent pas la fin d'une question pour y répondre, qui comprissent à demi-mot, suivant l'expression des étrangers; et il ajoutait avec raison que cette particularité était moins l'effet de la promptitude de leur intelligence, que de la construction de leur langue, amie de l'évidence et de la clarté. Ceux qui aiment à étudier le caractère d'un peuple dans le génie

de sa langue, peuvent expliquer par là comment l'esprit de méthode peut s'allier avec la légèreté des Français, et comment ils sont les seuls qui sachent faire un livre.

Au reste, cette prétendue supériorité de la langue anglaise ne peut-être l'objet d'une discussion sérieuse. Nous ne lui avons donné quelque importance, que parce que ses partisans se sont autorisés du nom de M. l'abbé Sicard.

Le traité de ponctuation, tel à peu près que l'auteur l'a donné dans ses leçons de l'école normale, est ce que nous avons de plus complet sur cette partie intéressante de l'orthographe et du style. Je remarquerai à ce sujet une innovation assez bizarre, et qui sans doute ne méritait pas d'occuper l'auteur de cette grammaire; je veux dire ce doublement et triplement d'interjection qui a passé de nos proclamations dans nos romans et nos brochures. Est-ce que nous aurions fait aussi des progrès dans l'étonnement!!! Cette observation, je le répète, est minutieuse; mais elle tiendrait à d'autres plus importantes. Il me semble que ces plates déclamations dont tout le mouvement et la chaleur consistent dans des interjections, prouvent à merveille combien l'affectation est naturelle à l'impuissance.

Plusieurs additions importantes, telles qu'un traité sur l'analyse *numarle* de la proposition, déjà connue dans l'instruction des sourds-muets, une théorie nouvelle de la conjonction, un chapitre sur l'orthographe et la prononciation, etc., recommandent cette seconde édition. L'auteur y suit un nouvel ordre qui nous semble plus naturel. Dans le premier volume, il expose la théorie du nom, du verbe, de la préposition, etc. des différentes parties du discours; le second volume est consacré à l'exposition de la syntaxe. Il donne les

mots ou les éléments du langage; ensuite il apprend l'art de les arranger d'une manière convenable pour l'expression de la pensée.

« Que manque-t-il donc, continue M. l'abbé Sicard, à ces éléments sur l'art de la parole, quand, depuis un traité des lettres qui composent les mots, jusqu'à l'art d'écrire correctement les mêmes mots et de les bien lire, et jusqu'à l'art de revêtir la pensée de tout ce que la poésie a de charmes dans les expressions et les tours, aucun intermédiaire n'a été oublié? »

Rien sans doute : il est possible cependant qu'on y desire un peu moins de digressions, un peu plus de sévérité et de précision dans les développements. Cette facilité qui reproduit les mêmes choses sous mille formes diverses, qui multiplie les images et les comparaisons, et répand à la fois la lumière et l'incertitude dans une leçon parlée, peut amener bien des détails superflus dans une leçon écrite. En lisant cette grammaire, on croit assister aux démonstrations publiques de l'auteur, et déjà nous l'avons justifié en voulant le critiquer. D'ailleurs, la précision devient moins importante dans un ouvrage de cette nature. Toujours est-il certain que les détails, même superflus, sont moins embarrassants pour l'élève que la sécheresse des abrégés. Nous ne savons pas combien il doit oublier de choses accessoires et inutiles pour retenir les principales.

Nous ne dirons pas quelle tendresse pour l'enfance respire à chaque page de ce livre; avec quel soin aimable, son instituteur sème des fleurs parmi les difficultés; ou, s'il vient à les approfondir, avec quelle clarté et quelle supériorité de méthode il donne des leçons à tous les âges. Nous ne répéterons pas ce que

tout le monde sait. La plupart des talents se nourrissent de louanges ; mais lorsque la bienfaisance dirige l'exercice des talents, ils doivent trouver leur récompense loin du bruit et de l'approbation des hommes.

G.

Le Valet du Fermier, poème champêtre, par ROBERT BLOOMFIELD, traduit de l'anglais, sur la dernière édition ; un volume in-12, sur papier superfin d'Angoulême, orné de dix jolies gravures ; prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr., franc de port. Idem, papier vélin, dont il a été tiré quelques exemplaires ; prix, 5 fr., et 5 fr. 50 cent., franc de port. A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n.º 240. Avec cette épigraphe :

Valet de Berger.... il n'aspire point à
de plus hauts titres.

L'AUTEUR du poème dont nous annonçons la traduction, *Robert Bloomfield*, est cordonnier pour femme. C'est dans un grenier, et au milieu de six ou sept ouvriers, qu'il l'a composé, à l'insçu de ses camarades : il travaillait de tête, faisait, défaisait, corrigeait ses vers, sans quitter un seul instant l'âne pour la plume, et il ne les a confiés pour la première fois au papier, qu'après les avoir mis au net dans sa tête (1). Disons,

* Le traducteur rappelle dans une note que cette manière de travailler était celle de Crébillon. (On dit à peu près la

pour ne le point céder à nos rivaux , que nous possédons un auteur qui est parvenu à se dispenser d'écrire même une fois ses ouvrages , et qui jouit de la faculté de les faire passer immédiatement de son cerveau à la presse ; à force d'écrire , on nous assure qu'il s'est mis en état de s'en passer , et de substituer à la lenteur et à l'attirail des manuscrits , cette méthode expéditive et sans rature. Quant à *Robert Bloomfield* , nous devons dire encore , qu'avant de prendre la profession de cordonnier , il avait été , deux ans , le personnage qu'il chante , *Valet de Fermier*. Les journaux , qu'on accuse parmi nous d'étouffer des poètes naissants , et même de faire pâlir des poètes éprouvés , donnèrent les premiers l'impulsion à celui-ci. Ainsi , tout s'expie et se compense.

Et par où l'un périt , un autre est conservé. ♦

Avec le porter du jour , on apportait régulièrement aux ouvriers le journal de la veille. Robert faisait la lecture , même chose de l'abbé Delille ; il n'écrivait , dit-il , ses pièces de théâtre qu'après les avoir composées en entier et corrigées dans sa tête. Passe ; mais il ajoute , qu'à sa mort on en a perdu plusieurs qu'il n'avait pas eu le temps de confier au papier. Cette anecdote ne mérite aucune confiance. Tout le monde sait que Crébillon a terminé , plus qu'octogénaire , sa carrière dramatique par le *Triumvirat* , ou la *Mort de Cicéron* , joué en 1754. Il mourut huit ans après , en 1762 , âgé de quatre-vingt-huit ans. Certes , ce n'est pas le temps qui lui a manqué pour confier ses pièces au papier ; et qui pourra croire que c'est dans le cours de ces huit années , et toujours avec la même confiance en sa mémoire plus qu'octogénaire , qu'il a composé plusieurs pièces ? Du reste , celle par laquelle il a fini , ne laisserait aucun regret. Les personnes qui conservent les souvenirs et les anecdotes de cette époque , ne parlent que d'un *Cromwel* , dont il avait conçu le projet , et , dit-on , composé quelques scènes.

cherchait dans un petit dictionnaire les mots qui l'embar-
rassaient, « et s'élevait ainsi par degrés, de l'intelligence
« des lozigs et beaux discours des Burke et des Fox, à
« celle des Saisons de Thompson, du Paradis perdu, des
« romans qu'il rencontra, dédaignés et sans estime, parmi
« les livres d'un calviniste outré, dont il fit par hasard
« la connaissance. »

Au reste, nous renvoyons le lecteur à la notice sur
Bloomfield, insérée dans notre N.° XXXIII : parlons
aujourd'hui de l'ouvrage.

Il a obtenu en Angleterre, un succès d'enthousiasme ;
on en a fait, en six mois, trois éditions ; une souscrip-
tion à une guinée l'exemplaire. Les libéralités du duc
d'York, du duc de Grafton, ont témoigné à la manière
anglaise, l'estime publique et la satisfaction générale ;
enfin les suffrages littéraires se sont unis à tant de
bienveillance et de générosité. Un petit livre, quel-
ques vers, ont égalé le sort de Robert à celui de Ti-
bulle, et le cordonnier poète jouit aujourd'hui, comme
le poète chevalier *, de tous les biens qui rendent heu-
reuse la vie d'un honnête homme, la considération et
l'aisance ; joignons-y un peu de bonne grace et la santé,
et tout ce qu'Horace adressait au doux chantre des
Elogies, conviendra à ce nouveau chantre de la cam-
pagne :

..... *Utque*
Gratia, fama, valetudo contingat abundè,
Et mundus victus, non deficiente crumènâ.

On peut douter que, dans les mêmes circonstances,
un poète recueillit parmi nous autant d'avantages. Hors
le cercle des gens de lettres, les phénomènes litté-
raires, y trouveraient, je crois, assez d'indifférence ; les
goûts et les esprits ont une autre direction ; mais il nous
paraît que les juges naturels des talents n'auraient point

* Tibulle était de l'ordre des chevaliers.

refusé leur estime à l'auteur d'un tel ouvrage. Même en se produisant dans la simplicité de la prose, il laissa deviner les graces de la poésie. *Le Valet du Fermier*, est, sous une forme nouvelle, un poème *des Saisons*. Moins ambitieux que tous ceux qui l'ont précédé dans la même carrière, et qui ont traité le même sujet, Robert Bloomfield n'a cultivé qu'un coin de ce vaste domaine; mais il l'a soigné avec une naïve élégance. C'est un fleuriste dans un parc. Robert n'est point sorti de son état; il fut valet dans la ferme; il ne fait point le maître dans le poème. Les travaux du serviteur, ses peines et ses plaisirs, ses occupations et ses loisirs, voilà le cercle qu'il a parcouru dans la vie; et il s'y est tenu dans l'ouvrage. Sous le nom tout naïf de *Gilles*, il s'en est fait le héros, et n'a chanté que Robert Bloomfield. Mais parlons de Gilles.....

De Gilles, doux, pauvre et privé de son père. Le travail était son partage; mais il n'avait à redouter ni les coups ni la tyrannie. Sa vie était une servitude gaie et constante; étranger au monde, son maintien était timide; les champs furent son étude, et la nature son livre; et lorsque les saisons amenaient tour-à-tour la chaleur et le froid, le calme et la tem-
pête, quoique chaque révolution variât son emploi, chaque nouveau devoir lui apportait sa part de plaisir. Ce fut là que son cœur goûta les premiers charmes de la nature; elle imprime la religion à l'homme qui l'observe. Son généreux maître cultivait une ferme peu vaste, et s'y distinguait par ses vertus; on le chérissait pour son hospitalité; on le servait par affection, et sa probité le rendait respectable. Une famille satisfaite environnait sa table abondante; ses champs étaient fertiles, et ses greniers remplis; il nourrissait quatre fois vingt brebis, un attelage robuste, et son troupeau mugissant, paissait sur les

« bords du ruisseau. Occupé sans relâche de soins industriels, Gilles ne manqua jamais d'occupation. »

On a du plaisir à entendre parler ainsi de son état, un homme qui s'en montre aussi naturellement satisfait. Un paysan chanter la campagne qu'il aime ; un serviteur nous entretenir de son maître, auquel il ne porte point envie ; rien de tout cela n'est commun. Cette vérité, que les chantres du bonheur champêtre tâchent tous de trouver, et qu'il est si difficile de rencontrer quand on tâche, est enfin retrouvée, c'est elle-même qui parle ; et voilà sans doute la véritable raison du plaisir qu'on aura, si nous en jugeons par nos impressions, à la lecture de ce petit ouvrage.

C'est donc ici une véritable *bucolique*, et pour la première fois, peut-être, il arrive à la poésie de moduler les entretiens d'un véritable bouvier. Théocrite, poète de cour, a imité les bergers de Sicile ; Virgile a imité Théocrite ; Fontenelle imita les galants de ruelle ; et Gessner, le touchant, le moral Gessner, n'a point imité, quoi qu'on en veuille dire, les bergers de ses Alpes ; mais, romancier de la pastorale, il s'est fait absoudre par le sentiment. Ici, dans ce poème, les graces du printemps, et tous les soins champêtres dont il ouvre le cercle, la laiterie, le fromage de Chester, les jeux des agneaux, sont décrits au naturel, et chantés en présence des objets. On trouvera, je crois, qu'il fallait soi-même avoir gardé les vaches, pour décrire, ainsi qu'on va le lire, leur marche vers la laiterie, où nous allons les voir traire. — « La laitière, au milieu des « vapeurs du lait et de la crème, chante et dispose ses « vases : Gilles, crie-t-elle, va chercher les vaches. Il « n'attend pas davantage, et gagne, en sifflant, la « prairie. Le cri d'appel retentit au loin, l'espèce paresseuse reconnaît la voix de Gilles, elle l'entend, « mais ne l'exprime que par un regard inquiet. Com-

« ment abandonner un gras pâturage , pour une demeure
 « où ne se rencontreront ni le parfum des herbes , ni
 « les provisions de l'hiver ; leurs pas tardifs marquent
 « leur répugnance. Cependant le troupeau s'avance ,
 « en cédant à la force , le seul droit qu'il connaisse.
 « Ces bêtes soumises se suivent l'une l'autre ; une
 « d'elles toujours marche la première , partout où l'ins-
 « tinct les conduit ; la préséance , fruit de plus d'un
 « combat , ne lui est pas disputée ; elle la conserve
 « avec une fierté jalouse. Riante , comme le matin ,
 « accompagnant sa maîtresse , je vois venir Marie ;
 « toutes deux sont suivies de Gilles ; un simple trépied
 « forme leur siège ; leurs vases sont polis et brillants.
 « Sous l'épais ombrage des ormes , commence leur tra-
 « vail ; commence le chant joyeux : de la mamelle rem-
 « plie , découle un ruisseau abondant. » A cette
 phrase près , *Gilles va chercher les vaches* ; où , je l'avoue ,
 il y a trop de naturel , et peut-être par la faute du tra-
 ducteur , on aura remarqué sans doute , la vérité pré-
 cieuse qui règne dans tout ce morceau. *Ce regard inquiet* ,
 qui répond au cri d'appel de Gilles ; *les pas tardifs* , qui
 expriment la répugnance ; cette vache conservant avec
 tant de fierté , *son droit de préséance* , sont des traits
 qui me paraissent n'avoir pu s'offrir qu'à un poète
 vacher de profession. Mais ces traits de vérité , quand
 le goût peut les adopter , sont des diamants pour la
 poésie , et font les délices des amateurs .

C'est à une foule de traits de cette nature , semés
 partout dans les quatre chants du poème , que ces nou-
 velles *Saisons* , doivent un caractère d'originalité qui
 les fera distinguer. N'y cherchez pas des morceaux de
 grande poésie , tels que ceux où Thompson a si ma-
 gnifiquement décrit et chanté l'origine des fleuves , ou
 représenté , dans un tableau si vigoureux , et avec des
 touches si énergiques , les malheurs de l'amour. N'exigez
 pas cette alliance habile de la morale avec la poésie ,

qui, toujours s'accompagnant l'une l'autre, sans jamais se nuire, donne au beau poème de St.-Lambert un caractère qui le distingue de tous ceux auxquels il ressemble. Ne vous attendez point à la vivacité spirituelle, au luxe brillant, à l'artifice ingénieux des contrastes, prodigués avec éclat par Delille, et mis à leur place dans les jardins de l'opulence et de l'art, qu'il a chantés : lui-même, il l'a dit :

La ferme est aux jardins ce qu'aux vers est l'Idylle.

Tel est le caractère modeste de la ferme, et tel le lui a conservé dans ce poème, son humble et reconnaissant ami.

La traduction, à quelques négligences près, parmi lesquelles nous devons traiter de fautes, celles qui jettent dans quelques morceaux, une obscurité impénétrable, est généralement agréable, et n'est point entièrement dépourvue d'harmonie. Cependant toute soignée qu'est cette prose, elle ne remplace point les vers, ou plutôt, elle les fait toujours désirer; si les vers peuvent seuls traduire les vers, c'est surtout dans des sujets tels que celui-ci. Le genre descriptif dans un ouvrage un peu étendu, ne saurait comporter un autre langage. Je me permettrai d'inviter à ce travail, comme me paraissant convenir à la nature d'un talent qui, en se montrant, a donné à la fois l'espérance et la réalité, le jeune *Lalane* : il me paraît fait aussi pour tenter un auteur qui n'est moins connu, peut-être, que parce qu'il se cache, même en imprimant. Mais ceux que *J. L. Grenus* a favorisés du recueil de ses fables, et qui s'accordent à trouver que personne n'a autant de *La Fontaine* dans son talent, lui indiqueront aussi, je crois, quand ils en auront pris connaissance, ce poème naïf, qui, lui-même rappelle souvent la manière de cet admirable modèle.

Et cantare pares.

Arvades ambo,

M

S P E C T A C L E S.

T H É A T R E F R A N C A I S

*Première représentation d'ÉDOUARD EN
ECOSSE, drame en trois actes, par le
C. DUVAL.*

LE sujet de cette pièce appartient à la politique, puisqu'il roule tout entier sur les malheurs qu'éprouva, en Ecosse, Charles Edouard, petit-fils de Jacques II et fils du prétendant. La représentation en fut permise par le ministère qui avait jugé, avec raison, les Français assez raisonnables pour ne plus changer des illusions théâtrales en allusions sectionnaires; et, si cette pièce a été suspendue, c'est, dit-on, par les mêmes considérations qui décidèrent le gouvernement monarchique à défendre de mettre sur la scène la mort tragique de *don Carlos*. Quel ouvrage dramatique pourrait en effet l'emporter sur le respect et la condescendance que les gouvernements se doivent mutuellement.

Charles Édouard débarque en Ecosse, lui huitième? pour reconquérir l'Angleterre. Son apparition étonne; ses partisans se réveillent : il forme une petite armée, bat deux fois les troupes anglaises, s'affaiblit par ses victoires et plus encore par la division des siens qui tous voulaient commander, parce que leur prince n'étaient ni assez fort, ni assez riche pour les forcer à obéir. Vaincu à Culloden, il est obligé de fuir; sa tête est mise à prix; tout ce qu'il souffre est au dessus du courage d'un homme, et aurait abattu tout autre qu'Edouard. Enfin il parvient à joindre un vaisseau français, et le voila sauvé, n'ayant retiré de son expédition

que le droit d'avoir une place intéressante dans l'histoire. Tels sont les événements qu'on raconte dans la pièce, car la vérité n'y est qu'en récit; les situations ont été imaginées par l'auteur.

Ces situations sont dramatiques, quoique leur effet tienne à des invraisemblances plus fortes que toutes celles qui font ordinairement le succès des pièces dites imbroglios; mais à présent le public des spectacles est plus avide d'émotions que des plaisirs tranquilles qui dépendent de l'esprit. Le temps où l'on jouait deux actes du *Tartuffe* est si loin de nous qu'à peine pouvons-nous concevoir l'intérêt qui rassemblait les hommes les plus distingués de la France, pour voir représenter deux cinquièmes d'une comédie de Molière. Cette disposition des esprits devait nécessairement former de grands écrivains.

Edouard vaincu, poursuivi, accablé de fatigue, mourant de faim, résolu à livrer sa tête, s'il ne peut émouvoir la pitié, entre dans une maison sans s'informer à qui elle appartient. Elle a pour maître le duc d'*Arthol*, entièrement dévoué au roi Georges. Le duc est absent, et heureusement n'est connu de personne dans le pays, pas même de ses domestiques. La duchesse son épouse, favorite de la reine, a les mêmes opinions politiques que le duc; elle a d'avance témoigné hautement que, s'il est permis de plaindre Edouard, il serait dangereux de le secourir. Cependant, quand elle le reconnaît, la commisération parle plus haut que la prudence et l'esprit de parti; elle consent à protéger celui que le ciel a confié à sa générosité. Ce sentiment est vrai; mais la vérité ne suffit pas dans un drame, et bientôt la duchesse d'*Arthol* met, à sauver Edouard, des soins, un dévouement, un esprit d'intrigue, qu'il aurait peut-être vainement espéré de ses plus chauds partisans.

Un chevalier, *Dargyle*, est chargé, par la cour, de poursuivre le petit-fils de Jacques II; il a, pour ainsi dire, établi son état-major dans le même salon où la duchesse reçoit ce prince malheureux; ce salon est ouvert de tous côtés. Pour peu qu'on s'intéresse à Edouard, il y a de quoi frémir, et ne fût-ce que pour son propre intérêt, la duchesse devrait se presser de cacher son protégé. Quiconque a été proscrit et poursuivi de près, sait que le besoin d'une retraite précède toujours celui d'une conversation. Au théâtre, c'est tout le contraire. Pendant que l'on cause, *Dargyle* entre, voit Edouard : on frissonne ; mais il le prend pour le duc d'Arthol. On lui laisse son erreur, et, pendant trois actes, il s'arrange toujours si bien, qu'il se trompe lui-même beaucoup plus qu'on le trompe. Sans doute, c'est moins sa faute que celle du ministère qui l'a chargé d'arrêter un proscrit sans s'informer s'il le connaissait, sans lui faire délivrer son signalement, ou sans lui donner un seul officier capable de suppléer à cette ignorance et à ce défaut de formes.

Le duc d'Arthol arrive ; on l'arrête sur ce qu'il est probable que la duchesse n'ayant qu'un époux, il est vraisemblable que celui qui en prend le titre, lorsqu'un autre est déjà en possession, ne peut être qu'un malheureux qui veut tromper pour s'échapper. Le vrai duc demande à paraître devant son épouse ; on l'amène. Edouard est présent, car il est toujours là, au milieu de ceux qui le cherchent, quoiqu'il lui soit très-facile, même comme duc d'Arthol, de se retirer, ne fût-ce que sous le prétexte plausible de se reposer des fatigues d'un voyage et d'un naufrage, en supposant qu'un maître de maison doive compte de ses moments à ceux qu'il a la complaisance d'admettre chez lui. La duchesse nie à son véritable époux qu'elle ait le plaisir de le connaître ; le duc est étonné ; ses yeux inquiets

se portent sur Edouard qui jadis lui sauva la vie, et la reconnaissance l'engage à avouer qu'il n'est pas le mari de sa femme. Le petit-fils de Jacques II profite d'une occasion pour sortir ; on parle d'une flotte française, et bientôt on apprend qu'il s'est embarqué. Tout s'éclaircit alors ; le duc rentre dans ses droits, et celui qui aurait pu le punir, ainsi que son épouse, avoue de bonne grace qu'à leur place il aurait agi comme eux. C'est faire à la fois leur éloge, le sien, et forcer les applaudissements du public.

En essayant de donner une idée des principales situations de cette pièce, nous n'avons pas voulu en faire la critique. Au théâtre, elle produit grand effet ; l'intérêt et la vivacité de l'action entraînent ; et les événements vrais que l'on raconte, rendent l'esprit plus facile à se prêter aux situations fausses qu'on lui présente ; mais les émotions qu'un auteur peut produire avec des acteurs, un écrivain ne peut les rendre dans une analyse, et c'est malgré lui qu'il fait ressortir les invraisemblances qu'il lui serait impossible de dissimuler. On applaudissait avec transport, on pleurait, et, la toile baissée, on discutait froidement. La malheureuse facilité de ce genre de pièces est telle, que ceux-mêmes qui avaient été entraînés par la représentation, s'amusaient à refaire l'ouvrage.

Il y a trois rôles dans ce drame ; celui de *Dargyle*, rôle ingrat, difficile à nuancer, et fort bien joué par *Damas* ; celui d'*Edouard*, quoique beau, exigeait un grand travail, *Saint-Fal* n'a rien laissé à désirer. Le rôle de la duchesse est moitié drame et moitié comédie ; *M.^{lle} Contat* a rendu, avec autant de grâce que d'esprit, la partie qui tient à la comédie. Les autres personnages ne sont pas assez dans la pièce pour qu'on puisse louer ou critiquer les acteurs qui en étaient chargés.

ANNONCES.

VOYAGE d'Alexandre Mackensi, fait en 1789 et 1793, dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, depuis Mont-Réal, au fort Chipewion, et à la mer du Nord, et de cette mer du Nord jusque sur les bords de l'océan Pacifique; traduit de l'anglais, par *J. Castera*, et orné de belles cartes. Chez *Dentu*, libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n.º 240.

Ce voyage, également utile à la géographie, à la navigation et au commerce, contient la description de différentes parties de l'Amérique septentrionale, qui étaient encore inconnues, et celles des mœurs de plusieurs des nations sauvages répandues dans ces vastes contrées, ainsi qu'un tableau historique et politique de la traite des pelleteries dans le Canada et le nord-ouest de l'Amérique.

BIBLIOTHÈQUE commerciale*; ouvrage destiné à répandre les connaissances relatives au commerce, à la navigation et aux divers établissemens qui ont l'un et l'autre pour objet; par *J. Peuchet*, membre du Conseil du commerce au ministère de l'Intérieur, et de celui du département de la Seine.

De toutes les parties des connaissances, il n'en est point qui ait plus besoin d'un recueil périodique et raisonné d'instructions et de faits que le commerce. Ceux qui apprennent cette utile et honorable profession n'ont guère le temps de lire; ceux qui l'exercent l'ont encore moins. Il faut pourtant que les uns et les autres puissent quelquefois se mettre sous les yeux les objets, les connaissances, et les faits qui intéressent l'état qu'ils ont embrassé; c'est un moyen d'étendre leurs spéculations et de diriger leur attention vers de plus grandes entreprises.

* La *Bibliothèque commerciale* diffère du *Journal du Commerce*, en ce que la première a pour objet de développer, faciliter et répandre les connaissances propres au commerce et à la navigation; le second est destiné à publier chaque jour les nouvelles et les événemens qui peuvent intéresser le commerce.

L'Angleterre, que l'on doit toujours citer en matière de commerce, a plusieurs ouvrages estimés de cette espèce; et peut-être est-ce aux vues qu'on y trouve et à l'usage où sont les négociants de cet empire de les consulter, qu'est due, en partie, cette habitude des grandes entreprises qui caractérisent le commerce britannique.

Nous ferons donc particulièrement connaître les établissements dont les négociants ont le plus grand intérêt à suivre l'objet et les résultats.

Les pêches maritimes, la manière d'en faire le commerce, les règlements et les usages qui s'y rapportent.

Les traités de commerce, d'alliance, de navigation; enfin les actes diplomatiques qui intéressent le commerce, entreront utilement dans notre Bibliothèque.

Les tarifs des droits d'entrée et de sortie, et les changements que les États commerçants y font de temps en temps, y seront aussi rapportés.

En un mot, soit comme théorie, soit comme fait, nous ne négligerons rien de ce qui peut intéresser le commerce, la navigation et la pêche.

Notre ouvrage devant être non-seulement propre à l'instruction élémentaire, mais encore aux spéculations fondées sur la connaissance des faits et des mouvements du commerce, nous nous attacherons à faire connaître les débouchés offerts aux productions du sol, aux produits de l'industrie, ainsi que les établissements de commerce auxquels les nouvelles découvertes des navigateurs et les progrès des arts peuvent donner lieu. Cette partie sera traitée avec une attention particulière.

Nous joindrons à notre travail les prix courants des grandes places de l'Europe; c'est-à-dire, de Londres, d'Amsterdam, de Hambourg, de Livourne, de Marseille, de Rouen, de Nantes et de Bordeaux. Celui de Londres sera en anglais et en français.

La Bibliothèque commerciale paraîtra chaque mois, en un cahier de 100 pages in-8.^o d'impression, grande justification. On y joindra aussi des tableaux et des cartes géographiques, lorsque les matières l'exigeront.

Le premier N.^o paraîtra le 1.^{er} germinal prochain, (22 mars 1802).

Le prix de la souscription pour Paris, les départe-

ments et les pays étrangers, est de 21 fr. pour l'année; et l'on recevra, franc de port par la poste, les 12 N.^{os}, mois par mois. On s'abonne aussi pour six mois, mais on paiera 12 fr.; et l'on recevra 6 N.^{os} aussi francs de port.

Les abonnés des départements et de l'étranger affranchiront la lettre et l'argent qu'ils remettront aux directeurs des postes. Ils pourront aussi envoyer le prix de la souscription, en un mandat sur Paris.

On adressera le tout au C. F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, N.^o 20, à Paris.

MÉMOIRES de M. de Bouillé, ancien lieutenant général, sur la révolution française, depuis son origine jusqu'à la retraite du duc de Brunswick; imprimés sur le manuscrit de l'auteur, peu de temps avant sa mort. 2 vol. in-12, ornés du portrait de l'auteur. Prix, 4 fr., et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Gignot et Michaud, rue des Bons-Enfants, n.^o 6, au coin de celle Baillif.

Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts; par P. S. Ballanche fils. Avec cette épigraphe:

Omnes tacitè quodam sensu sine ulla arte aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta ac prava, dijudicant.

Vol. in-8.^o, 4 fr., et 5 fr. franc de port par la poste. A Lyon, chez Ballanche et Barret, imprimeurs, aux halles de la Genette; et à Paris, chez Calixte Voland, libraire, quai des Augustins, n.^o 25.

DICTIONNAIRE des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différents êtres de la nature, considérés, soit en eux-mêmes, d'après l'état actuel de nos connaissances, soit relativement à l'utilité qu'en peuvent retirer la médecine, l'agriculture, le commerce et les arts, suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes; ouvrage destiné aux médecins, aux agriculteurs, aux manufacturiers, aux artistes, aux commerçants, et à tous ceux qui ont intérêt à connaître les productions de la nature, leurs caractères génériques et spécifiques, leur lieu natal, leurs propriétés et leurs usages, par plusieurs pro-

fesseurs du Muséum national d'histoire naturelle et des autres principales écoles de Paris.

Le Dictionnaire des Sciences naturelles sera composé de quinze volumes in-8.°, de 6 à 700 pages chacun. On en tirera aussi une édition en dix volumes in-4.°, et de celle-ci un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin; la beauté du papier répondra à celle de l'impression. L'ouvrage paraîtra en entier dans le courant de l'an 11. On peut s'inscrire dès à présent, pour le recevoir. L'avantage de cette inscription, qui n'entraîne aucun déboursé, consistera, jusqu'au mois de floréal prochain, dans une diminution sur le prix, d'un franc par volume. Les inscrits ne payeront chaque volume qu'à raison de 5 francs. La liste en sera imprimée à la fin de l'ouvrage. On ne payera rien avant sa publication. On s'inscrit à Paris chez les frères *Levrault*, imprimeurs-libraires, quai Malaquais; *Magnin*, quai des Augustins; à Strasbourg, chez *Levrault frères*, et chez les principaux libraires de France et de l'Étranger.

NOUVEAU Dictionnaire d'histoire naturelle, appliquée aux arts, principalement à l'agriculture et à l'économie rurale et domestique; par une Société de savants naturalistes et agriculteurs, dont les noms se trouvent ci-dessous, et dont le travail est distribué comme il suit:

L'HOMME, les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons. *Sonnini*, membre de la Société d'agriculture de Paris, éditeur et continuateur de l'histoire naturelle de Buffon; *Virey*, auteur de l'histoire naturelle du genre humain.

L'ART vétérinaire, et l'Économie domestique. *Parmentier*, *Huzard*, membres de l'Institut national; *Sonnini*, membre de la Société d'agriculture de Paris, etc.

LES molusques et les vers. *Bosc*, membre de la Société d'histoire naturelle de Paris, et de la Société Linnéenne de Londres.

LES insectes. *Olivier*, membre de l'Institut national; *Latreille*, membre associé de l'Institut national.

LA botanique, et son application aux arts, à l'agriculture, à l'économie rurale et au jardinage. *Chapuis*, *Parmentier*, *Cels*, membres de l'Institut national;

Touin, membre de l'Institut national, professeur et administrateur au Jardin des Plantes; *Dulour*, membre de la Société d'agriculture de Saint-Domingue; *Bosc*, membre de la Société d'Histoire naturelle, etc.

LA minéralogie et la météorologie. *Chaptal*, membre de l'Institut; *Patrin*, membre associé de l'Institut national, et de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, et auteur d'une Histoire naturelle des minéraux, etc. A Paris, chez *Deterville*, libraire, rue du Battoir, n.º 16, quartier de l'Odéon.

Cet ouvrage, qui paraîtra en entier dans le courant de vendémiaire an 11, est offert par souscription jusqu'au premier germinal prochain. Les personnes qui se feront inscrire avant cette époque, ne payeront chaque volume qu'à raison de 5 francs, et il coûtera 6 fr. à celles qui ne seront pas inscrites au premier germinal.

Les ouvrages que le C. *Deterville* a déjà mis au jour, sont, pour le public, un sûr garant que celui-ci paraîtra au terme fixé, et qu'il aura la même perfection typographique que ceux qui sont sortis de sa librairie.

On souscrit à Paris, chez *Deterville*, libraire, rue du Battoir, n.º 16, et chez les principaux libraires de France et de l'Étranger.

PREMIÈRE Promenade d'un solitaire provincial, depuis le faubourg Saint-Honoré jusqu'au palais du Tribunal.

Un vol. in-12 avec fig. A Paris, chez *Fuchs*, libraire, rue des Mathurins. Prix, 1 fr. 50 cent., et 1 fr. pour les départements.

BANQUE départementale destinée à venir au secours de l'agriculture, des manufactures, du commerce, des sciences et des arts; suivie de quelques idées sur les faillites, attermoyements, abandons de biens, comme ayant trait à la banque départementale. Par *P. C. N. Guibert* fils, manufacturier, rue de Vendôme au Marais.

A Paris, chez *Petit*, libraire, Palais-Egalité. An X.

APPEL à la justice des nations et des rois, ou Adresse d'un citoyen français au congrès de Lunéville, au nom de tous les habitants de l'Europe, professant la religion juive. Par *Michel Berr*, membre de la société d'émulation de Nancy. A Strasbourg, de l'imprimerie de *Levrault*, frères. An X.

RÉPONSE de *J. B. Gail*, professeur de littérature grecque au collège de France, à la critique de son *Traité de la chasse*, par *E. Clavier*, ancien magistrat et maintenant éditeur du *Plutarque d'Amyot*. Prix 50 cent. A Paris, chez *Fuchs*, rue des Mathurins, et *Mongie*, Palais-Egalité.

BIBLIOGRAPHIE analytique de médecine ou *Journal abrégiateur des meilleurs ouvrages nouveaux*, latins et français, de médecine clinique, d'hygiène et de médecine préservatrice; par *Laurent Bodin*, docteur en médecine, etc. Troisième année.

LES deux insulaires, ou *Histoire de M. de Fayel et de M.^{me} de Forlis*, suivie de *Nathalie*, anecdote récente. Par *M.^{me} de N...*, auteur d'*Édouard et Clémentine ou les Erreurs de la jeunesse*. 2 vol. in-12. Prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez *Renaud*, libraire, rue de Caumartin, n.° 750, 1802.

ODE sur la Paix, avec des chœurs, précédée d'observations sur la poésie lyrique des anciens, comparée dans ses effets à celle des modernes. Par le général *Déspey*. A Paris, de l'imprimerie de *Pougens*. 1801.

LA paix; par *Félicité-Gueriet Saint-Martin*. Paris, chez les Marchands de nouveautés. 18 brumaire, an X.

LE Bouquet de roses, ou le *Chansonnier des Graces*, rédigé par *Chazet*, pour l'an 10; contenant un choix de romances, ariettes, vaudevilles, madrigaux, fables, contes, etc. qui n'ont jamais été imprimés, et que l'on a tirés du porte-feuille des auteurs les plus estimés dans ce genre. Prix, 1 fr. 20 cent. pour Paris, et 1 fr. 80 cent. pour les départements. A Paris, chez *Favre*, libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n.° 220, aux Neuf Muses, et, à son magasin, rue Traversière-Honoré, n.° 845, vis-à-vis celle Langlade.

ALMANACH poétique de Bruxelles pour l'an X, in-18. Prix, 1 fr. 20 cent., et 1 fr. 50 cent., franc de port. A Bruxelles, chez *Lecharlier*; et à Paris, chez *Fuchs*, libraire, rue des Mathurins, hôtel Cluny.

VENTOSE AN X.



POLITIQUE

EXTÉRIEUR.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Le gouvernement constitutionnel a été installé, le 14 février (25 pluviôse), avec une grande solennité, au milieu des applaudissements et des cris de *Vive le président Bonaparte! vive le vice-président Melzi!* La journée s'est terminée par une fête brillante qu'a donnée le général Murat. Le vice-président a adressé cette proclamation à ses concitoyens :

Le gouvernement constitutionnel, que les vœux publics réclament depuis si longtemps, entre aujourd'hui dans l'exercice de ses fonctions. Ouvrage du grand homme qui a créé la république, il vous offre, dans le nom de son fondateur, le gage le plus sûr de l'accomplissement de vos plus flatteuses espérances. Lorsque Bonaparte est notre appui et guide nos premiers pas, lorsque Bonaparte, à la face de toute l'Europe, prend l'engagement solennel d'être la pensée et le conseil de la république, jusqu'à ce qu'elle se soit élevée à ce degré de prospérité au dedans et de considération au dehors que la gloire de ce héros et notre sureté de commandent, quelles espérances ne devons-nous pas concevoir!

Pour les voir réalisés, il faut que nous redoublions d'efforts plus que jamais. Mesurez avec attention, citoyens, l'espace qui nous reste à parcourir pour arriver à ce but. Comparez notre état actuel à celui vers lequel nous devons tendre.

Non, nous ne sommes pas encore un peuple, mais nous devons le devenir; nous devons former bientôt une nation forte par son union, heureuse par sa sagesse, indépendante par un véritable sentiment national. Nous n'avons point un gouvernement réglé, et nous devons

le créer; nous n'avons point une administration organisée, nous devons en établir une. Que cette tâche est grande, citoyens! vous le devez sentir, et vous concevez encore combien sont neufs, dans la vaste carrière qui s'ouvre devant eux, ceux que vous avez placés à votre tête. Maintenant ce n'est que par l'union la plus intime de sentiments et d'efforts, que nous pourrions accomplir cette entreprise grande et difficile, mais de laquelle dépend votre salut.

Ceux qui sont aujourd'hui chargés de régir la chose publique, vous doivent et vous promettent ordre, économie, assiduité et impartiale justice: vous, à votre tour, vous leur devez respect, confiance et dévouement sincère. Souvenez-vous que, quand vous respectez les autorités publiques, vous vous respectez vous-mêmes dans les autorités qui vous représentent. Lorsque vous accordez à ceux qui sont les dépositaires du pouvoir, votre confiance toute entière, vous doublez, à votre avantage, et leur force et leurs moyens: lorsqu'avec une ferme résignation vous supportez les charges publiques, vous donnez un appui nécessaire aux magistrats qui trouveront toujours pénible ce qui est un fardeau pour vous. C'est cette union qu'il importe d'établir solidement, à laquelle rien ne résiste avec le temps, et sans laquelle vous resterez toujours dans un état de faiblesse et de déchirement.

Vous avez déjà fait preuve d'une rare constance dans l'adversité, faites preuve de modération et de fermeté dans la prospérité qui vous est réservée. En vous lançant dans le nouvel ordre de choses, prenez cette attitude qui convient à un peuple appelé à de nouvelles et grandes destinées: souvenez-vous que l'Europe vous contemple d'un œil jaloux, et que la postérité sévère vous attend. Vous n'avez reçu le nom de RÉPUBLIQUE ITALIENNE que pour réclamer hautement, comme portion principale de la belle Italie, la grande part qui vous appartient dans l'honorable héritage de la mère commune, qui ne connut de rivale dans aucun genre de gloire.

Oui, ces hauts faits qui ont illustré notre patrie, ces vertus domestiques qui ont rendu nos aïeux les maîtres et la lumière du monde, sont des exemples qui nous appartiennent. Soyez assez grands pour les imiter:

que les peuples, vos voisins et vos frères, sachent que la paix de la grande famille ne sera jamais troublée par vous ; mais que vous ne le céderez à aucun lorsqu'il s'agira de vous montrer les émules de ces grands hommes dont le sang coule dans vos veines. Le champ d'honneur est ouvert, et la palme sera le prix de ceux qui se montreront, par leur sagesse et leurs vertus, les plus dignes du nom italien.

Signé, MELZI, vice-président.

Par un décret du 15 février an 1.^{er}, le vice-président de la république, le conseil législatif entendu, a arrêté que, pour ne pas retarder la marche des affaires, les ministres actuels, les autorités et leurs employés respectifs en exercice en ce moment, sont provisoirement conservés dans leurs fonctions, et cela jusqu'à nouvelle détermination.

INTÉRIEUR.

COLONIES FRANÇAISES.

QUELQUE temps après les derniers malheurs de Saint-Domingue, le gouverneur Toussaint-Louverture a publié la proclamation suivante, que des blancs ne désavoueraient pas.

Depuis la révolution, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour ramener le bonheur dans mon pays, pour assurer la liberté de mes concitoyens. Forcé de combattre les ennemis intérieurs et extérieurs de la république française, j'ai fait la guerre avec courage, honneur et loyauté. Avec mes plus grands ennemis, je ne me suis jamais écarté des règles de la justice, et si j'ai employé tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour les vaincre, j'ai cherché, autant qu'il était en moi, à adoucir les horreurs de la guerre, à épargner le sang des hommes. J'ai toujours eu pour principe le pardon des offenses, pour premier sentiment l'humanité, et souvent, après la victoire, j'ai accueilli comme des amis et des frères ceux qui, la veille, étaient sous des drapeaux ennemis. Par l'oubli des erreurs et des fautes,

J'ai voulu faire aimer la cause légitime et sacrée de la liberté, même à ses plus ardents adversaires.

A mes frères d'armes, généraux et officiers, je leur ai constamment rappelé que les grades auxquels ils étaient élevés ne devaient être que la récompense de l'honneur, de la bravoure et d'une conduite privée irréprochable; que plus ils étaient au dessus de leurs concitoyens, plus toutes leurs actions et toutes leurs paroles devaient être mesurées et irréprochables; que le scandale des hommes publics avait des conséquences encore plus funestes pour la société, que celui des simples citoyens; que les grades et les fonctions dont ils étaient revêtus, ne leur étaient pas donnés pour servir uniquement à leur fortune ou à leur ambition, mais que ces institutions nécessaires avaient pour cause et pour but le bien général; qu'elles imposaient des devoirs qu'il fallait d'abord remplir avant de songer à soi; que l'impartialité et l'équité devaient dicter toutes leurs décisions, l'amour de l'ordre, la prospérité de la colonie, la répression de tous les vices; exciter sans cesse leur activité, leur surveillance et leur zèle.

J'ai toujours et énergiquement recommandé à tous les militaires la subordination, la discipline et l'obéissance, sans lesquelles il ne peut exister d'armée. Elle est créée pour protéger la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés; et tous ceux qui la composent ne doivent jamais perdre de vue l'objet de son honorable destination; c'est aux officiers à donner à leurs soldats, avec de bonnes leçons, de bons exemples. Chaque capitaine doit avoir la noble émulation d'avoir sa compagnie la mieux disciplinée, la plus proprement tenue, la mieux exercée; il doit penser que les écarts de ses soldats rejaillissent sur lui, et se croire avili des fautes de ceux qu'il commande. Les mêmes sentiments doivent animer à un plus haut degré encore, les chefs de bataillon pour leurs bataillons, et les chefs de brigade pour leurs brigades. Ils doivent les regarder comme leurs propres familles, quand les individus qui les composent, remplissent bien leurs devoirs, et se montrer en chefs rigides lorsqu'ils s'en écartent.

Tel est le langage que j'ai tenu au général Moïse, depuis dix ans, dans toutes mes conversations parti-

culières; que je lui ai répété mille fois en présence de ses camarades, en présence des généraux; que je lui ai renouvelé dans ma correspondance : tels sont les principes et les sentiments consignés dans mille de mes lettres. Dans toutes les occasions, j'ai cherché à lui expliquer les saintes maximes de notre religion, à lui prouver que l'homme n'est rien, sans la puissance et la volonté de Dieu; que les devoirs d'un chrétien qui a reçu le baptême ne devaient jamais être négligés; que, lorsqu'un homme brave la Providence, il doit s'attendre à une fin terrible. Que n'ai-je pas fait pour le ramener à la vertu, à l'équité, à la bienfaisance, pour changer ses inclinations vicieuses, pour l'empêcher de se précipiter dans l'abyme? Dieu seul le sait. Au lieu d'écouter les conseils d'un père, d'obéir aux ordres d'un chef dévoué au bonheur de la colonie, il n'a voulu se laisser guider que par ses passions, ne suivre que ses funestes penchants, il a péri misérablement! Tel est le sort réservé à tous ceux qui voudront l'imiter. La justice du Ciel est lente, mais elle est infailible, et tôt ou tard elle frappe les méchants et les écrase comme la foudre.

La cruelle expérience que je viens de faire ne sera pas inutile pour moi, et d'après l'inconduite du général Moyse, il ne sera plus nommé de général divisionnaire, jusqu'à de nouveaux ordres du gouvernement français.

Le général Dessalines, néanmoins, à cause des services qu'il a rendus, conservera son grade de général divisionnaire.

Dans une de mes proclamations, à l'époque de la guerre du Sud, j'avais tracé les devoirs des pères et mères envers leurs enfants, l'obligation où ils étaient de les élever dans l'amour et la crainte de Dieu, ayant toujours regardé la religion comme la base de toutes les vertus et le fondement du bonheur des sociétés. En effet, quels sont ceux qui, depuis la révolution, ont causé les plus grands malheurs de la colonie? N'ont-ils pas été tous des hommes sans religion et sans mœurs? Celui qui méprise Dieu et ses divins préceptes, qui ne chérit pas ses premiers parents, aimera-t-il ses semblables? *Père et mère honoreras, afin que tu vives lon-*

guement, est un des premiers commandements de Dieu. Un enfant qui ne respecte pas son père et sa mère, écouterait-il les bons conseils de ceux qui lui sont étrangers? Obéirait-il aux lois de la société, celui qui a foulé aux pieds la plus sainte et la plus douce loi de la nature? Et cependant avec quelle négligence les pères et les mères élèvent-ils leurs enfants, surtout dans les villes! Au lieu de les instruire de leur religion, d'exiger d'eux le respect et l'obéissance qui leur sont dûs, de leur donner des idées conformes à leur état, au lieu de leur apprendre à aimer le travail, ils les laissent dans l'oisiveté et dans l'ignorance de leurs premiers devoirs; ils semblent mépriser eux-mêmes et leur inspirer le mépris pour la culture, le premier, le plus honorable et le plus utile de tous les états. A peine sont-ils nés, on voit les mêmes enfants avec des bijoux et des pendants d'oreilles, couverts de haillons, salement tenus, blesser par leur nudité les yeux de la décence. Ils arrivent ainsi à l'âge de douze ans, sans principes de morale, sans métier, avec le goût du luxe et de la paresse pour toute éducation. Et comme les mauvaises impressions sont difficiles à corriger, à coup sûr, voilà de mauvais citoyens, des vagabonds et des voleurs; et si ce sont des filles, voilà des prostituées, toujours prêts les uns et les autres à suivre les impulsions du premier conspirateur qui leur prêchera le désordre, l'assassinat et le pillage. C'est sur des pères et mères aussi vils, sur des élèves aussi dangereux, que les magistrats du peuple, que les commandants militaires doivent avoir sans cesse les yeux ouverts, que la main de la justice doit toujours être étendue.

Les mêmes reproches s'adressent également à un grand nombre de cultivateurs et de cultivatrices sur les habitations. Depuis la révolution, des hommes pervers se sont adressés à des lâches, à des perturbateurs, et leur ont dit : *que la liberté était le droit de rester oisifs, de faire le mal impunément, de mépriser les lois, et de ne suivre que leurs caprices* : une pareille doctrine devait être accueillie par tous les mauvais sujets, les voleurs et les assassins. Il est temps de frapper sur les hommes endurcis qui persistent dans de pareilles

idées ; il faut que tout le monde sache qu'il n'est d'autre moyen pour vivre paisible et respecté que le travail , et un travail assidu.

Telle est la leçon que les pères et mères doivent donner à leurs enfants , tous les jours et tous les instants de leur vie.

A peine un enfant peut il marcher , il doit être employé sur les habitations à quelque travail utile , suivant ses forces , au lieu d'être envoyé dans les villes , où , sous prétexte d'une éducation qu'il ne reçoit pas , il vient y apprendre des vices , grossir la tourbe des vagabonds et des femmes de mauvaise vie , troubler , par son existence , le repos des bons citoyens , et la terminer par le dernier supplice. Il faut que les commandants militaires , que les magistrats soient inexorables à l'égard de cette classe d'hommes ; il faut , malgré elle , la contraindre à être utile à la société dont elle serait le fléau , sans la vigilance la plus sévère.

Depuis la révolution , il est évident que la guerre a fait périr beaucoup plus d'hommes que de femmes ; aussi s'en trouve-t-il un plus grand nombre de ces dernières dans les villes , dont l'existence est uniquement fondée sur le libertinage. Entièrement livrées aux soins de leur parure , résultat de leur prostitution ; dédaignant non-seulement les travaux de la culture , mais même toute autre occupation , elles ne veulent absolument rien faire d'utile. Ce sont elles qui recèlent tous les mauvais sujets qui vivent du produit de leurs rapines , qui les excitent au brigandage , afin de partager le fruit de leurs crimes. Il est de l'honneur des magistrats , généraux et commandants de n'en pas laisser une seule dans les villes ou bourgs ; la moindre négligence à cet égard les rendrait dignes de la mésestime publique.

Moyse , il est vrai , était l'ame et le chef de la dernière conspiration ; mais il n'aurait jamais pu consommer son infamie , s'il n'avait trouvé de pareils auxiliaires.

Quant aux domestiques , chaque citoyen ne doit en avoir qu'autant qu'ils sont nécessaires à un service indispensable. Les personnes chez lesquelles ils demeurent , doivent être les premiers surveillants de leur

conduite, et ne rien tolérer de leur part de contraire aux bonnes mœurs, à la soumission et au bon ordre; s'ils sont paresseux, ils doivent les corriger de ce vice; s'ils sont voleurs, les dénoncer aux commandants militaires, pour être punis conformément aux lois. Un bon domestique, traité avec justice, mais aussi forcé à remplir tous ses devoirs, fait plus d'ouvrage que quatre mauvais, et puisque, dans le nouveau régime, *tout travail mérite salaire, tout salaire doit exiger son travail.* Telle est l'invariable et la ferme volonté du gouvernement.

Il est encore un objet digne de son attention, c'est la surveillance des étrangers qui arrivent dans la colonie. Quelques-uns d'entre eux ne connaissant que par les rapports des ennemis du nouvel ordre de choses, les changements qui se sont opérés, sans avoir réfléchi sur les causes qui les ont amenés, sur les difficultés à vaincre pour faire succéder au plus grand désordre qui ait jamais existé, la tranquillité et la paix, la restauration des cultures et du commerce, tiennent des propos d'autant plus dangereux, qu'ils sont recueillis avec avidité par tous ceux qui, fondant leurs espérances sur les troubles, ne demandent que des prétextes. De pareils écarts doivent être d'autant plus sévèrement punis, que l'insouciance des fonctionnaires publics à cet égard nuit à la confiance dont ils ont besoin, et les ferait regarder, avec justice, comme complices des ennemis de la liberté.

La plus sainte de toutes les institutions parmi les hommes qui vivent en société, celle d'où découle les plus grands biens, c'est le mariage. Un bon père-de-famille, un bon époux entièrement occupé du bonheur de sa femme et de ses enfants, doit être, au milieu d'eux, l'image vivante de la Divinité. Aussi un gouvernement sage doit-il toujours être occupé à environner les bons ménages d'honneur, de respect et de vénération; il ne doit se reposer qu'après avoir extirpé la dernière racine de l'immoralité. Les commandants militaires, les fonctionnaires publics surtout sont sans excuse, lorsqu'ils donnent publiquement le scandale du vice. Ceux qui, ayant des femmes légitimes, souffrent des concubines dans l'intérieur de leurs maisons, ou ceux-

mêmes qui, n'étant pas mariés, vivent publiquement avec plusieurs femmes, sont indignes de commander; ils seront destitués.

En dernière analyse, tout homme qui existe dans la colonie, doit à ses concitoyens de bons exemples; tout commandant militaire, tout fonctionnaire public doit remplir exactement ses devoirs; ils seront jugés sur leurs actions, sur le bien qu'ils auront fait, sur la tranquillité et la prospérité des lieux qu'ils commandent. Tout homme qui veut vivre doit travailler. Dans un état bien ordonné, l'oisiveté est la source de tous les désordres; et si elle est soufferte chez un seul individu, je m'en prendrai aux commandants militaires, persuadé d'avance que ceux qui tolèrent les paresseux et les vagabonds, ont de mauvais desseins, qu'ils sont ennemis secrets du gouvernement.

Personne, sous aucun prétexte, ne doit être exempt d'une tâche quelconque, suivant ses facultés. Les pères et mères créoles, qui ont des enfants et des propriétés, doivent aller y demeurer, pour y travailler, faire travailler leurs enfants ou en surveiller les travaux, et, dans les moments de repos, les instruire eux-mêmes ou par des instituteurs, des préceptes de notre religion, leur inspirer l'horreur du vice, leur expliquer les commandements de Dieu, en graver les principes dans leurs cœurs d'une manière ineffaçable, et les bien pénétrer de cette vérité : *que puisque l'oisiveté est la mère de tous les vices, le travail est le père de toutes les vertus*. C'est par ces moyens que seront formés des citoyens utiles et respectables, qu'on peut espérer de voir cette belle colonie l'une des plus heureuses contrées de la terre; et en éloigner, pour toujours, les horribles événements dont le souvenir ne doit jamais s'effacer de notre mémoire.

En conséquence j'arrête ce qui suit :

Art. I.^{er} Tout commandant qui, lors de la dernière conspiration, a eu connaissance des troubles qui devaient éclater, et a toléré le pillage et les assassinats; qui, pouvant prévenir ou empêcher la révolte, a laissé enfreindre la loi qui déclare *la vie, la propriété et l'asyle de tous citoyens, sacrés et inviolables*, sera traduit devant un tribunal spécial, et puni conformément à la loi du 22 thermidor an 9 (10 août 1801).

Tout commandant militaire qui, par imprévoyance ou négligence, n'a pas arrêté les désordres qui se sont commis, sera destitué et puni d'un an de prison.

Il sera fait en conséquence une enquête rigoureuse de leur conduite, d'après laquelle le gouverneur prononcera sur leur sort.

II. Tous généraux, commandants d'arrondissements ou de quartiers qui, à l'avenir, négligeront de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou empêcher des séditions, et laisseront enfreindre la loi qui déclare *la vie, la propriété et l'asile de chaque citoyen, sacrés et inviolables*, seront traduits devant un tribunal spécial, et punis conformément à la loi du 22 thermidor an 9 (10 août 1801).

III. En cas de trouble ou sur des indices qu'il doit éclater, la garde nationale d'un quartier ou d'un arrondissement sera aux ordres des commandants militaires, sur leur simple réquisition. Tout commandant militaire qui n'aura pas pris les mesures nécessaires pour empêcher les troubles dans son quartier, ou la propagation des troubles d'un quartier voisin dans celui qu'il commande; tout militaire, soit de ligne, soit de la garde nationale, qui refusera d'obéir à des ordres légaux, sera puni de mort, conformément aux loix.

IV. Tout individu, homme ou femme, quelle que soit sa couleur, qui sera convaincu d'avoir tenu des propos graves, tendants à exciter la sédition, sera traduit devant un conseil de guerre, et puni conformément aux loix.

V. Tout individu créole *, homme ou femme, convaincu d'avoir tenu des propos tendants à altérer la tranquillité publique, mais qui ne serait pas jugé digne de mort, sera renvoyé à la culture, avec une chaîne à un pied, pendant six mois.

VI. Tout individu étranger qui se trouverait dans le cas de l'article précédent, sera déporté de la colonie, comme mauvais sujet.

VII. Dans toutes les communes de la colonie où il existe des administrations municipales, tous les citoyens et les citoyennes qui les habitent, quelle que

* Par le mot créole, on entend ici tout individu né dans les colonies ou en Afrique.

soit leur qualité ou leur condition , sont tenus de se munir d'une carte de sureté.

Ladite carte contiendra les noms , surnoms , domiciles , états , professions et qualités , l'âge et le sexe de ceux qui en seront porteurs.

Elle sera signée du maire et du commissaire de police du quartier sur lequel habite l'individu à qui elle sera délivrée.

Elle sera renouvelée tous les six mois, et payée un goudin par chaque individu , pour les sommes qui en viendront être destinées aux dépenses communales.

VIII. Il est expressément ordonné aux administrations municipales de ne délivrer des cartes de sureté qu'à des personnes qui auront un état ou métier bien reconnu , une conduite sans reproche et des moyens d'existence bien assurés. Tous ceux qui ne pourront remplir les conditions rigoureusement nécessaires pour en obtenir , s'ils sont créoles , seront renvoyés à la culture ; s'ils sont étrangers , renvoyés de la colonie.

IX. Tout maire ou officier de police qui , par négligence ou pour favoriser le vice , aura signé et délivré une carte de sureté à un individu qui n'est pas dans le cas d'en obtenir , sera destitué et puni d'un mois de prison.

X. Quinze jours après la publication du présent arrêté , toute personne trouvée sans carte de sureté sera , si elle est créole , renvoyée à la culture ; si elle est étrangère , déportée de la colonie sans forme de procès , si elle ne préfère servir dans les troupes de ligne.

XI. Tout domestique qui , en sortant d'une maison dans laquelle il servait , n'aura pas été jugé digne d'obtenir un certificat de bonne conduite , sera déclaré incapable de recevoir une carte de sureté. Toute personne qui , pour le favoriser , lui en aurait délivré un , sera punie d'un mois de prison.

XII. A dater de quinze jours après la publication du présent arrêté , tous gérants ou conducteurs d'habitation sont tenus d'envoyer aux commandants de leurs quartiers , la liste exacte de tous les cultivateurs de leurs habitations , de tout âge et de tout sexe , à peine de huit jours de prison. Tout gérant ou conducteur est le premier surveillant de son habitation ; il est déclaré per-

sonnellement responsable de toute espèce de désordre qui y serait commis, de la paresse et du vagabondage des cultivateurs.

XIII. A dater d'un mois après la publication du présent arrêté, tous les commandants de quartiers sont tenus d'envoyer les listes des cultivateurs de toutes les habitations de leurs quartiers aux commandants d'arrondissements, sous peine de destitution.

XIV. Les commandants d'arrondissements sont tenus d'envoyer des listes de toutes les habitations de leurs arrondissements aux généraux sous les ordres desquels ils sont, et ces derniers au gouverneur, dans le plus bref délai, sous peine de désobéissance.

Lesdites listes déposées aux archives du gouvernement, serviront, pour l'avenir, de base immuable pour la fixation des cultivateurs sur les habitations.

XV. Tout gérant ou conducteur d'habitation sur laquelle se serait réfugié un cultivateur étranger à l'habitation, sera tenu de le dénoncer au capitaine ou commandant de section, dans les 24 heures, sous peine de huit jours de prison.

XVI. Tout capitaine ou commandant de section qui, par négligence, aura laissé un cultivateur étranger plus de trois jours sur une habitation de sa section, sera destitué.

XVII. Les cultivateurs vagabonds ainsi arrêtés, seront conduits au commandant de quartier, qui les fera ramener par la gendarmerie sur leur habitation. Il les recommandera à la surveillance particulière des conducteurs et des gérants, et ils seront privés, pendant trois mois, de passe-ports pour sortir de l'habitation.

XVIII. Il est défendu à tout militaire d'aller travailler sur une habitation ou chez des particuliers en ville. Ceux qui voudront travailler et qui en obtiendront la permission de leurs officiers, seront employés à des travaux pour le compte de la république, et payés de leurs journées suivant leurs peines.

XIX. Il est défendu à tout militaire d'aller sur une habitation, à moins que ce ne soit pour y voir son père ou sa mère, et avec un permis limité de son chef. S'il manque de rentrer à son corps, à l'heure fixée, il sera

puni suivant l'exigence du cas, conformément aux ordonnances militaires.

XX. Toute personne convaincue d'avoir dérangé ou tenté de déranger un ménage, sera dénoncée aux autorités civiles et militaires, qui en rendront compte au gouverneur, qui prononcera sur leur sort, suivant l'exigence des cas.

XXI. Mon règlement relatif à la culture, donné au Port-Républicain, le 20 vendémiaire an 9, sera exécuté dans sa forme et teneur; il est enjoint aux commandants militaires de s'en bien pénétrer, et de le faire exécuter à la rigueur et littéralement, en tout ce qui n'est pas contraire à la présente proclamation.

La présente proclamation sera imprimée, transcrite sur les registres des corps administratifs et judiciaires, lue, publiée et affichée par tout où besoin sera; et en outre insérée au Bulletin officiel de Saint-Domingue.

Un exemplaire sera envoyé à tous les ministres du culte, pour le lire à tous les paroissiens après la messe.

Il est enjoint à tous les généraux, commandants militaires, à toutes les autorités civiles dans tous les départements, de tenir la main la plus sévère à l'exécution pleine et entière de toutes ses dispositions, sur leur responsabilité personnelle, et sous peine de désobéissance.

Donné au Cap-Français, le 4 frimaire an 10 de la république française (25 novembre 1801).

Le gouverneur de Saint-Domingue,

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

On donne pour certain, qu'un aviso parti de Saint-Domingue, a apporté l'heureuse nouvelle de l'arrivée de notre armée navale à sa destination. Tout ayant rentré dans l'ordre à la Guadeloupe, des commissaires, accompagnés des deux enfants de Toussaint Louverture, lui ont été envoyés pour lui annoncer les secours formidables du gouvernement. Il les a parfaitement accueillis, et a donné sur le champ, l'ordre de faire construire un très-grand nombre de baraques, pour faire camper les troupes lors de leur arrivée dans la colonie.

Ile-de-France, 20 vendémiaire.

L'assemblée coloniale, aux Consuls de la République Française.

Le 18 brumaire de l'an 8 fut un jour heureux pour la France; il ne le fut pas moins pour ses colonies lointaines.

A un gouvernement tyrannique et avili, a succédé un gouvernement juste, fort et libéral.

L'autorité du directoire exécutif s'était armée pour nous perdre; celle des consuls a conservé à la France, une colonie que sa situation, sa fidélité, sa persévérance rendent recommandable et importante.

Les politiques anglais ne s'égareront plus dans leurs vaines pensées, et ne supposeront pas désormais que nos vœux tendent à l'indépendance.

Nous ne serons jamais à ce point ingrats et coupables.

Les principes conservateurs ont prévalu. L'expérience est aujourd'hui la sagesse des hommes chargés de gouverner l'état. Ils savent que, dans l'ordre politique, la première des conditions est de faire jouir les citoyens de la protection et de la sûreté que le pacte social leur a garanties, d'abord et avant tout.

La patrie redemande en vain à ceux qui les ont sacrifiés, ces innombrables sujets, qui travaillaient au loin pour sa prospérité. Ici elle n'a point à pleurer sur nos tombeaux: elle encourage ses enfants. C'est elle, c'est son amour qui excite notre énergie.

Si nous nous sommes montrés forts pour nous conserver, fidèles pour la défendre, c'est elle, c'est la patrie qui nous a dicté ces impérieux, ces honorables devoirs.

Aujourd'hui, que le sort de l'état et la destinée des sujets ne sont plus entraînés par ces vains systèmes qui successivement se sont choqués et détruits; aujourd'hui que, dans toutes les parties du corps politique, l'ordre est rétabli, que les droits sont rappelés, les maximes libérales consacrées, et que l'intérêt de la patrie est tout, notre constance et nos alarmes, notre fidélité et notre énergie, seront des titres pour nous aux yeux de la république entière, auprès du premier magistrat qui la gouverne.

La place que la France occupe parmi les états de l'Europe, et le maintien de sa puissance, fussent-ils

indépendants de l'existence de ses colonies et de la prospérité de leur commerce, les Français qui les habitent sous un gouvernement probe, et tel que celui qui la régit, n'ont pas moins de droit à la protection et aux soins que leur éloignement doit rendre et plus nécessaires et plus paternels encore.

Mais si, par sa situation, elle est appelée à disputer le sceptre maritime, ou plutôt si, supérieure au rôle que peut jouer une nation rivale, et prenant, dans les affaires de l'Europe, un rang plus auguste et plus important, elle fait servir sa puissance à assurer aux autres états la liberté des mers; alors elle doit encourager la navigation; elle doit maintenir et protéger ses établissements au-dehors; elle doit surtout compter sur le dévouement et la fidélité de leurs habitants.

Alors ces colonies orientales, ces colonies qu'elle a eu le bonheur de conserver, qui ont eu le mérite de s'être conservées elles-mêmes, deviennent aussi importantes pour elle, qu'elles sont dignes de sa sollicitude et d'une protection efficace.

Ainsi, en sauvant ces colonies, en écartant d'elles tout ce qui tend à leur destruction, le gouvernement français remplit le vœu de l'Europe entière. Il agit d'après les principes de son zèle pour la grandeur et les intérêts de l'état, et il exerce envers nous un acte de justice nationale.

Dès-lors nos alarmes vont tresser. La sécurité va renaître dans nos îles; car les calamités de la guerre peuvent nous atteindre, mais elles ne nous alarment pas.

Nous serions coupables de ne pas nous fier aux promesses de salut qui nous sont adressées. Elles sont écrites dans la lettre administrative, en date du 18 ventose; elles sont gravées dans la conscience du premier consul de la république.

Et quand tous les sentiments nobles et généreux sont réunis avec la puissance, les citoyens ne doivent point chercher ailleurs la garantie de leurs droits que dans la foi due au gouvernement.

Mais ne changeant jamais quant aux principes de nos devoirs, il nous trouvera toujours dévoués à la mère-patrie, fidèles à la république, et brûlants de zèle pour sa prospérité et pour sa gloire.

C'est la confiance que tout français doit avoir dans la

générosité, dans la justice du premier consul, qui est la base inébranlable de notre sécurité : nous nous y attachons plus fortement que jamais.

Puissions-nous, dans la partie du globe que nous habitons, ajouter quelque chose à sa force et à sa gloire, certains de trouver dans sa stabilité la garantie la plus assurée de notre salut.

Le président de l'assemblée coloniale,

Signé, J. SAULNIER.

DEVIENNE, secrétaire.

Enregistré au registre de correspondance de l'assemblée coloniale de l'Île-de-France, et remis au C. Chévreau, le 23 vendémiaire an 10 de la république.

LEMAIRE, secrétaire et archiviste.

(Journal officiel).

Le comte de Dietz, prince héréditaire de Nassau, et fils du ci-devant stathouder, arrivé à Paris le 5 ventose, a été présenté le 6 au premier Consul, qui a ordonné qu'il fût traité avec les égards dus au beau-frère et au cousin-germain du roi de Prusse. Le premier Consul lui a fait connaître, à sa première audience, la satisfaction qu'il avait éprouvée en lisant la belle lettre de son père, tendante, à procurer la tranquillité à sa patrie, et qu'il espérait que les circonstances ne tarderaient pas à se présenter où la France pourrait lui en donner des témoignages réels.

D'après un arrêté du 13 ventose, l'Institut national formera un tableau général de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts, depuis 1789 jusqu'au 1.^{er} vendémiaire an 10. Ce tableau, divisé en trois parties correspondantes aux trois classes de l'Institut, sera présenté au gouvernement dans le mois de fructidor an 11. Il en sera formé et présenté un semblable tous les cinq ans.

A la même époque, l'Institut national proposera au gouvernement ses vues concernant les découvertes dont il croira l'application utile aux services publics, les secours et les encouragements dont les sciences, les arts et les lettres auront besoin, et le perfectionnement des méthodes employées dans les diverses branches de l'enseignement public.

Sur la mendicité.

Depuis quelques années, la mendicité semble occuper, d'une manière plus spéciale, l'attention des Gouvernements. L'Angleterre où les règlements relatifs aux pauvres forment une partie si importante de la législation, et ne devraient peut-être appartenir, comme parmi nous, qu'à l'administration, songe, dit-on, à une réforme générale.

L'Allemagne, et la France surtout, multiplient tous les moyens de parvenir à ce double but : soulager le malheur, corriger ou réprimer le vice. C'est à la fois le conseil de la politique et de l'humanité : on sait trop ce que peuvent ceux qui n'ont rien et ne font rien. Dans plusieurs endroits, les mesures de douceur et de sévérité employées à propos ont déjà réussi. Le préfet de la Dyle a pu dire avec un noble orgueil : à *Bruxelles* il n'existe plus un seul mendiant. Des maisons de refuge et de travail, des secours à domicile sagement distribués, la fermeté sans rigueur, la compassion sans faiblesse ont fait ce prodige ; car c'en est un, en si peu de temps, et d'une manière si utile à la société, si honorable pour le magistrat. Les autres dépositaires de la confiance du Gouvernement s'empresseront sans doute d'imiter un si bel exemple. Tous les principes à cet égard sont connus et proclamés. Le ministre de l'intérieur les a retracés récemment dans une lettre circulaire adressée à tous les préfets, et que nous abrègerions, si tout n'y était pas fondé en principes, et fécond en résultats.

La société, citoyen préfet, ne doit des secours qu'à ceux qui, par la force des circonstances, se trouvent dans l'impossibilité de fournir à leurs premiers besoins.

Distribuer des secours dans tout autre cas, c'est créer la mendicité, nourrir la paresse, et produire des vices.

Ainsi, le premier soin qui doit occuper une administration chargée de répartir des aumônes, consiste à constater l'état de besoin. Ce soin est à la fois le plus important et le plus difficile à remplir.

Les besoins qui provoquent les secours publics sont de trois genres.

L'état de pauvreté.

L'état d'infirmité.

L'état d'abandon.

Pour constater ces trois états, qui donnent droit à des secours publics, il suffit d'organiser dans chaque ville un ou plusieurs *bureaux de bienfaisance*, conformément à la loi du 7 frimaire an 5.

Ces bureaux doivent être composés de personnes riches et considérées.

Ces personnes seront aidées dans leurs utiles fonctions par la charité douce et active des sœurs hospitalières attachées au comité.

Nul ne peut avoir droit à des secours publics qu'après avoir fait la déclaration de ses besoins au bureau de son arrondissement, qui, seul, prononce sur le besoin, et détermine le genre de secours qui convient à l'individu.

Le bureau classe dans l'*état de pauvreté*, et leur donne droit à la distribution des *secours à domicile*, tous ceux qui manquent de travail par la force des circonstances, ou qui sont chargés d'une famille trop nombreuse pour que le chef puisse fournir à ses premiers besoins.

Il classe dans l'*état d'infirmité*, et leur donne droit à leur admission dans les hôpitaux, tous ceux que des infirmités passagères empêchent de se livrer au travail, et qui n'ont aucun autre moyen d'existence.

Il classe dans l'*état d'abandon*, et leur donne droit à une retraite ou à une place dans un hospice, tous ceux que l'âge ou des infirmités incurables rendent inhabiles à un travail capable de les faire vivre.

Un médecin attaché au bureau peut constater l'*état d'infirmité*.

Le témoignage de quelques hommes probes et le rapport des sœurs hospitalières peuvent garantir et éclairer sur tous les autres.

Dans le premier état se trouvent 1.^o les individus vivant habituellement du travail de leurs mains, et privés momentanément de ce travail; 2.^o les familles à qui des malheurs imprévus viennent enlever leurs moyens d'existence.

Il s'agit, pour le premier cas, de s'assurer que l'abandon du travail n'est pas un prétexte pour le repos: l'administration doit craindre par-dessus tout de faire contracter à l'ouvrier une vie oisive; elle n'accordera des secours qu'après avoir acquis la conviction que le besoin

est réel, et qu'il est impossible de procurer du travail pour y satisfaire; elle les rendra provisoires pour que l'individu qui en est l'objet conserve le desir du travail et le recherche.

Le genre de secours qu'on peut administrer n'est pas indifférent; il doit être borné à la seule distribution en nature des objets qui peuvent remplir les besoins: le pain, la soupe, les vêtements et les combustibles sont seuls dans ce cas.

Les soupes aux légumes forment aujourd'hui une ressource aussi facile qu'économique*. On ne saurait trop les multiplier; elles peuvent faire la moitié de la nourriture du pauvre.

Le pain est devenu la base de notre nourriture; il doit être le fond des secours publics.

La distribution des vêtements et des combustibles est peut-être une des plus utiles. Le dénuement de ces objets dans la saison rigoureuse de l'hiver éteint le courage et paralyse les forces.

Ainsi les bureaux de bienfaisance distribueront à la première classe du pain, des soupes, des vêtements et des combustibles. Ils employeront à ces dépenses les re-

* Dix-sept fourneaux de soupes économiques existent à Paris. Ils sont placés: 1.^o Place du Panthéon; 2.^o rue du Crucifix-Saint-Jacques-la-Boucherie; 3.^o Séminaire Saint-Sulpice, rue du Vieux Colombier; 4.^o rue Montmartre, maison Bon-Secours; 5.^o Passage des Messageries-Hauteville, n.^o 188; 6.^o Passage du Saint-Esprit, Place de Grève; 7.^o rue du Bacq, au couvent Sainte-Marie; 8.^o Cloître St-Marcel, n.^o 15; 9.^o rue St-Bernard, en face de l'église Sainte-Marguerite; 10.^o rue de Sèves, aux Filles St-Thomas; 11.^o rue de la Lune, vis-à-vis l'église Bonne-Nouvelle; 12.^o Cloître des Bernardins; 13.^o Passage Saint-Paul, rue Saint-Antoine; 14.^o enclos de la Trinité, rue Grenetat; 15.^o rue St-Nicolas, chaussée d'Antin; 16.^o Vieille rue du Temple, en face de celle des Blancs-Manteaux; 17.^o rue des Poulies, vis-à-vis les colonnades du Louvre. Le comité s'occupe à organiser de nouveaux établissements dans les faubourgs du Roule et de Saint-Martin, au Gros-Caillou, et dans plusieurs autres arrondissements de cette capitale.

On souscrit dans les divers établissements, et chez les CC. *Delessert*, rue Coq-Héron; *Pastoret*, Place de la Concorde; *Cadet-Devaux*, rue de la Liberté; *Mathieu-Montmorency*, rue Saint-Dominique; et *Decandolle*, rue Copeau. Pour 18 fr. on reçoit 240 bous de soupe.

venus que la loi, la charité individuelle ou la bienfaisance nationale consacrent pour ces sortes de secours; ils inviteront les particuliers à les enrichir de leurs aumônes et à centraliser, par ce moyen, l'administration des secours publics: on concevra sans peine que tous les besoins arrivant à un centre commun, et tous les secours partant du même centre, la vigilance doit être plus sévère, les vrais besoins mieux satisfaits, le vice et la paresse flétris ou signalés.

2.° La seconde classe d'individus qui réclame des secours publics, est composée de tous ceux qui sont atteints d'infirmités passagères auxquelles leur état de fortune ne permet pas d'appliquer les soins et les remèdes convenables.

Presque tous ceux qui sont dans cet état, ne trouvent de ressources que dans les secours qu'on peut leur administrer dans les hôpitaux; mais ces asiles ne devraient être ouverts qu'à ceux qui n'ont point de famille. Une administration paternelle doit les fermer à tous les malades qui peuvent recevoir des soins domestiques dans leur demeure.

Ainsi, le premier soin de l'administration, après avoir constaté l'état d'infirmité, doit être de s'assurer si le malade peut être soigné dans sa maison; et, dans ce cas, on le confiera à la charité douce des filles consacrées à ce genre de service, et on aura soin de lui procurer les secours de l'art, les remèdes et les aliments nécessaires. Ce genre de secours à domicile, dont on retire de si grands avantages partout où il est établi, présente encore une grande économie pour les hôpitaux; car, dans une famille dont le chef est malade, la femme ou les enfans s'estiment heureux d'être allégés d'une partie de la dépense. Si l'on ajoute à ces avantages la consolation que doivent éprouver des pères et des mères lorsqu'ils peuvent être soignés dans leur propre lit par la main de leurs propres enfans, l'on n'hésitera pas à penser qu'on ne doit admettre dans les hôpitaux que les êtres qui sont assez malheureux pour n'avoir ni feu, ni lieu, ni parents.

Organiser et multiplier les secours à domicile, est donc le complément d'une charité bien entendue.

3.° Il se présente une troisième classe de malheureux

qui réclament des secours publics : ce sont ceux qui se trouvent abandonnés et privés de tout appui dans la société.

C'est dans les deux extrémités de la vie que nous trouvons des individus de cette classe. L'enfant qui vient de naître n'est déjà très-souvent avoué par personne ; il est confié à la charité publique, et la société doit en prendre soin. Le vieillard, parvenu au bout de sa carrière, a vu disparaître tous ses appuis, et s'anéantir avec ses forces, sa modique fortune, ainsi que les moyens de pourvoir par ses mains à sa subsistance : la société ne peut pas rejeter les restes d'une vie qui lui a été utile. Souvent encore des infirmités viennent assiéger un homme au milieu d'une carrière pénible ; elles le rendent incapable de travail, et la société doit y pourvoir.

Cette troisième classe comprend donc les *enfants-trouvés*, les *vieillards* et les *incurables*.

De tous temps et chez tous les peuples la société a donné des secours à ces infortunés ; mais elle doit prendre des moyens pour n'y faire participer que ceux qui en ont un besoin absolu : elle rejettera l'enfant dont les parents sont connus ; elle refusera le vieillard dont la famille peut soutenir ses dernières années ; elle n'adoptera que ceux qui se trouvent sans appui comme sans secours. Le droit qu'a seul le vrai besoin aux aumônes publiques fait un devoir à l'administration de la plus inflexible sévérité.

Le régime et l'éducation qui conviennent à des enfants, ne permettent pas de les confondre avec les vieillards et les incurables ; il faut les séparer avec soin.

Les enfants doivent être élevés de manière à devenir utiles à la société qui les adopte ; il faut donc leur faire contracter de bonne heure l'habitude du travail ; il est seul capable de faire de leur hospice une école de mœurs et une pépinière de citoyens utiles.

Les vieillards et les incurables ne demandent que du repos ; il ne s'agit que de leur fournir une habitation saine et spacieuse pour qu'ils terminent dans une heureuse tranquillité leur vie laborieuse.

Je suis persuadé que les soins que prend une sage administration pour ne faire participer aux secours pu-

blics que ceux qui y ont des droits positifs, commencent par en réduire le nombre de plus de moitié, et permettent alors à la société de pouvoir soulager les véritables nécessiteux.

Je suis encore convaincu que l'administration qui mettra dans la distribution de secours cette sage intelligence qui sait les proportionner aux besoins, aux circonstances, et à la position des indigents, produira plus d'effet et soulagera un bien plus grand nombre de nécessiteux, que ne font ces charités répandues sans discernement, qui, voulant embrasser tous les besoins, satisfont rarement à ceux qui sont les plus réels.

Donner à tous indistinctement, ce serait doter la profession de mendiant.

Donner au seul nécessiteux, c'est s'acquitter d'un devoir envers l'humanité, c'est payer la dette de la société.

Porter des consolations dans le sein des familles, y distribuer les secours de la bienfaisance, c'est la perfection de la charité publique.

Je vous invite, citoyen préfet, à vous pénétrer de ces principes, et à en faire la règle de votre conduite : vous trouverez dans une sévère organisation des secours publics, des moyens suffisants pour fournir au vrai besoin : vous ramènerez alors dans le domicile de l'indigent la charité individuelle qu'une mauvaise administration en aurait écartée ; vous rendrez au travail l'homme qui s'y refuse ; vous détruirez les vices qui naissent de la paresse et de la dissimulation.

C'est là, si je ne me trompe, citoyen préfet, un sujet digne de toute votre sollicitude ; et je vous invite, au nom de l'humanité, au nom des mœurs et de la patrie, à vous en occuper de manière à ne laisser après vous que des bénédictions.

Signé, CHAPTAL.

A tous ces moyens que dicte la prudence humaine, un autre désormais, plus efficace encore et plus universel, joindra son influence. La religion reprenant son empire, va de nouveau répandre ses bienfaits. Elle ne se contente pas de guérir le malade ; elle ne donne pas seulement du pain et des habits, elle seule parle au cœur des malheureux, lui fait un devoir de la résignation, et peut même ramener la joie au milieu des souffrances (*La suite aux N.^{os} prochains*).

EXTRAIT de la notice des travaux de la classe de
littérature et Beaux-Arts.

Le C. Ameilhon a communiqué la première partie d'un mémoire fort étendu sur *l'art de tisser chez les anciens.*

C'est par la fabrication des toiles de lin que l'art de tisser a commencé. En effet, on dut alors préférer les substances qui présentaient des fils d'une certaine longueur, et presque tout faits. Les poils des animaux, étant plus courts, n'offraient pas la même facilité pour le tissage. Le C. Ameilhon, guidé par les anciens, a observé le lin dans toutes ses métamorphoses, depuis le moment où le cultivateur en confiait la semence à la terre, jusqu'à l'époque où il était converti en toile, et où cette toile, après avoir reçu ses derniers apprêts, était livrée à des mains habiles qui en faisaient des vêtements, ou du linge propre aux usages domestiques.

Il n'est pas facile de déterminer le pays où le lin a pris naissance; car il paraît s'accommoder de tous les climats. Un savant, Cimbre ou Teuton, a fixé le lieu de son origine dans les contrées boréales. Du mot *lien*, les Grecs, selon lui, ont fait dériver *λίον*: or, dans la langue des Cimbres, le mot *lien* signifie *souffrir*; ce qui convient d'autant mieux au *lin*, ajoute-t-il, qu'il n'est point d'être dans la nature plus tourmenté, plus outragé pendant toute la durée de son existence.

Pour le démontrer, Géropius Béranus (c'est le nom du savant) examine les divers états par où le lin est contraint de passer. Tous sont marqués par de nouvelles tortures; mais l'instant le plus douloureux pour la plante est celui où, changée en papier, elle se voit réduite à *supporter bien des sottises*. Telle est l'opinion de Géropius. Il faut avouer qu'elle ne manque pas de fondement.

Au surplus, celle du C. Ameilhon, sur l'origine du lin, paraît plus certaine. Il croit, sur la foi du plus ancien de nos livres, que l'Egypte pourrait en avoir été le vrai berceau. Du temps de Moïse, le lin faisait, en Egypte, une branche d'agriculture considérable. Diverses autorités prouvent qu'il y avait dans ces mêmes contrées de gran-

des manufactures de lin établies dans l'enclos des temples.

Sous le règne des Ptolémées, on entretenait des fabriques où le lin était travaillé pour le compte du souverain monarque. Orose rapporte qu'Auguste ; après s'être rendu maître d'Alexandrie, fit mourir Quintus Quinius, sénateur du peuple romain, pour avoir rabaisé l'auguste dignité dont il était revêtu, jusqu'à exercer l'emploi d'intendant des manufactures de lin et de laine qui appartenaient à la reine Cléopâtre.

S'il est vrai, comme Pline le remarque, et comme les modernes en conviennent d'un commun accord, que l'arrosement par voie d'irrigation est plus salulaire au lin que celui de la pluie, le lin devait prospérer en Egypte plus que dans tout autre pays, puisqu'il n'y était jamais mouillé que par les eaux du Nil. Malgré cet avantage, il n'avait pas beaucoup de corps : *Ægyptio lino*, dit Pline, *minimum firmitatis* ; mais il n'en était pas moins cher, *plurimum lucri* : c'était sans doute à cause de sa finesse et de sa beauté.

Plusieurs cantons d'Espagne produisaient aussi du lin en abondance et de la meilleure qualité. Le lin, surtout des environs de Terragone, avait la plus grande réputation. L'Italie le disputait à l'Espagne par la finesse, la force et la beauté de celui qu'elle cultivait. On estimait beaucoup le lin qui croissait dans la Campanie, et plus encore celui des environs de Cumes. Ce dernier était principalement employé à tisser des toiles pour prendre des sangliers. Quoique ces toiles fussent d'une extrême finesse, elles résistaient, dit-on, à tous les efforts des bêtes féroces. Les Germains, les Gaulois et les Bataves cultivaient aussi le lin pour en faire des toiles et des voiles de navire. Pline nous apprend, au sujet des Germains, une particularité assez remarquable. Il dit que ce peuple travaillait le lin dans des cavernes ou des souterrains. *In Germaniâ defossi atque sub terrâ id opus agunt*. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nous. Les caves servent ordinairement d'ateliers à nos tisserands.

La Grèce ne le cédait point aux autres nations dans l'art de cultiver le lin et d'en faire de la toile.

Nota. Parmi nous, les plus beaux lins connus sont ceux que produisent les départements de la Dyle et de l'Escaut. On se plaint, dans plusieurs endroits de la France, que la culture du lin, autrefois florissante, a beaucoup

souffert dans son étendue et dans ses produits. Les uns demandent qu'on encourage par des primes l'importation des graines de lin du Nord, dont l'expérience, disent-ils, a démontré la supériorité; les autres desirent qu'on améliore nos propres graines, et sans doute les Sociétés d'agriculture seconderont leurs vœux, et encourageront les essais, aujourd'hui que la France a reconnu sur combien d'objets elle peut non plus payer, mais imposer un tribut à ses voisins. (*Extrait du procès-verbal de la session des conseils généraux en l'an 9*).

L'administration du Musée central des Arts est parvenue à restaurer le fameux tableau de Raphaël, connu sous le nom de la *Vierge de Foligno*. Il représente la Vierge, l'Enfant-Jésus, Saint-Jean, et plusieurs autres figures de diverses grandeurs. Il était peint sur un fond de bois: une fente s'étendait depuis le ceintre jusqu'au pied gauche de l'Enfant-Jésus: deux courbures partageaient sa surface: il s'écaillait dans plusieurs parties, et un grand nombre d'écaillés s'étaient déjà détachées. La peinture était piquée de vers en beaucoup d'endroits. Il fallait donc se hâter de sauver le tableau par la restauration.

L'opération qui a dû précéder toutes les autres, était le rétablissement de la surface qui s'était contournée en plusieurs sens: on l'a exécuté avec des coins introduits dans de petites tranchées pratiquées à différentes distances. Ces coins étaient imbibés d'eau, et le gonflement qui en provenait obligeait le bois à reprendre sa première figure. Quand la surface a été rendue plane par ce procédé, on a fixé le tableau à des barres solides.

Après cela, la surface a été cartonnée avec soin. On a retourné et fixé le tableau sur une table. Pour réussir à séparer le bois sur lequel il était peint, on a eu recours à des soies de différentes formes, qui en ont réduit l'épaisseur à celle d'une feuille de papier. Ce qui restait a été détaché par petites parties, à l'aide d'une lame de couteau arrondie. On a séparé l'ancien apprêt de la toile par des moyens qu'on a pris soin de varier selon la force avec laquelle il adhérait.

Ce qui rendait cette dernière opération encore plus difficile, c'est que de mauvais vernis, appliqués dans des restaurations antérieures, avaient coulé entre les parties recoquillées de la peinture, et qu'elles avaient

inégalement durci le fond. On a commencé par débarrasser la peinture de tout ce qui lui était étranger ; puis on l'a fixée sur une impression nouvelle, ainsi que sur plusieurs toiles successives et recouvertes d'un enduit résineux.

Enfin, l'on a délivré la surface de son cartonnage, pour la soumettre elle-même à des opérations très-déliçates. Il a fallu aplanir les parties recoquillées, *en les imprégnant d'huile, et en leur appliquant, avec les plus grandes précautions, un fer échauffé.*

Toutes ces opérations ont été confiées au C. Haquins, qui, dans les nombreux détails de l'exécution, a montré que chacune d'elles exigeait autant de patience que d'adresse et d'habileté.

Mais après la restauration mécanique, restait encore la restauration pittoresque. Celle-ci demande une grande délicatesse d'œil, pour savoir accorder les teintes nouvelles avec les anciennes ; une connaissance approfondie des procédés employés par les maîtres ; une longue expérience, pour prévoir, par le choix et l'emploi des couleurs, ce que le temps peut apporter de changements dans les teintes nouvelles, et pour prévenir la discordance qui résulterait de ces changements.

L'art de la restauration pittoresque exige encore le plus grand scrupule à ne recouvrir que les parties endommagées ; une adresse extraordinaire, pour accorder le travail du restaurateur avec celui du maître, restituer, pour ainsi dire, la pâte première dans toute son intégrité, et faire disparaître le travail à tel point, que l'œil, même exercé, ne puisse distinguer ce qui est sorti de la main du maître, d'avec ce qui appartient à l'artiste réparateur.

La restauration surtout de l'ouvrage de Raphaël, demandait toute la prudence et toute l'habileté des premiers talents.

L'administration du Musée central des Arts a tout prévu. Le C. Roeser, dont elle a fait choix, et qui, par des succès multipliés, avait déjà mérité sa confiance, lui a donné une nouvelle preuve de son talent connu. *La partie pittoresque a tout le degré de pureté qu'on pouvait lui désirer.* Tel est le jugement qu'en ont porté les CC. Berthollet, Guyton-Morvaux, Vincent et Taunay, nommés par l'Institut pour assister à toutes les opérations.

T A B L E

*Du troisième trimestre de la seconde année
du MERCURE DE FRANCE.*

T O M E S E P T I È M E .

L I T T É R A T U R E .

P O É S I E .

F RAGMENT d'une traduction de l'Art poétique <i>d'Horace.</i>	pages 3
L A Naissance de l'Arioste. — Fragment du Poème de l'Imagination; par M. l'abbé <i>Delille.</i>	8
Vers sur le peuple hébreux; par <i>le même.</i>	9
Enigmes, logoglyphes et charades.	10, 83, 163, 245 326, 405
Portrait de l'Imagination. — Fragment d'un poème inédit sur les Sciences; par <i>Chénédollé.</i>	81
L e Lix et les Taupes. Fable.	82
O uvres de Pierre Corneille, avec le Commentaire de Voltaire, et les Observations du C. <i>Palissot</i> (<i>Extrait.</i>)	85
Satyres de Juvénal et de Perse, traduites en vers français, par <i>Dubois-Lamolignière</i> (<i>Extrait.</i>)	104
Descriptions des Harpies. — Fragment d'une traduc- tion inédite de l'Enéide.	161
L a Prophétie du Tage, ode imitée de l'Espagnol; par le C. <i>Lalanne.</i>	241
Vers adressés au C. Tal... min. des rel. ext. le jour de sa fête.	245
Episode du poème de L'ETUDE, extrait du troi- sième chant, par le C. <i>Coriolis.</i>	321
Fragment de la PÉTRÉIDE, chant de l'Angleterre,	324
Les Souvenirs, ou Poésies fugitives <i>d'Hoffman.</i> (<i>Extrait.</i>)	351
Extrait de la PÉTRÉIDE, chant des Mines.	104

Le Coucou, fable; par <i>J. L. Grenus</i>	404
Le Valet du Fermier, poème champêtre (<i>Ext.</i>)	432

S P E C T A C L E S.

<i>Théâtre Français.</i> Alhamar.	34
Andromaque de Racine.	362
Première représentation d' <i>Edouard en Ecosse.</i>	439
<i>Théâtre de la République et des Arts.</i> Ballet de Psyché.	42
<i>Théâtre de la rue de Louvois.</i> La Grande-Ville, ou les Provinciaux à Paris.	284
<i>Théâtre du Vaudeville.</i> Berquin.	44
Ida, ou Que deviendra-t-elle?	123
Achille à Scyros.	288
Sophie, ou la Malade qui se porte bien.	362

R O M A N S.

Aristippe et quelques-uns de ses contemporains; par <i>Wieland</i> (<i>Extrait.</i>)	21
Charles et Marie; par <i>Madame de Flahaut</i> (<i>Ext.</i>)	165
Atala (Traductions d'). (<i>Extrait.</i>)	175
Histoire des quatre Espagnols, par <i>Montjoie</i> (<i>Ext.</i>)	327

H I S T O I R E.

Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne; par <i>G. H. Gaillard</i> (<i>Extrait.</i>)	12, 187
Tome VI. ^e et dernier des constitutions des principaux Etats de l'Europe, par <i>DelaCroix</i> (<i>Ext.</i>)	337

V O Y A G E S.

Voyage au Sénégal; par <i>P. Labarthe</i> (<i>Extrait.</i>)	197
Voyage de la Troade; par <i>J. B. Lechevalier</i> (<i>Ext.</i>)	247
L'Année la plus remarquable de ma vie; par <i>A. de Kotzebue</i> (<i>Extrait.</i>)	277

PHILOSOPHIE.

Projets d'Eléments d'idéologie ; par <i>Destutt-Tracy</i> (<i>Extrait.</i>).	97
Traité élémentaire de métaphysique et de morale , par M. l'abbé de <i>Lamblardie</i> (<i>Extrait.</i>).	180
Lettres philosophiques sur la magie (<i>Extrait.</i>).	230
Lettres de M. Lally-Tolendal sur le bref du Pape , aux évêques français (<i>Extrait.</i>).	265
Eléments de grammaire générale , par <i>R. A. Sicard</i> (<i>Extrait.</i>).	422

JURISPRUDENCE.

Institut de jurisprudence et d'économie politique.	363
--	-----

ÉCONOMIE RURALE.

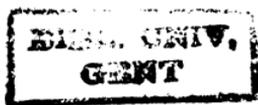
Le Cultivateur anglais ; par <i>Arthur-Young</i> (<i>Ext.</i>).	32
---	----

SCIENCES ET ARTS. — DÉCOUVERTES MODERNES.

Collections rapportées d'Egypte.	73, 392
Traité des arbres et arbustes ; par <i>Duhamel</i> .	77
Caparaçons et couvertures pour chevaux.	80
Suite du Salon de l'An 9.	115
Muséum d'instruction publique à Bordeaux.	142
Art de composer la musique sans en connaître les éléments.	143
Distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique.	200
Cours historique et élémentaire de peinture.	225
Mort de l'éléphant mâle , au Muséum d'histoire naturelle.	idem
Galvanisme.	226
Monuments antiques ; par <i>Millin</i> .	317

SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES.

Institut national. — Séance publique du 15 nivose an X.	227, 491
Société d'encouragement pour l'industrie nationale.	317
Lycée de Paris.	33



Essai sur la garantie des propriétés littéraires ; par <i>Goujon</i> , de la Somme (<i>Extrait.</i>).	39
Vie polémique de Voltaire ; par <i>G...y</i> (<i>Extrait.</i>).	183
Œuvres posthumes de <i>Thomas</i> .	229
Traité de physiognomonie de <i>Lavater</i> .	230
Œuvres diverses du <i>C. Gin</i> , ancien magistrat (<i>Extrait.</i>).	344
Apologues et allégories chrétiennes (<i>Extrait.</i>).	348
Des anciens et des modernes.	354
Edition complète des Œuvres de <i>Thomas</i> (<i>Ext.</i>).	407

P O L I T I Q U E.

E X T É R I E U R.

Empire ottoman.	209
Colonies françaises.	222, 315, 382
États-Unis d'Amérique.	56
Russie.	380
Suède.	49, 129
Allemagne.	217
Bavière.	145
Suisse.	222, 313
République cisalpine.— <i>Auj.</i> italienne.	289, 386
République lucquoise.	222
Suite du Précis sur l'état de l'Europe.	49, 129, 209, 369
Traités de paix.	56, 145, 383

INTÉRIEUR.

Corps législatif.	72, 148, 220, 316, 392
Congrès d'Amiens.	80, 220, 316
La consulta de Lyon.	80, 150, 220, 289, 389
Voyage du premier Consul à Lyon.	220, 289, 312
Conseils généraux des départements.	223
Education publique.	76, 141
Du Dix-Huit Brumaire, opposé à la terreur (<i>Extrait.</i>).	137
Nominations.	75, 144, 150, 222
Affaires de l'église.	144
<i>Nécrologie.</i> Morts de Mouchy, sculpteur.	74
Dolomieu, naturaliste.	idem
Notice sur Muzio-Gallo, évêque de Viterbe.	394
<i>Travaux publics.</i>	75
<i>Etablissement d'humanité.</i> —Société maternelle.	80
Etablissement des sourds et muets à Berlin.—Soupes économiques.	idem, 393
Sur la mendicité.	465
Organisation de l'imprimerie de la république.	75
Variétés.	150, 223

STATISTIQUE DE LA FRANCE.

Modèles de tableaux de statistique envoyés à tous les préfets.	78
Suite de la statistique du département des Deux- Sèvres.	151, 233

A N N O N C E S.

MÉMOIRE historique et politique sur le commerce de l'Inde ; par le C. *Garonne*, aîné. Paris, chez *Ant. Baillet*, imprimeur-libraire, rue Grange-Batelière, n.º 3, et chez *P. Mongie*, libraire, cour des Fontaines, n.º 11, et galeries de bois du palais du Tribunat, n.º 224. An X (1801). Prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 85 cent., franc de port.

On considère dans ce mémoire la question du commerce de l'Inde dans tous ses rapports avec notre situation actuelle, tant intérieure que maritime, et l'on y balance les avantages et les inconvénients, soit de la liberté, soit d'une compagnie privilégiée. On s'y décide pour le commerce libre. L'auteur est lui-même négociant, et on le reconnaît aux connaissances positives dont ce mémoire nous paraît être un résultat solide. Sans doute l'expérience du comptoir est un meilleur guide dans ces matières que les théories de cabinet.

LES ŒUVRES d'Horace, traduites en français, par *René Bines*, ancien recteur de l'université de Paris. Nouvelle édition, revue et retouchée avec soin par l'auteur. 2 vol. in-12. Prix, 5 fr. reliés. A Paris, chez *Colas*, libraire, place Sorbonne. An X (1802).

RECHERCHES sur le vomissement, sur ses causes multipliées, directes ou sympathiques ; avec un aperçu des secours qu'on peut lui opposer dans les différents cas ; par *Bouvenot*, médecin.

in-8.º Prix, broché..... 2 fr. » c.

et port franc, par la poste..... 2 50

A Paris, chez *Méquignon, l'aîné*, libraire, rue de l'École de Médecine, n.º 3, vis-à-vis la rue Hautefeuille.

LE NOUVEAU BUREAU d'esprit, ou les Amours d'un auteur ;

A Paris, chez *Allut*, rue Saint-Jacques, n.º 1126, et *Mongie*, Palais-Egalité.

JUGEMENT sur Lekain, par *Molé*, *Linguet*... ou Mémoires de ce grand acteur. Suivi d'une notice de *Linguet* sur *Garrick*. Prix, 75 cent. A Paris, chez *Colnet*, rue du Bacq ; *Debray* et *Mongie*, palais du Tribunat.





